B ERIJ
E M.
1 .39

[redacted]BIBLIOTHEEK GENT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Précis Historique

DE L'ORDRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE,

DEPUIS SON INTRODUCTION EN FRANCE JUSQU'EN 1829;

SUIVI

D'une Biographie des Membres

DE L'ORDRE

LES PLUS CÉLÈBRES PAR LEURS TRAVAUX, LEURS ÉCRITS, OU PAR LEUR RANG DANS LE MONDE, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

Et d'un Choix de Discours et de Poésies,

PAR J.-C. B***.

TOME PREMIER

PARIS.
RAPILLY, LIBRAIRE,
PASSAGE DES PANORAMAS.
1829.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE.

I.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE L'ORDRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE,

4 9127

DEPUIS SON INTRODUCTION EN FRANCE JUSQU'EN 1829,

SUIVI

D'une Biographie des Membres

DE L'ORDRE,

LES PLUS CÉLÈBRES PAR LEURS TRAVAUX,
LEURS ÉCRITS, OU PAR LEUR RANG DANS LE MONDE, DEPUIS
SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

ET D'UN CHOIX DE DISCOURS ET DE POÉSIES.

PAR J.-C. B*.**

TOME PREMIER.

PARIS.

RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS.

1829

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Depuis long-temps on désirait une histoire de la franc-maçonnerie qui fût à la portée de tous les lecteurs, même de ceux qui sont étrangers à ses mystères. L'ouvrage de feu M. Thory était à peu près le seul qui donnât, avec quelque méthode, des notions sur les faits qui signalèrent l'introduction parmi nous et les progrès de cette société célèbre; mais cet ouvrage, fait pour les adeptes seuls, et reconnu inexact sur bien des points, est devenu de peu de valeur aux yeux des maçons instruits qui recherchent avant tout la vérité; il n'est point capable de donner aux gens du monde une juste idée d'une institution qui, mal appréciée par quelques-uns, calomniée par quelques autres, est encore aujourd'hui l'objet des sarcasmes des esprits superficiels, des plaisanteries des sots et de la diffamation des tartufes modernes ou des fanatiques de toutes les couleurs. D'ailleurs, les faits nombreux qui ont signalé les dernières années qui viennent de s'écouler

méritaient à eux seuls de former un travail historique qui ne sera pas sans intérêt pour nos successeurs; il paraissait donc nécessaire de lier le passé au présent dans un ouvrage où l'on se fit un devoir d'écarter scrupuleusement tout ce qui ne repose pas sur des faits authentiques; c'est cet ouvrage que nous offrons ici : le nom de l'auteur ne fait rien à l'affaire, l'essentiel est que le livre soit utile; cependant il n'est peut-être pas indifférent de dire que deux auteurs ont contribué à sa rédaction : l'un déjà avantageusement connu dans les annales de la franc-maçonnerie par des productions estimées*, était bien propre à décrire des événements avec lesquels ses travaux l'avaient familiarisé; l'autre, acteur dans beaucoup des faits qui signalèrent les travaux du sénat maçonnique depuis l'année 1822 jusqu'à ce jour, témoin attentif de la marche et des progrès de l'esprit de philosophie qui bientôt élèveront la franc-maçonnerie au rang qu'elle

* M. Bazot, homme de lettres; ce maçon érudit, ayant conçu le même projet que nous, voulut bien nous céder son travail, et nous lui devons la justice de dire que son exactitude était telle et si conforme à nos propres recherches, que dans beaucoup d'endroits nous avons laissé subsister même jusqu'à sa rédaction.

doit occuper, pouvait peut-être, mieux que beaucoup d'autres, en apprécier, en signaler les effets. On reconnaîtra, du moins nous osons l'espérer, que la bonne foi, que l'amour de la justice et de la vérité, l'ont toujours guidé dans le choix des matériaux et dans l'exposé ou la discussion des faits.

La partie biographique a été rédigée avec soin, et *tous les faits* ont été *scrupuleusement vérifiés*; sans doute nous n'offrons pas ici les noms de tous les maçons qui se sont fait remarquer par leurs talents ou par leurs travaux, l'étendue d'un volume que nous avons en partie consacré à cet objet, n'aurait pu y suffire; mais nous croyons n'avoir rien omis de tout ce qui peut honorer l'ordre par la célébrité de la plupart de ceux qui figurent dans cette galerie intéressante; c'est en effet une chose assez piquante de voir réunis sous le titre de *frères*, des rois, des magistrats, des prêtres, des acteurs, des hommes de lettres, etc., etc.; en un mot tous les éléments de la société, depuis le plus haut rang jusqu'au plus modeste; et tel en lisant la riche nomenclature des noms que nous offrons ici, sera bien surpris d'apprendre que ce fier conquérant, ce souverain philosophe,

cet illustre orateur, ces théologiens fameux, étaient ses *frères* et ses égaux sous le niveau maçonnique.

Un recueil de pièces que nous plaçons à la fin du second volume donnera une idée de l'éloquence de quelques orateurs ou écrivains maçons, en même temps qu'il fera connaître à ceux qui nous calomnient sans nous connaître, quel genre de morale et de philosophie on enseigne dans nos temples.

Une histoire complète de la franc-maçonnerie aurait demandé plusieurs volumes si on eût voulu ne rien omettre des faits minutieux consignés et épars dans plus de trois cents mémoires, brochures, procès-verbaux imprimés, etc.

Nous avons préféré, sous le titre modeste de *précis*, et dans un cadre plus resserré, offrir succinctement, dans un ordre exactement chronologique, les traits saillants, les succès et les vicissitudes de cette intéressante institution. Sans doute nous ne faisons que préparer les voies à un historien plus capable que nous de traiter un tel sujet; nous nous réjouirons si quelqu'un vient un jour couronner un édifice dont, nous le sentons bien, nous n'avons que formé l'enceinte et dessiné les contours.

DISSERTATION

PRÉLIMINAIRE

SUR L'ORIGINE

DE LA FRANC-MAÇONNERIE,

ET EXAMEN CRITIQUE

DE L'OPINION DE QUELQUES HISTORIENS ANGLAIS SUR CETTE CÉLÈBRE SOCIÉTÉ.

Il y a un peu plus d'un siècle qu'on ignorait en France l'existence nouvelle, dans la capitale, d'une société mystérieuse, composée d'hommes de tout rang, de tout état, et qui, en costume habillé, l'épée au côté, décorés du modeste tablier de l'ouvrier maçon en même temps que du large ruban bleu moiré, se réunissaient en assemblées nocturnes dans le sa-

lon d'un traiteur de la rue des Boucheries.

Quel était le but de cette société? quels moyens employait-elle pour attirer également et l'artisan-maître, et le modeste bourgeois, et l'homme titré? Quelle durée aurait-elle? quelle catastrophe l'attendait? Telles étaient les questions que s'adressaient entre eux, à la cour et à la ville, les profanes; car c'est ainsi que cette société désignait les personnes qui ne lui étaient pas agrégées.

L'autorité, avertie de l'existence d'une réunion non autorisée, s'inquiète, s'informe, et n'apprend rien du but de la société, ni des moyens qu'elle met en usage.

Dans d'autres temps, la persécution eût été terrible, mais on commençait déjà à profiter des lumières que préparait la philosophie. Le pouvoir, après quelques démonstrations peu efficaces, ne jugea pas cette paisible société plus sévèrement que ne le faisaient la cour et la ville, il lui laissa poursuivre tranquil-

Digitized by Google

lement sa carrière inoffensive. Ce parti était sage, et la suite le prouva. Les assemblées secrètes continuèrent d'avoir lieu; le nombre des membres s'accrut; la société prit un caractère semi-public, et des princes du sang en devinrent bientôt les chefs *.

L'étonnement était général. Quoi! une société inconnue s'établit au sein même de la capitale; elle ne laisse rien transpirer de ce qu'elle veut, de ce qu'elle fait; elle évite les piéges, elle déjoue les intrigues, elle se soustrait aux coups d'état, elle lasse ou paralyse l'action du pouvoir, elle obtient une trève qu'elle n'a pas sollicitée, elle se fortifie, se consolide, s'étend, et le royaume reste tranquille: Paris n'entend parler d'aucun désordre, la marche du gouvernement n'est ni suspendue ni troublée; tout, dans l'intérieur de cette société et hors de ses réunions,

* Le duc de Clermont, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans.

est dans une paix profonde! Les hommes qui la composent se donnent le nom de frères et paraissent l'être en effet. Quelle étrange chose! quelle singulière institution!

Cette société mystérieuse, c'était celle des *francs-maçons*.

Unis entre eux par les liens d'une douce et constante fraternité, rassurés contre l'approche des personnes étrangères à l'association par des sermens volontaires, mais sacrés, puisqu'ils étaient faits sous le sceau de l'honneur, les francs-maçons professaient les principes les plus honorables : amitié égale entre les membres, quels que fussent les états et les fortunes; charité pour les pauvres; amour de la philosophie, tolérance pour les opinions religieuses, respect pour les lois et pour toutes les institutions civiles.

Tout ce qui est nouveau devient bientôt de mode en France. La franc-maçonnerie devient donc une mode; comme

Digitized by Google

elle, elle est en vogue parmi toutes les classes de la société, mais comme la mode, s'évanouira-t-elle bientôt? non, car elle a pour elle quelque chose de plus que le caprice et la frivolité.

Bientôt on apprend que la franc-maçonnerie est connue dans d'autres États. L'Angleterre, qui, depuis des siècles, a fait tant d'échanges avec notre patrie, s'enorgueillissait de l'avoir dotée de cette institution; en France, on soutenait qu'elle ne faisait que lui rendre ce qu'elle lui avait emprunté, puisqu'il est probable, d'après une foule d'autorités et de traditions, que la franc-maçonnerie est d'origine française pour ses *trois premiers degrés* ou *grades symboliques*. On apprit que la Prusse avait aussi ses phases maçonniques; et pendant que *Benoît XIV* fait revivre la bulle de *Clément XII* contre les francs-maçons, qui n'eurent pas lieu d'admirer la *bénignité* ni la *clémence* de ces pontifes dont les noms

étaient si doux et les mesures si acerbes; pendant que de leur côté les francs-maçons français, à peine établis, guerroyent entre eux pour de futiles prééminences de rites ou de pouvoirs, le grand Frédéric * protége les loges dans son royaume, le philosophe Joseph II prend aussi sous sa protection impériale les francs-maçons et leurs loges : l'institution, par la sagesse de sa morale et de ses principes, justifia bientôt cette souveraine faveur.

Examinons avec quelques détails cette institution qui a subi des fortunes si diverses, et discutons quelques points de son origine, encore si obscure, avant que de la suivre dans ses progrès parmi nous.

* Le 15 août 1738, Frédéric étant alors prince royal, fut reçu franc-maçon à Brunswick; il fut initié en même temps qu'un capitaine du régiment du roi. Ce fait est rapporté par le baron de Bielfeld, auteur des *Institutions politiques*, dans ses *Lettres familières* (vol. 1er). Il ajoute (lettre du 20 juin 1740) : « Le roi (Frédéric « venait de monter sur le trône) a déclaré publique- « ment qu'il est franc-maçon, a tenu une loge fort

Digitized by Google

La franc-maçonnerie dérive évidemment des associations mystérieuses des peuples anciens. Ces associations antiques, créées avant les lois régulières qui, plus tard, régirent les États, avaient pour but de rendre un hommage d'amour et de reconnaissance à une puissance suprême, inconnue à la vue matérielle et indéterminée pour l'esprit, mais visible et concevable au cœur par ses bienfaits et par le spectacle des merveilles de la nature; d'éclairer l'homme pour qu'il devînt sociable, juste et bon; de le diriger dans la voie de la vertu par rapport à ses semblables et à lui-même; enfin, de former sous l'empire de la morale universelle le corps d'une doctrine sage qui,

« illustre ces jours passés. J'en ai fait tous les apprêts, « et j'y ai assisté en qualité de premier surveillant, « S. M. tenant elle-même la chaire (le premier maillet). « La curiosité de toute la cour a été fort excitée. Nous « avons reçu monseigneur le prince Guillaume, le mar- « grave Charles et le duc de Holstein, qui sont en- « chantés d'avoir été admis dans cet ordre. »

par le seul ascendant de la raison, tînt l'homme dans une dépendance raisonnable, calculée dans l'intérêt de tous, et non dans l'intérêt d'un seul ou de plusieurs. On découvrait aux adeptes des vérités qu'on ne pouvait rendre communes dans l'état de grossièreté et d'ignorance où étaient alors les peuples; un petit nombre d'hommes tenaient dans leurs mains les germes des sciences et des arts; ils ne faisaient participer à leurs connaissances que des hommes choisis et dont les facultés de l'âme et le courage étaient éprouvés de bien des manières : ces hommes étaient honorés, respectés comme des amis des dieux : ils étaient *initiés*, et ce titre était ambitionné par les puissants de la terre; les prêtres ne révélaient même les hautes connaissances qu'à un certain nombre d'entre eux.

Voilà le principe, l'origine et le but de toutes les associations secrètes chez les anciens; mais elles ont été diverses

Digitized by Google

comme les climats, comme les individus, comme les temps, enfin comme les intérêts d'une politique plus ou moins éclairée sous le rapport de l'instruction ou de la puissance des peuples. On a vu ces associations mystérieuses, calmes et douces chez les nations primitives, dans l'Inde, par exemple; superbes et absolues dans l'Égypte, sous l'influence théocratique; solennelles, mais un peu démocratiques dans la Grèce; mystiques dans la Judée, pâles dans Rome ancienne, sanguinaires dans la Gaule druidique, évangéliques au temps du christianisme naissant, atroces quand les successeurs des martyrs chrétiens, riches d'un bénéfice sans charges, purent devenir impunément proscripteurs et bourreaux. Les institutions secrètes n'ont plus offert d'intérêt dès que les sciences morales et physiques ont été publiquement professées, dès que les hommes ont pu se communiquer les uns aux autres les connaissances acquises, et

répandre, à l'aide de l'imprimerie, le torrent de lumières qui, jusque-là, avait été le partage de quelques philosophes et de leurs heureux disciples; aussi, avons-nous vu peu à peu s'éteindre et mourir toutes les antiques institutions qui faisaient la gloire ou la terreur des temps anciens. Nous assistons bien encore, en quelque sorte, aux conférences des gymnosophistes, aux initiations des Égyptiens et des Grecs, quand, dans la franc-maçonnerie, nous voyons interroger l'aspirant et symboliser le passage de l'état de souillure où l'a tenu la société profane, à l'état de pureté et de lumière qu'il doit à son initiation; c'est du moins l'idée qu'on s'en fait. Mais cette imitation plus ou moins fidèle des cérémonies de l'antiquité, n'est plus à notre époque qu'un simple délassement de l'esprit, et la morale qu'on y développe n'est autre que celle qui se trouve naturellement dans le cœur de tout homme de bien.

Digitized by Google

L'origine de la franc-maçonnerie, après plus d'un siècle d'existence positive en France, est encore un secret pour nous, comme il l'a été pour nos prédécesseurs.

Jadis on n'écrivait pas sur les mystères, et les premiers francs-maçons eux-mêmes n'ont pas écrit.

Les Anglais, les plus hardis d'entre les maçons pour fixer le berceau de l'ordre, n'ont donné sur ce sujet que des conjectures. C'est ce que nous allons démontrer.

Anderson, Prestors, Lawrie, historiens de cette nation, ont essayé de tracer les annales de l'ordre dans leur patrie, qu'ils semblent volontiers considérer comme le berceau de l'institution. Nous ne voulons pas établir une discussion sérieuse dans une cause où l'on ne peut argumenter de part et d'autre que par supposition et par inductions. Cependant, nous ne pouvons nous dis-

penser d'observer que l'opinion des historiens anglais n'étant fondée que sur l'idée que la franc-maçonnerie doit son origine à ceux qui, les premiers, construisirent des édifices réguliers, nulle preuve n'est moins convaincante à nos yeux ; car, comme nous le dirons tout à l'heure, on a construit des édifices fameux et qui ont nécessité des connaissances en architecture bien avant ceux qui existent ou qui ont existé dans la Grande-Bretagne. Mais, n'anticipons pas sur l'ordre chronologique, et disons seulement que les Anglais sont effectivement ceux qui font remonter plus haut les annales d'une société dans laquelle on trouve plus ou moins d'analogie avec celle qui existe aujourd'hui (1).

Prestors reporte l'existence de la franc-maçonnerie, en Angleterre, à l'année 287. Le général Carausius se fait reconnaître empereur par les légions de la Grande-Bretagne. Il protége les arts et

Digitized by Google

surtout celui de la construction des bâtiments; il met à la tête des architectes et maçons son intendant Albanus, qui eut les honneurs du martyre sous le nom de saint Alban, martyre qu'il reçut comme chrétien et non comme maçon (2). L'historien anglais dit avec une candeur parfaite, qu'il y avait *autrefois* un manuscrit *qui a été perdu*, dans lequel on voyait que l'empereur Carausius avait autorisé une réunion solennelle des architectes et ouvriers maçons; que les ouvriers recevaient deux schellings par semaine et trois sols pour leur dîner; qu'ils s'appelaient *frères maçons*.

L'on voit ici que l'historien, admettant l'origine dont nous avons parlé plus haut, est bien modeste de ne faire remonter en Angleterre l'institution des architectes et ouvriers maçons payés par semaine, etc., qu'à l'année 287. L'art de bâtir et l'organisation des constructeurs de travaux, remontent beaucoup plus haut. Le roi

Digitized by Google

Salomon, qui fit construire son célèbre temple, et avant lui, tant d'autres peuples et princes, ont la priorité sur l'empereur Carausius; et Prestors, en reconnaissant ces précédents inévitables, pouvait, sans manquer au bon sens, donner à la franc-maçonnerie une origine plus ancienne. C'est d'ailleurs ce que n'ont pas manqué de faire les maçons modernes; leurs cahiers des divers grades contiennent des fragments qui tendent à établir que la franc-maçonnerie a été instituée par le roi Salomon.

Toujours en suivant le système des chroniqueurs anglais, signalons l'existence des compagnies d'architectes et d'ouvriers maçons dans la construction des principaux monuments de la Grande-Bretagne, sans pour cela reconnaître d'une manière positive que la franc-maçonnerie actuelle n'a d'autre origine que celle de la réunion des maçons constructeurs, dont les travaux ont signalé les épo-

Digitized by Google

ques dont nous allons nous entretenir.

En 600, ils construisent la cathédrale de Cantorbéry; en 602, celle de Rochester; en 604, l'église de Saint-Paul; en 605, Saint-Pierre de Westminster : en 872, ils sont employés par Alfred le Grand à reconstruire les châteaux incendiés pendant la guerre avec les *Danois*.

Jusqu'en 924, les architectes et ouvriers maçons continuent paisiblement, mais plus ou moins protégés, leurs utiles travaux. Ce n'est encore là que de la maçonnerie matérielle. Cette année, le roi Aldestan leur donne un protecteur spécial dans son frère, le prince Edwin. Deux ans après, le roi consent que son frère se décore du titre de *grand-maître des frères maçons*, et que le chef-lieu de la *confraternité* soit établi à *York*, qui, à cause des autres associations du même genre établies dans les autres parties de l'Angleterre, reçoit le titre de *grande loge*.

Ainsi, suivant les historiens anglais, on voit, dès 926, la franc-maçonnerie organisée, protégée, honorée, et plusieurs personnages tout-à-fait étrangers à la construction des bâtiments, s'organiser en société qui prend souche sur les architectes et ouvriers maçons. Plusieurs souverains, des princes et un grand nombre de grands seigneurs, sont admis dans la confraternité des *frères maçons* établie à York.

A peu près comme par le passé, la confraternité éprouva pendant plusieurs siècles des alternatives de protection et d'abandon. Néanmoins, elle continue ses travaux tout matériels. La matière, on le voit, sauvait la spiritualité, dans l'hypothèse que les architectes et ouvriers maçons étaient en même temps *maçons manœuvres* et *maçons libres*, c'est-à-dire, francs-maçons. On ignore absolument quelle fut l'époque précise où cette nouvelle dénomination fut admise; elle serait

Digitized by Google

très-importante à connaître, car elle indique l'élévation de l'ordre et son changement d'objet.

En 1066, la confraternité bâtit la tour de Londres, le pont de bois, l'ancien palais et la salle de Westminster. Après avoir obtenu, en 1135, de nouveaux priviléges d'Édouard, successeur de Henri I[er], elle élève la chapelle de Westminster. Édouard lui donne pour grand maître, Gilbert de Clarc, marquis de Pembroke.

L'Écosse voit pour la première fois, en 1150, la confrérie des frères maçons s'établir dans son sein, et l'historien Lawrie désigne le village de Kilwinning pour le lieu de la grande assemblée des frères.

Est-ce là, nous le demanderons en passant, l'origine de la *maçonnerie écossaise?* La maçonnerie anglaise l'emporterait sous le rapport de l'antiquité, sur la maçonnerie d'Écosse, qui se prétend

cependant la plus ancienne. La maçonnerie française pourrait bien intervenir dans le différend et revendiquer la priorité, puisqu'il est constant que les colonies gauloises ont concouru à former et à instruire dans l'art de construire des bâtiments, la population de la Grande-Bretagne. Ceci soit dit sans que nous prétendions établir une possession d'état *.

Mais poursuivons les données historiques des écrivains anglais.

En Angleterre, Henri II en 1155; Jean-sans-Terre en 1199; Henri III en 1216; Édouard Ier en 1272; Édouard II

* Des auteurs pensent que la franc-maçonnerie doit son existence à une société de maçons *constructeurs*, sur laquelle les premières notions historiques remontent au huitième siècle. Vers cette époque, en effet, une colonie de maçons ou d'architectes quittèrent la Gaule pour passer en Angleterre; ils y furent accueillis. Au dixième siècle, sous le roi Aldestan, on voit cette société, ou une semblable, organisée et hautement protégée, puisqu'elle était présidée par le prince Edwin, frère de ce souverain (article *franc-maçonnerie*, que nous avons inséré dans le treizième volume de l'Encyclopédie moderne.)

en 1307, protégent utilement les maçons.

En Écosse, ils sont également protégés par Robert Ier en 1314, par Jacques Ier en 1430, par Jacques II en 1437.

Enfin, en Angleterre et en Écosse, la confraternité reçoit des différents souverains de ces contrées, protection et considération (3); mais ce n'est qu'en 1717 qu'elle prend un caractère d'institution publique, comme société mystérieuse. Elle le dut surtout à son grand maître, Christophe Wren, auquel succéda la même année (1717), Antoine Sayer, et en 1718 Georges Payne.

Le docteur Desaguliers est élu grand maître en 1719.

Le grand maître, Georges Payne, avait donné un nouvel essor à la maçonnerie; il fit des réglements, assujettit les assemblées à des règles fixes, et rétablit le cérémonial qui s'était beaucoup altéré.

En 1720, on s'occupa de réunir tous les livres et les vieux manuscrits propres

Digitized by Google

à éclairer l'histoire de la maçonnerie et à diriger les dogmes; tous ceux qui possédaient des matériaux intéressants, s'empressèrent de les remettre à la grande loge. Mais, voilà que quelques frères exaltés, s'imaginant qu'il était dangereux de conserver des écrits qui auraient pu faire connaître les secrets de l'ordre si on en eût fait un indiscret usage, obtinrent du grand maître la destruction de tous ces monuments, dont quelques-uns sans doute étaient très-curieux. Ils livrèrent aux flammes une quantité de manuscrits et de constitutions gothiques d'une époque très-reculée. Cette perte est bien certainement la cause de l'ignorance où nous sommes sur l'origine de l'institution, ou tout au moins de l'époque de son introduction en Angleterre.

En 1721, le duc de Montaigu est élu grand maître. Il assista à une procession publique des maçons. Sur la demande du grand maître, J. Anderson, il s'oc-

cupe de recueillir les fragments échappés aux flammes en 1720, ainsi que tous les documents possibles relatifs à l'ordre, afin d'en former un corps de doctrine et de lois à l'usage des loges de l'Angleterre. Anderson présenta l'année suivante (1722), a la grande loge, le manuscrit des constitutions générales. La grande loge, après l'avoir examiné avec soin, l'approuva et le fit imprimer en 1723; elle le fit réimprimer en 1738 avec des augmentations considérables.

L'année 1723 vit une nouvelle procession publique des maçons, dont le nombre présent était de plus de quatre cents, tous revêtus des insignes de leurs grades.

Depuis cette époque, la prospérité de l'ordre n'a pas cessé un instant de s'accroître, et la maçonnerie est depuis longtemps en Angleterre l'une des plus respectables institutions de cette contrée.

L'année 1725 est aussi célèbre en Angleterre qu'en France, par l'introduction

dans notre patrie par les Anglais, de l'institution maçonnique.

Telles sont les données des historiens de la Grande-Bretagne pour l'histoire de la maçonnerie.

On a pu déjà remarquer qu'il résulte du système de ces auteurs, que les architectes et ouvriers maçons étaient ou sont devenus maçons libres; peut-être même étaient-ils l'un et l'autre.

Nous avons dit que les colonies gauloises s'implantèrent dans l'empire de la Grande-Bretagne, et y portèrent, non pas uniquement la science de bâtir matériellement, mais aussi les principes que professaient les druides et que ceux-ci devaient à leurs communications avec l'Égypte et avec la Grèce.

Si les maçons anglais, d'après leurs historiens, persistent à soutenir que les ouvriers maçons sont les ancêtres ou la souche des maçons libres ou francs-maçons, écartant l'épisode à peu près fabu-

Digitized by Google

leux de l'empereur Carausius, protecteur des maçons constructeurs de bâtiments, nous ferons observer que l'Angleterre n'a pas le droit de se donner pour le berceau de la maçonnerie, considérée sous ce point de vue; car dès l'année 680, « sous Krend, roi de Murcie, arrivè-« rent de France des maçons bien ins-« truits, qui coopérèrent à la construc-« tion d'un grand nombre d'édifices. »

Une conséquence naturelle de ce fait, c'est qu'il existait déjà hors de la Grande-Bretagne, des coteries d'ouvriers maçons.

Et en conservant le patronat maçonnique de Carausius, nous remarquerons que ce général, qui protégeait si efficacement les architectes et ouvriers-maçons, avait dû, dès l'année 287, en appeler de France et autres contrées. On sait d'ailleurs quelles obligations l'Angleterre a toujours eues à la France industrielle.

Les coteries d'ouvriers dans les arts mécaniques et industriels existent par-

tout et sont à peu près nées des mêmes circonstances. Le Nouveau-Testament leur a fourni les principales parties de leurs épreuves mystérieuses. *Les compagnons du devoir* de toutes les classes d'artisans témoignent en faveur de cette remarque. L'Angleterre, peut-être plus que les autres pays, a protégé ces coteries, ce qui prouve à la fois sa constance dans son but, et le judicieux mobile de la politique de son gouvernement, qui appuie de tous ses efforts les travaux industriels de sa population.

L'Angleterre est pour toutes les coteries ou associations de ce genre, une sorte de terre promise. Son existence et sa prospérité reposent essentiellement sur le commerce et sur l'industrie. Ses mœurs, ses lois, ses usages, sont tous populaires; et là seulement on voit des souverains, des princes, les plus grands seigneurs, placer leurs noms en tête des corporations ou communautés de tail-

Digitized by Google

leurs, de tisserands, etc., etc.; aussi l'esprit d'association, qui seul peut faire de grandes choses, a dans ce pays une énergie et une activité que l'on chercherait vainement ailleurs, excepté en France où il commence heureusement à pénétrer.

Il n'y a rien d'extraordinaire, sans doute, dans l'agrégation qui s'est faite des hommes distingués de l'Angleterre aux coteries d'architectes et ouvriers maçons. Mais ces ouvriers ou artistes sont-ils véritablement les fondateurs de l'institution des maçons libres ou francs-maçons ? La difficulté est en ce point.

Il faut en convenir, les faits historiques nous manquent pour assurer à cet ordre célèbre une origine plus noble, car en suivant le fil des événements jusqu'à une époque positive, nous voyons les grands seigneurs se faire admettre parmi de simples ouvriers constructeurs; faisaient-ils déjà partie d'une société secrète qui, persécutée, chercha à se cacher et à se

Digitized by Google

fondre dans celle-ci, c'est ce qu'on ignore absolument; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à mesure que les gens du monde et d'états divers devinrent en majorité dans ces assemblées, les formes, les cérémonies changèrent; le but, la morale y prirent une autre direction; les ouvriers disparurent, et il ne resta de leur présence que quelques traces, telles que les mots, les signes, les décorations. Ces indices fort remarquables, malgré les innovations modernes qui tendent chaque jour à les altérer*, dénotent aux yeux de l'observateur, sinon l'origine positive de la franc-maçonnerie, du moins l'imitation que ses fondateurs ont cru devoir faire des cérémonies pratiquées dans les sociétés d'ouvriers maçons.

* Autrefois les francs-maçons ne se présentaient jamais aux assemblées sans le tablier, signe distinctif de l'ordre; maintenant que les hauts grades donnent de riches cordons, on dédaigne cet emblême du travail, et souvent même dans les grades inférieurs, les nouveaux frères s'abstiennent de le porter.

Digitized by

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

EN FRANCE.

1725.

La franc-maçonnerie en France débute au point où elle est parvenue en Angleterre par la suite des temps, et dès le principe, elle forme une association d'hommes distingués par leurs connaissances et par leur rang dans le monde.

Quelques Anglais de distinction, au nombre desquels on remarquait lord Derwent-Waters, le chevalier Maskelyne et M. d'Heguetty, établissent à Paris, chez Hurc, traiteur rue des Boucheries, à l'instar des loges anglaises qui tenaient leurs assemblées dans les tavernes de Londres, une loge anglo-française. On y pratiquait seulement les trois premiers grades: *apprenti*, *compagnon* et *maître*. Bientôt les Anglais qui se trouvaient à Paris et une foule de

Français furent admis à ces nouveaux mystères (5). La loge nouvelle suivait dans ses travaux le régime de la grande loge d'Angleterre, le seul qui existât alors ; mais comme elle ne tenait point de registres de ses opérations (*voy.* 1756), il n'est resté aucun document précis de ses opérations. La certitude de son existence, voilà tout ce qu'elle nous a légué.

1726-1735.

Dans l'espace de dix ans, trois loges-sœurs furent données à la première. L'une se tint chez Goustand, lapidaire anglais ; l'autre chez Lebreton, traiteur, à l'enseigne du *Louis-d'Argent ;* la troisième chez Landelle, traiteur, rue de Bussy. Cette dernière loge, qui portait le titre de *Bussy*, prit ensuite le titre de *Loge d'Aumont*, parce que le duc d'Aumont y fut initié et y reçut le grade de maître.

1736.

Onze années se sont écoulées depuis l'établissement de la première loge.

Lord Derwent-Waters fut, à juste titre, considéré comme le premier grand maître de l'ordre maçonnique en France, et sa mémoire y est en vénération. Cet illustre frère, rappelé à Londres par des intérêts politiques qui lui

furent si funestes (6), laissa la grande maîtrise vacante.

On sentait généralement le besoin d'avoir un chef. Les quatre loges de Paris se réunirent, et par un sentiment de reconnaissance sans doute, elles désignèrent pour successeur de lord Derwent-Waters, un de ses compatriotes, lord comte d'Harnouester, qui habitait la capitale. Le docteur Ramsay, célèbre maçon écossais, que l'on croit créateur des premiers grades de la maçonnerie dite *supérieure* (*l'Écossais*, le *Novice* et le *Chevalier du Temple*), remplissait, lors de l'élection du nouveau grand maître, les fonctions d'orateur.

1737.

La maçonnerie, dont l'activité était déjà prodigieuse à Paris, se répandait rapidement dans les provinces du royaume. Le Châtelet s'inquiéta de cette activité dans la capitale, et rendit plusieurs sentences contre les francs-maçons. On les élude, on lui échappe. Louis XV, trompé par quelques courtisans peu éclairés ou par quelques fanatiques, interdit les honneurs de la cour aux seigneurs français qui se font agréger à la confraternité.

Forcé de retourner dans sa patrie, lord d'Harnouester témoigne lui-même le désir de se

voir remplacé par un grand maitre français.

Les maitres des loges de Paris se réunissent de nouveau et fixent leur choix sur un des seigneurs de la cour qui ont montré le plus de zèle pour la prospérité de l'ordre. Ils projettent d'élire le duc d'Antin.

Informé de ce projet, le roi déclare que quiconque aura présidé les francs-maçons en qualité de grand maître, sera à l'instant mis à la Bastille.

Le duc d'Antin est nommé pour exercer la grande maîtrise à perpétuité.

1738.

Cette nomination est acceptée par le nouveau grand maitre. Le monarque ne donna point de suite à sa déclaration; mais le Châtelet, moins généreux que le prince, continue la proscription contre les membres de l'ordre qui ne peuvent lui opposer l'influence de leurs noms ou de leurs emplois. Plusieurs frères sont arrêtés pendant la célébration de la fête de l'ordre, et sont envoyés à la prison du Fort-l'Évêque.

Durant le cours de cette année, un journal (*la Clef du Cabinet des Princes de l'Europe*) consacre plus de quarante pages à entretenir le public de la société des francs-maçons. Le jour-

Digitized by Google

naliste la considère comme une imitation des anciennes sociétés établies à Rome, à Athènes, à Lacédémone, etc., où les sciences et les arts étaient si florissants.

1742.

Les persécutions locales n'arrêtent point les progrès de l'association.

Un pape célèbre, Benoît XIV, qui avait jugé les francs-maçons avec cette inquiétude si naturelle au pouvoir despotique, lors même que son droit est illusoire; Benoît XIV, fortement soupçonné d'être lui-même *initié*, lance les foudres du Vatican contre l'ordre maçonnique. Elles retentissent, mais elles n'atteignent ni l'ordre ni ses membres.

Clément XII, successeur de Benoît, pontife non moins opiniâtre, et qui de plus était très-peu chrétien dans le sens de la charité évangélique : *Tu ne maudiras point tes frères;* Clément, renouvelle et fortifie les proscriptions canoniques; il les fait répéter par M. de Belsunce, évêque de Marseille, honnête homme, médiocre prélat, très-docile sujet du Vatican. Néanmoins le mandement de S. Ém. fait peu de sensation. Déjà vingt-deux loges existaient à Paris, et on en comptait plus de deux cents dans le reste de la France.

1743.

Les francs-maçons de Lyon, à l'instigation de quelques maçons écossais, partisans des innovations du docteur Ramsay, composent le grade de *kadosch templier*, sous le titre de *petit élu*. Ce grade est reproduit plus tard par d'autres maçons sous différents titres : *élu des neuf ou de Perpignan*, *élu des quinze*, *maître illustre*, *grand inquisiteur*, *grand élu*, *commandeur du temple*.

Paris était la métropole de la franc-maçonnerie. La mort du duc d'Antin rendit nécessaire la nomination d'un nouveau grand maître. Le 11 décembre, les loges de Paris s'assemblent et fixent leur choix sur un prince du sang royal, le duc de Bourbon, comte de Clermont. Quelques suffrages s'étaient portés sur le prince de Conti et sur le maréchal de Saxe. Le grand maître accepte son élection, qui avait été confirmée par les loges des provinces.

Conservant un souvenir flatteur de la dotation que l'Angleterre avait faite à la France en lui donnant ou en lui rendant l'institution maçonnique, les loges de Paris déclarent que la *grande loge* prendra le titre de *grande loge anglaise de France*. Ce titre sera néanmoins changé plus tard (*voy.* 1756).

Digitized by Google

1744.

Des ennemis secrets de l'ordre s'efforcent d'éloigner le grand maître des travaux maçonniques, et malheureusement ils y réussissent. On vit le comte de Clermont négliger l'ordre; et à son exemple, les seigneurs qui le secondaient, cessèrent, en fidèles courtisans, de paraître dans les ateliers.

Toutefois la défection du grand maître ne fut pas entière; il se fit suppléer par M. Baure, banquier. Plus coupable que le prince du sang que sa position place si haut, et qui n'était pas toujours libre de suivre ses inspirations, le financier Baure se montra peu jaloux de mériter l'honneur qu'on lui faisait; il se dispensa d'assembler la grande loge; le désordre se mit dans l'administration; on négligea l'élection des maîtres de loges; et dans la crainte que l'administration de l'ordre, confiée à la grande loge, ne devînt incertaine et chancelante, on institua pour Paris des maîtres inamovibles, c'est-à-dire, qui s'adjugèrent la présidence à perpétuité, ainsi que la propriété de la loge; de simples maîtres se permirent de créer d'autres maîtres; de délivrer des constitutions de loges, etc.; l'anarchie s'organise.

De vives représentations sont faites au grand

maître. Il se disposait à donner à M. Baure un successeur plus digne de sa confiance, lorsque le maître de danse Lacorne, complaisant agent des affaires secrètes du prince, parvint à arracher à S. A. S. un titre qui, sous la dénomination de *substitut particulier du grand maître*, le rendit maître absolu de l'administration maçonnique. Cette nomination excite autant d'indignation que de douleur. Lacorne brave tous les murmures, se met à la tête de l'administration, peuple la grande loge de ses créatures, et devient bientôt avec leur appui, l'indigne et puissant chef de l'association. Tous les hommes de mœurs honnêtes, de bonne compagnie, donnent leur démission ou cessent de prendre part aux travaux.

1745.

La grande loge institue, le 20 octobre, un atelier sous le titre de *Loge de la Chambre du Roi*, Orient de Paris. Elle était composée des officiers attachés au personnel de S. M. comme valets de chambres, pages, gardes du corps, officiers aux gardes, etc. On remarquait parmi les membres un aumônier du roi, plusieurs capucins. La loge tenait un registre-notes de ses travaux, dont l'original, signé d'une partie des officiers et membres, existe sans doute encore, et a été vu par plusieurs maçons de notre époque.

Digitized by Google

1747.

Charles-Édouard Stuart arrive à Arras; les francs-maçons prennent part à sa grande infortune, et lui fournissent d'abondants secours pécuniaires. Le *prétendant* veut reconnaître maçonniquement *la bienfaisance des maçons et leurs soins pour sa personne;* il accorde aux maçons artésiens une bulle d'institution de *chapitre primordial*, sous le titre d'*Écosse Jacobite*, et en donne le gouvernement à plusieurs notables de la ville, entre autres MM. de Lagneau et de Robespierre; avocats. Telle est l'origine du *chapitre d'Arras*, transporté depuis à Paris.

1751.

Un maçon voyageur, dont le nom et les titres sont restés inconnus, fonde à Marseille une *mère loge*, sous le titre de *Saint-Jean-d'Écosse*. Cette loge prend bientôt le titre de *Mère Loge Écossaise de Marseille*, et après la révolution française de *Mère Loge Écossaise de France*. On ne doit point la confondre avec la *loge de Saint-Alexandre d'Écosse et du Contrat social réunis*, qui, pendant son existence, prenait aussi le titre de *Mère Loge Écossaise de France* (*voy*. 1776 et 1782). La mère loge de Marseille ou mère loge de France fonda des loges dans le

Levant, dans les colonies, dans la Provence, à Lyon et même à Paris.

1754.

Une déclaration de MM. de Sorbonne, rendue publique, porte qu'on ne doit *entrer* ni *rester* dans la *société des francs-maçons*. Cet acte donna lieu à de nouvelles persécutions locales, mais n'exerça aucune influence sur les esprits. Les bulles des papes Benoît XIV et Clément XII avaient familiarisé les maçons avec les censures ecclésiastiques.

L'état fâcheux où se trouve l'institution par l'admission d'une foule d'individus sans mérite à nos différents grades, détermine le chevalier de Bonneville à instituer un *chapitre de hauts grades*, sous le titre de *Chapitre de Clermont;* bientôt un grand nombre de maçons distingués s'y réunissent. Le *système templier* créé par les maçons lyonnais (*voy.* 1743) devient le *régime* du nouveau chapitre. Le célèbre baron de Hund y prend les hauts grades, et avec eux l'idée du régime de la *stricte observance*, qu'il établit dans sa patrie peu de temps après.

Martinez Paschalis crée le rite des élus Coëns qu'adoptèrent les loges de Marseille, de Toulouse et de Bordeaux.

Digitized by Google

1756.

L'ordre franc-maçonnique en France était déjà tourmenté et envahi par les systèmes de rites et de grades étrangers, dont la véritable origine était pour la plupart inconnue. Dans l'espérance d'arrêter cette dangereuse influence, la grande loge, malgré l'état de stupeur où l'a jetée l'administration de Lacorne, fait solennellement l'abandon du titre de *Grande Loge Anglaise de France*, pour prendre et porter uniquement celui de *Grande Loge de France*.

Ce changement de titre ne changea en rien la situation fâcheuse de la maçonnerie. L'indépendance des maçons turbulents continue. Ils créent des maîtres de loges à Paris et dans les provinces; ils fondent des *chapitres*, des *conseils*, des *tribunaux*; créations diverses dont il est impossible de tracer l'histoire, ni même de donner la nomenclature, puisque aucun registre régulier n'était encore tenu par toutes les associations, et que la grande loge elle-même ne rédigeait pas exactement les procès-verbaux de ses assemblées.

1758.

Cette année vit l'établissement à Paris d'un *conseil des empereurs d'orient et d'occident*,

souverains princes maçons. Les connaissances maçonniques y étaient divisées en vingt-cinq degrés (*voy.* 1786).

Ici de douloureuses réflexions s'échappent malgré nous sur cette triste manie des grades.

La maçonnerie, dans son origine, était composée comme on l'a vu (1725) des grades d'APPRENTI, de COMPAGNON et de MAÎTRE : grades simples, sages, judicieux, se déduisant bien les uns des autres, surtout les deux premiers. Les maçons français furent fidèles à les suivre et à les maintenir. Deux lords, le duc d'Antin, un prince du sang, toute la haute noblesse, s'en contentèrent. En portant le *tablier de maçon*, le vénérable *cordon de maître*, ils prouvèrent l'estime que la modeste institution leur inspirait. Comme la jeune vierge que n'a point encore corrompu les vices de la société, la maçonnerie était belle de sa simplicité native.

C'est de l'Écosse, ou plutôt de l'Écossais Ramsay (voy. l'*introduction* et l'année 1736), que partit le système funeste qui rompit l'unité de doctrine, et dénatura si tristement cette belle simplicité.

Le docteur Ramsay tenta d'introduire en Angleterre sa création de nouveaux grades, la grande loge de Londres les repousse. Des faibles, des curieux, des spéculateurs les recher-

chent, s'en emparent, et inoculent ces dangereuses innovations en France comme en Angleterre ; des hommes crédules et des hommes avides à plus d'un titre les accueillent et les propagent.

Tout se ressent de la fâcheuse impulsion. Les maçons lyonnais (1743) créent ou arrangent le *système templier*, inévitable produit du *chevalier du temple* de Ramsay ; Stuart institue (1747) un *chapitre primordial ;* le chevalier de Bonneville croit diminuer le mal en établissant (1754) un *chapitre de hauts grades* pour les maçons distingués. Vient ensuite le *conseil des empereurs d'orient et d'occident*, *souverains princes maçons avec ses vingt-cinq degrés.*

Simples *apprentis*, *compagnons et maîtres*, qu'êtes-vous auprès des *empereurs d'orient*, *d'occident*, *des souverains princes maçons ?...*

Brisez vos outils, cessez des travaux vulgaires, fléchissez le genou devant les *hauts et puissants frères empereurs d'orient et d'occident !*

Équerre, compas, règle, niveau, niveau surtout devenu ridicule, puisque les maçons reconnaissent des supérieurs ; disparaissez, voici des titres princiers, des rubans de mille couleurs, et des croix d'ordres de toute espèce...

Vous n'êtes que des maçons de la classe populaire, citoyens, savants, magistrats, grands seigneurs, princes du sang qui n'êtes que *maîtres;* faites place aux illustrissimes *empereurs d'orient et d'occident*, au nombre desquels figurent le maître de danse Lacorne et le tailleur d'habits Pirlet.....

1759.

Le conseil des empereurs d'orient et d'occident constitue à Bordeaux un *conseil des princes de royal secret*. Les provinces elles-mêmes, où le tourbillon des folies devrait être moins dangereux pour les bons esprits, ne reculent pas devant les innovations dangereuses; et l'on a vu précédemment que Lyon, Arras, Marseille, Toulouse, Bordeaux, prirent l'initiative sur Paris (*voy*. 1743, 1747, 1754, etc.).

1760.

Cette année voit fonder à Paris la *loge de Saint-Louis de la Martinique des frères réunis:* l'une des plus anciennes de la capitale parmi le petit nombre des ateliers qui ont survécu aux événements. Cette loge et son chapitre sont encore en pleine activité (1828).

Une loge fondée par M. le comte Beurnonville, et qui était composée des personnes les

Digitized by Google

plus notables de la ville et des premiers seigneurs de la cour, se préserva de la manie des nouveaux grades. Ses séances avaient lieu à la Nouvelle-France, au nord de Paris.

1761.

L'insouciance du grand maître, et l'audace de son représentant particulier ont fait naître un schisme qui, cette année, est porté à si haut point, que les plus sérieuses représentations sont faites au comte de Clermont.

Pendant que S. A. S. s'occupe de faire droit aux justes demandes des honorables maçons, le 27 août, le *conseil des empereurs d'orient et d'occident* délivre une patente de *grand inspecteur général* au Juif *Stephen Morin*, que des affaires de commerce appellent en Amérique, pour propager au-delà des mers la *maçonnerie de perfection*. Cet acte singulièrement remarquable pour l'époque, fit dire qu'en fait de vanité, chrétiens et Israélites s'entendaient admirablement.

1762.

Le grand maître écoute enfin les plaintes qui lui étaient portées contre l'administration de Lacorne. Il le destitue de ses fonctions de *substitut particulier*, et nomme pour le remplacer, en qualité de *substitut général*, M. Chaillou

de Joinville. Ce choix est généralement approuvé. Les esprits se rapprochent, et une circulaire de la *grande loge de France* annonce cet heureux événement à toutes les loges de la capitale et des provinces. La réorganisation des travaux amène de nouveaux réglements, de nouvelles constitutions pour rétablir l'union et un perfectionnement général du système maçonnique.

Humilié, mais toujours audacieux, Lacorne ranime le zèle de ses partisans. Leur turbulence est telle que la grande loge est forcée de les *bannir* de son sein.

La grande loge de France poursuit avec beaucoup de calme et de dignité son honorable carrière; mais la faction Lacorne ne reste pas oisive. Une lutte vive et journalière s'établit et dure plusieurs années.

1766.

Soumis à son tour aux tribulations dont le système symbolique est affligé, *le conseil des empereurs d'orient et d'occident* voit plusieurs de ses membres se donner un chef : ce chef est Pirlet, maître tailleur d'habits.

Plus que jamais la discorde est au camp d'Agramant. Pirlet et ses partisans quittent fièrement le conseil des souverains princes ma-

Digitized by Google

çons, et vont en bon lieu fonder le *conseil des chevaliers d'orient*, qui devient à son tour une puissance et où vient se perdre un célèbre maçon, le baron de Tschoudy, le spirituel et caustique auteur de l'*Étoile flamboyante*.

Des constitutions sont accordées à la loge de *Saint-Lazare*, orient de Paris; elle les fait renouveler sous ce titre en 1772 par la grande loge de France. En 1775, elle se fait constituer de nouveau par la grande loge nationale ou Grand Orient de France; et en 1776 elle demande au Grand Orient de changer le titre de *Saint-Lazare* en celui de *Saint-Jean d'Écosse du contrat social, mère loge écossaise* (*voy*. 1776).

1767.

Les grandes loges de France et d'Angleterre, voulant conserver mutuellement leur indépendance, et assurer entre elles une parfaite harmonie, s'engagent par un concordat à ne point délivrer de constitutions dans la circonscription des royaumes respectifs; mesure sage qui, prise plus tôt, aurait peut-être arrêté le zèle des novateurs et fermé l'entrée de notre territoire au système maçonnique des Écossais.

Dans l'intérieur, la grande loge de France éprouve de nouvelles tribulations.

A la tenue où elle célèbre la fête de l'ordre,

Digitized by Google

les frères bannis se présentent en nombre; ils pénètrent malgré les gardiens du temple, et demandent impérieusement à prendre part à la solennité. Sur un refus positif, ils se livrent à des violences; les voies de fait sont bientôt réciproques. Le lendemain, l'autorité civile donne à la grande loge l'ordre de cesser ses réunions; elle obéit. Les frères bannis, inconnus à l'autorité, ne sont point compris, ou ne se regardent pas comme devant l'être dans la mesure. Ils se rassemblent clandestinement.

L'exercice légal de l'autorité maçonnique se trouve momentanément suspendu.

1768.

Martinez Paschalis (*voy.* 1754) introduit dans plusieurs loges de Paris le régime des *Elus-Coëns*. Ce régime, complétement organisé en 1775, fait donner aux ateliers qui le professent le nom de *Loges Martinistes*, par allusion au nom du fondateur.

1769.

De nombreux abus signalent l'existence semi-occulte des frères bannis de la grande loge. M. Chaillou de Joinville, à qui les loges de provinces signalent les intrigues et la persévérance qu'ils apportent à délivrer des constitu-

Digitized by Google

tions, leur fait connaitre par une circulaire que, par suite des ordres de l'autorité, la Grande Loge de France continue à rester dans une complète inaction. Mais cet illustre frère lui-même, pour répondre à une foule de demandes, délivre, en les antidatant, des constitutions au nom de la grande loge. On en compte trente-sept expédiées de cette manière.

1770.

La grande loge de France tente de nouveau, mais inutilement près des magistrats de police, la reprise de ses assemblées. Toutefois une séance générale est indiquée. La pusillanimité de la plupart des membres empêche qu'elle ait lieu. Plusieurs frères se présentent; mais se trouvant en trop petit nombre, ils se retirent. Le sommeil de la grande loge se prolonge.

1771-1772.

Un grand et douloureux événement va changer l'état des choses.

Le comte de Clermont meurt.

Cet événement met fin à l'apathie de la grande loge. Elle se réunit. Ses assemblées se passent en projets de réorganisation, en discussions vaines et futiles. Elle ne voit qu'elle, et par une inertie coupable, quand il faut agir

Digitized by Google

dans l'intérêt général de l'ordre, elle laisse aux frères bannis, mieux inspirés, le soin de rendre des services réels à la cause commune.

Les frères bannis, auxquels cependant, il faut le dire, s'étaient réunis peu à peu un grand nombre de maçons distingués qui s'étaient lassés de l'inaction de la grande loge, trouvent le moyen d'attacher à leur cause le duc de Luxembourg, en qualité d'administrateur général, et munis de la promesse d'acceptation de la grande maîtrise par S. A. S. le duc de Chartres (depuis duc d'Orléans), ils se présentent à une assemblée générale de la grande loge, et mettent pour condition à la remise de l'acceptation de la grande maîtrise le rapport des décrets des 5 avril et 14 mai 1766, qui les a frappés de bannissement. Leur demande est accueillie et sanctionnée par délibération du 21 juin 1771. On procède à l'élection du grand maître, et le duc de Chartres est nommé à l'unanimité. Ce prince succède ainsi à son oncle. Voici la copie textuelle de son acceptation.

« L'an de la grande lumière 1772, 3e jour « de la lune de Jiar, 5e jour du 2e mois de l'an « maç.·. 5772, et de la naissance du Messie, « 5e jour d'avril 1772, en vertu de la procla- « mation faite en grande loge assemblée le 24e

Digitized by Google

« jour du 4e m.·. de l'an maç.·. 5771, du très-
« haut, très-puissant et très-excellent prince
« son altesse sérénissime Louis-Philippe-Joseph
« d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang,
« pour grand maître de toutes les loges régu-
« lières de France et celle du souv.·. cons.·. des
« empereurs d'orient et d'occident, subl.·. mère
« loge écossaise du 26e de la lune d'Élul 7771,
« pour souverain grand maître de tous les
« conseils, chapitres et loges Écossaises du
« grand globe de France; offices que sadite
« altesse sérénissime a bien voulu accepter
« pour l'amour de l'art royal, et afin de con-
« centrer toutes les opérations maçonniques
« sous une seule autorité. En foi de quoi sadite
« altesse sérénissime a signé le présent procès-
« verbal d'acceptation. *Signé* Louis-Philippe-
« Joseph d'Orléans. »

(Procès-verbal de la séance du très-illustre administrateur général du 18 juin 1772, in-4° de six pages.)

Cette pièce importante est suivie d'une autre qui ne l'est pas moins, et que nous rapportons aussi textuellement. (Procès-verbal, etc., plus haut cité.)

« Nous, Anne-Charles-Sigismond de Mont-
« morency-Luxembourg, duc de Luxembourg
« et de Châtillon-sur-Loire, pair et premier

« baron chrétien de France, brigadier des
« armées du roi, etc.

« Revêtu par feu son altesse sérénissime le
« très-respectable et très-illustre frère comte
« de Clermont, grand maître de toutes les
« loges régulières de France, de toute la plé-
« nitude de son pouvoir; non-seulement pour
« régir et administrer tout l'ordre, mais pour
« la fonction la plus brillante, celle d'initier à
« nos mystères le très-respectable et très-
« illustre frère Louis-Philippe d'Orléans, duc
« de Chartres; appelé ensuite par les vœux
« de toute la maçonnerie au suprême gouver-
« nement.

« Certifions avoir reçu en notre qualité
« d'administrateur général, l'acceptation par
« écrit du prince : ainsi mandons à la grande
« loge de France, d'en faire part à toutes les
« loges régulières, pour participer à ce grand
« événement, et pour se réunir à nous dans
« ce qui pourra être pour la gloire et le bien
« de l'ordre.

« Donné à notre Orient, l'an de lune 7772,
« et de l'ère vulgaire 1er mai 1772, apposé le
« sceau de nos armes et contresigné de l'un de
« nos secrétaires. *Signé* Montmorency-Luxem-
« bourg. Par monseigneur, *signé* d'Atessen. »

Quelques frères forment le projet de faire

Digitized by Google

reviser tout ce qui a été fait pendant le temps de la scission ; sans doute aucun d'eux ne prévoyait le résultat de la mesure qu'ils proposaient ; ils ne songeaient peut-être pas qu'ils ne faut souvent qu'une secousse à une autorité chancelante pour la faire écrouler tout à coup. Cette mesure, faiblement combattue, est vivement appuyée par plusieurs des anciens membres de la grande loge.

Au lieu de paralyser ces projets par son adresse, ou de les faire échouer par sa fermeté, la grande loge choisit dans son sein huit commissaires à qui elle donne les pouvoirs nécessaires, et elle les charge de lui faire un rapport. Préalablement, elle décide que les constitutions délivrées en son nom par M. Chaillou de Joinville, et celles expédiées par les frères bannis, seront revisées afin d'établir la préséance donnée par les dates des constitutions. Sa sécurité était parfaite ; elle ne prévoyait pas qu'une grande et inévitable révolution se préparait.

Vingt-deux grands inspecteurs provinciaux sont désignés pour visiter les loges du royaume et prendre connaissance de leurs travaux et de leur administration.

La grande loge de France qui s'est reposée pour les hauts grades sur le conseil des empereurs d'orient et d'occident, voit avec inquié-

mde le grand administrateur général de l'ordre en accepter la présidence. Pour la tranquilliser, il fait la déclaration suivante :

« La très-respectable Grande Loge de France « nous ayant marqué son inquiétude sur notre « acceptation à la présidence de quelques loges, « nous nous sommes empressés de la tranquil- « liser par la présente déclaration.

« A ces causes, vu la délibération de la très- « respectable et souveraine Grande Loge, du « 29 août dernier, et après avoir ouï les Vén.·. « FF.·. commissaires ses députés, sur les mo- « tifs de ladite délibération, tout bien consi- « déré : voulant rassurer ladite très-respectable « et souveraine Grande Loge sur les inconvé- « nients qu'elle a cru entrevoir dans les accepta- « tions de préséance que nous pourrions faire « ou avoir faites dans quelques corps maçons, « autres que la très-respectable et souveraine « Grande Loge.

« Nous déclarons que nous ne reconnais- « sons ni n'entendons reconnaitre aucun corps « comme indépendant de la très-respectable « et souveraine Grande Loge, à laquelle est « uni le sublime corps des empereurs d'orient « et d'occident, sublime mère loge Écossaise, « et avec lequel elle ne forme qu'un seul et

Digitized by Google

« même corps qui réunit la plénitude des con-
« naissances maçonniques et de la puissance
« législative de l'ordre.

« Nous déclarons encore qu'en accordant « lesdites acceptations, nous n'entendons attri- « buer ni reconnaître dans ces corps particu- « liers aucune espèce de juridiction, préémi- « nence, ni même de concurrence avec ladite « très-respectable et souveraine Grande Loge, « leur donner droit de faire aucun acte légis- « latif, ni valider aucun de ceux qu'ils auraient « pu faire.

« Donné à notre Orient, sous le sceau mys- « térieux de nos armes, et sous le contre- « seing de l'un de nos secrétaires ; style vulgaire « le 4 septembre 1772, *signé* Montmorency- « Luxembourg. »

« Par monseigneur, signé d'Atessen. » (*In-4° de huit pages*, sans titre, 17 septembre 1772.)

Cependant l'état d'inertie dans lequel la grande loge, soit par timidité, soit par le défaut d'accord et d'ensemble parmi ses membres, tenait depuis long-temps les travaux maçonniques, inquiétait et mécontentait les maçons de la capitale aussi bien que les loges des provinces, avec lesquelles la correspondance était presque suspendue. Le désordre s'établissait partout, et chacun soupirait après un meilleur

état de choses ; la grande loge avait encore pour elle, comme corps maçonnique, le respect dû à l'ancienneté de son institution, mais son pouvoir diminuait chaque jour dans une proportion égale aux abus qu'elle laissait s'introduire ; doit-on après cela s'étonner que ce pouvoir ait disparu, et se soit éclipsé devant une nouvelle autorité, jeune, vigoureuse, et dont l'origine prenait sa source dans le sein même de la grande loge ?

Nous avons dit que huit commissaires avaient été nommés avec des pouvoirs assez étendus, à l'effet de reviser les opérations de la grande loge ; ces huit commissaires eurent des conférences suivies avec un parti nombreux que protégeait ouvertement le duc de Luxembourg, et auquel s'était joint le *conseil des empereurs d'orient et d'occident*, ainsi que le *conseil des chevaliers d'orient*. Dans ces conférences on perdit bientôt de vue l'objet spécial des réunions et les limites du mandat émané de la grande loge : l'idée d'une réorganisation générale séduisit tous les esprits ; la grande loge pouvait révoquer ses pouvoirs, mais ses propres membres étaient pour la plupart dans le secret des opérations, ou plutôt, il n'y avait plus de secret pour personne, on conspirait ouvertement.

Digitized by Google

Les frères naguère bannis, soit par vengeance, ou, ce qui est plus probable, par un esprit de dissidence qui se perpétue souvent dans les fractions d'un corps nombreux, et surtout dans un corps où, comme dans celui-ci, les décisions sont aussi mobiles que la composition, suivirent avec soin et avec assiduité les progrès de la révolution commencée, ils l'encouragèrent de tous leurs efforts. Le duc de Luxembourg, grand administrateur général de l'ordre, se met à la tête du double parti que viennent fortifier encore des maîtres de loges et des députés. Les séances ont lieu secrètement à l'hôtel de Chaulnes sur les boulevards. Lalande dit, dans son *Mémoire historique sur la maçonnerie*, qu'elles étaient *très-nombreuses et très-bien composées*.

Parmi les maîtres de loges et les députés, il se trouve des hommes qui réclament en faveur des principes établis. Ces honorables frères n'adoptent pas les projets qui devaient renverser le pouvoir de la grande loge de France. Ils sont exclus sans aucune forme de procès. L'agitation était extrême; et sous le prétexte, et peut-être avec la bonne intention d'extirper seulement des abus et de régénérer l'administration de l'ordre, on conspirait réellement la ruine du plus ancien corps maçonnique.

« On dressa, dit Lalande, de nouveaux sta-
« tuts; on remédia aux abus en rendant sur-
« tout les maitres amovibles et éligibles à la
« pluralité des voix. »

C'était là un bien immense. La maîtrise perpétuelle des loges était un danger imminent pour l'ordre et la cause d'une foule d'abus; il fallait le faire cesser. Il était né de la défection peut-être involontaire du grand-maitre (*voy.* 1744). Mais tout cela pouvait se faire sans secousse, et la raison seule aurait peu à peu opéré ce changement utile.

Les huit commissaires de la grande loge prenaient part à toutes ces opérations. S'ils eussent fidèlement accompli les devoirs que leur dictait leur mandat, ils eussent informé la grande loge; ils l'auraient appelée à concourir, comme corps administratif, à des améliorations qu'elle n'avait pas intérêt de repousser.

Ces simples mandataires du premier corps de l'état maçonnique se crurent omnipotents. La grande loge ne sut pas ou n'osa pas révoquer des procureurs qui outre-passaient ses ordres, et elle en fut bientôt punie. En administration comme en politique, il faut de la fermeté. Le pouvoir qui fléchit ne tarde pas à tomber. Mais nous l'avons dit, beaucoup de membres de la

Digitized by Google

grande loge applaudissaient à la chute de leur propre société.

De concert avec les frères que nous avons désignés, les huit commissaires rédigèrent cette fameuse déclaration qui déclarait la *Grande Loge de France* dissoute, et la remplaçait par une nouvelle *Grande loge nationale* ou *Grand Orient de France*. Ce corps, protégé par le duc de Luxembourg, ayant opéré une grande réforme dans l'administration centrale de l'ordre, et préparant une nouvelle ère à la maçonnerie, réunit bientôt à lui un grand nombre de loges qui redoutaient les fautes et les abus qui s'étaient introduits dans l'ancienne administration.

Ainsi s'opéra sans secousse, mais non sans regrets et sans protestations, cette révolution dans laquelle avaient trempé les propres membres de la grande loge, et à laquelle ceux qui *ne l'approuvaient pas* étaient demeurés peut-être *trop indifférents*. On doit le dire, les loges de la correspondance applaudirent presque unanimement au nouvel ordre de choses; car on était fatigué des dissensions et des abus qui avaient signalé les dernières années de l'ère maçonnique.

1773.

C'est le 5 mars de cette année que, pour la première fois, se réunit en assemblée générale

la Grande Loge nationale de France ou Grand Orient. On y confirma la nomination du grand maître.

M. Chaillou de Joinville ajoutait aux embarras de l'ancienne Grande Loge, en approuvant les opérations de la Grande Loge nationale, et en demandant au nouveau corps des *lettres de substitut général honoraire*. Le prince de Rohan l'avait remplacé.

Par les nouvelles constitutions, trois chambres sont érigées dans le Grand Orient pour l'administration des loges de Paris et des loges de provinces. Le duc de Luxembourg en fait l'installation, et donne au nouveau Grand Orient une *fête superbe;* c'est ainsi que s'exprime Lalande, et il ajoute : « On n'avait « point encore vu à Paris de fête maçonnique « plus solennelle et plus brillante. »

Dans la même année, le *Grand Orient de France* (c'est ainsi que nous le désignerons désormais) installe le sérénissime grand maître en sa suprême qualité maçonnique, dans sa petite maison dite de la *Folie-Titon*, rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine. Le Grand Orient fit les frais de cette solennité *.

* Planche à tracer générale de l'Installation du T.·. R.·. et T.·. Ill.·. sérénissime grand maître, in-4° de 23 pages.

Les vainqueurs ne furent ni modestes ni modérés. Ils prirent des mesures acerbes contre plusieurs membres de l'ancienne Grande Loge, sous le prétexte de rétention des sceaux et timbres, des archives, etc.

La Grande Loge lutte et résiste, mais sans énergie et sans ensemble. Le faisceau désuni était à moitié brisé. Le seul acte de vigueur auquel elle se détermina, mais qui de fait devint stérile, fut de déclarer la Grande Loge nationale ou Grand Orient *schismatique et usurpateur;* elle décrète aussi contre ses huit commissaires qu'elle déclare infidèles.

Une triste polémique de part et d'autre vint affliger l'ordre entier qui pouvait être compromis par ces excès.

Cependant le Grand Orient au milieu de l'agitation générale fait un acte d'une haute importance.

Il passe un concordat avec les puissances supérieures du rit écossais, d'où résulte l'admission et la fusion générale des rites dans le Grand Orient. Première origine bien constatée des droits du Grand Orient sur les grades écossais.

L'année 1793 fut encore remarquable par deux événements qui n'ont laissé que d'heureuses traces.

La loge de l'*Amitié* de Paris reçut son institution. Le vénérable frère Roettiers de Montaleau, qui depuis a inscrit son nom dans nos fastes, l'a présidée plusieurs fois.

Le second événement n'est pas moins glorieux pour l'institution. Plusieurs maçons, uniquement livrés à l'étude de la maçonnerie, les frères Savalette de Langes, Court de Gebelin, etc., fondent la loge des *Amis Réunis*, de Paris, dans laquelle ils établissent le régime des *Philalètes* ou *chercheurs de la vérité* : création célèbre (*voy.* 1785 et 1787). Toutefois la loge ne fut installée qu'en 1775.

1774.

Plein de vie et d'ardeur, le Grand Orient poursuit sa brillante carrière. Il occupe tous les esprits; il attire tous les vœux. Le local de l'ancien noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer, lui paraît avantageux pour ses réunions; il s'y installe. Lalande, en qualité de grand orateur, prononce le discours de prise de possession de ce local.

Trois *directoires écossais* de la réforme de Dresde, sont établis à Lyon, à Bordeaux et à Strasbourg. Ils fondent des loges en France et ont pour grand maître le duc de Bouillon.

Voici les considérants qui déterminèrent le

Digitized by Google

Grand Orient à tolérer ce régime et ensuite à l'autoriser.

« En 1774, il s'est offert au Grand Orient une circonstance bien délicate d'exercer ses lumières; le traité d'union des *directoires écossais* établis en France sous la réforme de Dresde. Ce traité semblait intéresser la gloire du Grand Orient en sens contraires. D'une part le régime de ces directoires était en opposition avec les lois nationales de la maçonnerie, qui prononcent l'irrégularité contre toutes loges constituées en France par d'autres que par le Grand Orient. D'autre part les directoires se présentaient avec un nombre de maçons d'un choix épuré, dont les principes de la réforme portaient extérieurement sur la somptuosité des décorations, des fêtes et des festins maçonniques, pour donner plus d'aliment et d'extension aux actes de bienfaisance et de vertu.

« Une bibliothèque immense, rendue publique à Mittau; dans d'autres lieux, des asiles ouverts à la vieillesse infirme; ailleurs, des soins donnés aux tendres orphelins; dans des royaumes entiers, des secours prodigués à ces infortunés de la séduisante et trop impérieuse magie des sens, à ces créatures intéressantes méconnues de leurs pères, victimes du silence des lois, qui, n'ayant plus que la nature pour

mère, ont le droit immuable et sacré de réclamer tous les hommes pour frères; tels sont les traits éclatants du régime moral de la réforme de Dresde, observé par près de quatre cents loges, tant au nord qu'au midi de l'Europe. »

En 1776, le Grand Orient crut qu'il était de sa justice et de sa prudence d'adopter ce traité, parce que les bons maçons sont une seule famille répandue sur toute la surface du globe, et que les droits de suprématie du Grand Orient sur les loges de France lui étaient conservés, l'alliance étant proposée par les directoires, lesquels se rendaient tributaires du Grand Orient.

1775.

La grande loge de France éclipsée par le Grand Orient, mais soutenue par d'anciens et fidèles maçons, se maintient cependant dans une sorte d'activité; elle délivre huit constitutions à des loges de Paris, et un plus grand nombre à des loges de province.

1776.

Nous avons rapporté à la fin de l'année 1774 les motifs qui déterminèrent le Grand Orient à signer un traité d'union avec les directoires écossais établis à Lyon, à Bordeaux et à Strasbourg.

Digitized by Google

La loge ci-devant de *Saint-Lazare* (voy. 1766), et maintenant de *Saint-Jean d'Écosse du contrat social*, *Mère Loge Écossaise*, installée sous ce dernier titre par les commissaires de la Grande Loge Écossaise du Comtat Venaissin, adresse au Grand Orient copie de ses constitutions, comme *Mère Loge Écossaise*. Ne pouvant obtenir du Grand Orient de France la confirmation de son titre de *Mère Loge Écossaise*, elle publie un *Mémoire* contre le Grand Orient, qui, après une année de discussions et de résistance de la part de la loge, la raie du tableau général de l'ordre (*voy.* 1782).

Des gens de lettres distingués, et des hommes d'une célébrité européenne, se réunissent en société maçonnique sous le titre de *Loge des Neuf Sœurs*. Ce titre un peu profane, et plusieurs séances solennelles que tint cette loge, suscitèrent au fondateur une foule de désagréments. La puissance maçonnique retarda d'abord la délivrance des constitutions de la loge, qu'elle raya ensuite du tableau de l'ordre; mais elle l'y rétablit bientôt sur des observations en forme de *Mémoire pour la Loge des Neuf Sœurs*, que publia un membre de cette loge, le frère de La Dixmerie.

Quelle loge que celle où brillèrent Franklin,

Digitized by Google

Helvétius, Court de Gebelin, de La Dixmerie, Roucher, Lalande; où Voltaire fut reçu maçon, et qui, en un mot, réunissait dans son sein toutes les sommités littéraires ou philosophiques!

Cette loge existe encore, et fidèle au principe de l'institution franc-maçonnique, elle voulut toujours rester étrangère aux prétendues associations maçonniques supérieures. Elle continua à être *loge symbolique*, dédaignant le titre de *loge chapitrale* ou de *loge chapitrale et aréopagite*, c'est-à-dire, de loge servant de souche à un chapitre ou à un conseil du trentième degré, etc.; elle a été long-temps présidée par le frère de Mangourit, savant aimable, et littérateur aussi spirituel que modeste. La loge moderne de *Saint-Louis de France*, constituée en 1815, est venue tout entière se fondre dans son atelier. On ne trouve plus maintenant de ces brillantes réunions; on ne trouve plus une aussi grande masse de talents dans une même enceinte; il y a trop de loges, et à Paris surtout le nombre en est si considérable, que le nombre des hommes éclairés se trouve bien réduit pour chacune d'elles.

1777.

Les dames françaises n'étaient point restées

Digitized by Google

indifférentes au bien que faisaient les associations maçonniques. Les plus illustres d'entre elles se firent admettre dans une institution qui, sévère d'abord, fit bientôt de judicieuses concessions en faveur de ce sexe qui aurait créé la bonté, la bienfaisance, si le Créateur suprême, pour le bonheur et le triomphe de l'humanité, n'en eût mis le germe dans tous les cœurs.

Plusieurs dames de la cour donnèrent un mémorable exemple. Madame la marquise de Courtebonne, madame la comtesse de Polignac, madame la comtesse de Choiseul-Gouffier, madame la vicomtesse de Faudoas, engagèrent un zélé et illustre maçon à établir une loge de dames. Le marquis de Saisseval, aidé de quelques frères non moins zélés, non moins illustres, instituèrent la loge de la *Candeur*, que le Grand Orient constitua, et qui, peu après, donna une *loge d'adoption*, où assistèrent la sérénissime sœur duchesse de Chartres, épouse du grand maître, la sérénissime sœur duchesse de Bourbon, et la princesse de Lamballe. La duchesse de Bourbon accepta le titre de grande maîtresse de toutes les loges d'adoption de France. Toutes les dames de la cour prirent part aux travaux.

Ces belles et touchantes réunions se multi-

plièrent ; mais des raisons politiques les firent cesser en 1780.

Prisonniers pour dettes délivrés, mères de famille indigentes soulagées, belles actions récompensées, actes de bienfaisance de tout genre; fêtes augustes, galantes, toutes d'un goût exquis ; charme et triomphe des principes maçonniques : tels furent les admirables et touchants résultats du double concours des frères et des sœurs, sous les bannières sacrées de la charité, des vertus, de la noblesse et des grâces réunies par le plus admirable lien, celui d'une douce amitié.

D'autres fêtes d'adoption, peut-être moins éclatantes, mais non moins utiles, se sont reproduites depuis, et nous devons signaler entre autres celles que donnèrent les loges des *Francs Chevaliers*, *de Sainte-Joséphine*, *d'Anacréon*, *de Belle et Bonne*, *des Arts et de l'Amitié*, etc.

S. A. le duc de Chartres présida pour la première fois, cette année 1777, le Grand Orient de France. L'ordre comptait à cette époque trois cents loges en France, et douze cents loges étrangères, avec lesquelles le Grand Orient était en relation de confraternité.

« Un autre objet de nos vœux, dit le Grand Orient dans sa circulaire du 3 juillet 1777,

Digitized by Google

c'est d'assurer la régularité des loges, en écartant de leurs travaux de faux maçons, indignes d'y participer. Convaincus par une longue expérience de l'insuffisance des moyens employés jusqu'à ce jour pour y parvenir, et gémissant avec toutes les loges régulières d'un abus si contraire au bien général de l'ordre, nous avons cru ne pouvoir y remédier qu'en priant le Sér.·. Gr.·. Mait.·. de donner *tous les six mois* un mot qui n'étant communiqué qu'à des maçons réguliers, puisse les faire reconnaître pour tels par les loges qu'ils iront désormais visiter.

« Empressé de maintenir la régularité d'un ordre qu'il chérit, le sérénissime grand-maître a approuvé notre demande, et le très-respectable frère grand orateur a annoncé que l'intention de notre auguste chef était que chaque frère promît de ne communiquer ce mot qu'en loge ou a l'entrée de la loge. »

C'est de cette époque que date la première communication du mot de semestre, dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours ; ce mot sert de ralliement et de mot d'ordre à tous les maçons dits *réguliers*, c'est-à-dire, ceux qui doivent leur titre à une réception régulière et qui reconnaissent l'autorité du Grand Orient ; pour le recevoir, il faut faire partie d'une loge

en activité; c'est aussi cette année que commença la publication du *Comput du Grand Orient* ou *Almanach maçonnique de toutes les Loges de France*.

1778.

L'ancienne *Grande Loge de France*, qui prenait le titre de *Très-Respectable Grande Loge, ancien et unique Grand Orient de France*, publie ses *statuts et réglements* généraux et particuliers *.

Par une circulaire aux loges de France du 22e jour du 10e mois 5778, la loge de l'*Égalité*, Orient de Rennes, proteste énergiquement contre le traité d'union du Grand Orient avec les directoires écossais, sans la participation des loges de France :

1° Parce que le Grand Orient n'était pas autorisé à conclure ce traité.

2° Parce que plusieurs loges avaient allégué des faits graves contre la plupart des membres des directoires écossais, savoir : qu'ils n'étaient que des transfuges et des déserteurs du rite français, ou qu'ils n'avaient été admis aux travaux réguliers de la réforme qu'après avoir essuyé des refus constants des loges régulières.

* 1 vol. in-4°, Jérusalem, 1778.

Digitized by Google

3° Parce que les directoires écossais deviennent juges du rite français, tandis que les loges du rite de France ne peuvent jamais prononcer sur les contestations qui naissent de leur régime, ce qui détruit l'égalité qui constitue la maçonnerie.

4° Parce qu'ainsi sont détruites l'harmonie et l'unité, etc.*

1780.

Une puissance des hauts grades, *le Souverain Conseil, Sublime Mère Loge Écossaise du Grand Globe Français*, qui depuis s'est appelé *Souverain Conseil, Sublime Mère Loge des Excellents*, publie plusieurs décrets de fulmination contre des grades nouveaux introduits dans l'échelle ancienne. Le libellé du décret du 9 mars 1780 est précieux à conserver. Le Souverain Conseil s'exprime ainsi :

« Ayant pris en considération la dénoncia-
« tion faite de plusieurs grades dangereux,
« factices et illusoires, qui se sont introduits
« dans la maçonnerie, soit par l'ambition, l'igno-
« rance ou la cupidité, et ayant reconnu que le
« *petit Elu*, l'*Élu des Neuf* ou de *Perpignan*,
« l'*Élu des Quinze*, le *Maître illustre*, le *Cheva-*

* In-4° de 10 pages, avec la circulaire et le tableau des membres de la L.·.

« *lier de l'ancre ou de l'espérance*, ne sont que
« les échelons d'une morale répréhensible qui
« conduit au grade affreux de grand inspec-
« teur général, ou chevalier *Kadosch*, ou
« *Chevalier élu*, ou *Chevalier de l'aigle noir*,
« surmonté de commanderies illusoires et pa-
« rasites, tant dans celui de *Souverain Com-*
« *mandeur du temple*, que dans celui d'*écos-*
« *sais de Saint-André d'Ecosse*, imaginé et
« apporté à Paris par le feu baron de T......
« (Tschoudy), qui se reproduit aujourd'hui
« dans les directoires écossais de Dresde, adop-
« tés à Lyon, Strasbourg et Bordeaux, n'est
« qu'une modification du grand inspecteur
« chevalier Kadosch, etc., le but et les récom-
« penses étant les mêmes, au cordon et à la
« vengeance près, que celui-ci blâme avec
« justice ; que le *grade écossais de Saint-*
« *André d'Ecosse*, non moins dangereux par
« ses émigrations projetées que par ses sophismes
« présentés avec art, tendrait à la subversion
« de la vraie maçonn∴; que le soi-disant
« *grade de Rose-Croix* et adhérents présente
« des absurdités qui pourraient être autrement
« qualifiées ; que celui de *chevalier d'Orient*,
« surmonté des *commandeurs d'Orient*, pro-
« duction niaise et bâtarde, ne présente qu'un
« faux développement de la lettre maçonnique

« sans pouvoir s'adapter à son esprit, etc., etc.,
« arrête que lesdits grades seront supprimés et
« proscrits de toutes les loges où la vraie lu-
« mière est en recommandation, etc. »

Par un décret du 27 novembre de la même année (1780), le même *Souverain Conseil*, *Sublime Mère Loge des Excellents du Grand Globe Français*, supprime les titres d'*écossais*, d'*anglais*, d'*irlandais*, d'*écossais saxons*, d'*africains de Berlin*, de *maçons réformés de Brunswick*, etc., et rétablit l'ancien titre d'*excellent*, parce que, dit le décret, « En
« conservant plus long-temps une dénomina-
« tion étrangère, source d'une infinité d'abus
« préjudiciables au bon ordre, à la paix, à l'u-
« nion qui doivent régner dans toutes les loges
« de France, ce serait s'exposer aux justes re-
« proches des sages et des légitimes maçons*. »

En reprenant le cours de l'histoire de la franc-maçonnerie, nous remarquons que ce Souverain Conseil Sublime Mère Loge Écossaise des Excellents du Grand Globe Français, revendique, ou plutôt prétend avoir les droits de l'*ancienne Grande Loge de France*, dans la-

* Extrait d'un imprimé en placard, format atlantique, signé Labady, par mandement du Souverain Conseil, etc.

quelle il s'est confondu, ou qu'il a reçue dans son sein.

Le *Conseil des empereurs d'orient et d'occident, souverains princes maçons*, et sa fraction des *Chevaliers d'orient*, sont réduits pour se fortifier réciproquement à se recruter des gens de bas étage.

Ils ont voulu rivaliser l'ancienne Grande Loge et le *Grand Orient* lui-même et toutes les *sublimes puissances des hauts grades*, et néanmoins ils sont tombés dans une déconsidération complète. Pour ranimer l'intérêt, ils publient les grades de leurs archives contre la volonté de ceux qui les leur avaient donnés : vains efforts, inutile et coupable imprudence ! L'opinion publique, c'est-à-dire, l'opinion de tous les maçons hommes de sens, les abandonne : ces superbes maçons disparaissent pour long-temps de la scène maçonnique.

1781.

Les trois grands directoires écossais de Lyon, de Bordeaux et de Strasbourg, avaient obtenu, en 1776, leur agrégation au Grand Orient. Le directoire écossais de septimance, séant à Montpellier, demande la même faveur et l'obtient.

Digitized by Google

1782.

Quelques partisans du système écossais demandent au Grand Orient l'érection dans son sein d'une chambre des hauts grades; soutenus par les amis de la nouveauté et des distinctions, ils obtiennent cette faveur. On s'occupe de régler la hiérarchie entre les grades dits *supérieurs*.

1783.

L'écossisme se reproduit encore dans les grades symboliques; mais toujours pour dominer. On fonde en sa faveur la *loge de Saint-Alexandre d'Écosse*. Cette loge a servi de refuge à la loge du *Contrat social*, ci-devant de *Saint-Lazare* (voy. 1776). Elle a pris et porté le titre de *mère loge écossaise de France*, sous le titre de *Saint-Alexandre d'Ecosse et du Contrat social réunis*.

M. Thory, l'un de ses membres, s'est efforcé de donner une grande importance à cet atelier (*voy.* acta *Latomorun*, etc.); il signale ses travaux dans toutes les occasions, dans les plus petits détails; il la met constamment sur la ligne de la *Grande Loge* et du nouveau *Grand Orient*, et quelquefois au-dessus. Le temps, cet éternel juge, et le bon sens des maçons en général, ont fait justice des vanités de l'histo-

Digitized by Google

rien et de son œuvre elle-même : la loge, atteinte d'une langueur mortelle, a cessé tout-à-fait d'existe r.

L'illustration de la *mère loge écossaise de France*, sous le titre de *Saint-Alexandre d'Écosse et du Contrat social réunis*, réside, en grande partie, dans la brillante initiation de l'ambassadeur de Perse, le prince Askeri-khan. (*Voy*. 1809.)

La mère loge écossaise avait de belles archives, un riche dépôt de livres et de manuscrits, et une rare collection de médailles, tous objets d'une assez grande valeur, et acquis des deniers de la loge. Le frère Thory en était le conservateur; la loge s'étant éteinte, il a conservé ces objets. Il est mort lui-même depuis. On dit que sa veuve en est devenue la conservatrice à son tour; mais quand cette dame décédera, les héritiers, qui n'y ont aucun droit légitime, puisque tant de précieuses acquisitions ont été faites des deniers des membres de la loge, en seront-ils aussi les conservateurs, ou pour mieux dire les propriétaires? Cette question pourrait regarder l'autorité maçonnique en France, et mieux encore les tribunaux, si les intéressés s'avisaient de réclamer un jour leurs droits.

Un illustre frère étranger, le baron de Wal-

terstorff, chambellan, puis ambassadeur et général du roi de Danemarck, fonda à Paris la *loge de la réunion des étrangers*. La nouvelle loge était remarquable par l'excellente composition de ses membres, et le zèle extraordinaire de son vénérable, l'un des maçons les plus instruits. Sous une autre présidence, la loge voulut, après la restauration maçonnique en 1796, faire schisme, et résister au Grand Orient, elle se fit démolir; mais par suite du concordat de 1804, entre le Grand Orient et les associations écossaises, elle fut rétablie sur le tableau général de la correspondance. En 1810, la *loge de la réunion des étrangers*, présidée de nouveau par le baron de Walterstorff, alors ambassadeur près de l'empereur Napoléon, changea son titre en celui de *loge de Marie-Louise*. Après les événements politiques de 1814, la loge tomba dans un sommeil qui dure encore (1828).

Dans la même année (1783), fut fondée à l'orient de Paris, la loge de la *Trinité*, que l'ordre a toujours comptée parmi les loges les plus dignes de leur institution.

Cette respectable loge n'avait pas obtenu sans peine la conservation de son titre. Le commissaire du Grand Orient chargé du rapport, s'y était formellement opposé dans ses conclusions.

Dans un tableau du Grand Orient, à la suite des *statuts généraux* de cette époque, on voit une singulière addition : *loge de la Trinité*, dite *de l'Égalité*.

Le chapitre de cette loge professe toujours le rite philosophique des *Sublimes Élus de la vérité*, qui fut arrangé en 1776, bien qu'on en reporte l'introduction à Rennes, en 1748, par un maçon zélé, le frère de Mangourit, ancien diplomate, homme de lettres, actuellement officier honoraire du Grand Orient de France, ex-président des différents ateliers du *Mont-Thabor* de Paris. Ce vénérable frère, qui demeurait alors à Rennes, avait voulu établir, pour les frères instruits et pour tous les maçons distingués de la ville, une association maçonnique particulière, qui les séparât des maçons qui n'avaient ni la même instruction ni les mêmes habitudes civiles. Les *statuts et réglements des Sublimes Élus de la vérité* ont été imprimés *.

1784.

Sept chapitres de Rose-Croix de Paris, savoir : de la *Réunion*, des *Amis intimes*, des *Frères unis de Saint-Henri*, *de l'Amitié*, *de l'Harmonie*, *de Salomon* et *de la Trinité*, se

* In-8° de 54 pages.

Digitized by

confédérèrent le 2 février, afin de former le *grand chapitre général de France*, lequel devait réunir à perpétuité, *en France*, sous son régime et sous son gouvernement, tous les chapitres qui y existaient alors, et pourraient y exister à l'avenir, afin de réformer l'acéphalité qui les caractérisait et d'en purger les abus *.

1785.

Plusieurs membres du *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident*, *souverains princes maçons*, et du *Conseil des Chevaliers d'Orient*, de ces conseils fameux qui avaient terminé en 1780 leur existence comme corps maçonnique, s'associent à plusieurs frères revêtus des hauts grades, et parviennent avec eux à doter le Grand Orient de France de leurs titres pompeux. A de tristes prétentions d'autres frères opposent des prétentions ridicules, soutenues de titres équivoques. C'est ainsi que le docteur Gerbier prétend être le président d'un chapitre constitué par lettres sur parchemin, données à Édimbourg en 1721; le duc d'Antin étant alors grand-maître de l'ordre maçonnique en France. Le docteur Gerbier que nous ne pouvons pas croire coupable en matière de *faux* ou d'*altération*,

* 6 pages in-folio, 1784.

faisait, lui et ses lettres-patentes, un petit anachronisme de dix-sept ans, puisque le duc d'Antin n'avait été élu à cette dignité qu'en 1738. La grande loge d'Édimbourg consultée protesta contre les prétendues constitutions. Ceux qui soutenaient leur validité persistaient. On rit un peu aux dépens des frères qui montraient un si plaisant courage, et l'affaire n'en devint pas plus claire.

Cependant, une rivalité si bien fondée de titres si patents, amena un bien étrange résultat. Le 24 septembre 1785, les *disciples du Sauveur*, composant *le grand chapitre général de France*, séant à l'orient de Paris, et le *grand chapitre de France*, séant à l'orient de Paris, et constitué régulièrement par lettres données en parchemin à Édimbourg, le 21 du premier mois hiramian de l'an de la vraie lumière 5721, se confondent par un pacte d'union en treize articles. Par le premier article, chacun des deux chapitres « a transporté et « communiqué à l'autre absolument et irré« vocablement tous ses titres, droits, privi« léges, autorité, pouvoir et pleine puissance, « pour dorénavant et toujours ne plus former « qu'un seul et unique corps et chapitre, sous « la dénomination de *grand chapitre général « de France.* »

Par l'art. 5, le très-respectable frère chevalier Gerbier « se démet entre les mains du grand « chapitre général de France, de sa dignité de « grand-maître perpétuel du grand chapitre de « France, à l'effet que sa dite dignité soit unie « à celle du grand maître dudit grand chapitre « de France, etc.* »

Dans la même année (1785), les *vénérables maîtres des loges de France*, mettent au jour les *statuts et réglements du souverain chapitre de Rose-Croix***.

L'année 1785 acquit de la célébrité dans nos fastes par l'ouverture du premier couvent philosophique, qui avait pour chefs les frères Savalette de Langes, de Gebelin, etc., fondateurs de ce régime. Tous les maçons instruits, à quelque rite qu'ils appartinssent, y furent seulement appelés : la convocation était générale pour la France et l'étranger.

Joseph Balsamo, comte de Cagliostro, créateur d'une *maçonnerie égyptienne*, est invité comme les autres frères, tels que Mesmer, Saint-Martin, etc., à prendre part au couvent et à y développer ses principes. Audacieux ou imprudent, le comte de Cagliostro accepte

* In-f° de 8 pages, manuscrit collationné et certifié.
** In-8°.

Digitized by Google

l'invitation et promet d'exposer ses doctrines.

Mais bientôt l'imposteur reconnaît le danger de sa position. Il appelle à son secours l'influence attachée à son nom; elle est impuissante pour le défendre contre l'investigation des maçons les plus loyaux et les plus savants. Le couvent a reçu ses promesses et le presse de les remplir. Une correspondance s'établit de part et d'autre. Cagliostro multiplie les difficultés, cherche à échapper par des subterfuges, s'enveloppe de mysticisme et d'une dignité artificielle. Cette sorte de défense n'en impose à personne. Ne pouvant plus échapper, il recule, laissant dans l'esprit des membres du couvent, la conviction fâcheuse qu'il a voulu tromper l'élite de la maçonnerie, avec aussi peu de bonne foi qu'il en avait mis dans d'autres matières, à abuser des hommes simples et crédules.

1786.

La chambre des hauts grades du Grand-Orient, organe des membres du *grand chapitre général de France*, présente son travail sur les *grades supérieurs;* il est adopté. L'ordre maçonnique compte *quatre ordres*, qui simplifient les *hauts degrés écossais*. Ce sont l'*Élu*, l'*Écossais*, le *Chevalier d'Orient* et le *souverain prince Rose-Croix*. En même temps, le Grand Orient

déclare qu'ils seront les seuls conférés par les ateliers maçonniques supérieurs de son obédience.

Satisfait du succès de son œuvre, le grand chapitre général de France, demande à se réunir au Grand Orient, et la réunion est opérée.

Des maçons du rite écossais, virent avec regret la puissance naissante du nouveau rite, et le préjudice qu'il devait naturellement porter aux autres rites. Ils s'efforcèrent d'entraver la marche du nouvel ordre de-choses.

Le *grand chapitre d'Hérodom de Kilwinning*, séant à Rouen, se hâta d'envoyer au Grand Orient copie des constitutions qu'il avait reçues de la grande loge d'Édimbourg, sous la date du premier mai 1766, et demanda à être reconnu en vertu de ses titres, déclarant qu'il prenait souche sur la loge de *l'Ardente Amitié*, orient de Rouen.

Comme dans la discussion avec la loge du *Contrat Social* (Voy. 1776), le Grand Orient refusa de reconnaître la suprématie à laquelle prétendait le grand chapitre d'Hérodom de Kilwinning, et défendit à la loge de l'*Ardente Amitié*, de donner asyle à cette prétendue autorité. La loge et le chapitre résistèrent aux injonctions du Grand Orient, qui, après de longues discussions, raya cette loge de sa cor-

Digitized by Google

respondance. Elle n'a été rétablie dans les cadres de l'ordre, qu'à la suite du concordat avec les associations écossaises (*voy.* 1804).

Le Grand Orient de France administrait *trois grades symboliques et quatre ordres*, qui comprenaient les degrés supérieurs ou dix-huit grades.

Le *chapitre d'Hérodom de Kilwinning*, comme le conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, reconnaissait vingt-cinq degrés.

Le rite écossais-ancien et accepté reconnait trente-trois degrés. Avant toutes ces créations de hauts grades ou ordres, de hauts degrés écossais, la franc-maçonnerie se composait, comme on l'a vu précédemment, de trois grades, *apprenti*, *compagnon* et *maître*, que fallait-il de plus à une institution toute morale?

Ici nous sommes forcés d'ajouter de nouvelles réflexions aux remarques que nous avons déjà présentées.

La maçonnerie est *universelle*, *cosmopolite*, elle est et doit être la même pour tous les peuples qui la professent; les mots, les signes, les attouchements, les décorations, et plus que tout cela, les principes, doivent être identiques; s'il prend malheureusement fantaisie aux maçons d'un pays, de créer de nouveaux grades et de nouveaux rites, ces grades et ces rites de-

Digitized by

vraient au moins rester dans les localités qui les auront vus naitre; autrement les autres peuples ayant aussi le droit de créer chacun des rites et des grades différents, que deviendront l'*unité* et la *généralité* de l'ordre s'ils usent de ce droit? Le catholique repoussera la création du protestant, du juif, de l'islamiste, et ceux-ci, à leur tour, s'opposeront à l'admission de tout ce qui dénaturerait, gênerait ou troublerait leur croyance. D'ailleurs, les usages, les mœurs, les lois, la politique d'un pays, ne seront point convenablement jugés par des hommes qui ont des usages, des mœurs, des lois et une politique opposés.

Inventeurs ou manipulateurs des grades et des rites, faites donc, si vous le pouvez, d'un quaker, un prince ou un souverain, même un chevalier; d'un juif un Rose-Croix, d'un mahométan un *kadosch templier*.

De tous ces hommes, vous ferez au contraire de bons maçons avec les trois premiers grades symboliques, car tous reconnaissent un Dieu, une providence; leur religion admet un principe moteur de toutes choses; tous chérissent la morale et la fraternité, tous sentent le besoin de s'entre-secourir, de s'éclairer, de s'instruire.

Maintenant, examinons les créations maçonniques nouvelles.

Digitized by Google

Compatissant à la faiblesse vaniteuse d'une foule de maçons, et pour simplifier les vingt-cinq ou trente-trois degrés écossais, le Grand Orient avait remanié ces grades et composé quatre ordres : *Élu*, *Écossais*, *chevalier d'Orient*, *Rose-Croix*.

Dans le premier de ces hauts grades, on voit un *Élu* qui venge la mort du maître; dans le deuxième, c'est un *Écossais* contemplateur de la divinité; au troisième, c'est un *chevalier d'Orient* qui protége du glaive ses frères, et qui rend la liberté aux captifs. Le quatrième offre un *Rose-Croix*, homme chrétien ou maçon philosophe.

Qu'est-ce que la *vengeance*, même commémorative à laquelle personne ne songe? qu'est-ce qu'un maçon *tout d'extase?* qu'est-ce qu'un homme *uniquement belliqueux?* qu'est-ce qu'un *pieux sectaire* dont on est obligé de faire, en le dénaturant, un maçon philosophe?

Et que signifient moralement ou philosophiquement *ces quatre ordres?* Nous voyons bien l'*ancienne loi* et la *loi nouvelle*, c'est-à-dire, la loi juive et la loi chrétienne, mais non la loi, la seule loi raisonnable pour tous les hommes, la *loi philosophique*.

Ces *quatre ordres* se retrouvent d'ailleurs par leur esprit, dans les *trois premiers grades sym-*

Digitized by Google

boliques ou *franc-maçonnerie primitive*. La *vengeance de l'Élu* est dans la haine vigoureuse que nous portons aux préjugés, au fanatisme, à la superstition, dans l'horreur que nous inspire le meurtre de quiconque n'est pas frappé par les lois. La *contemplation* de l'*Écossais* se reproduit dans l'humble et profond respect que nous avons pour le grand architecte de l'univers, à qui est dédié le temple moral ou le cœur de l'homme, et qui se manifeste dès le premier grade. La noblesse d'âme ou l'*ardeur belliqueuse* du *Chevalier d'Orient* se manifèste dans le secours que nous donnons à tous nos frères sous le titre des enfants de la veuve, enfin nous retrouvons la *piété chrétienne* ou *philosophie maçonnique* dans le culte universel rendu par tous les maçons au souverain moteur de toutes choses, dans la propagation des lumières, dans l'enseignement et la pratique de la morale naturelle et de toutes les vertus.

Les quatre hauts grades français sont donc une superfétation ridicule, considérée dans les prétentions qui s'y rattachent, inutile, si on l'envisage dans le nombre de ses grades, dont les uns ne sont, pour la plupart, qu'une répétition des autres.

La maçonnerie écossaise a encore enchéri sur tout cela en élevant ses grades à *trente-*

trois, et une autre maçonnerie qui a eu ses disciples, le rit de *Mizraïm*, était divisée en *quatre-vingt-dix* grades; heureusement le remède est venu de l'excès du mal lui-même, et les maçons les plus amis des distinctions et des hauts grades ont senti le néant de cet excès de grandeur; le bon sens général a fait justice de ces ridicules classifications, mais il n'a pas été assez fort pour compléter la réforme, et le pompeux rit écossais, avec ses trente-trois grades, est resté debout. Nous allons donner l'analyse de ces divers degrés, en indiquant leurs distinctions, et les applications au système des connaissances qui sont, ou devraient être, l'apanage de chacun d'eux.

1er *degré*. Apprenti.

Décorations : tablier de peau blanche, bordé de rouge; gants blancs.

Attributions : développement de la maçonnerie, enseignement de ses lois et de ses usages.

2e *degré*. Compagnon.

Décorations : tablier et gants comme l'apprenti; la bavette du tablier rabattue.

Attributions : direction de la jeunesse vers le bonheur au moyen du travail, de la science et de la vertu qui lui sont recommandés.

3e *degré*. Maître.

Décorations : cordon de soie bleue moirée,

au bas une rosette couleur de feu à laquelle est attaché le bijou, qui est un triangle, ou une équerre et un compas entrelacés, et formant un triangle; tablier comme le compagnon; au milieu doivent être les lettres M B. (Quelques maîtres portent des cordons et des tabliers chargés de broderies; cette innovation a sans doute été imaginée par les marchands de broderies.)

Attributions : hommage rendu à l'honneur inflexible qui ne transige point avec le devoir.

Ces définitions doivent s'appliquer aux trois premiers grades du rite français, comme à celui-ci, car c'est la vraie, l'unique franc-maçonnerie.

4e *degré*. Maître secret.

Décorations : cordon bleu bordé de noir, le bijou est une clef d'ivoire, au milieu de laquelle est la lettre Z; tablier blanc attaché avec des rubans noirs, bavette bleue sur laquelle est peint ou brodé un œil.

Attributions : discrétion du sage; vigilance du bon ouvrier.

5e *degré*. Maître parfait.

Décorations : cordon vert, le bijou est un compas ouvert à angle de 60 degrés, posé sur une portion de cercle gradué; tablier blanc, bavette verte; dans le milieu du tablier sont décrits trois cercles à distances égales, et au

centre desquels est figurée une pierre carrée sur laquelle est la lettre J.

Attributions : perfection de l'esprit et du cœur ; science des hautes vérités, des connaissances énumérées sur la pierre cubique.

6e *degré*. SECRÉTAIRE INTIME.

Décorations : cordon rouge, le bijou est composé de trois triangles entrelacés ; tablier blanc doublé et bordé de rouge, avec un triangle peint sur la bavette.

Attributions : besoin de connaître les sources de tant de découvertes précieuses ; danger d'une vaine curiosité.

7e *degré*. PRÉVÔT et JUGE.

Décorations : cordon rouge, le bijou est une clef d'or ; tablier blanc, bordé de rouge, une poche au milieu ; une clef figurée sur la bavette.

Attributions : équité à juger les actions des autres et nos propres actions.

8e *degré*. INTENDANT DES BATIMENTS.

Décorations : cordon rouge, le bijou est un triangle ; tablier blanc, doublé de rouge et bordé de vert.

Attributions : esprit d'ordre et d'analyse.

9e *degré*. MAÎTRE ÉLU.

Décorations : cordon noir avec neuf rosettes rouges au bas, se porte de gauche à droite ; le bijou est un poignard en or à lame d'argent ;

Digitized by Google

tablier blanc, doublé et bordé de noir; sur la bavette un bras tenant un poignard.

Attributions : zèle et talent; bons exemples; généreux efforts à provoquer la vérité, à repousser l'erreur, à préférer la vertu au vice.

10e *degré*. Maître Élu des quinze.

Décorations : cordon noir, se porte de gauche à droite, trois têtes peintes ou brodées au bas; le bijou est un poignard en or à lame d'argent; tablier blanc bordé en noir; au milieu est représentée la ville de Jérusalem, avec trois têtes exposées sur des piquets aux portes de l'Est, de l'Ouest et du Sud.

Attributions : extinction des passions et des penchants coupables.

11e *degré*. Sublime Chevalier élu.

Décorations : cordon noir, sur lequel sont brodés trois cœurs enflammés; le bijou est une épée ou un poignard en or à lame d'argent; tablier blanc, doublé et bordé de noir, une petite poche au milieu, sur laquelle est une croix rouge.

Attributions : régénération des mœurs et des lumières.

12e *degré*. Royal-Arche.

Décorations : cordon de soie de couleur pourpre, porté en collier; le bijou est une médaille d'or.

Attributions : courage persévérant.

13e *degré*. GRAND MAÎTRE ARCHITECTE.

Décorations : cordon bleu moiré, se porte de droite à gauche, le bijou est un carré régulier en forme de médaille ; tablier blanc bordé en bleu, une poche au milieu.

Attributions : tribut à la mémoire de quelques-uns des premiers instituteurs des hommes, les mages, les pontifes de Mizraïm et de Jérusalem.

14e *degré*. GRAND ÉCOSSAIS.

Décorations : cordon rouge en sautoir, le bijou est un compas couronné, dont les pointes ouvertes sont posées sur un quart de cercle de 90 degrés, et un soleil au milieu ; tablier blanc doublé et bordé de cramoisi, et un petit ruban bleu qui accompagne le bord ; au milieu est figurée une pierre plate carrée, au milieu de laquelle est un anneau de fer ; les chevaliers doivent porter un anneau ou alliance, dans l'intérieur duquel sont gravés ces mots : *la vertu unit ce que la mort ne peut séparer.*

Attributions : adoration, sous le symbole du *delta*, du grand architecte de l'univers.

15e *degré*. CHEVALIER D'ORIENT.

Décorations : cordon vert d'eau, se porte de droite à gauche ; le bijou est un petit sabre ; tablier blanc bordé de vert ; dans le milieu,

Digitized by Google

trois triangles formés par des chaînes dont les chaînons sont eux-mêmes triangulaires.

Attributions : aux libérateurs de leur patrie.

16e *degré*. Prince de Jérusalem.

Décorations : cordon aurore, se porte de droite à gauche ; le bijou est une médaille sur laquelle est gravée d'un côté une main tenant une balance, et de l'autre côté une épée à deux tranchants et cinq étoiles au-dessus ; tablier rouge doublé et bordé d'aurore.

Attributions : allégresse inspirée par l'héroïsme des chevaliers d'Orient libérateurs, et leur triomphe.

17e *degré*. Chevalier d'Orient et d'Occident.

Décorations : cordon noir en collier, le bijou suspendu au bout ; le bijou est un heptagone d'or, dans les angles sont placées les lettres B D S H P F G ; tablier de soie jaune doublé de rouge.

Attributions : avantages assurés par la maçonnerie.

18e *degré*. Chevalier Rose-Croix.

Décorations : cordon rouge d'un côté et noir de l'autre, une croix au milieu, se porte en sautoir ; le bijou est un compas d'or ; tablier de soie blanche doublé de noir et bordé de rouge, une croix au milieu.

Attributions : triomphe de la lumière sur les ténèbres, ou du culte évangélique.

19e *degré*. GRAND PONTIFE.

Décorations : le cordon est un large ruban rouge parsemé de douze étoiles en or, il se porte de droite à gauche ; sur le devant est brodé le mot *alpha*, et sur le derrière *omega*, le bijou suspendu à son extrémité est une équerre d'or ; point de tablier.

Attributions : pontificat de la religion universelle et régénérée.

20e *degré*. MAITRE *ad vitam*.

Décorations : deux cordons, un bleu et un autre jaune mis en croix ; le bijou est un triangle sur lequel est gravé le mot sacré du grade.

Attributions : devoirs des chefs d'ateliers maçonniques.

21e *degré*. CHEVALIER PRUSSIEN.

Décorations : cordon noir, se porte de droite à gauche ; le bijou est un équilatéral traversé par une flèche, la pointe en bas ; il doit être en or.

Attributions : dangers de l'ambition et repentir sincère.

22e *degré*. PRINCE DU LIBAN.

Décorations : cordon couleur de feu, se porte en sautoir ; le bijou est une petite hache d'or ; tablier blanc, un œil d'or sur la bavette, une

Digitized by Google

table figurée au milieu avec des plans dessus.

Attributions : gloire de l'ancienne chevalerie propagative des sentimens généreux; dévoûment à l'ordre.

23e *degré*. Chef du Tabernacle.

Décorations : robe blanche longue; écharpe rouge à frange, cordon noir au bout pour soutenir un encensoir.

Attributions : surveillance des conservateurs de la maçonnerie.

24e *degré*. Prince du Tabernacle.

Mêmes décorations que pour le précédent.

Attributions : conservation des doctrines de l'ordre.

25e *degré*. Chevalier du Serpent d'airain.

Décorations : cordon noir en sautoir; le bijou est un serpent formant un anneau; tablier blanc bordé de noir; des chaînes brisées figurées au milieu; pour devise ces mots : *délivrance des captifs*.

Attributions : émulation qui crée les plans utiles.

26e *degré*. Prince de Merci.

Décorations : cordon noir, se porte de droite à gauche; un triple triangle brodé sur le devant.

Attributions : estime et récompenses dues au génie.

27e *degré*. Commandeur du Temple.

Décorations : cordon rouge en écharpe, avec les bords noirs, au bout la croix de l'ordre, croix teutonique; tablier rouge, doublé et bordé de noir ; sur la bavette est la croix de l'ordre en noir; dans le milieu du tablier est une clef avec une couronne de lauriers.

Attributions : supériorité et indépendance données par les talents et les vertus.

28e *degré*. CHEVALIER DU SOLEIL.

Décorations : collier d'or, au bout duquel est suspendu un triangle, dans lequel est un soleil du même métal.

Attributions : vérité nue sur tout ce qui intéresse le bonheur des hommes.

29e *degré*. ÉCOSSAIS DE SAINT-ANDRÉ.

Décorations : cordon ponceau, en écharpe, au bas duquel est suspendu le bijou, qui est une équerre renversée, ayant un poignard au dedans de son angle.

Attributions : grade consacré à l'antique maçonnerie d'Écosse.

30e *degré*. CHEVALIER GRAND ÉLU KADOSCH.

Décorations : cordon noir liseré de blanc, se porte en écharpe de droite à gauche, une croix teutonique sur le cœur; les lettres C K S en blanc sur le cordon ; le bijou est un aigle couronné à deux têtes; la couronne, le bec, le poignard, jaunes, le reste noir.

Digitized by Google

Attributions : but de la maçonnerie dans tous ses degrés.

Seul de tous les grades dans lequel la haute maçonnerie soit réellement digne de son objet ; et le seul que puisse ambitionner un homme éclairé.

31e *degré*. INQUISITEUR-INSPECTEUR-COMMANDEUR.

Décorations : cordon blanc, se porte en camail ; le bijou est une croix d'argent teutonique qui se porte à la boutonnière, attachée à une rosette blanche moirée ; tablier de peau blanche avec une croix rouge sur la bavette.

Attributions : haute justice de l'ordre.

32e *degré*. SOUVERAIN PRINCE DE ROYAL-SECRET.

Décorations : large cordon noir, en sautoir, sur lequel est brodée en rouge la croix de l'ordre, et au bas duquel est suspendue une pareille croix en or ; le tablier représente le tracé d'un camp ; sur la bavette la croix de l'ordre, et dessus l'aigle à deux têtes.

Attributions : commandement militaire de l'ordre.

33e *degré*. GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL.

Décorations : cordon blanc de gauche à droite en large ruban moiré, un riche triangle rayonné au milieu ; le bijou est un aigle noir à deux têtes, les ailes étendues, et tenant une épée dans ses serres.

Attributions : administration suprême du rite. *Nec plus ultrà.*

Il est sans doute inutile de dire que tous ces grades ne figurent que pour nombre, et par nécessité dans la nomenclature des degrés écossais; parmi eux il n'y a guère, à partir du grade de *maître*, que les grades de *chevalier Élu*, *chevalier d'Orient*, *Rose-Croix*, *chevalier du Soleil*, *Kadosch*, *prince de Royal-Secret*, et *grand Inspecteur général*, qui soient l'objet d'un cérémonial particulier pour les réceptions et les assemblées, qui n'ont presque jamais lieu pour les grades intermédiaires; celui qui possède le grade le plus élevé est censé connaître parfaitement tous les autres, quoique le contraire arrive le plus ordinairement : est-il d'ailleurs un homme qui voulût charger sa mémoire de tous les mots plus ou moins barbares, des signes, des marches, des décorations, etc., etc., qui distinguent chacun de ces grades? l'oubli dans lequel les maçons les plus zélés laissent la plupart de ces degrés, n'est-il pas la meilleure preuve de leur inutilité complète?

Le champ de la morale est vaste, mais il a des limites : la franc-maçonnerie a été créée pour l'enseignement populaire, élémentaire, mutuel de la morale; tout ce qui a rapport à la morale, est renfermé dans les trois grades

symboliques, soit français, soit écossais. Pourquoi donc alors des grades nouveaux? si un grade était à inventer, ce serait pour démontrer le ridicule et la puérilité des vanités si largement exploitées dans les hauts grades; pour donner des leçons de modestie et de raison à ces princes et souverains *in partibus*, qui viennent fastueusement étaler dans nos assemblées leurs titres et leurs cordons, plus souvent dus à leur bourse et à la complaisance de leurs amis, qu'à leur mérite ou à leurs vertus. Car les hommes instruits et vraiment dignes du nom de franc-maçon, redoutent plus qu'ils ne désirent les distinctions parmi leurs frères, et lorsqu'ils consentent à s'affubler de brillants hochets, c'est par une condescendance trop facile pour des faiblesses qu'ils n'osent encore blâmer ouvertement. Il est certain que par leur pompe extravagante, ces superbes décorations déconsidèrent et dénaturent la plus simple et la plus admirable des institutions. Mais laissons au temps et à la raison à faire justice de ces puérilités, et constatons seulement l'état des choses sans nous en établir davantage le censeur austère.

1787.

Le couvent philosophique du régime des *philalètes* ou *chercheurs de la vérité*, reprend

le cours de ses assemblées. Après vingt-neuf réunions, dont plusieurs furent remarquables par le cours que fit l'illustre frère Court de Gebelin, le couvent se vit forcé par suite de la tiédeur des maçons et de leur indifférence pour l'instruction sérieuse, de suspendre indéfiniment des conférences qui devaient faire la gloire de l'ordre en même temps qu'elles élevaient la science maçonnique à une hauteur jusque alors inconnue, et qu'il n'était donné qu'à l'illustre frère Lenoir, de renouveler momentanément. Sans doute la tiédeur fut la principale cause de la suspension de ces conférences; mais on ne peut se dissimuler que les approches de la révolution française ne secondèrent que trop ces fâcheuses dispositions. On sentait déjà que l'intérêt général devait l'emporter sur l'intérêt individuel. Dans ce grand mouvement social, le maçon disparaissait devant le citoyen.

1788.

Durant cette année, l'association maçonnique fut comme accablée sous le poids d'une inévitable inertie. Cependant, le Grand Orient de France, en son *grand chapitre général*, publia ses *réglements*.

1789.

Le Grand Orient institue la loge du *Centre*

des Amis. C'est sur cette loge que s'est enté le *Chapitre des Gaules*, ci-devant *Chapitre métropolitain*, celui-là même dont on faisait remonter l'origine à 1721 (*voy.* 1785), et dont le Grand Orient confirma complaisamment l'étrange date en 1787.

On doit dire à l'éloge des membres de ce très-ancien et très-célèbre Chapitre qu'il tire moins son illustration d'une antiquité contestée pour quelques années, que de la belle composition de son personnel et de la dignité réelle qu'il a toujours mis dans l'exercice de ses travaux.

1790.

Le Grand Orient publie un *Supplément aux Statuts généraux de l'Ordre*, imprimés en 1778, réimprimés en 1787 et enfin en 1790 *.

1791.

Après une lutte longue et peu fructueuse, l'ancienne grande loge de France interrompt définitivement des réunions qu'elle avait maintenues jusque-là avec plus de persévérance que de succès. Les événements de la révolution se pressaient; plusieurs des membres de la grande loge ne partageaient pas les nouveaux

* Vol. in-8°.

Digitized by Google

principes politiques. Le sage résiste à l'orage, mais il ne le brave point.

1793.

Le Grand Orient avait de son côté, sinon interrompu, du moins laissé languir ses travaux. Si les frères se réunissaient, c'était en assemblées particulières. Le gouvernement de l'ordre y était presque étranger.

Une lettre du sérénissime grand maître paraît dans le *Journal de Paris*. Celui que la maçonnerie en France regardait comme son chef suprême, renie en quelque sorte l'association. Heureux si ce scandale eût été le seul dans ces temps malheureux....! mais, renfermons-nous dans les faits maçonniques, car nous sommes arrivés à l'époque où notre histoire politique est trop douloureuse, pour que nous ne nous estimions pas heureux de n'être point obligé de l'aborder.

Le Grand Orient reprend son énergie : il déclare la grande maîtrise vacante, et le président, au nom de l'ordre, brise l'épée de grand maître et en jette les fragments au milieu du temple.

1795.

Après plus de deux années de sommeil, le frère Roettiers de Montaleau, ancien président

Digitized by Google

de la chambre de Paris, rend au Grand Orient toute son activité. Cet illustre frère sortait de prison, où il avait été enfermé comme suspect. Il réunit quelques officiers, quelques anciens présidents et députés d'ateliers, et rend le mouvement au grand corps maçonnique. Le Grand Orient veut lui témoigner sa gratitude en lui décernant le titre de *grand maître;* il le refuse et n'accepte que celui de *grand vénérable.* Le pouvoir et la considération étaient les mêmes.

1796.

Vers le milieu de cette année le Grand Orient reprend solennellement son activité. Il constitue de nouvelles loges, entre autres celle des *Amis sincères*, Orient de Genève.

Trois loges sont en pleine vigueur à Paris, deux à Perpignan, sept à Rouen, quatre au Havre, une à Melun, une à la Rochelle.

L'ancienne grande loge de France essaie aussi de reprendre ses travaux.

1797.

Sous la présidence du frère Cuvelier, homme de lettres, la loge des *Frères artistes* est instituée. Cette respectable loge conserve encore aujourd'hui un rang distingué parmi les différents ateliers de la capitale. Elle a été présidée

Digitized by Google

depuis quelques années par les frères Fauchet et Bouilly, aujourd'hui (1828) orateurs du Grand Orient.

1798.

Les autorités locales de la ville de Lille, département du Nord, consultent le ministre de la police, M. Lecarlier, sur l'existence des loges maçonniques qui se remettent en vigueur dans le département.

A cette communication officielle, le ministre se hâte de répondre aux commissaires du directoire exécutif du département du Nord :

« Qu'aucune loi ne prohibe les réunions de « francs-maçons. »

1799.

Inquiet de la résurrection de l'ancienne grande loge de France, et par conséquent du schisme qu'elle ranime par son opposition au Grand Orient, le grand vénérable réunit dans des conférences particulières les chefs de ces deux autorités, et grâce à ses soins, dont l'importance fut unanimement appréciée, les dissensions, les dissidences, toutes les prétentions à une suprématie dangereuse sont aplanies.

Un concordat est passé entre ces deux grands corps; une fusion pleine et entière, s'opère

avec la franchise la plus complète, et le Grand Orient, qui a long-temps disputé son pouvoir et partagé l'administration avec l'ancienne grande loge, ne forme plus qu'un seul et unique corps, un seul et unique pouvoir pour toute la maçonnerie par l'heureuse fusion qui s'opère dans son sein. Ce résultat inespéré obtint l'assentiment universel; l'allégresse fut entière, et la *fête de la réunion* au Grand Orient y fut célébrée avec autant d'éclat que d'unanimité. Ainsi, des traités solennels et volontaires viennent reconnaître et sanctionner l'existence légale du Grand Orient, que quelques frères regardaient encore comme entachée d'usurpation. Le nouveau pacte légitime tout ce qui a été fait, toute dissidence, toute opposition disparaissent, et cette vieille rivalité qui long-temps avait divisé les deux corps maçonniques, vient expirer au pied de l'autel de la fraternité, et ne s'est point réveillée depuis.

Le recueil imprimé des négociations, des discours et des pièces de poésie qui ont marqué cette solennité, est précédé d'une circulaire dont nous extrairons les principaux passages :

« Depuis plus de trente ans il existait à l'O-
« rient de Paris, deux Grands Orients qui,
« tous deux, créaient ensemble des loges sous

Digitized by Google

« des titres distinctifs et guidaient leurs tra-
« vaux.

« Ces deux Grands Orients prétendaient à la
« suprématie; les maçons de l'une n'étaient
« point admis dans l'autre (8). L'entrée du
« temple, au lieu d'être celle de la concorde,
« devenait celle de la discorde.

« Les frères invoquaient en vain les principes
« innés de la maçonnerie, *que tout maçon est*
« *maçon partout*.....

« En vain plusieurs officiers de ces deux
« Grands Orients avaient-ils tenté, en 1773,
« de se réunir pour n'en former qu'un seul,
« et voir enfin cesser ces dissensions.

« La discorde secouait ses flambeaux sur nos
« têtes.

« Des génies bienfaisants de ces deux Grands
« Orients, se sont enfin armés contre elle.

« Vous verrez sûrement avec la même sensa-
« tion que nous, la réunion qui s'est opérée le
« vingt-deuxième jour de ce mois, entre ces
« deux Grands Orients : ils n'en forment plus
« qu'un seul. Tout sentiment de priorité, de
« suprématie, de distinction frivole est dis-
« paru. Notre tenue de la Saint-Jean dernière,
« a été et sera un des plus beaux jours de la
« maçonnerie; plus de cinq cents maçons de
« l'une et de l'autre association se sont mu-

« tuellement juré *union*, *fraternité*, *amitié*,
« *réunion*, *bonheur à jamais durable*. Le baiser
« de paix s'est donné mutuellement par tous
« les frères avec une effusion de cœur qui en
« garantit pour toujours la sincérité. »

Cette promesse solennelle et sacrée a été respectée de part et d'autre. Les deux grandes loges réunies en un seul Grand Orient, ne se sont plus séparées. Un Grand Orient, seul et unique, existe aujourd'hui et compte encore parmi ses membres, plusieurs frères qui faisaient partie de l'une ou de l'autre de ces deux associations.

Le premier article du traité d'union, est la suppression irrévocable de l'*inamovibilité* des maîtres de loges; le second article est la prorogation pendant neuf années, seulement de la présidence des maîtres de loges inamovibles; le troisième, que les officiers de loges, jusque alors à la nomination du vénérable seul, seront nommés par chaque loge, à la majorité des suffrages; le cinquième, que les archives des deux corps seront réunies; le sixième, que les loges correspondront avec un centre commun, le Grand Orient; le septième, que les constitutions portant le caractère d'inamovibilité, seront rapportées et renouvelées en conservant néanmoins leur date de constitution; le huitième,

que les officiers, vénérables et députés des deux grands corps, jouiront des mêmes prérogatives. Enfin, le neuvième article porte qu'en vertu de la présente réunion, tous les maçons, possesseurs de certificats émanés de chacune des deux associations, seront reçus dans les loges respectives * (9).

1800.

Cette année, pour la première fois depuis la restauration maçonnique, le Grand Orient publie les *statuts généraux* de l'ordre et du Grand Orient de France **.

1801.

Le *Chapitre d'Arras*, l'un des plus anciens des ateliers supérieurs de la France, se réunit au Grand Orient.

Dans une tenue extraordinaire, où assistèrent plus de cinq cents frères de tous grades, le Grand Orient célèbre la *fête de la paix*.

1802.

On avait vu avec regret, lors de la réunion

* *Planches, discours et cantiques à l'occasion de la réunion des deux Grands Orients de France et fête de l'ordre*, in-8° de 100 pages; Paris, an VII de la république, 1799.

** In-8°, 1800.

des deux Grands Orients, qu'un petit nombre de maçons écossais ne prenaient point part à la satisfaction générale. Censeurs d'une suprématie qu'ils avaient si long-temps et si inutilement désirée, ils furent qualifiés d'ultrà-insulaires, et on rappelle à leur occasion que dans les théories morales, les seuls esprits justes aiment la paix.

Bientôt les sourdes insinuations de ces frères, et quelques tentatives imprudentes, forcèrent le *Grand Orient* à déclarer qu'il mettrait hors de sa correspondance, toute loge, tout chapitre, tout maçon qui accueillerait des rites étrangers non reconnus par la puissance légale de l'ordre maçonnique en France.

Cette même année le Grand Orient prit possession d'un nouveau local, rue du Four, où il a depuis continué à tenir ses séances : le grand *vénérable* en fit l'inauguration en grande pompe; la *fête est terminée* par un banquet; l'impression du verbal et des discours est ordonnée*.

1803.

Les maçons écossais, frappés par l'arrêté que le Grand Orient a pris l'année précédente, se réunissent en fraction dissidente; ces maçons,

* In-8° de 46 pages, 1802.

Digitized by Google

ainsi réunis, forment le noyau d'une grande loge écossaise qui s'établit bientôt en rivalité du Grand Orient. Le frère Roettiers de Montaleau, grand vénérable, dont toute la sollicitude est pour la paix de l'ordre, s'interpose entre ces frères et le Grand Orient.

1804.

Après moins de deux mois d'existence, la grande loge écossaise se décide sagement à se réunir au Grand Orient, qui déclare reconnaître et professer tous les rites dont les principes sont en harmonie avec ceux de l'ordre.

Il accepte ainsi le patronat du rite écossais, et le réunit à son administration qui comprend déjà tous les rites reconnus. Cet acte de tolérance aurait dû obtenir de plus heureux résultats.

Le comte de Grasse-Tilly arrive des États-Unis avec des pouvoirs soi-disant émanés d'un conseil du trente-troisième degré à Charlestown; il crée à Paris un *Suprême Conseil de France*, qui se réunit, quelque temps après, au Grand Orient.

C'était le beau temps de la maçonnerie; elle était honorée, protégée par le chef de l'État, et les grands de l'empire s'empressaient de se faire inscrire dans les fastes de cet ordre paisible et philantropique.

Digitized by Google

Plusieurs loges sont instituées à Paris, par le Grand Orient, ce sont celles du *Phénix*, du rite d'Hérodom de Kilwinning; de *Thémis*; de *Saint-Napoléon*; de *Sainte-Joséphine*; des *Frères chevaliers*. Toutes ces loges ont eu, sous l'empire, le plus grand éclat; mais la loge du *Phénix*, seule, est restée debout (1828).

1805.

Les puissances supérieures des associations écossaises qui s'étaient réunies au Grand Orient prétendent qu'elles ont bien voulu se réunir au Grand Orient, mais non s'y anéantir.

Pour la première fois s'élève cette singulière prétention, que *réunion*, dans un cas comme celui-ci, n'est pas *fusion*; ces autorités, sans cesse renaissantes, et que rien ne peut concilier parce qu'elles prétendent toujours retenir ce qu'elles ont donné, consentent bien à vivre en paix avec le Grand Orient, mais non renoncer à administrer leur rite dans les hauts grades; comme s'il était raisonnable de désirer deux autorités maçonniques dans un même empire.

Portons, pour l'instruction de nos lecteurs, un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'écossisme. En examinant on jugera.

L'écossisme, comme on l'a vu précédemment,

Digitized by Google

s'est introduit furtivement en France ; timide dans ses tentatives dans la province, il se présenta avec assurance dans la capitale. Cette marche était facile à prévoir.

Accueilli sans trop d'ardeur partout où il s'est présenté, l'espérance des belles destinées qu'il se promettait s'est promptement évanouie ; s'il y avait dans tout ce qui était lui ou se rattachait à lui, un certain charme de nouveauté, un certain intérêt puissamment excité par ses grades nombreux et brillants ; on y trouvait en supériorité de l'absurdité et du ridicule. En France, le ridicule tue, ou s'il ne tue pas il déconsidère. Hors, peu de gens se décident à braver la déconsidération.

Cependant, comme les Français sont toujours courtois envers les étrangers, comme les maçons ne sont point proscripteurs, l'écossisme fut d'abord toléré, puis reçu avec bienveillance ; plus tard on l'a vu admis de pair avec les autres rites, honoré par tous, recherché par quelques-uns ; mais il faut dire qu'il n'a pas tardé à montrer un esprit envahisseur, et à se croire infiniment au-dessus du modeste rite français, dont il voulait bien seulement tolérer la confraternité.

De l'honnêteté à l'engouement général il y a une grande distance, et force a été à l'écos-

sisme, malgré quelques zélateurs passionnés, de se contenter de la part modeste, et toutefois fort honnête, qu'on lui assignait.

Admis en France à une part fraternelle, l'écossisme ne s'en est pas contenté; il a accepté la part, puis il a voulu une autre part; toutes les parts n'auraient pas été de trop pour son appétit et pour son ambition.

Avant et depuis la restauration maçonnique en 1799, il n'a cessé de s'évertuer, et il serait aujourd'hui le dominateur de la maçonnerie, sans l'énergie courageuse de l'autorité maçonnique de France.

En 1799, à peu près inanimé, par suite de l'abandon où il se trouve, le rite écossais voit la joie générale causée par la restauration de l'ordre, il y prend part tristement, à peu près comme ce moribond qui voit le néant prêt à l'engloutir.

Cependant deux années heureuses, de 1800 à 1802, suffisent pour rendre au rite écossais une partie de ses forces; deux autres années, de 1802 à 1804, le remettent entièrement sur pied; mais il est ébloui de ce retour à la vie, et il a besoin d'un appui pour achever son rétablissement; le Grand Orient de France le lui offre; il l'aecepte, il se retrempe à la sève commune; bientôt il ne se considère plus comme

un fils adoptif, il se croit des droits innés. C'est en maître qu'il parle :

La maison m'appartient, dit-il, *je le ferai bien connaître*. Il sort cependant, mais la menace à la bouche.

Eh quoi! est-ce donc parce que vous frappez dans vos mains par trois temps égaux, que vous arborez la couleur rouge au lieu de la bleue? est-ce donc pour de pareilles futilités que vous vous croyez d'une autre origine que nous? que vous voulez vous constituer en famille séparée? Nos outils ne sont-ils pas pareils, et ne vous réunissez-vous pas comme nous autour de l'antique acacia? Maîtres écossais, pourquoi ces regards qui dissimulent mal le dédain sous l'apparence de la fraternité? votre rite possède des grades élevés, des titres somptueux! dites-vous. Hélas! que cette richesse est pauvre, et que nous devrions bien plutôt déplorer la triste manie de ceux qui ont inventé ces distinctions anti-fraternelles, et surtout la faiblesse de ceux qui, les premiers parmi leurs frères, se sont laissé entraîner au ridicule de se faire appeler PRINCE, SOUVERAIN PRINCE, et surtout de porter le nom infâme d'INQUISITEUR, d'avoir l'absurdité de se décorer de poignards, de porter des couronnes, etc., etc.! Eh quoi! des poignards?.... mais cette arme, même comme un simple sym-

bole, est une anomalie monstrueuse avec nos principes; nous sommes frères et philantropes, notre morale vivifie et ne tue pas... Nos armes ne sont qu'un emblême, je le sais; c'est le *fanatisme*, c'est la superstition que nous combattons; notre bouclier, c'est la science et les lumières; notre glaive, le flambeau de la vérité; mais, à quoi bon ces vains simulacres? Rejetons toutes ces décorations mondaines qui dénaturent nos cérémonies sans les ennoblir; revenons à cette belle simplicité primitive qui fit l'âge d'or de la maçonnerie, qui suffit aux cœurs vertueux, et a fait, pendant plusieurs siècles, le bonheur de nos ancêtres : les dissensions disparaîtraient bientôt, et nous n'aurions point à entretenir nos lecteurs des combats acharnés qui désoleront plus tard le temple de la fraternité. Reprenons.

Sous le prétexte que le Grand Orient refuse de mettre en activité les nouvelles constitutions générales de l'ordre, décrétées le 5 décembre 1804, les associations écossaises se séparent du Grand Orient (*voy.* 1814 et 1828)*.

C'est dans le cours de 1805 que l'ordre ma-

* *Voyez* aux Pièces justificatives un extrait d'une brochure publiée par le frère Vassal, en 1827, sur l'origine du rite écossais.

çonnique reçut une organisation maçonico-politique.

Un des frères de l'empereur Napoléon, Joseph Napoléon, roi d'Espagne, est proclamé grand maître de l'ordre; l'archi-chancelier de l'empire, prince Cambacérès, et le roi de Naples, Joachim Murat, sont nommés adjoints du grand maître.

Le prince Cambacérès était de fait le grand maitre, et l'omnipotence que lui donnaient ce titre et le pouvoir qui en dépendait, lui plaisait beaucoup; mais cet homme habile, avide d'honneurs, sacrifia malheureusement à la vanité d'être grand maître de tel ou tel rite, vénérable d'honneur de tel ou tel atelier prépondérant, l'unité, le bien de l'ordre qui lui était confié. Son titre de grand maître adjoint, sa haute position sociale, rattachaient à lui toutes les prétentions des partis maçonniques. Chaque parti voulait avoir le grand maître, le prince archi-chancelier, pour chef immédiat, afin de se maintenir à l'ombre de son nom, sauf à réclamer quand il serait besoin, une puissance efficace. Cambacérès, grand maitre adjoint de l'ordre, chef du Grand Orient, fut presque en même temps grand maitre et protecteur du rite écossais ancien et accepté, grand maître d'honneur du rite d'Hérodom,

grand maître du rite primitif (1808), grand maître du rite des Chevaliers bienfaisants, de la Cité sainte (régime rectifié), titre que lui avait offert le Directoire d'Auvergne; grand maître du régime du Directoire de Septimanie de Montpellier (1809), enfin, vénérable d'honneur de tous les corps maçonniques qui avaient de l'éclat et se composaient d'hommes titrés : il était le soleil qui échauffait à la fois les plantes indigènes et les plantes exotiques.

La malheureuse facilité de cet homme célèbre porta les plus funestes coups à la paix et à la bonne harmonie de l'ordre maçonnique, et éternisa, en autorisant l'existence de tant de sectes séparées, des divisions qu'il importait surtout de faire disparaître.

Deux loges furent instituées en 1805. L'une est celle de *Saint-Eugène*, et l'autre celle des *Chevaliers de la Croix*. La première est depuis long-temps en sommeil. C'est à l'ombre tutélaire de l'arbre maçonnique que la seconde établit dans son sein le *système templier*, non comme association maçonnique, mais comme institution à part. On ne devient pas toujours *chevalier du temple* en devenant membre de la loge chapitrale des *Chevaliers de la Croix*; mais du moment qu'on est chevalier du temple on est membre de la loge et du chapitre. Les *che-*

Digitized by Google

valiers du temple proprement dits, repoussent toute analogie avec les francs-maçons, qui, du reste, n'ont jamais cherché à avoir de rapports avec les associations qui ne sont pas maçonniques. Telle est surtout l'institution dont il est question ici.

1806.

Après plus d'une année d'un travail fait avec un soin digne de tous les éloges, le Grand Orient publie de nouveaux *statuts généraux de l'ordre maçonnique en France* *.

1807.

Cette année, comme les années précédentes et les années suivantes, les demandes en constitutions de loges et de chapitres, affluent au Grand Orient. L'empire, nous l'avons déjà dit, fut pour l'ordre un temps de propagation, de prospérité et de gloire.

1808.

Deux loges sont instituées à Paris. L'une, la loge de *Ste-Caroline*, a eu le plus grand éclat; mais elle est tombée en sommeil depuis la restauration du gouvernement royal, en 1814; l'autre, celle du *Mont-Thabor*, soutient en-

* Vol. in-8°, 1806.

core aujourd'hui (1828) sa haute réputation.

1810.

Le Grand Orient instruit que dans des solennités hors des temples maçonniques, des frères se décoraient publiquement des insignes de l'ordre, désapprouve par une circulaire cette infraction à nos usages.

1812.

Des membres du trente-troisième degré du rite écossais, ancien et accepté, qu'ils avaient reçu disaient-ils en Amérique, forment à Paris, sous le titre de *Conseil d'Amérique*, une autorité rivale du *suprême conseil de France*, qui continuait d'avoir une sorte d'existence en opposition avec le Grand Orient.

Ce dernier conseil, jaloux du *Conseil d'Amérique*, comme il était jaloux du *Grand Orient*, fulmine contre les propres membres de son rite, qui viennent lui disputer l'ombre du pouvoir dont il jouit à grand'peine. Le nouveau conseil résiste. La guerre est vive; mais le suprême conseil de France, voulant prouver son équité, nomme dans son sein une commission pour l'examen des titres et des prétentions des nouveaux arrivés; et le rapporteur, l'illustre frère comte Muraire, déclare que le conseil est illé-

gal. Le suprême conseil, juge et partie dans cette affaire, approuve à l'unanimité le rapport. Le *Conseil américain* ne se tient pas pour bien jugé; il continue ses travaux. Plus tard la guerre sera plus vive.

1814.

Les événements politiques de cette année ralentissent les travaux du Grand Orient et des loges. Dans plusieurs départements les autorités locales font fermer les ateliers; les membres de ces ateliers se soumettent sans murmures.

Un des principes sages de la maçonnerie est qu'elle doit rester étrangère à tout mouvement politique et n'adopter aucune couleur.

Dans la séance du 12 août, le Grand Orient de France déclare la *grande maîtrise vacante;* il nomme, pour la haute administration de l'ordre, *trois grands conservateurs* : le maréchal Macdonald, duc de Tarente; le comte, depuis marquis, et maréchal de Beurnonville; et le comte Valence.

Les illustres frères de Beurnonville et Valence sont installés en leur qualité le jour de la célébration de la fête de l'ordre (Saint-Jean d'hiver). Le maréchal Macdonald n'ayant pu assister à la réunion, son installation est ajournée (*voy.* 1817).

Digitized by Google

On prétend, et le fait est donné pour certain, qu'avant d'accepter sa nomination, l'illustre frère de Beurnonville avait pris les ordres du roi Louis XVIII.

La *loge des Soutiens de la Couronne* est instituée, avec l'agrément de sa majesté, en faveur des gardes du corps du roi, de la compagnie du maréchal Marmont, duc de Raguse. Le duc de Luxembourg, capitaine d'une autre compagnie des gardes, assiste à l'installation.

Cette même année le Grand Orient, seul corps légal organisé et en possession de l'autorité maçonnique, par le fait de la volonté et de l'assentiment des loges, statue par un arrêté, qu'en vertu des concordats passés en 1773 avec le chapitre de Clermont, en 1787 avec le chapitre général, et en 1804 avec la grande *loge écossaise*, il reprend ou plutôt il continue, mais d'une manière plus spéciale, l'exercice des droits qui lui appartiennent sur tous les rites.

1815.

Un frère modeste et instruit, le frère Ragon, qui depuis a publié l'*Hermès*, ou *Archives maçonniques* *, fonde la loge des *Trinosophes*, et en est le premier vénérable.

Cette loge, établie comme toutes ses émules,

* Deux vol. in-8°.

Digitized by Google

sur les bases les plus sages, a, plus tard et pendant un certain temps, visé à un éclat plus brillant que solide, en cherchant à attirer les visiteurs par une pompe inusitée.

Nous nous abstiendrons ici comme dans le cours de tout cet ouvrage d'exprimer des opinions personnelles. Nous disons on a fait, on a dit, on a jugé; nous ne disons pas autre chose que ce que nous avons lu, vu, ou entendu dire généralement.

On a proclamé ses orateurs, annoncé partout ses réceptions, *dites à l'antique*, sa maitrise à musique, et la foule est accourue; les hommes de goût y allaient pour entendre les frères Dupin, Berville et autres; le peuple maçon, pour voir les travaux mélodramatisés; les réceptions étaient bouleversées et dénaturées, mais tout faisait spectacle : et la plupart des amateurs, imitant l'engouement de ces bons citadins qui, chaque soir, vont admirer l'effet d'un spectacle sans trop s'embarrasser de la moralité de la pièce, sortaient enchantés en s'écriant : la belle loge!... les belles choses!

Les réceptions de ce genre étaient invariablement les mêmes, quant au fond et aux circonstances principales; mais le talent des orateurs, qui faisait le principal mérite de la séance, était inépuisable.

Digitized by Google

A cette cause de vogue, il faut ajouter la facilité que tout le monde avait de pénétrer dans la loge; car, dans une foule semblable, il eût été fort difficile de s'assurer de la qualité de chacun.

Puis un système affecté de *tolérance* de *tous les rites*, principe très-juste en lui-même, sans doute, mais qui ne doit point exclure le respect pour des lois qu'on a promis d'observer; c'était une sorte de leçon qu'il n'appartenait pas à un corps partiel de donner à la puissance, et un mauvais exemple pour les autres loges qui, toutes, respectaient les arrêtés d'exclusion, sévères sans doute, mais que les circonstances avaient pour ainsi dire exigés.

Des observateurs graves, et probablement trop sévères, ont pensé que l'on voulait rendre la loge des *Trinosophes*, une loge *omnipotente*, qu'elle tendait à devenir un centre maçonnique; nous ne savons jusqu'à quel point une pareille idée a pu entrer dans les projets de quelques-uns, si en effet elle y est entrée; mais nous pensons que la *loge des Trinosophes* compte parmi ses membres trop d'hommes de mérite, pour avoir jamais eu cette ridicule prétention (voir 1828).

1816.

Trente-trois degrés semblaient devoir suffire

Digitized by Google

à l'ambition des amateurs de dignités, à ceux qui se montraient les plus chauds partisans de l'écossisme, qui, toutefois, ne faisait pas un grand nombre de prosélytes; beaucoup de maîtres, de rose-croix, se permettaient de rire un peu de leurs seigneurs les grands inspecteurs, et on espérait que cette fureur des cordons aurait un terme; mais voilà que tout à coup se lève le fantôme de la maçonnerie dite *égyptienne*.

Trois négociants du même nom, dont les opérations commerciales ne furent, dit-on, pas plus heureuses que les spéculations maçonniques, introduisent à Paris le rite de *Mizraïm*, ou d'*Égypte*. Le mauvais succès de la *maçonnerie égyptienne*, de Cagliostro, ne les effraya pas. C'était cependant un fâcheux précédent.

Dans une histoire de l'ordre maçonnique en France, il est d'une rigoureuse nécessité de donner des détails sur tous les systèmes, et à plus forte raison sur ceux qui ont cessé d'exister après avoir fatigué les cent bouches de la renommée. Le rite de Mizraïm est de ce nombre. Ces détails d'ailleurs sont des documents réclamés par tous les frères studieux.

Des membres de ce rite existaient, *dit-on*, depuis plusieurs années, tant à Paris que dans les départements, mais ils n'étaient point réunis; la plupart avaient été reçus hors de

Digitized by Google

France, et particulièrement en Italie : la puissance suprême du rite parait avoir été apportée de l'Orient de Naples, d'où les événements politiques l'ont fait transporter à Paris, en 1814, époque à laquelle on a établi le consistoire général pour la France.

« L'*initiation*, dans ce rite, est toute égyp-« tienne.

« Les épreuves du premier grade se passent « à l'extérieur du temple.

« Le second grade est tout d'instruction.

« Le troisième grade contient l'histoire hé-« braïque d'Hiram ; mais elle y est expliquée de « manière à pouvoir aisément la ramener à l'ex-« plication primitive ; et soit qu'on mette Osiris, « Adonis, Hiram ou tout autre, le sens est « toujours le même.

« Le travail de ce grade tient du régime « français et du régime écossais, toutefois il se « rapproche plus de ce dernier. Les *surveillants* « se nomment *assesseurs ;* le *premier expert*, « dans les réceptions, *grand purificateur ;* le « *second expert* a le titre de *garde du temple ;* « les *diacres* sont qualifiés d'*acolytes ;* etc.

« Il y a, dans le rite, *quatre-vingt-dix de-« grés* ou *grades*, divisés en *quatre séries*.

« La *première série* se nomme *symbole*, et « comprend *trente-trois degrés*.

Digitized by Google

« La *seconde série*, appelée *philosophique*, « comprend du *trente-quatrième* au *soixante-* « *sixième degré*.

« La *troisième série*, ou la *mystique*, com- « prend du *soixante-septième* au *soixante-dix-* « *septième degré*.

« La *quatrième série*, ou la *cabalistique*, du « *soixante-dix-huitième degré* au *quatre-vingt-* « *dixième*.

« Il paraît que les fondateurs de ce rite, en « multipliant ainsi les grades, ont voulu réunir « dans les deux premières séries toutes les con- « naissances maçonniques des autres rites, et « reporter, sans doute, dans les degrés supé- « rieurs, l'explication des emblêmes de tous « les rites, et donner la clef des mystères « égyptiens. Ce qui semblerait le prouver, « c'est que toutes les maçonneries connues, et « particulièrement les *écossismes*, sont renfer- « mées dans les soixante-six degrés des deux « premières séries, puisque le soixante-sixième « est le *grand inquisiteur commandeur* ou le « trente-unième écossais; les *Mizraïtes* consi- « dérant le trente-deuxième et le trente-troi- « sième comme des grades purement adminis- « tratifs. C'est donc au soixante-septième degré « de ce rite, ou à la troisième série, que le « rite commence réellement, puisqu'il n'a plus

« rien de commun avec aucun rite connu. »

Voici, par complément de cette *notice* sur le rite de *Mizraïm*, les faits que nous avons recueillis :

Le rite de Mizraïm ne vécut pas long-temps en paix avec lui-même, et ce fut pour lui un malheur; il acheva d'éclairer les rites rivaux.

Il avait établi à Paris une *loge mère*, sous le titre de l'*Arc-en-Ciel*. Cette loge, dans une fête donnée aux dames, méconnut ses propres souverains et puissants créateurs; elle fut frappée par eux d'anathème. Ce n'était qu'une révolution d'intérieur, le danger réel était au-delà.

Avant d'être bien assuré de sa consistance dans l'ordre maçonnique, le rite publia ses *statuts et réglements* *. C'est une contre-partie de ceux du Grand Orient de France. Le modèle n'était pas mauvais; mais ce ne sont pas des *réglements* qui assurent la vie des corps; si le corps est faible ou vicié, les *réglements* s'écroulent avec lui; tel fut le sort du *rite* et des *réglements* de Mizraïm.

Le 7e jour du 10e mois 5817, le grand conservateur de l'ordre maçonnique en France, le très-illustre frère maréchal de Beurnonville adressa au Grand Orient une *lettre autographe*,

* Vol. in-8°, 1816.

où il dit : « Le prétendu rite de Mizraïm doit « être rangé dans la classe de ces ateliers ir- « réguliers, presque toujours dangereux, et « qui déshonorent la maçonnerie française par « les dupes qu'ils font, par le mauvais exem- « ple qu'ils offrent. Ces ateliers, qui professent « de soi-disant rites auxquels ils donnent tou- « jours une origine ancienne et illustre, ne « professent réellement que les inventions ri- « dicules de quelques imaginations exaltées, « qui ne vivent qu'en faisant des victimes. »

Ce jugement sévère a été confirmé par le temps.

Le Grand Orient de France ordonna l'impression de l'encyclique du grand conservateur, et l'envoi de cette pièce à tous les ateliers de la correspondance.

Enfin le 27ᵉ jour du même mois (1817), le Grand Orient de France déclare que ce rite n'a pas justifié de ses titres, de ses dogmes; qu'il y a même contradiction dans son historique, puisqu'on prétend qu'il a été introduit en Italie sous le pontificat de Léon X, dans le seizième siècle, par Samblique, qui vivait dans le quatrième (anachronisme de onze cents ans); en conséquence que le rite dit de *Mizraïm* ne peut être *reconnu* ni *toléré;* que défense est faite aux francs-maçons réguliers de l'accueillir,

Digitized by Google

de lui donner aucune sorte d'appui, enfin de le pratiquer.

L'ordre judiciaire vint par suite de plaintes de l'ordre civil sanctionner les décisions du Grand Orient de France.

Une loge de Paris, du même rite, traduite au tribunal de la Seine, 7e chambre, vit ses membres condamnés solidairement, le 18 janvier 1822, en vertu des articles 291 et 292 du Code pénal, à 16 fr. d'amende et aux dépens. Cette loge fut dissoute. Plus tard la police ferma les autres loges du même rite, et s'empara de leurs papiers.

Tous ces faits se passèrent sans que les maçons y prissent aucune espèce d'intérêt.

1817.

L'illustre frère maréchal Macdonald, l'un des trois grands conservateurs de l'ordre, est installé dans cette haute qualité le jour de la célébration de la fête de l'ordre.

Le Grand Orient recueille les fruits de la protection éclairée de cet illustre frère et de l'heureuse direction qu'il cherche à donner à la maçonnerie; plusieurs articles des réglements ne se trouvaient plus en harmonie avec l'état des connaissances et des usages modernes; ce qu'on appelait assez improprement les statuts

Digitized by Google

généraux de l'ordre, n'était véritablement que les réglements du Grand Orient, plus quelques dispositions de finances pour le recouvrement des dons volontaires des loges; la maçonnerie n'avait point de code régulier : la jurisprudence était établie sur une foule d'arrêtés du Grand Orient, dont la plupart se contredisaient les uns les autres, et qu'il fallait rechercher dans les archives chaque fois qu'une affaire un peu importante se présentait à la discussion. Le grand conservateur sentit tout l'inconvénient de cet état de choses, et il engagea le Grand Orient à s'occuper activement de compléter, par de nouveaux statuts, la constitution de l'ordre; une commission fut nommée à cet effet, ses travaux furent terminés en 1821 (*voy*. 1821). Cette commission fut composée des frères Richomme, Geneux, Delaroche, Vassal, Pages, Borie, Caille, Benou.

1818.

Une *fête de famille* est donnée par le Grand Orient à l'occasion de l'inauguration de la statue de Henri IV, pour l'érection de laquelle il avait envoyé, en 1814, au comité de souscription, une somme de mille francs.

Cette même année (1818), le Grand Orient

Digitized by Google

institue la *loge des Amis constants de la vraie lumière.*

1819.

De bons et estimables maçons obtiennent du Grand Orient l'institution d'une loge sous le titre des *Rigides Observateurs*, titre sacré pour eux, car ils observent rigoureusement les dogmes et les usages maçonniques. Quelle que soit la supériorité de leurs grades, les membres de la loge ne se décorent jamais que des insignes symboliques ou des trois premiers grades.

Le mouvement continuel des associations écossaises détermine le Grand Orient, dans son *consistoire des rites* (aujourd'hui, 1828, *grand collége des rites*), à adresser aux ateliers supérieurs de la correspondance une circulaire, sous la date du 31^e^ jour du 5^e^ mois 5819, pour leur rappeler que, par suite des précédents concordats (*voy.* 1814), le rite *écossais* n'a pas cessé d'appartenir à son administration.

1820.

En l'absence des grands conservateurs, le grand administrateur général de l'ordre, l'illustre frère comte de Lacépède, préside la solemnité de la Saint-Jean d'hiver.

Le Grand Orient institue une *fête funèbre annuelle*, pour honorer la mémoire des officiers

et membres du sénat maçonnique décédés dans l'année. Jusque-là les feuilles de cyprès étaient mêlées aux fleurs des deux Saint-Jean.

1821.

La fête de la Saint-Jean d'été de cette année a été comme la Saint-Jean d'hiver (1820), et d'après les mêmes causes, présidée par l'illustre frère comte de Lacépède.

Par une pompe funèbre spéciale, le Grand Orient honore la mémoire de l'auguste et infortuné duc de Berry, tombé sous les coups d'un assassin; cette pompe funèbre fut digne de son objet. On assure que peu de temps avant sa mort, cet infortuné prince avait témoigné qu'il accepterait avec plaisir la grande maitrise de l'ordre.

Le 9 mars, le frère Vassal, en séance du Grand Orient, fait, au nom de la commission des réglements, le rapport sur cet important travail qui se trouve entièrement terminé; des débats fort animés succèdent à la présentation de ce rapport, des hommes instruits et consciencieux prennent une part active aux délibérations; on décide qu'on imprimera à mi-marge le travail de la commission, qu'un exemplaire sera envoyé à chaque atelier, avec invitation de consigner ses observations en regard

de chaque article. Très-peu de loges souscrivent à cette invitation, le gouvernement de l'ordre est concentré dans la capitale, les loges des provinces, se reposant sur les députés qui les représentent auprès du sénat maçonnique, prennent peu de part aux grands débats qui occupent les législateurs; après plusieurs séances, dans lesquelles on adopte quelques principes fondamentaux qui ne se trouvaient point dans le travail imprimé, on nomme une nouvelle commission, composée des frères de Gabriac Dusouchet, Benou, Lefebvre d'Aumale, Ravau, Vassal, Caille, Borie, Besuchet, Febvé, ces deux derniers non officiers du Grand Orient.

Ces grandes discussions firent connaître, pour la première fois, plusieurs orateurs inconnus jusque-là aux grandes assemblées; pour la première fois aussi, le Grand Orient admit à la coopération des actes de la législation de l'ordre, des hommes qui ne faisaient pas encore partie de sa composition intérieure; ce principe fut consacré dans la personne du frère Besuchet, vénérable de loge, qui déjà s'était fait connaître par son rapport dans l'affaire du chapitre métropolitain; et aussi dans celle du frère Febvé, député de loge, qui se fit remarquer par un grand talent de discussion. Dans plusieurs séances remarquables, les discours prononcés par

Digitized by Google

les orateurs des diverses opinions, la plupart improvisés, firent une grande sensation, et plusieurs fois les séances du Grand Orient offrirent une réunion de talents oratoires qui n'auraient pas été déplacés à la tribune nationale ; la commission continue, dans ses réunions particulières, le travail commencé en séances générales (*voy.* 1826).

Une loge est fondée à Paris sous le titre des *Hospitaliers de la Palestine ;* à cette respectable loge est attachée une *caisse de secours mutuels.* Trois ou quatre loges de la capitale ont des institutions du même genre. *Les caisses de secours mutuels* sont justement honorées dans l'ordre profane : c'est la prévoyance et ses précieuses ressources ; mais en maçonnerie, ces caisses sont contraires à l'esprit de l'association ; et les *statuts généraux de l'ordre*, de 1826, ont sagement interdit tout emploi de fonds qui n'est pas maçonnique. Comme on connaît généralement l'esprit d'*économie et de spécialité* des caisses *de secours mutuels*, et la *générosité sans bornes et universelle* des *loges*, nous n'entrerons dans aucun détail pour justifier une opinion que nous avons vue partout en majorité.

L'ordre maçonnique déplore la perte de son zélé et fidèle grand conservateur, l'illustre frère maréchal de Beurnonville. Le Grand Orient

Digitized by Google

consacre l'expression de ses regrets par une cérémonie funèbre, où il célèbre les grandes vertus et la gloire militaire de cet excellent et à jamais regrettable maçon.

Il eut encore la douleur de rendre dans une cérémonie mortuaire, également toute spéciale, de pieux tributs de reconnaissance et d'amour à l'auguste *tolérateur* de la maçonnerie en France, l'auteur immortel du *Pacte constitutionnel des Français*.

Nous passons rapidement sur ces dernières années qui n'offrent rien d'extrêmement remarquable, et qui sont en partie consacrées à la discussion des nouveaux statuts; le frère Febvé, dans une séance convoquée extraordinairement au nom de la commission des réglements, fait le rapport sur l'ensemble du travail, et présente le manuscrit du nouveau Code maçonnique.

Cet important travail, soumis aux discussions générales dans vingt-sept assemblées consécutives, est enfin adopté avec quelques modifications, puis soumis à la sanction du grand maître adjoint, le maréchal Macdonald, et enfin promulgué avec l'approbation de cet illustre frère qui adressa ses félicitations au Grand Orient par une lettre en date du 19 mai 1826, dans laquelle il dit qu'il prie le Grand Orient d'agréer *ses souhaits et ses vœux pour l'*UNION,

la Paix, *le bonheur et la prospérité maçonniques que les nouveaux réglements doivent assurer.* Les statuts sont imprimés en 1826, et envoyés à tous les ateliers.

1826.

L'hostilité de quelques associations écossaises contre le Grand Orient, continue avec persistance, mais sans chaleur.

Une loge de l'obédience du Grand Orient, la *Clémente Amitié*, prétend leur prêter son appui, et sans droits et sans titres elle croit devoir mettre le Grand Orient en cause; mais

Que peut contre le roc une vague animée?

Le Grand Orient dédaigne la faconde de quelques maçons égarés, et après avoir rempli tous les devoirs que lui imposent sa dignité, son indulgence, sa bonté paternelle, ne trouvant dans la majorité influente de cette loge que des frères sourds à sa voix, il la démolit....... La loge de la *Clémente Amitié* va reprendre son obscurité dans les associations écossaises *.

Cette année fut remarquable par un grand

* *Voyez* aux pièces justificatives, n° 16, la circulaire du Grand Orient, et, n° 17, l'arrêté de la chambre symbolique.

Digitized by Google

exemple de tolérance et de philanthropie que nous donnèrent les États-Unis; on vit dans une cérémonie religieuse, les ministres du culte réunis à des francs-maçons pour honorer la mémoire des deux patriotes Adams et Jefferson; nous ne pouvons nous refuser au plaisir de transcrire ici, en entier, ce passage du journal de New-York, du 4 août (extrait du *Courrier français* du 7 septembre).

« Le *Commercial-Advertiser* donne, d'après l'*Argus d'Albany*, la relation suivante de la cérémonie religieuse qui vient d'avoir lieu en mémoire des patriotes Adams et Jefferson :

« Le jour où cette cérémonie a été célébrée
« était un des plus beaux de l'été. Aucun nuage
« n'obscurcissait l'horizon, et la chaleur du
« soleil était tempérée par une brise légère et
« rafraichissante. Il semblait que la pureté,
« que la sérénité de l'atmosphère fût d'accord
« avec les sentiments dont chacun était péné-
« tré. Au lever de l'aurore, le drapeau natio-
« nal fut arboré au haut du Capitole, et au
« mât de chaque bâtiment qui était dans le
« port. Chacun s'était empressé, sur l'invita-
« tion du conseil de la cité, de fermer les bou-
« tiques et les magasins, en sorte que la ville
« présentait un aspect de tristesse tout-à-fait
« convenable à la solennité du jour.

Digitized by Google

« A dix heures, la société militaire et la so-
« ciété maçonnique, ainsi que les citoyens,
« s'assemblèrent dans le parc, et, avant onze
« heures, le cortége était en mouvement dans
« l'ordre indiqué par le programme. Les mi-
« litaires ouvraient la marche; venaient en-
« suite le corps municipal, les officiers du corps
« administratif et du corps judiciaire, le shériff
« du comté, le maire, le recorder, les mem-
« bres du conseil de la cité, les officiers d'É-
« tat, le chancelier, le chef de la justice, les
« juges de la cour suprême et l'orateur qui de-
« vait prononcer l'oraison funèbre d'Adams et
« de Jefferson. Après eux se trouvaient le pas-
« teur officiant et le clergé; ensuite s'avan-
« çaient les membres de la loge maçonnique
« de la *Fraternité*, et les membres de plusieurs
« autres loges, avec les insignes qui leur sont
« particuliers; un corps de musiciens les pré-
« cédait. Les robes, les ceintures de ces diffé-
« rents ordres, le riche costume des officiers
« de l'arche royale, les vêtements noirs à l'es-
« pagnole des chevaliers du Temple formaient
« un coup d'œil imposant que rehaussaient en-
« core les emblêmes variés de deuil dont cha-
« cun était revêtu. Le corps des francs-maçons
« comprenait plusieurs étrangers de distinc-
« tion, entre autres M. Wilson, ancien direc-

Digitized by

« teur de la Caroline du sud. On voyait ensuite
« les membres du barreau, ceux de l'école de
« médecine, la société de Saint-André avec
« ses décorations, les membres de plusieurs
« corporations précédés de leurs bannières, en-
« fin la foule des citoyens et des étrangers.

« Le cortége défila dans cet ordre par la par-
« tie sud-est du parc en face du Capitole, et
« suivit plusieurs rues jusqu'à la maison de
« ville où il fit halte pour recevoir les vété-
« rans de la révolution, hommes justement
« honorés de l'estime publique. Ils furent ac-
« cueillis avec distinction par le maréchal qui
« conduisait le cortége, et placés au milieu
« d'une garde d'honneur. On se remit alors en
« marche jusqu'à l'église, où le cortége entra
« sur deux rangs et alla prendre place dans la
« nef. Les banquettes et les galeries de l'étage
« supérieur étaient garnies de dames, de ci-
« toyens et de militaires.

« L'orgue fit alors entendre des airs tristes
« et harmonieux. Bientôt le révérend père Lud-
« low commença une prière fervente et solen-
« nelle, dans laquelle il invoquait la continua-
« tion de la protection divine qui avait dirigé
« les citoyens de l'Union à travers les périls
« d'une révolution et de l'enfance de leur gou-
« vernement, et qui leur avait donné les grands

« hommes dont les travaux avaient si efficace-
« ment contribué à la prospérité actuelle du
« pays, et dont l'exemple avait si éminemment
« servi de guide dans la carrière glorieuse que
« le peuple américain a parcourue. Il ajouta à
« son invocation une prière où il implorait la
« puissance divine en faveur des autres na-
« tions, afin qu'elle les fît jouir aussi des bien-
« faits de la liberté civile et religieuse. Cette
« prière fut suivie d'une musique sacrée.

« Une estrade, convenablement décorée, avait
« été élevée en face de la chaire. C'est là que
« l'orateur, ayant près de lui le maire, le shé-
« riff et le maréchal, prononça son éloquent
« éloge de la vie, du caractère et des services
« des deux immortels patriotes dont la perte
« afflige la république. L'auteur, M. Vandu-
« rer, fit sur l'auditoire une impression pro-
« fonde; et comme, à la sollicitation de toutes
« les autorités présentes, il a promis de publier
« son discours, nous aurons occasion de le faire
« connaître d'une manière plus complète que
« par une courte analyse.

« Après quelques cérémonies religieuses, le
« révérend père Léonard donna la bénédiction
« à l'assemblée, qui, bientôt, se reforma en
« cortége, et retourna au parc. Ce fut là seu-
« lement qu'elle se sépara. Les militaires seuls

« restèrent pour reconduire en corps les vé-
« térans de la révolution.

« Durant la marche du cortége, on tirait de « minute en minute des coups de fusil, et les « cloches se faisaient entendre ainsi que les « tambours. Le plus profond recueillement « présida à cette solennité, et bien que toute « la population y ait pris part, la cérémonie « n'a été troublée par aucun désordre. »

Nous avons cru devoir rapporter tous les détails de cette belle et touchante cérémonie, afin de constater l'état de la franc-maçonnerie dans l'heureux hémisphère où brillent la tolérance et la véritable fraternité, à l'ombre d'une sage et véritable liberté; là, la maçonnerie est honorée, les membres de l'ordre se décorent publiquement de leurs insignes, et ne sont pas réduits à cacher dans l'ombre leur honorable bannière; là, des forcenés ne rugissent pas comme des bêtes féroces, en criant : *mort aux francs-maçons!* Heureux peuple, heureux pays, qui a su se préserver jusqu'à présent du joug absurde du despotisme, et de l'asservissement honteux de l'impitoyable fanatisme.

Ce bel exemple que le monde nouveau donne à l'ancien, prouve d'une manière irrécusable, qu'un gouvernement juste et éclairé n'a rien à craindre des sociétés qui ont pris pour base de

leur institution la justice et la vérité ; les despotes, les fanatiques et les proscripteurs doivent seuls craindre les *enfants de la lumière*.

Les événements qui ont précédé nous ont porté rapidement en 1828, et nous avons à dessein passé sur une foule de détails pour nous rapprocher plus promptement de l'époque où les faits abondent : nous allons reprendre d'un peu plus haut, et de 1828, comme d'un point d'observation, nous jetterons un regard curieux et attentif sur des faits qui se lient d'une manière intime avec l'époque actuelle de notre institution.

L'œuvre des réglements étant terminée, le Grand Orient s'occupa de leur mise à exécution, et toutes les loges et autres ateliers de la correspondance s'empressèrent de les promulguer dans leur régime intérieur ; il faut le dire parce que c'est la vérité, ces nouveaux statuts, tout imparfaits et même défectueux qu'ils sont dans quelques points, offrent un ensemble de règles et une unité de principes dont la maçonnerie n'avait jamais joui jusqu'alors : le régime des divers ateliers, leurs rapports avec le centre de l'institution, les droits et les devoirs des maçons, la définition de la morale et du caractère de la franc-maçonnerie, les pouvoirs du Grand Orient, toutes ces choses s'y trouvent pour la première fois, et la ma-

nière dont les principes en furent posés obtint l'approbation de la presque totalité des membres de l'ordre.

Dans le régime intérieur du Grand Orient plusieurs dispositions mécontentèrent quelques officiers, par les changements qu'elles apportaient à d'anciennes habitudes aussi bien qu'à des droits qui semblaient acquis; le mouvement de rotation, surtout, qui faisait passer, à certaines époques, les officiers d'une chambre à une autre chambre, fut l'objet de plusieurs réclamations, et l'exécution en fut difficile, bien que le principe qui faisait ainsi participer les officiers à toutes les affaires de l'ordre, fût peut-être bon en lui-même; mais enfin l'intérêt général prévalut sur les habitudes ou les affections particulières, et ceux mêmes qui se trouvaient les plus froissés par les nouvelles dispositions furent les premiers à s'y soumettre et à en demander l'exécution littérale.

C'est ici le moment de reparler de l'éternelle dissidence, tant de fois combattue, quelquefois dispersée, mais jamais anéantie : on entendait peu parler des Écossais depuis le fameux et scandaleux procès qu'ils avaient fait à leur grand maître *ad vitam*, le comte de Grasse-Tilly*;

* *Voyez* aux pièces justificatives, le n° 20.

plusieurs grandes réunions, provoquées avec éclat à diverses époques, n'avaient été suivies d'aucun résultat satisfaisant pour les membres zélés de cette association; les hommes influents qu'ils y attiraient se montraient, il est vrai, à quelques réunions d'apparat; les maçons de tous les rites, même plusieurs de l'obédience du Grand Orient, y couraient comme à une sorte de spectacle; mais tout cela payait, tout au plus, les frais de la séance, et tout rentrait bientôt dans le silence accoutumé : c'était un brillant état-major sans armée, ou, si l'on veut, un gouvernement sans État; enfin les chefs que l'association dite *suprême conseil pour la France du rite écossais*, s'était donnés, s'étant vus obligés, par leurs affaires civiles, de quitter la France et d'abandonner la direction des intérêts qui leur étaient confiés, la plupart des membres de ce conseil se dispersèrent, beaucoup se firent admettre dans des loges régulières soumises au Grand Orient, d'autres obtinrent directement leur agrégation à ce corps, à cause des hauts grades qu'ils possédaient, et ils y firent leur soumission; un certain nombre seulement, dédaignant cette espèce de transaction, forma un petit noyau qui, plus tard, devint le centre d'une nouvelle et plus forte coalition; c'est alors que le Grand Orient com-

Digitized by Google

mit de nouveau la faute de ne pas chercher, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, à éteindre tout-à-fait les germes d'opposition en attirant à lui le petit nombre de ceux qui se montraient encore opposés à son autorité; mais on ne le fit pas, bien que cela fût facile alors; personne, peut-être, n'y songea ou n'osa faire la proposition de rapporter certains arrêtés qui avaient blessé des amours-propres qu'il eût été prudent de ménager, ce qui fit qu'un certain nombre d'anciens dissidents, auxquels se joignirent quelques mécontents, restèrent à la garde d'un drapeau qu'ils espéraient bien relever dans des temps plus heureux. Quelques années se passèrent donc dans un calme apparent; mais une circonstance vint donner lieu à une nouvelle levée de boucliers : le prince Cambacérès mourut; cet illustre maçon avait été, tour à tour, l'un des grands officiers du Grand Orient, puis grand maître du rite écossais, et enfin, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, chef, en vertu d'un concordat qui ne fut pas long-temps exécuté, de l'un et de l'autre corps, qui ne devaient former sous sa présidence qu'une seule et même institution; à sa mort il n'appartenait particulièrement à aucun corps maçonnique, mais le titre de maçon ne se perd jamais, et le Grand

Orient crut devoir lui décerner, comme à ses autres officiers, les honneurs de la cérémonie funèbre; cela était dans les régles et dans les bienséances maçonniques.

L'association dissidente qui s'était recrutée en silence, et qui comptait déjà dans ses rangs plusieurs hommes distingués, à qui elle s'était empressée de conférer de grandes dignités, étant parvenue à faire agréer la grande maîtrise du rite à l'illustre frère duc de Choiseul, saisit avec avidité l'occasion de convoquer une grande assemblée, dont le but apparent était de rendre les honneurs funéraires au prince décédé, mais dont le but réel était, en déployant une grande pompe, de montrer ses richesses nouvellement acquises aux autres maçons de la capitale, et de faire un acte solennel de résurrection.

Il y eut une grande affluence, comme cela arrive toutes les fois qu'il y a quelques nouveautés chez le peuple maçon; mais la vérité est que, de tous les membres présents, il y en avait très-peu, comparativement au nombre, qui fissent partie intégrante de l'association; beaucoup de maçons, même parmi les hommes instruits, ignoraient complétement le but secret de la réunion, et ne croyaient pas se trouver *dans un camp ennemi;* beaucoup d'entre eux ne se

Digitized by Google

doutant pas sans doute que cette malheureuse expression pût se trouver dans le vocabulaire d'un ordre dont les principes exclusifs doivent être la *charité* et la *fraternité :* quelques explications, en se liant à ce qui précède, feront mieux connaître l'esprit de la maçonnerie de notre époque, et faciliteront l'intelligence des faits qui nous occupent en ce moment.

Parmi les loges de la capitale, un assez grand nombre, se bornant aux travaux ordinaires des réceptions, ainsi qu'aux affaires intérieures qui pouvaient intéresser leur administration particulière ou l'intérêt de leurs membres, suivaient modestement les anciens usages de la maçonnerie, et terminaient toujours sans éclat des séances paisibles, où bien rarement les passions auraient eu l'occasion de s'agiter; d'autres, mais en petit nombre, composées en partie d'hommes dont les habitudes civiles, le genre d'esprit et d'éducation, un certain goût pour la polémique et pour les discussions publiques, faisaient trouver trop insignifiants les travaux des autres loges, crurent devoir s'écarter des antiques usages, et offrir aux nombreux visiteurs qu'elles invitaient à leurs séances, quelques-unes l'attrait des nouveautés qu'elles introduisaient dans le cérémonial des initiations, quelques autres celui des

discussions sur des points de morale ou de philosophie; il faut le dire, ces innovations ne furent pas toutes heureuses, et pour ne parler que des discours, soit à cause du mauvais choix des sujets, soit par la faute des orateurs qui, souvent, improvisaient, les convenances ne furent pas toujours respectées. Parmi ces loges, une surtout avait l'heureux privilége d'attirer un immense concours de visiteurs; dirigée par un homme d'un esprit actif, elle comptait dans son sein des notabilités dont la France s'honore : les Dupin, les Berville, etc., ornaient ses colonnes et la tribune de ses orateurs; beaucoup de ces maçons distingués, n'assistant guère qu'aux séances solennelles de leur loge, ignoraient, pour la plupart, les discussions qui avaient long-temps déchiré la maçonnerie, discussions qui n'étaient malheureusement qu'assoupies : plusieurs d'entre eux assistèrent à des séances de maçons dits *écossais*, y reçurent même des grades supérieurs, et n'apprirent qu'après l'événement, qu'ils avaient sacrifié *à des dieux étrangers*. Ce fut encore la grande réunion qui eut lieu à l'occasion de la pompe funèbre du prince Cambacérès, qui révéla une grande partie de ces diverses circonstances.

Le Grand Orient fut alarmé de cette réunion convoquée dans un des locaux où se réunis-

saient des loges de son obédience; il prit quelques mesures, bien impuissantes comme on peut croire, et la séance n'en eut pas moins lieu; elle fut suivie de quelques autres; on fit imprimer le procès-verbal, et cette publication, en révélant la nouvelle organisation du *suprême conseil*, apprit que des hommes dont jusque-là on ne recherchait pas trop quelle était au vrai la croyance en fait de doctrines maçonniques, se comptaient parmi les ennemis du Grand Orient; beaucoup de maçons en furent alarmés, et le Grand Orient, qui n'osa ou ne voulut pas sévir contre quelques individus, se contenta de renouveler les arrêtés d'exclusion contre tout maçon faisant partie d'une association irrégulière, aussi bien que contre l'association elle-même; cela n'empêcha pas que dans le même temps, le frère Dupin jeune, membre d'une de ces associations, ne présidât la loge des *Trinosophes*, qui reconnaissait le Grand Orient pour souverain régulateur de l'ordre: on le savait, et on se tut. Quelques-uns imaginèrent alors un accommodement avec leur conscience, et supposèrent que l'on pouvait bien reconnaître le Grand Orient dans le cercle des pouvoirs que l'on avait reçus de lui, mais que pour des pouvoirs plus élevés on pouvait admettre et reconnaître une autre auto-

Digitized by Google

rité, qu'ils prétendaient être tout-à-fait en dehors de ses attributions; évitant par là de reconnaître que le Grand Orient, ayant réuni à lui tous les rites et possédant tous les degrés de ces rites, ayant établi pour cet objet des ateliers, des conseils et un grand directoire des rites, avait naturellement sa juridiction sur toute la maçonnerie, quel que fût le grade dont on pût se prévaloir. On imagina mille petits moyens pour échapper à la nécessité de l'exclusion envers les maçons irréguliers, et l'intérêt qui s'attache toujours à ce qui ressemble à une proscription, environna bientôt ceux qu'on appelait les victimes de l'intolérance du Grand Orient; alors le mot *tolérance* devint à l'ordre du jour et servit comme de mot de ralliement à tous ceux qui improuvaient la conduite du Grand Orient; ils ne faisaient point attention que ce qu'ils appelaient intolérance, n'était que l'exécution obligée du grand principe d'unité d'autorité maçonnique, principe posé comme base de l'institution par tous les réglements et statuts, aussi bien en France que dans tous les pays où la franc-maçonnerie est établie et reconnue; et que le Grand Orient, ne repoussant aucun frère ni aucun rite, se trouvait seulement forcé de se séparer de ceux qui ne voulaient pas reconnaître son au-

Digitized by

torité, et leur fermait la porte de son temple.

Vers ce même temps quelques discours imprudents, prononcés dans certaines loges, vinrent alarmer les hommes sages, et ce fut bien pis quand un de ces discours ayant été imprimé on vit que son auteur y professait des maximes contraires aux principes et à la morale de l'ordre*; alors le Grand Orient sentit qu'il était nécessaire de mettre à exécution l'article 432 des statuts**. En conséquence des commissaires furent nommés, et se présentèrent à toutes les réunions maçonniques: partout ils furent reçus avec toute la déférence que pouvaient désirer les mandataires du Grand Orient. Dans presque toutes les loges les sentiments les plus vrais de respect et d'attachement éclatèrent en faveur du sénat maçonnique; mais, dans quelques-unes, on usa de détours jésuitiques, et on dissimula, sous les formes d'une ignorance étudiée, les principes qui avaient donné lieu à la mesure qui amenait les commissaires; la dissi-

* *Voyez* aux pièces justificatives les arrêtés du Grand Orient à ce sujet.

** Art. 432. Les travaux des ateliers de la correspondance sont inspectés par la chambre symbolique et par le suprême conseil des rites. La chambre symbolique inspecte les loges, et le suprême conseil des rites inspecte les chapitres et les ateliers supérieurs.

dence voyait avec dépit cet accord presque unanime : elle chercha et parvint à entraîner quelques branches du faisceau ; ce ne fut pas toutefois sans avoir éprouvé un échec sensible dans une des loges où l'on comptait d'anciens partisans de l'association dite des Écossais. On fut averti assez à temps du projet que les commissaires avaient d'inspecter les travaux de cette loge, pour réunir un certain nombre de sectateurs zélés ; on s'attendait à voir la loge se prononcer ouvertement contre le Grand Orient *; mais la prudence et l'habileté des commissaires changèrent tout à coup la fortune de cette soirée, et l'enthousiasme fut tel, après le discours qui fut prononcé par l'un des commissaires, que le vénérable, sur lequel on comptait le plus, entraîné lui-même par l'élan général, jura fidélité au Grand Orient aux acclamations de toute la loge ; les dissidents présents à cette séance, jugèrent à propos de se retirer après d'inutiles protestations. Malheureusement ce beau mouvement n'eut pas les suites avantageuses qu'il eût pu avoir, et les dissidents parvinrent, plus tard, à enlever une loge qui avait jusque-là été conservée au Grand Orient avec prudence, talent et loyauté.

* *Voir* le procès-verbal de la fête d'ordre du Grand Orient, décembre 1826. Discours du frère Vassal.

Le Grand Orient, composé de beaucoup d'individus ayant chacun leur amour-propre, leur manière de voir et de penser, ne pouvant agir toujours avec un esprit de méthode et une unité de principes si favorables aux bonnes administrations, commit souvent des fautes dont la cause unique était l'entêtement ou l'ignorance de quelques-uns de ses membres; avec plus de mesure, plus d'urbanité, en ne déployant qu'avec prudence, et surtout à propos, une vigueur et une autorité qui, n'étant que morale, se compromet nécessairement par des mesures acerbes, on aurait évité des pertes qui, bien qu'en très-petit nombre, furent néanmoins sensibles et produisirent un effet funeste sur la maçonnerie de la capitale.

Nous avons déjà eu et nous aurons plus d'une fois encore occasion de le remarquer, le Grand Orient, suivant l'esprit ou l'influence de ses orateurs, suivant la composition de ses assemblées, et les passions plus ou moins vives de ceux qui s'occupaient spécialement des affaires de l'ordre, donna malheureusement le spectacle, quelquefois d'une indifférence coupable, et d'autres fois d'une rigueur imprudente ou d'une exaltation irréfléchie; les ennemis de l'ordre profitèrent, presque toujours avec habileté, des dissensions que des maçons imprudents

Digitized by Google

fomentaient ou entretenaient dans la grande famille, et l'institution se ressentit des fautes de ceux qui devaient la protéger et la défendre.

On ne sait au juste par quelle fatalité la mesure si utile de la nomination de la grande commission extraordinaire d'inspection ne produisit pas tout l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Le rapport général sur l'état de la maçonnerie dans la capitale, était confié à un homme habile autant que maçon éclairé; mais les commissaires ne remirent pas tous leurs rapports particuliers sur les ateliers qu'ils avaient inspectés, le zèle se ralentit, puis se refroidit tout à coup, plusieurs loges même ne reçurent point la visite des inspecteurs; le Grand Orient ne donna aucune suite ni aucune permanence à l'exécution des articles 432 et 433; de nouveaux commissaires ne remplacèrent pas les premiers. Content d'avoir pour un moment déployé une vigueur éphémère, le sénat maçonnique rentra dans sa quiétude ordinaire, et tout continua comme par le passé.

Les germes de dissensions, loin d'être éteints, fomentaient plus que jamais, et cependant vers cette époque une lueur de paix parut un instant briller aux yeux des bons maçons.

Un des officiers du Grand Orient fit parvenir au duc de Choiseul, par l'entremise d'un de ses

amis, une note à laquelle le duc répondit; et les négociations s'entamèrent par la nomination de commissaires respectifs *.

Le Grand Orient nomma les frères baron Fauchet, Benou, Lefebvre d'Aumale, Raveaux, Besuchet.

Le conseil, présidé par M. le duc de Choiseul, nomma les frères comte de Pully, Dupin jeune, Deslauriers, Vuillaume et Guiffrey.

Les officiers du Grand Orient, par déférence pour l'âge du comte de Pully, président de la commission du duc de Choiseul, offrirent que les conférences se tinssent chez lui, et la première eut lieu le 22 décembre 1826. Il fut facile, dès cette première conférence, de prévoir que de grandes difficultés s'opposeraient à une réunion si nécessaire à l'ordre. Les commissaires du conseil dissident, tout en reconnaissant au Grand Orient la possession d'État, ainsi que le droit d'administrer l'ordre en France, voulaient cependant qu'une autorité indépendante régît les hauts grades dits écossais; le frère Dupin, organe ordinaire des intentions de ses collègues, disait : « puisqu'il existe plusieurs religions dans un même État, il peut de même exister plusieurs maçonneries qui peuvent vivre

* *Voyez* les pièces justificatives de toute cette affaire, nº 1 à 13, à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

en sœurs. » Il accordait encore ce qui déjà avait fait l'objet de tant de débats lors de l'introduction ou de la réimportation des grades dits écossais, en France *, que le Grand Orient pourrait être le suprême régulateur et le chef d'ordre de la maçonnerie en France, jusqu'au dix-huitième degré ou grade de rose-croix, et que le conseil dirigerait les ateliers des grades supérieurs.

Mais, lui répondait-on, votre première comparaison manque tout-à-fait de justesse; car la maçonnerie que vous appelez écossaise n'est pas une autre maçonnerie que la maçonnerie française, bien qu'elle se croie plus riche parce qu'elle a quelques grades de plus; la morale, le but, la forme, le dogme, tout est identique; or, si dans un État on voit plusieurs

* Le frère Vassal, dans une brochure publiée en 1827, établit d'abord d'une manière assez positive, que le Grand Frédéric n'a pu être le créateur du trente-troisième grade, et ensuite que le Grand Orient possédait les grades écossais bien avant l'époque de leur importation, qu'il considère même comme une réimportation établissant que le rite écossais, si on le dépouille de quelques grades qui ne sont qu'une superfétation, n'est autre que celui que la grande loge avait reconnu bien antérieurement. Cette brochure très-intéressante contient des faits curieux et peu connus; nous en citerons quelques fragments aux pièces justificatives.

religions reconnaître chacune des lois particulières, on ne voit pas une même religion obéir à deux autorités différentes; et quant à *la* division de l'autorité que vous proposez, il est facile de prévoir d'avance qu'elle serait accompagnée d'une foule d'inconvénients dont le moindre serait de séparer les maçons en deux corps, et de placer ceux qui suivraient le rite français dans une sorte d'infériorité et comme servant de base à la colonne orgueilleuse de l'écossisme : ajoutez que les maçons *qui possèdent* les hauts grades devant nécessairement, pour le bien de l'institution et la dignité de l'ordre, faire également partie des ateliers d'un ordre moins élevé, cette obligation deviendrait moins rigoureuse pour eux, puisqu'ils formeraient, une fois promus à ces hauts grades, un corps séparé, obéissant à un autre chef, et alors la déconsidération atteindrait bientôt les loges symboliques, sources et bases de toute maçonnerie; les trois premiers grades, les seuls peut-être qui soient réellement utiles, et qui ont, pendant plusieurs siècles, formé à eux seuls toute la maçonnerie, tomberaient dans une sorte de mépris; on ne les regarderait plus que comme un noviciat obligé pour arriver aux grades supérieurs; les loges ne tiendraient bientôt plus que pour faire des récep-

Digitized by Google

tions, et l'initiation à l'ordre, ce premier degré qui fait un maçon, et un aussi vrai et bon maçon que le souverain grand inspecteur général se conférerait sans pompe dans la solitude et l'abandon.

Les officiers du Grand Orient proposèrent un plan de réunion, fort clair et fort simple, en huit articles; quelques-uns des commissaires du conseil semblèrent en approuver les principales dispositions; on devait naturellement s'attendre qu'à une prochaine réunion, ce projet, s'il n'était rejeté ou adopté en entier, serait amendé, discuté article par article; mais à la réunion suivante la commission Choiseul, que nous nommerons ainsi pour éviter les continuelles périphrases, proposa un contre-projet en quatorze articles essentiellement différent de celui qui avait été présenté au nom du Grand Orient *. On fit précéder la lecture de ce projet d'une déclaration peu en harmonie avec les sentiments qui avaient été manifestés à la première réunion; les commissaires du Grand Orient virent du premier coup d'œil que le vent avait déjà changé. Le frère Dupin s'en excusa lui-même sur la nécessité de remplir le vœu de la ma-

* Nous prévenons encore que toutes ces pièces se trouvent réunies à la fin de l'ouvrage, aux pièces justificatives, et comprennent depuis le n° 1 jusqu'au n° 10.

jorité des membres de l'association ; et sur ce qu'on lui observa que l'on avait quelque raison de croire que le souverain grand commandeur, l'illustre frère duc de Choiseul, désirait l'union des deux corps, et qu'on pensait qu'il ne trouvait pas les propositions du Grand Orient inadmissibles, il répondit cette espèce de sentence qui sembla l'expression de la volonté de ceux au nom de qui il parlait : *les individus n'entraînent pas les rites;* et les autres commissaires se hâtèrent de dire : *l'intérêt de l'écossisme demeure étranger aux individus;* ce qui voulait dire en d'autres termes : « nous ne « ferons la paix que si nous le voulons, quelle « que soit d'ailleurs la volonté ou l'influence « du chef que nous nous sommes choisi. »

L'expérience avait déjà démontré, en effet, qu'il est bien difficile de traiter avec une corporation qui n'a point de règles fixes, de jurisprudence établie *, et le concordat de 1804 prouve que l'on tenterait vainement de réunir la plus grande partie des membres qui composent ce conseil qui s'intitule modestement la

* Dans le cours des conférences, quelques commissaires invoquèrent, à plusieurs reprises, les *lois de l'écossisme, les statuts de l'écossisme;* mais, sur la demande qui leur en fut faite, ils ne purent produire ce recueil de lois ou de réglements.

suprême puissance : tant qu'il en resterait quelques-uns, un seul même, qui ne voulût pas suivre ses collègues, il se considèrerait comme le dépositaire sacré des lois de l'écossisme, appellerait à lui d'autres mécontents, et replanterait le drapeau étranger à côté de son ancien camp. Cette vérité parut dans tout son jour aux yeux des commissaires du Grand Orient; elle ressortait des actes et des discours de leurs antagonistes; mais cependant, pour éviter une rupture qui déjà devenait imminente, ils n'engagèrent aucune controverse sérieuse et emportèrent les nouvelles propositions qui leur étaient faites. Retirés dans leur local, les commissaires discutèrent ces propositions, et le frère Besuchet, qui tenait habituellement la plume dans les conférences particulières des commissaires du Grand Orient, s'apercevant que les principes proposés au conseil Choiseul et dont on ne voulait pas trop s'écarter, pouvaient, en les étendant un peu et en les divisant en plus d'articles, répondre catégoriquequement au contre-projet qu'on avait sous les yeux, proposa de mettre en regard de chaque proposition une des dispositions premières du Grand Orient; cela fut accepté, et il résulta de ce travail la preuve que le Grand Orient avait déjà, et de premier mouvement, accordé pres-

Digitized by Google

que tout ce qu'on demandait, ainsi que tout ce qui était compatible avec sa dignité, et surtout, avec le véritable esprit d'union, et que ce qui n'était pas compris dans ses propositions était d'une bien médiocre importance aux yeux de gens qui auraient voulu sincèrement la paix (ce travail se trouve au nº 10). La commission Choiseul témoigna de la surprise de ce que la discussion ne s'ouvrait pas de suite sur ses propositions, elle qui n'avait pas jugé à propos de discuter les propositions du Grand Orient et qui y avait répondu par un autre projet. Elle riposta par une déclaration qui fut lue par le frère Dupin, dans laquelle on reproduisait les mêmes arguments et les mêmes subtilités; les commissaires du Grand Orient virent clairement qu'on ne pouvait s'entendre sur le mot *réunion*, et que pour les membres de l'association dissidente ce mot ne signifiait autre chose, dans sa plus grande extension, qu'une confraternité entre deux autorités qui n'auraient point été *unies*, mais qui auraient *exercé séparément* chacune leur juridiction; en un mot, elles auraient marché, non pas ensemble, mais à côté l'une de l'autre. Il était facile de prévoir que cet état, loin d'être un état de paix, eût été un état de guerre continuel à cause des rivalités qu'il aurait continuellement

Digitized by Google

suscités et entretenues. On se sépara sans rien conclure, et les espérances de paix furent encore une fois détruites (*voir* la pièce n° 11). Chaque parti, comme c'est l'usage, rejeta sur l'autre le non succès des négociations; on s'accusa d'intolérance, d'ambition; les bons maçons gémirent, et les esprits turbulents prirent occasion de cela pour répandre le fiel et l'injure contre ceux qui ne pensaient pas exactement comme eux. L'illustre frère duc de Choiseul témoigna peu de temps après, dans une circonstance importante, le regret qu'il éprouvait du mauvais succès des négociations *; il n'est pas douteux que si le Grand Orient eût eu un homme qui pût entrer en relations directes avec cet illustre maçon, la paix eût été promptement conclue entre les deux rites, ou que le duc de Choiseul, fatigué de la résistance qu'aurait peut-être opposée la masse de son association, aurait alors abandonné des hommes obstinés pour rentrer au Grand Orient, dont il est encore regardé comme un des anciens officiers d'honneur; mais les grands officiers de l'ordre, depuis long-temps, ne prennent presque plus de part aux travaux intérieurs, et le

* *Voyez* les pièces justificatives n° 1 à 13, ainsi que des fragments du discours du frère Dupin aîné, discours assez peu fraternel.

Grand Orient a malheureusement été privé, dans cette circonstance, de l'heureuse influence qui résulte de l'unité d'action, ou plutôt de direction, qui assure le succès.

Ainsi s'évanouirent les espérances que l'on avait conçues, et qu'avait surtout fait naître la noblesse bien connue du caractère de l'illustre frère duc de Choiseul; sa main pouvait fermer le temple de Janus, et il l'eût fait, nous n'en doutons pas, s'il eût pu connaître par lui-même le véritable état des choses. Le Grand Orient ne pouvait alors offrir à cet illustre frère qu'une troisième place, qu'il eût même fallu créer pour lui; si les négociations, au lieu de s'ouvrir dans un temps où il régnait beaucoup d'agitation dans les esprits, se fussent ouvertes un peu plus tard, en ce moment, par exemple, où le décès du marquis de Lauriston laisse à la disposition du Grand Orient une de ses grandes dignités; dans ce moment où les maçons éclairés ont, de part et d'autre, réfléchi sur la futilité de bien des prétentions; il est raisonnable de penser que le succès eût couronné les efforts des amis de l'ordre et de la paix.

Quelque temps se passa sans incident remarquable; l'association Choiseul fit publier une brochure contre le Grand Orient, qui n'était, à vrai dire, qu'une compilation de quelques

ouvrages publiés depuis long-temps, et réchauffés par quelques déclamations modernes sur ce qu'on appelait l'intolérance du Grand Orient * : cette pièce ne fit aucune sensation. Peu de temps après, le frère Vassal, docteur en médecine, publia son *Essai historique sur l'institution du rite écossais* **; il fut beaucoup goûté à cause des choses neuves qu'il renfermait; il réfuta la brochure que nous venons de citer dans un appendice qu'il ajouta; c'était de la peine inutile, peu de gens la connaissaient. Cette guerre de plume, heureusement peu dangereuse; signala seule cette époque.

Un incident vint, tout à coup, rallumer la guerre civile qui paraissait assoupie.

On a vu que le frère Dupin jeune s'était ouvertement déclaré pour la dissidence, où il avait même reçu les hauts grades; il faisait partie de cette association en même temps qu'il comptait au nombre des principaux dignitaires de l'une des loges de l'obédience du Grand Orient de France; nous ne nous chargeons pas d'expliquer cela, nous écrivons l'histoire telle qu'elle est.

* *Voyez* les pièces justificatives, n^os 12 et 13, ainsi que des fragments du discours du frère Dupin aîné.

** De l'indépendance des rites maçonniques, ou réfutation des prétentions du Grand Orient de France, sur le rite écossais ancien et accepté.

Digitized by Google

Le Grand Orient, cette puissance si intolérante, ne fulmina cependant point contre cet estimable frère : là, comme ailleurs, on estime, on honore le talent; le frère Dupin, non plus que sa loge, ne fut donc point inquiété pour sa croyance maçonnique : ce n'était pas de l'*intolérance farouche*, tout allait au mieux jusque-là ; mais une loge vint à choisir le respectable frère Dupin pour son représentant au Grand Orient; or, l'article 163 des nouveaux statuts *généraux* est ainsi conçu :

« Les pouvoirs des députés ou représentants élus, rédigés suivant le formulaire annexé n° 5, scellés, signés et timbrés, ainsi que la déclaration conforme au modèle n° 4, et signés *manu propriâ*, sont adressés de même au Grand Orient, etc. »

Voici ce modèle n° 4.

« Je (*le nom, les prénoms et la dignité ma-*
« *çonnique du président ou du député, le titre*
« *de la loge ou du chapitre, du consistoire ou*
« *du conseil dont il est membre*, etc.) affirme
« sur l'honneur n'être attaché, ni directe-
« ment ni indirectement, à aucune association
« maçonnique irrégulière, hors de la corres-
« pondance du Grand Orient, que je reconnais
« pour souverain législateur et régulateur de
« l'ordre, sous la désignation anagrammatique

« de *le Grand Netori*, et auquel, à ce titre,
« je jure dévouement et fidélité. »

Lorsque le député est admis, il prête un serment verbal au sein du Grand Orient, par lequel il renouvelle les obligations qu'il a contractées par écrit; ce serment est ainsi conçu, article 172 :

« Je, N, *renouvelle* ma déclaration, de n'appartenir à aucun atelier irrégulier, et je jure attachement et fidélité au Grand Orient, seul et légitime régulateur de l'ordre maçonnique en France, ainsi qu'à ses statuts et réglements. »

On conçoit très-bien que le frère Dupin avait trop de loyauté pour, dans la position où il était, prêter ni l'une ni l'autre de ces obligations; c'eût été un parjure, et il en est certainement incapable; mais on ne conçoit pas pourquoi il n'a pas cherché à éviter le scandale, en refusant l'occasion de se mettre en hostilité ouverte avec le Grand Orient; quoi qu'il en soit, ce frère ayant accepté la députation qu'on lui offrait, il fallut suivre à son égard les formalités d'usage et dont on ne pouvait ni ne devait exempter personne; refus de sa part de donner la déclaration écrite selon le modèle n° 4; tout devait se terminer là : le frère Dupin refusant de se conformer à une

Digitized by Google

disposition formelle des réglements, le Grand Orient n'avait point à s'occuper de lui, car il ne reconnait comme député *nommé, soumis à son acceptation*, que celui dont toutes les pièces régulières sont jointes au procès-verbal de nomination. L'officier du Grand Orient chargé du rapport n'avait autre chose à faire que de déclarer que le frère impétrant n'ayant *pu* ou *voulu* produire les pièces nécessaires, il ne pouvait faire de rapport; il n'y avait point à délibérer, et aucune discussion ne devait s'ouvrir sur ce sujet. Mais ce frère ne voulut pas sans doute perdre une occasion de faire un discours; les hommes qui voulaient faire du bruit surent, on ne sait comment, le jour qu'il avait choisi pour faire son rapport, et, dès la veille, une petite lettre anonyme, envoyée à un grand nombre de personnes, invitait *les bons maçons* à se rendre à la séance de la chambre de correspondance du Grand Orient : en effet, au grand étonnement du petit nombre d'officiers qui se rendirent à la séance ce jour-là, ignorant ce qui se passait, et ne se doutant pas que le salut public fût le moins du monde compromis, les salles voisines du lieu des séances se remplirent de bonne heure d'une foule de visiteurs, dont la plupart ignoraient eux-mêmes quels étaient au juste les graves in-

Digitized by Google

térêts qui les faisaient convoquer par lettres d'avis; beaucoup même ignoraient les motifs qui auraient dû faire ajourner le rapport sur le frère Dupin. La séance ouverte, les nombreux visiteurs prirent place, et l'un d'eux, à qui sans doute était confié le rôle d'accusateur général, ayant demandé la parole, fit une longue sortie contre l'administration du Grand Orient : on l'écouta sans l'interrompre; puis l'officier chargé du rapport sur la nomination du frère Dupin, ayant cru devoir, comme nous l'avons déjà dit, entrer mal à propos dans le fond de la question, citer même une correspondance qui avait eu lieu entre lui et le frère impétrant, correspondance qu'il refusa, on ne sait pourquoi, de communiquer; ce frère, disons-nous, donna lieu tout naturellement, quoique sans doute contre son intention, à de nouvelles plaintes et à de nouvelles déclamations contre *l'intolérance* du Grand Orient, qui refusait de faire plier les réglements généraux devant la volonté d'un seul homme. La séance fut longue et orageuse; on ajourna indéfiniment l'affaire qui avait donné lieu à tout ce bruit, et c'était le plus prudent; mais le coup était porté, il devait produire des fruits : en effet, on imagina de faire à cette pauvre annexe ou modèle n° 4, contre laquelle on réclamait si vivement, une singulière querelle.

Dans une séance du Grand Orient qui eut lieu quelque temps après (le 7 mars 1828), des visiteurs, plus nombreux encore que la première fois, convoqués de même par lettre officieuse, et parmi lesquels il s'en trouvait qui paraissaient fort animés contre le Grand Orient, vinrent soutenir une question toute nouvelle : on avança que ce modèle n° 4, auquel renvoyait l'article 163, ne devait pas être considéré comme faisant partie des réglements, et cela par la puissante raison qu'il se trouvait à la fin, hors du texte, et parmi d'autres modèles, tableaux, etc.; comme s'il n'était pas d'usage constant, dans ces sortes de matières, de renvoyer, ainsi qu'on le fait pour les lois mêmes présentées à la législature, les tableaux et modèles à la fin du texte, afin de ne pas interrompre la série des articles, et comme si la déclaration verbale écrite en entier à l'article 172, quoique un peu différente quant aux expressions, n'était pas entièrement conforme pour les principes, puisqu'il y est expressément dit : *je renouvelle*...etc. Tout cela sautait aux yeux des gens impartiaux; on discuta long-temps sur ce texte et sur quelques autres, et enfin le président, contre l'usage ordinaire, mit aux voix la proposition qui avait été faite, et sans doute préparée d'avance, de nommer une grande commission, composée de

Digitized by Google

trente-trois membres, chargée de présenter au Grand Orient un rapport sur les moyens de rétablir la paix dans l'institution maçonnique, et de proposer des mesures propres à cet objet. Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme, comme on pouvait s'y attendre, par les nombreux visiteurs dont très-peu cependant avaient droit de voter, conformément aux réglements. Cette commission fut nommée, ou plutôt bruyamment improvisée sur des désignations faites de part et d'autre, à haute voix, contrairement à tout usage établi, et elle se trouva composée en partie d'hommes étrangers au Grand Orient, et dont quelques-uns étaient connus pour appartenir de fait ou de principes à la dissidence. Chose étrange et digne de méditation, qu'une assemblée, entraînée hors des règles ordinaires et subjuguée par le nombre et les clameurs, se voie forcée, par le défaut d'énergie de ses dignitaires et d'ensemble parmi ses membres, de remettre en question des choses discutées avec autant de sagesse que de sang-froid, et adoptées comme bases fondamentales de son institution*.

Cette victoire remportée, les visiteurs se re-

* Le président commit une grande faute en laissant passer cette délibération; aucun antécédent n'autorisait une semblable mesure, et une telle proposition ne devait point être mise en discussion : d'abord parce

tirèrent, et les officiers du Grand Orient, un peu étonnés du résultat de cette singulière séance, où quelques-uns même n'avaient pu trouver place, fermèrent leurs travaux, ordinairement plus paisibles.

La réflexion amena le calme : à la première convocation de cette fameuse commission, les officiers du Grand Orient qui s'y étaient rendus virent bien qu'ils étaient là en minorité, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de refondre pièce à pièce les statuts que l'on venait de jurer si nouvellement, et de les accommoder au gré de ceux qui appelaient *intolérance* l'exécution exacte et littérale des articles qui les gênaient. Aussi la plupart d'entre eux prirent peu de part à ce qui se faisait, et tout alla au gré de leurs antagonistes.

Le 16 mai suivant le frère Berville fit, avec le talent qu'on lui connait, le rapport des travaux de la commission, en présence d'un concours immense de visiteurs; ce rapport, précédé d'une sorte de déclaration qui était une véritable apologie des associations irrégulières, et une censure des actes du Grand Orient, était terminé par trois points que la commission pro-

qu'elle n'était point sur l'ordre du jour, ensuite parce qu'elle n'avait point, comme c'est l'usage, passé à l'examen des trois chambres.

Digitized by Google

posait à la discussion comme *préliminaire* d'un travail plus étendu et plus important qu'elle faisait pressentir, sans dire quel cadre il devait embrasser ni quelles seraient les bornes de ce travail; ces trois points étaient :

1° De rapporter le modèle n° 4, annexé aux statuts généraux.

2° Faire expliquer le Grand Orient sur ce qu'il entend par associations maçonniques irrégulières.

3° Déclarer au Grand Orient qu'il n'est pas complet, parce qu'il n'a pas nommé un grand maître de l'ordre.

Un frère s'empressa de demander la parole immédiatement après le rapport, sans réfléchir qu'il fallait un grand talent et beaucoup d'habileté et de sang-froid pour entamer une si importante discussion : il ne satisfit personne, n'éclaira nullement la question, et mécontenta plusieurs frères par quelques expressions hasardées. Ce mauvais début porta malheur à cette séance, dans laquelle cependant on entendit des hommes accoutumés à l'être avec bienveillance : les frères Berville, Dupin, Besuchet et quelques autres, parlèrent successivement; mais des orateurs trop véhéments et quelques imprudences de paroles et de faits commises de part ou d'autre, provoquèrent un

Digitized by

orage tel, que le président, qui déjà s'était plusieurs fois couvert, désespérant de ramener le calme dans la discussion, ferma les travaux au milieu du tumulte et de l'agitation; tout rentra dans l'ordre aussitôt, et chacun se retira en silence pour réfléchir plus à l'aise sur ce qui venait de se passer.

Les officiers du Grand Orient portèrent toute leur attention à empêcher qu'une séance pareille à celle qui venait d'avoir lieu n'amenât les mêmes *résultats*. En effet, il était facile de juger, *dès la séance* du 7 mars, que le trop grand nombre de visiteurs, la pétulance de quelques orateurs, la difficulté de délibérer avec ordre et de connaître ceux qui avaient droit de voter au milieu de ce concours extraordinaire de maçons de tous grades, rendaient très-douteux que *les décisions* qui avaient été prises ou qui pourraient *l'être par la suite*, fussent bien l'expression de la véritable majorité délibérante.

Le Grand Orient, en comité central, arrêta donc, dans l'intérêt général,

1° Que les visiteurs ne seraient point admis aux séances où l'on s'occuperait de questions *législatives*;

2° Qu'on ne discuterait jamais aucune proposition qui ne serait pas comprise dans l'ordre du jour.

Cette décision épargna peut-être bien du scandale, et aurait dû être prise plus tôt, mais il est toujours temps de bien faire.

Le Grand Orient assemblé le 10 juin dans une tenue extraordinaire et composé de ses seuls membres, en vertu de la délibération que nous venons de rapporter, après avoir entendu une nouvelle lecture des propositions faites au nom des trente-trois; après avoir également entendu les orateurs pour et contre les propositions, décida *que les propositions de la commission étaient rejetées et que les pouvoirs de cette commission avaient cessé;* cette séance fut remarquable par le calme et la dignité des discussions.

Ainsi se termina, d'une manière assez paisible, cette grande affaire dont espéraient sans doute davantage les ennemis secrets de l'ordre; ainsi se bornèrent les pouvoirs de l'étrange commission, nommée au sein du pouvoir lui-même, commission imposante par son nombre et par sa composition, qui pouvait devenir plus forte qu'on ne l'avait sans doute prévu, et qui pouvait faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien, selon la direction qu'elle eût pris, si elle eût travaillé avec un peu d'ensemble et qu'elle se fût pénétrée de l'importance de ses travaux : cette commission pouvait jouer un grand rôle; et s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes,

Digitized by Google

elle était au sein du Grand Orient un pouvoir législatif, qui pouvait grandir, et foudroyer ceux qui l'avaient crée, comme le fit dans nos troubles politiques la convention nationale, de terrible et quelquefois aussi de glorieuse mémoire*.

Par une décision aussi remarquable, toutes choses rentrèrent dans leur ancien état.

Quelques individus, cherchant a se procurer une célébrité que leur refusent leurs talents, essaient encore de tourmenter quelques loges; mais la masse imposante de l'ordre est calme et méprise les insinuations dont on devine aisément les motifs; les institutions qui se disent exclusivement écossaises restent calmes elles-mêmes, et tous les bons esprits, tous les hommes sages et éclairés, tous les vrais maçons enfin, attendent le moment désiré où toutes les barrières s'abaisseront devant la douce fraternité; peut-être faut-il un peu de temps pour calmer l'irritation qu'a produite les derniers événements de 1828.

Espérons beaucoup de l'essor philanthropique et digne d'éloges que viennent de prendre quelques loges de Paris (*voyez* deux programmes aux pièces justificatives); c'est ainsi que les maçons doivent lutter, c'est là la suprématie

* *Voyez* aux pièces justificatives, le n° 20.

qu'ils doivent ambitionner. Ah! quand nous serons occupés à des œuvres utiles, il ne restera plus de temps ni de place dans nos travaux pour des querelles et de sottes prétentions.

1829.

La fin de l'année 1828, comme nous venons de le remarquer, a été signalée par quelques faits honorables pour la maçonnerie; nous les avons seulement indiqués, nous réservant de les rassembler ici dans le cadre de l'aperçu général que nous allons tracer sur notre institution, d'après sa situation en 1829.

La maçonnerie, nous ne cesserons de le répéter, n'est point une institution politique; elle ne pourrait le devenir qu'en faussant ses principes et sa morale : alors, comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage *, ce ne serait plus de la franc-maçonnerie; mais étrangère à la politique et à la science des gouvernements, elle n'est point étrangère au perfectionnement de l'esprit humain et au progrès des lumières. Si elle a, pour ainsi dire, devancé la civilisation, elle ne peut, sans manquer à son origine, rester en arrière du mouvement qui porte et

* Treizième vol. de l'Encyclopédie moderne, article *franc-maçonnerie*.

Digitized by

dirige les esprits vers les connaissances positives; elle a donc dû chercher à sortir de l'état d'inaction où elle était comme engourdie, et si elle y est restée trop long-temps, on ne doit en accuser que l'esprit de querelle qui soufflait ses poisons parmi les ouvriers, et qui, en ce moment encore, s'ils n'y prennent garde, viendra paralyser leurs généreux efforts; nous signalerons tout à l'heure ses effets et ses conséquences.

Déja, en 1822, quelques hommes instruits avaient senti que, s'ils consacraient leur temps à des réunions particulières, s'ils consentaient à payer des frais de lumière et de local, ce devrait être pour quelque chose de plus que pour se faire des signes, se frapper en cadence dans les mains, et prononcer certains mots plus ou moins barbares, dont l'origine ou l'étymologie ne serait pas facile à constater; ils avaient pensé que si l'on devait respecter les formes qui servent d'enveloppe à nos mystéres, conserver des cérémonies qui parlent aux yeux et plaisent à la multitude, il n'était pas interdit d'employer utilement des talents nombreux, et de les faire tourner au profit de la morale et au bonheur de l'humanité. Ce sentiment, qui se manifestait dans plusieurs loges de la capitale, était

l'heureux symptôme d'un besoin généralement senti d'imprimer à la maçonnerie une impulsion salutaire, qui la mit de niveau avec les besoins de la société civile.

Mais les premiers essais, nous l'avons dit ailleurs, ne furent pas tous heureux; on ouvrit des concours, on établit des discussions sur quelques points de morale; des hommes doués du talent de la parole et sachant exprimer sagement leurs pensées, remplirent ces séances d'intérêt; mais d'autres, obéissant à une ardeur de tempérament et au feu d'une imagination vive et non assez réglée, dépassèrent les bornes que l'on avait tracées aux discussions. Cet inconvénient était facile à prévoir, on ne le sentit pourtant pas tout de suite; mais on s'aperçut plus facilement que, même les choses allant aussi sagement qu'on eût pu le désirer, la maçonnerie ne pourrait retirer un grand fruit de ces institutions. En effet, les hommes qui obtenaient des succès dans ces assemblées, avaient presque toujours bien plus en vue la satisfaction de leur amour-propre que l'intérêt public; les choses utiles étaient sacrifiées aux choses brillantes; et au lieu de donner à leurs frères rassemblés des conseils sur la vie intérieure, sur leurs relations avec les autres hommes, au lieu de leur développer la

Digitized by Google

doctrine simple d'une saine morale et de l'appliquer aux besoins de la vie, les orateurs les entretenaient de théories subtiles et de principes dont l'explication était inutile à ceux qui les connaissaient, et dangereuse pour ceux dont l'éducation n'était pas assez forte pour qu'ils pussent en déduire les justes conséquences.

Il fallait donc autre chose pour satisfaire le besoin de bien faire qui tourmentait les maçons; l'espace étroit de leurs temples ne suffisait plus à leur ardente charité; car quelques dons distribués par la pitié ne sont pas des actes assez importants pour l'accomplissement des devoirs de ceux qui se sont engagés, par des serments sacrés, à contribuer efficacement au bonheur de leurs semblables.

Une loge de province, la loge de la *Parfaite Union*, orient de Douai, fonda une somme annuelle pour fournir aux frais d'ensevelissement des militaires décédés, qui jusque-là étaient jetés dans la terre sans linceul *; on applaudit de toutes parts à cet exercice d'une philanthropie qui s'annonçait par des actes extérieurs.

* En province presque toutes les loges ne bornent pas à l'intérieur de leurs temples leurs actes de philanthropie: des aliments, du bois, des vêtements, sont chaque année, et principalement dans la saison rigoureuse, distribués aux indigents.

Quelque temps après, la loge des *Fidèles Écossais* fonda un prix de vertu pour des actes de bienfaisance, et les premiers lauréats furent de cette classe intéressante que l'on aime d'autant plus à voir suivre les élans d'une généreuse charité, que pour elle la renommée est presque toujours sans voix et la gloire sans couronne : on ne vit pas sans attendrissement couronner cette modeste et vertueuse fille (Marie Cartier) dont le travail soutenait seul, et depuis plusieurs années, sa vieille maîtresse, qui depuis long-temps n'était plus en état d'avoir une domestique, et qui trouva dans celle-ci une bienfaitrice et une amie. Les yeux se portèrent avec admiration sur ce digne Dacheux, qui déjà compte par centaines les infortunés qu'il a rappelés à la vie, soit en les arrachant à la fureur des flots, soit en disputant contre l'asphyxie l'existence incertaine de ceux qu'on présentait à ses soins compatissants.

On regardait avec vénération ce courageux Paillette qui, du milieu des flammes qu'il s'est habitué à braver, dans les profondeurs des eaux et jusque sous les glaces du bassin de la Villette, a cherché tant de fois à satisfaire l'impérieux besoin de sauver ses semblables. Ah! ces hommes, en suivant l'impulsion de leur âme généreuse, ne pensaient point à obtenir

Digitized by Google

des palmes ni des applaudissements; la maçonnerie est allée les chercher dans leur humble demeure, et en couronnant de tels faits, elle a peut-être préparé de nouveaux triomphes à l'humanité.

Le frère Chemin Dupontès, qui préside cette loge, a eu la joie de voir l'année suivante les heureux effets du bon exemple qu'il avait donné : la loge des *Sept Écossais* fonda un prix en faveur des écoles élémentaires gratuites de la ville de Paris; l'autorité civile, pour la première fois depuis long-temps, jeta un regard favorable sur l'institution maçonnique : le préfet de la Seine, M. le comte Chabrol, favorisa l'exécution de ce projet; l'assemblée fut aussi nombreuse que choisie. Nous emprunterons à un extrait du procès-verbal de cette séance quelques détails abrégés sur cette intéressante cérémonie.

« * La loge des *Arts et de l'Amitié*, affiliée à
« celle des *Sept Écossais réunis*, est introduite
« au son de l'harmonie.

« Le Grand Orient de France est introduit

* Extrait de la séance philanthropique du 20 décembre 1828, consacrée à la distribution du *prix d'émulation*, institué en faveur des écoles élémentaires gratuites de garçons de la ville de Paris, par la loge des *Sept Écossais réunis*.

« immédiatement après avec tous les honneurs
« qui lui sont dus.

« M. Baüer jeune, secrétaire général, donne
« lecture de deux lettres de M. le comte Cha-
« brol, conseiller d'État et préfet du dépar-
« tement de la Seine, et dans lesquelles ce ma-
« gistrat philanthrope donne son approbation
« à l'institution établie en faveur des écoles
« élémentaires ; il fait connaître en même
« temps le jeune lauréat proclamé dans le con-
« cours général de la présente année.

« M. Moret, avocat à la cour royale et pré-
« sident, improvise avec le talent qui le carac-
« térise une allocution dans laquelle il expose
« le but de l'institution philanthropique établie
« par la loge, et les avantages qui doivent en
« résulter pour les progrès de l'enseignement
« mutuel.

« M. Joffrés, avocat à la cour royale et ora-
« teur de la loge, prononce un discours plein
« d'érudition, dans lequel il trace rapidement
« l'histoire de l'enseignement mutuel et signale
« les nombreuses difficultés qu'il a eues à sur-
« monter pour s'établir en France ; il exhorte
« les chefs des écoles élémentaires à inculquer
« aux enfants l'amour du travail par des
« moyens agréables, et non par de mauvais
« traitements ; à leur montrer l'étude sous des

Digitized by Google

« couleurs riantes, et non comme une tâche « pénible et difficile. Tout le problême de l'é- « ducation primaire, dit l'orateur, se réduit à « ces mots : *instruire en amusant, et amuser « pour instruire.*

« M. Joffrés s'est ensuite livré à des pensées « philosophiques d'un ordre élevé sur l'édu- « cation morale des enfants. Il a combattu avec « force les détracteurs de la nouvelle méthode, « en démontrant la supériorité des pays dont « le peuple est éclairé, sur ceux dont l'instruc- « tion des classes inférieures de la société est « totalement négligée : le bonheur d'une na- « tion consiste, dit-il, non-seulement dans « la culture des arts et des sciences, dans la « prospérité du commerce et de l'industrie, « mais encore dans la généralité de l'instruc- « tion, source féconde de toutes félicités; de « cette masse d'instruction dérive la civilisation « qui unit les hommes; leur union fait la force « de l'État; cette union inspire et commande « le respect dû à la majesté du trône en assu- « rant aux citoyens l'indépendance de la patrie.

« Ce discours, écouté avec intérêt, a été « accueilli par les applaudissements de l'as- « semblée.

« MM. Moret et Joffrés ont payé chacun à « leur tour un juste tribut d'éloges à M. le

Digitized by Google

« comte Chabrol, préfet de la Seine, qui n'a « cessé d'encourager et de soutenir de sa puis- « sance, de son autorité administrative, les « établissements élémentaires, ainsi qu'à M. le « comte de La Borde, présent à la séance, dont « les efforts constants ont si puissamment con- « tribué à l'institution et à la propagation de « l'enseignement mutuel.

« Le jeune Levasseur, âgé de treize ans et « demi, élève de M. de Moyencourt, est placé « en face du président, et en présence des « chefs de chaque institution élémentaire et « de leurs moniteurs, M. Moret lui adresse « une allocution aussi sentimentale que pater- « nelle; il couronne ensuite le jeune Levas- « seur, et lui remet le prix, ainsi que la *Vie* « *de saint Vincent de Paul*, comme le modèle « de la plus parfaite philanthropie. Cette scène « attendrissante a fait verser de douces larmes « au nombreux auditoire qui en a été témoin.

« Monsieur le président remet ensuite à M. de « Moyencourt, maître du jeune Levasseur, le « bijou de la loge, et une lettre renfermant les « témoignages honorables de la reconnaissance « de toute la loge, pour l'activité qu'il n'a cessé « de déployer depuis 1815, qu'il dirige l'école « élémentaire fondée par madame la duchesse « de Duras, rue de Sèvres, n° 11.

Digitized by Google

« M. Bouilly, chargé de porter la parole aux « mères de famille, a prononcé un discours « touchant, plein d'une aimable et douce phi- « losophie, sur les devoirs des mères envers « leurs enfants, et sur les heureux effets de « l'instruction primitive qu'elles donnent à « leur jeune famille.

« M. Bouilly a prononcé ce discours avec « toute la vigueur du jeune âge et avec une « expression d'âme si communicative, qu'il a « fait verser des larmes d'un plaisir si pur et « si généralement senti, que des applaudisse- « ments unanimes et réitérés l'ont forcé de « faire de fréquentes pauses.

« Une hymne à la bienfaisance, et à trois « voix, a été exécutée avec accompagnement « de piano.

« Plusieurs dames, accompagnées par des « maitres de cérémonie, on fait une collecte « dont le produit est destiné à des actes de « philanthropie.

« Cette touchante et imposante cérémonie a « été terminée par la communication du pro- « gramme de l'année prochaine, et dont M. Vas- « sal, vice-président, a fait lecture. »

La loge des *Frères unis intimes*, imitant le noble zèle de ses dignes sœurs, a également fondé une fête philanthropique dans laquelle elle eut le

bonheur de couronner des actions sublimes de dévouement et de la plus pure charité; cette cérémonie eut lieu le 19 janvier 1829, en présence d'un brillant concours de dames et d'hommes les plus distingués, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre maçonnique. Cet heureux concours des diverses classes de la société, cette introduction des personnes non initiées, au milieu des temples maçonniques, loin de produire aucun fâcheux effet, servira au contraire à mieux faire connaître, à répandre et à faire aimer les principes de notre ordre; car la morale des maçons ne craint pas la lumière, et s'ils entourent leur société de quelques mystères nécessaires à sa conservation, ils peuvent professer leurs principes au grand jour et montrer qu'ils sont dedans comme dehors, de bons citoyens, amis des lois, de la paix, en un mot, de véritables amis de l'humanité.

La loge des *Fidèles Écossais* a, pour la seconde fois, cette année, renouvelé, mais avec plus d'éclat, sa belle séance de l'année 1828. Parmi les hommes qu'elle a signalés à la reconnaissance publique, on remarquait avec intérêt le bon et intrépide charbonnier Mathieu. Ce brave homme ne craignit pas de s'arracher des bras de sa femme, de son enfant, qui cherchaient à le retenir, pour s'exposer à une mort imminente,

Digitized by Google

en cherchant à sauver trois pauvres ouvriers que l'asphyxie avait saisis en travaillant aux réparations d'une fosse d'aisance; il les sauva tous trois. Sa figure candide, l'air d'intrépidité répandu sur toute sa personne, la simplicité de son langage et de ses manières, tout en lui inspirait l'intérêt le plus vif; sa bonne femme ne le quittait pas; elle le suivit dans le cercle des officiers au milieu duquel on le plaça pour le couronner, et ces bonnes gens qui versaient de douces larmes au récit de la bonne action dont ils étaient les héros, semblaient ne pas se douter qu'il y eût du mérite à exposer ses jours pour sauver ceux de son semblable.

C'est ainsi que la maçonnerie se montrera digne de sa noble mission : instruire, éclairer les hommes, les rapprocher, les unir par des liens fraternels, encourager les bonnes actions, honorer les talents, récompenser le mérite, en un mot, *creuser des cachots pour le vice et bâtir des temples à la vertu*, tels sont les devoirs que s'imposent les maçons et qu'ils rempliront strictement, si, dédaignant de vaines et futiles discussions, ils se réunissent pour honorer la vertu et donner l'exemple des bonnes mœurs et d'une morale pure et éclairée.

On a dit et répété que le Grand Orient devait donner l'exemple aux loges, qu'il devait fonder

Digitized by Google

des prix, et que pouvant par sa fortune faire de plus grandes choses, elles auraient plus d'influence et plus d'éclat; on a même été jusqu'à l'accuser d'être indifférent aux efforts que faisaient les ateliers pour élever la maçonnerie au rang qu'elle est digne d'occuper; ces assertions ne sont ni justes, ni exactes. D'abord il ne faut pas oublier que le Grand Orient est un corps administratif, dirigeant les travaux de tous et n'agissant point par lui-même dans la maçonnerie; il ne fait point des maçons, il constitue des ateliers à qui il donne pouvoir pour agir conformément aux statuts établis; il doit encourager ce qui est utile, réprimer ce qui lui paraît dangereux, mais non prendre l'initiative dans une chose de fait; ensuite ne perdons pas de vue que les fonds du Grand Orient ne se composent, en grande partie, avec les cotisations de ses propres officiers, que des fonds versés par les différentes sociétés maçonniques qui sont répandues sur tout le royaume : ces fonds sont versés pour subvenir aux frais qu'entraînent l'administration de l'ordre, tels que les appointements des employés, la location de son local, les frais de bureau, de correspondance, etc., etc. Il n'est donc que le dépositaire des deniers versés dans la caisse par les membres de la grande famille; il ne peut en

Digitized by Google

distraire quelque partie que ce soit pour un objet spécial, et principalement pour fonder des prix, dont, presque toujours, les seuls habitants de la capitale pourraient profiter. C'est ainsi que lorsqu'il s'agissait de seconder les intentions de monsieur le préfet de police et d'éteindre la mendicité dans Paris, le Grand Orient n'a pas cru devoir céder au désir de quelques-uns de ses membres, en contribuant, comme corps et au nom de la maçonnerie, à la souscription ouverte à cet effet, parce que l'intérêt de la capitale ne devait pas être servi aux dépens des ressources que procurent les départements à qui d'ailleurs on renvoie leurs indigents. Les officiers du Grand Orient ont ouvert une souscription, en votant le produit de leur droit de présence, et en l'augmentant encore de leurs dons volontaires; c'est ainsi que doit être fait tout ce qui est spécial et ce qui n'intéresse pas individuellement tous les ateliers.

Mais le Grand Orient doit-il rester indifférent, etc.? Non, il doit applaudir à ce qui est bien, et il le fait constamment; je n'en veux pour preuve que le discours du respectable frère *Bouilly*, dans la tenue de la dernière fête d'ordre. Bien que ce discours soit l'ouvrage et le fruit des méditations d'un seul homme, il n'en est pas moins vrai que dès qu'il a été pro-

noncé en séance du Grand Orient, relu et discuté ensuite suivant l'usage en assemblée particulière et imprimé par ordre, il doit être considéré comme l'expression générale de la pensée de ceux au nom de qui il est distribué. Nous allons extraire quelques parties de ce discours, regrettant de ne pouvoir l'insérer tout entier; les paroles du frère Bouilly ne sauraient trop être publiées.

« Comment douter de l'empire qu'en ce mo-
« ment exerce la maçonnerie française, en re-
« gardant ce qui se passe dans les six cents
« ateliers rangés sous notre bannière? Là, c'est
« la tolérance qui, le nom de *Fénelon* sur les
« lèvres, et ses écrits immortels à la main, in-
« dique aux ministres de la religion comment
« on convertit sans contrainte, comment on fait
« aimer Dieu, en prouvant que sa bonté n'est
« pas moins infinie que sa puissance.... Ici, la
« vraie piété s'empresse de donner la sépulture
« aux restes de nos braves trouvés nus sur des
« lauriers, et que le fanatisme le plus effréné
« refusait d'admettre dans l'asile des tombeaux...
« Plus loin, la charité fonde un hospice à l'in-
« digence, à la mendicité, afin de ne plus ren-
« contrer sous le péristyle de nos temples ces
« fantômes humains que la misère a dépouillés
« de la dignité de leur être... Là, se fait l'adop-

« tion de plusieurs orphelins grecs jetés sur les « côtes de la France, comme les branches d'un « cèdre frappées de la foudre et dispersées par « les vents. Ici, sont recueillies plusieurs jeunes « filles sans appui sur la terre, et dont l'inno- « cence et les charmes allaient attirer autour « d'elles tous les dangers de la séduction... Par- « tout, enfin, l'ingénieuse bienfaisance, cou- « ronnée de feuilles d'acacia, va porter ses « soins, ses secours et ses consolations. Ah! si « nous pouvions suivre chacun de nos frères « dans sa vie privée et dans ses occupations « journalières, que de traits inconnus, ad- « mirables, nous seraient révélés! Combien de « parents réunis et d'amis réconciliés! Que de « pertes réparées, de comptoirs conservés, de « chagrins adoucis, de larmes essuyées! Et tout « cela sous le voile du mystère, par simple de- « voir de conscience; car la vertu d'habitude « est le premier besoin du cœur; et faire du « bien en secret, c'est en prendre acte pour « l'autre vie.

« Mais ce n'est pas à consoler, à secourir « chaque individu, que, de nos jours, se borne « la franc-maçonnerie; elle étend plus haut son « vol bienfaisant; elle s'associe aux projets phi- « lanthropiques des premiers magistrats; elle « honore et désigne ceux qui se dévouent par

« instinct, et non par calcul, au salut de leurs « semblables; elle encourage, elle soutient les « établissementsd'écoles élémentaires; elle pro- « page, en un mot, de tous ses moyens et de « toutes ses forces, les nobles inspirations des « amis de l'humanité. L'un de ces jours, en- « core, la loge des *Sept Écossais* a doté d'une « médaille d'or et couronné de fleurs le jeune « lauréat de l'enseignement mutuel. Cette im- « posante cérémonie, à laquelle assistait un « grand concours de monde, a produit une « vive impression, en dévoilant le premier de « nos mystères, l'amour du bien. Il n'y a pas un « an que la loge des *Fidèles Écossais* fit un pa- « reil acte maçonnique, en dotant et couron- « nant les deux plus beaux traits de vertu dans « l'un et l'autre sexe. De semblables exemples, « n'en doutons pas, seront suivis par ceux de nos « ateliers où toujours une bonne action qu'on « apprend, inspire le désir de l'imiter... Mais « ces exemples seront-ils donc sans effet sur le « Grand Orient de France? Le sénat maçon- « nique, chargé de donner des lois à tous ses « initiés, oublierait-il celles qui commandent « de propager les lumières et d'honorer la ver- « tu?... Non, non; je lis sur vos visages que « déjà votre pensée a devancé la mienne, et « j'entends chacun de vous répéter avec Té-

« rence : *Bene merendo vinci, turpe est forti* « *viro.* Il est honteux pour l'homme de cœur « de se laisser vaincre en bienfaisance. »

Ce discours, et les applaudissements qu'il a obtenus, prouvent assez que le Grand Orient n'est pas resté indifférent à l'heureuse impulsion que semble vouloir donner à la maçonnerie le zèle et l'activité de quelques frères; mais il ne peut faire plus; les grandes dépenses lui sont interdites, et par sa position envers les ateliers, et par sa position financière, qui n'est pas aussi brillante qu'on le croit généralement *. N'est-ce donc rien, d'ailleurs, qu'une mention honorable dans les procès-verbaux des séances solennelles des fêtes d'ordre, envoyés à tous les ateliers de la correspondance? cet encouragement est bien digne, à notre avis, d'exciter le zèle des loges, et de les engager à mériter les applaudissements de leurs frères et la reconnaissance de la société.

Le Grand Orient ne peut donc, dans certains cas, prendre une initiative qu'il abandonne aux loges, se réservant seulement d'en diriger l'action pour la faire tourner au profit général; seulement il serait à désirer que ses orateurs, au lieu de prendre pour texte principal de leurs

* *Voyez* aux pièces justificatives, n° 19, quelques extraits de divers rapports sur les finances de l'ordre.

Digitized by Google

discours dans les séances solennelles, des questions ou des hypothèses dont l'application n'a pas un intérêt direct à l'ordre, imitassent le vénérable frère Bouilly, qui déjà avait été devancé par le frère Fauchet. Ces deux illustres frères, dont le talent et la haute philosophie font la gloire de l'ordre et l'orgueil de leurs frères, ont signalé dans leurs discours les loges ainsi que les maçons qui, par des travaux utiles, ont mérité d'être mentionnés honorablement; douces récompenses, bien dignes d'exciter une noble émulation parmi des hommes capables d'en sentir tout le prix. Les loges et les autres ateliers seront jaloux de mériter des éloges et craindront un silence improbatif. C'est ainsi que le Grand Orient se montrera véritablement chef de l'ordre : le champ est vaste, et beaucoup d'objets sont dignes d'attirer l'attention des législateurs; les ateliers jaloux d'être distingués parmi leurs rivaux, mettront un plus grand soin à maintenir la dignité dans leurs travaux et à éviter les petites querelles, les discussions oiseuses qui dévorent un temps précieux et ne servent qu'à aigrir les esprits; ils apporteront un grand soin dans le choix des individus qu'ils initieront, et un plus grand encore dans le choix de ceux qu'ils élèveront aux grades supérieurs; les loges sentiront que

Digitized by Google

le pouvoir de faire des maçons ne leur est pas confié uniquement pour grossir leur trésor, mais bien pour donner à l'ordre des soutiens honorables et des disciples zélés; que ce n'est pas le nombre, mais le choix et la composition, qui font la fortune et la dignité d'une société. Ceux qui possèdent les grades supérieurs examineront les connaissances, la morale, la position sociale des frères à qui ils les conféreront, et, puisqu'il y a des hauts grades, ils feront en sorte qu'ils soient le patrimoine de ceux qui, par leurs talents ou par leurs vertus, sont en état d'instruire ou d'édifier leurs frères. Ici, surtout, l'argent doit être compté pour peu de chose, le mérite pour beaucoup; les chefs de conseils repousseront ceux qu'une ridicule vanité porte seule à s'affubler de riches cordons; ils ne croiront pas que leur conseil est dans la *prospérité*, parce qu'il aura *beaucoup d'argent en caisse;* mais jaloux de se montrer dignes de l'honneur de présider des défenseurs de la vérité, ils feront en sorte de n'admettre parmi eux que des hommes capables de la comprendre.

Le Grand Orient doit chercher à opérer toutes ces améliorations; car, il faut l'avouer, les conditions que nous venons de tracer sont loin d'être généralement remplies : quelques loges

se font bien remarquer par leur excellente composition, quelques conseils comptent des hommes distingués; mais à côté de cela que de mélanges et d'éléments disparates! L'utile influence du sénat maçonnique peut opérer toutes ces réformes utiles par les éloges et les encouragements qu'il est à même de donner aux ateliers qui se distingueront; il peut imiter en cela les chefs d'armée qui mettent à l'ordre du jour les régiments qui se sont fait remarquer par leur belle tenue ou par leur intrépidité; le reste dépend des ateliers; ils peuvent, en continuant ce qu'ils ont si dignement commencé en 1828, en lui donnant plus d'extension, concourir avec le reste de la société, à vaincre une faction ennemie de toute amélioration; car l'institution maçonnique, si l'on y prend bien garde, peut devenir la plus forte barrière que l'on puisse opposer à une autre association d'autant plus redoutable, qu'ayant placé ostensiblement ses bases sur la religion et sur la royauté, elle se sert des armes de ces respectables auxiliaires pour protéger l'ambition de ses membres : *puissance et richesses*, voilà sa devise; si l'autel et le trône sont ses degrés pour parvenir au pouvoir, elle les méprisera ou les asservira sitôt qu'elle aura atteint son but. Son prosélytisme s'étend rapidement; elle

Digitized by

se recrute dans la classe nombreuse des ambitieux et dans celle des fanatiques, elle les place habilement selon ses intérêts.

Ces éternels ennemis de toute liberté publique qui ont fondé leur puissance sur l'ignorance des peuples et sur leur asservissement, ont trouvé des adversaires éloquents et courageux qui leur ont porté de rudes atteintes sans les abattre. Il serait digne d'une société qui, dans sa longue carrière, ne s'est pas écartée un instant des principes de sa fondation, dont chaque pas a été marqué par un bienfait rendu ou par l'accomplissement d'un projet utile; il serait digne enfin de la franc-maçonnerie de devenir la digue puissante qui pourrait défendre le monde contre les envahissements ténébreux des corporations mystiques, en opposant la vraie philosophie au fanatisme religieux, le respect pour les lois à leur insatiable ambition, les lumières philosophiques à son obscurantisme, et le bonheur et la prospérité du peuple à l'asservissement qu'ils lui préparent.

Les jésuites que nous signalons ici, sont tellement persuadés qu'un corps constitué peut seul résister à un autre, qu'ils ont toujours fait des efforts pour anéantir la douce confraternité des maçons; ce sont eux qui ont excité les nombreuses persécutions dont ils furent l'objet;

Digitized by Google

leurs torches implacables allumèrent les bûchers qui, tant de fois, décimèrent les malheureux compagnons; mais le phénix renaissait de ses cendres, comme pour hâter l'accomplissement de cette immuable vérité, que le temps, malgré tous les obstacles, accroît sans cesse les connaissances humaines, et que les lumières, comprimées, n'en deviennent que plus brillantes et plus belles.

Sans discuter les dogmes sacrés du divin législateur des chrétiens, que sa morale pure nous guide sans cesse et nous attache de plus en plus aux institutions qui font le bonheur de la société, et que l'esprit public améliore chaque jour.

Déjà nous avons vu que des prix avaient été décernés aux actions généreuses, et avaient excité la noble émulation d'en mériter encore; mais bien que les maçons aient donné à leurs récompenses toute la solennité possible dans l'enceinte de leurs temples, elles sont restées presque ignorées au dehors. Il est réservé aux loges de la capitale d'employer la plus grande publicité pour porter au loin les exemples d'une saine philanthropie, et paralyser l'effet des nombreuses brochures dont les campagnes sont inondées, dans le but d'y perpétuer l'ignorance et le fanatisme; elles y parviendront en fondant

Digitized by Google

des prix pour les bons ouvrages de morale et de philosophie, dans lesquels la pensée n'aura d'entraves que lorsqu'elle s'écartera de ce qui est vertueux ou de ce qui est vrai. C'est en propageant la douce maxime que les hommes sont enfants d'un même Dieu, quelle que soit leur croyance et leur couleur, c'est en répandant le plus également possible les lumières parmi les hommes, que l'on fortifiera cette chaîne universelle, qui liera par les mêmes sentiments et par les mêmes vœux, tous les membres de la grande famille.

Ce vœu peut se réaliser du moins en grande partie; il ne faut pour cela que de la volonté et de l'unité dans l'action; des efforts isolés manquent le but : il faut étendre et fortifier parmi les hommes les sentiments de tolérance et de fraternité, contenir les forts, soutenir les faibles, et si l'on ne parvient pas à cette égalité parfaite, dont le système est inappliquable aux besoins de la société telle qu'elle existe aujourd'hui, on pourra du moins, par la force des bons exemples, les préceptes d'une saine morale, et surtout par les bienfaits d'une éducation éclairée, diminuer de beaucoup ces différences qui font autant de mal au monde qu'elles sont contraires à l'intention du Créateur. La franc-maçonnerie peut contribuer puissamment à at-

teindre cet heureux résultat; ses principes d'égalité, tout en respectant les distinctions établies hors de ses temples, accoutument les hommes à se considérer comme frères et à n'admettre comme véritable noblesse que celle qui résulte des talents et de la vertu : un franc-maçon voit un homme dans un homme, il respecte l'autorité, obéit aux lois, laisse à chacun sa croyance, et ne se courbe pas comme un esclave; en un mot, *c'est un homme libre, également ami du pauvre et du riche s'ils sont vertueux.*

APPENDICE.

L'ORDRE est dans ce moment, sinon dans un grand état de splendeur, du moins dans un état de calme qui doit faire le désespoir de ceux qui, *sans doute*, appelaient de leurs vœux secrets *la discorde*, le scandale, et, par suite, l'anéantissement de la franc-maçonnerie. Deux choses affligent seulement les maçons, c'est que, d'une part, n'étant pas ouvertement protégés, l'espèce de tolérance dont ils sont l'objet les laisse en butte aux persécutions sourdes, aux anathêmes *publics* même, que lance continuellement contre eux *une secte* ennemie de toute lumière et de toute vérité; cet état de choses les met, dans l'opinion de quelques hommes pusillanimes, et il en est malheureusement beaucoup; dans une sorte de réprobation religieuse; et cette opinion, toute fausse qu'elle est, n'a pas laissé d'influer sur *le nombre* et la composition des sociétés maçonniques, aussi bien que du Grand Orient lui-même. En effet, beaucoup de gens, pour faire la cour au pouvoir et aux maximes du jour, se sont

empressés de faire un sacrifice que l'on n'eût peut-être pas exigé d'eux, et se sont éloignés des réunions dont la fréquentation ne pouvait procurer ni places, ni cordons, ni fortune *. C'est en vain que les francs-maçons invoquent Dieu sous le nom de Grand Architecte de l'univers, que toutes leurs séances s'ouvrent et se ferment sous les auspices de ce nom sacré, que le premier principe que l'on développe aux néophytes est celui de la croyance à l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme; il suffit qu'ils croient que

* Dans quelques administrations dirigées par des hommes jaloux de montrer leur zèle pour la congrégation, on a insinué à des employés francs-maçons qu'ils feraient bien de s'abstenir de paraître dans leurs loges; dans quelques-unes on a été plus loin : on les a menacés de destitution, et des pères de famille ont dû sacrifier leur devoir de frère à l'intérêt de leurs enfants; il n'est pas étonnant que beaucoup se soient empressés d'aller au devant des injonctions dont ils se voyaient menacés, dans la crainte que la punition ne précédât l'avertissement. Comme tout se tient et se lie dans ce monde, l'impulsion partie de haut s'est communiquée de proche en proche, et les hommes titrés, sauf un petit nombre de bons esprits, ayant peu à peu déserté la maçonnerie, les temples ont été dépouillés de leurs brillants ornements; hâtons-nous de dire que ces persécutions sourdes ou avouées ont en partie cessé depuis que certaines gens ne lèvent plus la tête aussi arrogamment; mais le coup n'en a pas moins été funeste.

Digitized by Google

la tolérance, que la charité universelle est un devoir pour tous les hommes, que nous sommes tous frères, enfants du même Dieu, que nous devons nous chérir, nous instruire, nous secourir quelles que soient nos opinions, notre croyance et notre nation, pour qu'ils ne trouvent jamais grâce devant des gens qui convertissent avec les flammes, et ne trouvent point de meilleurs auxiliaires que le fer, la servitude ou la mort.

Le second sujet de tribulation des maçons est l'état de guerre dans lequel se trouvent, depuis trop long-temps, deux rites rivaux, enfants de la même mère, et qui ne cessent de se déchirer : cet état existera tant que les maçons n'auront pas le courage de déclarer qu'il n'y a qu'une seule maçonnerie, et partant de ce principe, reconstruire l'échelle des grades en la mettant en harmonie avec ceux qui sont reconnus dans les autres États; puis une fois ce travail terminé, déclarer traitre à l'ordre, tout maçon qui tenterait d'inventer ou d'introduire de nouveaux grades ou une nouvelle maçonnerie, quelle qu'elle soit. Que l'on appelle cette maçonnerie, qui serait seule reconnue dans le royaume, écossaise, anglaise ou française, il importe fort peu; mais à quoi bon chercher des titres qui impliquent l'idée d'une origine étrangère? on

pourrait l'appeler maçonnerie *philosophique*, elle sera de tous les pays.

Mais nous sentons bien que pour arriver à ce résultat il faudrait commencer par rapprocher les deux fractions qui se tiennent éloignées; examinons donc où peut être la difficulté.

Le Grand Orient, d'abord fraction du premier et du seul pouvoir de l'ordre maçonnique en France, est devenu, par l'effet des traités légitimes, seul et unique successeur de ce même pouvoir; la grande loge de France lui a légué tous ses droits, et il en a joui sans interruption. Il a donc pour lui, non-seulement la possession d'État, mais encore la légitimité : plus de quatre cents ateliers de divers degrés, c'est-à-dire la presque totalité de tous ceux qui existent en ce moment reconnaissent sa juridiction ; un trésor, de vastes archives, des bureaux bien dirigés, une correspondance active et soutenue, complètent sa fortune et la solidité de son existence ; ses relations en dehors sont nombreuses et de l'ordre le plus élevé ; les Grands Orients d'Angleterre, de Suisse, de Suède, d'Haïti, etc., etc., entretiennent avec lui des relations d'amitié et de confraternité; ses pouvoirs s'étendent au-delà de l'Europe ; comme un vaste foyer, ses rayons, après avoir couvert tous les points de la France, vont se

réfléchir en Amérique et en Asie. A côté de cela, en opposition avec cette puissance, que voyons-nous?..... Mais nous ne voyons que des frères que nous ne voulons pas affliger par une comparaison trop accablante; nous sommes écossais, disent-ils, nous seuls possédons ce rite. Eh! mon Dieu, qu'est-ce que posséder un rite? Quoi! le Grand Orient, dont tous les officiers sont comme vous grands inspecteurs généraux, 33°, quoi! tous les ateliers, les loges, chapitres, conseils, aréopages du rite écossais, soumis à son obédience, ne peuvent se croire écossais comme vous! mais le Grand Orient n'eût-il aucun pouvoir sur ce rite, par le seul fait de son autorité légale comme chef d'ordre, pourrait le recevoir de cet immense concours de maçons, et il le reçoit en effet, puisque chaque atelier est représenté par un député dans le sénat maçonnique.

Nous émanons d'un conseil d'Amérique, notre institution est d'origine prussienne, dites-vous encore, le grand Frédéric est notre créateur; mais, dans cet ouvrage et dans bien d'autres qui l'ont précédé, on a fait justice de cette vaine prétention; il n'est pas maintenant un seul maçon instruit qui ne sache parfaitement que le grand chapitre de France possédait vingt-cinq degrés dits écossais, dans lesquels on re-

trouve exactement les attributions et jusqu'aux dénominations de tous les grades qui composent en ce moment l'échelle des grades écossais modernes; seulement quelque novateur ou spéculateur en maçonnerie les aura un peu étendus et divisés pour faire trente-trois grades au lieu de vingt-cinq : cela est évident comme le jour même, car tout s'y retrouve avec une exactitude parfaite, et les pouvoirs donnés au frère Stephen Moren en 1761, démontrent cette vérité de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. Mais quand il serait vrai que ce rite serait d'une origine différente, est-ce donc à des maçons français qu'il convient d'invoquer cette circonstance pour affecter de se croire d'un autre ordre que leurs frères, et ne devraient-ils pas, au contraire, répudier ce triste privilége pour se confondre avec le rite national. Lorsque dans l'ordre civil un Français reçoit une décoration d'un prince étranger, se croit-il autorisé à la porter tant que son souverain ne lui a pas accordé l'autorisation nécessaire; et s'il le faisait, les lois ne sont-elles pas là pour lui apprendre que nulle distinction n'est légitime, qu'autant qu'elle ne blesse en aucune manière les droits du pays, les devoirs du citoyen envers sa patrie, et les prérogatives du gouvernement établi.

Mais les maçons écossais, sauf peut-être un

Digitized by Google

petit nombre qui ont leurs raisons pour fuir le Grand Orient, sentent bien cette vérité, et la paix serait bientôt faite si quelques chefs (nous en exceptons le grand maître, dont la noble grandeur d'âme est bien connue) ne trouvaient mieux leur compte, dans le sens de leur amour-propre, à laisser les choses comme elles sont. En effet, le Grand Orient offre dans sa constitution tous les éléments d'un gouvernement véritablement représentatif, et à ce titre, il offre aux maçons toutes les garanties qu'ils peuvent désirer *. Étrange contradiction ! La dé-

* Tous les vénérables de loges, très-sages de chapitres, présidents de conseils, sont de droit membres du Grand Orient et ont voix délibérative dans les affaires générales de l'ordre : on les appelle représentants *nés*, parce que cette qualité est inhérente à leur dignité : de plus, tous les ateliers sont représentés par des députés nommés par eux à cet effet ; ce sont les représentants *élus* ; ils ont les mêmes droits que les représentants nés, mais ils perdent le droit de voter lorsque ceux-ci se trouvent à la séance ; cela est nécessaire pour qu'un atelier n'ait pas deux votes dans une délibération. C'est parmi les représentants élus que le Grand Orient choisit ses officiers ; un officier du Grand Orient cesserait de l'être, s'il n'était pourvu d'une députation ; mais il ne peut à la fois représenter plus de trois ateliers. Ainsi le Grand Orient est donc une véritable assemblée des représentants de la maçonnerie. Pour l'expédition des af-

mocratie est du côté de ceux que l'on appelle des despotes, car ils ne sont que les délégués

faires, il se divise en plusieurs chambres : savoir, une chambre de correspondance et des finances qui enregistre et distribue la correspondance, et connaît de tout ce qui a rapport aux finances, à la bienfaisance et à l'administration; une chambre symbolique qui connaît de tout ce qui a rapport au contentieux des loges, demandes de constitutions, affaires intérieures, etc, etc.; un suprême conseil des rites qui connaît de tout ce qui a rapport aux hauts grades; une chambre de conseil et d'appel, qui, ainsi que son nom l'indique, juge en cour souveraine toutes les questions qui lui sont soumises par les autres chambres, et toutes les affaires, soit des loges, soit des maçons individuellement qui interjettent appel d'une décision prise à leur égard : le Grand Orient *en Grand Orient*, toutes les chambres réunies, décide en dernier ressort sur les travaux préparés par les chambres; il y a en outre un grand collége dogmatique de tous les rites, composé d'autant de sections qu'il y a de rites reconnus. Ces sections réunies délibèrent sur les affaires dogmatiques des hauts grades. Le grand collége confère seul le grade de grand inspecteur général, 33ᵉ, dernier degré du rite écossais. Les affaires ordinaires se préparent dans les commissions qui font leur rapport aux chambres. Il y a deux commissions permanentes, la commission des finances et la commission d'inspection du secrétariat; ces deux commissions s'assemblent autant de fois que les travaux l'exigent, mais elles ne peuvent avoir moins de deux séances par mois. (Extrait des *Statuts généraux de* 1826).

Digitized by Google

de leurs frères qui peuvent chaque année leur retirer leurs pouvoirs; l'aristocratie, au contraire, dans toute sa plénitude et dans toute sa pureté, est du côté de ceux qui s'intitulent les libéraux de l'ordre ; car chez eux les dignités sont à vie, et la suprême puissance réside dans un petit nombre d'individus qui sont les grands seigneurs suzerains et irrévocables d'un rite au gouvernement duquel les autres membres n'ont aucune part; de quel côté se trouvent donc les vrais principes de l'égalité maçonnique et de la fraternité ? La réponse n'est pas difficile à trouver.

Aussi la difficulté capitale qui s'est élevée toutes les fois que l'on a essayé de traiter avec les chefs de l'association écossaise a été de s'entendre sur le mot *union*, et l'un des commissaires nommés dans ces derniers temps pour traiter de la paix, brave militaire, et qui affectionne naturellement les expressions du métier dans lequel il s'est distingué, disait : *nous voulons entrer au milieu de vous l'arme au bras, en bataillon carré !* — *Oui*, lui répondit-on, *il ne vous manque plus que de placer de l'artillerie dans les angles, nous ferons là un joli traité de paix.*

Non, il ne peut y avoir d'*union* s'il n'y a pas *fusion ;* il faut déposer les armes et confondre

les rangs. Quelques concessions de part et d'autres amèneraient promptement cet heureux résultat, qui d'ailleurs est dans l'intérêt seul de l'ordre et non dans celui du Grand Orient; car, nous le disons avec franchise, il y a de sa part une grande générosité à détourner les yeux de la puissance qui l'environne, pour tendre la main à une petite fraction qui ne peut, par elle-même, rien ajouter à sa force ni à sa gloire..... Je me trompe : c'en est une grande que celle de chercher à rapprocher les membres de la grande famille, et de conquérir des frères si dignes, sous tant de rapports, de notre estime et de notre amitié.

NOTES.

Note 1re, page 12.

Un ouvrage anglais, dont nous ne nous rappelons pas exactement le titre, mais qui a été traduit en français, reconnaît que la maçonnerie a été apportée en France par des chevaliers croisés de cette nation; de France elle passa en Écosse ou en Angleterre. Notre patrie, alors sous le joug de l'absolutisme religieux et féodal, la laissa s'éteindre; les Anglais, plus heureux, la conservèrent, et nous la rendirent à la fin du grand siècle des lettres qui prépara la régénération européenne.

Note 2, page 13.

C'est à l'Espagne, au dix-neuvième siècle, en 1825, qu'il était réservé de mettre à mort *avec cruauté, la loge entière* de Grenade, composée de *sept maçons*, et d'envoyer le néophyte aux galères. L'Espagne s'est encore signalée en 1828,

au rapport du *Courrier français* du 6 mai de cette année :

« Le tribunal de Grenade vient de condamner « au gibet le marquis de Cavrillana, riche pro- « priétaire de Cordoue, et le capitaine indéfini « don Ferdinand-Alvarez de Sotomayor, neveu « du feu comte de Colomera, tous deux *suspec- « tés d'être francs-maçons*, et de ne s'être pas « *dénoncés eux-mêmes.* » Quel pays et quelles lois !

NOTE 3, page 19.

Il n'est point inutile de rapporter ici un fait qui se trouve consigné dans l'*Annuaire de la mère loge écossaise du Contrat social*, de 1812, d'après un document curieux en langue anglaise du quinzième siècle. Henri VI, roi d'Angleterre, avait beaucoup entendu parler de la société secrète des maçons, il voulut interroger un initié, et fut si satisfait de ses réponses, qu'il se fit initier lui-même peu de temps après.

NOTE 4, page 26.

Consultez M. Bazot, *Manuel du franc-maçon*; Nicolas Bonneville, d'après Thomas Payne, *de l'origine de la franc-maçonnerie*, etc. ; M. Tho-

ry, *Acta latomorum*, etc.; M. Laurens, *Essais sur la franc-maçonnerie;* Lalande, *Mémoire historique sur la maçonnerie;* M. Guernier de Dumast, *la Maçonnerie*, poème; M. Chemin Dupontès, *Encyclopédie maçonnique*, les annales maçonniques, les différents états, les *fêtes de l'ordre* et les *concordats* du Grand Orient de France, les historiens anglais, etc., etc.

NOTE 5, page 28.

Au rapport de l'historien français Nicolas Bonneville, le célèbre antiquaire Élias Ashmole, fondateur du musée d'Oxford, se fait initier dans la confraternité des maçons, en 1646, à Warrington.

La même année, une société de *rose-croix*, formée à Londres d'après la nouvelle Atlantis de Bacon, admet dans son sein Ashmole qui rectifie les *cérémonies des coteries d'ouvriers*, et introduit parmi eux une *initiation* renouvelée des mystères de l'Égypte et de la Grèce. Les *rose-croix* prennent le titre de *maçons libres* ou *francs-maçons*, pour se distinguer des *ouvriers maçons* ou *maçons ordinaires*.

Ashmole serait donc, d'après cette version, le créateur du *premier grade* ou *apprentissage*.

En 1648 il ajoute le grade de *compagnon* ou *second grade*.

Charles I[er] est décapité en 1649; les royalistes, ses partisans, instituent le *troisième grade* ou *maîtrise*, qui devient une allusion à la *mort du roi*, et à la *résurrection de la royauté*, dans le rétablissement de Charles II. Ce prince, pendant son exil, s'était fait recevoir franc-maçon.

Tous ces faits ne sont pas dénués de vraisemblance.

Les pratiques mystérieuses des ouvriers maçons sont rectifiées par un homme de sens, le premier antiquaire de sa nation; il crée le second grade, suite judicieuse du premier; un grand événement politique donne lieu à la conception du troisième: trois années seulement suffisent à l'établissement et au complément de ce système maçonnique ternaire.

Mais ce système ne peut être admis que comme une rénovation. Les trois grades existaient dans les épreuves des mystères d'Isis; le troisième, tout particulièrement, qui avait été établi ou sur l'événement de la mort d'Osiris, époux d'Isis, victime de la perfidie de Typhon, autrement le triomphe du principe du bien.

Dès 1717, quelques maçons anglais se prétendent possesseurs de grades élevés que ne possède pas la grande loge de Londres, qui ne connaît et ne donne que les trois premiers grades. Pareille

Digitized by Google

chose eut lieu plus tard en France (*voy.* 1743, 1747, 1751, etc.)

Note 6, page 29.

Lord Derwent-Waters fut décapité à Londres le 19 décembre 1746, pour avoir pris les armes en faveur du prince *Édouard.* La veille de sa mort il écrivit à sa femme qui était à Paris (*voy.* le *Mercure de France*, janvier 1773, pag. 191.)

Notes 7 et 8, page 102.

L'Angleterre avait déjà donné le fatal exemple du schisme maçonnique.

Sous la grande maîtrise d'Edwin, frère du roi Athlestan, en 926, les maçons anglais forment une *grande loge* à York.

En 1719, sous la grande maîtrise du docteur Désaguliers, plusieurs loges de la correspondance de la *grande loge d'York*, au nord de l'Angleterre, créent à Londres une nouvelle grande loge qui prend le titre de *grande loge nationale d'Angleterre.* Elle établit, en 1730, des changements dans les rituels des grades, et montre peu d'égards pour les membres de la grande loge d'York.

Les choses en sont à tel point dans les deux

Digitized by Google

grandes loges, que les maçons de l'une ne sont pas reçus dans l'autre.

NOTE 8, page 102.

C'est comme en Angleterre pour la *proscription*, suite du *schisme*. Relisez la note précédente.

NOTE 9, page 104.

Lorsque les associations écossaises ont essayé de rivaliser avec le Grand Orient, elles n'ont pas manqué de lui contester la légalité de son origine, et c'est surtout cet argument qui, reproduit dans tous les discours, a paru aux antagonistes du Grand Orient, l'arme la plus sûre et la plus foudroyante. Le frère Dupin jeune, dans son compte rendu des négociations *, n'a pas craint de compromettre sa réputation d'homme éloquent, en faisant ce mauvais jeu de mots : *Toute l'autorité réside en lui* (le Grand Orient), *et la preuve....., c'est qu'il l'a prise !* Le frère Dupin aîné, dans la même séance, s'écrie : *L'antiquité du rite écossais ancien et accepté est certaine; l'antériorité de ce rite sur celui du Grand Orient*

* Page 21 du procès-verbal de la fête du suprême conseil en 1827.

Digitized by Google

ne peut être contestée....... Et plus loin : « Les « prétentions du Grand Orient sont insoutenables, « elles sont destructives de l'esprit de la maçon- « nerie...... » On peut être avocat fort célèbre, député très-éloquent, et en même temps maçon très-ignorant sur l'histoire d'une institution qu'on regarde sans doute comme trop peu importante pour prendre la peine de l'étudier, cela se voit de reste ; mais alors il ne faudrait pas se hasarder d'en parler en public, et surtout, faire imprimer des discours dans lesquels on avance des propositions si faciles à réfuter ; il ne faudrait pas qu'un homme, qui se dit franc-maçon et *tolérant*, fasse entendre ces paroles fort extraordinaires dans la bouche d'un frère : « Là « aussi, se trouvent (il n'est pas facile de savoir « si c'est du Grand Orient dont l'orateur veut « parler) des tartufes et des ennemis dégui- « sés, qui viennent à vous couverts de *peaux* « *de mouton*, et qui, au fond, sont des *loups* « dévorants * ; mais on les connaît à leurs fruits : « ce sont ceux de l'intolérance !...... » En vérité ce style de mélodrame est singulièrement comique.

Les orientalistes, c'est ainsi que les défenseurs du Grand Orient sont désignés par leurs adversai-

* Page 38 de la brochure citée, discours du frère Dupin aîné.

res, sont de meilleure foi que ne le supposent leurs antagonistes ; ils avouent que la primitive origine du Grand Orient pèche par la régularité. Sans aucun doute il doit son origine à une révolution, ou si l'on veut, à un coup d'état dont les exemples, nombreux dans l'ordre civil, pourraient au besoin justifier celui-ci ; mais qu'est-il besoin de chercher au dehors de l'institution des raisons pour approuver ce qui fait l'objet de la discussion? les faits seuls suffisent pour établir l'opinion à cet égard.

En effet, reportons-nous à l'année 1772 : la grande loge, par l'effet de l'inertie du grand maître qu'elle s'était donnée, par l'effet des dissensions que quelques-uns de ses membres avaient excitées dans son sein, par le peu d'énergie et d'accord qui régnait parmi les membres influents de l'ordre, avait peu à peu laissé dissoudre l'autorité maçonnique et introduire une foule d'abus qui minaient l'institution ; de ce nombre et en première ligne on peut compter l'inamovibilité des maîtres de loges, qui faisaient d'une société fraternelle une espèce de ferme à vie, une propriété qu'ils exploitaient sans contrôle.

Dans cet état de choses, les maçons probes et consciencieux tournaient leurs regards vers chaque objet qui pouvait leur faire espérer un meilleur avenir : une commission est nommée ; ses pou-

voirs un peu vagues lui laissent la latitude d'établir des discussions qui sortent de la spécialité de son mandat; beaucoup de maçons prennent part aux débats, tout se fait au dehors, on s'occupe de la réorganisation du sénat maçonnique, et la grande loge reste calme, elle ne révoque pas ses pouvoirs lorsque cela lui était si facile : les conspirateurs étaient ses propres membres, dit-on; mais alors ils y étaient donc en majorité, et lorsque la majorité veut une chose, il n'y a plus conspiration. Cela rappelle un événement fameux dont on cherchait partout les fauteurs ou les auteurs : on voulait à toute force trouver une conjuration secrète, on n'en put trouver : pourquoi? la raison en est simple, et nous venons de la dire.

Pour compléter le triomphe des rénovateurs, un homme d'une grande influence, le duc de Luxembourg, leur prête son appui; les corps maçonniques de la capitale, et surtout ceux des hauts grades, se réunissent à eux; la révolution était inévitable : elle se fit paisiblement, et aussitôt toutes les loges de la correspondance y applaudirent; le nouveau Grand Orient, à peine installé, reçut les félicitations et les hommages de tous les corps maçonniques de France.

Mais ce triomphe, cette nécessité même, qui a amené la révolution que nous examinons, ne pou-

Digitized by Google

vait complétement effacer ce qu'il y avait d'illégal dans les formes; nous avouons de bonne foi que le plus grand succès ne peut justifier la violation des principes, et jusqu'à l'année 1799, la grande loge pouvait accuser d'usurpation son heureux antagoniste. Mais ici la scène change complétement: grâces aux soins fraternels et au zèle éclairé de l'illustre frère de Montaleau, les partis se rapprochent; le Grand Orient, fort de sa puissance et du pouvoir qui ne lui est plus que bien faiblement contesté, n'hésite point à traiter avec l'ombre du pouvoir qui représentait l'ancienne grande loge de France. Les principes triomphaient de nouveau par ce rapprochement fraternel.

En traitant avec les membres de l'ancienne autorité maçonnique, dans un moment où il y avait une grande générosité à les considérer comme formant un corps dirigeant ou administratif, le Grand Orient reconnaissait loyalement ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier dans son existence, il se purgeait de toute tache originelle, et la fusion pleine et entière des deux Grands Orients effaçait complétement les motifs de division que les antécédents avaient pu laisser dans les esprits; tout alors est devenu régulier, et par la forme et par le fond, et sans doute, ceux qui reprochent au Grand Orient de n'être qu'un usurpateur, d'avoir *pris*

Digitized by Google

l'autorité dont il est revêtu, ne se sont pas donné la peine de remonter aux causes premières de sa création, et d'examiner les traités qui plus tard sont venus sanctionner et légitimer son pouvoir. Où trouverait-on, d'ailleurs, une autorité plus légitimement, plus libéralement établie que celle qui n'est uniquement formée que par les mandataires et les représentants de tous les ateliers dont se compose la maçonnerie du royaume. (*Voyez* 1829 et l'appendice.)

Digitized by Google

PIÈCES

JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Note remise le jeudi 30 *novembre* 1826, *pour M. le duc de Choiseul, pair de France.*

On doit se pénétrer de cette vérité importante, que dans ce moment les ennemis de l'ordre maçonnique en France, emploient tous les moyens pour le dissoudre; on élève dans les provinces des préjugés qui paralysent l'activité des loges, et ne pouvant obtenir des actes du gouvernement qui les réprouvent, on a recours à la discorde et au schisme.

Le principal moyen que l'on emploie et sur lequel on compte, c'est d'élever autel contre autel,

Digitized by Google

et c'est le conseil présidé par l'illustre frère de Choiseul que l'on entend choisir pour rompre le système d'unité nécessaire à l'harmonie et à la fidélité des croyances.

Une fois qu'on aura établi deux bannières, il sera facile de faire battre l'une par l'autre, et de les faire disparaître toutes deux.

Ce serait une action glorieuse pour l'illustre frère de Choiseul de mettre fin à ces débats.

Il est notoire qu'il n'y a dans chaque État ou royaume qu'un centre unique.

Ce centre est et ne peut être que le Grand Orient; il exerce depuis longues années les rites français, écossais, Kilwining, Hérodom, etc.; mais on sait que pour mettre fin à une discussion naissante alors, il fit, en 1804, un concordat constatant d'une manière définitivement authentique la réunion du rite écossais. La cumulation de tous les rites a été en outre proclamée par un statut de 1814, rendu sous la direction des frères sérénissimes grands maîtres de l'ordre, les maréchaux ducs de Tarente et de Beurnonville.

Ainsi le Grand Orient est en possession légale de l'administration de tous les rites.

Pourquoi M. le duc de Choiseul prêterait-il son nom à une dissidence?

Il lui appartient de la faire cesser.

Digitized by Google

Les nouveaux statuts en donnent la possibilité.

On peut transiger sur une incorporation du conseil qui se dit du trente-troisième.

M. de Choiseul pourrait être nommé l'un des grands officiers adjoints du Grand Orient.

Les grands dignitaires deviendraient officiers d'honneur; ceux désignés par M. de Choiseul seraient appelés comme officiers en exercice.

Les loges constituées par le conseil seraient reconnues; cette transaction serait honorable, et M. le duc de Choiseul aurait l'avantage d'attacher sa célébrité à un traité de paix, à un pacte de famille, qui paralyseraient les efforts des plus cruels ennemis de l'ordre.

N° 2.

Réponse.

Le duc de Choiseul, ignorant de qui vient la note qui lui a été remise par M. le général Duverger, et son degré d'authenticité, ne peut entrer dans des détails convenables sur les idées et propositions qu'elle renferme.

Il se borne à dire que partageant toutes les pen-

sées de paix et de concorde, et prenant pour base ce qui a été réglé en 1804, en le conservant dans sa complète intégrité, il pense que de telles discussions ne peuvent se résoudre que par des commissaires. Il en désignerait trois, et le G.·. O.·. en désignerait trois; et les bases étant réciproquement données, ces commissaires après mûre discussion, et surtout prompte, et munis de pouvoirs respectifs, pourraient faciliter ce que tous les amis de l'ordre maçonnique et de l'ordre écossais peuvent désirer, surtout s'il y a bonne foi et abnégation de tous subterfuges et de prétentions injustes et qui ne produisent que de l'aigreur, du trouble, et n'amènent aucuns résultats justes et heureux.

N° 3.

Deuxième note officieuse remise le 7 Décembre 1826.

L'arrêté ci-joint doit convaincre l'illustre frère, duc de Choiseul, que la première note officieuse interprétait sincèrement les sentiments de tous.

Cet arrêté ouvre la voie officielle; il n'est peut-être pas aussi évidemment spécial qu'on l'eût dé-

Digitized by Google

siré, mais le point important est la nomination des commissaires, et on s'expliquera plus positivement dans des conférences de vive voix.

Que les commissaires se rassemblent sans délai, qu'ils posent promptement des bases admissibles, et de suite les pouvoirs définitifs seront donnés et le traité de paix ratifié.

On demande, on offre une transaction honorable.

Le Grand Orient a trois cents loges sous son obédience; toutes, malgré les libelles répandus et à répandre, ont proclamé, reconnu ce grand principe qu'il ne peut y avoir qu'un centre unique par État ou royaume, et que ce centre est le G.·. O.·. pour la France.

Toutes les loges de la capitale viennent de se prononcer affirmativement.

Ainsi, c'est donc l'intérêt seul de l'ordre, le besoin bien senti de ne point rompre l'unité si nécessaire pour vaincre les efforts des ennemis cachés, conspirant sa destruction, qui ont déterminé des propositions sincères et sérieuses.

La réponse à la première note trace un mot *subterfuge* qui contraste avec tout ce qui est fraternel dans la première note, et on entend n'y répliquer que par l'art. 6 de l'arrêté joint, qui en confie l'exécution à la loyauté de *l'Ill.·. F.·. duc de*

Choiseul. Oui, on est décidé à ouvrir les rangs du G.·. O.·. à tous ceux qu'il désignera, et à ne former qu'une seule autorité pour la grande famille. Qui ne se plairait à choisir pour un de ses chefs, l'Ill.·. F.·. de Choiseul!

N° 4.

Arrêté du suprême Cons.·. des Rites dans sa séance du 6 décembre 1826.

Sur la communication donnée par l'un des officiers du G.·. O.·. de France, que des ouvertures officieusement faites, pourraient faire espérer qu'on parviendrait à s'entendre sur les moyens de faire cesser un système de dissidence qui afflige l'ordre maçonnique en France;

Les colonnes consultées, et le frère grand orateur entendu en ses observations :

Le Grand Orient de France, en son suprême conseil des rites,

Arrête :

Article premier. Cinq commissaires choisis, savoir : trois dans le sup.·. cons.·. des rites, et deux

dans les deux autres chambres administratives du G.·. O.·. sont autorisés à concerter les mesures propres à faire disparaître toute dissidence.

Art. 2. Cette commission est composée des frères Lefebvre d'Aumale, président, Raveau, premier surv.·. et le baron Fauchet, grand orat.·. du sup.·. cons.·. des rites; des frères Besuchet, membre de la chambre d'administration, et Benou, premier surv.·. de la chambre symbol.·.

Art. 3. Ces commissaires s'entendront avec les cinq commissaires qui seront désignés par l'Ill.·. F.·. de Choiseul.

Art. 4.

Il sera mis à la disposition des commissaires nommés par les articles premier et troisième, une des salles du local du G.·. O.·. de France.

Art. 5. Le R.·. F.·. d'Aumale fera dans le plus bref délai au G.·. O.·. de France, en son sup.·. cons.·. des rites, les trois chambres assemblées, un rapport détaillé sur les trav.·. de la commission.

Art. 6. Ampliation du présent arrêté sera transmise au T.·. Ill.·. F.·. de Choiseul à la loyauté duquel l'exécution en est confiée.

N° 5.

A LA GLOIRE DU G.·. A.·. DE L'UNIV.·.

GRAND ORIENT DE FRANCE.

Extrait parte in qua, *des travaux du G.·. O.·. en ses trois GG.·. At.·. réunis, en date du* 29ᵉ *jour du* 11ᵉ *mois* 5826 (29 *janvier* 1827, *E.·. V.·.*).

Les Col.·. consultées, le F.·. G.·. orateur ouï dans ses conclusions.

Le G.·. O.·. déclare :

Confirmer les pouvoirs déjà donnés par son sup.·. conseil des rites aux VV.·. FF.·., Lefebvre d'Aumale, Raveau, Fauchet, Benou et Besuchet, officiers du G.·. O.·. dans ses trois chambres, à l'effet de traiter avec les cinq commissaires désignés par l'Ill.·. F.·. duc de Choiseul, pour opérer, d'après les bases établies par les trois chambres réunies, la réunion dans le G.·. O.·. de l'association désignée sous la dénomination de suprême conseil.

Digitized by Google

Le concordat établi entre les commissaires des deux parties contractantes, sera d'abord soumis à la sanction d'un G.·. O.·. extraordinaire convoqué *ad hoc*, et ensuite à l'approbation du T.·. Sér.·. F.·. Macdonald, duc de Tarente, premier G.·. M.·. ad.·. de l'ordre maçonnique en France.

Certifié conforme au registre des délibérations, par nous, officiers dignit.·. de la Grande Loge d'administration du G.·. O.·.

Signés : comte Rampon, G.·. administrateur; Roettiers de Montaleau, R.·. du G.·. M.·., Gontier, président; Le Couturier, président; Borie, Or.·.; Richard. Or.·. 33e; Touche.

Scellé et timbré par nous, garde des sceaux et timbre, signé Houssement.

Par mandement du G.·. O.·.

Signé Vassal, secrétaire général.

Digitized by Google

N° 6.

SUPRÊME CONSEIL

DU 33e DEGRÉ POUR LA FRANCE.

Le S.·. C.·. pour la France, du 33e et dernier degré du rite écossais, ancien et accepté, etc.

Séance du 10 décembre 1826 (style vulgaire).

Sur la communication donnée par le S.·. G.·. C.·. l'Ill. F.·. duc de Choiseul, d'un arrêté du G.·. O.·. de France, en date du 6e jour du 10e mois Tamus de l'an de la V.·. L.·. 5826;

Voulant répondre aux propositions de conciliation exprimées audit arrêté, arrête:

Article premier. Cinq commissaires choisis par le suprême conseil, sont autorisés à concerter les mesures propres à faire disparaître les difficultés existantes.

Art. 2. Ces commissaires sont MM. le lieutenant général, comte de Pully, qui présidera la commission; Villaume, Guiffrey, membres du suprême conseil; M. Deslauriers, 32.·. Vén.·. de la

Digitized by Google

Rose du parfait silence, et M. Dupin jeune, membre de la G.·. L.·. C.·., 31°.

Art. 3. Ces commissaires s'entendront avec les cinq commissaires désignés par le G.·. O.·. dans son arrêté susdaté.

Art. 4. M. le général de Pully, fera à la première séance, un rapport détaillé sur les travaux de la commission.

Art. 5. Le T.·. P.·. S.·. G.·. C.·., duc de Choiseul, est prié de remettre ampliation du présent arrêté au président de la commission, comte de Pully.

Les membres du S.·. conseil, etc., etc.

Pour ampliation, et d'après mon approbation.

Signé, Le T.·. P.·. S.·. G.·. C.·.,

Le duc de Choiseul.

N° 7.

Première note des officiers du Grand Orient, remise aux commissaires nommés par l'illustre frère duc de Choiseul.

1° Dans l'intérêt de l'ordre un centre unique d'autorité maçonnique pour tous les rites est indispensable.

2° Ce centre nécessaire pour la conservation de l'ordre en général ne peut être que dans le Grand Orient de France ; son existence repose sur la réunion de tous les vénérables des loges ou présidents des ateliers maçonniques de la France, par la voie de leurs députés.

A quelque rite donc qu'appartienne un atelier, quel que soit le régulateur qui le dirige, il ne concourt au bien général de l'ordre qu'autant que son représentant fait partie du centre commun de la maçonnerie.

3° La commission du Grand Orient ayant la conscience que l'ordre maçonnique ne peut exister s'il y a division entre les divers rites pratiqués en France, et pour amener l'heureux résultat d'un accord général, fait les propositions suivantes :

PROJET.

Article premier. Fusion entière et absolue au sein du Grand Orient des frères présidés par le très-illustre frère duc de Choiseul.

Art. 2. La haute dignité de troisième grand maître adjoint de l'ordre serait offerte à cet illustre frère.

Art. 3. L'illustre frère comte Muraire sera appelé à la dignité de président du grand collége de tous les rites.

Digitized by Google

Art. 4. Quinze membres, choisis par l'illustre frère duc de Choiseul, seront placés au nombre des officiers d'honneur du Grand Orient ; cinq officiers, également choisis par le même frère, seront attachés au suprême conseil des rites ; cinq à la grande chambre symbolique et cinq à la chambre de correspondance et des finances.

Art. 5. Tous les ateliers sous la direction de l'illustre frère duc de Choiseul seront reconnus par le Grand Orient.

L'atelier connu sous le nom de loge de la grande commanderie sera érigé en conseil de 30°, et prendra souche sur une loge et chapitre de son choix.

Art. 6. Toutes les pièces, archives, tableaux, constitutions ou autres seront remises au secrétariat du Grand Orient, et seront réunies aux archives générales de l'ordre dont elles font partie.

La fusion devant nécessiter un plus grand travail au secrétariat, on admettra un nouvel employé qui sera présenté par l'illustre frère duc de Choiseul.

Digitized by Google

N° 8.

Contre-projet présenté par la commission Choiseul en réponse au précédent.

Article premier. Le rite écossais et le G.·. O.·. de France seront désormais réunis.

Art. 2. Le T.·. P.·. S.·. grand commandeur duc de Choiseul serait nommé adjoint au G.·. M.·. pour le rite écossais *.

Art. 3. Dans le cas de mort ou de démission, la présentation du successeur du T.·. P.·. S.·. G.·. Com.·. serait toujours faite par le Sup.·. Cons.·.

Art. 4. Le Sup.·. Cons.·. du rite écossais ancien et accepté s'unirait au G.·. O.·. de France pour ne faire qu'un seul et même corps.

Art. 5. Le Sup.·. Cons.·. ferait partie d'un grand collége des hauts grades, qui se formerait par l'adjonction du G.·. consistoire des rites, actuellement établi dans le G.·. O.·. de France, lequel se diviserait en deux sections, dont l'une serait le Sup.·. Cons.·. présidé par le T.·. P.·. S.·.

* Proposition du Grand Orient de France.

G.·. Com.·., adjoint au G.·. M.·., et en son absence, par le T.·. Ill.·. Lieut.·. G.·. Com.·. Cette section du G.·. collége régirait exclusivement l'écossisme, de quelque institution que ce soit. L'autre section serait le G.·. consistoire de tous les autres rites réunis au G.·. O.·.

Art. 6. Cette réunion prendrait le titre de *Suprême Conseil et grand Consistoire des rites réunis.*

Art. 7. Le suprême Cons.·. serait d'abord formé de dix-huit membres actuels du rite écossais ancien et accepté, qui seraient élus par le Sup.·. Cons.·., et de neuf membres qui seraient élus par le G.·. Cons.·. actuel du G.·. O.·.

Art. 8. A l'avenir, le suprême conseil, en cas de vacance, serait libre de choisir les nouveaux membres à élire en remplacement, comme il le jugerait convenable.

Art. 9. Les membres actuels du Sup.·. Cons.·. qui ne seraient pas compris dans la présente organisation, seraient faits officiers d'honneur, ou répartis dans les diverses chambres du G.·. O.·., comme il est dit dans l'article 4 des propositions du G.·. O.·.

Art. 10. La grande loge centrale conserverait le G.·. Cons.·. du 32e degré, le grand tribunal du 31e, et le grand aréopage du 30e degré, qui doivent être organisés dans son sein.

Digitized by Google

Art. 11. Les membres du Sup.·. Cons.·. et les Off.·. du G.·. O.·. recevraient les mêmes honneurs dans les loges des deux rites.

Art. 12. Les loges écossaises ressortissant désormais du G.·. O.·. auraient un député au G.·. O.·. à l'instar des loges du rite français.

Art. 13. Les frais d'administration de l'écossisme seraient prélevés sur le produit de la collation des hauts grades, sur le prix des institutions du rite, sur les dons gratuits des loges et chapitres de l'écossisme, et sur le montant des cotisations des membres du Sup.·. Conseil ; le surplus serait versé dans la caisse générale de réserve du G.·. O.·., qui deviendrait commune et serait à la disposition des deux rites.

Art. 14. Les archives du suprême conseil seraient remises dans le dépôt commun des archives du Grand Orient sur un inventaire qui resterait entre les mains du très-puissant souverain grand commandeur de l'écossisme, et composeraient une section distincte qui serait tenue à sa disposition pour les affaires du rite.

Digitized by

N° 9.

A LA GLOIRE DU G.·. A.·. DE L'UNIV.·.

GRAND ORIENT DE FRANCE.

Réponse au projet proposé par l'association désignée sous la dénomination de Suprême conseil, à la Val.·. de Paris, délibérée pour servir de base aux observations des commissaires.

Article premier. En conformité de l'art. 10 des statuts généraux qui portent : « Il n'existe pour « tous les ateliers qu'un centre d'autorité maçon- « nique en France, sous la dénomination de « G.·. O.·, »

L'association désignée sous la dénomination du Sup.·. Cons.·., à la Val.·. de Paris, présidée par l'Ill.·. F.·. duc de Choiseul, est réunie dès ce jour, et à perpétuité au G.·. O.·. de France pour ne former qu'un seul et même corps.

Art. 2. Les LL.·., Chap.·. et Cons.·. constitués dans le royaume de France ou dans d'autres états par le Sup.·. Cons.·. font aussi partie dès ce jour de la correspondance du G.·. O.·., pour jouir des

mêmes droits et avantages que tous les Att.·. constitués par le G.·. O.·. au rite écossais ancien et accepté.

Art. 3. L'at.·. désigné par le titre de G.·. L.·. de la commanderie possèdera dans son sein un Chap.·., et de plus un Cons.·. du 30e degré; il en aura toutes les attributions. Ses droits sont égaux à ceux des six autres Cons.·. érigés par le G.·. O.·. à la Val.·. de Paris, et constitués au rite écossais ancien et accepté, et au rite d'Hérodom.

Art. 4. Le Cons.·. et les autres At.·. réunis à la correspondance du G.·. O.·. nomment chacun un représentant près le G.·. O.·.; ils y seront reçus conformément aux art. 163 et 168 des statuts généraux.

Art. 5. Les statuts ne reconnaissant qu'une seule caisse de l'ordre, il est impossible d'en admettre deux. S'il en était autrement, on fausserait le principe reconnu par l'art. 4 du plan du Sup.·. Cons.·., et par l'art. 1 ci-dessus. En conséquence, le conseil et les At.·. réunis ne seront soumis qu'aux cotisations annuelles déterminées par les art. 303, 304 et 305 des statuts généraux, et le produit sera versé dans la caisse de l'ordre établie par l'art. 700 desdits statuts.

Art. 6. L'illustre F.·. duc de Choiseul est nommé troisième G.·. M.·. adjoint de l'ordre

maçonnique en France. En cette qualité, il prend rang au G.·. O.·. de France.

Art. 7. Trente-trois membres du Sup.·. Cons.·. prendront rang dans le sein du G.·. O.·. de France en qualité d'exp.·. Il leur est accordé une année pour se pourvoir de députation. Onze de ces officiers seront classés dans la chambre des rites, onze dans la chambre symbolique, et onze dans la chambre de correspondance et des finances du G.·. O.·.

Art. 8. Douze des officiers désignés, art. 7, prendront rang et séance dans le grand collége des rites, constitué par l'art. 100 des statuts généraux, et feront partie de son organisation.

Art. 9. L'illustre F.·., lieutenant grand commandeur du Sup.·. Cons.·., sera nommé président d'honneur du collége des rites.

Art. 10. Seront nommés officiers d'honneur ceux des illustres frères qui seront désignés par le T.·. Ill.·. F.·. duc de Choiseul.

Art. 11. Les douze officiers attachés au grand collége des rites concourront en proportion égale avec les autres officiers du grand collége des rites, à la section du rite écossais ancien et accepté. Elle sera formée conformément à l'art. 104 des statuts; elle élira son président.

Les mêmes officiers feront également partie du consistoire de la Val.·. de Paris, établi dans le

grand collége des rites, par l'art. 106 des statuts.

Art. 12. En cas de décès, de démission ou de réélection prescrite par l'art. 570 des statuts, il sera pour l'élection ou la réélection procédé suivant les dispositions des art. 538 et 539 des statuts.

Art 13. Après la réduction opérée des officiers du G.·. O.·. et des membres du grand collége des rites au nombre déterminé par les statuts, il sera pourvu aux places vacantes dans les formes prescrites par lesdits statuts.

Art. 14. Le Sup.·. Cons.·. fera déposer au G.·. O.·. le tableau des atel.·. par lui constitués, le tableau des 30e, 32e et 33e par lui créés, ainsi que les livres d'or, titres et pièces. Le tout fera partie des archives de l'ordre. Il en sera dressé inventaire, et un double, signé par l'archiviste du G.·. O.·., sera délivré à l'Ill.·. F.·. duc de Choiseul ou tel autre F.·. désigné par le Sup.·. Cons.·.

Pour expédition, les membres de la chambre d'administration : *signé* Langlacé, président; Roettiers de Montaleau, R.·. du G.·. M.·.; Gontié, président; Lecouturier, président; P. Morand, 33e; Richard, Or.·., 33e; Touche.

Scellé et timbré par nous, garde des sceaux et timbre, *signé* Houssement.

Par mandement du G.·. O.·., *signé* Vassal, secrétaire général.

Digitized by Google

N° 9 *bis*.

Communication de la commission nommée par le Sup.·. Cons.·. des GG.·. II.·. GG.·. du 33ᵉ degré pour la France, aux commissaires du G.·. O.·. de France.

Le Sup.·. Cons.·. et les commissaires qu'il a chargés de suivre une négociation de paix avec le G.·. O.·. ont vu avec peine que le G.·. O.·. n'ait pas adopté, pour répondre aux propositions qui lui étaient faites en échange de celles qu'il avait présentées, le seul mode qui parût propre à avancer la discussion et à amener une conclusion heureuse, celui de suivre, article par article, les bases du traité qui avaient été présentées *.

* Le lecteur a vu, par les pièces qui précèdent, que le Grand Orient, par l'organe de ses commissaires, a présenté, dans la première conférence, les bases d'un traité, le conseil, dit du 33ᵉ, au lieu de discuter ce projet ou d'y joindre ses observations, y répondit par un contre-projet; maintenant les commissaires reprochent au Grand Orient la conduite qu'ils ont eux-mêmes tenue les premiers, et avec d'autant moins de raison que le Grand Orient ayant le premier présenté son projet, on devait travailler sur celui-là; il est donc juste et convenable de renvoyer aux com-

Il résulte de là que les négociations ne sont pas plus avancées qu'au premier jour. Chacun a fait un travail particulier, sans rapport avec le travail qui lui était proposé. On a énoncé de part et d'autre des demandes et des prétentions, mais on ne s'est rapproché sur aucun point.

Il y a plus : loin de céder sur quelques parties, comme on pouvait l'espérer, le G.·. O.·. n'a fait qu'accroître ses demandes, et les énoncer surtout d'une manière plus hautaine et moins obligeante pour le Sup.·. Cons.·. ; et pourtant ne sait-on pas qu'une transaction honorable ne peut être que le résultat de concessions réciproques? Ne faut-il pas pour arriver à ce terme, si on le veut sincèrement, qu'au lieu de demeurer des deux côtés comme dans une position retranchée dont on ne veut perdre aucun avantage, chacun fasse un pas en avant, jusqu'à ce qu'on puisse se présenter fraternellement la main et former le traité d'alliance * ?

Pour faciliter les discussions, la commission va soumettre, avec une entière franchise, quelques

missaires du conseil les reproches un peu acerbes qu'ils veulent bien adresser au Grand Orient. (*Voyez* les pièces n[os] 7 et 8.)

* Le Grand Orient, fort et puissant, a tendu la main le premier. Avez-vous répondu noblement à

observations sur la note communiquée au nom du G.·. O.·., puis elle présentera les bases sur lesquelles elle pense que l'alliance proposée est possible, si réellement on la désire.

L'art. 1er semble donner la clef de la manière dont le G.·. O.·. entend opérer l'union des deux corps ; il est ainsi conçu :

« En conformité de l'art. 10 des statuts généraux « qui porte : *Il n'existe pour tous les ateliers « qu'un centre d'autorité maçonnique en « France, sous la dénomination de* G.·. O.·., « l'association désignée sous la dénomination de « *Sup.·. Cons.·. à la Val.·. de Paris*, présidée « par l'Ill. F.·. duc de Choiseul, est RÉUNIE « DÈS CE JOUR ET A PERPÉTUITÉ AU G.·. O.·. DE « FRANCE, pour ne former qu'uu seul et même « corps. »

Mais, de bonne foi, que messieurs les commissaires et membres du G.·. O.·. veuillent bien y réfléchir : ils verront que cet article n'est pas acceptable dans les termes où il est proposé. Non qu'on veuille établir une dispute de mots, mais il est des cas où les mots sont si intimement liés au fond des cho-

cette noble démarche ? Les pièces sont maintenant sous les yeux de tous : nous serons jugés, et vous aussi. C'est avec joie que nous soumettons nos actes au jugement des hommes impartiaux.

ses, qu'on ne peut céder sur les uns sans compromettre les autres. Ainsi, quand le G.·. O.·. demande que le Sup.·. Cons.·. soit déclaré réuni à lui en conformité de ses statuts généraux, c'est demander à imposer une loi et non à faire un traité; c'est dire au Sup.·. Cons.·. : vous allez abdiquer et votre existence et votre dignité; vous allez reconnaître que vous étiez sans pouvoir légitime; que ce pouvoir résidait en nous seuls; subissez la loi que nous avons faite et les constitutions que nous nous sommes données.

Le Sup.·. Cons.·. ne peut tenir un tel langage. Pour lui, les statuts généraux du G.·. O.·. n'ont aucune autorité; c'est l'acte d'un gouvernement étranger. S'il les adoptait, ce serait *par sa volonté libre;* il ne peut donc consentir la rédaction proposée.

La réunion sera le résultat de la convention à intervenir entre les parties, et non le résultat d'une obéissance à des statuts qui ne lient point et ne peuvent lier le Sup.·. Cons.·. On traitera de puissance à puissance dans des termes honorables pour tous. Le G.·. O.·. ne sera point sacrifié au Sup.·. Cons.·., ni le Sup.·. Cons.·. au G.·. O.·.; ils s'uniront entre eux, par leur libre consentement, pour ne faire plus qu'un seul et même corps.

Ceci amène une autre explication nécessaire pour qu'on puisse s'entendre.

Les dispositions des statuts généraux que le G.·. O.·. s'est donnés ne sauraient être un obstacle sérieux et réel à l'admission d'aucune proposition faite au G.·. O.·., en la supposant juste et convenable d'ailleurs (le Sup.·. Cons.·. n'en ferait point d'autre). Il y a à cela un double motif; c'est, 1° que les statuts, comme nous venons de le dire, ne lient point le Sup.·. Cons.·. et ne sont nullement obligatoires pour lui; 2° comme c'est le G.·. O.·. qui les a faits, le G.·. O.·. a le droit de les modifier. Ce sera à lui de juger si les modifications qu'on lui propose sont ou non acceptables.

Un troisième point sur lequel le G.·. O.·. semblerait s'être mépris, et sur lequel il convient de l'éclairer, c'est qu'il paraît penser que les membres du Sup.·. Cons.·. font de tout ceci une affaire de vanité, d'ambition et de sentiments personnels, car toutes ses propositions aboutissent à ceci : Vous serez placés parmi nos dignitaires. Venez! Nous donnerons à celui-ci tel rang, à celui-là telle distinction. C'est l'appât qu'on semble tendre pour déterminer les volontés. Mais le Sup.·. Cons.·. désire qu'on sache bien qu'aucun de ses membres n'est mu par des considérations d'égoïsme. Le bien et la paix de la maçonnerie, la tolérance,

Digitized by Google

voilà les seuls motifs qui le dirigent dans cette tentative de pacification ; mais il ne peut méconnaître que ce qu'on propose aurait, sinon pour but dans la pensée de ceux qui le demandent, au moins pour résultat certain, de dissoudre le Sup.·. Cons.·. d'abolir le rite écossais, et de faire absorber les deux rites par le G.·. O.·. — C'est l'enrichissement de ce dernier au détriment des deux autres.

Le Sup.·. Cons.·., au contraire, ne veut ni détruire, ni diminuer la splendeur du G.·. O.·., il offre même de l'accroître. Que les deux autorités s'unissent sans s'anéantir, que toutes les deux y gagnent un nouvel éclat, une nouvelle vie, mais que l'une n'absorbe point, n'annihile point l'autre. Alors on peut entrer en négociation, alors les choses peuvent se faire de part et d'autre avec convenance et dignité.

C'est dans cet esprit que le Sup.·. Cons.·. fait les propositions suivantes, en invitant le G.·. O.·. à vouloir bien, non pas répondre par un projet autre et sans rapport avec celui-ci, mais présenter catégoriquement ou son adhésion, ou son refus aux articles présentés, ou même les modifications dont ils lui paraîtraient susceptibles, sauf au Sup.·. Cons.·. à voir de son côté si ces modifications sont acceptables.

Digitized by Google

PLAN

PROPOSÉ PAR LE SUP.·. CONS.·.

Propositions.

ARTICLE PREMIER.

Le G.·. O.·. et le Sup.·. Conseil seront désormais *réunis*, pour ne former qu'un seul et même corps.

Observations.

Cet article pourrait être précédé d'un préambule explicatif.

ART. 2.

Le T.·. P.·. S.·. Grand Commandeur actuel sera nommé adjoint, *ad vitam*, au G.·. M.·. pour le rite écossais. Ses successeurs seront également nommés *ad vitam*, conformément aux statuts de l'écossisme.

Pour le T.·. P.·. S.·. G.·. Comm.·. actuel, c'est un *droit acquis*, on ne peut le lui enlever, et d'ailleurs il jouit d'une estime et d'une illustration trop méritées pour qu'on veuille le dépouiller de son irrévocabilité.

Vainement objecterait-on que les autres adjoints au G.·. M.·. ne jouissent point de la même faveur; c'est que le G.·. O.·. l'a voulu ainsi, et du reste, il peut, s'il le veut, modifier en ce point, comme en tout autre, ses statuts, et étendre l'inamovibilité aux adjoints du G.·. M.·., présents et futurs.

ART. 3.

Dans le cas de mort ou de démission, la présenta-

C'est la succession, ou pour mieux dire, la filia-

Digitized by Google

tion du successeur du T.·. P.·. S.·. Grand Comm.·. sera toujours faite par le Sup.·. Conseil.

tion de l'écossisme, qui ne doit pas être rompue.

Art. 4.

Le Sup.·. Cons.·. fera partie d'un grand collége des hauts grades, qui se formerait par la réunion du G.·. Consist.·. des rites, actuellement établi dans le G.·. O.·., et du Sup.·. Conseil.

Ce grand collége se diviserait en deux sections, dont l'une (celle à laquelle serait adjoint le Sup.·. conseil) régirait exclusivement l'écossisme, de quelque institution que ce soit, et l'autre serait le G.·. Consistoire de tous les autres rites réunis au G.·. O.·.

La première section serait présidée par le T.·. P.·. S.·. G.·. Comm.·., adjoint au G.·. M.·., et en son absence par le T.·. Ill.·. lieutenant G.·. Comm.·.

Par cet article tout semble concilié.

Il y a réunion des deux corps en un, et par là les luttes finissent et les rivalités disparaissent.

D'un autre côté les rites restent distincts.

Et qu'on ne dise pas que par là il n'y a plus d'unité. Il y aura seulement distinction pour ce qui est distinct. C'est ainsi (sans vouloir établir de comparaison avec les institutions du monde profane) que le Conseil d'État a diverses sections, des finances, du contentieux, de législation, etc., sans cesser d'être un seul et même corps. C'est ainsi encore que dans les cours et tribunaux, il y a diverses chambres, civiles, correctionnelles, criminelles, sans que, pour cela, leur unité soit rompue.

Art. 5.

Cette réunion prendrait le titre de *Sup.·. Cons.·.*

Quant à la dénomination conservée, elle est

Digitized by Google

et Grand Consistoire des rites réunis.

dans l'intérêt de l'union, et pour éviter qu'un autre conseil suprême ne s'établisse.

ART. 6.

Le Sup.·. Cons.·. serait d'abord formé de dix-huit membres actuels du rite écossais ancien et accepté, qui seraient élus par le Sup.·. Cons.·., et de neuf membres qui seraient élus par le G.·. Consistoire actuel du G.·. O.·.

La proportion peut être critiquée comme n'étant pas égale; mais le Sup.·. Cons.·. n'ayant que le rite écossais, et le G.·. O.·. ayant tous les autres rites et plus; il ne paraîtrait pas qu'il dût encore avoir représentation égale pour l'écossisme. Ce qu'on propose n'est donc que pour établir un juste équilibre entre les deux pouvoirs réunis.

ART. 7.

A l'avenir, la section du rite écossais, en cas de vacances, serait libre de choisir les nouveaux membres à élire en remplacement, d'après le mode établi pour l'écossisme.

ART. 8.

Les membres actuels du Sup.·. Cons.·., qui ne seraient pas compris dans la présente organisation, seraient faits officiers d'honneur, ou répartis dans les diverses chambres du G.·. O.·., comme il est dit dans

C'est le G.·. O.·. qui l'a offert.

l'article 4 de ses propositions premières.

ART. 9.

La G.·. loge centrale conserverait le G.·. aréopage du 30e degré qui doit être organisé dans son sein.

Elle a le 32e. C'est un sacrifice qu'on lui impose dans le désir de la paix.

ART. 10.

Les membres du Sup.·. Cons.·. et les officiers du G.·. O.·., recevraient les mêmes honneurs dans les loges des deux rites.

ART. 11.

Les loges écossaises ressortissant désormais du G.·. O.·., auraient un député au G.·. O.·. à l'instar des loges du rite français.

ART. 12.

Les frais d'administration de l'écossisme seraient prélevés sur le produit de la collation des hauts grades, sur le prix des institutions du rite, sur le don gratuit des loges et chapitres de l'écossisme, et sur le montant des cotisations des membres du Sup.·. Conseil. L'administration de ces fonds serait confiée

Cet article doit convaincre le G.·. O.·. qu'aucun motif d'intérêt pécuniaire ne guide les membres du Sup.·. Cons.·. Il faut bien que l'écossisme pourvoie à ses frais d'administration ; mais ces frais une fois couverts, le surplus est versé dans la caisse générale.

à la commission administrative du Sup. Cons.·., et le surplus serait versé chaque année dans la caisse générale de réserve du G.·. O.·. qui deviendrait commune, et serait à la disposition des deux rites.

Art. 13.

Les tableaux des at.·. constitués par le Sup.·. Cons.·., le tableau des 30e, 31e, 32e et 33e degrés créés par lui, seront déposés dans les archives du G.·. O.·. Mais, les livre d'or, titres et pièces, resteront dans les mains du T.·. P.·. S.·. G.·. Commandeur. Le G.·. O.·. pourra seulement en faire prendre la copie.

Le livre d'or est le registre de l'état civil, la généalogie légale de l'écossisme, qui ne peut en abdiquer les originaux. Les copies certifiées et collationnées sont seules utiles au G.·. O.·. *

* Nous ne croyons pas utile d'ajouter aucun commentaire à ce projet de traité, il suffit de le lire pour connaître comment le conseil dissident entendait la *réunion ;* on le voit sans cesse, et dans les articles et dans les observations, proclamer le principe de *séparation* distincte : c'est un contrat de mariage dont les clauses principales seraient la séparation de corps et de bien, et pour le reste *paix* et *union* entre les conjoints.

N° 10.

Réponses des commissaires du Grand Orient, remises le 29 mars 1827.

Les commissaires du Grand Orient de France, mus par le sentiment des grands intérêts qui leur sont confiés, et pénétrés de la nécessité d'arriver promptement à un résultat définitif, ne s'arrêteront pas à répondre aux observations en forme de préliminaire qui leur ont été transmises au nom de la réunion dénommée sous la qualification de Sup.·. Cons.·. Ils ont lu avec regret des expressions dont on n'a peut-être pas calculé toute la valeur et qui eussent pu amener une rupture subite et justement motivée; mais l'esprit de paix et de fraternité qui les anime, les a garantis de toute autre impression, et c'est en formant *des vœux sincères* pour le triomphe de la justice et de la raison qu'ils ont répondu, comme on le désirait, article par article, au plan proposé par les commissaires.

Digitized by

Paris, le 29 mars 1827.

Plan proposé par les commissaires du Suprême Conseil.	*Réponses des commissaires du Grand Orient.*	*Observations.*
Article premier.	**Article premier.**	
Le G.·. O.·. et le Sup.·. Cons.·. seront désormais réunis pour ne faire qu'un seul et même corps.	L'association désignée sous la dénomination de Sup.·. Cons.·. à la Vallée de Paris, présidée par le T.·. Ill.·. F.·. duc de Choiseul, est réunie dès ce jour et à perpétuité au G.·. O.·. de France pour ne former qu'un seul et même corps.	Dans le cas où un considérant serait de part et d'autre jugé nécessaire, il sera rédigé de gré à gré entre les commissaires
Art. 2.	**Art. 2.**	
Le T.·. P.·. Souv.·. G.·. Command.·. actuel sera nommé adjoint *ad vitam*, au G.·. M.·. pour le rite écossais; ses successeurs seront également nommés *ad vitam*, conformément aux statuts de l'écossisme.	L'Ill.·. F.·. duc de Choiseul sera nommé 3^e G.·. M.·. adjoint de l'ordre maçonnique en France. En cette qualité il prendra rang au G.·. O.·.	Les commissaires s'engagent à proposer au G.·. O.·. la nomination à vie des trois G.·. M.·. adjoints; ils espèrent obtenir cette décision.
Art. 3.	**Art. 3.**	
Dans le cas de mort ou de démission, la présentation du successeur du T.·. P.·. S.·. G.·. Com.·. sera toujours faite par le Sup.·. Cons.·.	En cas de décès, de démission ou de réélection prescrite par l'art. 570 des statuts, il sera procédé, suivant les dispositions des art. 538 et 539, des statuts généraux.	Si le Sup.·. Cons.·. avait seul la présentation du successeur de l'Ill.·. F.·. duc de Choiseul, il ne serait donc point réuni au G.·. O.·. comme le veut et s'exprime l'art. 1^{er}. Il ne faut pas que les membres de l'association oublient qu'ils deviendraient eux-mêmes partie intégrante du G.·. O.·., et participeraient à ce titre à l'administration de tous les rites maçonniques en France.

Art. 4.

Le Sup.·. Cons.·. fera partie d'un grand collége des rites qui se formerait par la réunion du G.·. C.·. des rites actuellement établi dans le G.·. O.·. et du Sup.·. Cons.·.

Ce grand collége se diviserait en deux sections, dont l'une (celle à laquelle serait adjoint le Sup.·. Cons.·.) régirait exclusivement l'écossisme de quelque institution que ce soit, et l'autre serait le G.·. Cons.·. de tous les autres rites réunis au Grand Orient.

La première section serait présidée par le T.·. P.·. S.·. G.·. Com.·. adjoint au grand maître, et en son absence par le très-illustre lieutenant grand commandeur.

Art. 4.

Trente-trois membres du Sup.·. Cons.·. prendront rang dans le sein du G.·.O.·. en qualité d'exp.·. Onze de ces officiers seront classés dans la ch.·. du Sup.·. Cons.·. des rites, onze dans la ch.·. symb.·. et onze dans la ch.·. de corresp.·. et des finances; il leur sera accordé un mois pour se pourvoir de députations.

Douze des mêmes officiers prendront aussi rang et séance dans le grand collége des rites, constitué par l'art. 100 des statuts, et formeront partie de son organisation.

Ils concourront en nombre égal avec les autres officiers du grand collége des rites pour la formation de la section du rite écossais ancien et accepté, conformément à l'art. 104 des statuts. Cette section élira son président.

Les mêmes officiers feront partie du Consis.·. établi pour la vallée de Paris dans le grand collége des rites, par l'art. 106 des statuts généraux.

L'Ill.·. F.·. L.·. G.·. Command.·. du suprême Cons.·. sera nommé président d'honneur du grand collége des rites.

Art. 5.

Cette réunion prendrait le titre de Sup.·. Cons.·. et G.·. Consis.·. des rites réunis.

Art. 5.

Cette réunion prendra le titre de Consis.·. des princes M.·. pour la Vallée de Paris.

Quelques explications seront sans doute nécessaires sur cet article. (*Voir* l'observation sur l'art. 6.)

Art. 6.

Le suprême Cons.·. serait d'abord formé de dix-huit membres actuels du rite écossais ancien et accepté qui seraient élus par le Sup.·. Cons.·., et de neuf membres qui seraient élus par le G.·. Consis.·. actuel du G.·. O.·.

Ce qu'il y a d'admissible dans cet article, se trouve renfermé dans le 2e et 3e paragraphe de l'article 4. Il n'est donc pas utile de répondre à celui-ci; seulement on pourrait, si cela paraît nécessaire, détacher un paragraphe pour en faire un ou deux articles séparés.

Sous le rapport du dogme et sous celui de la transmission des degrés, le grand collége des rites réunit tous les pouvoirs, et, par conséquent, ceux du grand consistoire. C'est donc assurer bien formellement la conservation des rites que d'admettre les membres du Sup.·. Cons.·. dans les consis.·. et dans le Sup.·. Cons.·. des rites.

Art. 7.

A l'avenir la section du rite écossais, en cas de vacances, serait libre de choisir les nouveaux membres à élire en remplacement, d'après le mode établi par l'écossisme.

Cet article est inutile, car le mode de renouvellement et de remplacement dans la section du rite écossais est déjà prévu par les statuts généraux.

Art. 8.

Les membres actuels du Sup.·. Cons.·. qui ne seraient pas compris dans la présente organisation seraient faits officiers d'honneur, ou répartis dans les différentes ch.·. du G.·. O.·., comme il est dit dans l'art. 4 de ses propositions premières.

Art. 8.

Seront nommés Off.·. d'honneur ceux des Ill.·. F.·. qui seront désignés par le T.·. Ill.·. F.·. duc de Choiseul.

Relativement aux officiers des chambres, l'article 4 du présent projet dit à ce sujet tout ce qu'il faut dire.

Digitized by Google

ART. 9.

La grande loge centrale conserverait le grand aréopage du 30e degré, qui doit être organisé dans son sein.

ART. 9.

La grande loge centrale possédera un chap.·., et de plus un cons.·. du 30e degré; il en aura toutes les attributions.

ART. 10.

Les membres du Sup.·. Cons.·. et les off.·. du G.·. O.·. recevront les mêmes honneurs dans les loges des deux rites.

Dans l'intérêt même des membres du Sup.·. Cons.·., on ne doit point admettre cet article qui supposerait la possibilité d'une différence entre les off.·. du G.·. O.·. Cette rédaction a sans doute échappé aux rédacteurs du plan qui paraissent toujours préoccupés de l'idée d'un Sup.·. Cons.·. agissant isolément et en dehors du G.·. O.·.

ART. 11.

Les loges écossaises ressortissant désormais du G.·. O.·., auraient un député au G.·. O.·., à l'instar des loges du rite français.

ART. 11.

Les loges, chap.·. et conseils constitués dans le royaume de France ou dans d'autres États par le Sup.·. Cons.·. font dès ce jour partie de la correspondance du G.·. O.·. de France pour jouir des mêmes droits et avantages que tous les at.·. constitués par le G.·. O.·. au rite écossais ancien et accepté. Ces at.·. nommeront chacun un représentant près le Grand Orient, conformément aux art. 163 et 168 des statuts généraux.

ART. 12.

Les frais d'administration de l'écossisme seraient prélevés sur les produits de la collation des gra-

ART. 12.

Il n'y a qu'une seule caisse de l'ordre. Tous les at.·. réunis au G.·. O.·. ne seront soumis qu'aux

des, sur le prix des institutions du rite, sur les dons gratuits des loges et chap.·. de l'écossisme, et sur le montant des cotisations des membres du Sup.·. Cons.·., et le surplus serait versé chaque année dans la caisse générale de réserve du G.·. O.·., qui deviendrait commune et serait à la disposition des deux rites.

cotisations annuelles déterminées par les art. 303, 304 et 305 des statuts, et le produit sera versé dans la caisse de l'ordre, instituée par l'art. 700 desdits statuts, laquelle caisse pourvoit aux dépenses de tous les rites.

ART. 13.

Les tableaux des at.·. constitués par le Sup.·. Cons.·., les tableaux des 30, 31 et 33e degrés créés par lui seront déposés dans les archives du G.·. O.·.; mais les livres d'or, titres et pièces resteront dans les mains du T.·. P.·. Souv.·. G.·. Command.·. Le G.·. O.·. pourra seulement en faire prendre copie.

ART. 13.

Le Sup.·. Cons.·. fera déposer au G.·. O.·. le tableau des at.·. par lui constitués, le tableau des 30, 31, 32 et 33e par exercices, ainsi que les livres d'or, titres et pièces. Le tout fera partie des archives de l'ordre. Il en sera dressé inventaire, et un double signé par l'archiviste du G.·. O.·. sera délivré à l'Ill.·. F.·. duc de Choiseul, ou à tel autre F.·. désigné par le Sup.·. Cons.·.

Après la réduction opérée des off.·. du G.·. O.·. et des membres du grand collége des rites, au nombre déterminé par les statuts, il sera pourvu aux places vacantes dans les formes prescrites par lesdits statuts.

Le dépôt aux archives avait été consenti dans le premier projet présenté au nom du Sup.·. Cons.·. C'est la même disposition qu'on retablit ici.

Digitized by Google

N° 11.

SUPRÊME CONSEIL

DU 33e DEGRÉ POUR LA FRANCE.

Le suprême conseil du rite écossais ancien et accepté pour la France,

Ayant entendu le rapport des commissaires qu'il avait nommés pour stipuler la conciliation des deux rites maçonniques proposée par le G.·. O.·. de France,

Considérant :

1° Que l'existence du rite écossais ancien et accepté, antérieure à celle du G.·. O.·., est indépendante des individus qui en forment aujourd'hui le conseil suprême ;

2° Que les dernières propositions du G.·. O.·. ne tendent qu'à la dissolution du rite écossais ancien et accepté, dont le suprême conseil n'est que dépositaire ;

3° Que l'intention du suprême conseil n'a jamais été et ne pouvait être que de réunir, par un pacte

Digitized by Google

de conciliation, les deux rites sous un même chef, en conservant à chacun son indépendance ;

Arrête :

Que les négociations ouvertes avec le G.·. O.·. de France sont rompues, et que sa commission est chargée de transmettre cette délibération aux commissaires du G.·. O.·.

Or.·. de Paris, le 8ᵉ jour du 2ᵉ mois de l'an de la V.·. L.·. 5827 (8 avril 1827).

Pour copie collationnée sur l'original et les signatures de tous les membres,

Signé : le S.·. G.·. C.·. LE DUC DE CHOISEUL.

N° 12.

Rapport du président de la commission du concordat projeté, fait aux trois chambres du Grand Orient réunies, le 29 janvier 1827.

Vous savez tous que la dissidence dans l'ordre maçonnique est, comme dans l'ordre civil, une calamité qu'on ne saurait jamais faire cesser assez tôt. Il appartenait donc à un de nos doyens d'imaginer un expédient tel, que d'un côté les ennemis de notre ordre, et de l'autre, qu'une association qui

ne se doute peut-être pas encore de servir des passions étrangères, fussent forcés de proclamer que le Grand Orient de France possédait le secret de rallier à la sagesse et à la vérité de ses doctrines ceux-là même qui en paraissaient les plus éloignés.

Que la modestie de notre doyen ne s'alarme point, si, dans cette circonstance, je me fais un devoir de le nommer, parce que, si nous pouvons exécuter le plan projeté, il aura assez bien mérité de l'ordre pour que chacun de nous détache en sa faveur une feuille du rameau qui pourra lui être réservé : or, mes frères, notre bon frère Benou est le premier qui, profitant de ses relations avec un ami de M. le duc de Choiseul, imagina d'intéresser l'amitié en faveur d'une FUSION dans le Grand Orient, de l'association prenant pour titre : le Suprême Conseil pour la France, du 33e et dernier degré du rite écossais ancien et accepté.

Une circonstance assez heureuse a facilité au frère Benou l'élan de son zèle, puisque son intermédiaire auprès de M. le duc de Choiseul s'est trouvé un vieux maçon constamment attaché à l'ordre, mais à qui les devoirs de général d'armée avaient imposé des obligations d'une autre espèce.

Avec cette franchise si ordinaire aux braves, ce

Digitized by Google

vieux maçon se chargea d'appeler l'attention de M. le duc de Choiseul sur une première note du frère Benou, en date du 30 novembre dernier. Avant de vous la lire, je dois vous instruire, mes frères, que le frère Benou a poussé la discrétion jusqu'à la faire écrire par une main étrangère.

Cinq jours après, c'est-à-dire le 5 décembre dernier, M. le duc de Choiseul remit une autre note à l'honorable intermédiaire que je vous ai signalé.

Le respectable frère général Duverger eut l'extrême obligeance d'apporter lui-même cette note au frère Benou, et immédiatement notre bon frère Benou prit la peine de venir chez moi, comme président de la chambre des hauts grades, pour me faire part de tout ce qui précède; mais, convaincu comme je l'ai toujours été, que la présidence des chambres du Grand Orient n'imposait que des obligations plus étendues à celui qui en était revêtu, je me suis abstenu de toute initiative; et je me suis borné à prier notre bon frère Benou de se rendre à ma chambre le lendemain 6 décembre, qui était son jour de tenue ordinaire, pour lui communiquer ce qu'il avait aussi heureusement commencé.

De fait, mes frères, le frère Benou se rendit à mon invitation, et en voici le résultat. (*Arrêté du Suprême Conseil.*

Digitized by Google

Permettez-moi de vous faire remarquer, mes frères, qu'en prenant cette délibération, le suprême conseil a voulu, dans cette occasion comme dans toutes celles qu'il peut saisir, donner aux deux autres chambres du Grand Orient des preuves d'union, d'attachement et de vénération, en les faisant concourir par les respectables frères Besuchet et Benou à l'œuvre d'une haute administration.

Ampliation officielle de la délibération du suprême conseil a été donnée incontinent au frère Benou, pour être par lui remise à son honorable intermédiaire auprès de M. le duc de Choiseul, et le frère Benou, toujours avec la même circonspection que lors de sa première note, y a joint une seconde note.

Les commissaires du Grand Orient furent bientôt informés par le respectable frère baron Fauchet, l'un d'eux, que M. le général comte de Pully était nommé président de la commission de l'association présidée par M. le duc de Choiseul, et qu'en raison de son grand âge, il lui était difficile de se déplacer. C'est alors que la commission du Grand Orient n'a point hésité à se rendre chez ce général. La première réunion a eu lieu le 22 décembre, huit heures du soir; mais la veille vos commissaires se sont assemblés pour se concerter sur le point de

départ des conférences, et ces points de départ ont, par eux, été arrêtés à l'unanimité.

Au jour indiqué par M. le général comte de Pully, c'est-à-dire le 22 décembre dernier, huit heures du soir, vos commissaires se sont rendus chez ce général, et là, après un échange respectif de tout ce que l'urbanité française a de plus délicat, la conférence a été ouverte, d'abord par la remise qui m'a été faite des pouvoirs officiels de la commission de l'association dirigée par M. le duc de Choiseul.

Les commissaires du Grand Orient n'avaient rien à dire sur le libellé de ces pouvoirs; mais ils n'ont pu se défendre d'un certain mouvement de surprise de voir figurer, parmi les commissaires de l'association, un membre né du Grand Orient, c'est-à-dire le frère Dupin jeune, vénérable, naguère d'une loge de la correspondance, orient de Paris : vous allez apprendre tout à l'heure, mes frères, que cette circonstance, alarmante d'abord pour vos commissaires, n'a point tardé à prendre un tout autre caractère.

Immédiatement après la remise des pouvoirs, M. le général comte de Pully nous invita à décliner nos propositions : il y a été satisfait de suite, après quoi la discussion s'est engagée sur les principes posés par vos commissaires en tête de leur projet, et il est bien agréable à votre commission d'avoir à vous

Digitized by Google

annoncer que la franchise que M. le général comte de Pully a mise dans cette discussion l'a tellement débarrassée des petits incidents qu'on voulait y introduire, que la vérité de ces principes a été généralement avouée et reconnue; mais quand il s'est agi de passer au mode d'application, c'est alors que M. le général comte de Pully a demandé d'abord qu'il lui fût donné copie de notre projet, et ensuite qu'il fût accordé, tant à lui qu'à ses collègues, un délai pour en référer à leurs commettants.

Cette demande, loin d'être combattue par vos commissaires, a été par eux accueillie comme elle devait l'être, et immédiatement la conférence a pris une autre direction : de générale qu'elle avait été jusqu'alors, elle est devenue l'objet de conversations particulières.

Pour ce qui me concerne, la justice que je dois au frère Dupin jeune et la vérité exigent que je vous fasse révélation de ce qui s'est passé entre lui et moi dans notre entretien particulier :

« Quand les Picards n'expriment pas ce qu'ils « éprouvent, me dit-il en m'abordant, on lit dans « leurs traits ce qui se passe dans leur âme ; et j'ai « remarqué votre surprise de me voir commis- « saire dans la conjoncture actuelle; mais n'en « argumentez rien qui puisse altérer mon entier

Digitized by Google

« dévouement et mon sincère attachement au « Grand Orient. Des relations intimes et de con- « fiance entre M. le duc de Choiseul et moi, ont « fixé son choix sur moi, et je n'ai accepté qu'a- « près lui avoir fait connaître ma profession de foi « pour le Grand Orient, et ce n'a été qu'un motif « de plus pour lui pour me prier de ne pas lui « refuser le service qu'il demandait de moi. »

Vous jugerez sans doute comme moi, mes frères, une pareille noblesse de sentiments, et j'espère que vous n'improuverez pas la vivacité des remerciments que j'ai exprimés au frère Dupin, avec tout l'épanchement que vous me connaissez.

Le 8 janvier présent mois, j'ai reçu deux lettres de M. le général comte de Pully.

Le même jour 8 janvier j'y ai répondu.

En effet, mes frères, mes collègues et moi, nous nous sommes rendus chez M. le général comte de Pully, le 12 courant 8 heures du soir; nous y avons trouvé les commissaires de l'association, et après la part des procédés, M. le général comte de Pully a lu le plan.

Comme, d'un côté, vos commissaires ne pouvaient point improviser des réponses à un plan de cette nature, et que de l'autre ils avaient besoin de réfléchir sur son ensemble autrement que d'après une lecture fugitive, ils ont prié M. le comte

Digitized by Google

de Pully de leur faire donner copie de ce plan, ce qui a été fait par lettre le 14 de ce mois.

Je ne doutais pas, mes frères, que votre commission ne pût répondre au plan d'une manière digne d'elle et du Grand Orient ; mais j'ai pensé que plus il y aurait de coopérateurs à cette réponse, plus votre commission se rapprocherait du centre d'unité qui nous est si cher à tous. En conséquence, j'ai pris sur moi de convoquer le très-illustre représentant particulier du grand maître adjoint, et les présidents et orateurs des chambres du Grand Orient.

La réunion a eu lieu le lundi 15 courant, chez le respectable président de la grande chambre d'administration, et là, après la délibération la plus méthodique et la plus réfléchie, les réponses suivantes ont été arrêtées sur chacun des articles du plan.

Cette rédaction terminée, votre commission s'est occupée des moyens de concilier avec ses principes les déférences qui étaient dues à notre illustre grand administrateur général, le comte Rampon ; et quoiqu'elle était bien convaincue que là où le bien général de l'ordre apparaissait, là aussi on était certain de trouver toute la grandeur d'âme du général comte Rampon, pourtant elle a cru devoir charger son président de soumettre à cet illustre frère tout ce qui vient de passer sous vos yeux.

J'ai obéi au mandat, mes frères, et voilà ce qui

Digitized by Google

s'est passé entre notre illustre grand administrateur général et moi.

D'abord, et avec la même étendue que je viens de le faire, je lui ai donné connaissance de tout ce qui précède, et quand je suis arrivé à l'article des réponses de votre commission, sur la promotion de M. le duc de Choiseul à la dignité de troisième grand maître adjoint, il m'a interrompu en disant « qu'une pareille mesure était des mieux senties, « qu'il y applaudissait de cœur et d'intention, et « qu'il se plaisait à croire qu'en cela nous avions « fait le pas le plus important pour parvenir au « concordat désiré par les vrais amis de l'ordre. »

En vain lui ai-je objecté qu'en sa qualité de grand administrateur il devait peut-être, moins par vanité que par le besoin de maintenir des droits justement acquis, ne pas être indifférent à une promotion qui, sans les circonstances, serait indubitablement tombée dans son domaine.

« Arrêtez, me dit-il, je ne suis et n'ai jamais « été maçon ni par vanité ni par ambition ; j'ai « toujours aimé le bien qu'on y fait et la morale « qu'on y prêche; quant aux dignités, elles n'ont « de valeur à mes yeux qu'autant qu'elles sont « méritées et que l'estime les décerne. Si je suis « redevable au Grand Orient de la qualité de « grand administrateur, je ne le dois qu'à ma

« bonne fortune et à ses bontés ; mais c'est assez « pour moi, et je n'en veux point d'autres ; ainsi « point de réticence dont je puisse être l'objet ; « car je vous répète qu'avec autant de plaisir, « qu'avec une vive satisfaction, je verrai M. le duc « de Choiseul élevé à la dignité de troisième grand « maître adjoint. Par là du moins nous détruirons « un schisme toujours fâcheux, et nous enlèverons « aux ennemis de l'ordre un nouveau prétexte de « calomnie et d'outrages. J'adopte dans son en- « tier tout ce qui a été fait, et s'il me reste un vœu « à former, c'est qu'après la délibération des trois « chambres, le maréchal Macdonald ait communi- « cation du tout, avant toute remise. »

Vous vous doutez bien, mes frères, que la difficulté de répondre à des sentiments aussi élevés a dû m'embarrasser ; mais l'indulgence de notre grand administrateur a fait que nous nous sommes quittés, lui, en me déclarant qu'il était content de moi, et moi, dans une admiration absolue.

Votre commission s'était engagée, vis-à-vis les respectables frères Roettiers de Montaleau, Langlacé, Gontié, Richard, Bailly et de Gabriac du Souchet, à les convoquer chez le président de la grande chambre d'administration, pour leur communiquer la rédaction des réponses au plan ; mais elle a réfléchi que, dans une circonstance aussi

grave, c'était le cas d'en référer aux trois chambres réunies en assemblée générale; ainsi, mes frères, c'est à vous maintenant à délibérer sur tout ce que vous venez d'entendre.

Je ne dois pas terminer sans vous instruire que votre commission a cru utile que j'écrivisse à M. le général comte de Pully sur les causes de quelque retard dans l'envoi de nos réponses, et le 27 courant j'écrivis à ce général.

Ma tâche est remplie, mes frères; veuillez mettre la dernière main à l'œuvre.

N° 13.

Deuxième Rapport du président de la commission du concordat projeté, fait aux trois chambres du Grand Orient, réunies le 13 *avril* 1827.

Le 16 février dernier, votre secrétariat a remis aux commissaires que vous avez nommés pour éliminer le concordat projeté avec l'association présidée par M. le duc de Choiseul, l'expédition des réponses que vous avez délibérées dans votre

séance du 29 janvier précédent; et aussitôt vos commissaires se sont réunis pour convenir du mode qu'ils suivraient pour communiquer vos réponses : ils ont reconnu à l'unanimité qu'il y avait nécessité d'empêcher qu'on abusât, à quelque époque que ce fût, du caractère officiel dont se trouvait revêtue l'expédition de votre délibération; en conséquence, ils arrêtèrent qu'il n'en serait donné qu'une copie, et que cette copie n'aurait d'autre authenticité que la remise qu'ils en feraient manuellement à M. le comte de Pully, président de la commission de l'association.

De fait, cette copie a été remise le 19 février dernier, et comme les moindres circonstances doivent vous être connues, je dois dire que cette remise a été accueillie par M. le comte de Pully avec tous les égards attachés à la considération la plus distinguée.

Vous vous rappelez sans doute que vos réponses étaient basées sur les réglements qui nous régissent, et vos commissaires s'attendaient bien que la commission de l'association leur demanderait de lui faire connaître ces réglements. En effet, trois jours après, c'est-à-dire le 23 février, j'ai reçu à ce sujet une lettre de M. le comte de Pully.

Dès le lendemain je me suis rendu à votre secrétariat pour y demander deux exemplaires de ces

Digitized by Google

réglements; ils m'y ont été délivrés sous récépissé, et immédiatement je les ai portés à M. le comte de Pully, qui les a reçus avec les mêmes égards qu'à la réception de vos réponses.

Je dois vous faire observer ici que, pendant tout le cours des conférences, je me suis abstenu de toute écriture, et que mes rapports avec M. le comte de Pully ont toujours été d'homme à homme. J'en ai eu un peu plus de mal; mais du moins j'ai désarmé ou la malignité ou les fausses interprétations.

Dans le rapport que j'ai eu la faveur de vous faire le 29 janvier dernier, je me suis fait un devoir de vous faire connaître jusqu'aux moindres particularités qui avaient eu lieu, soit collectivement, soit individuellement entre les commissaires de l'association et les vôtres; et il m'est revenu que certains détails, dont j'avais rendu compte, avaient déplu à quelques-uns de nos frères; mais comme j'ai toujours pratiqué la maxime qu'un mandataire devait un compte exact de tout ce qui appartenait à son mandat, je n'ai point dû balancer à tout révéler: et c'est par suite de ces principes que je fais encore un devoir de vous donner connaissance d'une lettre que notre respectable frère Besuchet m'a adressée, sous la date du 3 mars. Vous y verrez de quoi est capable celui qui ne connaît point de

bornes à la dignité du Grand Orient et au respect qu'il lui a voué *.

Le lendemain 4 mars, j'ai répondu à notre respectable frère Besuchet dans les termes que j'ai cru les plus propres à le déterminer à temporiser.

Je n'ai point eu à regretter ces moyens de temporisation, puisque le 5 mars j'ai reçu à ce sujet une lettre de M. le comte de Pully.

Vos commissaires se sont rendus le 10 mars au rendez-vous indiqué; mais la santé de M. le comte de Pully ne lui ayant point permis de se présenter à l'assemblée, ce fut le frère Dupin qui, portant la parole pour lui, nous fit part de la réplique de l'association, réplique qui consistait à prétendre que vos réponses au plan étaient moins une réponse qu'un plan nouveau.

En vain vos commissaires observèrent-ils que

* On n'a pas cru devoir donner ici plusieurs lettres dont il est question dans les deux rapports du respectable frère Lefebvre d'Aumale, parce qu'elles sont inutiles pour l'intelligence des faits; mais le lecteur aura pu remarquer qu'il est question dans ces rapports de la réunion de la commission pour délibérer avec quelques autres membres du Grand Orient: ces réunions furent purement officieuses, et plusieurs membres de la commission ne les ayant pas approuvées, on ne délibéra point sur ce qui avait été dit ou fait dans ces assemblées sans mandat.

Digitized by Google

vos réponses répondaient à la totalité du plan, et qu'il n'y avait de différence que celle exigée, soit par un ordre logique, soit par des dispositions réglementaires; les commissaires de l'association n'en persistèrent pas moins à demander une réponse à chaque article de leur plan, et pour l'obtenir ils firent lecture d'un nouveau travail de leur part. Vous jugerez le tout comme il doit l'être; mais de ce que vous aviez limité les pouvoirs de vos commissaires, ils ne se sont pas crus autorisés à rompre immédiatement les conférences, ce qu'ils auraient fait dans toute autre circonstance.

Le 11 mars, il m'a été adressé une copie du nouveau travail de l'association, accompagnée d'une lettre y relative.

Vos commissaires se sont réunis plusieurs fois pour s'occuper de répondre d'une manière digne du Grand Orient à un travail aussi extraordinaire, et à chaque réunion ils apportaient des réflexions méditées dans le silence du cabinet; les discussions qu'elles ont entraînées, les modifications qu'elles ont subies, ont occupé vos commissaires pendant dix-neuf jours.

Les suffrages de vos commissaires s'étant enfin fixés sur la production que je vous ferai connaître, une copie en a été remise à M. le comte de Pully le 29 mars.

Le 9 avril présent mois, j'ai reçu de M. le comte de Pully l'ampliation d'un arrêté pris la veille par l'association.

Voilà, mes frères, comme on répond à votre sollicitude paternelle! voilà comme on récompense votre tendresse et votre affection! Mais ce qui doit tempérer vos regrets, ce sont ceux que M. le duc de Choiseul et M. le comte de Pully ont exprimés avec une dignité et une noblesse qui prouvent que votre générosité a par eux été appréciée; quant au surplus, croyez que si ceux auxquels vous avez ouvert les bras avec autant de sincérité, eussent été des maçons de votre trempe, vos commissaires ne se trouveraient point réduits à vous prier de fermer votre cœur pour des ingrats.

Ainsi : déclarer la mission de vos commissaires terminée;

Leur donner acte de la remise qu'ils font des pièces qui se rattachent à la mission dont vous les avez honorés;

Ordonner que ces pièces seront conservées avec soin, et comme un monument de votre sacrifice à l'union,

Paraissent à vos commissaires les seules mesures à prendre dans les circonstances présentes.

Digitized by Google

N° 14.

Fragment du discours de l'illustre frère duc de Choiseul, dans la séance du 7 juillet 1827.

.... « Ce doux espoir, tout semblait le seconder, et promettre une réunion prochaine dans « un seul temple avec le Grand Orient de France. « Des démarches préliminaires nous avaient donné « la confiance que bientôt il ne ferait avec nous « qu'un seul foyer de force et de lumière. J'avais « espéré attacher mon souvenir fraternel à cette « grande idée ; elle n'a pu réussir ; mais un grand « pas est fait : c'est le désir qui s'en est manifesté ; et ce désir est pour nous d'un beau présage..... *. »

* Procès-verbal de la séance du Suprême Conseil ; brochure in-8°, 1827.

Digitized by Google

N° 15.

Extraits de la brochure intitulée : Essai sur l'institution du rite écossais.

..... « Le rite écossais pratiqué en France se « composait, comme celui d'Hérodom, de vingt-« cinq degrés ; le 23ᵉ était le chevalier du soleil ; « le 24ᵉ le chevalier élu Kadosch ; et le 25ᵉ le « prince de royal secret. La réunion d'un nombre « déterminé de princes de royal secret formait le « conseil suprême des princes maçons, et les « dignitaires de ce conseil prenaient le titre de « *grands inspecteurs généraux*..... etc. »

L'auteur donne à l'appui de cette assertion des pièces authentiques, trop longues et trop nombreuses pour être transcrites ici, mais qui démontrent cette vérité jusqu'à l'évidence et prouvent que le superbe rite écossais, sorti de France vers 1761 avec vingt-cinq degrés, est exactement le même que nous connaissons aujourd'hui et que les frères Hacquet et de Grasse-Tilly rapportèrent d'Amérique, enrichi ou plutôt déguisé par huit degrés de plus, dont quelques novateurs l'auront sans doute gratifié.

Digitized

..... « Ce fut à l'hôtel du maréchal Kellermann « que l'acte d'union fut rédigé et signé par les « commissaires spéciaux, et le 3e jour du 10e mois « 5804 (3 décembre 1804) ce contrat d'union fut « lu et adopté, sauf rédaction, et à minuit, la « fusion entière des divers degrés du rite écossais « ancien et accepté et de ses membres eut lieu « dans le sein du Grand Orient, et dès cet instant « le Grand Orient observa religieusement ce rite. « Toutefois le frère Pirou resta dépositaire de « l'acte d'union, et on était loin de présumer que « ce frère en abuserait un jour. »

Le traité cité par l'auteur de la brochure établit positivement que « le Grand Orient de France, « désirant faire participer tous les vrais maçons, « non-seulement aux travaux des ateliers compris « dans le cercle dont il est le centre, mais encore « leur procurer un accueil distingué dans tous « les temples élevés sur la surface du globe, a « pensé qu'il convenait de réunir *dans un* SEUL « FOYER toutes les lumières maçonniques, et à « cet effet d'embrasser la généralité des rites. En « conséquence, il déclare *qu'il unit à lui* les res- « pectables frères travaillant exclusivement d'a- « près les principes du rite écossais ancien et « accepté, etc. »

Corollaire du même ouvrage :

Digitized by Google

« D'après tous les faits authentiques que nous « avons relatés, nous sommes fondés à conclure :

« 1° Que la grande loge de France possédait « le rite écossais avant qu'il fût connu dans le « Nouveau-Monde, puisqu'en 1761 le sublime « conseil de cette grande loge délivra des pou- « voirs au frère Stephen Moren pour aller propa- « ger ce rite dans les colonies ;

« 2° Que le rite écossais ancien et accepté n'é- « tait point pratiqué aux États-Unis lorsque le « frère de Grasse reçut sa patente ;

« 3° Qu'il n'est pas même prouvé qu'il existe « à Charlestown un suprême conseil du 33e degré ;

« 4° Que le rite écossais apporté en France par « le frère de Grasse, arbitrairement et abusive- « ment remanié, est le même que celui que la « grande loge possédait il y a quarante ans ;

« 5° Que Frédéric II, roi de Prusse, n'a jamais « été grand maître du rite écossais ancien et ac- « cepté, et qu'en 1786 il n'a créé ni le 32e ni « le 33e degré, et encore moins établi les pré- « tendues grandes constitutions de ce rite, etc. » (Brochure citée, 1827.)

N° 16.

A LA GLOIRE DU G.·. A.·. DE L'UNIV.·.

LE G.·. O.·. DE FRANCE

A TOUS LES AT.·. DE SA CORRESPONDANCE *.

O.·. de Paris, 7 novembre 1827.

TT.·. CC.·. FF.·.

Un scandale affligeant vient d'être donné à la maçon.·. de France, par la loge de la *Clémente Amitié*, O.·. de Paris.

Des Maç. irréguliers, agitateurs inquiets et am-

* Une erreur d'impression est cause que nous plaçons ici une note qui aurait dû l'être à la page 132. Nous ne savons qui a, le premier, introduit dans le vocabulaire maçonnique la malheureuse expression de *démolir*; il n'était pas nécessaire d'emprunter à un art tout matériel un terme aussi peu propre à rendre la pensée que l'on attache à un acte de sévérité, quelquefois nécessaire, mais qui est rendu odieux par le mot qui sert à le désigner. Une loge est fondée à *per-*

Digitized by Google

bitieux, après être parvenus à s'y introduire, y ont fait adopter leurs principes destructeurs de notre harmonie; ils ont entraîné dans leur parti la L.·. tout entière.

Ceux dans qui ils eussent dû trouver plus particulièrement une résistance dont leur devoir leur commandait l'exemple, ont cédé les premiers aux séductions de l'amour-propre, aux illusions de la

pétuité, nul ne peut donc la démolir par acte d'autorité, puisque la fondation à *perpétuité* n'est accompagnée d'aucune condition ni restriction. Sans doute le Grand Orient peut et doit priver de sa correspondance une loge qui manque aux statuts ou qui se déclare en hostilité avec lui, il peut la supprimer du tableau des loges de la correspondance, mais la démolir, comment? Son autorité est toute morale, et celui qui ne la reconnaît pas est en dehors de lui; et sous quelque rapport qu'on l'envisage, le mot *démolir* ne devrait pas être employé pour des frères maçons. En général les mesures acerbes ne produisent que de fâcheux effets : on peut regretter plus tard d'avoir pris des arrêtés rigoureux, mais le mal est fait, et quelquefois sans remède. Ces réflexions s'appliquent naturellement à la loge qui s'est mise dans le cas d'encourir la sévérité du Grand Orient; cette loge, fort honorablement composée, a sans doute été entraînée par quelques hommes trop ardents, qui peut-être même n'en font plus partie en ce moment, mais la mesure reste, au lieu qu'une simple suspension laissait la porte ouverte à un retour heureux aux vrais principes.

Digitized by

vanité. Les Off.·. dignit.·. de cet At.·. se sont laissé prendre aux appâts de la flatterie ; et préférant à l'esprit de fraternité qui seul doit distinguer les vrais Maç.·., les vaines insignes qui leur ont été prodiguées, ils ont, les premiers, rompu les liens qui les unissaient au G.·. O.·. de France. Dès que l'ambition eut pénétré dans le cœur, l'erreur a trouvé un accès facile dans leur esprit.

Prosélytes fervents d'une association irrégulière, non-seulement ils ont voulu se laisser égarer par la main qui les poussait dans la voie des ténèbres ; mais encore ils ont usé de l'influence que leur qualité leur donnait sur la L.·. confiée à leur direction, pour y entraîner leurs FF.·. dont ils ont à leur tour trompé la crédulité.

Une espèce de manifeste, adressé *à tous les Maç.·. réguliers*, dicté par la malveillance, imprimé au mépris de l'art. 15, sect. 15 du chap. 7 des statuts généraux de l'Ordre, publié et distribué avec profusion, est sorti de la L.·. de la *Clémente Amitié;* dans lequel elle avoue ses liaisons et ses relations avec des Maç.·. travaillant sous les auspices *d'une puissance* qu'elle appelle *régulière*, et qui n'est point le G.·. O.·. de France. Cette L.·., constituée au rite français, qui ne peut régulièrement travailler que sous ce rite, et à laquelle toute discussion sur des rites étrangers au sien, est inter-

Digitized by Google

dite par nos statuts généraux, se permet de juger ce qu'elle ne peut connaître, et de contester au Sénat Maç.·. le pouvoir de régir le rite *Écossais* qu'un acte authentique a placé sous sa direction immédiate, et lui donne le droit de gouverner comme tous les autres rites dont il est le centre et le régulateur unique et commun. Les intentions toutes fraternelles du G.·. O.·. sont travesties dans cet écrit; ses actes y sont l'objet d'une folle censure; l'autorité qu'il a reçue des L.·. de sa correspondance, y est méconnue; et l'unité, si essentielle à la conservation de notre sublime institution, y est attaquée avec une audace jusque aujourd'hui sans exemple.—Et c'est lorsque cette institution vient d'être consolidée par nos nouveaux réglements, long-temps médités, solennellement discutés, et votés par vos propres députés dont se compose le G.·. O.·., revêtus de l'approbation autographe du S.·. G.·. M.·. adj.·. le maréchal duc de Tarente, et de celle de tous les Gr.·. Dignit.·. de l'ordre; c'est lorsque tous les rites y sont admis et reconnus sans prééminence ni priviléges des uns sur les autres, ainsi que leurs dogmes et leurs rituels; qu'on cherche à faire revivre les germes d'une vieille dissidence, dès long-temps éteinte par un concordat sanctionné par l'expérience; qu'on jette un nouveau brandon de discorde dans

Digitized by Google

la Maçon.·.!... De pareilles manœuvres, dans de telles circonstances, décèlent suffisamment les vues de leurs auteurs, et vous avez déjà marqué du sceau de votre réprobation le manifeste hostile qu'elles ont produit.

Cependant le G.·. O.·. de France n'a pas dû rester impassible aux atteintes portées à l'autorité dont vous l'avez investi, et à ses réglements qui sont les vôtres. Il a dû déployer une juste sévérité, tempérée toutefois par la bienveillance fratern.·., contre ceux qui se sont rendus coupables de l'infraction dont leur aveuglement tire vanité.

Une commission d'enquête, prise dans son sein, a été chargée d'informer contre les signataires de l'écrit publié au nom de la L.·. de la *Clémente Amitié*, tous Off.·. Dignit.·. de cet At.·.—Ceux-ci y ont été appelés dans l'espoir de les amener à une honorable rétractation; mais ils sont restés sourds à la voix de la raison, aux conseils de la sagesse; ils ont déclaré persister dans les opinions par eux professées dans cet écrit, et dans leur affiliation à une association irrégulière.

D'autre part, un de ses Or.·. titulaires dont l'esprit conciliateur est fait pour lui mériter l'estime et la confiance, et Vén.·. d'honneur lui-même de la L.·. devenue réfractaire, a reçu la mission de se rendre au milieu des FF.·. égarés que nous rappelions à

nous de tous nos vœux, et de nous les reconquérir par la persuasion. Mais son double caractère y a été méconnu, et les efforts de l'amitié ont échoué dans cette tentative toute fratern.·. — La L.·. de la *Clémente Amitié* a repoussé la main bienveillante qui lui était offerte; elle a déclaré que l'écrit signé par ses Dignit.·. était aussi son ouvrage, qu'elle en avouait tout le contenu, qu'elle approuvait la publication et la distribution qui en avaient été faites; et elle s'est mise, par son obstination, dans le cas d'en subir les conséquences.

Dans cet état de choses, il ne restait plus au G.·. O.·. de France qu'un pénible devoir à remplir, et il y a satisfait. Par arrêté rendu en sa Gr.·. L.·. Symb.·., sous la date du 7e mois de l'an 5826, dont ampliation vous est transmise, la L.·. de la *Clémente Amitié* a été démolie, et ses Off.·. Dignit.·. ont été rayés du tableau de l'ordre.

Cette L.·. et ses Off.·. Dignit.·. se plaignent de ce qu'ils n'ont point été entendus dans la Ten.·. solennelle où la Gr.·. L.·. Symb.·. leur a fait l'application de la peine prononcée par nos réglements : mais fallait-il renouveler, au sein même du G.·. O.·., le scandale dont nous gémissons tous?... Était-il besoin d'interroger encore leurs intentions, déjà trop clairement manifestées par la déclaration écrite, qui en contenait le témoignage

Digitized by Google

le plus désespérant..., et le G.·. O.·. pouvait-il admettre dans son temple des Maç.·. qui persistaient dans leur irrégularité?... Non : une rétractation authentique et préalable pouvait seule leur en ouvrir l'entrée.

Un appel a été émis de la décision qui les sépare de notre famille. Cet appel a-t-il été dicté par le sentiment du repentir, par un retour, malheureusement tardif, aux principes d'union, de fratern.·. et de concorde, qui animent tous les vrais Maç.·. ?... Le G.·. O.·. en forme le vœu ardent et sincère; mais il doit ne point prévenir l'opinion que la G.·. Ch.·. de Cons.·. et d'App.·. devra se former d'une démarche dont il peut être mis plus tard dans le cas d'apprécier les motifs.

En attendant le jugement qui en sera porté; et comme par le seul fait de l'impression et de la publication d'un écrit en matière contentieuse, le Maç.·. qui l'a publié encourt l'interdiction des droits Maçon.·., et la L.·., en pareil cas, est supprimée du tableau des L.·. régulières; comme la L.·. de la *Clémente Amitié*, et les signataires de l'écrit publié en son nom, au mépris de nos réglements, ont avoué cet écrit; comme il est défendu par ces mêmes réglements, aux At.·. et aux Maç.·. réguliers de communiquer avec des At.·. et des Maç.·. irréguliers, vous devrez cesser toutes rela-

Digitized by Google

tions avec cette L.·. et ne point admettre ses membres à vos Ten.·.

Ce n'est, TT.·. CC.·. FF.·., que par la plus parfaite harmonie entre le G.·. O.·. et les L.·. de sa correspondance, dans les Trav.·. Maç.·., que nous pouvons nous flatter d'en recueillir les doux fruits. Repoussons de nos temples les agents désorganisateurs. — N'oublions jamais que toute notre force consiste dans notre union fratern.·. — A ces conditions, mais à ces conditions seulement, nous pouvons nous flatter de rendre inébranlables les fondements sur lesquels repose notre admirable édifice.

Arrêté de la G.·. L.·. Symbolique, à la date du 5e jour du 7e mois 5826 (5 *septembre* 1826).

Le G.·. O.·. de France en sa G.·. L.·. symbolique, après en avoir délibéré; ouï le F.·. G.·. Or.·. en ses conclusions, et d'après le scrutin présentant unanimité à vingt-une boules blanches;

Vu l'imprimé ayant pour titre : *La L.·. française de la Clémente Amitié, O.·. de Paris, à tous les Maçons réguliers, et contenant des observations sur la dernière circulaire du sénat maçonnique, etc.*, le tout délibéré dans cette L.·.,

le 28e jour du 12e mois 5826 (28 février 1826, ère vulg.·.);

Attendu que cet imprimé a été distribué et envoyé aux LL.·. de la correspondance;

Que, par cet imprimé, la L.·. la *Clémente Amitié*, O.·. de Paris, reconnaît et avoue qu'elle est affiliée avec une association irrégulière, dite *Emeth*, qui n'a obtenu aucune constitution maçonnique du G.·. O.·. de France;

Que de l'art.·. 5, sect.·. 2, chapitre XII, des statuts et réglements généraux de l'Ordre, lequel est ainsi conçu : « Aucune L.·. régulière ne pourra se réu-« nir ni s'affilier à une L.·. irrégulière, quand elle « serait en demande de constitution; » il résulte qu'en s'affiliant à une association irrégulière, la L.·. la *Clémente Amitié* a violé ses serments et les statuts généraux de l'ordre;

Considérant que la L.·. la *Clémente Amitié*, constituée au rite français, et non reconnue à un autre rite par le G.·. O.·. de France, s'est permis de porter atteinte aux droits de l'administration du rite écossais qui lui est étranger, et dont la direction, comme celle des autres rites, appartient au G.·. O.·. de France, seul régulateur de l'ordre; d'élever des questions de controverse sur la hiérarchie de l'ordre maçonnique, et de soutenir un système qui tend à rompre l'harmonie et l'unité

si précieuses à conserver pour la prospérité de l'ordre maçonnique en France; même de faire imprimer et publier le tout, contrairement à l'art. 15, section 15, chap.·. 7 des statuts généraux, ainsi conçu : « Aucune L.·. ni aucun Maç.·. ne pour- « ront faire imprimer en matière contentieuse; »

Considérant que la L.·. la *Clémente Amitié* interpellée, en vertu de l'arrêté de la G.·. L.·. symbolique, en date du 8e.·. jour du 6e.·. mois 5826, de déclarer si elle avouait l'imprimé ci-dessus mentionné, a, par sa délibération du 1er jour du même mois, transmise au G.·. O.·., positivement déclaré qu'elle a ordonné et approuvé la rédaction et la distribution aux LL.·. de la correspondance du G.·. O.·. de France, de cet écrit et des observations imprimées;

Attendu que, par cette déclaration du 19e jour du 6e mois 5826, la L.·. de la *Clémente Amitié*, en confirmant son imprimé, est devenue inhabile à profiter du délai qui lui avait été accordé par l'arrêté provisoire de la chambre symbolique, en date du 8e jour du 6e mois 5826, etc., etc;

Vu aussi l'art.·. 16 de la section 15, chap.·. 7, lequel est ainsi conçu : « La L.·. qui manquera à « ce réglement sera supprimée du tableau des L.·. « régulières; le Maç. sera interdit »;

Digitized by

Art. 1er. La L.·. la *Clémente Amitié*, O.·. de Paris, cesse de faire partie de la correspondance du G.·. O.·. de France; elle est et demeure démolie à compter de ce jour, et elle est supprimée du tableau des L.·. régulières.

Arrête ce qui suit :

Art. 2. Les FF.·. N.·., N.·., N.·., N.·., N.·., N.·., signataires de l'imprimé mentionné, qui, malgré la suspension contre eux prononcée par l'arrêté de la G.·. L.·. Symb.·., ont repris l'exercice de leurs fonctions dans la séance de la L.·. la *Clémente Amitié*, en date du 19e jour du 6e mois 5826 (19 août 1826, è.·. v.·.), sont définitivement interdits de leurs droits maçonniques, et seront rayés du tableau général de l'ordre.

Art. 3. Le F.·. archiviste de cette L.·. sera tenu, dans les trente-trois jours de la notification du présent arrêté, de déposer au secrétariat du G.·. O.·. de France, les constitutions délivrées à la L.·. la *Clémente Amitié*, sous la date du 8e jour du 1er mois 5805, lesquelles sont déclarées nulles et non avenues.

Art. 4. Le présent arrêté sera imprimé et envoyé à toutes les LL.·. de la correspondance, et notifié à la L.·. la *Clémente Amitié*, en la personne du F.·., G.·. Exp.·., et aux FF.·. désignés dans le présent arrêté.

La notification de cet arrêté sera également faite au F.·. N.·., 1er Exp.·. indiqué sur le dernier tableau de la L.·.

Les Officiers Dignit.·. de la G.·. L.·. d'Administ.·. du G.·. O.·. de France;

Signés : Langlacé, président; Lecouturier, 1er G.·. Surv.·.; Baron Je, 2e G.·. Surv.·.; Richard, G.·. Orat.·.

Scellé et timbré par nous G.·. garde des sceaux et timbre,

Houssement.

Par mandement,

Vassal, secrétaire général.

N° 17.

A LA GLOIRE DU G.·. A.·. DE L'UNIV.·.

Le G.·. O.·. de France,

Instruit que des orateurs de loge, abusant d'un talent dangereux, s'écartent quelquefois des prin-

Digitized by Google

cipes inaltérables qu'il a professés dans tous les temps, et qui forment la base de son institution et la sécurité de l'ordre; instruit que, notamment dans la loge de *Saint-Auguste de la parfaite Intelligence*, Orient de Paris, un frère s'est égaré au point d'exciter les maçons à l'oubli de leurs devoirs, en faisant un appel téméraire à la jeune maçonnerie, en l'engageant à *secouer* ce qu'il appelle *les vieux préjugés*, à s'occuper de discussions politiques et religieuses, ce qui serait contraire aux lois et à l'harmonie sociale dont les maçons furent toujours les ardents défenseurs;

Voyant avec douleur que ces écarts donnent lieu à des impressions fâcheuses, et d'autant plus nuisibles qu'elles pourraient égarer l'opinion des personnes du caractère le plus honorable, mais qui, tout-à-fait étrangères aux mystères de l'*Art Royal*, seraient trompées sur le but et la morale des vrais maçons;

Déclare authentiquement, et au nom de tous ses frères, que la maçonnerie n'étant qu'une association de bienfaisance et de philanthropie, fondée sur le respect dû aux lois, à la religion, au monarque et à tout ce qui est l'objet de la vénération publique, on ne pourrait, sans porter atteinte à ses statuts et sans manquer à la foi jurée, essayer de la détourner des principes qui font sa force,

perpétuent sa durée, et lui ont mérité dans tous les temps l'estime des hommes de bien, la reconnaissance des infortunés et la haute protection des princes et des souverains qui, plus d'une fois, ont daigné s'associer à leurs travaux.

Les officiers dignit.·. de la G.·. L.·. d'Administ.·. du G.·. O.·. de France;

Signés : LANGLACÉ, président; LECOUTURIER, prem.·. G.·. Surv.·.; BARON jeune, second G.·. Surv.·.; RICHARD, G.·. Orat.·.

Scellé et timbré par nous, G.·. des Sceaux et timbre,

HOUSSEMENT.

Par mandement,

VASSAL, Secrét.·. gén.·.

Digitized by Google

N° 18.

Fragment de la brochure, déjà citée, du frère Vassal, dans lequel on remarque une discussion fort judicieuse sur l'identité du rite écossais, tel qu'il fut apporté en France par le frère de Grasse-Tilly, avec le rite écossais primitif, tel que le possédait la grande loge.*

« Au commencement de 1804, l'ill. F.·. Hacquet
« arriva à Paris; il était porteur d'une patente de
« grand inspect.·. général de l'ordre, qui lui fut
« délivrée à New-York**, et d'une seconde patente
« de député grand maître métropolitain d'*Héro-*
« *dom* (la Grande-Métropolitaine d'Hérodom ne
« professait que jusqu'au grade de *prince de royal*

* Ce fragment aurait trop perdu à être analysé ou simplement donné par extrait; nous croyons devoir le transcrire ici en entier, et l'auteur nous saura sans doute gré de donner une plus grande publicité à ses laborieuses recherches.

« ** Nous avons déjà fait remarquer que les dignitaires d'un grand conseil de princes maçons avaient le titre de grands insp.·. génér.·., et non celui de 33e;

« *secret*); en vertu de ses pouvoirs et en confor-
« mité des statuts généraux du rite d'Hérodom, il
« établit un conseil des hauts grades écossais,
« 1° dans les ateliers de la *Triple-Unité*; 2° dans
« ceux du *Phénix*, O.·. de Paris, et par suite
« il constitua, dans le sein du Phénix, un grand
« consistoire, chef-lieu du rite écossais d'Héro-
« dom, sous le titre de grand consistoire de ce
« rite pour la France, et trois mois après le F.·.
« Hacquet, arriva des États-Unis d'Amérique le
« F.·. de Grasse-Tilly; il était possesseur d'une
« patente de grand inspect.·. général, 33ᵉ degré,
« qui lui fut délivrée par le sup.·. cons.·. du 33ᵉ,
« à Charlestown, le 21 février 1802. Cette patente
« le constituait grand commandeur à vie du su-
« prême conseil des îles françaises d'Amérique,
« avec pouvoir de constituer, établir et inspecter
« toutes les loges, chap.·., cons.·. et consistoires
« de l'ordre royal et militaire de l'ancienne et
« moderne franc-maçonnerie sur les deux hémi-

aussi la patente du F.·. Hacquet lui donnait-elle seulement le titre de grand insp.·. génér.·., ainsi que le souv.·. cons.·. de la grande loge de France l'avait donné au F.·. Stephen Moren, ce qui établit déjà une identité avec le rite écossais que les États-Unis d'Amérique avaient conféré au F.·. Hacquet, et celui que possédait la grande loge de France. »

« sphères, conformément aux grandes constitu-
« tions. Cette patente était revêtue des signatures :
« Dalchs, 33^e ; Borven, 33^e ; Dieben, 33^e ; Abra-
« ham Alexander, 33^e ; de La Hogue, 33^e.

« Nous arrivons au point le plus difficile à
« éclaircir, et qui nous a paru réclamer l'examen
« le plus attentif. Existe-t-il à Charlestown un
« suprême conseil du 33^e, ou n'en existe-t-il pas ?
« Si nous consultons l'histoire généalogique du
« rite écossais dans les États-Unis, nous voyons
« que ni Franklin, ni Mozes-Hyes, ni Mozes-
« Cohen, ni Isaac Long ne prennent le titre de
« 33^e. Le F.·. Isaac Long, qui a initié le F.·. de
« Grasse-Tilly, prend le titre de député grand
« insp.·. général, et non celui de 33^e, tandis que
« la patente du F.·. de Grasse-Tilly est émanée
« d'un suprême conseil du 33^e ; mais ce qui est
« digne de remarque, c'est que : 1° cette patente
« ne fait nullement mention du rite écossais an-
« cien accepté ; 2° c'est qu'il nous paraît étonnant
« que le F.·. de Grasse, créé grand insp.·. gén.·.
« en 1797, n'ait réclamé ou obtenu sa patente
« qu'en 1802, surtout si on fait attention qu'en
« sa qualité de militaire, il pouvait être forcé de
« partir pour telle ou telle province ; 3° comment
« se fait-il qu'aucun des grands inspect.·. gén.·.
« qui lui ont conféré le grade, n'ait apposé sa

Digitized by Google

« signature sur sa patente, pas même le F.·. Isaac « Long, qui l'a institué ? On y trouve la signature « du F.·. de La Hogue, son beau-père, et ensuite « des noms inconnus auxquels on a ajouté le fa-« meux chiffre 33e. Ne voyant aucune identité en-« tre les collateurs du grade conféré au F.·. de « Grasse, et les signatures apposées sur sa pa-« tente, il nous est permis de douter de l'authen-« ticité de ce titre; 4° cette patente conférait au « F.·. de Grasse le pouvoir d'établir des loges, « des chap.·. et des consistoires, mais rien au-« delà. Comment a-t-il pu s'arroger le droit de « créer un suprême conseil de 33es, lorsque cette « faculté n'est point stipulée dans sa patente*? Ne « perdons pas de vue que ces immenses préroga-« tives ne sont concédées au F.·. de Grasse que

* Cette argumentation du frère Vassal est certainement assez pressante pour faire naître au moins des doutes dans l'esprit de ceux qu'elle ne persuadera pas entièrement ; cependant il faut convenir que si d'un côté il paraît parfaitement démontré que le rite écossais importé en France par les frères Hacquet et de Grasse, est absolument le même que celui que possédait la grande loge, il ne l'est pas également que ce soit le frère de Grasse-Tilly qui soit l'inventeur des grades supérieurs au 25e, encore moins qu'il ait falsifié la patente pour se donner une qualité qu'il n'avait pas, bien que plusieurs circonstances puissent autori-

Digitized by

« conformément aux grandes constitutions : où « sont-elles? qui les a vues? Le F.·. de Grasse n'a « jamais pu les exhiber. Il n'existe d'autres consti- « tutions que les réglemens établis à Bordeaux

ser des soupçons à cet égard; mais admettons que le frère de Grasse ait été légitimement possesseur du grade de 33ᵉ et d'une patente qui lui conférait le droit d'établir un conseil souverain en France, c'est accorder tout ce que peuvent exiger les écossais les plus ardents. Eh bien! cette concession ne change rien aux droits du Grand Orient, qui a traité de bonne foi par le concordat de 1804. Dans un exemplaire de ce fameux concordat que nous avons sous les yeux, et qui porte les signatures, *manu propriâ*, des frères de Grasse-Tilly, Pyron, Thory, etc., on y trouve cette déclaration que rien n'a pu annuler depuis : « Le Grand « Orient de France possède dans le grand chapitre gé- « néral *le grand conseil du* 32ᵉ *et le sublime conseil* « *du* 33ᵉ *degré;* les attributions du 33ᵉ degré, indépen- « damment de celles qui appartiennent à ses fonctions, « sont de s'occuper *des plus hautes connaissances mys-* « *tiques, et d'en régler les travaux.* » Ce concordat, discuté par les commissaires respectifs, sous les auspices des maréchaux Kellermann et Masséna, du frère Lacépède, etc., adopté par le Grand Orient, sanctionné par tous les Écossais, a été juré par les deux rites dans la séance solennelle qui a couronné la fusion, à minuit, dans le local même du Grand Orient, le 14 frimaire an 4 (5 décembre 1804).

Le Grand Orient l'a exécuté par la création du grand

« en 1762. Aussi les maçons éclairés ne s'en laissèrent point imposer; ils voulurent prendre
« connaissance de ces grandes constitutions : que
« fit-on alors? on eut recours à la fraude, et pour
« en imposer avec plus d'assurance, on déclara
« que ces constitutions avaient été octroyées par
« Frédéric II, roi de Prusse, qui, en les donnant,
« établit le 32e et le 33e degré le 1er mai 1786; et
« pour mieux colorer cette fable, on assura que
« Frédéric avait été grand maître de l'université du
« rite écossais, et nous ajoutons qu'il n'a pu être
« grand maître du rite écossais, puisque, dès 1750,
« on ne professait en Prusse que la maçonnerie
« réformée. Nous savons que le roi de Prusse protégea l'ordre, mais il ne fut jamais gr.·. maître;
« et l'eût-il été, qu'avant le 1er mai 1786 il fut
« frappé d'une apoplexie qui fut suivie de paralysie, et le priva d'une partie de ses facultés intellectuelles. Cette maladie dura onze mois sans
« interruption, et il mourut dans le cours de cette
« année, d'où il s'ensuit qu'il n'a pas pu créer les

consistoire de tous les rites. S'il a plû à quelques-uns de suivre les conseils de leur vanité blessée ou de leurs intérêts privés en se séparant de lui, il n'en est pas moins resté possesseur du droit acquis par le traité, car ceci est une de ces choses que l'on ne peut donner et reprendre à volonté.

Digitized

« grades de 32e et 33e, et encore moins signer les « prétendues grandes constitutions le 1er mai 1786. « L'opinion que nous émettons est d'autant plus « précise, que si l'on veut se donner la peine de « recourir au tome III de l'*Histoire de la Monar-* « *chie prussienne,* publiée par Mirabeau en 1788, « on y trouvera le passage suivant : « C'est dom- « mage que Frédéric II n'ait pas poussé sa ferveur « jusqu'à devenir grand maître de toutes les loges « allemandes, ou du moins prussiennes ; sa puis- « sance en aurait acquis un accroissement consi- « dérable..., et bien des entreprises militaires... « auraient pris une autre tournure s'il ne s'était « jamais brouillé avec les supérieurs de cette as- « sociation*. » Des documents aussi irrécusables, « et nos considérations, démontrent que le roi de « Prusse ne fut jamais grand maître du rite écossais, « et qu'en 1786 il était dans l'impossibilité physique « de créer des grades, et d'établir les prétendues « grandes constitutions, et nous regrettons que les

« * Une considération qui n'a pu échapper aux maçons les moins observateurs, c'est que si le 32e degré eût été créé par le roi de Prusse, ce grade eût du moins conservé quelque analogie avec la maç.·. réformée, qui était pratiquée en Prusse, tandis qu'en comparant ce degré avec le 25e degré du rite d'Hérodom, on trouve une identité si parfaite entre ces deux grades,

« auteurs de la circulaire du G.·. O.·. de 1819
« aient consacré un principe erroné en reconnais-
« sant que Frédéric II avait donné les grandes
« constitutions pour le rite écossais. Malgré cette
« déclaration formelle, nous persistons à croire
« que ces grandes constitutions n'ont jamais existé.
« Le F.·. de Marguerite a été plus loin ; il a avan-
« cé, dans un mémoire publié en 1818, qu'un
« chevalier écossais possédait ces constitutions,
« et qu'elles étaient signées *manu propriâ* par le
« grand Frédéric, roi de Prusse. Nous observe-
« rons que ce chevalier doit être d'une grande
« naissance pour avoir été assez intimement lié
« avec le grand Frédéric pour que ce monarque
« lui ait confié une expédition des grandes consti-
« tutions, signée de sa propre main, et ce cheva-
« lier écossais doit être fort avancé en âge, car il
« fallait qu'en 1786 il fût déjà 33e pour qu'on lui

qu'ils renferment tous les deux le même dogme, le même rituel et le même historique, qui en reporte l'institution à un temps très-reculé; d'où il résulte que le prince de royal secret n'est que le 25e degré du rite d'Hérodom, qu'on a transposé au 32e degré. Quant au 33e, il est hors la ligne de l'écossisme, et nous regrettons que les développements dogmatiques que nos assertions exigeraient, ne puissent être donnés qu'en suprême conseil. »

Digitized by

« eût confié l'expédition d'une charte qui était
« inhérente au cahier de ce grade. Quoique nous
« ne puissions pas infirmer un fait difficile à prou-
« ver, nous pouvons assurer que depuis 1814 que
« le gr.·. consistoire des rites en France confère
« le 33e degré, il a constitué à ce grade plusieurs
« officiers prussiens, qui étaient d'anciens ma-
« çons, et aucun d'eux n'a eu connaissance qu'il
« existât un suprême conseil à Berlin. Or, si le
« 33e degré et le rite écossais sont inconnus là où
« ils ont été créés, comment peut-on soutenir que
« le grand Frédéric ait institué ce grade et donné
« une charte maçonnique dont plusieurs royaumes
« jouiraient, et le sien en serait privé? Nous le
« répétons, il n'existe d'autres constitutions que
« les réglements de 1762. Dès que ce faux principe
« fut établi, il fallut le soutenir, et on espéra y
« parvenir en présentant un rite qu'on disait in-
« connu en France, car on prétendit que le rite
« écossais ancien-accepté n'avait aucune analogie
« avec celui que possédait la grande loge de
« France, et qui était professé par divers conseils
« de son obédience; mais si on jette les yeux sur
« la première note de la page 5, on se convaincra
« de l'identité qui existe entre les conseils des
« princes maçons ou royal secret, et celui du 33e.
Les premiers ont pour titre conseils suprêmes

« des princes maçons, et leurs dignitaires pren-
« nent la qualification de grands inspecteurs gé-
« néraux, puisque, d'après l'art. 2 du réglement
« de 1762, le grade de prince royal secret gou-
« verne et commande tous les autres degrés sans ex-
« ception. Le second a pour titre, suprême conseil
« des grands inspecteurs généraux du 33e degré.
« Ce grade commande et gouverne également
« tous les autres degrés. L'identité est trop pré-
« cise pour qu'elle exige le moindre développe-
« ment, et on crut néanmoins qu'on ne l'aperce-
« vrait pas en établissant 33 grades ; mais, pour
« compléter ce grand œuvre, il fallut transposer
« plusieurs grades de l'écossisme, et en intercaler
« d'autres, afin de compléter le nombre numérique
« des 33 degrés. Le F.·. de Grasse eut recours à
« un collaborateur actif, et la chronique assure
« que le F.·. Bailhache y coopéra puissamment. On
« mit à contribution divers rites, et celui qui four-
« nit le plus grand nombre de grades fut le rite
« templier, et le 33e degré n'est lui-même qu'un
« grade templier. Si du moins tant de travaux et
« de combinaisons avaient eu pour but la splen-
« deur de l'ordre ou l'instruction des maçons, on
« applaudirait au zèle infatigable des novateurs ;
« mais de quel sentiment pénible n'est-on pas op-
« pressé quand on voit que le sordide intérêt en

« fut le seul mobile, car le F.·. de Grasse exploita
« ce rite avec tant de largesse, que les hauts gra-
« des écossais furent bientôt prostitués. Tout ma-
« çon, quel qu'il fût, y eut des droits d'autant
« plus fondés, qu'il ne fallait que satisfaire à une
« rétribution pour les obtenir, et ce prétendu
« fondateur du rite ancien-accepté eut une si
« grande prévoyance, qu'avant de partir pour les
« campagnes d'Espagne il laissa entre les mains
« d'un F.·. Antoine un grand nombre de patentes
« en blanc, mais revêtues de sa suprême signature.
« C'est à regret que nous dévoilons un pareil mo-
« nopole, mais un historien doit toujours pré-
« senter la vérité, quelque pénible qu'il soit pour
« lui de la buriner. Nous avons démontré dans le
« cours de cette digression : 1° qu'il n'est pas
« prouvé qu'il existe à Charlestown un autre con-
« seil que celui des princes maçons ou du royal
« secret ; 2° que le rite ancien et accepté est le
« même que celui que le subl.·. conseil de la
« grande loge de France possédait ; 3° que les
« grades importants du rite ancien-accepté sont les
« mêmes que ceux qui furent exportés aux États-
« Unis par le F.·. Stephen Moren ; 4° que la
« plupart des grades intercalés sont étrangers à
« l'écossisme, puisqu'ils ont été empruntés à d'au-
« tres rites ; 5° que la patente du F.·. de Grasse

« n'offre pas une authenticité incontestable, ce qui « nous autorise à demander quelle est cette puis- « sance suprême qu'on dit résider à Charlestown ; « où sont les pouvoirs que les GG.·. OO.·. du « globe lui ont accordés pour lui donner le droit « d'imposer des lois à la maçonnerie universelle. « Qu'on nous montre un seul acte par lequel cette « puissance ait manifesté son existence et sa légale « institution ; mais la correspondance du G.·. O.·. « vient de dévoiler la vérité. Nous nous sommes « assuré qu'en 1825 la grande loge de la Caroline « du Sud a demandé son affiliation au G.·. O.·. de « France ; elle est établie à Charlestown ; elle fait « connaître son organisation et tous les ateliers de « sa juridiction, et il n'est nullement question « d'un suprême conseil du 33e degré *. Nous rap-

« * Cette dernière pièce officielle, qui est déposée au G.·. O.·., implique contradiction avec ce qui a été inséré dans le mémoire que nous avons déjà cité ; car l'auteur assure que le 21 septembre et le 24 décembre 1813, le suprême conseil des États-Unis, séant à Charlestown, rendit un décret *manu propriâ*, 1° par le F.·. Jean Michell, G.·. commandeur pour l'Amérique du sud ; 2° par le frère Frédéric Dalcho, lieut.·. gr.·. com.·. ; 3° par le F.·. P. de la Motta, gr.·. insp.·. génér.·., 33e degré ; 4° par le F.·. Jacob de la Motta, 33e degré. Si un suprême conseil du 33e existe à Charlestown avant 1813, il nous paraît bien étonnant que

Digitized by Google

« pellerons aussi au souvenir de plusieurs anciens « membres du G.·. O.·. la discussion solennelle « qui s'éleva sur le rite ancien et accepté, dans une « assemblée générale du G.·. O.·. Le député, G.·. « insp.·. gén.·. P.·. Toutain, soutint, en présence « des Ill.·. FF.·. Thory aîné, Bailhache, Hacquet, « Bazard, Lebailly-Menager et autres, que la « maçonnerie écossaise en Amérique, comme en « France, ne renfermait que 25 degrés, divisés « en sept classes, et personne ne put contester « cette vérité positive. Eh! pouvait-il en être au- « trement, puisque l'étendard de l'écossisme fut « planté en Amérique par un délégué de la grande « loge de France. Des frères, dont les noms figu- « rent sur le registre du F.·. de Grasse, nous ont « assuré n'y avoir vu que 25 degrés. Quoi qu'il en « soit, le F.·. de Grasse déclara, avec une assu- « rance imperturbable, posséder un rite écossais « plus ancien que celui du G.·. O.·. et composé

la grande loge, qui est l'administration de la Caroline du sud, et dans le sein de laquelle devrait se trouver le suprême conseil, n'en fasse aucune mention, ni dans sa composition, ni dans le tableau général de tous les ateliers de son obédience qu'il a envoyé au G.·. O.·. Jusqu'à présent, les pièces officielles n'indiquent pas l'établissement d'un suprême conseil du 33e à Charlestown. »

« de 33 degrés. Malheureusement, depuis nombre d'années, les grades philosophiques n'avaient point été conférés : les travaux du G.·. O.·. avaient été suspendus par la force des circonstances. Le G.·. O.·. ne comptait plus dans ses rangs aucun des Ill.·. F.·. qui avaient concouru à donner la délégation au F.·. Stephen Moren. Le désordre que les événements politiques avaient apporté dans les archives de l'ordre, ne permit pas au G.·. O.·. de faire valoir ses droits positifs pour régir le rite écossais, ni de prouver que le rite ancien et accepté du F.·. de Grasse était le même que celui que le subl.·. conseil de la grande loge de France avait délégué en 1762 au F.·. Stephen Moren. Privés de tous documents, plusieurs officiers pensèrent qu'il était dans l'intérêt de l'ordre de faire des concessions pour opérer la fusion du rite écossais ancien et accepté dans le sein du G.·. O.·., parce qu'ils étaient persuadés que c'était un moyen infaillible pour réunir dans le centre commun les communions diverses. »

Digitized by Google

N° 19.

*Extrait d'un rapport sur les finances génerales de l'ordre, lu dans la séance du comité central du Grand Orient *.*

« . . . . . . En effet, le Grand Orient est le centre vital de la maçonnerie, levaste foyer d'où partent les rayons qui éclairent et où reviennent les ramifications qui vivifient; c'est par cet échange continuel de services et de communications de toute espèce que la vie circule dans toutes les parties de l'institution; et si l'on peut dire : sans maçonnerie point de Grand Orient, on peut dire avec non moins de vérité : sans Grand Orient, point de maçonnerie. C'est ce principe de vie, cet heureux accord d'une sage administration et d'un état de finances régulier que nos ennemis nous envient le plus, etc., etc.

« Le Grand Orient de France rassemble par la

* Ce rapport fait partie d'un travail sur les finances générales de l'ordre, présenté par le frère Besuchet au nom de la commission des finances.

forme de son administration, ses pouvoirs et sa composition, plusieurs espèces de gouvernements ; c'est, en quelque sorte, une oligarchie élective combinée avec le système représentatif si heureusement introduit dans la forme de notre gouvernement. La constitution de l'ordre n'a pas toujours été ainsi; la maçonnerie, comme toutes les institutions civiles, a subi les heureuses modifications que le temps, l'expérience et les lumières de la philosophie ont apportées dans l'organisation sociale. Dans le principe, vous le savez, mes FF.·., une loge était une sorte d'établissement, de propriété particulière; le vénérable en était le maître à vie. Dans les provinces quelques loges seulement avaient consenti à partager, ou plutôt à exercer en commun une autorité que rien d'ailleurs ne justifiait; de là ces espèces de petits Orients appelés loges provinciales. La grande loge avait peu ou point d'autorité sur ces diverses corporations, et le respect qu'on lui portait tenait bien moins à un droit de suprématie reconnu, qu'aux avantages de résider dans la capitale, de posséder dans son sein les membres illustres de l'ordre, et d'être surtout présidée par le grand maître.

« Ce n'est qu'à l'époque de la création du Grand Orient, mais surtout à celle de la promulgation des premiers statuts, que les maçons senti-

rent parfaitement la nécessité d'un centre unique d'autorité pour régulariser et rendre uniformes les travaux d'un aussi grand nombre d'ateliers ; de là la nécessité de subvenir, par une offrande volontaire appelée *don gratuit*, aux frais que devaient nécessairement occasioner une correspondance active, et les nombreuses et importantes attributions du Grand Orient. Ses officiers, administrateurs plus spéciaux de l'ordre, payèrent cet honneur par d'assez fortes contributions, qui augmentèrent le trésor commun. En peu de temps notre système administratif fut organisé, et tel a été l'effet d'un succès colossal, de l'empressement et de la bonne volonté de tous les ateliers, que dans ce moment même, malgré les circonstances défavorables au milieu desquelles nous vivons, nous en ressentons encore les heureux effets.

« L'histoire le dira, nous ne faisons que précéder sa voix. L'ordre et l'économie n'ont pas présidé aux dépenses dans les temps prospères de la maçonnerie, dans ces temps où la vaste étendue du territoire de l'empire, le grand nombre et la force des ateliers, leur riche composition, la protection déclarée dont jouissait l'ordre en France, doublait pour le moins les revenus annuels du Grand Orient. On n'a point, alors que cela était facile, économisé pour les temps futures ; on

Digitized by Google

aurait pu, nous en sommes convaincus, aidé du zèle et du dévouement des maçons, fonder pour le Grand-Orient une existence à jamais honorable, acquérir à la maçonnerie un temple uniquement consacré à ses mystères, décorer le local de nos séances d'une manière digne de la majesté de nos assemblées, assurer à l'ordre des ressources pour les temps de calamité, et à la bienfaisance les trésors d'une sage et utile prévoyance. On a fait quelque chose, mais que cela est loin de ce qu'on aurait pu faire dans ces temps heureux où les premiers dignitaires de l'État se glorifiaient du titre de maçon! Maintenant tout est changé : à peine quelques faibles sommes échappées aux prodigalités du temps forment un trésor que la nécessité menace de bientôt épuiser. Nous sommes locataires, alors que nous devrions être propriétaires. A peine couvrons-nous la hideuse nudité de nos murs; les maçons sont réduits à chercher un asile dans des lieux ouverts aux fêtes mondaines, trop souvent même aux réunions de débauche; les batteries maçonniques succèdent aux accords profanes, et les enfants de la lumière cachent à grands frais, sous des tentures mercenaires, les traces de la profanation de leurs sanctuaires.

« C'est à regret, mes FF.·., que je me suis décidé à faire sous vos yeux la triste comparaison de

ce que nous sommes avec ce que nous devrions être; mais je l'ai cru utile pour nous amener au moyen de réparer, ou plutôt d'arrêter l'effet de nos désastres. Loin de moi la pensée d'accuser de nos maux ceux qui nous ont précédés dans la carrière administrative; les circonstances ont pu les maîtriser quelquefois; l'ordre des finances n'était point établi comme il l'est actuellement; trop de latitude sans responsabilité était accordée aux employés, et bien que je n'accueille pas sans réflexion des bruits fâcheux sur des dilapidations possibles, je n'en reconnais pas moins que l'ordre et l'économie étaient impossibles avec un pareil système d'administration.

« Les vicissitudes de la maçonnerie suivirent de près les vicissitudes de l'État : les revenus diminuèrent sensiblement; 1814 et 1815 furent pour nos finances des temps de calamités, et la vente des actions de la banque décrétée dans ces deux années, et formant une somme de 7247 fr. 40 cent., purent à peine combler un déficit qui a dépassé 8000 fr., et qui menaçait de s'augmenter encore.

« La tolérance remplaça la protection, les noms brillants s'éloignèrent; avec eux les richesses, la grandeur disparurent; mais heureusement la sagesse, l'économie, l'ordre et le travail vinrent reprendre séance parmi nous. Des hommes labo-

Digitized by Google

rieux remplacèrent ceux dont l'utile influence nous manquait. Une commission des finances fut créée. Vous savez, mes frères, avec quel zèle elle justifia votre confiance ; les plaies furent sondées ; plusieurs fois les officiers du Grand Orient, dignes en tout de leur noble mission, vinrent de leurs propres deniers au secours de la caisse de l'ordre, qui fut ainsi sauvée d'un déficit qui aurait infailliblement entraîné sa ruine. Jetons donc un voile nécessaire sur le passé, et si nous le soulevons quelquefois, que ce soit pour y puiser des forces pour le présent, et d'utiles leçons pour l'avenir.

« Si je ne faisais moi-même partie du comité des finances, je vous entretiendrais des nombreuses améliorations obtenues ces dernières années dans le budjet de vos dépenses ; il me suffira d'établir quelques points de comparaison qui vous mettront à même de juger par des faits ; ils ont une tout autre importance que de faibles paroles.

« En 1814 et 1815, la dépense moyenne des deux années, seulement pour le chauffage et éclairage du G.·. O.·., a été de. . . . . . . 2093 fr. 39 c.

« Dans cette somme figure une dépense de 2028 fr. 76 c. pour quarante-huit voies de bois en deux ans.

« Tandis que la dépense moyenne des années 1824, 25, 26 et 1827,

malgré une grande augmentation dans le nombre des tenues, et le service obligé pour les commissions ordinaires ou extraordinaires, ne s'élève qu'à . . . . 1404 fr. 35 c.

« Différence en moins, près de 700 fr. sur ces deux objets.

« La commission des finances, a, sur plus de vingt articles de dépenses modifiées ou retranchées, opéré une réduction de plus de. . . . . . 600 »

« Et tout à l'heure j'aurai la faveur de vous en présenter de nouvelles, pour une somme d'environ 1900 »

« Cependant, malgré la sévère économie apportée dans les dépenses ordinaires, notre situation ne s'est pas soutenue au même degré qu'en 1824, quoique supérieure à ce qu'elle était en 1815; nos recettes n'ayant pas sensiblement diminué, cette différence ne peut résulter, et ne résulte en effet que de l'accroissement de nos frais administratifs.

« Les maladies, la vieillesse, ont fait la guerre à nos finances; et si d'un côté vous dépensiez des sommes plus que suffisantes pour assurer les besoins du service, de l'autre, vous ne receviez pas en travail l'équivalent de vos sacrifices. Une inca-

pacité réelle, une sorte d'inertie minait depuis quelques années la partie bureaucratique de votre administration; il fallait la renouveler ou laisser tout périr. Vous l'avez enfin senti, et secondant votre vœu, nous vous faisions, il y a quelques jours encore, la proposition d'accorder une marque signalée de votre munificence à un employé qui n'y aurait point eu de droits réels par ses services, et qui avait, malheureusement pour lui comme pour nous, brigué une charge trop au-dessus de ses forces; mais vous récompensiez en lui une longue et utile carrière, des efforts pour bien faire, et vous assuriez à la vieillesse d'un maçon un repos honnête et modeste. Quelle qu'ait été l'opinion de quelques membres à cet égard, quelle qu'ait été la chaleur de leur zèle qui les portait à croire que nous étions injustes ou parcimonieux dans nos propositions, nous étions convaincus que les 800 fr. que nous vous proposions d'accorder pour cet objet, complétaient, avec des ressources acquises et certaines, une existence douce et honorable. Le pensionné du G.·. O.·., soyez-en certains, mes FF.·., n'aurait pas eu besoin de solliciter la bienfaisance des loges; le F.·. de Beaurepaire aurait pu long-temps encore bénir vos bienfaits; la mort l'a soustrait à tous les besoins comme à toutes les souffrances : puisse-t-il, au sein du G.·. A.·.,

Digitized by Google

jouir d'un bonheur que l'on cherche souvent en vain sur la terre ! Cette triste circonstance nous a obligé de modifier quelques points de notre travail ; elle nous a permis de diminuer les retenues que nous nous proposions de vous demander, et nous a fait entrevoir la possibilité d'assurer et de fortifier le service de votre secrétariat sans augmenter vos dépenses. Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'espérer davantage dans les circonstances actuelles ; car, si d'un côté le G.·. O.·. doit économiser, il est de l'autre obligé de soutenir, par une certaine représentation, une splendeur qu'il faut bien se garder de diminuer.

« Appelé par l'effet de votre confiance à partager les travaux de votre comité des finances, chargé par vous à diverses reprises, ainsi que le F.·. Morand, qui m'a si utilement secondé, de l'examen des comptes des recettes et des dépenses, il nous est donné, peut-être plus qu'à tout autre, d'avoir une connaissance exacte des avantages ou des vices de votre administration ; déjà nous vous les avions signalés dans un écrit imprimé en 1826, et notre travail actuel n'est, à proprement parler, qu'une suite des travaux auxquels nous nous sommes livrés dans le but si important de simplifier et de mieux coordonner les diverses branches du service.

« Nous ne pouvons nous le dissimuler, un mal intérieur fatigue et mine sourdement le G.·. O.·.; nous le sentons tous, nous voulons y porter le remède efficace; mais c'est ici que la prudence et la sagesse nous sont nécessaires pour combiner nos moyens et assurer le succès de nos efforts.

« Permettez-moi, mes FF.·., d'entrer dans quelques considérations importantes, avant d'entamer une des parties difficiles de ma tâche, et veuillez me soutenir par votre indulgence et par votre attention.

« Si le G.·. O.·. a obtenu sans aucune résistance des sacrifices pécuniaires des ateliers de sa correspondance, qui ont aussi leurs charges particulières; si, encore en ce moment, la plupart d'entre eux, malgré le petit nombre des FF.·. zélés, paient exactement leurs cotisations, on ne le doit point sans doute au principe qui puiserait sa source dans une redevance obligée, mais bien à la conviction que le G.·. O.·. ne peut, sans des frais considérables, soutenir sa dignité et pourvoir à toutes les parties de l'administration de l'ordre : les ateliers ont donc le droit, en échange de leurs contributions, d'attendre des bureaux du G.·. O.·. une prompte expédition des affaires qu'ils y envoient, de promptes réponses aux diverses questions ou observations qu'ils adressent, qu'elles

Digitized by Google

soient bien ou mal fondées; et ils le peuvent d'autant mieux, qu'ils n'ignorent pas que les Off.·. du G.·. O.·. consacrent à l'examen des affaires des séances multipliées, tant par les tenues des chambres que par les commissions spéciales, dont les travaux se prolongent à chaque séance bien au-delà du terme ordinaire; ils savent que les officiers du G.·. O.·. n'épargnent ni leurs soins ni leurs peines pour faire droit à toutes les demandes, juger toutes les difficultés, et assurer à chacun la garantie que donnent toujours la justice et l'impartialité.

« Je ne dirai point si autrefois toutes ces choses se faisaient à la satisfaction de tous : je ne veux être ni l'apologiste du passé, ni l'accusateur du présent; mais je dirai toute la vérité, parce que je parle à des hommes qui savent l'entendre, et que je parle de choses sur lesquelles chacun de nous a une conviction bien établie. Il est temps que l'on sache que le chiffre des dossiers enregistrés, pompeusement proclamé à chaque trimestre, par le F.·. secrétaire de la chambre de correspondance, n'est point du tout une preuve, comme son zèle ardent tend à le lui faire croire, de l'activité des travaux du secrétariat, mais seulement une preuve des nombreuses affaires soumises à la décision des chambres ou du G.·.

O.·., une preuve de l'activité des travaux des loges. Son intelligence supérieure sentira aisément cette vérité. Il faudrait, pour établir une comparaison qui nous mît à même de juger, qu'on voulût bien placer sur chaque dossier expédié un pareil numéro d'ordre, et qu'on nous entretînt de ceux-ci; c'est alors qu'on pourrait nous dire : notre activité est telle, que nous avons expédié et mis au courant telle quantité d'affaires en instance, comparativement avec telle quantité que nous avions annotée. C'est ainsi que la vérité d'un travail se montre au grand jour, et non par des phrases pompeuses qui ne servent qu'à étouffer la vérité et à montrer une fausse richesse là où il n'y a que misère et pauvreté.

« Non, la correspondance du G.·. O.·. n'est pas active : l'expédition des affaires n'est ni prompte ni régulière. Non, les recouvrements ne sont pas poursuivis tels qu'ils le devraient être : les loges écrivent, demandent, attendent des années, et au lieu de leur envoyer, ou des réponses, ou l'expédition de leurs affaires, on leur demande leur don gratuit arriéré, trop heureuses encore si leur compte n'est pas frappé d'erreur. Je ne déroulerai pas à vos yeux le triste tableau de l'état de votre administration intérieure; il n'est aucun de vous qui n'ait quelques griefs à ex-

poser, et si je vous entretenais seulement des faits principaux parvenus à notre connaissance, cette séance n'y pourrait suffire*; cependant les employés travaillent, et s'ils ne sont pas exempts de tout reproche, on leur doit la justice de dire que depuis trop long-temps deux d'entre eux supportent seuls tout le poids du travail, tandis que l'évidence démontre que cela est presque impossible, depuis, surtout, la réunion du grand consistoire au G.·. O.·. et l'augmentation du nombre des tenues. Le mal principal, et d'où découlent tous les autres, vient, 1° de ce que, depuis trop long-temps, vous n'avez point de véritable chef du secrétariat; 2° de ce que le mode adopté pour la tenue des écritures est arriéré de plus de trente ans de tout ce qui se fait actuellement en comptabilité; c'est un dédale inextricable dans lequel la patience la plus robuste s'épuiserait en vain à porter la lumière, et sans la patience et la ténacité du frère Morand, j'aurais plus d'une fois renoncé à débrouiller le chaos poudreux au milieu duquel se perd trop souvent l'employé qui supporte tout ce poids. Nous vous propose-

* On doit observer que ce rapport a été fait en 1828, à l'époque où le Grand Orient avait décidé de réorganiser son secrétariat, par suite des plaintes qui lui parvenaient de tous côtés.

rons donc incessamment un mode plus simple et plus en harmonie avec les connaissances actuelles; mais l'objet le plus important et sur lequel j'appellerai dès ce moment votre attention, est le choix du chef du secrétariat; car si la correspondance n'est pas exactement suivie, les arrêtés ponctuellement exécutés, l'ordre des finances clairement établi, les recouvrements promptement effectués, vous vous fatigueriez en vain, et vous consommeriez inutilement votre temps en délibérations; l'inertie du bureau paralyserait toujours vos efforts.

« La place de chef du secrétariat est une place extrêmement importante; on ne saurait trop apporter de soin dans le choix de celui qui doit la remplir; il faut qu'à une solide érudition il joigne une grande aptitude au travail, de la dignité dans sa personne, car il est le représentant en permanence du Grand Orient auprès de ceux que leurs affaires appellent dans les bureaux; il faut qu'il ait de l'aménité dans ses manières, de l'urbanité envers ses collègues : mais, seul responsable envers le Grand Orient, il faut qu'il ait sur eux la prépondérance nécessaire pour assurer et faire exécuter le travail; ce n'est point *une retraite occupée*, comme on l'a dit dans un écrit non signé qui vous a été distribué; c'est une

place active et *très-active*, que nous voulons confier à celui qui se sentira assez fort pour en remplir toutes les conditions.

« Votre commission a examiné avec soin les divers rapports qui vous ont été présentés sur cette matière, notamment celui du F.·. Nogaret, du 7 janvier dernier; elle a pris connaissance des diverses distributions de travail faites par le frère secrétaire général. Tous ces projets manquaient essentiellement par la base : il faut qu'à l'instar de toutes les administrations, le Grand Orient ait un véritable chef de bureau responsable de tout le service; il faut que cette place soit environnée d'une juste considération; il faut qu'elle soit honorablement rétribuée, afin que des hommes d'un mérite réel puissent être tentés de se présenter pour l'occuper. Vous n'aurez jamais un chef de division avec les appointements d'un expéditionnaire, et c'est le cas de dire qu'une dépense utile est souvent une véritable économie.

« Quand vous aurez un bon chef du secrétariat, de bons employés pour le seconder, des hommes unis entre eux pour le bien du service, et non pour opposer une force d'inertie aux changements utiles, et pour dégoûter ceux qui s'occupent plus particulièrement de l'intérêt du Grand Orient; quand vous aurez des écritures bien tenues, de

l'ordre et de la dignité dans vos bureaux; quand la commission d'inspection du secrétariat surveillera activement la partie du service qui lui est confiée, vous verrez promptement disparaître tous les abus, augmenter les recettes, éteindre tous les germes de mécontentement et calmer les justes plaintes des ateliers qui soupirent depuis longtemps après un meilleur ordre de choses; c'est pour parvenir à ce but que votre commission des finances, prenant pour base le rapport du frère Nogaret, fait au nom des deux commissions des finances et du secrétariat, rapport dont vous aviez le principe, m'a chargé de vous présenter le projet dont j'aurai tout à l'heure la faveur de vous donner lecture.

« Au moyen de ce projet votre secrétariat vous coûtera, y compris la gratification du portier, 4,700 fr. D'après l'organisation actuelle, il vous coûte 4,900 fr., et il a bien passé 5,000 fr. cette année, à cause des gratifications ou indemnités que vous avez accordées.

« Il est vrai que nous vous proposons la dépense d'une pension de retraite de 1166 fr. C'est le droit acquis par d'anciens services, et fixé par les réglements; nous n'avons pu à cet égard en modifier les dispositions : nous ne pouvons aujourd'hui refuser l'héritage des temps antérieurs,

Digitized by Google

la justice et la raison s'y opposent. Vous accordez d'ailleurs une honorable retraite à un vieillard qui vous a consacré sa jeunesse et ses forces ; c'est un encouragement utile pour ceux qui, comme lui, se dévoueront sans réserve au service du Grand Orient.

« Nous aurions peu fait, mes frères, pour l'intérêt de l'ordre, si nous ne nous étions occupés à trouver, dans des économies possibles, la faculté de pourvoir aux nouvelles dépenses que nécessitera l'organisation qui vous est présentée : un nouveau travail, établi sur des calculs très-exacts, nous permet d'espérer et de vous prédire d'avance des économies utiles sur quelques points du matériel ; d'autres ne sont que des suppressions pour lesquelles nous avons besoin de vous demander votre autorisation. Telles sont les diverses sommes qui pourraient soulager le budget de nos dépenses :

« 1° Suppression de la pension de la veuve Salivet. 120 fr.

« 2° Suppression de la subvention pour le mineur Megy. 200

« 3° Suppression des 100 fr. qui avaient été ajoutés aux appointements du frère servant. 100

Total. 420

« Voici maintenant le détail des objets de dépenses sur lesquels nous devons opérer une réduction :

« 1° On peut économiser quelque chose sur les frais de tenture ; votre commission évalue cette réduction à. . . . . 150 fr.

« 2° Sur les frais d'impression, 1° par modération des prix ; 2° en diminuant le nombre des convocations, nous admettons une économie de 500 fr., ci. . . . 500

« 3° Sur le luminaire, nous étant assurés de pouvoir nous procurer de bonne bougie au prix de 3 fr., au lieu de 3 fr. 50 c. ; une somme de. 130

« 4° Sur l'expédition des parchemins. 100

« 5° Enfin pour les cahiers des grades qui pourront être faits au secrétariat dorénavant. 400

« Total des réductions possibles, sans nuire au bien du service. 1700

« Ce qui est une somme supérieure à celle dont vous grèvera la nouvelle pension ; ainsi vous auriez, sans augmenter vos dépenses, satisfait à ce que de vieux serviteurs attendent de votre fraternité, et organisé votre secrétariat sur un pied

Digitized by Google

respectable, et tel que vous serez en droit d'exiger du travail et du talent de ceux à qui vous accorderez une place aussi sûre qu'honorable *.

« Je ne passerai pas sous silence un objet de recette fort important, et qui fait sentir d'une manière frappante la nécessité d'organiser avec précision tout ce qui a rapport à la régularité des écritures et de la situation du Grand Orient ; je veux parler du tort que font à vos finances les vacances trop prolongées dans les offices d'expert au Grand Orient. Cet objet, d'après un examen exact, peut être établi pour une somme de 12 à 1500 fr., pendant l'exercice qui vient de s'écouler seulement ; des mesures seront prises pour que ce mal ne se renouvelle plus, et vous sentirez sans doute la nécessité de vous faire continuellement représenter le tableau des vacances dans les trois chambres du Grand Orient, afin de pourvoir de suite aux remplacements. Si l'on ajoute cette somme aux économies dont je viens de vous entretenir, vous trouverez un total de 3200 fr.

« La commission a pensé que le Grand Orient, se trouvant chargé de fournir annuellement une

* Un autre rapport du même frère fixe le traitement des employés en exercice et leurs attributions.

somme de 2766 fr. en pensions et dons rémunératoires, somme exorbitante comparativement aux recettes, et considérant que ces dons devaient être regardés comme des actes d'une haute philanthropie, votre commission, dis-je, m'a chargé de vous proposer de faire supporter cette charge, jusqu'à la concurrence d'une somme de 600 fr., par votre caisse hospitalière; de cette manière, la charge du trésor pour le chapitre des pensions se trouverait réduite à 2166 fr., compris la nouvelle qui vous est proposée.

« De sorte que, par le seul rapprochement des chiffres et en compensant les augmentations de charges par les retranchements projetés, l'augmentation réelle ne serait que de 246 fr.; laquelle somme absorbée et au-delà par les divers articles d'économie dont j'ai eu la faveur de vous entretenir précédemment, et qui se montent ensemble à la somme de 1280 fr., laisserait en réalité, au lieu d'une charge nouvelle, une économie de 1034 fr., dont vous pourriez, suivant les circonstances, restituer une partie à votre caisse de bienfaisance.

« Un objet d'une grande importance a longtemps occupé votre commission, et les avis sur ce point ont été partagés; mon devoir est donc de vous en instruire : on a proposé de réduire la valeur

Digitized by Google

des jetons de présence à 2 fr. au lieu de 2 fr. 20 c.; cette opinion était fondée sur ce que, pour quelques frères qui font partie des commissions permanentes et du collége des rites, ainsi que de la chambre de conseil et d'appel, la remise des jetons qui leur serait faite pourrait, *s'ils étaient exacts à toutes les séances*, dépasser leur cotisation; la majorité de votre commission a écarté cette proposition, attendu que la valeur des jetons étant établie par les réglements, il n'était pas en son pouvoir de vous proposer cette modification; cependant nous avons cru devoir, le T.·. C.·. F.·. Morand et moi, nous occuper d'un travail à ce sujet, et nous avons reconnu qu'un très-petit nombre de frères, dont on devrait au reste exalter le zèle plutôt que de chercher à le refroidir, étaient dans le cas de cette observation, et qu'au surplus les paiements en jetons, faits en 1827, sous l'empire des nouveaux réglements, ont donné le résultat suivant :

« 309 trimestres, représentant une somme de	7416 fr.	» c.
« Il a été payé seulement 2193 jetons, représentant une somme de	4824	60
« De sorte que la caisse a de bénéfice, uniquement sur les droits de présence.	591	40

c'est-à-dire plus que la cotisation de 27 loges réunies.

« Telles sont, mes frères, les diverses considérations qui ont décidé l'avis de votre commission ; elle s'occupe sans relâche du soin de perfectionner l'état de vos finances; dans ce moment encore, notre frère trésorier s'occupe avec zèle du compte de la caisse des consignations, et d'un mode nouveau pour la perception des jetons de présence qui ne permettra plus d'erreurs; peu à peu, nous osons vous le prédire, toutes les imperfections qui ont échappé à nos devanciers disparaîtront sans retour.

Ce résultat n'est pas le fruit de combinaisons bien savantes, mais il est le fruit d'un travail dirigé par le désir de bien faire : nous avons vu le mal, c'est à vous de décider si les moyens que nous vous proposons sont propres à y remédier. C'est dans la conviction qu'elle n'en saurait trouver de meilleurs que votre commission des finances m'a chargé de vous présenter les arrêtés suivants, qui ont déjà reçu la sanction de la chambre des finances, lesquels devront être discutés conjointement avec les retranchements que j'ai eu la faveur de vous soumettre dans le présent rapport.

Digitized by Google

N° 20.

Quatre membres de la commission, sur trente-trois dont elle se composait, protestèrent seuls contre sa dissolution; parmi eux se trouvait un officier du Grand Orient, qui, profitant de son influence sur une loge qu'il présidait, parvint à la faire participer à cette levée de boucliers, afin sans doute de rendre un peu plus imposante cette singulière agression de quatre hommes contre cent; mais la loge dut bientôt s'apercevoir qu'elle servait inutilement l'amour-propre de ceux qui lui faisaient imprimer à deux mille exemplaires leur prose hostile *, et tout rentra dans l'ordre accoutumé.

Voici au reste quelques-uns des passages principaux de cette protestation, que son auteur ou ses signataires appellent une démarche *franche et honorable*.

« Le premier de ces actes (ceux qui font le sujet « de la protestation) est un arrêté du comité cen-

* Brochure de 26 pages, 1828, imprimerie de Migneret.

« tral qui a décidé qu'au lieu de frères visiteurs ,
« dont le droit est d'assister *spontanément* à toutes
« les séances du Grand Orient ou de ses chambres
« administratives, il ne serait reçu dans le prochain
« Grand Orient que des frères désignés par les ate-
« liers de l'Orient de Paris, au nombre de sept
« seulement *.

« Le second acte est une délibération de la
« chambre de correspondance et des finances, qui
« réduit à trois le nombre de sept visiteurs, dé-
« terminé par le précédent comité central **.

* Les visiteurs *spontanés* étaient des hommes convoqués par lettres anonymes, et dont le nombre était si grand qu'il fut impossible à quatre maîtres des cérémonies, délégués à cet effet, de s'assurer de la qualité de chacun d'eux; on savait bien cependant que trois loges en avaient fourni à elles seules la plus grande partie. Pour arrêter cet abus et faire que toutes les loges de Paris pussent communiquer au Grand Orient leurs observations, on décida (ce dont se plaignent les protestateurs) que chaque loge serait invitée à nommer ses députés extraordinaires; cela rendit furieux ceux qui voulaient être cinquante contre deux : leur compte n'était pas que toutes les loges fussent représentées, mais bien que leur opinion seule prévalût.

** Les membres du Grand Orient avaient pensé étouffer à la séance du 7 mars. Beaucoup d'officiers n'avaient pu même parvenir dans la salle, et s'étaient vus repoussés assez incivilement par ceux qui ne pouvaient

« Le troisième acte se compose des faits sui-
« vants, qui ont eu lieu dans le Grand Orient du
« 16 mai.

« Déjà une partie des frères visiteurs, spéciale-
« ment désignés par leurs ateliers, étaient introduits
« dans le Grand Orient; l'enceinte permettait d'en
« recevoir un plus grand nombre, puisqu'un dou-
« ble rang de banquettes n'était point occupé; ces
« banquettes enlevées et reportées dans le ves-
« tibule, les portes du temple furent refermées
« sur les frères visiteurs qui en demandaient l'en-
« trée. Cependant, ces portes ayant été rouvertes
« sur la vive réclamation de la majorité des mem-

point prendre part aux délibérations; on fut obligé de laisser asseoir des visiteurs jusque sur les marches de l'autel du président. On décida donc que sept membres par loge seraient seulement admis; mais comme il y a près de trois cents ateliers dans Paris, on fit remarquer que si le quart seulement des députés se présentaient, il serait impossible de les admettre tous, concurremment avec les officiers du Grand Orient; c'est ce qui obligea la chambre d'administration, qui a qualité dans les affaires intérieures pour prendre l'initiative, de réduire à trois le nombre de sept pour les visiteurs. Ainsi les protestateurs feraient mieux de faire le procès au local et non au Grand Orient, dont les membres n'ont en cela d'autre tort que de n'avoir pas voulu s'exposer ni exposer les visiteurs à une asphyxie certaine.

« bres du Grand Orient, alors le frère Berville « présenta son rapport au nom de la commission « des trente-trois. A peine avait-il terminé, qu'il « fut indécemment apostrophé par un officier du « Grand Orient que nous nous abstenons de nom-« mer. On souleva une question préjudicielle, dont « l'objet était le renvoi de ce rapport aux ateliers « de la correspondance, pour obtenir leur avis sur « les mesures proposées. Vainement fit-on remar-« quer que tous les ateliers étant représentés « dans le Grand Orient par leurs députés, ce ren-« voi ne pouvait être ordonné sans enfreindre la « constitution même de l'ordre. La question pré-« judicielle fut mise en délibération; la majorité « de l'assemblée, fatiguée de cette controverse, « réclama la clôture pour prendre une décision; « mais l'un des surveillants demanda la parole « contre *les vociférations de clôture,* expres-« sion qu'il répéta plusieurs fois, en ajoutant qu'il « s'opposait à toute délibération.

« Aussitôt le président leva la séance sans pren-« dre les ordres de l'assemblée *.

* Il faut ici rétablir et expliquer les faits. D'abord on laissa entrer autant de monde dans le lieu des séances que le comportait l'étendue du local et la dignité des délibérations, qui exigeaient impérieusement qu'un passage fût laissé libre entre les colonnes pour la cir-

Digitized by Google

« Quant au quatrième acte irrégulier, voici ce « qui le constitue. La chambre de correspondance « et des finances, dans la séance du 19 mai, con- « voqua, pour le 30 du même mois, un nouveau « comité général, dont l'objet fut de délibérer sur « les circonstances extraordinaires où se trouvait « le Grand Orient. Cette chambre nomma une com- « mission, à la composition de laquelle furent « appelés les présidents de la chambre symbolique « et du suprême conseil des rites, avec trois de « ses membres, qu'elle chargea de régler l'ordre « du jour du prochain comité central. Une telle

culation des officiers et des maîtres des cérémonies, ce qui n'avait pu avoir lieu et avait occasioné beaucoup d'inconvénients dans les précédentes séances; ensuite il est vrai qu'on laissa les portes ouvertes pour qu'une trentaine environ de visiteurs, qui étaient encore au dehors, pussent voir et entendre; on leur fit donner des banquettes : voilà l'incivilité du Grand Orient. Il est vrai, et nous l'avons dit nous-mêmes, qu'un officier du Grand Orient crut devoir demander la parole immédiatement après le rapport, et que ce frère, par quelques expressions hasardées et par une logique peu réglée, mécontenta beaucoup de monde. Mais il y a loin de là au fait d'avoir apostrophé indécemment le frère Berville : il le traita de *jeune frère*, dit qu'il était *trop jeune*, etc.; cela peut être taxé tout au plus d'inconvenance, mais ne peut, en aucune façon, être qualifié d'injure. Un des surveillants, disent les auteurs

« composition, dans laquelle étaient compris deux
« présidents étrangers à cette chambre, n'offrait
« rien moins qu'une confusion d'attributions sé-
« parées par les réglements généraux *.

de la protestation, demanda la parole contre les *vociférateurs* de clôture : il y avait donc des cris tumultueux, de la confusion; car ils ne démentent point le fait, ils relèvent seulement l'expression employée par ce surveillant. L'auteur de cet ouvrage était présent à cette séance, il a entendu des cris, des menaces inconvenantes, mais c'est la première chose qu'il s'est efforcé d'oublier; le président, qui déjà s'était plusieurs fois couvert, ayant en vain épuisé ses efforts pour ramener le calme, a été vivement sollicité par beaucoup d'officiers de lever la séance : il l'a fait; il en avait le droit, et dans ce cas c'était un devoir. Il est bien singulier que les protestateurs lui fassent une querelle de n'avoir point pris *les ordres* de l'assemblée; il faut être bien passionné ou bien étranger aux habitudes des assemblées délibérantes, pour imprimer qu'un président doit, dans de telles circonstances, prendre les ordres de l'assemblée.

* Ceci est évidemment du remplissage, car nous ne pouvons croire que les protestateurs fassent un reproche sérieux à la chambre de correspondance des mesures qu'elle prenait pour éviter les occasions de nouveaux désordres. Voulant s'entourer de plus de lumières, elle invita les trois présidents des chambres et les trois orateurs à former une commission; elle invita même les autres dignitaires du Grand Orient à se join-

« Le cinquième acte irrégulier résulte de la te-
« nue du comité central du 30 mai. Dans cette
« séance le président du suprême conseil des ri-
« tes débuta par la lecture d'un compte rendu de
« ce qui s'était passé le 16 mai dans le Grand
« Orient, présidé par lui-même ; il attribua le

dre à cette commission : quoi de plus sage que cette mesure ? on l'a prise souvent pour des motifs moins graves, et aucun réglement ne s'y oppose. Toutefois l'aveu de l'auteur de la protestation est ingénu ; il avoue que le Grand Orient se trouvait dans des *circonstances extraordinaires*. Qui l'y avait mis ? qui était venu troubler le calme de ses travaux ? qui avait, par des lettres anonymes, convoqué cette foule de maçons, à qui on avait soin de dire qu'il s'agissait de *défendre les intérêts de l'ordre contre le despotisme du Grand Orient ?* Qui faisait tout cela ? qui payait l'impression des lettres et les faisait porter à domicile ? Nous laissons le poids de ces réponses à la conscience de quelques maçons qui déjà, sans doute, se sont repentis, du moins nous l'espérons.

Le Grand Orient, dépositaire de l'autorité maçonnique qui lui est confiée par le vœu de toutes les loges, n'a point fléchi devant ses devoirs ; il a combattu l'injustice et dédaigné les menaces ; il est sorti triomphant, cette fois comme tant d'autres, par la force des principes, et les ateliers de sa correspondance n'ont pas même été instruits par lui des circonstances extraordinaires où il se trouvait.

« *tumulte qui avait eu lieu,* dit-il, aux frères « visiteurs. Il attaqua la respectable loge des Tri- « nosophes, ainsi que son vénérable actuel, et « termina par proposer d'interdire, pendant trois « années, les trois ateliers des Trinosophes *. »

N° 21.

Note pour la page 139.

Dès le principe, la société qui prenait le titre de *puissance écossaise,* s'est vue en butte aux divisions qui n'attestaient que trop le défaut d'ensemble de ses opérations; un suprême conseil pour la France se prétendait *Grand Orient écos-*

* Les officiers du Grand Orient savaient très-bien de quelles mains partaient les coups qu'on dirigeait contre eux ; cependant ce Grand Orient *proscripteur* ne proscrivit personne; il n'y eut pas même d'accusation formelle de déposée, où on ne voulut voir que des frères égarés ou séduits; et ceux qui déclamaient le plus contre l'*intolérance* du Grand Orient assistaient tranquillement à ses travaux, et prenaient même part à ses délibérations quand ils avaient qualité pour le faire.

Digitized by Google

sais; un autre, dit d'Amérique, se disait également seul et légitime *Grand Orient écossais.* On se faisait la guerre pour des prétentions aussi mal fondées d'un côté que de l'autre; mais le pis de tout était le scandale que donnait aux maçons l'association qui prenait le titre de *Suprême conseil des souverains grands inspecteurs généraux,* par les procès qu'elle fit à ses grands dignitaires. En 1818, elle juge son grand maître *ad vitam,* le frère comte de Grasse-Tilly; en 1819, elle juge son grand lieutenant commandeur, le comte de Fernig, et plusieurs autres membres. Heureusement qu'aucun n'était condamné à mort; mais c'était une chose digne de pitié que de voir des maçons transformés en inquisiteurs et en juges, jouant à la cour d'assises avec un sérieux tout-à-fait risible. Nous ne mentionnons ici ces faits que pour mémoire, parce qu'ils sont trop connus pour qu'on puisse les passer entièrement sous silence, et nous nous dispenserons de mettre sous les yeux des lecteurs les pièces de ces procès qui, en ce qui touche le frère Fernig, n'avaient rapport qu'à des disputes de pouvoir ou de prérogatives de grades; les personnes curieuses de ces sortes d'affaires pourront consulter 1° une brochure intitulée *Tracé des travaux du suprême conseil du 33e degré,* in-8°, 108 pages,

1818, imprimée chez Stahl; 2° une autre sous le même titre, in-8°, 39 pages, 1819, imprimée chez le frère Setier. Ces deux brochures, dont l'impression de la première a été ordonnée à 7000 *exemplaires,* contiennent les deux procès faits à ces deux grands dignitaires par leurs propres frères. Quelle fureur de juger!.....

N° 22 *.

G.·. O.·. DE NEW-YORK.

(20e février 5829.)

Très ill.·. FF.·.,

Le Sup.·. Conseil pour la juridiction nord des États-Unis, en vous acheminant ci-joint la réponse de leurs bien-aimés frères de Charleston, a la sa-

* Ces deux pièces très-importantes que nous donnons ici ne sont parvenues en France que pendant l'impression de cet ouvrage; c'est pourquoi elles n'occupent pas la place qu'elles devraient y occuper, et c'est pourquoi aussi il n'en est point question dans les divers endroits qui se rattachent à cet objet.

Ces pièces prouvent que, même en supposant que la

Digitized by Google

tisfaction de vous confirmer, en tous ses détails, le balustre, etc., qu'il a eu la faveur de vous adresser à la date du 27 novembre dernier, vous priant d'accepter leurs salutations cordiales et fraternelles.

Par commandement,

Au T.·. Ill.·. G.·. Collége des rites en France.

J.·.-J.·.-J.·. GOURGAS, 33[me],
G.·. Sec.·. gén.·. du S[t].·.-Emp.·.

patente du frère de Grasse-Tilly, qui lui a servi d'autorité pour élever un conseil supérieur de 33[me], émanât directement et régulièrement de l'autorité suprême d'Amérique, elle ne lui conférait nullement le droit qu'il s'est libéralement arrogé; car cette puissance n'a jamais entendu porter atteinte aux justes droits de l'autorité maçonnique établie en France, ni créer deux Grands Orients, encore moins deux maçonneries; la preuve en est évidente, puisque, dès qu'elle apprend que le Grand Orient professe le rite écossais et le reconnait au nombre de ceux qui se trouvent sous sa juridiction, elle lui demande sa correspondance, et s'adresse à lui comme SEUL RÉGULATEUR DE LA MAÇONNERIE EN FRANCE. Comment se fait-il donc qu'elle ne correspond pas avec le conseil qui prétend être le seul véritable chef des maçons écossais? Il semble pourtant qu'un titre semblable n'était pas à dédaigner; la vérité arrive toujours tôt ou tard malgré la distance et les mers.

Digitized by Google

UNIVERSI TERRARUM ORBIS ARCHITECTI

AD GLORIAM INGENTIS.

DEUS MEUMQUE JUS.

ORDO AB CHAO.

De l'orient du grand et suprême Conseil des frères puissants souverains grands inspecteurs généraux du 33me degré, sous la voûte céleste du zénith, correspondant au 32° 45′ 00″, latitude nord, pour le district et la juridiction sud des États-Unis de l'Amérique septentrionale.

UNION, CONTENTEMENT, SAGESSE,

Au grand et suprême conseil des très-puissants souverains grands inspecteurs généraux du 33me degré, sous la voûte céleste du zénith, qui répond au 48° 50′ 14″ latitude nord, établi dans le sein du Grand Orient de France, seul régulateur de la maçonnerie en France.

SANTÉ, STABILITÉ, POUVOIR.

T.·. Ill.·. et puissants FF.·.,

Le grand et suprême conseil du 33me degré, duement, légalement et constitutionnellement établi

Digitized by Google

à l'orient de Charleston, Caroline du Sud, à la date du 31 mai 1801, et en vertu des grandes constitutions de l'ordre, orient de Berlin, 1er mai 1786, a bien reçu, le 22 octobre 1828, le balustre avec tableau que vous lui avez fait la faveur de lui envoyer en date du (non remplie), conjointement avec ses bien-aimés les T.·. Ill.·. et puissants frères, le grand et suprême Conseil du 33me degré, légalement établi pour le district et la juridiction nord, séant à l'orient de New-York, depuis le 5 août 1813, en réponse aux balustre et tableaux que nous vous adressâmes de concert avec eux le 1er mai 1827.

Le Sup.·. Cons.·. éprouva un sensible plaisir à la lecture d'une pièce aussi digne qu'honorable et si justement conçue, et qui fut soudainement couverte des applaudissements unanimes du respect fraternel et de la reconnaissance due à un corps suprême aussi distingué que le vôtre.

Nous apprécions très-parfaitement vos vues correctes aussi bien que la sagesse du style amical, fraternel et très-flatteur dont vous nous avez honorés; nous vous invitons à considérer et réfléchir que nous formons l'un des plus anciens grands et suprêmes conseils du 33me, qui, par lui-même, a déjà contribué à l'établissement légal de quatre autres grands et suprêmes conseils du 33me; et,

Digitized by Google

quoique nous ayons singulièrement souffert, jusque dans le sein même de nos propres foyers, par l'attentat usurpateur d'un maçon mercantile, un intrus, et de ses corps irréguliers, etc., etc., etc., il n'en est pas moins vrai que nous avons toujours existé, et poursuivi incessamment avec vertu, honneur, franchise et vigueur constitutionnelle, la ligne droite et directe du devoir et de nos obligations sacrées.

Quant à nos droits et prérogatives, c'est un dépôt non moins sacré que commun à l'ordre en général et que nous ne livrerons jamais à l'abandon ou à la profanation.

Mais d'un autre côté nous serons bien heureux si l'aurore d'un avenir plus sage et fortuné nous met à même d'oublier complétement tant de troubles, en restaurant les irrégularités et surtout cette concorde indissoluble de l'aimable et suave fraternité, véritable apanage de notre ordre illustre et chéri.

Nous vous demandons donc, très-illustres frères, et nous croyons pouvoir l'espérer de votre haute sagesse et fraternité, que vous aiderez de toute votre prépondérance nos soins assidus à rétablir efficacement sur nos deux juridictions l'édifice saint sur sa vraie base et dans toute sa dignité simple et vertueuse : de fait, notre courage

Digitized by Google

se trouve déjà presque entièrement relevé par votre noble opinion en faveur de l'honorable propagation de la seule vraie lumière d'après les usages anciens, ainsi que par votre mépris si énergiquement prononcé à l'égard de tous maçons d'un caractère mercantile; nous réciproquons hautement et de tout cœur sur tous ces divers points avec votre très-illustre grand et suprême conseil.

Votre offre si obligeante de nous assister de vos grandes lumières, aussi bien que de vos riches archives, est duement et cordialement estimée; nous l'acceptons avec la plus vive reconnaissance, ainsi que votre aimable et fraternelle correspondance. Heureux si, par un échange mutuel de connaissances déjà acquises et à acquérir, nous parvenons à vous aider (excusez si nous usons d'une figure si joliment présentée par votre suprême conseil) à guérir la lèpre de l'ignorance, et les blessures toujours renaissantes des préjugés.

En répandant au loin sur les deux hémisphères les plus vifs rayons de cette seule vraie et unique lumière caractéristique de notre ordre antique et sublime, preuves qui seront les plus évidentes et également honorables pour tous, de notre zèle honnête, ferveur et constance à tenter de ramener, sur la terre souffrante, l'âge d'or de l'ancienne franche et acceptée maçonnerie, nous nous joindrons donc

avec allégresse et de toutes nos facultés aux dignes efforts de votre Sup.·. Cons.·., pour accomplir cette mission toute divine à laquelle nous sommes tous mutuellement engagés par les liens les plus solennels.

L'établissement de notre grand et Sup.·. Conseil compte plus de vingt-sept ans de travaux assidus; trois de ses anciens fondateurs, les Ill.·. frères, le révérend docteur Frédéric Dalcho, M.·. D.·., le docteur James Moultrie, M.·. D.·., Moses C.·. Levy, Éq.·., sont encore vivants et lui appartiennent toujours. En octobre 1826 nous fûmes affligés par la mort d'un autre ancien fondateur, le docteur Isaac Auld, M.·. D.·., dernier T.·. P.·. Souv.·. G.·. Command.·.

Quoique nous regrettions infiniment les circonstances fâcheuses et opiniâtres qui nous ont si long-temps privés d'une correspondance suivie avec vous, nous avons été néanmoins plus heureux avec nos T.·. Ill.·. frères des îles Britanniques, où nos Liaisons datent de l'époque de notre formation en 1801; en conséquence nous devons vous instruire plus particulièrement que, d'après des arrangements commencés, dès 1811 et 1812, avec l'Ill.·. collége de K-H, à l'orient de Dublin, pour l'Irlande, à l'aide d'un chiffre secret et adopté depuis lors pour le 33me seulement, et d'un Ill.·.

Digitized by Google

frère député, en vertu des articles constitutionnels 2, 3, 5 et 13, après une interruption causée par la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre, tout a fini d'être consommé à la date des 5 mars et 1er mai 1825, et le grand et Sup.·. Conseil des TT.·. P.·. Souv.·. grands inspect.·. génér.·. du 33me degré, sous la V.·. C.·. du zénith qui répond à 53° 21′ 00″ latitude nord (Dublin) pour l'Irlande, a été établi, formé, et organisé en la personne des TT.·. Ill.·. frères le duc de Leinster, T.·. P.·. Souv.·. grand Command.·. (il est à observer que de temps immémorial, dans cette noble famille, l'Irlande a toujours reconnu ses TT.·. PP.·. Souv.·. grands Command.·. K-H, et son grand maître des F.·. et A.·. Maçons); John Fowler, Inspect.·. Lieut.·. grand Command.·.; Thomas Macgill, grand Trés.·. génér.·. et grand Sec.·. génér.·. du St.·.-Emp.·.; John Norman, grand maître des Cérém.·.; John Dumoulin, Ill.·. capitaine des gardes.

Ces dignes frères nous ayant requis de les introduire à la connaissance de votre T.·. Ill.·. Sup.·. Cons.·., nous nous en acquittons avec une satisfaction d'autant plus sincère que la franche et acceptée maçonnerie en Irlande, de même qu'en Écosse et en Angleterre, est intacte, respectée, chérie et suivie dans toute sa primitive,

Digitized by Google

ancienne et vertueuse simplicité, et qu'une correspondance entre des frères aussi dignes que respectables et distingués ne pourra que vous être mutuellement utile et agréable.

Leur adresse est :

J... F....., Esq.·.,

R..... T....,

D.... C......

I.......

Les balustres, etc., que vous jugerez à propos de nous envoyer, veuillez bien les adresser :

D...... M.... H......,

M.·. D.·.,

S.... C.......

C........,

U.·. S.·. of A......

Recevez, TT.·. Ill.·. frères, l'assurance de nos sentiments les plus affectueux et nos salutations cordiales par les N.·. S.·., avec tous les plus grands honneurs connus et révérés des anciens francs et acceptés maçons.

Fait, signé et scellé des sceaux de nos corps ineffables et sublimes, près le B.·. A.·. grand et suprême conseil séant, Grand Orient de Charlston, Caroline méridionale, ce 24e jour du 11e mois hébraïque appelé sebat, ann.·. maçonn.·. 5588, de la Restauration 2358, et de l'ère chrétienne, mercredi 28e jour de janvier 1829.

DEUS MEUMQUE JUS.

Suivent les signatures.

(Séance extraordinaire du 27 novembre 1828.)

UNIVERSI TERRARUM ORBIS ARCHITECTI

AD GLORIAM INGENTIS.

DEUS MEUMQUE JUS.

ORDO AB CHAO.

De l'orient du grand et suprême conseil des très-puissants souverains grands inspecteurs généraux du 33me degré, sous la voûte céleste du zénith, correspondant au 40° 42′ 40″ latitude nord

pour le district et la juridiction nord des États-Unis de l'Amérique septentrionale.

Au grand et suprême Conseil des très-puissants souverains grands inspecteurs généraux du 33^{me} degré, sous la voûte céleste du zénith, qui répond au 48° 50′ 14″ latitude nord, établi dans le sein du Grand Orient de France, seul régulateur de la maçonnerie en France.

SANTÉ, STABILITÉ, POUVOIR.

Très-illustres et puissants frères,

Le 5 novembre 5828 nous avons reçu, par l'entremise de nos TT.·. Ill.·. frères de Charleston, Caroline méridionale, le balustre et tableau des TT.·. Ill.·. membres composant le grand collége des rites en France, que vous nous avez fait l'amitié de nous adresser conjointement avec eux, à la date du (non remplie).

Nous ne prétendons point vous dissimuler l'impression agréable ni la vive jouissance que nous avons éprouvées à la lecture d'une pièce aussi fraternelle qu'aimable et obligeante, non plus qu'aux expressions trop flatteuses dont vous nous avez honorés; mais aussi nous redoublerons de soins particuliers, à l'effet d'acquérir votre entière confiance et nous assurer pour toujours la conti-

Digitized by

nuité de vos heureuses dispositions à notre égard.

La saine, sublime philosophie, dont vous nous avez fait le plaisir de nous donner des indices aussi purs qu'ils sont justes et intéressants, nous ne pouvons qu'y applaudir de cœur et hautement; car nos pensées, nos sentiments, coïncident si parfaitement avec les vôtres, qu'il n'y a que l'expression qui pourrait nous manquer pour vous les communiquer aussi dignement.

Le vif intérêt que nous attachons à votre correspondance a toujours été des plus sincères; nous l'acceptons donc avec d'autant plus de reconnaissance que nous sommes fermement persuadés de ses grands avantages et de l'utilité majeure qui devra en résulter pour le bien de l'ordre; nous espérons tout de vos hautes connaissances et votre bienveillance fraternelle pour nous aider à réparer efficacement la brèche qu'a éprouvé, en ce pays, le saint et noble édifice. Quant à nous, permettez-nous de vous assurer que nous serons bien heureux si nous pouvons occasionellement vous faire participer à des communications utiles et intéressantes, aussi bien que contribuer, en tout ce qui dépendra de nous, au bien commun et à l'avancement général de l'art sublime que nous chérissons tous.

Le manque total de documents officiels ou de données positives sur tout ce qui a eu lieu en vo-

Digitized by Google

tre Grand Orient depuis des années nous excusera sans doute auprès de vous, TT.·. Ill.·. FF.·., puisqu'il est évident que nos intentions ne pouvaient être autres que de vous plaire; nous vous remercions donc de la faculté que vous nous accordez de vous adresser en droiture, sans intermédiaire, méthode infiniment plus sûre et agréable.

Au premier abord la devise *Deus meumque jus* pourrait paraître tout-à-fait mondaine, présomptueuse, tandis que, bien examinée et prise dans son vrai sens, le seul auquel nous puissions avoir quelque droit, elle est belle, elle est sublime : en effet, que peut-il y avoir de plus grand, de plus noble pour l'homme que de poursuivre avec ardeur l'amélioration constante de son être, par l'étude soutenue et la contemplation des divines perfections de son tout-puissant et bienfaisant créateur? c'est alors, seulement, qu'il pourra supporter sans effroi les regards du juge suprême, et qu'il appréciera son vrai droit, sa juste prérogative, de faire et produire sur tous les points le plus grand bien possible et le bonheur général de son semblable. Nous sommes intimement convaincus que vous pensez et poursuivez incessamment, ainsi que nous, les mêmes anciens errements, aussi nous vous en aimons davantage; car, comme un ancien T.·. R.·. F.·. l'a très-bien dit :

« Il est de nécessité absolue que plus les hommes « vrais, bons et justes se connaissent, ils s'en es- « timent et s'en aiment d'autant plus. »

Nous apprécions parfaitement bien la juste valeur des connaissances acquises, fruits d'un travail aussi assidu que le vôtre depuis tant d'années, ainsi que les richesses en tous genres que doivent nécessairement contenir vos archives; mais malgré tout notre dévouement et bonne volonté, la réciprocité en ce point ne pourra être égale; nous recevrons donc tout de vous avec une juste et sincère reconnaissance, ambitionnant peut-être beaucoup plus que nous n'osons véritablement espérer.

Pour l'utilité de la juridiction sud, et par égards pour ces Ill.·. FF.·., les originaux du balustre et tableau dont vous nous avez gratifiés conjointement avec eux, resteront déposés aux archives de Charleston U.·. M.·.; en conséquence et dans le cas où cela ne vous causerait point trop d'embarras, nous vous prions de vouloir bien nous expédier un second tableau, avec signatures, de votre T.·. Ill.·. grand collége des rites, aussi bien, si possible, d'y joindre celui du T.·. Sub.·. Grand Orient de France, en général, aussi avec signatures, documents qui nous seront aussi importants qu'agréables.

Nous avons pensé que vous ne seriez probablement pas fâchés d'avoir quelques notions sur le rite anglo-américain pratiqué aux États-Unis. En conséquence notre présent balustre se trouve accompagné d'un paquet contenant les ouvrages suivants : *Free mason's library*, 1 vol. in-8° ; *Masonic chart*, 1 vol. in-12 ; *Templar's chart*, 1 vol. in-12 ; *Genius and defence of Masonry*, 1 vol. in-12. Par l'influence de notre T.·. Ill.·. frère inspecteur lieutenant grand commandeur Richar Riker, premier juge au criminel, et greffier de la ville de New-York ; nous avons obtenu et y joignons un *Memoir prepared at the request of committee of the common council of the city of New-York*, presented to the Mayor of the City at the celebration of the completion of New-York Canals, etc., etc., etc., avec une petite boîte contenant une médaille en argent. Nous espérons que l'examen et la lecture de ces divers ouvrages vous procureront quelque intérêt ; quant à des renseignements ou détails plus particuliers vous nous trouverez toujours prêts à utiliser nos relations fraternelles par tous les moyens à la disposition de notre grand et suprême conseil.

Nous désirerions bien recevoir l'adresse particulière des divers corps suprêmes du 33me et souverains conseils de K-H, qui existent à Berlin,

Stockholm, Hambourg, Allemagne, Suisse, etc., auprès desquels vous nous accorderiez la précieuse faveur et faculté de nous réclamer de vous, TT.·. Ill.·. FF.·.

Pour l'instruction et l'utilité de notre juridiction, nous nous occupons depuis bien des années à former une collection de tous les ouvrages intéressants, publiés en divers pays, sur la franche et acceptée maçonnerie en général; si ce n'était point trop abuser de votre complaisance, nous vous demanderions de vouloir bien nous diriger, en nous donnant une liste de ceux qui ont paru en France ou ailleurs, et que vous nous recommanderiez plus particulièrement, ainsi que l'adresse, à Paris, où nous pourrions les acquérir.

Veuillez bien prendre note que le 5 juillet 5828, l'illustre frère Giles Fonda Yates, âgé de trente-quatre ans, de la religion protestante réformée, avocat, a été admis en notre suprême conseil, en sa qualité de représentant le grand et suprême Cons.·. de Charleston pour le Sud.

Le Sup.·. Cons.·. est peiné d'avoir à vous annoncer la mort, le 17 juillet 5828, de l'Ill.·. frère M.·. L.·. M.·. Peixotto, rabbin de New-York, l'un de nos fondateurs et ancien ami.

Les balustres, etc., que vous jugerez à propos de nous expédier, nous vous demandons de vou-

loir bien les diriger directement par la voie des paquebots du Havre, les adresser tout simplement à notre Ill.·. frère grand secrétaire général du St.·.-Emp.·., comme suit :

Monsieur J.·. J.·. J.·. G......,

Aux soins de MM. C....... et B....., agents des paquets.

A N..-Y....

Veuillez accepter, TT.·. Ill.·. et CC.·. FF.·., l'effusion vive et sincère de nos sentiments les plus distingués, vous saluant bien affectueusement par les N.·. S.·. et avec les plus grands honneurs connus et révérés dans le rite écossais ancien et accepté.

Fait, signé et scellé des sceaux de nos corps ineffables et sublimes, près le B.·. A.·. grand et suprême conseil séant Grand Orient de New-York, ce 21e jour du 9e mois hébraïque appelé Kisleu, ann.·. maçonn.·. 5588, de la restauration 2358, et de l'ère chrétienne, jeudi le 27e jour de novembre 1828.

DEUS MEUMQUE JUS.

Suivent les signatures.

Digitized by

N° 23.

Extrait des colonnes gravées dans le Souv.·. Chap.·. écossais du rite ancien et accepté du Père de Famille, *vallée d'Angers* *.

Séance du 27e jour du 12e mois 5811 (27 février 1812).

Le Souv.·. Chap.·. régulièrement convoqué et assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est livré aux travaux suivants.

Un membre a dit :

« Le président du Souv.·. Chap.·. a reçu, le

* Cet extrait des travaux du chapitre du *Père de Famille* est extrêmement curieux. On y discute d'une manière claire et sans réplique les prétendus droits du Sup.·. Cons.·., qui alors se prétendait indépendant du G.·. O.·., et de plus il établit d'une manière positive que les grades supérieurs écossais étaient connus et pratiqués en France avant l'année 1762. Nous regrettons que l'étendue de ce petit livre, qui est deveuu fort rare, ne nous permette pas de l'insérer tout entier ; il produisit, lors de son apparition, une grande sensation dans la maçonnerie ; il est suivi de pièces justificatives fort importantes.

Digitized by Google

22 de ce mois, par la poste, sans lettre d'avis et sans lettre explicative, un décret rendu à Paris, le 2 décembre dernier, par des maçons prenant le titre de Sup.·. Cons.·., pour la France, 33^me^ degré du rite écossais ancien et accepté.

« Ce décret est certifié, *manu propriâ,* par le frère Pyron, qui prend le titre de Secrét.·. du St.·.-Emp.·. En effet, cette signature, rapprochée de plusieurs autres apposées à des lettres écrites par ce frère, est absolument semblable, et ne laisse aucun doute sur son authenticité.

« Une copie de ce décret vous avait déjà été communiquée le 20 janvier dernier; ce jour même vous déclarâtes qu'il reposait sur des faits *faux* et *controuvés,* en ce qu'il suppose qu'Abraham a organisé ici un collége de G.·. Écoss.·. 29^me^ degré, et un Souv.·. Trib.·. de 31^me^; quand, à quelque époque que ce soit, ce frère n'a fondé aucune espèce d'établissement maçonnique à l'orient d'Angers, soit dans la loge et dans le chapitre du *Père de Famille,* soit dans les autres loges et chapitres du même orient.

« Cependant je vais vous donner lecture de ce décret que j'attribue au frère Pyron puisqu'il l'a revêtu de sa signature.

« Il en résulte que trois maçons de cet orient ont adressé au Sup.·. Cons.·. du 33^me^ degré, trois

diplômes à eux accordés par le Souv.·. Trib.·. des G.·. Insp.·. Inq.·. Comm.·., érigé près la loge des *Élèves de Minerve*, à Paris, pour être soumis à son *visa*, en exécution de son décret du 19 janvier 1811.

« Le frère Pyron a sans doute cru pouvoir conclure de la démarche faite par ces trois frères auprès d'un nouveau sénat maçonnique, qu'il paraît avoir organisé à Paris pour se consoler de l'interdit jeté sur lui indéfiniment par le G.·. O.·. de France, que notre chapitre, dans ses différentes chambres, reconnaissait l'autorité de ce Cons.·. et sa suprématie; enfin qu'il s'était rangé sous sa bannière, comme étant celle du régulateur des maçons du rite ancien et accepté.

« Mais, mes frères, jamais le Sup.·. Cons.·. 33me degré, ne s'est fait connaître à nous d'une manière officielle, authentique; jamais nous n'avons entretenu avec lui aucune espèce de correspondance. Nous avons reçu, le 9 avril 1811, un décret du Sup.·. Cons.·. 33me, du 19 janvier précédent, signé Pyron. De suite nous en écrivîmes à notre député près le G.·. O.·. à Paris. Sur sa réponse, le Chap.·. ordonna qu'il en serait référé au G.·. O.·. par les officiers du Chap.·. Le 5 août ces dignitaires écrivirent au G.·. O.·. pour le supplier de tracer la conduite que devait tenir le Souv.·. Cha-

Digitized by Google

pit.·. dans cette circonstance, et de déclarer s'il devait reconnaître la juridiction du Sup.·. Cons.·. institué par le frère Pyron.

« Le G.·. O.·. a accusé réception de cette colonne le 21 août suivant, sous le n° 10771, en annonçant qu'il l'avait renvoyée à la grande loge de conseil, comme étant l'atelier qui devait en connaître.

« Le Souv.·. Chap.·., convaincu par cet accusé de réception que l'existence de l'établissement du frère Pyron n'était pas encore avoué par le G.·. O.·., s'est abstenu de toute correspondance qui pût faire supposer qu'il eût jamais reconnu sa juridiction et cessé de suivre la bannière du G.·. O.·.

« Cependant, le 2 décembre dernier, le frère Pyron fait un rapport au Sup.·. Cons.·. sur la demande en *visa* de trois diplômes envoyés par trois maçons d'Angers; et parce que ces diplômes sont revêtus de la signature d'*Abraham,* il en conclut qu'Abraham a organisé dans le chapitre du *Père de Famille* un collége de G.·. Écoss.·. 29^{me}, un prétendu Souv.·. Trib.·. 31^{me}. En conséquence il obtient un décret qui déclare irréguliers ces deux Chap.·. érigés près la loge écossaise du *Père de Famille,* par le frère Abraham, qui n'a jamais rien établi ici, soit dans ce Chap.·., soit près des autres loges de l'orient.

Digitized by Google

« Remarquez, mes très-chers et illustres frères, que le frère Pyron fait rendre ce décret fulminant sans, au préalable, avoir demandé ou fait demander au Souv.·. Chap.·. du *Père de Famille,* en vertu de quels titres les hauts grades se confèrent dans son sein. Le Sup.·. Conseil n'a jamais justifié de ses droits, n'a jamais prouvé sa juridiction au Chap.·. du *Père de Famille;* il n'a jamais reçu de ce Chap.·. un seul acte duquel il pût inférer qu'il se rangeait sous sa bannière : et cependant, sans aucune information préalable, il déclare irréguliers un Collége, un Souv.·. Trib.·. fondés dans son sein par Abraham, quand ce maçon n'a jamais rien fondé dans le Chap.·. du *Père de Famille;* quand le 31me ne s'est érigé que dix-sept jours après la date du décret du 2 décembre, et *pour suivre les conseils mêmes du frère Pyron,* qui depuis a fait offrir de le constituer au 32me. . . . .

« Maintenant, mes frères, que vous pouvez apprécier la conduite du frère Pyron, je vais vous mettre à même de juger s'il peut réellement exister un Sup.·. Cons.·. de 32me degré pour la France, au rite ancien et accepté. . . . . .

« Ce rite était professé à Paris et à Bordeaux, avant même l'année 1762. Les réglements, rédigés en trente-cinq articles, en 1762, par neuf commissaires de Paris et de Bordeaux, prouvent ce

Digitized by Google

fait d'une manière incontestable. A la vérité, quelques maçons, qui avaient besoin de titres pour défendre ou protéger leur institution, ont donné, comme approuvé en Prusse, le 1er mai 1786, par le roi Frédéric II, ce même réglement de 1762. Mais il est facile de prouver l'erreur de ces illustres frères.

« Dès 1750, on ne professait en Prusse que la maçonnerie réformée, et le roi de cet État, qui protégeait l'ordre, n'en a jamais été ni le chef ni le grand maître. Mais il l'eût été, qu'au 1er mai 1786 il n'eût pas pu approuver ni faire des réglements pour la maçonnerie; car, dès avant cette époque, il avait eu une attaque d'apoplexie asphyxique. Sa maladie dura onze mois, sans interruption et sans relâche. Il mourut dans l'année 1786. Consultez l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, 2 vol. in-8°, 1789, t. Ier, p. 215, XXVIIIe lettre.

« Si ce souverain est mort en 1786, après onze mois d'une maladie extrêmement grave, comment put-il prendre part aux réglements du 1er mai de cette même année? comment put-il les approuver? Mais Frédéric II, nous l'avons déjà dit, n'était même pas grand maître des loges prussiennes, encore moins des loges allemandes. Ouvrez le tome III de l'*Histoire de la Monarchie prus-*

Digitized by

sienne, publiée en 1788, par Mirabeau, 4 vol. in-8°, et vous trouverez ce passage : « C'est dom-« mage que Frédéric II..... n'ait pas poussé sa « ferveur jusqu'à devenir grand maître de toutes « les loges allemandes ou du moins prussiennes ; « sa puissance en aurait reçu un accroissement « considérable ;........... et bien des entreprises « militaires.......... auraient pris un autre tour « s'il ne s'était jamais brouillé avec les supérieurs « de cette association. »

Ce passage est emprunté de l'ouvrage allemand de M. Fischers. *Voy.* Fischers Geschichte Friederichs des 2 ten, tome I.

« Quelle confiance aurez-vous maintenant dans le paragraphe II du considérant qui précède le vœu qu'émet le Sup.·. Cons.·. 33^me^ organisé par le frère Pyron, dans son décret du premier jour du cinquième mois 5806, où il suppose que la dignité de souverain des souverains résidait dans la personne de Frédéric II, roi de Prusse ; et qu'il a délégué sa souveraineté au Sup.·. Cons.·. du 33^me^, pour l'exercer après sa mort ?

« Mais recourons au registre du G.·. Insp.·. député, le frère de Grasse-Tilly. Nous en avons une copie, et nous la mettons sous vos yeux. Il en existe en France plus de quarante autres.

« Veuillez vous rappeler, très-illustres frères,

que le 33^{me} s'étaie de ce registre pour prouver la légitimité de ses pouvoirs, et la réalité des trente-trois degrés dans le rite ancien et accepté.

« Ce registre, mes frères, fournit la preuve que les vingt-cinq degrés du rite ancien étaient professés à Paris en 1762; et que le réglement en trente-cinq articles, dont nous avons déjà parlé, fut rédigé à Bordeaux, et non pas à Berlin.

« Suivant la pièce n° 1 de ce registre, le frère Stephen Morin donna le grade d'Inspect.·. député à Franklin. Mais, avant tout, disons par qui Stephen Morin fut lui-même autorisé à donner ce grade. Le 27 août 1761, il lui fut délivré à Paris une patente signée du frère Chaillou de Joinville, du prince de Rohan et de beaucoup d'autres frères prenant le titre de *princes de royal secret*, à l'effet de répandre la maçonnerie de perfection au-delà des mers, et d'y créer des G.·. Inspect.·. députés, en tous lieux où les substituts gradés ne sont pas établis.

Nous vous avons dit que Franklin tenait de lui ce titre; Franklin le donna à Mozes Hyes; Mozes Hyes le donna à Spitzer, à Charles-Town; les députés Inspect.·. réunis à Philadelphie le donnèrent à Moser Cohen; Moser Cohen le donna à Isaac Long; et Isaac Long le donna à Charles-Town au frère de Grasse-Tilly et autres.

Le frère de Grasse n'a donc fait que rapporter à Paris, en 1804, ce qui en était sorti en 1761. Il a de même rapporté d'Amérique les réglements de 1762, faits pour les maçons du rite des orients de Paris et de Bordeaux. Les possesseurs du registre du frère de Grasse n'ont donc que ce qu'il a reçu lui-même, les vingt-cinq degrés du rite ancien, divisés en sept classes par le réglement de 1762.

Mais ces frères ont-ils ces degrés régulièrement, légitimement? Non, mes frères, si, comme nous le devons, nous nous en tenons au texte même de la patente délivrée, le 27 août 1761, au frère Stephen Morin. En effet, que porte cette patente? Que le frère Stephen Morin est autorisé à répandre la maçonnerie de perfection, et de créer des Insp.·. en tous les lieux où les substituts gradés ne sont pas établis. Or, ce frère, et tous ceux qu'il a créés ou qui lui ont succédé, n'ont pu et ne peuvent donner qu'*irrégulièrement* les degrés de cette maçonnerie en France; puisque leur pouvoir ne les autorise à les répandre *qu'en tous les lieux où les substituts gradés ne sont pas établis.* Ainsi les droits de ceux qui ont concédé cette patente, ou de leurs représentants légitimes, restent toujours les mêmes en France; ou, pour parler plus exactement, sont les seuls en vertu desquels tous les degrés du rite ancien puissent être donnés.

Et quels sont les successeurs légitimes du frère Chaillou de Joinville, du prince de Rohan et des autres princes de *royal secret?* Le Grand Orient de France.

« En effet, mes frères, en 1773, la grande loge de France, qui possédait la maçonnerie du rite ancien, fut fondue dans le Grand Orient. Elle lui donna donc tous ses droits. Cependant quelques dissidents se refusèrent à cette réunion, qui s'opéra entièrement en l'an VIII, par celui de l'orient de Clermont, qui contenait les restes de l'ancienne grande loge et des Chap.·. de hauts grades de 1762. Ainsi le G.·. O.·. est devenu, depuis l'année 1773, le seul légitime possesseur des vingt-cinq degrés du rite ancien et accepté. Nulle autre puissance maçonnique en France ne peut les conférer, s'en attribuer la juridiction ni la surveillance.

« Cependant il existe à Paris une nouvelle puissance maçonnique qui prétend qu'*ainsi que jusqu'au* 18^me^ *degré le pouvoir réside dans le G.·. O.·. de France, de même il faut que pour les degrés supérieurs il y ait un centre unique, et que ce centre ne peut être que le Sup.·. Cons.·.* 33^me^ *degré*, établi rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 36.

« Mais quels sont les titres de ce Sup.·. Cons.·.? Nous vous l'avons dit; le registre du frère de

Grasse-Tilly. D'après ce registre même il n'existe que vingt-cinq degrés dans le rite ancien et accepté; et encore, d'après le titre primordial, le frère de Grasse n'a pu, ses successeurs n'ont pu conférer ces degrés en France; leur mission ne peut s'exercer que dans les lieux où les substituts gradés ne sont pas établis! Et cependant le Sup.·. Cons.·. proclame, déclare irréguliers des Chap.·., des Cons.·., érigés par la seule autorité légitime en France, par le G.·. O.·.

« Mais le Sup.·. Cons.·. prend le titre de Sup.·. Cons.·. du 33me. Ce degré n'est pas connu dans le rite ancien et accepté. Un Sup.·. Cons.·. de ce degré ne peut donc prétendre à l'exercice de sa juridiction sur des Chap.·. d'un rite qu'il ne professe pas? Eh bien, mes frères, vous vous trompez encore. Apprenez que les membres du Sup.·. Cons.·. soutiennent que la maçonnerie au rite ancien et accepté, qui leur a été apportée d'Amérique, renferme trente-trois degrés, quoiqu'il soit prouvé qu'elle n'en a jamais contenu que vingt-cinq. Mais, pour justifier ce nombre de trente-trois, on a supposé des degrés dont les cahiers n'existent nulle part en Europe, ni en Amérique; et d'un grade pris dans un autre rite, on en a fait quatre, les 30me, 31me, 32me et 33me. Plus tard, à la vérité, les auteurs de ces additions ont senti

que, s'ils pouvaient amener beaucoup de maçons à croire, par exemple, que les cahiers des 23me, 24me, 25me et 26me degrés manquaient, il serait difficile d'expliquer une nouvelle lacune; et sans réfléchir si, en la remplissant comme ils l'ont fait, elle ne serait pas plus inexplicable encore, ils ont, dans une assemblée tenue vers la fin de 1804, dans un local rue Neuve-des-Petits-Champs, emprunté deux grades dans d'autres rites : *l'Écossais de Saint-André* et *le Tribunal*. Et pour sanctionner cette division de la maçonnerie au rite ancien et accepté, en trente-trois degrés, un nouveau réglement rédigé, dit-on, à Berlin, en 1786, a été ajouté à celui de 1762, comme approuvé par Frédéric II, roi de Prusse, dans un temps où ce souverain était malade d'une attaque d'apoplexie.

« Comment, après de semblables titres, contester au 33me le droit de proclamer irréguliers, un collége de G.·. Écoss.·., même un Souv.·. Trib.·. 31me, qui n'existait pas à l'époque du 2 décembre, et qui n'a été établi, *pour la forme seulement*, que plusieurs semaines après, et pour céder aux insinuations du frère Pyron, qui depuis a fait offre de le constituer au 32me? Mais à quel prix, mes frères? Pour la modique somme de *trois mille trois cent huit francs!* Nous avons écrit au frère Pyron que nous ne pouvions faire le sacrifice

de cette somme, quelque légère qu'elle pût paraître. Et pour réponse, ce respectable frère nous a adressé le décret du 2 décembre, comme sans doute il l'a adressé à tous les Chap.·. du rite. Aussi long-temps qu'il a pu espérer que nous contribuerions *aux grandes dépenses que le Sup.·. Cons.·. a à faire;* ce sont ses expressions (lettre du 30 janvier 1812), ce trop célèbre décret est resté dans la poussière du secrétariat du Saint-Empire; le frère Pyron eût même consenti à *le cartonner;* ce sont encore ses expressions : mais nous nous sommes expliqués clairement; nous avons dit *que nous ne pouvions;*... et le frère Pyron a fait connaître au monde maçonnique l'anathême qu'il a fait prononcer contre nous. Et nous, que le besoin d'une légitime défense anime par-dessus tout, nous prouvons au monde maçonnique, que le frère Pyron et le Sup.·. Cons.·. qu'il a institué, sont irréguliers, et n'ont aucune juridiction sur les loges et Chap.·. du rite ancien, érigés par le G.·. O.·. de France.

« En effet, d'après le titre accordé au frère Stephen Morin, le frère de Grasse ne pouvait créer des inspecteurs que dans les lieux *où les substituts gradés n'étaient pas établis;* et le registre de ce frère prouve qu'il savait respecter la lettre de son titre. On trouve, à la page 76, que Jean-Baptiste-Pierre-Julien Pyron, ancien agent général, inten-

dant des domaines et bois de la maison d'Artois, a prêté serment comme député G.·. Inspect.·. Gén.·. du 33^{me} degré, pour les îles françaises du vent et sous le vent. Cet article est signé *Pyron, de Grasse-Tilly*. En tête est le n° 28. On y lit la date du 25^{me} jour du 8^{me} mois 5804.

« Le frère Pyron pourrait-il produire un autre titre de son initiation au grade du 33^{me} ? Non, mes frères. En effet, où était, en 1804, à Paris, le temple mystérieux des initiations au 33^{me} ? Il n'y en avait pas. Et cependant le frère Pyron est secrétaire du Saint-Empire, en d'autres termes, du Sup.·. Cons.·. 33^{me} degré ! Dans quelle loge de perfection, dans quel Chap.·., dans quel tribunal, dans quel conseil, une simple prestation de serment put-elle jamais tenir lieu d'initiation ? Mais en supposant que cette forme fût admise dans ce nouvel ordre, il reste encore à examiner si le frère Pyron est G.·. Inspect.·. pour la France. Assurément, non ; son propre titre exprime le contraire. Il peut encore moins prendre le titre de G.·. Inspect.·. du 33^{me} Il est, d'après son titre, *député G.·. Inspect.·. Gén.·. du* 33^{me}, c'est-à-dire commis du 33^{me}, destiné par les G.·. Inspect.·. à les représenter *dans les îles françaises du vent et sous le vent*. Et cet Ill.·. député dans l'Amérique, qui n'a aucun titre régulier,

qui ne peut justifier de son initiation, déclare irréguliers des travaux d'un Souv.·. Chap.·. érigés par le G.·. O.·. de France ! par la seule autorité légitime qui pût le créer et l'organiser !

« Dans notre supplique, disons à ce sénat maçonnique : « Le 18 novembre 1805, vous nous avez « accordé des capitulaires qui érigent dans le sein « de la loge du *Père de Famille,* un Souv.·. Chap.·. « au rite écossais, ancien et accepté, sans limi- « tation de degrés. Vous aviez ce droit, puisque « depuis 1773 vous êtes possesseur des vingt-cinq « degrés de ce rite. Défendez votre ouvrage, « défendez vos droits. Un Sup.·. Cons.·. 33^{me}, « établi à Paris, a publié, dans un écrit du 19 « janvier 1811, que vous ne pouviez conférer les « degrés de ce rite, que jusqu'au 18^{me} inclusi- « vement : le frère Pyron, dans une lettre du 30 « janvier dernier, à notre député, ose avancer que « même vous n'avez pu nous constituer à un degré « supérieur au 14^{me} ; et pour le prouver, il in- « voque le concordat du 5 décembre 1804.

« Cependant nos capitulaires renferment ces « expressions très-claires, très-précises : Le G.·. « O.·. érige *à perpétuité un Souv.·. Chap.·.* « *Écoss.·., au rite ancien et accepté, dans le* « *sein de la R.·. L.·. du Père de Famille.* De- « puis cette érection, vous avez délivré, sur notre

« demande, des brefs au 18^{me} degré : vous avez « donc reconnu que nos capitulaires nous don« naient le droit de conférer des grades au-dessus « du 14^{me}. Cette reconnaissance de votre part est « une preuve que ce n'est pas en conformité du « concordat que nos capitulaires ont été concédés, « mais bien en vertu du droit que vous avez acquis « par la réunion, en 1773 et en l'an VIII, de la gran« de loge de France et de l'orient de Clermont.

« Vous nous avez accordé ce titre indépendam« ment du concordat du 5 décembre 1804, que « vous n'avez jamais publié ni notifié aux Chap.·. « du rite. Ce concordat ne pouvait rien ajouter « aux droits que vous aviez acquis en 1773, et « qui, à l'époque de la délivrance de nos capitu« laires, étaient ce qu'ils sont encore aujourd'hui, « les seuls véritablement légitimes, les seuls en « vertu desquels notre Chap.·. pût être érigé au « rite ancien et accepté. Vous n'avez point limité « nos degrés; vous avez, en agissant ainsi, suivi le « réglement de 1762; de notre côté, nous nous « y sommes également conformés.

« Cependant un Sup.·. Cons.·. 33^{me}, dont « jamais vous ne nous avez notifié ni l'existence, « ni les droits, vient de se faire connaître comme « notre régulateur, à nous qui n'avons jamais « avoué que vous pour notre chef d'ordre ; et

« c'est en détruisant dans notre sein, jusqu'à des « Chap.·. qui n'y existaient pas, qu'il nous a no- « tifié ses droits et sa puissance.

« Mieux que nous encore, vous savez si cette « puissance est régulière, légitime et confirmée « par le consentement unanime des Chap.·. du « rite. Ses temples sont construits dans la même « vallée que les vôtres. Quels sont ceux qui doi- « vent rester déserts? Dans lesquels devons-nous « porter nos oblations, faire entendre nos prières, « et conserver le feu sacré commis à nos soins? « Que devons-nous penser de cette autorité nou- « velle, qui s'annonce d'une manière plus nou- « velle encore, et qui vient d'ajouter à la maç.·. « écoss.·. du rite ancien et accepté, des choses « aussi nouvelles?

« Nous vous l'avouons, vénérables et illustres « frères, toutes ces nouveautés nous alarment; « elles rappellent, malgré nous, à notre mémoire, « cette expression de *novateur* que vous pronon- « çâtes, en jetant sur le frère Pyron un interdit « indéterminé.

« Nous vous en supplions, défendez votre ou- « vrage, défendez vos droits.

« *L'exposé des faits que nous venons de rap-* « *peler, qui affligent tous les vrais maçons, et* « *qui appellent toute votre attention, vous dé-*

« *montrera qu'il vous est impossible de garder*
« *plus long-temps le silence, si vous voulez*
« *prévenir un schisme nouveau**. »

ARRÊTÉ.

Le Souv.·. Chap.·., après avoir entendu le rapport ci-dessus, et pris communication des pièces à l'appui, a rendu à l'unanimité l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER.

Le Souv.·. Chap.·. proclame et déclare qu'il ne reconnaît pour légitime et souverain chef d'ordre du rite ancien et accepté, que le G.·. O.·. de France dans ses ateliers réunis.

ART. 2.

En conséquence, ne pouvant reconnaître les travaux du Sup.·. Cons.·. 33^{me} degré, établi à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 36, le Souv.·. Chap.·. déclare nul et de nul effet, en ce qui le concerne, le décret rendu par le Sup.·. Cons.·., le 2 décembre 1811. Il défère ce décret au G.·. O.·. de France, en sa grande loge d'appel,

* Tout ce qui est souligné est pris dans le décret du 2 décembre 1811.

comme ayant été rendu par une *autorité irrégulière, et sans juridiction.*

ART. 3.

Le Souv.·. Chap.·. déclare qu'il continuera à se livrer aux travaux de son rite, dans tous les degrés qu'il croit avoir le droit de conférer, jusqu'à ce que le G.·. O.·. lui ait fait connaître ses intentions relativement au texte des capitulaires, accordés le 18 novembre 1805.

ART. 4.

Le Souv.·. Chap.·. ne recevra dans ses travaux, et ne reconnaîtra comme revêtus des degrés du rite écoss.·. ancien et accepté, que les frères qui seront porteurs de brefs délivrés soit par le G.·. O.·., soit par les Chap.·. ou Cons.·. particuliers du rite, conformément au réglement de 1762.

ART. 5.

Le présent arrêté, avec le rapport qui le précède, sera imprimé, adressé au G.·. O.·., et aux loges et Chap.·. du rite.

Fait et arrêté, près du B.·. A.·., le 27me jour du

douzième mois maç.·. de l'an de la G.·. Lum.·. 5811, 27 février 1812.

Et ont signé au registre :

DAZARD, président; TAILLEPIED DE BONDY, premier G.·. Surv.·.; ROYER, deuxième G.·. Surv.·.; FOURCAS, député athersata; SOULARD, G.·. Trés.·.; PERNY DE VILLENEUVE, député maréchal; GUITTIÈRE, membre du Cons.·. d'Adm.·.; ROUJOU, président du Cons.·. d'Adm.·.; HUARD, garde des sceaux et archives; ROSSIGNON, G.·. porte-étendard; EVAIN, ex-Trés.·.; DUTACQ, G.·. couvreur; PERDRIGEON; GACON, deuxième Surv.·. de la loge; SIBON, membre du Cons.·. d'Adm.·.; FAUVEAU, membre honoraire; DURAND-COUPÉ, Chev.·. K.·. H.·.

Certifié conforme par les officiers du Souv.·. Chap.·.

DAZARD, président; DE BONDY, premier Surv.·.; ROYER, deuxième Surv.·.; FOURCAS, député athersata.

Par mandement.

Le G.·. Secrét.·. du Souv.·. Chap.·.
R. FOUCHÉ, G.·. Secrét.·.

TABLEAU

DES ATELIERS RÉGULIERS

EN ACTIVITÉ EN FRANCE ET DANS LES COLONIES.

ABBEVILLE (Somme), *la Parfaite Harmonie;* vingt-et-unième jour du dixième mois 5807 *.

AGEN (Lot-et-Garonne), *l'Age d'Or;* quatrième jour du cinquième mois 5806.

AGEN (Lot-et-Garonne), *les Cœurs Réunis;* vingt-quatrième jour du septième mois 5807.

AIGLE (l') (Orne), *l'Étoile;* dix-huitième jour du troisième mois 5805.

AIX (Bouches-du-Rhône), *les Arts et l'Amitié;* trentième jour du septième mois 5781.

AJACCIO (Corse), *la Réunion;* vingt-quatrième jour du quatrième mois 5821. Cette loge a un chapitre.

* Les maçons font commencer l'année au mois de mars; ainsi leur premier mois de l'année est le troisième de l'année civile; de sorte que cette date du *vingt-unième jour du dixième mois* 5807, correspond au 21 décembre 1807. Nous avons pensé que le tableau de tous les ateliers actuellement existants ne serait pas sans intérêt pour l'histoire de l'Ordre; il pourra servir à constater par la suite son accroissement ou sa décadence, suivant les temps ou le zèle des maçons.

Alais (Gard), *les Amis Rassemblés par la vertu;* dix-neuvième jour du troisième mois 5803.

Alby (Tarn), *la Parfaite Amitié;* treizième jour du huitième mois 5805.

Alby (Tarn), *la Triple Unité;* vingt-huitième jour du douzième mois 5778.

Alençon (Orne), *la Fidélité;* deuxième jour du cinquième mois 5764.

Amboise (Indre-et-Loire), *les Disciples de Minerve;* vingt-cinquième jour du deuxième mois 5822.

Anet (Eure-et-Loir), *la Simplicité;* cinquième jour du onzième mois 5814. Cette loge a un chapitre.

Angoulême (Charente), *les Amis de la Paix;* trente-unième jour du onzième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

Apt (Vaucluse), *la Parfaite Amitié;* seizième jour du dixième mois 5804.

Arras (Pas-de-Calais), *l'Amitié;* septième jour du cinquième mois 5764. Cette loge a un chapitre.

Arras (Pas-de-Calais), *la Constance;* dix-huitième jour du cinquième mois 5783. Cette loge a un chapitre.

Aubagne (Bouches-du-Rhône), *la Parfaite Réunion;* dixième jour du premier mois 5819.

Autun (Saône-et-Loire), *la Bienfaisance;* septième jour du cinquième mois 5805.

Auxerre (Yonne), *les Vrais Zélés;* premier jour du premier mois 5812. Cette loge a un chapitre.

Avignon (Vaucluse), *la Réunion Bienfaisante;* quinzième jour du quatrième mois 5803.

Digitized by Google

Avignon (Vaucluse), *les Vrais Amis Réunis;* premier jour du dixième mois 5808.

Bayonne (Basses-Pyrénées), *la Zélée;* dix-neuvième jour du douzième mois 5770. Cette loge a un chapitre.

Bédarieux (Hérault), *les Vrais Amis Réunis;* huitième jour du neuvième mois 5821.

Bergues (Nord), *la Cordialité;* cinquième jour du sixième mois 5804.

Bernay (Eure), *la Réunion Intime;* septième jour du dixième mois 5811.

Besançon (Doubs), *la Constante Amitié;* premier jour du deuxième mois 5812. Cette loge a un chapitre.

Blanc (le) (Indre), *les Enfants d'Assas Réunis;* seizième jour du dixième mois 5828.

Blois (Loir-et-Cher), *les Amis Réunis;* dix-neuvième jour du deuxième mois 5813.

Blois (Loir-et-Cher), *l'Unité des Arts et Métiers;* dix-neuvième jour du septième mois 5803. Cette loge a un chapitre.

Bordeaux (Gironde), *les Amis Réunis;* vingt-sixième jour du deuxième mois 5804. Cette loge a un chapitre.

Bordeaux (*idem*), *l'Anglaise*, n° 204; vingt-deuxième jour du cinquième mois 5783.

Bordeaux (*idem*), *la Candeur;* cinquième jour du dixième mois 5785.

Bordeaux (*idem*), *l'Essence de la Paix;* vingt-neuvième jour du onzième mois 5787.

Digitized by Google

Bordeaux (Gironde), *l'Étoile de la Gironde;* dixième jour du deuxième mois 5813.

Bordeaux (*idem*), *l'Étoile Flamboyante;* vingt-neuvième jour du troisième mois 5781.

Bordeaux (*idem*), *la Française d'Aquitaine;* trentième jour du quatrième mois 5781. Cette loge a un chapitre.

Bordeaux (*idem*), *la Française élue Écossaise et l'Amitié Réunies;* premier jour du douzième mois 5764. Cette loge a un chapitre.

Bordeaux (*idem*), *les Francs Chevaliers de Saint-André d'Écosse* (R. Éc. A. et A.); sixième jour du douzième mois 5825. Cette loge a un chapitre.

Bordeaux (*idem*), *la Sincérité;* septième jour du quatrième mois 5784.

Bordeaux (*idem*), *le Triangle;* sixième jour du onzième jour 5804.

Boulogne (Seine), *Saint-Auguste de la bienfaisance;* premier jour du premier mois 5819. Cette loge a un chapitre.

Boulogne (Pas-de-Calais), *l'Amitié* (S. 2 R.); douzième jour du troisième mois 5818. Cette loge a un chapitre.

Bourg (Ain), *l'Amitié fraternelle;* seizième jour du septième mois 5828.

Brest (Finistère), *les Élus de Sully* (S. 2 R.); vingt-sixième jour du troisième mois 5783. Cette loge a un chapitre.

Briey (Moselle), *les Amis du jeune Henri;* dixième jour du cinquième mois 5822.

Caen (Calvados), *la Constante Amitié;* treizième jour du cinquième mois 5800.

Caen (*idem*), *Thémis* (S. 2 R.); dixième jour du cinquième mois 5772. Cette loge a un chapitre.

Caen (*idem*), *les Trinosophes Neustriens* (R. Éc. A. et A.); quinzième jour du premier mois 5825. Cette loge a un chapitre.

Calais (Pas-de-Calais), *la Persévérance;* douzième jour du troisième mois 5825. Cette loge a un chapitre.

Cambrai (Nord), *Thémis* (R. Éc. A. et A.); vingt-cinquième jour du cinquième mois 5786.

Carpentras (Vaucluse), *les Arts Réunis;* treizième jour du huitième mois 5822.

Castelnaudary (Aude), *les Arts réunis de l'Encyclopédie;* dix-huitième jour du premier mois 5804.

Castillonnès (Lot-et-Garonne), *les Vrais Amis;* vingt-sixième jour du sixième mois 5805.

Caudebec (Seine-Infér.), *l'Union Cauchoise;* deuxième jour du deuxième mois 5786. Cette loge a un chapitre.

Cette (Hérault), *les Amis Fidèles;* vingt-septième jour du dixième mois 5781.

Charleville (Ardennes), *les FF.·. Discrets;* deuxième jour du troisième mois 5762.

CHARTRES (Eure-et-Loir), *la Franchise;* premier jour du premier mois 5789.

CHATEAU (le), île d'Oleron (Charente-Inférieure), *les Vrais Frères;* vingt-neuvième jour du deuxième mois 5764. Cette loge a un chapitre.

CHAUNY (Aisne), *les Vrais Enfants de la Lumière;* vingt-deuxième jour du deuxième mois 5817.

CHERBOURG (Manche), *la Fidèle Maçonne* (S. 2 R.); vingt-troisième jour du septième mois 5782. Cette loge a un chapitre.

CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), *le Feu Sacré;* quinzième jour du quatrième mois 5825. Cette loge a un chapitre.

CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), *la Parfaite Harmonie;* quatrième jour du deuxième mois 5827.

COLMAR (Haut-Rhin), *Saint-Charles de l'Étoile de l'espérance;* cinquième jour du neuvième mois 5827*.

CONDÉ (Nord), *la Bienfaisance;* vingt-quatrième jour du onzième mois 5804.

COURTENAY (Loiret), *Henri IV et les Amis Réunis;* quinzième jour du neuvième mois 5814.

CREST (le) (Drôme), *les Élèves de Minerve;* neuvième jour du douzième mois 5808.

DAMAZAN (Lot-et-Garonne), *le F.·. Bien-Aimé;* premier jour du quatrième mois 5826.

DARNETAL (Seine-Inférieure), *la Constance* (R. Éc.

* Cette loge n'est pas encore installée.

A. et A.) ; vingt-sixième jour du sixième mois 5823.

Dieppe (Seine-Inférieure), *l'Espérance Couronnée ;* septième jour du troisième mois 5826. Cette loge a un chapitre.

Dôle (Jura), *le Val d'Amour ;* quinzième jour du septième mois 5813. Cette loge a un chapitre.

Douay (Nord), *la Parfaite Union ;* troisième jour du dixième mois 5777. Cette loge a un chapitre.

Draguignan (Var), *l'Amitié Fraternelle ;* dixième jour du dixième mois 5826.

Draguignan (Var), *le Triomphe de l'Amitié ;* seizième jour du quatrième mois 5784. Cette loge a un chapitre.

Dreux (Eure-et-Loir), *le Triomphe de Henri IV ;* vingt-huitième jour du quatrième mois 5778.

Dunkerque (Nord), *l'Amitié et la Fraternité ;* premier jour du deuxième mois 5756. Cette loge a un chapitre.

Dunkerque (Nord), *la Trinité* (S. 2 R.) ; quatorzième jour du deuxième mois 5784. Cette loge a un chapitre.

Dunkerque (Nord), *la Trinité Unitaire* (R. Ec. A. et A.) ; onzième jour du premier mois 5826. Cette loge a un chapitre.

Dunkerque (Nord), *la Vertu ;* sixième jour du septième mois 5819. Cette loge a un chapitre.

Elbeuf (Seine-Inférieure), *l'Union ;* treizième jour du huitième mois 5810.

Épinal (Vosges), *la Parfaite Union;* dix-septième jour du deuxième mois 5786.

Falaise (Calvados), *le Berceau de Guillaume le Conquérant;* quatorzième jour du dixième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

Flotte (la), île de Ré (Charente-Inférieure), *les Amis de l'Ordre;* huitième jour du troisième mois 5807.

Fumel (Lot-et-Garonne), *les Enfants de l'Union;* vingtième jour du deuxième mois 5825.

Gaillac (Tarn), *Orion;* quatorzième jour du deuxième mois 5822.

Gien (Loiret), *l'Espérance;* douzième jour du cinquième mois 5811. Cette loge a un chapitre.

Grenade (Haute-Garonne), *la Bienfaisance;* vingt-unième jour du huitième mois 5828.

Grenoble (Isère), *les Arts Réunis;* huitième jour du douzième mois 5823. Cette loge a un chapitre.

Havre (le) (Seine-Inférieure), *l'Aménité* (S. 2 R.); quinzième jour du troisième mois 5775. Cette loge a un chapitre.

Havre (le) (Seine-Inférieure), *les Trois H* (S. 2 Rites); dixième jour du onzième mois 5792. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e, et un conseil particulier de 32e.

Huningue (Haut-Rhin), *la Triple Lumière;* vingt-deuxième jour du deuxième mois 5807.

Digitized by Google

JOIGNY (Yonne), *le Phénix;* onzième jour du quatrième mois 5778 *. Cette loge a un chapitre.

JOINVILLE (Haute-Marne), *Concorde et Amitié;* dix-septième jour du troisième mois 5825.

LANNION (Côtes-du-Nord), *la Paix;* douzième jour du sixième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

LAON (Aisne), *les Frères du Mont Lannois;* sixième jour du onzième mois 5813.

LAUTERBOURG (Bas-Rhin), *la Persévérance;* vingt-deuxième jour du septième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

LILLE (Nord), *les Amis Réunis;* quinzième jour du quatrième mois 5766.

LILLE (Nord), *la Fidélité* (S. 2 R.); vingt-unième jour du troisième mois 5781. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e et un tribunal de 31e.

LIMOGES (Haute-Vienne), *les Amis Réunis* (S. 2 R.); trentième jour du onzième mois 5803.

LIMOGES (Haute-Vienne), *les Artistes Réunis;* vingt-quatrième jour du septième mois 5827.

LIMOGES (Haute-Vienne), *les FF.·. Unis* (S. 2 R.); vingtième jour du premier mois 5825. Cette loge a un chapitre.

LONGWY (Moselle), *la Réunion Philanthropique;* vingt-neuvième jour du sixième mois 5819.

LUÇON (Vendée), *la Constance Couronnée;* dixième

* Ci-devant sous le titre, *l'Aigle de Saint-Jean.*

jour du quatrième mois 5807. Cette loge a un chapitre.

Lunéville (Meurthe), *les Amis de la Bienfaisance;* vingt-huitième jour du cinquième mois 5827.

Lyon (Rhône), *l'Asile du Sage;* vingt-deuxième jour du cinquième mois 5828.

Lyon (Rhône), *la Candeur;* deuxième jour du troisième mois 5783. Cette loge a un chapitre.

Lyon (*idem*), *les Enfants d'Hiram;* vingt-deuxième jour du troisième mois 5825. Cette loge a un chapitre.

Lyon (*idem*), *l'Équerre et le Compas;* vingt-cinquième jour du onzième mois 5823.

Lyon (*idem*), *l'Étoile polaire;* deuxième jour du quatrième mois 5826.

Lyon (*idem*), *le Parfait Silence* (S. 2 R.); cinquième jour du deuxième mois 5763. Cette loge a un chapitre.

Lyon (*idem*), *la Sincère Amitié;* vingt-sixième jour du troisième mois 5782. Cette loge a un chapitre.

Lyon (*idem*), *Union et Confiance;* vingt-sixième jour du septième mois 5824. Cette loge a un chapitre.

Macon (Saône-et-Loire), *les Arts Réunis;* deuxième jour du sixième mois 5820.

Marennes (Charente-Inférieure), *l'Union Rétablie;* vingt-cinquième jour du onzième mois 5776.

Marseille (Bouches-du-Rhône), *l'Aimable Sagesse;*

septième jour du deuxième mois 5801. Cette loge a un chapitre.

Marseille (Bouches-du-Rhône), *les Amateurs de la Sagesse* (S. 2 R.); dix-neuvième jour du sixième mois 5782. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30ᵉ.

Marseille (*idem*), *les Amis de l'Aimable Sagesse;* dixième jour du huitième mois 5801.

Marseille (*idem*), *les Disciples de Saint-Jean;* vingt-troisième jour du onzième mois 5787. Cette loge a un chapitre.

Marseille (*idem*), *les Disciples de Salomon;* vingt-quatrième jour du onzième mois 5802.

Marseille (*idem*), *les Élèves de Minerve* (S. 2 R.); vingt-unième jour du onzième mois 5801.

Marseille (*idem*), *la Française de Saint-Louis;* vingt-unième jour du cinquième mois 5786. Cette loge a un chapitre.

Marseille (*idem*), *les Frères Unis;* quatrième jour du huitième mois 5781.

Marseille (*idem*), *les Inséparables;* dix-neuvième jour du huitième mois 5806 *.

Marseille (*idem*), *la Parfaite Union;* dix-huitième jour du deuxième mois 5828.

Marseille (*idem*), *la Parfaite Sincérité;* vingt-septième jour du quatrième mois 5767. Cette loge a un chapitre.

* Ci-devant sous le titre, *les Amis fidèles de Saint-Louis*.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), *la Réunion des Amis choisis ;* dix-huitième jour du cinquième mois 5801.

MELUN (Seine-et-Marne), *les Cœurs Unis;* quatorzième jour du douzième mois 5784. Cette loge a un chapitre.

METZ (Moselle), *l'École de la Sagesse et du Triple Accord réunis* (S. 2 R.); seizième jour du quatrième mois 5785. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30^{e}.

METZ (*idem*), *les Inséparables* (S. 2 R.); vingt-troisième jour du cinquième mois 5817. Cette loge a un chapitre.

MEULAN (Seine-et-Oise), *les Amis de l'Humanité;* douzième jour du deuxième mois 5824 *.

MILHAU (Aveyron), *les Amis Réunis ;* treizième jour du deuxième mois 5827.

MIRANDE (Gers), *Apollon ;* vingt-troisième jour du quatrième mois 5821.

MOISSAC (Tarn-et-Garonne), *la Parfaite Union;* neuvième jour du premier mois 5783. Cette loge a un chapitre.

* Par décisions des 29 décembre 1828, 12 et 13 janvier 1829, prises par les loges des *Imitateurs d'Osiris* et des *Amis bienfaisants*, de cet orient, ces deux ateliers se sont réunis le 29 mars 1829, et ne forment plus maintenant qu'une seule et même loge sous le titre des *Amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*.

Digitized by Google

MONTPAZIER (Dordogne), *le Sanctuaire de la Vérité;* septième jour du onzième mois 5825.

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne), *les Arts Réunis;* premier jour du neuvième mois 5821.

MONTAUBAN (*idem*), *la Parfaite Union;* trentième jour du onzième mois 5787. Cette loge a un chapitre.

MONTIGNAC (Dordogne), *la Vraie Humanité;* sixième jour du onzième mois 5785.

MONTPELLIER (Hérault), *les Amis Fidèles;* dixième jour du onzième mois 5764.

MONTPELLIER (*idem*), *la Parfaite Humanité;* cinquième jour du dixième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

MORLAIX (Finistère), *la Fidèle Union;* premier jour du douzième mois 5775.

MORTAGNE (Orne), *le Mont-Liban;* neuvième jour du huitième mois 5803.

MULHAUSEN (Haut-Rhin), *la Parfaite Harmonie;* sixième jour du onzième mois 5808.

NANCY (Meurthe), *Saint-Jean de Jérusalem;* septième jour du onzième mois 5771. Cette loge a un chapitre.

NANTES (Loire-Inférieure), *Mars et les Arts;* sixième jour du dixième mois 5800. Cette loge a un chapitre.

NANTES (*idem*), *Paix et Union;* deuxième jour du deuxième mois 5776. Cette loge a un chapitre.

NEVERS (Nièvre), *les Amis à l'épreuve;* troisième jour

Digitized by Google

du sixième mois 5777. Cette loge a un chapitre.

Nismes (Gard), *le Bienfait anonyme* (S. 2 R.); premier jour du douzième mois 5804. Cette loge a un chapitre.

Noyon (Oise), *l'Heureuse Rencontre de l'Union désirée;* treizième jour du onzième mois 5782.

Orange (Vaucluse), *le Bon Accueil;* troisième jour du cinquième mois 5825.

Orléans (Loiret), *les Amis Réunis;* vingt-troisième jour du sixième mois 5826. Cette loge a un chapitre.

Paimbeuf (Loire-Inférieure), *les Sectateurs des Mystères de Memphis;* douzième jour du troisième mois 5810.

Paris (Seine), Grand Collége des Rites établi dans le sein du G.·. O.·. de France, *faisant les fonctions de Consistoire à la Val.·. de Paris, et remplaçant le Grand Consistoire des Rites, près le Grand Orient de France, créé par statut sur la centralisation des Rites;* dix-huitième jour du neuvième mois 5814.

Paris (*idem*), *les Admirateurs de l'Univers;* deuxième jour du sixième mois 5808.

Paris (*idem*), *l'Age d'Or;* neuvième jour du sixième mois 5783. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Amis bienfaisants* et *les Imitateurs d'Osiris réunis* (R. Ec. A. et A.); septième jour

Digitized by Google

du deuxième mois 5814 *. Cette loge a un chapitre.

PARIS (Seine), *les Amis constants de la Vraie Lumière* (R. Éc. A. et A.); quinzième jour du septième mois 5818.

PARIS (*idem*), *les Amis de la Paix;* douzième jour du quatrième mois 5789.

PARIS (*idem*), *les Amis de la Sagesse;* cinquième jour du deuxième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Amis de la Vérité;* vingt-unième jour du sixième mois 5821.

PARIS (*idem*), *les Amis de l'Ordre;* vingt-unième jour du quatrième mois 5823.

PARIS (*idem*), *les Amis de Vesta;* vingt-unième jour du quatrième mois 5808. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Amis Fidèles;* seizième jour du dixième mois 5813. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Amis Incorruptibles;* dix-septième jour du huitième mois 5785.

PARIS (*idem*), *les Amis Triomphants;* dix-septième jour du premier mois 5809. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *l'Amitié* (S. les R. Français et Éc. A. et A.); septième jour du premier mois 5773. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Arts et l'Amitié;* troisième jour du troisième mois 5806. Cette loge a un chapitre.

* Cette loge n'est pas encore installée.

Digitized by Google

Paris (Seine), *l'Athénée des Étrangers* (R. Éc. A. et A.); dixième jour du dixième mois 5806. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *le Berceau des Amis de l'Humanité*, vingt-unième jour du troisième mois 5818.

Paris (*idem*), *la Bonne Union;* dix-huitième jour du huitième mois 5773 *. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *le Bouclier français;* vingt-unième jour du neuvième mois 5821.

Paris (*idem*), *le Centre des Amis* (Rég. Rect. et Rite Éc. A. et A.); vingt-cinquième jour du deuxième mois 5789.

Souverain Chapitre des Gaules (ci-devant Métropolitain), constitué le 21 mars 5721 **.

Conseil des Gaules; dix-neuvième jour du douzième mois 5822. 30e degré.

Paris (Seine), *les Chevaliers de la Croix;* quatorzième jour du huitième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Cœurs Sincères;* vingt-huitième jour du cinquième mois 5790. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Cœurs Unis ;* septième jour du troisième mois 5766. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Commandeurs du Mont-Thabor*

* Ci-devant sous le titre, *Saint-Jacques Saint-Pierre de la Bonne Union.*

** Ce chapitre a pris pour loge symbolique celle du *Centre des Amis.*

(S. les Rites Français et Philosophique); onzième jour du premier mois 5807. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30^e^.

PARIS (Seine), *les Disciples de Pythagore;* septième jour du douzième mois 5807. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Disciples de saint Vincent de Paul;* trentième jour du dixième mois 5812. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Disciples Écossais du Héros de l'humanité* (R. Éc. A. et A.); quatorzième jour du troisième mois 5824.

PARIS (*idem*), *les Émules d'Assas Réunis;* troisième jour du sixième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Émules d'Hiram;* dix-septième jour du cinquième mois 5822.

PARIS (*idem*), *l'Espérance*, (S. les R. Français et Éc. A. et A.); vingt-huitième jour du septième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Fidèles Écossais;* dix-neuvième jour du deuxième mois 5824 *. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Frères Artistes;* vingt-deuxième jour du quatrième mois 5797. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *les Frères Unis Inséparables;* premier jour du sixième mois 5775. Cette loge a un chapitre.

* Ci-devant sous le titre des *Rigides Écossais.*

Paris (Seine), *les Frères Unis Intimes;* premier jour du sixième mois 5775. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *Henri IV;* septième jour du septième mois 5817.

Paris (*idem*), *Hermès;* dix-septième jour du cinquième mois 5808.

Paris (*idem*), *les Hospitaliers de la Palestine;* septième jour du onzième mois 5821.

Paris (*idem*), *Isis* (S. les Rites Français et Éc. A. et A.); onzième jour du cinquième mois 5808. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30e.

Paris (*idem*), *Jérusalem Écoss.·.* (R. Éc. A. et A.); onzième jour du deuxième mois 5807. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *Mars et les Arts;* premier jour du sixième mois 5806.

Paris (*idem*), *les Neuf Sœurs;* onzième jour du premier mois 5776 *.

Paris (*idem*), *la Nouvelle Memphis;* onzième jour du quatrième mois 5819.

Paris (*idem*), *la Persévérante Amitié;* vingt-unième jour du premier mois 5825.

* Par décisions des 17 et 23 octobre 1827, prises par les loges de *Saint-Louis de France* et des *Neuf Sœurs*, de cet O.·., ces deux At.·. se sont réunis le 21 novembre suivant, et ne forment plus maintenant qu'une seule et même loge sous le titre des *Neuf Sœurs*.

Paris (Seine), *le Phénix* (Rite écossais d'Hérodom); quatorzième jour du quatrième mois 5804 *. Cette loge a un chapitre et un conseil de K.·. Elle possède aussi, *et seule en France*, un chapitre de Royal-Arche, rite d'York.

Paris (*idem*), *la Philadelphique ;* seizième jour du neuvième mois 5788. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Philonomes ;* huitième jour du onzième mois 5815 **.

Paris (*idem*), *le Point-Parfait ;* septième jour du septième mois 5792. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Rigides Observateurs ;* trentième jour du deuxième mois 5819. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *la Rose Étoilée régénérée ;* sixième jour du neuvième mois 5801. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *Saint-Antoine du parfait Contentement;* dix-neuvième jour du premier mois 5785.

Souverain Chapitre d'Arras, constitué le dix-septième jour du quatrième mois 5769***.

* Le Consistoire du rite d'Hérodom *du Phénix, chef d'ordre* en France, est réuni au Grand Collége des Rites établi dans le sein du Grand Orient de France, par fusion opérée dans l'ancien Grand Consistoire, le deuxième jour du neuvième mois 5823.

** Ci-devant sous le titre *les Émules d'Harpocrate.*

*** Le chapitre d'Arras a adopté pour loge symbolique celle de *Saint-Antoine de parfait Contentement.*

Paris (Seine), *Saint-Auguste de la parfaite Intelligence;* quinzième jour du septième mois 5790.

Paris (*idem*), *Saint-Jean de Jérusalem;* troisième jour du onzième mois 5778. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *Saint-Louis de la Martinique des Frères Réunis;* onzième jour du onzième mois 5790. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *Saint-Pierre des V∴ Amis et du parfait Accord Réunis;* dix-septième jour du septième mois 5780.

Paris (*idem*), *Saint-Pierre des V∴ Experts;* treizième jour du sixième mois 5787.

Paris (*idem*), *Sainte-Thérèse des Amis de la Constance;* sixième jour du troisième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Sept Écossais Réunis* (R. Éc. A. et A.); quatrième jour du douzième mois 5808. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30[e].

Paris (*idem*), *le Temple des Amis de l'honneur français* (R. Éc. A. et A.); dixième jour du sixième mois 5820.

Paris (*idem*), *le Temple des Vertus et des Arts;* sixième jour du septième mois 5812.

Paris (*idem*), *les Tributaires d'Hiram;* dix-huitième jour du dixième mois 5808. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *la Trinité;* vingt-cinquième jour du septième mois 5783. Cette loge a un chapitre.

Paris (*idem*), *les Trinosophes* (S. les Rites Français

et Éc. A. et A.); quinzième jour du huitième mois 5816. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30^{e}.

PARIS (Seine), *l'Union;* vingt-deuxième jour du dixième mois 5772. Cette loge a un chapitre.

PARIS (*idem*), *l'Union parfaite de la Persévérance de Sainte-Cécile et de Sainte-Geneviève;* vingt-unième jour du douzième mois 5778.

PÉRIGUEUX (Dordog.), *les Amis Réunis;* trente-unième jour du dixième mois 5813.

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), *Saint-Jean des Arts de la Régularité;* vingtième jour du deuxième mois 5766. Cette loge a un chapitre.

PERPIGNAN (*idem*), *l'Union* (S. 2 R.); vingt-septième jour du premier mois 5758. Cette loge a un chapitre.

PEYREHORADE (Landes), *les Amis Réunis;* quinzième jour du deuxième mois 5826.

PONT-AUDEMER (Eure), *la Persévérance;* vingt-huitième jour du troisième mois 5765.

PONT-DE-CÉ (le) (Maine-et-Loire), *la Constance couronnée;* deuxième jour du deuxième mois 5818.

PONT-DE-L'ARCHE (Eure), *les Amis Réunis;* septième jour du premier mois 5819. Cette loge a un chapitre.

REIMS (Marne), *la Sincérité* (S. 2 R.); vingt-unième jour du douzième mois 5803. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30^{e}.

Reims (Marne), *la Triple Union*, dix-neuvième jour du quatrième mois 5762.

Rennes (Ile-et-Vilaine), *la Parfaite Union*; vingt-quatrième jour du quatrième mois 5748. Cette loge a un chapitre.

Rochefort (Charente-Inférieure), *l'Accord Parfait*; vingt-huitième jour du deuxième mois 5778. Cette loge a un chapitre.

Rochelle (la) (Charente-Inférieure), *les Arts Réunis*; dix-septième jour du neuvième mois 5809. Cette loge a un chapitre.

Rodez (Aveyron), *la Parfaite Union*; dix-neuvième jour du quatrième mois 5762.

Rouen (Seine-Inférieure), *les Arts Réunis* (S. 2 R.); vingt-neuvième jour du dixième mois 5807. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30^{e} et un conseil particulier de 32^{e}.

Rouen (*idem*), *la Parfaite Égalité*; dix-septième jour du neuvième mois 5785. Cette loge a un chapitre.

Rouen (*idem*), *la Persévérance couronnée*; deuxième jour du troisième mois 5817. Cette loge a un chapitre.

Rouen (*idem*), *la Sincère Amitié* (S. 2 R.); quatrième jour du troisième mois 5822. Cette loge a un chapitre.

Rueil (Seine-et-Oise), *les Fidèles d'Hiram*; douzième jour du huitième mois 5824.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), *la Vertu triomphante*;

dixième jour du septième mois 5765. Cette loge a un chapitre.

SAINT-DIÉ (Vosges), *les Amis Incorruptibles des Vosges;* vingt-troisième jour du neuvième mois 5809.

SAINT-DIZIER (Vosges), *Union et Sincérité;* dixième jour du cinquième mois 5826.

SAINT-ESPRIT-LÈS-BAYONNE (le) (Landes), *la Parfaite Réunion* (S. 2 Rites); douzième jour du premier mois 5806. Cette loge a un chapitre.

SAINT-ÉTIENNE (Loire), *la Franche Amitié;* vingt-unième jour du huitième mois 5802.

SAINT-FARGEAU (Yonne), *les FF.·. de la V.·. Lum.·.;* dix-neuvième jour du septième mois 5825.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), *la Bonne Foi;* treizième jour du septième mois 5820. Cette loge a un chapitre.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or), *les Amis de l'Ordre et de la Bienveillance;* septième jour du deuxième mois 5809.

SAINT-MARTIN (île de Ré) (Charente-Inférieure); *les Amis de la Parfaite Union;* troisième jour du quatrième mois 5805.

SAINT-PIERRE (île d'Oleron) (Charente-Inférieure), *le Centre Pacifique;* vingt-huitième jour du huitième mois 5781.

SAINT-QUENTIN (Aisne), *la Philanthropie;* vingt-quatrième jour du troisième mois 5799. Cette loge a un chapitre.

SEDAN (Ardennes), *la Famille Unie;* vingt-quatrième

jour du quatrième mois 5762. Cette loge a un chapitre.

SÉZANNE (Marne), *la Consolante Amitié;* vingt-deuxième jour du dixième mois 5810.

SOMMIÈRES (Gard), *les Amis Réunis;* premier jour du cinquième mois 5806.

SOMMIÈRES (*idem*), *la Parfaite Amitié;* quatorzième jour du premier mois 5809.

STENAY (Meuse), *la Paix;* premier jour du septième mois 5805. Cette loge a un chapitre.

STRASBOURG (Bas-Rhin), *les Cœurs Fidèles* (R. Éc. A. et A.); vingtième jour du neuvième mois 5820.

STRASBOURG (*idem*), *les Frères Réunis* (R. Éc. A. et A.); dix-huitième jour du huitième mois 5811. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e et un conseil particulier de 32e.

STRASBOURG (*idem*), *la Vraie Fraternité;* seizième jour du troisième mois 5803. Cette loge a un chapitre.

SUIPPE (Marne), *Saint-Martin, Secours et Humanité;* vingt-deuxième jour du dixième mois 5818.

TARARE (Rhône), *les Amis Réunis;* premier jour du huitième mois 5820.

TARARE (*idem*), *Constance et Fidélité;* dix-neuvième jour du neuvième mois 5819.

TARBES (Hautes-Pyrénées), *la Paix;* dixième jour du neuvième mois 5764.

THIONVILLE (Moselle), *la Double Union;* vingt-quatrième jour du dixième mois 5775.

Toul (Meurthe), *les Neuf-Sœurs;* dix-septième jour du onzième mois 5780.

Toulon (Var), *Paix et Parfaite Union;* vingt-deuxième jour du quatrième mois 5800.

Toulon (*idem*), *la Réunion* (S. 2 R.); treizième jour du neuvième mois 5783. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30^e, et un conseil particulier de 32^e.

Toulon (*idem*), *Saint-Charles de France;* cinquième jour du deuxième mois 5826.

Toulon (*idem*), *les Vrais Amis des Arts* (S. 2 R.); onzième jour du sixième mois 5811.

Toulon (*idem*), *les Vrais Amis Réunis d'Égypte* (S. 2 R.); vingt-septième jour du quatrième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

Toulouse (Haute-Garonne), *les Cœurs Réunis;* vingt-deuxième jour du cinquième mois 5774. Cette loge a un chapitre.

Toulouse (*idem*), *la Constance* (S. 2 R.); onzième jour du sixième mois 5813. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30^e, et un conseil particulier de 32^e.

Toulouse (*idem*), *l'Encyclopédique;* dixième jour du troisième mois 5787. Cette loge a un chapitre.

Toulouse (*idem*), *la Française Saint-Joseph des Arts;* neuvième jour du neuvième mois 5777.

Toulouse (*idem*), *la Parfaite Harmonie;* seizième jour du troisième mois 5825.

Toulouse (*idem*), *la Sagesse* (S. 2 R.); dixième jour du cinquième mois 5757. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30^e.

Toulouse (Haute-Garonne), *l'Union Sincère;* onzième jour du neuvième mois 5820.

Toulouse (*idem*), *les Vrais Amis Réunis* (S. 2 R.); vingt-troisième jour du sixième mois 5773.

Tours (Indre-et-Loire), *le Triple Nœud;* vingt-quatrième jour du septième mois 5809.

Tremblade (la) (Charente-Inférieure), *le Triple Accord;* huitième jour du neuvième mois 5822.

Trévoux (Ain), *la Sincérité et le Secret;* dix-septième jour du troisième mois 5818.

Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne), *l'Amitié;* troisième jour du troisième mois 5824.

Valenciennes (Nord), *la Parfaite Union et Saint-Jean-du-Désert Réunis* (S. 2 R.); troisième jour du cinquième mois 5773. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e, et un conseil particulier de 32e.

Vannes (Morbihan), *la Philanthropie;* premier jour du deuxième mois 5802. Cette loge a un chapitre.

Versailles (Seine-et-Oise), *les Amis Philanthropes;* dix-septième jour du cinquième mois 5827. Cette loge a un chapitre.

Vesoul (Haute-Saône), *les Cœurs Unis;* quinzième jour du dixième mois 5812. Cette loge a un chapitre.

Vic (Meurthe), *la Réunion des Cœurs;* vingt-quatrième jour du septième mois 5811.

Vienne (Isère), *la Concorde;* cinquième jour du quatrième mois 5781.

VIHIERS (Maine-et-Loire), *les Amis Réunis ;* vingtième jour du dixième mois 5803.

VILLEFRANCHE (Aveyron), *la Cordialité;* vingt-quatrième jour du onzième mois 5778.

VILLEFRANCHE (Rhône), *la Parfaite Union ;* dix-huitième jour du troisième mois 5825.

VILLENEUVE-D'AGEN (Lot-et-Garonne), *les Amis des Bourbons ;* dix-neuvième jour du quatrième mois 5818. Cette loge a un chapitre.

VITRY-LE-FRANÇAIS (Marne), *Saint-Charles les Vertus ;* quatrième jour du quatrième mois 5818. Cette loge a un chapitre.

CORPS MILITAIRE.

CAVALERIE.

COMMERCY (Meuse), septième régiment de chasseurs à cheval, *l'Union Militaire;* onzième jour du sixième mois 5825.

COLONIES.

BOURBON (Ile de) (Saint-Denis) *l'Amitié* (S. 2 R.); dixième jour du sixième mois 5816. Cette loge a un

chapitre, un conseil de 30e et un conseil particulier de 32e.

Bourbon (île de) (Saint-Denis), *la Parfaite Harmonie;* douzième jour du douzième mois 5774. Cette loge a un chapitre et un conseil de 30e.

Bourbon (Ile de) (Saint-Pierre), *la Bienfaisance;* cinquième jour du neuvième mois 5821.

Bourbon (Ile de) (Saint-André), *les Amis Réunis;* quinzième jour du onzième mois 5823. Cette loge a un chapitre.

Guadeloupe (Ile de la) (Pointe-à-Pitre), *la Paix;* quatrième jour du deuxième mois 5784. Cette loge a un chapitre.

Martinique (Ile de la) (Fort-Royal), *la Fidélité* (S. 2 R.); sixième jour du sixième mois 5816. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e, et un conseil particulier de 32e.

Martinique (Ile de la) (Saint-Pierre), *les Anciens Frères Réunis;* douzième jour du premier mois 5822. Cette loge a un chapitre.

Martinique (Ile de la) (Saint-Pierre), *la Concorde;* sixième jour du septième mois 5820. Cette loge a un chapitre, un conseil de 30e et un conseil particulier de 32e.

Martinique (Ile de la) (Saint-Pierre), *l'Harmonie;* vingt-septième jour du dixième mois 5803. Cette loge a un chapitre.

MARTINIQUE (Ile de la) (Saint-Pierre), *la Réunion des Arts;* vingtième jour du septième mois 5819. Cette loge a un chapitre.

PAYS LIMITROPHE.

GENÈVE (Suisse), *les Amis Sincères;* dix-septième jour du cinquième mois 5796. Cette loge a un chapitre.

GENÈVE (*idem*), *les Anciens Réunis;* premier jour du septième mois 5807. Cette loge a un chapitre.

PAYS ÉTRANGERS.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *l'Espérance* (R. Éc. A. et A.); dixième jour du neuvième mois 5824. Cette loge a un chapitre.

ORLÉANS (la Nouvelle) (Louisiane), *les Amis Réunis;* troisième jour du dixième mois 5821. Cette loge a un chapitre.

ORLÉANS (la Nouvelle) (Louisiane), *l'Étoile polaire*

(S. 2 R.); vingt-deuxième jour du douzième mois 5794. Cette loge a un chapitre*.

Orléans (la Nouvelle) (Louisiane), *la Triple Bienfaisance;* dixième jour du deuxième mois 5818. Cette loge a un chapitre.

Pondichéry (Indes-Orientales), *la Fraternité cosmopolite;* dixième jour du huitième mois 5821. Cette loge a un chapitre.

Port-Louis (Ile Maurice), *les Quinze Artistes;* vingt-cinquième jour du dixième mois 5786.

Rio-Janeiro (Brésil), *le Bouclier de l'honneur français;* dix-septième jour du neuvième mois 5823.

Saint-Louis (Sénégal), *la Parfaite Union;* dix-septième jour du douzième mois 5823. Cette loge a un chapitre.

Saint-Yago (Cuba), *l'Humanité;* deuxième jour du deuxième mois 5821. Cette loge a un chapitre.

Smyrne (Asie Mineure), *les Nations Réunies* (S. 2 R.); vingt-quatrième jour du quatrième mois 5819.

CHAPITRES PARTICULIERS.

Colombo (Ile de Ceylan), *l'Union;* vingt-unième jour du premier mois 5822.

* Ce chapitre porte le titre de *la Vertu récompensée.*

PORTO-RICO (Ile Mayaguès), *la Restauration;* vingt-unième jour du septième mois 5821.

SAVANNAH en Géorgie (Amérique septentrionale), *l'Espérance;* vingtième jour du troisième mois 5819.

Il résulte du tableau ci-dessus que le nombre effectif des ateliers maintenant en activité sous l'obédience du Grand Orient de France est,

SAVOIR :

	LOGES.	CHAPIT.	CONSEILS de 30e.	TRIBUNAUX de 31e.	CONSEILS part de 32e.	TOTAUX.
Paris.	63	39	6	0	1	109
Départements. . . .	221	96	11	1	6	335
Corps militaire. . .	1	0	0	0	0	1
Colonies.	10	9	4	0	3	26
Pays étrangers. . .	12	12	0	0	0	24
	307	156	21	1	10	495

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

	Pages
Avertissement	j
Dissertation préliminaire sur l'origine de la Franc-Maçonnerie	1
Précis historique de la Franc-Maçonnerie en France	27
Année 1725	*ib.*
— 1726-1735	28
— 1736	*ib.*
— 1737	29
— 1738	30
— 1742	31
— 1743	32
— 1744	33
— 1745	34
— 1747	35
— 1751	*ib.*
— 1754	36
— 1756	37
— 1758	*ib.*
— 1759	40
— 1760	*ib.*
— 1761	41
— 1762	*ib.*
— 1766	42
— 1767	43
— 1768	44
— 1769	*ib.*
— 1770	45
— 1771-1772	*ib.*
— 1773	55
— 1774	58
— 1775	60
— 1776	*ib.*
— 1777	62
— 1778	66

		Pages
Année	1780	67
—	1781	70
—	1782	71
—	1783	ib.
—	1784	74
—	1785	75
—	1786	78
—	1787	95
—	1788	96
—	1789	ib.
—	1790	97
—	1791	ib.
—	1793	98
—	1795	ib.
—	1796	99
—	1797	ib.
—	1798	100
—	1799	ib.
—	1800	104
—	1801	ib.
—	1802	ib.
—	1803	105
—	1804	106
—	1805	107
—	1806	114
—	1807	ib.
—	1808	ib.
—	1810	115
—	1812	ib.
—	1814	116
—	1815	117
—	1816	119
—	1817	125
—	1818	126
—	1819	127
—	1820	ib.
—	1821	128
—	1826	132

Pages

Année 1829. 172

Appendice. 197

Notes. 207

Pièces justificatives. 219

N° 1. Note remise le jeudi 30 novembre 1826, pour M. le duc de Choiseul, pair de France. . . . *ib.*

N° 2. Réponse. 221

N° 3. Deuxième note officieuse remise le 7 décembre 1826.. 222

N° 4. Arrêté du Suprême Cons.·. des Rites dans sa séance du 6 décembre 1826. 224

N° 5. Extrait *parte in quâ* des travaux du G.·. O.·. en ses trois GG.·. At.·. réunis, en date du 29ᵉ jour du 11ᵉ mois 5826. (29 janvier 1827, E.·. V.·.). 226

N° 6. Sur la communication d'un arrêté du G.·. O.·. de France. 228

N° 7. Première note des officiers du G.·. O.·., remise aux commissaires nommés par l'illustre frère, duc de Choiseul. 229

N° 8. Contre-projet présenté par la commission Choiseul en réponse au précédent. 232

N° 9. Réponse au projet proposé pour l'association désignée sous la dénomination du Sup.·. Cons.·., à la Val.·. de Paris, délibérée pour servir de base aux observations des commissaires. 235

N° 9 *bis*. Communication de la commission nommée par le Sup.·. Cons... des GG.·. Il.·. GG.·. du 33ᵉ degré pour la France, aux commissaires du G.·. O.·. de France. 239

N° 10. Réponses des commissaires du G.·. O.·., remises le 29 mars 1827. 250

N° 11. Sur le rapport des commissaires nommés par le Sup.·. Cons.·. du rite écossais, pour stipuler la conciliation des deux rites maçonniques proposée par le G.·. O.·. de France. 256

Pages

N° 12. Rapport du président de la Commission du concordat projeté, fait aux trois chambres du G.·. O.·. réunies, le 29 janvier 1827. . . . 257

N° 13. Deuxième rapport du président de la commission du concordat projeté, fait aux trois chambres du G.·. O.·. réunies, le 13 avril 1827. . . 267

N° 14. Fragment du discours de l'illustre frère duc de Choiseul, dans la séance du 7 juillet 1827. 273

N° 15. Extraits de la brochure intitulée : *Essai sur l'institution du rite écossais*. 274

N° 16. Lettre du G.·. O.·. de France à tous les At.·. de sa correspondance, concernant la L.·. de la *Clémente Amitié*. 277

N° 17. Déclaration du G.·. O.·. de France, relativement à des orateurs de loge. 288

N° 18. Fragment de la brochure, déjà citée, du frère Vassal, dans lequel on remarque une discussion fort judicieuse sur l'identité du rite écossais, tel qu'il fut apporté en France par le frère de Grasse-Tilly, avec le rite écossais primitif, tel que le possédait la grande loge. . . 291

N° 19. Extrait d'un rapport sur les finances générales de l'ordre, lu dans la séance du comité central du G.·. O.·. 305

N° 20. Au sujet d'une protestation. 327

N° 21. Note pour la page 139. 334

N° 22. G.·. O.·. de New-York. 336

N° 23. Extrait des colonnes gravées dans le Souv.·. Chap.·. écossais du rite ancien et accepté du *Père de Famille*, vallée d'Angers. 353

Tableau des Ateliers réguliers en activité en France et dans les colonies. 373

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Précis Historique

DE L'ORDRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE,

DEPUIS SON INTRODUCTION EN FRANCE JUSQU'EN 1829;

SUIVI

D'une Biographie des Membres

DE L'ORDRE

LES PLUS CÉLÈBRES PAR LEURS TRAVAUX,
LEURS ÉCRITS, OU PAR LEUR RANG DANS LE MONDE, DEPUIS
SON ORIGINE JUSQU'À NOS JOURS;

Et d'un Choix de Discours et de Poésies.

PAR J.-C. B***.

TOME SECOND.

PARIS.
RAPILLY, LIBRAIRE,
PASSAGE DES PANORAMAS.
1829.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE.

II.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

Hi. 9127

DE L'ORDRE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE,

DEPUIS SON INTRODUCTION EN FRANCE JUSQU'EN 1829,

SUIVI

D'une Biographie des Membres

DE L'ORDRE,

LES PLUS CÉLÈBRES PAR LEURS TRAVAUX,
LEURS ÉCRITS, OU PAR LEUR RANG DANS LE MONDE, DEPUIS
SON ORIGINE JUSQU'À NOS JOURS;

ET D'UN CHOIX DE DISCOURS ET DE POÉSIES.

PAR J.-C. B***.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS.

1829

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LES BIOGRAPHIES.

Moreri, auteur du *Grand Dictionnaire historique*, etc., est le premier qui, dès 1673, ait mis en vogue les *Dictionnaires historiques* et les *Biographies*. Le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle vint en 1697 rectifier les nombreuses erreurs de son devancier, et mériter le suffrage de tous les gens de lettres. Le roi littérateur, Frédéric II, disait que ce dictionnaire était le *Bréviaire du bon sens*. Voltaire a dit aussi :

Qu'a servi contre Bayle une infâme cabale?
Par le fougueux Jurieu, Bayle persécuté,
Sera des bons esprits à jamais respecté.

Moreri ouvrit la carrière, mais Bayle

l'emporte par sa dialectique, et se montre partout écrivain aussi instruit qu'indépendant. L'abbé Ladvocat, dans son *Dictionnaire portatif des grands hommes*, en 1752, abrégea Moreri, et ne fit qu'un mauvais ouvrage. M. Chaudon, aidé ensuite de Delandine, donna un *Dictionnaire historique*, où marchèrent côte à côte quelques bons articles et force articles détestables. L'abbé Feller, copiste et contrefacteur de M. Chaudon, mit au jour, en 1781, un *Dictionnaire historique* qui n'est qu'une apologie du corps de MM. les jésuites dont il faisait partie. MM. Michaud, sous le titre de *Biographie moderne* (Leipzig-Paris, 1800), imaginèrent de stigmatiser les contemporains vivants ou morts, et reproduisirent cette conception, en publiant en 1811 la *Biographie universelle*, et en 1816 la *Biographie des hommes vivants*. La *Biographie universelle* se termine aujourd'hui (1828) en cinquante-

Digitized by Google

un volumes, qui auront vraisemblablement des suppléments nombreux. Elle fut sage et modérée au commencement: on était sous l'empire; mais, depuis 1814, elle a fourni sa carrière avec une partialité qui ne permet d'estimer cet ouvrage que sous les rapports littéraires. La *Biographie des hommes vivants* est un libelle en cinq volumes contre les hommes de la révolution. Bruxelles, où se trouvaient une foule de Français réfugiés ou bannis, eut la *Galerie des contemporains* (1816). Cette biographie offre des pages intéressantes pour l'histoire; mais on ne doit la considérer généralement que comme un ouvrage où respirent de douloureuses vérités et de sévères récriminations. La *Biographie,* dite *moderne* (Émery, 1817) est d'une parfaite nullité. La *Biographie nouvelle des contemporains,* par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc. (vingt volumes, 1820-1825), est conçue dans des principes libéraux. Elle rend

hommage aux hommes de mérite de tous les partis, et flétrit avec énergie les grands criminels des diverses époques contemporaines. On y trouve des jugements littéraires qui mériteraient d'être plus convenablement placés. Le *Dictionnaire historique* ou *Biographie universelle*, par le général Beauvais, en un seul volume in-8° (1826, 1827, 1828), qui forme déjà six parties, est un abrégé de toutes les biographies des hommes morts. La *Biographie universelle et portative des contemporains*, qui ne doit avoir qu'un vol. in-8°, et qui en comptera quatre ou cinq, est une pâle contre-partie de la *Biographie nouvelle des contemporains*, de MM. Arnault, etc. Nous citerons, pour mémoire seulement et comme des modèles de mauvais goût, la *Biographie des Conventionnels*, 1815. La *Biographie des Pairs de France*, 1815-1816. Le *Dictionnaire des girouettes*; la *Biographie des Dames de la cour*, etc., et cette foule

de biographies in-32, qui ne semblent créées qu'en haine de la liberté de la presse, et que pour déconsidérer un genre d'histoire recommandable et surtout très-utile.

Nous n'examinerons pas les ouvrages plus ou moins analogues aux recueils biographiques publiés depuis la révolution. A chaque changement politique, quelques hommes ont prétendu faire de leurs opinions individuelles ou de l'opinion de leur parti l'opinion générale. Elle ne s'est point reconnue si mal représentée, et elle a laissé à leurs auteurs toute la responsabilité morale qu'ils ont assumée sur leur tête. Nous ne devons voir, et de fait nous ne verrons les *Dictionnaires historiques* et les *Biographies*, que dans leur utilité historique, la seule pour laquelle ils ont été primitivement conçus.

Certes, après l'histoire des choses, c'est-à-dire des événements, il faut l'histoire des hommes qui les ont amenés ou qui y ont pris part; ou pour mieux dire,

l'histoire pittoresque de ce mélange de pensées, de volontés et d'actions. L'histoire générale donne l'ensemble, l'histoire des individus donne les détails. La dernière conduit à la parfaite connaissance des événements, et celle-ci apprend à mieux juger les hommes agissant par concours ou isolément. La méthode des *Dictionnaires historiques* ou des *Biographies* est donc utile, et nul doute que tant d'ouvrages spéciaux ne servent merveilleusement à développer le jugement des historiens, et à éclaircir bien des faits secrets qui ont eu une influence si puissante sur les plus grands événements. Une seule citation : qui se serait jamais douté, sans les révélations biographiques, que, lorsque la terreur était générale, les interpellations adressées par une femme à des conjurés timides, aient amené la chute du tyran le plus sanguinaire de la France, et renversé tant d'échafauds *?

* Les conventionnels conjurés hésitaient à attaquer

Ce coup d'œil rapide sur les biographies ne paraîtra pas déplacé sans doute en tête d'une *Biographie des Francs-Maçons*.

Nous avons voulu faire connaître aux maçons, qui en seront glorieux, et aux gens du monde dont la curiosité n'est pas tout-à-fait épuisée, les noms des principaux personnages qui ont appartenu ou qui appartiennent encore à la franc-maçonnerie.

Quels tableaux curieux vont s'offrir à tous les regards! Toutes les sommités sociales ont frappé à la porte du temple. Toutes les classes plébéiennes ont sollicité l'honneur d'être admises parmi nous. L'ordre maçonnique, qui ne donne ni pouvoirs, ni dignités, ni places, ni richesses, a vu ses insignes brigués par une foule d'aspirants, comme ils auraient

Robespierre : Mme Tallien, étant présente, se lève avec indignation : « Frappez le tyran, dit-elle, ou je lui « porte vos noms. » Le 9 thermidor eut lieu le len- « demain.

Digitized by Google

brigué un grade, une croix, un poste honorifique, des lettres de noblesse ou des sinécures à la cour. C'est peut-être un *enfantillage ;* mais quels sont les hommes qui ne sont pas un peu enfants !

Depuis plus d'un siècle, des souverains, des princes, des hommes d'État, des prêtres, des hommes de génie, des philosophes, de simples citoyens, des hommes appartenant aux classes les plus obscures de la société, ont été protecteurs ou membres de l'ordre franc-maçonnique; mais comment les connaître, eux, leurs bienfaits, leurs vertus, leur dévouement, leurs ouvrages, quand ce même ordre ne peut présenter aucune espèce d'annales, aucune histoire biographique?

Cette lacune va être remplie par la *Biographie des Francs-Maçons.* Nous avons pensé qu'on ne pouvait mieux terminer l'histoire des événements, qu'en donnant celle des hommes qui y ont figuré, et sous ce rapport nous

croyons avoir rendu un service à l'ordre en faisant connaître et mettant en évidence ceux de ses membres qui se sont distingués par leurs travaux, et réunissant dans un même cercle ceux dont l'illustration a jeté de l'éclat sur l'institution elle-même, et ceux dont les vertus modestes et les talents aimables ont contribué aux plaisirs comme au bonheur de leurs frères.

Les *notices* partent de l'époque où la maçonnerie fut introduite en France en 1725. Elles ont pour objet l'histoire des maçons, chefs de sectes, créateurs de rites, grands maîtres, dignitaires, officiers de l'ordre, fondateurs ou régénérateurs, présidents, orateurs et députés d'ateliers, écrivains maçons et frères distingués dans la vie civile ou dans notre association.

Il y a dans cette galerie des notices étendues et des mentions de quelques lignes. Les frères dont la vie est célèbre dans les

fastes profanes sont uniquement cités comme maçons. Nous donnons sur les frères beaucoup moins connus, avec des détails maçonniques, des détails sur leur carrière publique, mais abrégés. Nous portons quelquefois des jugements sur les frères qui ont cessé de vivre, auteurs maçonniques ou autres. La maçonnerie a aussi sa littérature, et cette branche des connaissances humaines occupera bientôt le noble rang auquel elle a droit de prétendre.

Enfin la passion ni l'envie n'ont point dicté nos jugements, et sur ce point déjà on pourra dire que nous offrons du nouveau.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

EN FRANCE.

BIOGRAPHIE.

A.

ALLEMAND (Zacharie-Jacques-Théodore), comte, vice-amiral, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., naquit au Port-Louis en 1762; son père était lieutenant de vaisseau. Destiné au service maritime, le jeune Allemand ne voulut devoir qu'à lui seul sa fortune, et s'échappant furtivement du sein de sa famille, il se fit mousse. Son activité, son zèle et ses talents lui valurent un avancement assez rapide, et il servit comme officier auxiliaire sous le bailli de Suffren, de 1770 à 1783. Il fut nommé officier de haut bord en 1793,

Digitized by Google

et promu au grade de vice-amiral en 1810. Les événements de la restauration, en 1814, le privèrent de son activité. De cette époque à celle de sa mort, arrivée en 1826, il se livra plus particulièrement aux travaux maçonniques, et se fit même, sous le rapport des rites, une certaine réputation d'hostilité. Il fut un des propagateurs du rite de Mizraïm, qui fut détruit par le Grand Orient de France, et l'un des soutiens du suprême conseil écossais-américain, dit du *Prado*, que bouleversa le système écossais du rite ancien et accepté, dit de *Pompéi*, qui réunit ensuite à lui les membres échappés à ses foudres très-peu fraternelles, puisque aucun de ces deux rites ne voulait reconnaître la puissance légale de l'ordre, le Grand Orient.

ANTIGNAC (A.), chansonnier de la société lyrique du *Caveau moderne*, naquit en 1770, à Paris, où il mourut en 1825. Il fut presque toute sa vie employé à l'administration des postes. Antignac, qui avait l'heureux talent de faire de la *poésie* dans la *chanson*, contre l'usage de la masse des chansonniers, jouissait de l'estime et de l'amitié de tous ses confrères. Il a publié en 1809 *des chansons et autres poésies*, 1 vol. in-18. Les recueils du *Caveau moderne*, de l'*Épicurien* et de la *Lyre maçon-*

Digitized

nique, renferment un grand nombre de ses *chansons* et *cantiques*.

ANTIN (Louis-Antoine de Pardaillan, duc d'), pair de France, lieutenant général, gouverneur de la province d'Alsace, surintendant des bâtiments de la couronne, naquit en 1665, et mourut le 2 décembre 1736. Les données historiques et maçonniques sur ce personnage sont fort contradictoires. Il n'y a qu'un duc d'Antin suivant les dictionnaires historiques; et en maçonnerie, il n'y a qu'un duc d'Antin, grand maître des francs-maçons. Le duc d'Antin des dictionnaires historiques cesse de vivre en 1736; le duc d'Antin, premier grand maître français de l'ordre maçonnique, est élu en 1738, et meurt en 1743. Les biographies sont-elles dans l'erreur sur la date de la mort, ou y avait-il en même temps deux ducs d'Antin, ou bien ce duc d'Antin avait-il un fils qui aurait été élu deux ans après la mort de son père, et qui serait lui-même mort cinq ans après? Enfin, peut-on regarder comme vraisemblable que l'ordre eût choisi pour son premier grand maître, après un noble anglais (*voy.* Harnouester), le duc d'Antin fils, personnage inconnu, qui devait être remplacé par un prince du sang (*voy.* Bourbon-Louis)? Malgré nos

investigations, nous sommes dans l'impuissance de décider cette question vraiment intéressante. En attendant que de nouvelles recherches nous aient mieux instruits, nous allons faire connaître dans deux anecdotes ce qu'on peut appeler un courtisan-modèle. Le roi va coucher à Petit-Bourg. Une grande avenue lui dérobe la vue de la rivière. Le roi le dit; le lendemain il demande où sont les arbres : « Sire, répond le duc d'Antin, ils ont « disparu; votre majesté les avait condamnés. » Dans un voyage à Fontainebleau, le même monarque témoigna le désir qu'on abattît un petit bois. Le lendemain le monarque répète ce qu'il avait fait connaître la veille : « Sire, dit le duc « d'Antin, ce bois sera abattu dès que votre « majesté l'aura ordonné. — Vraiment, ré« pondit le roi, je voudrais bien en être défait. » Au même instant un coup de sifflet part, et la forêt s'anéantit comme par enchantement. Le duc-courtisan avait, dans la nuit, fait scier tous les arbres, et placé derrière chacun d'eux un homme qui devait renverser l'arbre au signal donné. La duchesse de Bourgogne présente à ce spectacle, s'écria, en s'adressant aux dames qui l'entouraient : « Ah! mesdames, si le roi « avait demandé nos têtes, M. d'Antin les fe« rait tomber de même. » En digne courti-

san, M. d'Antin prit cela pour un compliment.

ARCAMBAL (le marquis d'), maréchal de camp, etc., successivement président de la chambre d'administration du Grand Orient de France, et grand conservateur de l'ordre, fut l'un des auteurs du traité d'union entre le Grand Orient et les trois Directoires écossais, établis, selon le rite de la maçonnerie réformée d'Allemagne, à Lyon, Bordeaux et Strasbourg. Substitut du vénérable de la loge de la *Candeur*, il présida en cette qualité les travaux d'adoption du 25 février 1779, où furent reçues, à l'initiation maçonnique, madame la comtesse d'Ambrugeac et plusieurs autres dames de la cour.

ARNAUD (François-Thomas-Marie de Baculard d'), littérateur, d'une famille noble du comtat Venaissin, naquit en 1718 à Paris, où il mourut en 1805. Il fit de très-bonnes études chez les jésuites, et suivit par goût la carrière des lettres. A l'âge de dix-sept ans il composa trois tragédies : *Idoménée*, *Didon*, et *la Mort de Coligny* ou *la Saint-Barthélemy*. Elles ne furent point représentées, et il n'a fait imprimer que la dernière en 1740. De Baculard d'Arnaud n'était pas riche, mais c'était un

Digitized by Google

honnête homme, et il avait du talent. Voltaire l'aida souvent de sa bourse. Correspondant littéraire de Frédéric-le-Grand, il fut aimé de ce prince, qui l'accueillit très-bien lorsque d'Arnaud se rendit à Berlin, qu'il quitta au bout d'un an pour la légation de Dresde. De retour à Paris, il ne s'occupa plus que de littérature. Les *Épreuves du sentiment*, les *Délassements de l'homme sensible*, les *Loisirs utiles*, sont des nouvelles ou contes en prose qui eurent beaucoup de lecteurs. Il donna, entre autres romans, les *Mémoires de monsieur et de madame de La Bédoyère* ou les *Époux malheureux*. Son théâtre se compose du *Mauvais Riche*, comédie; du *Comte de Comminges*, représenté en 1790; d'*Euphémie* ou *le Triomphe de la Religion*, et de *Fayel et Mérindal*, drames, où malheureusement la prolixité fait tort à des situations pathétiques. Il publia, en 1751, en 3 vol. in-12, des poèmes et autres poésies. De Baccularđ d'Arnaud était, comme maçon, membre de la loge du *Point parfait*, orient de Paris. On trouve dans le *Miroir de la vérité*, 1801, vol. 2, pages 344 et 345, un fragment élégiaque sur la mort d'un jeune frère.

ASKERI-KHAN, prince du sang impérial de Perse, oncle de l'empereur régnant, et son

ambassadeur en France sous le gouvernement de l'empereur Napoléon, fut admis à l'initiation maçonnique dans la Royale mère loge écossaise, sous le titre du Contrat social et de Saint-Alexandre d'Écosse réunis, le 24 novembre 1809. Cet illustre candidat, âgé de trente-cinq ans, répondit aux questions d'ordre qui lui furent adressées par le frère Thory, vénérable de la loge : « Monsieur, le ciel a bien pu m'accorder « quelque gloire et m'enorgueillir d'une illus- « tre origine; mais, loin de me laisser éblouir « par l'éclat d'une grandeur éphémère qui doit « passer un jour avec moi dans le tombeau, je « désire acquérir une gloire plus solide et plus « vraie, celle de vivre dans l'estime des gens « de bien, et de partager avec vous la recon- « naissance des hommes malheureux. On m'a « dit beaucoup de bien des francs-maçons; je « désire appartenir à leur société, puisqu'ils se « réunissent pour pratiquer les vertus et se- « courir l'indigent. » Le prince, après la réception, remercia ainsi l'assemblée : « Je vous « promets fidélité, amitié, estime; souffrez que « je vous fasse un présent digne de véritables « Français. Recevez ce sabre qui m'a servi dans « vingt-sept batailles; puisse cet hommage vous « convaincre des sentiments que vous m'avez « inspirés, et du plaisir que j'ai d'appartenir à

« votre ordre ». La réception du prince Askeri-khan fut des plus remarquables ; rien de ce qui pouvait lui donner de l'intérêt n'avait été négligé, les accessoires même excitèrent la surprise du néophyte. L'appartement où il devait se reposer était décoré dans le goût asiatique. S. Exc., après l'avoir examiné avec le plus grand soin, dit : « A la vue de cet appartement, je « me croirais en Perse ; je vois bien que je suis « au milieu de mes amis. » Le prince Askeri-khan assista à la fête de l'ordre, célébrée le 28 décembre au Grand Orient de France ; il y fut accueilli de la manière la plus distinguée et la plus fraternelle, et il témoigna sa reconnaissance avec une extrême sensibilité.

ATTAIGNANT (l'abbé Charles-Gabriel de l'), chanoine de Reims, fut un des hommes les plus aimables et les plus spirituels, et parfois aussi les plus piquants de son siècle. Il naquit à Paris en 1697. L'abbé de Laporte recueillit et publia en 1757 les *Poésies de l'abbé de l'Attaignant*, 4 vol. in-12 ; il en parut un cinquième, aussi in-12, sous le titre de *Chansons et Poésies fugitives*, etc. Millevoye donna en 1810, en 1 vol. in-18, un *Choix de Poésies* de ce célèbre abbé ; choix qui fut fait avec un goût exquis. Le chanoine de Reims se réunit à Fleury pour faire jouer un

petit opéra comique, intitulé le *Rossignol*. Il paraît que c'est là son seul essai dramatique. On dit populairement : « Quand le diable de-« vient vieux, il se fait ermite. » L'abbé de l'Attaignant renonça sur ses vieux jours à la vie sensuelle, et alla mourir, le 10 janvier 1779, chez les PP. de la doctrine chrétienne. Il était franc-maçon ; et l'éditeur de la *Lyre maçonnique*, années 1813-1814, a recueilli deux couplets de ce frère.

B.

BACON DE LA CHEVALERIE (N.), colonel d'infanterie, puis officier général, s'est distingué dans l'ordre maçonnique par son mérite et son zèle pour cette illustre association. Plusieurs de ses *Discours* et *Allocutions* ont été imprimés dans les *recueils* des loges et dans l'*état du Grand Orient*. L'un des fondateurs de la célèbre loge de la *Candeur*, et successivement son aumônier et son maître des cérémonies, il fit, dans l'assemblée du 13 mai 1777, le récit des persécutions exercées à Naples contre les francs-maçons, et des succès obtenus par la reine Caroline et le prince Albert de Saxe, à qui l'on doit la fin de si cruelles proscriptions. Dans le banquet qui suivit la tenue

d'adoption de cette loge, il composa les couplets que chantèrent le comte et la comtesse de Béthizy, analogues à la réception de la comtesse de Rochechouart, et qui ont pour titre : *Dialogue entre un maçon et un prosélyte*. Il eut l'honneur, à la séance du 15 mai 1779, de conduire, avec la comtesse de Polignac, la sérénissime grande maîtresse madame la duchesse de Bourbon dans la salle de préparation, et ensuite de l'introduire lorsqu'elle se présenta pour être reçue *maçonne parfaite*. Le frère Bacon de la Chevalerie a été grand orateur du Grand Orient de France.

BAILLEUL (Antoine), ancien imprimeur du *Journal du Commerce* et du *Constitutionnel*, est né à Bordeaux en Caux, près du Havre. Officier honoraire du Grand Orient de France, M. Bailleul a prononcé, soit comme vénérable de loge, soit comme président de chapitre, soit enfin comme orateur, différents discours qui ont été imprimés. Il a traduit de l'allemand, et imprimé un ouvrage curieux intitulé *Crata repoa*, ou *Initiation aux anciens mystères des prêtres de l'Égypte*, Paris, in-8° de 114 pages, 1821.

BAHRDT (Charles-Frédéric), célèbre théo-

logien protestant, naquit dans la Haute-Saxe le 15 août 1741 ; il mourut en 1792. Ses ouvrages, d'une philosophie supérieure, lui ont attiré mille chagrins, des persécutions de toute espèce et une détention de deux années dans la forteresse de Magdebourg, dont le roi de Prusse abrégea cependant la durée. *Son Essai dogmatique biblique*, son *Vœu du Patriote muet*, ses *nouvelles Révélations*, sa traduction du *Nouveau-Testament*, son *Édit de Religion*, et sa brochure de l'*Union Allemande*, le firent classer par ses adversaires au nombre des *athées*; il est cependant constant qu'il possédait le *déisme pur*. On ne lui pardonnait pas de nier les miracles. Bahrdt a écrit dans sa prison l'histoire de sa vie et de ses ouvrages. Il s'était fait recevoir franc-maçon en Angleterre, et prétendait que c'était une société secrète de ce genre que Jésus-Christ avait voulu établir.

BARON (l'abbé Olivier-Julien), prieur de la Croix de Corneillié, grand écossais, second surveillant, et l'un des fondateurs, avec le baron de Walterstorff (*voy.* ce nom), de la loge de la *Réunion des étrangers*, orient de Paris, fut un des membres les plus instruits, les plus zélés de l'atelier. Le procès-verbal imprimé de la séance d'installation de la loge, présente ce

passage remarquable du discours du frère abbé Baron, remplissant d'office les fonctions de premier surveillant : « Le projet sublime des fon- « dateurs de notre ordre fut de ne plus voir un « jour, dans les habitants des deux hémisphè- « res, que les membres séparés d'un même « corps, d'une même famille; de les rappro- « cher et de les unir par les liens de la frater- « nité. Si ces principes naturels eussent été « gravés dans tous les cœurs, on n'eût pas vu « quinze millions d'hommes nouveaux dispa- « raître de dessus le sol américain peu après « la découverte du Nouveau-Monde; la France « n'eût pas vu, pendant quarante années de « guerre civile, ses entrailles déchirées par les « mains de ses propres enfants!... » Il est malheureux que les abbés Lefranc, Barruel, Proyard, et messieurs les congréganistes du *Médiateur* et de l'*Éclair*, n'aient pas connu ce fragment ni celui du discours de l'abbé Denis (*voy.* ce nom), qui datent de 1784; ils auraient décidé *ab irato* que leurs confrères étaient des *révolutionnaires*.

BAZOT (Étienne-François), littérateur, secrétaire général de la société générale de la ci-devant société royale académique des sciences, membre de l'athénée des arts, de l'an-

cienne société grammaticale, de l'académie de Mâcon, etc., est né à Château-Chinon (Nièvre) le 13 mars 1782. Il a suivi quelque temps la carrière administrative comme sous-chef de bureau, et a été directeur de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, par MM. A. V. Arnault, A. Jay, de Jouy, de Norvins, etc., ouvrage en 20 volumes in-8°, où il a fourni beaucoup d'articles. Il a publié deux volumes de *Contes* pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse; *Contes et autres Poésies; Éloge historique de l'abbé de l'Épée, fondateur de l'institution des sourds-muets*. Comme membre de l'association maçonnique, où il a été admis en 1805, *Manuel du Franc-Maçon; Morale de la Franc-Maçonnerie*, etc.; *Tuileur-Expert des 33 degrés, avec notes et discours*, 1 volume in-12, servant de complément au *Manuel du Franc-Maçon*. Il a été vénérable et très-sage, pendant trois années consécutives, de la loge et du chapitre de la *Bonne-Union*, de Paris, et, pendant le même nombre d'années, président de la société de prévoyance de cette loge. Nommé officier du Grand Orient de France en 1826, ce frère fut reçu en 1827 grand inspecteur général, 33^{e} degré, au grand consistoire, et élu en 1828 en qualité de membre du grand collége des rites. M. Bazot est

Digitized by Google

fondateur et conseil à vie d'une société de prévoyance établie en 1817. Il s'est toujours fait remarquer par un grand attachement aux bons principes maçonniques.

BARSE (l'abbé Blaise), maître, membre de la loge de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris. (*Voy*. WALTERSTORFF, BARON, DENIS.)

BEGUILLET (Edme), avocat, ancien notaire à Dijon, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, mourut dans cette ville en 1786. Il a publié plusieurs ouvrages intéressants sur l'agriculture, l'économie domestique, etc., entre autres : *Traité général des Subsistances et des Grains qui servent à la Nourriture de l'Homme*, 6 vol. in-8°, 1782; *Histoire des Guerres des deux Bourgognes, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, 1772, 2 vol. in-12; *Précis de l'Histoire de Bourgogne*, in-8°; *Considérations générales sur l'Éducation*, 1782, in-8°; avec Poncelin, *Histoire de Paris et de ses Monuments*, 1780, 3 vol. in-8°; avec l'abbé Courte-Épée, *Description générale de la Bourgogne*, 6 vol. in-8°. Beguillet fut un zélé maçon. Grand écossais d'Hérodom, il fonda, avec le baron de Walterstorff (*voy*. ce nom), la loge de la

Réunion des Étrangers. Lors de l'installation de cette loge par le Grand Orient, en 1784, il prononça un discours qui a été imprimé. La loge des *Philalètes* (*voy.* Savalette de Langes et Court de Gebelin) le convoqua au couvent philosophique de 1785 et 1787.

BERCY (le marquis de), capitaine de cavalerie, était orateur de la loge de la *Candeur* en 1779. Cette même année, cette illustre loge admit à l'initiation maçonnique les néophytes comtesses d'Ambrugeac, de Praslin et de La Fare. Le marquis de Bercy soutint avec autant de dignité que de talent l'honneur du poste qu'il occupait, et l'on accorda les plus justes éloges aux discours qu'il adressa à la sérénissime grande maîtresse, duchesse de Bourbon, et aux illustres initiées.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste-Jules), roi de Suède et de Norwége, sous le nom de Charles-Jean, est né à Pau, le 26 janvier 1764. L'un des plus illustres généraux de notre ancienne armée; il devint roi par le choix d'un peuple qui avait su apprécier ses talents et ses qualités guerrières; et aussi par la volonté de celui qui alors distribuait des couronnes. Il eut le malheur, en 1813 et 1815, de faire partie de la coa-

lition européenne contre la France. Franc-maçon avant de parvenir au pouvoir suprême, il aime les francs-maçons et protége une institution que chérissait son auguste prédécesseur (*voy.* Charles XIII). Son fils, le prince Oscar, est grand maître des loges suédoises.

BERQUIN (Arnaud), littérateur, naquit à Bordeaux (*voy.* 1749), et mourut à Paris le 21 décembre 1791. Il est connu par ses ouvrages pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, qu'il avait traduits ou imités de l'allemand, de Weisse, mort en 1806. Berquin, par ses historiettes simples et dramatiques, toutes respirant une morale douce et pure, a mérité le titre d'*Ami des Enfants*. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*.

BERTOLIO ou BERTHOLIO (l'abbé Antoine-René-Constance), avocat au parlement de Paris, fut un des premiers de l'ordre ecclésiastique qui, à l'époque de la révolution, manifestèrent des sentiments patriotiques. Orateur d'une députation des électeurs de Paris, en 1789, il présenta aux états-généraux un rameau d'olivier, et rendit compte des efforts que les électeurs avaient fait pour pacifier les premiers mouvements insurrectionnels avant l'événement

du 14 juillet. En 1790, il fit l'éloge des électeurs de l'année précédente, et publia un *ultimatum* adressé à l'évêque de Nancy, dont il combattait les doctrines religieuses. L'abbé Bertolio était patriote et non révolutionnaire; il recula devant les désordres du temps, et ne reparut qu'en l'an VII de la république, pour remplir à Rome les fonctions de commissaire du directoire exécutif. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (1799), il fut nommé par le nouveau gouvernement grand juge à la Guadeloupe, où il se rendit vers la fin de 1802. De retour quelques années après, il devint juge en la cour d'appel d'Amiens; il mourut le 2 juin 1812. L'abbé Bertolio, franc-maçon depuis longues années, fut nommé en 1776 substitut du marquis de La Rochefoucauld-Bayes, grand maître dans le rite philosophique en 1778; il était membre du Grand Orient de France, en qualité de député de la loge de Saint-Jean d'Écosse du Contrat Social, orient de Paris.

BESUCHET (Jean-Claude), médecin, né à Boulogne près Paris, le 13 octobre 1790. Chirurgien militaire depuis 1806 jusqu'en 1816, il parvint au grade de chirurgien-major de cavalerie, fit toutes les campagnes actives de cette époque, fut deux fois porté sur les états de

promotion pour la croix de la Légion-d'Honneur, et reçut deux blessures, dont la dernière, en Espagne, le força de quitter le service actif et de rentrer en France. Depuis son retour dans ses foyers il exerça la médecine, et a publié plusieurs ouvrages et mémoires, entre autres, un *Traité de la Syphilis*, qui a été traduit en espagnol, et une *Médecine domestique*. Il est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie moderne*, grand ouvrage en 24 vol., dont M. Courtin est éditeur. M. Besuchet a été reçu maçon à Perpignan, lorsqu'il était chargé en chef du service chirurgical de l'hôpital militaire de cette place. Successivement orateur et président du chapitre des *Sept Écossais réunis*, vallée de Paris, l'un des fondateurs, puis grand maître du conseil des *chevaliers Kadosch*, formé dans ce chapitre. Il est devenu officier du Grand Orient en 1823, puis membre du grand collége des rites du Grand Orient, vénérable de la loge *des Arts et de l'Amitié*. Président du comité des finances, et l'un des commissaires rédacteurs des statuts généraux de 1826. Il est peu d'affaires ou de discussions importantes en maçonnerie, depuis 1823 jusqu'à ce jour, auxquelles il n'ait pris une part plus ou moins active; plusieurs de ses rapports sur les finances et l'administration de l'ordre sont imprimés.

BEURNONVILLE (Pierre-Riel, marquis de), maréchal et pair de France, naquit à Champignole en Bourgogne, le 10 mai 1752. Il partit avec M. de Suffren pour l'Inde, et devint major à l'île Bourbon. De retour en France, son ancien grade, son expérience et ses talents, le firent élever rapidement au commencement de la révolution au grade de général de division, et c'est en cette qualité qu'il suivit Dumouriez à l'armée. Il ne fut pas heureux contre les Autrichiens. Nommé ministre de la guerre en 1793, il fut ensuite envoyé avec plusieurs conventionnels en qualité de commissaire à l'armée de Dumouriez; celui-ci, qui s'était mis dans le cas de craindre les investigations, fit arrêter les commissaires, qui furent ensuite enfermés à la citadelle d'Olmutz. En novembre 1795, Beurnonville fut échangé contre Madame, fille de Louis XVI. A son retour, il devint successivement commandant des armées de Sambre-et-Meuse et de la Hollande, inspecteur des armées sous le consulat, ambassadeur à Berlin et à Madrid sous l'empire, enfin comte, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc. En 1814, il vota l'établissement d'un gouvernement provisoire et le rappel des Bourbons. Il dut au roi les titres de ministre d'État, de pair et de maréchal, de marquis, la grande croix de la Légion-

Digitized by Google

d'Honneur et celle de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le maréchal Beurnonville avait pratiqué la maçonnerie en différents pays. Il aimait cette institution et en connaissait l'influence sur l'ordre social. La chute du gouvernement impérial ayant privé l'association de ses puissants protecteurs, le maréchal demanda directement au roi un auguste protecteur pour l'ordre. Louis XVIII répondit sans hésiter, « qu'il ne souffrirait jamais qu'un membre de « sa famille se plaçât à la tête d'une association « secrète quelconque.—Sire, répliqua le maré- « chal, s'il plaisait à votre majesté de m'autori- « ser à diriger l'active bienfaisance des maçons, « je lui répondrais du dévouement de la société « à votre auguste dynastie.—Soit, j'y consens, « répondit le roi. » Le maréchal Beurnonville, ayant pris cet engagement, chercha des garanties dans l'ordre même. Il ne voulut pas étendre sa surveillance au-delà du Grand Orient, qui, étant à ses yeux l'autorité légale de l'ordre, devait lui répondre de toutes les associations maçonniques, et concourir de cette manière à l'exécution de sa promesse. Ce corps, pour justifier la confiance du premier de ses chefs, se tint en garde contre toutes les innovations mystérieuses, même celles qui se disaient appartenir à l'ordre. On a appelé cela de la tyran-

nie, de la persécution; ceux qui s'exprimaient ainsi, avaient et ont peut-être encore leurs raisons pour cela. Le Grand Orient, dans sa haute sagesse, n'oubliera pas les engagements que prit son illustre grand maître adjoint. Sur le principe d'unité de doctrines et de pouvoirs repose non-seulement la paix, mais encore l'existence de l'ordre. Le maréchal Beurnonville, nous pouvons le dire à sa gloire, est, de tous les chefs de l'ordre, celui qui s'est le plus constamment occupé des dogmes, de l'administration et du personnel. « Ne recevez jamais « dans l'ordre, disait-il, que celui qui peut « vous donner la main et non vous la ten- « dre. » Mot dont la profondeur égale la sagesse. Cet illustre frère mourut au mois d'avril 1821. Le Grand Orient honora sa mémoire par une pompe funèbre spéciale; le procès-verbal en a été imprimé et envoyé à toutes les loges. (*Voy.* MACDONALD.)

BEYERLÉ (N. de), conseiller au parlement de Nancy, membre du directoire préfectural de Lorraine, commandeur de l'ordre ou rite de la stricte observance, sous le caractéristique de *Èques à Flore*, est auteur de l'ouvrage intitulé : *de Conventu generali latamorum apud aquas, Vilhelminas propè hanauviam oratio*, in-8°, sans

date; il se livre à l'examen critique des opérations du couvent tenu en 1782 à Wilhelmsbad, ouvrage qu'un anonyme attribue au frère E. A. Flore, ne sachant pas sans doute que tous les maçons de la stricte observance recevaient une qualification chevaleresque lors de leur admission. Il est aussi auteur des *Essais sur la Franc-Maçonnerie* ou *du But essentiel et fondamental de la Franc-Maçonnerie*, etc., 2 vol. in-8°; ouvrage auquel, sur sa demande, souscrivit, en 1783, la mère loge du rite écossais philosophique; enfin de la traduction du second volume de l'ouvrage allemand de M. Nicolaï, sur les templiers. Membre du conseil des *Philalètes*, il fut un des frères de ce régime qui provoquèrent les couvents de 1785 et 1787 (*voy.* SAVALETTE DE LANGES). Il était, en l'absence du marquis Chefdebien, secrétaire du couvent lors de la correspondance établie entre la loge des *Amis réunis*, orient de Paris, et la mère loge égyptienne de la *Sagesse triomphante*, orient de Lyon, au sujet de Cagliostro. (*Voy.* l'ouvrage de M. Thory, *Acta latamorum*, vol. 2, page 112.)

BOISSI (Louis-Laus de), ci-devant écuyer et lieutenant du siége général de la connétablie et maréchaussée de France à la table de mar-

bre du palais, rapporteur du point d'honneur au département de Choisy-le-Roi, naquit à Paris en 1747, et mourut il y a quelques années. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Boissi a publié un grand nombre d'ouvrages, mémoires, comédies, vers, etc., entre autres, les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, corrigés et mis en ordre, 4 vol. in-12, 1806, et *Histoire des Amours de Louis XIV*, 5 vol. in-12, 1814. Ces deux ouvrages sont curieux.

BLANC (Antoine), dit LE BLANC DE GUILLET, homme de lettres, naquit à Marseille le 2 mars 1730, et mourut à Paris le 2 juillet 1799. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Blanc, ancien oratorien, a publié *Manco-Capac*, tragédie, jouée en 1763; *les Druides*, tragédie, jouée en 1772; *Lucrèce*, traduction en vers, 2 vol. in-8°, 1788-1791, remarquable par le discours préliminaire et les notes; *Tarquin* ou *la Royauté abolie*, tragédie, jouée en 1794. Blanc appartenait à la société des *Économistes*, et était l'auteur de la plupart des couplets chantés dans les banquets de cette société; il a professé jusqu'à sa mort les langues anciennes dans une des écoles centrales de Paris.

BONAPARTE (Napoléon), (*voy.* NAPOLÉON.)

BONAPARTE (Joseph), (*voy.* Napoléon-Joseph.)

BONAPARTE (Madame), (*voy.* Joséphine.)

BONDY (le comte Taillepied de), né à Paris en 1766, d'une famille distinguée dans la finance, se disposait à suivre la même carrière lorsque la révolution éclata. Il fut nommé en 1792 directeur de la manufacture des assignats; mais il donna sa démission de cet emploi après les événements du 10 août de la même année. Jusqu'en 1805, il resta inaperçu, et ne sortit du calme de la vie privée que sur les instances de son jeune et illustre ami, Eugène-Napoléon, qui le présenta à l'empereur, et obtint qu'il serait attaché à la personne de sa majesté en qualité de chambellan. Maître des requêtes en 1809, puis comte de l'empire, M. de Bondy fut un des officiers de la maison impériale qui allèrent au devant de l'archiduchesse Marie-Louise, lorsque cette princesse vint en France épouser le plus puissant et le plus célèbre des potentats. Il joignit la princesse à Carlsruhe, et dirigea toutes les fêtes qui lui furent données sur la route. Nommé préfet du Rhône en 1810, M. de Bondy a laissé, par sa bonne administration, des souvenirs qui ne s'effaceront jamais; il sut,

Digitized by Google

particulièrement en 1812, préserver la ville de Lyon et le département tout entier de la disette qui se faisait sentir dans le reste de la France. En 1814, il organisa les moyens de résistance qui retardèrent de plus de deux mois la prise de Lyon par les troupes étrangères. Les plus augustes suffrages le récompensèrent de ses patriotiques efforts. *Monsieur*, lieutenant général du royaume (aujourd'hui S. M. Charles X), lui ordonna de reprendre la haute administration du département du Rhône; cependant il fut rappelé quelque temps après, et reçut le titre de commandeur de la Légion-d'Honneur. Pendant les *cent jours*, en 1815, Napoléon le nomma préfet du département de la Seine, et le département du Rhône le nomma membre de la chambre des représentants. Par suite de la seconde restauration, le roi Louis XVIII lui confia la préfecture de la Moselle; mais la réaction royaliste arracha le bienfait des mains du monarque, et quatorze jours après, cette nomination fut révoquée. Dans le procès du maréchal Ney, en décembre 1815, il fut l'un des témoins à décharge. Le département de l'Indre nomma M. de Bondy membre de la chambre des députés en 1816, en 1818, enfin en 1821. Sa place fut toujours au côté gauche de la chambre; ce digne magistrat fut aussi un bon

maçon. Il était, en 1789, membre du Grand Orient comme député de la loge de la *Parfaite Union*, orient de Montpellier, et en 1806, membre de la loge des *Neuf Sœurs*.

BONNEVILLE (Nicolas de), historien et littérateur, né à Évreux le 13 mars 1760, a pris une part modérée à la révolution; il fut arrêté en 1793 comme *aristocrate*, et comme journaliste royaliste, sous le gouvernement consulaire. De ses nombreux ouvrages, nous ne citerons que ceux qui ont des rapports avec notre association : 1° *Les Jésuites chassés de la maçonnerie, et leurs poignards brisés par les maçons*. La première partie est intitulée : *la Maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions, et le secret des templiers du* 16e *siècle*, in-8°, orient de Londres, 1788; la deuxième partie, également in-8°, même orient et même date, porte pour titre : *des quatre Vœux de la Compagnie de Jésus ou de saint Ignace, et des quatre Grades de la Maçonnerie de saint Jean*. Cette seconde partie a des exemplaires où le premier titre : *Les Jésuites chassés*, etc., est remplacé par un *carton* portant ces mots : *Les Jésuites retrouvés dans les ténèbres, essais historiques*, orient de Londres, 1788.

Voici la dédicace de l'ouvrage, placée en tête

de la première partie : « A la très-chère et très-
« respectable loge de la *Réunion des Étrangers*,
« orient de Paris. Cette histoire générale et com-
« plète du triomphe de la maçonnerie, est très-
« fraternellement dédiée par M. de Bonneville,
« orient de Londres, 1788. »

Le livre de cet auteur tend à prouver que la maçonnerie aurait des *supérieurs inconnus* dans l'ordre des jésuites, qu'il accuse, d'après le capitaine Georges Smith, auteur d'une *histoire de l'origine et de l'antiquité de la maçonnerie*, d'avoir introduit dans les grades symboliques de la maçonnerie, l'histoire de la vie et de la mort des templiers, et la vengeance de ce crime à la fois politique et religieux ; et de nous avoir imposé, dans quatre de nos grades, les quatre vœux de leur congrégation. Certes, M. de Bonneville est étrangement dans l'erreur : les jésuites se sont toujours fort peu intéressés à la mémoire des templiers, et l'on sait que dans leurs réunions secrètes, ils s'occupent de bien autre chose que d'une commémoration insignifiante. Les jésuites ont pu se couvrir du manteau de notre ordre, et c'est un fait; mais leur maçonnerie est loin d'avoir le moindre rapport avec la nôtre. L'ouvrage de M. de Bonneville renferme des recherches, et donne des explications qui ne sont pas sans intérêt; mais on

Digitized by Google

voit que l'auteur, pour atteindre son but, s'est mis à la torture, et que dans cet ouvrage presque tout y sent le malaise, la gêne, l'interprétation forcée; le lecteur se dit à chaque instant: cela peut être ingénieux, mais cela n'en est pas plus vrai. M. de Bonneville a fait la traduction de l'ouvrage posthume de Thomas Payne, intitulé : *de l'Origine de la Franc-Maçonnerie*, in-8°, Paris, 51 p.

BOUILLY (Jean-Nicolas), homme de lettres, né à Tours en 1763, d'une famille de magistrats, fit de bonnes études, et fut reçu avocat au parlement de Paris. Il traversa la révolution en homme sage et éclairé, et exerça plusieurs fonctions importantes, entre autres, celles qui tendaient à réorganiser l'instruction publique après le règne de la terreur. Préférant la carrière des lettres, il débuta, comme auteur dramatique, par la pièce lyrique de *Pierre le Grand*, musique de Grétry. Bientôt l'*Abbé de l'Épée*, drame en cinq actes, en prose, joué sur le Théâtre-Français, fut un beau triomphe et une bonne action, car il acheva de populariser le nom de cet immortel bienfaiteur de l'humanité. On accueillit avec faveur les *Jeux Floraux* à l'Académie de Musique, et à l'Opéra comique, une foule de drames intéressants :

Digitized by

Léonore ou *l'Amour conjugal*, *les Deux Journées*, *la Famille américaine*, *Zoé*, *Héléna*, *Françoise de Foix*, *une Folie*, *l'Intrigue aux fenêtres*, *Valentine de Milan*, etc. Le théâtre du Vaudeville s'enrichit aussi de ses productions. Entre autres : *Haine aux femmes*, *Fanchon la Vielleuse*, *Agnès Sorel*, *Florian*, *Téniers*, *Berquin*, *le Petit Courrier*, *la Belle aux bois dormant*, *la Vieillesse de Piron*, etc. Comme conteur moraliste, il a obtenu les plus grands succès. *Les Contes à ma fille*, *les Conseils à la même*, *les Jeunes Femmes*, *les Mères de famille*, *les Encouragements de la jeunesse*, lui ont valu l'honneur d'être choisi pour le conteur des enfants de France. L'ordre maçonnique ne pouvait manquer de voir parmi ses membres cet honorable littérateur. Il a été vénérable de la loge des *Frères Artistes*, et est aujourd'hui (1828) officier du Grand Orient, grand orateur de la chambre symbolique. Des opuscules en prose et en vers sur notre belle institution, constatent le talent flexible et heureux de cet illustre frère.

BOURBON (S. A. S, Louis de), comte de Clermont, prince du sang, quatrième grand maître de l'ordre franc-maçonnique en France ; il fut élu à cette dignité le 11 décembre 1743.

C'est sous le protectorat de S. A. S. que la *Grande Loge*, qui avait jusqu'alors porté le titre de *Grande Loge anglaise de France*, prit en 1756 le titre de *Grande Loge de France*. Les commencements de la grande maîtrise du comte de Clermont furent brillants, et la maçonnerie acquit une importance remarquable. Les ennemis de notre ordre s'en effrayèrent et firent des efforts inouïs pour attiédir le zèle du grand maître; ils y réussirent au-delà même de leurs vœux. Le comte de Clermont négligea nos travaux, et se fit représenter par M. Baure, banquier. A son exemple, les premiers seigneurs de la cour, qui remplissaient des dignités maçonniques sous le prince, se choisirent aussi des substituts. M. Baure, homme de finances, ne s'occupa point de l'administration de la *Grande Loge*, et cessa d'en réunir les membres. Les pouvoirs subalternes tendent toujours à s'étendre et à s'affranchir; l'insouciance des chefs ou l'anarchie sert merveilleusement cette ambition, et l'on vit avec autant de douleur que de mécontentement de simples *maîtres de loges* se permettre de créer et constituer d'autres MAÎTRES de loges, droit qui n'appartenait qu'à la *Grande Loge de France*. La maçonnerie se fit partout, chez les traiteurs, et jusque dans les cabarets. Le chevalier Beauchaine, entre autres, avait,

dit-on, élu son domicile dans un cabaret de la rue Saint-Victor, et là il y donnait les trois grades à vil prix. Ces nouveaux maçons étaient, comme on peut croire, dignes de ceux qui les constituaient. Des représentations furent faites au prince par des membres de la *Grande Loge*, mais le prince, loin d'y avoir égard, nomma pour son substitut le nommé Lacorne, maître de danse; et l'on vit cet étrange ambitieux, chef, pendant quelque temps, de la *Grande Loge de France*..... (*Voir* dans l'histoire, aux années 1743, 1744 et suivantes.) Le comte de Clermout mourut en 1771.

BOURBON (S. A. S. madame la duchesse de), grande maîtresse de l'ordre des franc-maçonnes d'adoption en France, présida en 1777, à la tête de toute la noblesse de la cour, frères et sœurs, la loge d'adoption de la *Candeur*, où fut initiée la comtesse de Rochechouart. Dans la loge d'adoption de l'année 1779, il fut question d'admettre au grade de *maçonne parfaite* une sœur qui en avait été jugée digne par ses hautes vertus et son zèle remarquable pour l'art royal. La sérénissime grande maîtresse ne possédait pas ce grade, et la loge entière voulait le lui conférer sans retard et sans déplacement. L'illustre grande maîtresse refusa cette faveur.

« Je me crois obligée, dit S. A. S., de donner « aux maçons et maçonnes l'exemple de la ré« gularité, et de ne prendre connaissance du « grade de *maçonne parfaite* qu'après en avoir « moi-même subi les épreuves comme une sim« ple *maîtresse*. » En effet, S. A. S., accompagnée de la sœur comtesse de Polignac, subit toutes les épreuves du grade. Tous les mystères de ce grade lui ayant été dévoilés, elle déposa son obligation dans les mains du vénérable, et reçut l'*anneau* qui resserrait le lien qui existait déjà entre l'auguste sœur et l'ordre maçonnique, et qui mettait le comble à la gloire de la loge de la *Candeur*. Dans cette célèbre séance, madame la duchesse de Bourbon prêta une nouvelle obligation en qualité de *grande maîtresse inamovible* de la loge de la *Candeur*, à laquelle elle fit don de son portrait. Des circonstances politiques firent cesser ces grandes et solennelles réunions dès l'année 1780.

BOURDOIS DE LA MOTTE (N.), médecin qui eut de la réputation en Bourgogne. Il était docteur en médecine, conseiller du roi, et, comme franc-maçon, vénérable, en 1777, de la loge de l'*Aigle de saint Jean*, orient de Joigny. Son fils, qui vit encore, fut successivement médecin de monsieur le comte d'Artois, aujour-

Digitized by Google

d'hui Charles X, médecin de madame Victoire, tante de Louis XVI, médecin de l'aile droite de l'armée d'Italie, médecin des épidémies du département de la Seine, médecin, en 1812, du roi de Rome, etc.

BOURDONNAYE (le comte de La), membre presque sans interruption de la chambre des députés depuis 1815, était, en 1814, vénérable de la loge *Saint-Napoléon*, qu'il avait concouru à fonder en 1810 à l'orient d'Angers. L'avénement de Napoléon à l'empire fit sur ce bon royaliste l'effet qu'il fit sur bien d'autres : il s'attacha au parti du nouveau maître de la France; assez d'exemples de ce genre autorisaient sa conduite; c'était encore d'ailleurs, comme une foule d'aveux l'ont révélé depuis, servir la cause monarchique, que d'empêcher que les places ne tombassent en de méchantes mains. M. de La Bourdonnaye et ses nobles compétiteurs furent donc conséquents. Ce cher frère n'aimait pas à suivre la route commune. Voici un fait qu'on lui attribue, mais dont d'ailleurs nous ne garantissons point l'authenticité ; il conçut le projet de former un grade supérieur, un cinquième ordre du rite français, les *chevaliers de Saint-Napoléon ;* tous les membres rose-croix devaient justifier d'un revenu de plus de

Digitized by Google

1500 fr. en propriétés foncières ; au nouvel ordre était attaché un serment de fidélité au prince et à sa dynastie. Nous ne savons pas si cet ordre de chevalerie a été complétement institué; mais on assure que la proposition en a été faite par son auteur dans une tenue de la loge d'Angers, au local du *Père de famille*, et en présence d'une réunion de près de deux cents maçons. Le président de la loge où parlait M. de La Bourdonnaye était le colonel de l'un des quatre régiments de la jeune garde impériale, qui rendait, par une fête brillante aux maçons d'Angers, la fête qu'il en avait reçue précédemment. Sa position politique actuelle est assez connue pour que nous ne jugions pas à propos d'en parler.

BOURGUIGNON (Henri-Frédéric), fils d'un ancien magistrat, est né à Grenoble le 30 juin 1785. Il suivit lui-même la carrière de la magistrature, et fut nommé substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine, en 1811. Il se délassait de ses graves occupations par de jolis vaudevilles, et, comme franc-maçon, il a donné plusieurs *cantiques* charmants, qui ont été recueillis dans la *Lyre maçonnique*.

BRAZIER (N.), fils de l'auteur d'un *Traité*

Digitized by Google

de la Langue française, publié en 1812, petit in-8°, est l'un de nos plus féconds vaudevillistes; et il est peu de pièces aux théâtres du Vaudeville, des Variétés et de la Porte-Saint-Martin, auxquelles il n'ait contribué pour sa part. Il a publié le recueil de ses *chansons*, et enrichi, en qualité de membre de la loge de la *Parfaite Réunion*, orient de Paris, les diverses années de la *Lyre maçonnique* de *cantiques* remarquables.

BUTTURA (Antoine), poète italien, est né à Vérone le 27 mars 1772, et vint en France en 1799, par suite de l'invasion de sa patrie par les Austro-Russes. Il a publié une traduction des *Vénitiens*, tragédie de M. Arnault, et une imitation d'un des plus jolis contes de M. Andrieux. On lui doit encore la traduction de l'*Iphigénie* de Racine, et de l'*Art poétique* de Boileau. Professeur de poésie italienne à l'Athénée de Paris, il y a fait un cours de littérature. M. Buttura a concouru au rétablissement de la loge des *Neuf Sœurs*, en 1806.

C.

CABANIS (Pierre-Jean-Joseph), célèbre médecin, naquit à Cosnac, département de la

Charente-Inférieure, en 1757, et mourut à Paris le 5 mai 1808. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*, orient de Paris, à l'époque de sa fondation. Cabanis cultiva comme un heureux délassement les muses françaises, et entreprit la traduction de l'*Iliade* d'Homère; ce qui fit dire à de La Dixmerie, dans son *Mémoire pour la loge des Neuf Sœurs*, in-4°, 1779, « La nature donna au frère Cabanis le courage « de vouloir traduire l'*Iliade* en vers, et le « génie propre à réaliser cette vaste entre- « prise. » Mais les véritables titres de Cabanis à l'immortalité, c'est de s'être élevé, dans sa docte profession, à cette haute philosophie qui a servi de guide aux Bichat, aux Corvisart, aux Chaussier, aux Gall, etc. Cabanis fut l'ami de Turgot, Malesherbes, Condillac, Condorcet, Mirabeau, Franklin, Thomas Jefferson, etc. Au commencement de la révolution, il fut nommé administrateur des hospices de Paris, et successivement membre de l'Institut, du corps législatif et du sénat conservateur. Il avait épousé la sœur du général Grouchy, belle-sœur de Condorcet. Ses *Œuvres* ont été publiées après sa mort, en 4 vol. in-8°.

CADET-GASSICOURT (Charles-Louis), avocat avant 1799, et depuis pharmacien de

Digitized by

l'empereur, chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit à Paris le 23 janvier 1769, et mourut dans la même ville le 21 novembre 1821. Il était fils de Cadet, pharmacien, membre de l'académie des sciences. Jeune encore, et atteint par la proscription à cause de ses principes politiques, M. Cadet-Gassicourt rêva que les sociétés mystérieuses, les illuminés, les templiers et les francs-maçons, étaient des sociétés effroyables, qui bouleversaient l'Europe et surtout la France. Il écrivit, dans le délire de ses rêveries, la plus étrange brochure que pût enfanter un cerveau malade (*le Tombeau de Jacques Molay*); car il n'y avait point d'illuminés en France, point de templiers; quant aux francs-maçons, ils étaient réduits à se cacher. Ceux qui se cachent ne proscrivent guère; les frères Tassin et Roucher, entre autres, l'ont prouvé en portant leur tête sur l'échafaud à l'époque de la terreur. La brochure de M. Cadet-Gassicourt n'en fut pas moins lancée dans le public, et réimprimée plusieurs fois; les abbés Barruel et Proyart ne la laissèrent pas échapper, et ils la citèrent avec délices. L'horizon politique s'éclaircit; M. Cadet-Gassicourt revint à lui; le bon sens l'éclaira et lui enleva pour jamais le cauchemar qui l'avait si fortement oppressé; il ne laissa plus réimprimer sa brochure, et fit lui-même

Digitized by Google

amende honorable à notre institution, en sollicitant la faveur d'en devenir membre; il se fit initier, et devint, en 1805, vénérable de la loge de *l'Abeille*, orient de Paris; c'est ce que le jésuite Proyart se garde bien de révéler dans les réimpressions de son libelle contre nous, sous le titre de *Louis XVI détrôné avant d'être roi*. M. Cadet-Gassicourt a dit quelques bonnes vérités dans un ouvrage qui d'ailleurs est plein d'erreurs; nous extrairons le passage suivant de sa brochure. (*Tombeau de Jacques Molay*, pages 112 et 117.) « Ceux que l'étude a con-
« vaincus de la puissance et de la perfidie des
« jésuites (ceci est écrit en l'an v de la répu-
« blique), applaudissent à leur destruction;
« ils ignorent que la bulle de Ganganelli n'a
« supprimé que leur habit, leur grand cha-
« peau; mais leur doctrine, leurs liaisons sub-
« sistent; il y a des jésuites partout, dans les
« conseils et près du directoire, dans les tri-
« bunaux, dans les administrations, à la tête
« des armées; il y en a dans le parlement d'An-
« gleterre, au Vatican, à l'Escurial....... Les
« gouvernements les reconnaîtront un jour.....
« peut-être trop tard!..... » Qu'en pensez-vous, nos chers contemporains de 1828?

CAILHAVA (Jean-François, homme de let-

tres, naquit à Toulouse le 28 avril 1731, et mourut à Paris le 22 juin 1813. Il a donné plusieurs comédies, et a publié d'utiles *observations* ou *commentaires* sur Molière. Ces différents travaux lui valurent son admission à l'Institut, où il remplaça, au mois de germinal an VI, M. de Fontanes, qui venait d'être condamné à la déportation. Les seules fonctions publiques où Cailhava ait été appelé, sont celles de membre du collége électoral de Paris, en 1792. Comme maçon, il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis), prince et archichancelier de l'empire, duc de Parme, etc., naquit à Montpellier le 15 octobre 1753, et était conseiller à la cour des aides de sa ville natale au commencement de la révolution. Il fut membre de la convention nationale en 1792, membre du conseil des cinq-cents par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, ministre de la justice en 1798, second consul en 1799, et enfin archichancelier de l'empire depuis la fondation de la dynastie impériale en 1804, jusqu'à la restauration de 1814; il mourut en 1824. Savant jurisconsulte, il a pris la plus grande part à la rédaction de nos codes. Comme homme politique, il fut cons-

tamment au milieu des partis, et n'en affectionna peut-être aucun. L'illustre frère Cambacérès, devenu en 1805 second grand maître adjoint de l'ordre maçonnique en France, et grand maître de fait, s'est montré zélé pour l'ordre; mais, soit que sa haute position sociale ait rendu son caractère plus réservé, soit que ce célèbre frère ait été circonvenu par des influences profanes ou maçonniques supérieures, il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait. Il présidait les séances solennelles du Grand Orient, se faisait rendre compte de l'administration et des travaux de ce corps, et assurait aux assemblées maçonniques le libre exercice de nos mystères. Nous dûmes à sa présence parmi nous l'initiation d'une foule de personnages marquants de l'État. Certes, sous ces rapports, il a mérité la reconnaissance des maçons, et elle ne lui sera jamais retirée. Mais l'ordre attendait davantage de son protectorat. Le deuxième grand maître adjoint n'ignorait pas combien l'unité maçonnique avait autrefois souffert du schisme établi entre les deux grandes loges de France; il savait très-bien que les associations écossaises, voulant s'isoler du corps légal de l'ordre, produisaient un schisme beaucoup plus grave, d'une gravité telle que tant que ces associations resteront dissidentes,

Digitized by Google

l'ordre sera continuellement ébranlé, et toujours à la veille de sa perte. Les maçons sages s'attendaient que le prince Cambacérès ferait entendre à ces frères le langage de la douceur et de la persuasion, et que ce langage devenant insuffisant, il exprimerait avec fermeté celui de la raison d'État. Un mot suffisait : « Au nom « de l'empereur, qui vous aime et vous protége, « réunissez-vous, cessez vos vaines disputes, « ou vos temples seront à jamais fermés. » On se serait réuni; les Écossais influents étaient courtisans avant tout, et ils auraient sacrifié leurs *opinions dogmatiques* à leur position sociale. Le peuple écossais aurait fait, par respect ou par crainte, ce que ses chefs auraient fait par ambition ou par prudence. Loin de là, le second grand maître adjoint de l'ordre semble se laisser couvrir avec complaisance des grandes maîtrises et des présidences d'honneur de tous les rites. Grand maître ou président d'honneur, il a *traité* chaque secte, chaque rite avec une tendresse paternelle, oubliant, au milieu des nuages d'encens, qu'un chef d'ordre doit voir le corps et non les individus, et que son premier devoir est d'assurer dans un centre commun le pouvoir légal. Il a fini par s'isoler de toutes les associations qu'il avait si bénévolement protégées; les circonstances politiques y ont sans

doute beaucoup contribué. A l'époque de sa mort, le Grand Orient ne le comptait plus parmi ses membres. Telle est la vie maçonnique de l'illustre frère Cambacérès; il a fait du bien sans doute, mais il a souffert un mal qui peut-être sera long-temps à guérir, si même il n'est incurable.

CASANOVA (Jean-Jacques) fut successivement homme d'église, homme de guerre et homme d'État. Sa vie aventureuse était digne des honneurs de la chronique contemporaine, et il s'y est lui-même prêté en écrivant les *Mémoires* de sa vie, qui ont paru en 1828, 4 vol. in-12. Casanova, né à Venise en 1725, frère du célèbre peintre de batailles de ce nom, et fils d'un comédien, était originaire d'Espagne, de la famille des Palafox, de Sarragosse. Casanova, d'un esprit vif, d'un caractère mobile, a visité tous les royaumes de l'Europe, et a été lié avec tous les hommes célèbres du dix-huitième siècle. Crébillon lui apprit le français; le cardinal de Bernis fut son protecteur, et il a conversé avec Frédéric le Grand, l'empereur Joseph et l'impératrice Catherine de Russie. Le gouvernement français le chargea d'une mission en Hollande, qui avait pour objet d'y placer avantageusement le papier public tombé en

Digitized by Google

discrédit. Il fit adopter, comme moyen de venir au secours des finances, la loterie royale qui ruine chaque jour tant de malheureux. Enfermé à Venise dans la prison dite des Plombs, par suite d'une liaison scandaleuse avec deux jeunes pensionnaires d'un couvent, il mit fin à sa captivité par des prodiges de patience et de hardiesse. Cet homme extraordinaire devint maçon lors de son passage à Lyon en 1757. Voici ce qu'il dit à cet égard : « Un homme fort respectable, dont j'avais fait « la connaissance chez M. de Rochebrun, me « présenta à cette société. Deux mois après, je « reçus le deuxième degré de l'ordre, et quel- « ques mois ensuite je fus promu au troisième, « qui confère le titre de *maître*, et qui est le « plus élevé. Toutes les autres dignités sont « d'agréables inventions dont les ornements « symboliques ne confèrent pas réellement au « *maître* une plus haute dignité. » Casanova jugeait sagement la valeur des grades maçonniques. Il ajoute plus loin et fort ingénieusement : « Le secret de la maçonnerie est, par sa nature « même, inviolable; car le maçon dont il est « connu ne peut que l'avoir deviné. Il l'a décou- « vert en fréquentant les loges, en observant, « en comparant, en jugeant. Une fois parvenu « à cette découverte, il le gardera à coup sûr

« pour lui-même, et ne le communiquera pas « même à celui de ses frères en qui il aurait le « plus de confiance; car, dès que celui-ci n'a « pas été capable de faire cette découverte, il « est aussi incapable de tirer parti du secret « s'il le recevait oralement. » En Hollande, il fut affilié à une loge d'Amsterdam, qui, composée seulement de vingt-cinq membres, pouvait disposer par eux-mêmes de 300 millions. Casanova a publié des ouvrages estimés sur les gouvernements de Venise, de Pologne et de Russie; une traduction en vers de huit syllabes de l'*Iliade* d'Homère; un *Icosameron*, solution du problème héliaque, 5 vol., etc. Il mourut dans la famille du prince de Ligne, son ami, à l'âge de soixante-treize ans.

CATHERINE II, surnommée CATHERINE LA GRANDE, impératrice de Russie, défendit en 1762, à l'exemple d'Élisabeth, reine d'Angleterre (*voy.* ÉLISABETH), l'exercice de la maçonnerie dans ses États. Comme Élisabeth, elle revint à des sentiments plus généreux; et, rassurée sur les principes de nos associations, non-seulement elle révoqua les ordres qu'elle avait donnés contre nous, mais encore elle fit venir d'Écosse des maçons pour rétablir et constituer des loges en Russie. A cette double faveur,

l'impératrice voulut joindre un bienfait qui tînt immédiatement à l'ordre; elle se déclara *tutrice* de la loge de *Clio*, à Moskou. En 1786, la maçonnerie était des plus florissantes dans tous les États russes. A Saint-Pétersbourg et à Moskou, les seigneurs de la cour, entre autres le comte de Strogonof, le prince Repnin, le comte Schouvalof, etc., font construire des loges dans leurs palais. Sur la fin du règne de l'impératrice, on essaya de transformer les réunions maçonniques en clubs politiques; le fait n'est pas prouvé, mais sous le gouvernement despotique, le soupçon équivaut à la preuve, et les augustes successeurs de Catherine n'ont point continué cette souveraine, du moins à notre égard; nous sommes proscrits par le pouvoir absolu de ces contrées, comme en Espagne par le fanatisme et la superstition. Catherine mourut le 6 novembre 1796, dans la soixante-dixième année de son âge.

CHAMPEAUX (l'abbé Guy de), vicaire général de Nîmes, chanoine de Saint-Honoré, grand Écossais, membre en 1785 de la royale loge de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris. (*Voy.* Walterstorff, Baron, Denis.)

CHAMPAGNE (Jean-François), membre de

Digitized by Google

l'institut et de la Légion d'Honneur, naquit a Semur en 1751, entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, où, pendant vingt-cinq ans, il fut élève, maître et supérieur de l'une de leurs maisons. Il fonda, en 1795, lors de la réorganisation de l'instruction publique, le *Prytanée français*, depuis collége de Louis-le-Grand, et l'a dirigé pendant quinze années. Mis à la retraite en 1812, il mourut au mois de septembre 1813. On lui doit la traduction de la *Politique d'Aristote;* la traduction du *Mare clausum et apertum*, de Grotius, et des *Vues sur l'organisation de l'instruction publique dans les écoles destinées à l'enseignement de la jeunesse.* Il était, en 1789, député de la loge de *l'Aimable Concorde*, orient de Villeneuve en Agénois, près du Grand Orient de France.

CHAMFORT (Sébastien-Roch-Nicolas), homme de lettres, membre de la loge des *Neuf Sœurs* peu après sa création, naquit en Auvergne en 1741. Enfant naturel, il aima et respecta toujours sa mère. Le docteur Morabin ayant eu occasion de le connaître, le prit en amitié, et lui fit obtenir une bourse au collége des Grassins. Chamfort profita de ses études; et, malgré une vie dissipée, au collége et dans le monde, il

s'est montré digne du rang qu'il occupe dans la littérature. Il concourut souvent pour les prix de l'Académie-Française, et en remporta plusieurs. Sa tragédie de *Mustapha et Zéangir*, jouée en 1776, à Fontainebleau, puis à Paris, lui valut la place de secrétaire des commandements du prince de Condé; plus tard il dut au comte de Vaudreuil la place de secrétaire des commandements de madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, modèle d'attachement fraternel. Membre de l'Académie-Française en 1781, il devint, pendant la révolution et par la protection du ministre Roland, bibliothécaire de la bibliothèque nationale. Il échappa à la faulx révolutionnaire quoiqu'il eût été arrêté, et mourut le 15 avril 1794. Ses *Œuvres complètes* ont été imprimées en 1795, 4 vol. in-8°.

CHANGEUX (Pierre-Nicolas), naquit à Orléans le 26 janvier 1740, et mourut à Paris le 3 octobre 1800. Il est auteur, 1° d'un *Traité des Extrêmes* ou *Éléments de la science de la réalité*, 1762, 2 vol. in-12. Cette idée est neuve, bien conçue, forte de définitions exactes et claires, remarquable par des pensées ingénieuses et philosophiques. Le style manque de précision et d'énergie; 2° de la *Bibliothèque grammaticale* ou *Nouveaux mémoires sur la parole et*

Digitized by Google

sur l'écriture, 1773. On y trouve neuf mémoires sur la grammaire générale, et méthodes de grammaire philosophique ou langue universelle. En accordant à cet ouvrage les éloges mérités par le *Traité des Extrêmes*, on doit faire observer qu'il manque de développement. Les mémoires sur l'art de connaître les hommes par leurs discours et ceux sur la prosodie sont piquants et curieux. Il a cultivé les sciences exactes, et a publié le résultat de ses recherches dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier, années 1778; 1780, 1782. Fondateur et membre de la loge des *Neuf Sœurs*, O.·. de Paris, il prononça, en qualité d'orateur de cette loge, un discours sur la mort de Voltaire, dans la cérémonie funèbre par laquelle l'atelier honorait la mémoire du frère à jamais célèbre qu'il venait de perdre.

CHARLES XIII, roi de Suède, grand maître de la maçonnerie suédoise, lorsqu'il n'était encore que duc de Sudermanie. A son avénement au trône, en 1810, ce prince, voulant reconnaître publiquement tout le bonheur qu'il avait goûté dans les associations maçonniques, et donner aux maçons une marque de sa bienveillance royale, créa en leur faveur, le 27 mai 1811, l'ordre civil maçonnique qui porte son

nom et dont il conserve la grande maîtrise pour lui et ses successeurs (*voy.* Charles-Jean). Rien n'est plus touchant, rien n'est plus flatteur que les considérants développés par le prince dans son ordonnance d'institution. Les insignes de cet ordre sont une croix rouge de rubis, brodée d'or et surmontée d'une couronne d'or; on la porte dans un large ruban rouge; sur le ruban on lit d'un côté, sur un fond blanc, les initiales du fondateur, et de l'autre la lettre B au milieu d'un triangle. Il est inutile d'observer sans doute que l'ordre de Charles XIII ne s'accorde qu'aux maçons les plus illustres.

CHARTRES (S. A. S. le duc de), depuis duc d'Orléans, cinquième grand maître de l'ordre maçonnique en France, fut élu à cette dignité le 24 juin 1771 par la fraction bannie de la grande loge (*voy.* Bourbon-Louis), et installé par cette même fraction le 28 octobre 1773, dans la petite maison du prince, dite la *Folie-Titon*, rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine. L'installation coûta à l'ordre une somme de 3348 liv. 10 s., outre une contribution de 30 liv., pour chaque frère qui prenait part à la solennité.

L'intervalle de plus de deux années entre la nomination et l'acceptation du grand maître eut

Digitized by Google

pour cause la division qui existait entre la grande loge et la fraction qu'elle avait bannie et qui luttait contre elle, l'interdiction des travaux maçonniques imposée par le gouvernement à la grande loge, puissance maçonnique seule reconnue ou tolérée, et la révolution dans les constitutions de l'ordre opérée en 1772 par la fraction dissidente ou schismatique qui s'institua *grande loge nationale* ou *Grand Orient de France*. On doit encore ajouter à ces causes les sarcasmes piquants que plusieurs seigneurs de la cour se permirent sur l'élection *illégale* du grand maître, et qui firent principalement hésiter S. A. S. Enfin le prince se détermina sur les instances du duc de Luxembourg, chef actif des frères dissidents (*voy.* LUXEMBOURG), et que ce grand maitre nomma son substitut. C'est le jour de l'installation de M. le duc de Chartres que fut donné, pour la première fois, le mot de *semestre*. Au titre de *grand maître de l'ordre maçonnique en France*, S. A. S. joignit celui de *souverain grand maître de tous les conseils, chapitres et loges écossaises de France* (*voy.* PIRLET); associations maçonniques écossaises qui s'étaient établies en France et qui donnaient ce qu'on appelle les *hauts grades* ou *maçonnerie de perfection*. La grande loge, que le Grand Orient schismatique n'avait pu détruire,

végétait dans le silence; mais elle était encore pour une foule de frères la seule autorité maçonnique. Le Grand Orient était plein de vie et dominait l'ordre. La révolution française arriva sur ces entrefaites : tout à coup on voit paraître dans le *Journal de Paris*, du dimanche 24 février 1793 (an II de la république), une lettre du duc d'Orléans où ce prince répudiait en quelque sorte la dignité de grand maître de l'ordre maçonnique en France. Nous en extrairons le passage plus particulièrement spécial à notre association. Le grand maître dit :

« Dans un temps où assurément personne « ne prévoyait notre révolution, je m'étais at- « taché à la franc-maçonnerie, qui offrait une « sorte d'image de la liberté : j'ai depuis quitté « le fantôme pour la réalité.

« Au mois de décembre dernier, le secrétaire « du Grand Orient s'étant adressé à la personne « qui remplissait auprès de moi les fonctions « de secrétaire du grand maître pour me faire « parvenir une demande relative aux travaux « de cette société, je répondis à celui-ci, en « date du 5 janvier :

« Comme je ne connais pas la manière dont « le Grand Orient est composé, et que d'ail- « leurs je pense qu'il ne doit y avoir aucun « mystère, aucune société secrète dans une ré-

« publique, surtout au commencement de son « établissement, je ne veux plus me mêler en « rien du Grand Orient ni des assemblées de « francs-maçons. »

On voit, d'après cette lettre, que l'abandon de la grande maîtrise était un sacrifice aux événements d'alors. M. Thory rapporte dans l'*Histoire de la fondation du Grand Orient*, page 76, que le Grand Orient assemblé le 13 mai 1793, déclara le duc d'Orléans « non-seu- « lement démissionnaire de son titre de *grand* « *maître*, mais de celui de député. » Il ajoute : « L'épée de l'ordre fut, dit-on, cassée par le « président, et jetée au milieu de la salle d'as- « semblée. »

CHAUSSARD (P.-J.-B. Publicola), littérateur, est né le 9 janvier 1766. On lui doit les *Fêtes des Courtisanes de la Grèce* et *Héliogabale* ou *Tableau de la dissolution des empereurs romains*, enfin le *Nouveau Diable boiteux*. En traçant ces ouvrages, M. Chaussard s'est placé au-dessus de ces hypocrites ménagements qui cachent les vices de la société pour ne la présenter qu'avec des vertus factices : c'est aussi être moraliste. Dans ses poésies il déploie un talent vigoureux, sacrifiant quelquefois le brillant, le poli de son vers pour être

Digitized by Google

vrai et énergique. Tous les hommes de goût ont remarqué sa belle *Ode sur l'Industrie et les Arts* et son *Épître sur les Genres oubliés par Boileau*. M. Chaussard est maçon, et l'on trouve sur la franc-maçonnerie des réflexions importantes dans le *Nouveau Diable boiteux*, que nous avons cité plus haut.

CHAUSSIER (Hector), auteur dramatique, est fils du célèbre médecin de ce nom. On lui doit plusieurs romans, des comédies, des vaudevilles et des mélodrames. Membre de la loge des *Frères Artistes*, orient de Paris, dont il était le député au Grand Orient de France en 1802. Il a fait insérer dans les recueils consacrés à cette institution des cantiques où l'on retrouve l'esprit d'un auteur aimable et d'un bon frère.

CHAZET (André-René-Balthasar Alissan de), littérateur, bibliothécaire du roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Paris le 23 octobre 1774. Vaudevilliste spirituel, poète gracieux, il a souvent embelli nos réunions des heureuses productions de sa muse. En 1807, il était membre de la loge de *l'Amitié*. Cette même année il remporta les deux prix proposés par la loge des *Neuf Sœurs*, par deux odes,

l'une sur le *travail*, l'autre sur les *vertus* ou les *lois de la maçonnerie*. Dans la seconde partie du concours, il eut pour concurrent M. P.-F. Tissot, suppléant de l'abbé Delille, au collége de France. Son redoutable rival n'obtint que l'accessit. M. de Chazet se montra noble confrère et digne maçon. En partageant avec lui sa couronne, il lui adressa cet inpromptu :

Quand j'obtiens un double suffrage,
On croit que je suis trop payé;
Mais je prétends avoir un plus grand avantage,
Et de mon prix je vous rends la moitié
Pour gagner encor davantage.

CHOFFARD (Pierre-Philippe), dessinateur et graveur, naquit en 1730 et mourut en 1809. Ses premiers ouvrages sont deux gravures d'après Beaudouin, et sont très-recherchées des amateurs. Il a fait des culs-de-lampe et vignettes pour les *Contes* de La Fontaine, l'*Histoire de la Maison de Bourbon*, les *Métamorphoses d'Ovide*, et les *Préjugés militaires* du prince de Ligne. En 1805 il donna une très-bonne *Notice historique sur la Gravure*. L'année suivante il appartenait à la loge des *Neuf Sœurs*, dont il était un des membres zélés.

CHOISEUL (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), pair de France, fut revêtu de cette dignité en 1787, à l'âge de vingt-cinq ans. Colonel en 1792, du régiment royal de dragons, il fut choisi, avec le marquis de Bouillé et le comte de Fersen, pour préparer la fuite de Louis XVI. Arrêté avec la famille royale à Varennes, il fut emprisonné à Verdun et transféré ensuite à la haute cour nationale d'Orléans, pour y être jugé d'après le décret de l'assemblée constituante. Le roi ayant accepté la constitution, M. de Choiseul recouvra la liberté. Au 20 juin et au 10 août, il ne quitta point la famille royale, et courut de grands dangers. Le roi étant détenu au Temple, M. de Choiseul fut mis hors la loi et sa tête mise à prix. Un uniforme et un passe-port espagnols lui facilitèrent les moyens de s'échapper. Parvenu à l'étranger, il leva un régiment qui porta son nom, et combattit pour la cause royale. Fait prisonnier en 1795, il fut conduit à Dunkerque; mais il se sauva de prison et retourna à l'armée. Les événements lui ayant démontré l'inutilité de ses efforts, il fit une capitulation avec le gouvernement anglais, pour passer avec son corps aux Indes orientales. Parti de Stades le 12 novembre 1795, il eut la douleur de voir trois des vaisseaux de l'escorte se briser sur la côte de Calais, et il n'échappa

lui-même à la mort qu'en se sauvant à la nage. Mais il évitait un péril pour en éprouver un autre : arrêté, il fut traduit à une commission militaire comme émigré rentré; cependant il fut acquitté. Le directoire exécutif attaqua le jugement au tribunal de cassation et ensuite au corps législatif. Ce procès, qui dura cinq ans, est devenu justement célèbre sous le titre des *Naufragés de Calais*. La révolution du 18 brumaire an VIII (1799) adoucit la situation de M. de Choiseul; il fut déporté en pays neutre. Il rentra en France en 1801; mais le gouvernement le croyant initié aux machinations de Moreau et Pichegru, l'envoya au Temple, puis l'exila pendant dix-huit mois. Le gouvernement impérial ne lui fut pas toujours rigoureux : il le laissa en paix à Paris, où M. de Choiseul a vécu en simple particulier jusqu'à l'époque du rétablissement de la dynastie des Bourbons, en 1814. Le roi le nomma pair de France, et successivement lieutenant général, commandant en chef de la première division de la garde nationale, puis major général de la même garde; mais il se démit de cet emploi. Lors du procès de la conspiration du 19 août 1820, déféré à la chambre haute, M. de Choiseul prit la défense du général Merlin, dont le père l'avait proscrit; il avait refusé de voter la mort dans

le procès du maréchal Ney (*voy.* FONTANES). Il fait partie de l'opposition constitutionnelle de la noble chambre. La vie politique de M. de Choiseul a été constamment grande et généreuse. Sa vie comme franc-maçon est honorable et touchante. Sous l'empire il faisait modestement, et comme simple *propriétaire*, partie de nos loges, et depuis la restauration, il est devenu un des grands officiers d'honneur du Grand Orient. Cet illustre frère est aujourd'hui chef de quelques associations écossaises, qui pensent qu'il n'y a de véritable maçonnerie que dans leur rite et que sous leur direction. Elles tolèrent les degrés subalternes des autres rites; mais, suivant elles, à elles seules appartient le droit de donner les hauts grades. M. le duc de Choiseul est un homme trop sage et un trop bon maçon pour partager ces idées; mais il voit la confiance que ses frères lui ont témoignée, il en est touché; et c'est à sa bonté naturelle, et non à un esprit d'exclusion, de suprématie ou d'opposition, que les frères des associations écossaises opposées au Grand Orient de France doivent la haute faveur de le posséder. Cet illustre frère, qui a déjà secondé les efforts que des esprits sages ont faits pour rétablir la paix au sein du monde maçonnique, usera sans doute de son influence pour faire entendre raison à

quelques obstinés; il est digne de lui de ramener la franc-maçonnerie à ses vrais principes de fraternité, et bientôt, nous osons l'espérer, l'ordre entier le reconnaîtra pour un de ses chefs et de ses bienfaiteurs.

CIVIALE (Jean), docteur en médecine, né en 1792, est connu par sa méthode pour le broiement de la pierre dans la vessie. Deux prix remportés à l'Académie royale des Sciences, plusieurs médailles d'or décernées par des souverains étrangers, et surtout de nombreuses cures, recommandent le nom du docteur Civiale à la reconnaissance publique. L'ordre maçonnique se glorifie de compter parmi ses membres ce bienfaiteur de l'humanité. Présenté en 1825, par M. Bazot, à l'initiation maçonnique, il fut reçu par son présentateur, qui était vénérable de la loge et très-sage du souverain chapitre de la *Bonne Union* de Paris, aux grades symboliques et aux grades supérieurs. A peine reçu maçon, il trouva dans un membre de la loge l'occasion d'exercer son précieux talent avec un désintéressement digne de son cœur généreux et de son esprit fraternel. Puissent ses nombreux travaux ne pas l'enlever à nos séances et à l'amitié de ses frères!

COUPÉ DE SAINT-DONAT (le chevalier Alexandre-Auguste-Donat-Magloire), littérateur, est né à Péronne le 5 septembre 1775, et descend, par sa mère, d'Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe le Bel. Élève de l'école d'artillerie de la Fère, il entra dans la carrière des armes en 1792, en qualité de sous-lieutenant; passa, en 1794, comme ingénieur, à l'armée de Sambre-et-Meuse; fut envoyé en Égypte en 1799, et devint chef de bataillon, et fut nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1810. Deux ans après il eut le commandement de la place de Varsovie. Blessé et fait prisonnier de guerre par les Bavarois à la bataille de Haguenau, il passa pour mort, et perdit ainsi le grade de colonel pour lequel il était proposé. En 1819 il fut nommé chevalier de Saint-Louis. M. Coupé de Saint-Donat a publié en 1810 des *fables* que traduisit en italien Camillo Ugoni, et plusieurs d'entre elles reparurent en français comme traduites de l'italien. Il en a donné une nouvelle édition en 1818. On lui doit des *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, roi de Suède et de Norwége*, 2 vol. in-8°, auxquels M. de Roquefort a ajouté des notes sur les anciens Scandinaves et sur la littérature des peuples du Nord. Membre de la société lyrique des soupers de Momus, M Coupé

de Saint-Donat montre beaucoup de facilité pour la *chanson*, et on trouve de lui, comme maçon, un fort joli *cantique* dans *la Lyre maçonnique* de 1811.

CORDIER DE SAINT-FIRMIN (l'abbé), auteur de différents éloges historiques, entre autres de *Louis XII*, de *Racine*, de *La Fontaine*, de *Fénelon*, d'*Helvétius* et du *Dauphin, père de Louis XVI*, presque tous lus dans la loge des *Neuf Sœurs*, dont il était l'un des fondateurs et l'un des membres les plus zélés. Il assistait à la réception de Voltaire; et lorsque la loge rendit les honneurs funèbres à l'*Apollon français*, ce fut l'abbé Cordier de Saint-Firmin qui proposa, pour rendre cette solennité spécialement philanthropique, de délivrer une somme de cinq cents livres au plus pauvre des enfants qui naitraient sur la paroisse Saint-Sulpice, le jour même où la reine accoucherait; l'enfant devait être du sexe du nouveau-né, prince ou princesse. Le nom de l'abbé Cordier de Saint-Firmin acquit une fâcheuse et imméritée célébrité, à l'occasion de la *loge d'adoption* que donna la loge des *Neuf Sœurs*, le 9 mars 1779 (*voy.* La Dixmerie). Le discours qu'il prononça ne fut pas écouté et fut même interrompu tumultueusement (voy. *Mémoire*

pour la Loge des Neuf Sœurs, in-4°, 1779). Ce discours, imprimé à la suite du *Mémoire*, est cependant digne d'estime; mais on voulait punir l'auteur d'avoir, dit-on, *choisi et guidé une récipiendaire contre son gré, et de l'avoir séparée de sa parente*. Le *Mémoire* justifia la loge et en même temps l'abbé de Saint-Firmin.

COURT DE GEBELIN (Antoine), de plusieurs académies, censeur royal, président honoraire perpétuel du Musée de Paris, naquit à Nîmes en 1725. Par suite d'affaires de religion, son père fut obligé de s'expatrier; il se retira à Lausanne, dont il devint pasteur, et où le jeune Court de Gebelin fit ses études. A l'âge de sept ans, les organes de la parole étaient si peu développés dans cet enfant, qu'à peine il pouvait parler; mais à douze ans il passait déjà pour un prodige d'instruction. M. de Gebelin le destinait à l'enseignement évangélique, et pendant quelque temps il fut ministre du saint Évangile; mais telle n'était point sa vocation. La carrière des lettres le réclamait, et il se prépara à la suivre par une ardeur sans égale à apprendre. « Histoire naturelle, dit M. le comte « d'Albon dans l'*Éloge de Court de Gebelin* « (in-4° de 44 pages. Amsterdam, 1785), « mathématiques, langues mortes et vivantes,

Digitized by Google

« mythologie, monuments antiques, emblèmes,
« figures, hiéroglyphes, statues, médailles,
« pierres, gravures, inscriptions, arts d'agré-
« ment et d'utilité; ce fut alors qu'il étudia et
« dévora tout; que s'emparant, si je peux
« m'exprimer ainsi, du champ des connais-
« sances humaines, il le parcourut en entier.
« Il perça la nuit des temps les plus reculés,
« et s'enfonça chez les nations les plus ancien-
« nes, pour leur arracher le voile dont elles
« étaient couvertes. Une vérité trouvée le con-
« duisit à la connaissance d'une autre. Ainsi,
« de degrés en degrés, il alla jusqu'à la source
« des vérités primordiales, dont il forma quel-
« ques années après l'ensemble d'où résulte
« une lumière universelle. » La mort de son père le laissant le maître de céder à son penchant, il voulut revoir sa patrie. Il quitta la Suisse en 1763, faisant l'abandon à sa sœur de la presque totalité de ses droits au patrimoine paternel. Ce ne fut pas le seul acte de désintéressement de toute prétention légitime. A Uzès, où, par un doux souvenir de sa mère, qui y était née, il séjourna quelque temps, on lui indique les moyens de se faire restituer les biens que, dans sa fuite précipitée, elle avait été forcée d'abandonner. « Mais, dit Rabaut-
« Saint-Étienne (*Lettre sur la vie et les écrits*

« *de M. Court de Gebelin, adressée au Musée*
« *de Paris*, in-4° de 28 pages, 1784), il ne
« peut se résoudre à déposséder ceux qui étaient
« accoutumés à en jouir. » Il vint à Paris avec plusieurs lettres de recommandation; par un hasard singulier, aucune des personnes à qui elles étaient adressées ne se trouvaient dans la capitale. Seul, isolé, ayant peu de ressources pécuniaires, il se serait trouvé bientôt dans une situation déplorable, si sa sobriété et son antipathie pour toute espèce de plaisir, hors celui de l'étude, ne l'eussent mis tout de suite à la hauteur de sa modeste fortune. Un rare bonheur l'attendait : M. Quesnay de Saint-Germain, conseiller à la cour des aides de Paris, dans un *Discours pour servir à l'Éloge de M. Court de Gebelin*, lu au Musée de Paris, et qu'il fit imprimer au profit de la famille de l'illustre défunt (Paris, 1784, 20 pages in-4°), signale ainsi ce bonheur :

« Près de l'hôtel où il logeait, dit-il, vi-
« vaient dans une heureuse médiocrité deux
« demoiselles d'un âge mûr, et qu'une amitié
« réciproque empêchait de songer à tout autre
« lien. Leur manière d'être, qui les éloignait
« du tumulte et de la dissipation extérieure,
« sympathisait trop avec le caractère de M. de
« Gebelin pour ne pas lui faire désirer de la

« partager. Son goût exclusif pour l'étude, sa « candeur, sa simplicité, mais cette simplicité « qui accompagne et décèle le génie, engagèrent « ces deux estimables amies à le recevoir chez « elles et à lui prodiguer, sans relâche, tous « ces soins généreux de famille et d'amitié « dont personne, après La Fontaine, n'eut un « besoin plus réel que M. de Gebelin. L'une « d'elles, M^elle Linot, apprit exprès à gra- « ver pour l'aider dans ses travaux; l'autre, « M^elle Fleury, lui avança jusqu'à 5000 liv., « pour l'impression du premier volume de son « grand ouvrage, *le Monde primitif comparé « avec le Monde moderne*, 9 vol. in-4°. » Ce ne fut qu'après dix années de travaux et de méditations qu'il mit au jour le *prospectus* de ce livre admirable. A la seule lecture du *prospectus* d'Alembert ne put dissimuler son extrême surprise, et demanda s'il y avait quarante hommes pour exécuter le plan de l'auteur. Le *Journal des Savants* (novembre 1773) alla plus loin : « Dans le plan de l'ouvrage, dit le ré- « dacteur de l'article, on ne voit que des an- « nonces et des promesses de traités différents. « Pour les exécuter, il faudrait une société des « plus savants hommes de toutes les nations, « qui sussent toutes les langues, qui eussent « sous les yeux tous les monuments; nous dou-

Digitized by Google

« tons encore qu'ils pussent y réussir. » Court de Gebelin répondit « qu'il avait cette société « dans sa bibliothèque, » et l'ouvrage le prouva. Il ne nous appartient pas, moins encore par le cadre resserré de notre recueil, que par notre insuffisance, de juger une si haute et immense matière; nous devons nous borner à des détails purement biographiques. Excellent géographe, il a, lui-même, dressé et gravé ses cartes; il a aussi dessiné et gravé plusieurs des planches de son ouvrage. Pour suppléer à son manque de *fortune*, il avait copié un grand nombre *d'ouvrages rares*, et jusqu'à des dictionnaires entiers. Pendant ces travaux, enfermé dans les bibliothèques, il se contentait, pour toute nourriture, d'un morceau de pain..... Sa mémoire était ingrate, « mais, dit Rabaut Saint-« Étienne (ouvrage cité), il eut au suprême de-« gré cette étendue d'esprit qui embrasse à la « fois une multitude d'objets; cette netteté de « conception qui les met chacun à leur place, « et ce coup d'œil ferme et sûr qui les rallie « tous et les fait converger en un même point. « La preuve de ce que j'avance est consignée « dans ses écrits. Je ne connais aucun ouvrage « qui embrasse autant d'objets que le sien; je « doute même que l'esprit humain puisse ja-« mais aller plus loin, et cependant il règne

« dans tout ce qu'il a fait la plus parfaite « unité. » Court de Gebelin fut honoré des suffrages des savants; plusieurs l'ont cité avec éloge, d'autres se sont appuyés de ses idées. Il avait un accès facile chez les grands seigneurs et les hommes en place, qu'il n'importunait jamais dans l'intérêt de sa fortune, mais bien dans l'intérêt de ses travaux, ou pour rendre avec la plus gratuite obligeance des services aux gens de lettres et à ses amis. « On était si « accoutumé à cet abandon de lui-même, dit « M. le comte d'Albon (éloge déjà cité), qu'un « homme en place le voyant entrer chez lui, « prévint sa démarche en lui demandant quel « était le malheureux dont il venait plaider la « cause. » Le ministre de Berlin lui portait une rare bienveillance. Il fit même venir de la Chine des monuments dont l'explication devait entrer dans la suite du *Monde primitif*. Court de Gebelin fut le seul auteur, éditeur et correcteur de ce grand ouvrage, qui obtint plus de douze cents souscripteurs, et qui est d'une telle correction, qu'à peine trouve-t-on deux ou trois fautes dans chaque volume. Mais nous n'avons jusqu'à présent considéré Court de Gebelin que comme savant. Voyons-le comme franc-maçon. Il fut reçu aux grades symboliques dans la loge des *Neuf Sœurs*, dont il

Digitized by

fut ensuite secrétaire et député. Le frère de La Dixmerie, dans son *Mémoire pour la Loge des Neuf Sœurs*, in-4°, 1779, le signale en ces termes à l'estime de l'ordre entier : « Savant « infatigable, dit-il, aussi hardi dans ses pro- « jets que prompt et habile à les remplir; qui « fouille d'une main ferme et sûre dans les « débris du monde et des temps; qui nous fait « jouir de ce qui a cessé d'exister, nous fami- « liarise avec ce qui n'est plus, et nous fait « mieux connaître ce qui nous environne. » Un jeune frère, également homme instruit et poète distingué, Guerrier de Dumast, a payé un noble et juste tribut d'admiration et de reconnaissance fraternelle à ce contemporain, par l'instruction, le génie et le talent, de tous les peuples et de toutes les époques. (*Voy.* les notes du poème de la *Maçonnerie*, 1 vol. in-8°, Paris, 1820.) Court de Gebelin porta dans la société maçonnique cet esprit investigateur qu'il avait déployé dans la société profane. Avec le frère Savalette de Langes (*voy.* ce nom), il fut l'un des fondateurs du régime ou rite des *Philalètes*, ou *Chercheurs de la vérité*, établi dans le sein de la loge des *Amis réunis*. Il renouvela en 1777, l'usage des anciens couvents philosophiques destinés à professer la maçonnerie. Dans ses hautes vues et dans le courant de cette

année (1777), il fit en 7 leçons, un *Cours des Allégories les plus vraisemblables des Grades maçonniques*. Ces conférences furent suivies par tout ce que l'ordre comptait de plus distingué parmi ses membres. Elles se sont renouvelées presque sans interruption pendant neuf années, de 1778 à 1789. Le frère Alexandre Lenoir (*voy*. ce nom) les a remises en usage en 1812 et 1813. Court de Gebelin mourut dans la nuit du 9 au 10 mai 1784, chez Mesmer, son ami, qui l'avait appelé dans son hôtel pour, en le soumettant à un traitement dont il avait quelques années auparavant éprouvé les bons effets, tâcher de ranimer en lui les sources de la vie, épuisées par un long et continuel travail. L'art fut impuissant; l'amitié, cette fois, ne put qu'adoucir les derniers moments de sa vie. L'autopsie, faite par MM. Mittié, Lacase, D. Chaigneverd, Sue le fils et Lamotte, constata qu'un vomissement qui avait duré trois semaines consécutives, sans que le malade pût prendre aucune espèce de nourriture, était causé par une complète désorganisation des reins. (Voy. *Lettre sur la mort de M. Court de Gebelin*, in-8° de 14 pages.) Ainsi s'éteignit, à peine âgé de 60 ans, un homme qui, comme savant, n'avait point eu de modèle et n'a point laissé de successeur, et qui s'est placé au pre-

mier rang des sages, des amis de la vertu et des plus dignes francs-maçons.

Son ami, le comte d'Albon, recueillit ses cendres et les déposa dans un monument (gravé à la suite de l'éloge) qu'il lui éleva dans sa terre de Franconville, où Court de Gebelin aimait à s'abandonner à ses rêveries philosophiques. Ce savant si distingué, si doux et si modeste, n'a pas été à l'abri des coups de l'envie : ils ne l'atteignirent point. Pressé de répondre à plusieurs de ces attaques, il s'y refusa constamment. « La république des lettres, « disait-il, n'est point une arène, et nos plu- « mes des instruments de pugilat. Respectons- « nous, aimons-nous, éclairons-nous mutuel- « lement, et au lieu de nous écraser les uns « les autres, élevons en société l'édifice de la « vérité qui nous a été confié pour la félicité « générale. » C'est par ces belles paroles de notre illustre frère que nous terminerons notre hommage maçonnique.

CUBIÈRES (le chevalier de), qui, par amitié pour Dorat, porta quelque temps le nom de *Dorat-Cubières*, et qui, pendant la révolution, prit le nom de *Cubières-Palmézeaux*, a été un poète agréable à l'époque où Dorat, de Pezai, Desmahis, etc., faisaient les délices des salons

et des coteries littéraires. Le genre fade et musqué de leur poésie est heureusement passé pour l'honneur du goût, et, quoique hommes d'esprit, ces malencontreux auteurs ne sont plus cités que pour avertir les jeunes poètes du danger de l'école qu'avaient formée ces poètes-chevaliers, ces faiseurs de bouquets à Chloris. Le chevalier de Cubières était membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Il contribua à la former en 1776, et à la réorganiser en 1806. Il assista à la réception de Voltaire dans notre ordre, et concourut à rendre les honneurs funèbres que la loge décerna à cet illustre frère, dans la fameuse fête d'adoption du 9 mars 1779 (*voy.* La Dixmerie et Cordier de Saint-Firmin); il prononça un discours en prose comme *ministre de l'Amour et au nom de cette divinité*. Le chevalier de Cubières fut tendrement attaché à la comtesse Fanny de Beauharnais, tante de l'impératrice Joséphine, et occupait un appartement dans l'hôtel de cette dame, qui cultiva les lettres avec succès : il donna de longs et touchants regrets à sa perte. En 1814 il vivait à la campagne. L'invasion étrangère apporta le désordre dans sa modeste retraite; il fut blessé pour le reste de sa vie d'une chute que lui occasionèrent les mauvais traitements de ses hôtes forcés. Il mourut en 1820. Le chevalier de Cubières

était un honnête homme, d'un commerce agréable, et possédait la véritable insouciance philosophique dans tout ce qui lui était personnel.

CUVELIER DE TRIE (Jean-Guillaume-Auguste), auteur dramatique, naquit à Boulogne-sur-mer en 1766. Il fut d'abord avocat dans sa ville natale; puis, par suite de la révolution, il fut employé dans les administrations publiques, et entra comme hussard dans la garde du premier consul Bonaparte; il parvint au grade de capitaine de première classe commandant des guides-interprètes. Sa santé s'étant affaiblie, il quitta le service et se livra exclusivement aux compositions dramatiques. De 1793 à 1824, il a fait représenter cent dix pièces, comédies, drames, prologues, pantomimes, mélodrames et ballets; très-peu de ces productions ont été faites en société avec d'autres littérateurs : le nom de Cuvelier est célèbre aux petits théâtres, où on lui a donné le surnom de *Corneille des boulevards*. C'était aussi un homme d'esprit, et on remarque de jolies *poésies* dans le recueil qu'il a publié. Fondateur et premier vénérable de la loge des *Frères Artistes*, en 1802, il a rendu des services à l'ordre en consacrant un temple nouveau qui n'a pas cessé d'être remarquable, soit par les doctrines

qui y sont professées, soit par les honorables membres qu'il a admis à la lumière, ou affiliés. Cuvelier est mort à Paris le 25 mai 1824.

D.

DAZARD (Michel-François), né à Châteaudun (Eure-et-Loire) le 2 mai 1771; directeur des contributions directes à Périgueux. Vénérable de la loge des *Amis du Nord*, orient de Bruges, en 1805, et de la loge du *Père de Famille*, orient d'Angers, en 1814; il a plusieurs fois présidé les chapitres de ces deux loges et celui des *Amis de Henri IV*, vallée de Périgueux. M. Dazard a puisé dans l'étude et la pratique des différents rites de la franc-maçonnerie des connaissances supérieures, et il en a donné une preuve remarquable dans la rédaction d'une pièce importante, devenue fort rare, et qui a pour titre : *Extrait des colonnes gravées du Père de Famille, vallée d'Angers* (in-8° de 48 pages, 1812). Cette pièce est un témoignage honorable du courage et de l'indépendance du chapitre, et du frère qui en fut l'organe. Elle dévoile, appuyée de pièces authentiques, les prétentions illégales du suprême conseil du 33e degré du rite écossais ancien et accepté, et la fausseté du droit qu'il prétend

s'arroger de régir exclusivement ce rite en France. On doit encore au frère Dazard plusieurs discours intéressants dont quelques-uns ont été livrés à l'impression.

DECAZES (Élie, duc), pair de France, né à Saint-Martin en Laie, le 28 septembre 1780, d'une famille bourgeoise, anoblie en 1595 par Henri IV, dans la personne de Raymond Decazes. Il épousa en 1805 la fille du comte Muraire, dont il devint veuf l'année suivante. Membre du tribunal de première instance du département de la Seine, conseiller en la cour d'appel en 1810, M. Decazes ne dut sa haute fortune politique, que du reste il méritait par ses talents, qu'au rétablissement du gouvernement royal en 1814. Il devint préfet de police en 1815, conseiller d'État, membre de la chambre des députés, et successivement ministre de la police, ministre de l'intérieur, président du conseil des ministres; et enfin comte, duc et pair de France. Il fait partie de la noble chambre des royalistes constitutionnels. Franc-maçon et membre en qualité de maître de la loge d'*Anacréon*, en 1808; au jour de la faveur, M. Decazes n'oublia pas ses frères. Nommé par les membres du rite écossais très-puissant souverain, grand commandeur, il présenta au roi

Louis XVIII une médaille dont la composition est ingénieuse et patriotique. D'un côté cette médaille porte l'effigie du roi avec ces mots : A Louis XVIII, roi de France, l'écossisme français reconnaissant. Et de l'autre côté, en style lapidaire, ces mots :

Comte Decazes
El.·. T.·. P.·. S.·. G.·. Cons.·. Titul.·.
Temple inauguré
G.·. L.·. installée
Étrangers retirés.
Octobre 1808.

Le prince accueillit gracieusement l'hommage des maçons, et dit à S. Exc. (M. Decazes était alors ministre de la police) : « Je garderai « toujours près de moi une médaille qui me « rappelle d'aussi heureux et d'aussi doux sou- « venirs » (voy. *Bibliothèque maçonnique*, décembre 1818, tom. I, p. 39). M. le duc Decazes est grand officier du Grand Orient de France.

DELILLE (Jacques), poète célèbre, fit des études ecclésiastiques, et porta long-temps le titre d'abbé Delille. Il naquit en 1738 à Aigue-Perse, dans la Limagne, et était fils naturel d'Antoine Montanier, avocat au parlement de Clermont, qui lui laissa généreusement à sa

Digitized

mort cent écus de pension viagère. L'abbé Delille donna, en 1769, une traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile; traduction dont le mérite fut généralement senti, et qui fit dire à Frédéric II que « c'était le seul ouvrage ori« ginal qu'il eût vu depuis long-temps. » Il fut reçu membre de l'Académie-Française en 1774; il a été depuis membre de l'Institut et professeur de poésie latine au collége de France (*voy.* P.-F. Tissot). *Les Jardins*, poème, parurent en 1782. Ses autres poèmes, *l'Imagination*, *l'Homme des Champs*, *les Trois Règnes*, *la Pitié*, *le Paradis perdu*, d'après Milton, sont en partie le fruit de son exil volontaire; car l'abbé Delille, qui ne partageait pas les principes de la révolution, avait pris le sage parti de s'expatrier. De retour en France en 1801, il y vécut en paix, et mourut universellement regretté le 1er mai 1813. Comme Milton, il était devenu aveugle. Les œuvres complètes du Virgile français ont été recueillies et publiées par MM. Michaud, en 16 vol. in-8°, 1824. La loge des *Neuf Sœurs* eut la gloire de posséder l'abbé Delille parmi ses membres à l'époque de sa reprise de travaux en 1806.

DENIS (l'abbé Pierre), prieur de Talézieux, maitre, premier orateur de la loge de la *Ré-*

Digitized by Google

union des Étrangers, fondée en 1784 (*voy.* Waltestorff et Baron). Dans le discours qu'il prononça lors de l'installation de la loge, il dit : « C'est le sort de la vérité d'être combattue; « c'est le sort de la vertu d'être persécutée. « La maçonnerie a eu à lutter, en Italie et dans « quelques parties de l'Allemagne, contre les « calomnies de l'ignorance et du fanatisme; « mais une société qui a pour principe l'utilité « publique, pour but la perfection de l'homme « et son bonheur, ne succombera jamais. »

DENIS (l'abbé Claude-Marie), chanoine de Semur en Brionais, compagnon, membre de la loge de la *Réunion des Étrangers*, etc.

DERVENT-WATERS (lord) le premier des deux grands maitres étrangers de la maçonnerie en France, avant que le duc d'Antin, troisième grand maitre, et le premier grand maitre français, n'eût été élevé à ce poste éminent par les maçons de notre patrie. Lord Dervent-Waters introduisit parmi nous cette association en 1725, de concert avec le chevalier Maskelque, M. D'Heguetty et quelques seigneurs anglais. Ils formèrent chez Hure, traiteur, rue des Boucheries, une loge qui fut bientôt suivie de plusieurs autres, notamment celle qui se tint

pour la première fois en 1732, chez Landelle, traiteur, rue de Bussy, et qui prit le titre de *Loge d'Aumont*, parce que le duc d'Aumont y avait reçu la lumière. On peut consulter sur l'existence de ces loges l'instruction historique donnée par la grande loge de France aux loges de sa correspondance, en 1783. La loge établie en 1725 par lord Dervent-Waters fut régulièrement constituée par la grande loge d'Angleterre, à la date du 7 mai 1729, sous le nom du frère Lebreton, et sous le titre de *Saint-Thomas*. Cet illustre Anglais retourna à Londres en 1735, et y fut décapité le 19 décembre 1746, victime de son attachement à la cause du prétendant (*voy.* HARNOUESTER).

DÉSAUGIERS (Marc-Antoine), auteur dramatique, chevalier de la Légion-d'Honneur, a consacré sa vie entière à cette littérature agréable et facile, qui peint si bien le caractère des Français : l'amabilité et la gaîté. Il fut l'un de nos premiers vaudevillistes, et, par sa verve joyeuse et entraînante, notre premier chansonnier. Après avoir enrichi les théâtres du Vaudeville et des Variétés de ses productions, il est devenu, en 1815, directeur de ce théâtre que Boileau a peint et prévu dans ce vers :

Le Français, né malin, forma le *vaudeville*.

Cette direction cessa en 1822, par la volonté même de Désaugiers; mais il la reprit en 1825. Il était encore directeur quand il mourut, le 9 août 1827, des suites de l'affreuse opération que nécessite trop souvent la maladie de la pierre; il était né à Fréjus en 1772. Nous ne citerons aucun de ses vaudevilles, connus de tout le monde; nous rappellerons seulement qu'il a créé, comme chansonnier, le personnage grivois de *Cadet Buteux*, auquel il a prêté une foule de choses spirituelles et piquantes : qui n'a pas chanté les revues ou pots-pourris de Cadet Buteux sur *la Vestale*, sur *Artaxerxe* et sur *les Danaïdes?* Les *Chansons* de Désaugiers ont été imprimées en 3 volumes in-8°; le premier en 1808, le deuxième en 1812, et le troisième en 1816. Le libraire Ladvocat en a donné une nouvelle édition, en 4 volumes in-18, en 1827. Désaugiers fut maçon excellent et joyeux. Il appartenait à la loge de la *Parfaite Réunion*, orient de Paris, et l'ordre lui doit sept cantiques qui font l'ornement et le charme des recueils et des assemblées maçonniques.

DESÈZE (Romain), né à Bordeaux en 1750, était avocat avant la révolution, et avait acquis une honorable réputation dans son ordre, lors-

que la confiance du roi Louis XVI l'associa à ses défenseurs, MM. Tronchet et de Malesherbes Ce choix immortalisait M. Desèze, qui se montra digne, par ses sentiments, de la haute mission qui lui était confiée. Si son plaidoyer, comme ouvrage oratoire, n'obtint pas tous les suffrages, c'est qu'il fallait plus que du dévouement et un mérite recommandable pour s'élever jusqu'à une si immense infortune, en présence d'une nation entière qui comptait de si beaux talents, et aux regards d'une postérité qui admire les vertus, mais juge aussi le mérite. M. Desèze subit les rigueurs de la détention, qui ne fut pas immédiate à la funeste catastrophe du 21 janvier 1793; il sortit de prison après le 9 thermidor an II (1794). Le seul Malesherbes avait porté sa tête sur l'échafaud : depuis long-temps il avait le malheur d'être célèbre. Sous le gouvernement impérial, M. Desèze resta inaperçu. En 1814, Louis XVIII le nomma premier président de la cour de cassation, en remplacement de M. Muraire, et successivement comte, pair de France, membre de l'Académie-Française, et chevalier des ordres du roi. M. Desèze mourut en 1827. Il était en 1806 membre de la loge des *Neuf Sœurs*.

DIEULAFOY (H.), auteur dramatique. Quelques vaudevilles et parodies l'ont signalé aux amis de la gaîté. Les gens de goût n'ont point oublié sa jolie comédie en un acte en vers, *Défiance et Malice*, jouée au Théâtre-Français pour la première fois en 1801, et qui est restée au répertoire. Il a donné, en 1803, au théâtre Louvois, le *Portrait de Michel Cervantes*, comédie en trois actes et en prose. L'Académie royale de Musique lui doit, et à son collaborateur M. Briffaut, en 1816, *les Dieux rivaux*, opéra en un acte, musique de MM. Persuis, Spontini, Bertoz et Kreutzer, et en 1820, *Olympie*, opéra en trois actes, musique des mêmes, hors M. Persuis; il a, comme maçon, composé plusieurs cantiques. Dieulafoy est mort en 1823.

DIXMERIE (Nicolas Bricaire de La), homme de lettres, naquit en Champagne, vers 1731, et mourut à Paris en 1791. Il a publié entre autres ouvrages des *Contes philosophiques et moraux*, 2 vol., 1765; 3 vol., 1769; *les Deux Ages du Goût et du Génie sous Louis XIV et sous Louis XV*, in-8°, 1769; *le Lutin*, 1770, in-12; *l'Espagne littéraire*, 4 vol. in-12, 1774; *l'Éloge analytique et historique de Michel de Montaigne*, etc., in-12, 1780; *le Géant Isoire, sire de Montsouris*, 2 vol. in-12, 1788, etc.

Franc-maçon et membre de la loge des *Neuf Sœurs*, il a rendu à cette loge des services éminents. Fondée en 1776, la loge n'ayant pas cherché, contre l'usage, son patron dans la légende, elle n'obtint qu'à grand'peine, de la grande loge de France, les constitutions qui assuraient sa régularité. Bientôt les modifications qu'elle apporta dans la réception maçonnique de Voltaire, plus tard les honneurs funèbres qu'elle rendit au prince de notre littérature, et que la grande loge trouva trop mondains, placèrent la loge des *Neuf Sœurs* sous le joug de l'arbitraire. Son local ordinaire lui fut interdit. Dans cette position, dont elle ne se plaignit pas, sans local fixe, elle excita le courroux de quelques chefs de la grande loge, en donnant une loge d'adoption, le 9 mars 1779, dans le local dit du *Cirque royal*. Cette tenue fut nombreuse et brillante, mais, comme toutes les réunions extraordinaires, un peu tumultueuse : là est le grief dont se servit la grande loge pour la démolir, attendu que « l'assemblée avait excité « les justes plaintes des maçons et la clameur « publique. » Un des motifs particuliers est que l'un de ses membres, l'abbé Cordier de Saint-Firmin (*voy.* ce nom), avait fait choix « d'une récipiendaire contre son gré, et l'avait « séparée de sa parente. » La loge des *Neuf*

Sœurs, déjà fatiguée des persécutions de la grande loge, s'indigna d'une démolition qu'elle jugeait ne pas avoir méritée; elle chargea de sa défense trois de ses membres : les frères de La Dixmerie, son orateur et député, Court de Gébelin, son secrétaire et député, et le comte de Persan, son maître des cérémonies et député. Ces illustres frères publièrent un *Mémoire pour la loge des Neuf Sœurs*, in-4° de 44 pages, 1779, que rédigea le frère de La Dixmerie en qualité de rapporteur. Ce mémoire où l'auteur passe en revue les membres de la loge, et fait connaître leurs titres à la considération publique, est remarquable par la simplicité avec laquelle les faits sont présentés, la force de la dialectique, et en même temps une énergie qui ne s'écarte jamais de la modération. Il valut à la loge sa réintégration sur le tableau des loges régulières de France ; à la suite du *Mémoire* est le *Discours* que le rapporteur avait prononcé en qualité d'*orateur de la sagesse*. Lors de la réception de Voltaire, le frère de La Dixmerie, inspiré par la présence de l'illustre néophyte, improvisa ce quatrain qui fut vivement applaudi, et dont l'auguste vieillard le remercia avec sensibilité :

Au seul nom de l'illustre frère,
Tout maçon triomphe aujourd'hui ;

Digitized by Google

Il reçoit de nous la lumière :
Le monde la reçoit de lui.

Voltaire mourut quelques mois aprés à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le frère de La Dixmerie, au nom de la loge, rendit au grand homme, dont elle déplorait la perte, un éclatant hommage, en prononçant dans la cérémonie funèbre l'*Éloge de Voltaire* (in-8° de 120 pages, 1779, Genève et Paris). Ce discours, peut-être trop littéraire pour la circonstance, fut néanmoins accueilli avec la plus grande faveur (*voy*. VOLTAIRE).

DUFRESSE (Simon-Camille), maréchal de camp en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 2 mars 1762. Ce frère qui, pendant trois années, remplit les fonctions de gouverneur de Valladolid, en Espagne, présida plusieurs fois les travaux d'une loge établie dans le local même de l'affreux tribunal de l'Inquisition, et l'on entendit souvent retentir les coups du maillet mystérieux, emblème de charité, de tolérance et de fraternité; là où le fanatisme avait, au nom d'un dieu de paix et de clémence, aiguisé ses poignards et multiplié les instruments de torture, où tant de victimes,

Digitized by Google

au milieu des cris de la douleur et du désespoir, invoquaient en vain ce Dieu au nom duquel on les assassinait.

Dans ce hideux palais de la mort, les maçons français, et des frères éclairés de l'Espagne multipliaient les actes de bienfaisance et les exhortations à la concorde et à l'humanité pour secourir les victimes qui avaient survécu, et éclairer un peuple généreux que les moines avaient abruti..... Les moines sont revenus, et en 1824, les sept maçons de Grenade mis à mort *avec cruauté* (suivant la sentence), et leurs biens confisqués ont prouvé qu'il faut aux suppôts du fanatisme la vengeance du sang et des richesses.

Le frère Dufresse est retiré à la campagne, à quelques lieues de Paris.

DULAURE (Jacques-Antoine), historien, né à Clermont (Puy-de-Dôme) le 3 septembre 1755. Il se fit connaître en 1787, par une *Nouvelle Description de Paris*, qui a été l'origine de son *Histoire physique, civile et morale de Paris*, publiée depuis le rétablissement du gouvernement royal en 1814. Mais l'ouvrage nouveau est devenu un monument historique du plus haut intérêt, tandis que l'ouvrage primitif n'était qu'un simple guide, une sorte de conducteur dans la

Digitized by Google

capitale. M. Dulaure fut membre de la convention nationale et du conseil des cinq-cents. Là s'est bornée sa carrière politique. Celle de l'histoire, nous l'avons dit, s'est agrandie, et il appartient maintenant à la classe de nos premiers historiens. Admis dans l'ordre maçonnique, il s'y est distingué; on voit figurer son nom sur un annuaire de 1810, comme l'un des fondateurs de la loge d'*Osiris*, orient de Sèvres, près Paris. Membre de la loge des *Chevaliers de la Croix*, il a été conduit naturellement à l'ordre du *Temple* qui a pris souche sur cette loge. M. Dulaure parle un peu légèrement de l'une et l'autre institution; il critique surtout les titres et les décorations maçonniques : nous sommes, sur ce point, tout-à-fait de son avis; mais ce n'est là qu'un travers qui n'empêche pas que l'institution, en elle-même, ne soit une des plus respectables parmi les institutions philanthropiques.

DUMAS (le comte Mathieu), lieutenant général, membre de la chambre des députés, est né à Montpellier le 23 décembre 1758, et se consacra à la profession des armes. Il fit la guerre de l'indépendance américaine en qualité de capitaine dans l'armée du général Rochambeau; il fut, en 1782, maréchal des logis

de l'état-major général, et major en 1783. L'année suivante il alla reconnaître l'état militaire des îles du Levant, et devint, en 1789, aide de camp du maréchal de Broglie, puis du général La Fayette, commandant général de la garde nationale. Il fut nommé, en 1790, directeur du Dépôt de la guerre, et chargé en 1791, à la tête des gardes nationales de différents départements, de ramener à Paris Louis XVI, qui avait été arrêté à Varennes. Le département de Seine-et-Oise le nomma la même année, membre de l'assemblée législative. Suspect en 1792, il fut néanmoins, par le besoin que l'on avait de ses services, mis à la tête du Dépôt des plans de campagne, en qualité de directeur. Il reparut au corps-législatif en 1795, en qualité de membre du conseil des anciens, où l'élut le département dont, en 1791, il avait obtenu les suffrages. Ce fidèle ami de la liberté légale fut proscrit par le directoire exécutif, et il se retira à Hambourg. Le gouvernement consulaire le rappela, et le nomma bientôt pour réorganiser l'armée de réserve à Dijon. Il fit la campagne de cette année qui amena la paix de Lunéville. Devenu conseiller d'État il proposa, au nom du gouvernement, la création de l'ordre de la Légion-d'Honneur, décrétée en 1802, et reçut, en

Digitized by

1805, avec le titre de grand officier de cette légion, le grade de général de division. Joseph Bonaparte, parvenu au trône de Naples, le demanda à l'empereur son frère pour le premier ministère du royaume, et le général Dumas devint ministre de la guerre en 1806; en 1808, grand maréchal du palais et grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Il fit, au mois de mai 1809, à la tête de l'armée d'Italie, sa jonction avec la grande armée, et se trouva au passage du Danube le 4 juillet, et à la bataille de Wagram les 5 et 6 du même mois.

L'empereur le chargea de faire exécuter les conditions de l'armistice de Znaïm. Intendant général de l'armée dans l'expédition de Russie, il fut fait prisonnier à la bataille de Leipzic, le 18 octobre 1813. Il recouvra la liberté en 1814; le gouvernement royal le classa parmi les conseillers d'État honoraires. Peu après, il fut nommé directeur de la comptabilité des armées, et compris dans une promotion de commandeurs de l'ordre de Saint-Louis. Pendant les cent jours, en 1815, il reprit ses anciens titres; après la seconde restauration, il fut mis à la retraite.

Le général Mathieu Dumas a publié plusieurs ouvrages sur la science militaire; ce sont : *Précis des événements militaires*, ou *Es-*

sais historiques sur la guerre présente, 1800; *Précis des événements militaires, ou Essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814*, 2 vol. in-8°. Membre de la chambre des députés, en 1827-1828, il ajoute de nouveaux titres à l'estime de ses concitoyens. Comme franc-maçon, il était, en 1802, membre du Grand Orient de France, en qualité de député de la loge de la *Constance éprouvée*, orient de Paris.

DUMERSAN (N.), dont le nom de famille est Marion, est né au château de Castelneau, près d'Issoudun, en 1780. Il fit de bonnes études et fut employé, en 1795, au cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi, où il est encore attaché en qualité de secrétaire de ce cabinet. Comme numismate et archéologue, il a publié plusieurs ouvrages utiles, et qui ont prouvé toute son aptitude à des travaux qui contrastent singulièrement avec le genre de littérature qu'il a adopté. Il est l'un des plus féconds auteurs des théâtres du Vaudeville, des Variétés, de la Porte Saint-Martin, etc.; et son nom se trouve associé à presque toutes les pièces de MM. Désaugiers, Merle, Brazier, Jos, Pain, de Rougemont, Dartois, Sewrin, Georges Duval, Gabriel, etc. Il a aussi publié quelques ro-

mans, entre autres, *le Soldat laboureur*. Reçu maçon à la loge de la *Parfaite Réunion*, orient de Paris, il a composé plusieurs *cantiques* qui se trouvent dans les recueils maçonniques.

DUMOLARD (H.-F.), auteur dramatique, a débuté dans la carrière des lettres par un poëme intitulé *Fénelon au tombeau de Rotrou*. Il a fait seul ou en société, plusieurs comédies-vaudevilles, et a été l'éditeur des *Mémoires de Favart*. On a aussi de M. Dumolard plusieurs cantiques maçonniques.

DUPATY (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste-Mercier), naquit à la Rochelle en 1744, et mourut à Paris en 1788. Il était avocat général au parlement de Bordeaux lorsque la part qu'il prit, en 1770, dans les discussions des cours souveraines, le fit enfermer au château Pierre-en-Cise, à Lyon. La cause de l'indépendance de la magistrature qu'il défendait ayant triomphé, il fut rendu à la liberté, et bientôt aprés nommé président à mortier au même parlement. Ce digne magistrat a publié, entre autres ouvrages, des *Réflexions historiques sur les lois criminelles* qui sont estimées des jurisconsultes, et qui ont contribué à la réforme du code criminel. Ses *Lettres sur l'Italie*, mises au

Digitized by Google

jour en 1788, et souvent réimprimées depuis, ont eu un succès populaire. La Harpe en dit généralement du bien, et Voltaire traite constamment avec estime un magistrat littérateur qui honorait sa profession et les lettres par ses talents, son courage, et un esprit ingénieux. Comme citoyen, comme père de famille, c'était un homme doué des plus nobles qualités, un homme d'une sensibilité exquise. Comme maçon, c'était un excellent frère; membre de la loge des *Neuf Sœurs*, il a mérité cet éloge du frère de La Dixmerie, qui n'était dans son jugement que l'écho de l'opinion publique. Magistrat respectable, aussi connu par son courage que par ses lumières, digne à la fois d'être cité pour un modèle de conduite et d'éloquence.

DUPATY (Emmanuel), homme de lettres, chevalier de la Légion-d'Honneur, second fils du président Dupaty, est un des plus spirituels membres de l'association maçonnique, et il a embelli les fêtes de l'ordre de ses heureuses productions. Réquisitionnaire, il servit dans la marine comme matelot, puis comme aspirant. Il se distingua au combat du 2 juin 1794. Du service de mer, il passa dans les ingénieurs hydrographes, et enfin dans le génie militaire.

Sa dette payée à l'État, il voulut servir les muses, et devint un de leurs favoris; mais son coup d'essai manqua de lui être funeste, politiquement parlant. *Les Valets de l'antichambre*, qu'il donna à l'Opéra-Comique, furent tenus pour une satire contre le gouvernement, et le téméraire chansonnier dut aller expier à Saint-Dominique la liberté grande de s'être moqué de gens qui se moquaient bien autrement du bon peuple français.

On l'envoya d'abord à Brest où on le tint enfermé; heureusement les juges se mirent à rire, comme feu M. de Francaleu, et ils furent désarmés. On rapporta le terrible décret; l'auteur eut la liberté de revenir à Paris; *les Valets dans l'antichambre* reparurent sous le titre de *Picaros et Diego* : tout le monde fut content, et M. Dupaty ne fit plus d'allusions politiques. Ses plus jolis opéras comiques sont *le Chapitre second*, *la Jeune Prude*, *Ninon chez madame de Sévigné*, *Mademoiselle de Guise*, *l'Intrigue aux fenêtres*, *Françoise de Foix*, *le Poète et le Musicien*, *les Voitures versées*. Au Vaudeville il donna *les Deux Pères* ou *la Leçon de botanique*, *le Jaloux malade*, *la Jeune Mère*, *Agnès Sorel*. Il enrichit le répertoire de Louvois de *la Prison militaire*, en cinq actes. Le Théâtre-Français lui dut *le Portrait*

de Préville, Avis aux Maris, etc. Depuis *les Valets dans l'antichambre*, M. Dupaty a laissé en paix le gouvernement; chacun y a gagné, auteur et ministère; mais il est une classe d'individus qu'il a flétris, en publiant une satire sous le titre des *Délateurs*. En cela il leur a fait trop d'honneur; car hommes de cette espèce ne doivent être atteints que par les magistrats et l'opinion publique. Cet ouvrage eut un succès de vogue.

DUPERRON (l'abbé Jean-François-Reveché), vicaire général de Montauban, ancien grand'-croix de l'ordre royal de Saint-Louis, grand Écossais, membre de la loge de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris (*voy*. WALTERSTORFF, BARON, DENIS).

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), avocat et docteur en droit, membre de la chambre des représentants en 1815, et de la chambre des députés en 1827-1828, né à Varzy le 1er février 1783. Il se fit remarquer par d'excellentes études, un grand amour de sa profession, et surtout par un noble courage dans plusieurs grands procès pour causes politiques. Il appartient à l'ordre maçonnique, où plus d'une fois il a fait entendre les plus heureuses improvisations.

DUPIN jeune (Philippe-Simon), avocat et docteur en droit, frère du précédent, est né à Varzy le 7 octobre 1795. C'est sous la direction de son frère qu'il se présenta au barreau, où il se distingua dans plusieurs causes importantes. Membre de l'ordre maçonnique, revêtu des plus hauts degrés de cet ordre, M. Dupin jeune, par ses brillantes improvisations, a attiré long-temps une foule de frères instruits aux séances de la loge des *Trinosophes*. Les recueils maçonniques renferment plusieurs de ses discours écrits. Comme improvisateur, comme écrivain, il a un mérite unanimement reconnu.

E.

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Jacques), avocat au parlement de Paris, naquit à Carantan en 1732, et mourut en 1786. Il est connu par plusieurs *Mémoires* célèbres, entre autres, par le *Mémoire pour les Calas*, 1762, in-4°. Élie de Beaumont était membre de la loge des *Neuf Sœurs*.

ÉPRÉMÉNIL (Jean-Jacques-Duval d'), conseiller au parlement, etc., naquit à Pondichéry en 1746. Il fut envoyé à l'âge de quatre ans à

Digitized by Google

Paris où il fit de bonnes études, et acheta successivement les charges d'avocat du roi au Châtelet, et de conseiller au parlement. Jeune et frondeur, il fut un des censeurs les plus sévères de la cour avant 1789, et montra une opposition si vive à l'adoption des édits sur l'impôt du timbre et l'impôt territorial, que les ministres donnèrent l'ordre de l'arrêter. Le marquis d'Argoust, chargé de cette mission, entra dans la chambre même où le parlement était en séance. M. d'Éprémenil, un des plus zélés défenseurs des priviléges des parlements, reçut dans cette circonstance des marques touchantes de l'affection de ses honorables collégues. Le marquis d'Argoust demanda plusieurs fois, *Où est M. d'Éprémenil?* et chaque fois on répondit de tous côtés : *Nous sommes tous M. d'Éprémenil.* Un officier de robe courte, auquel M. d'Argoust s'adressa ensuite, se borna à dire qu'*il ne le voyait pas;* mais M. d'Éprémenil se leva de lui-même, et fut enlevé. Il passa une année aux îles Marguerite. Ce célèbre magistrat remporta dans une autre occasion un triomphe que son cœur détestait peut-être en secret : M. de Lally, commandant des troupes du roi dans l'Inde, avait été condamné à mort par le parlement de Paris, comme traître à la patrie. M. de Lally fils voulut faire réhabiliter la mé-

moire de son père, et fit appel du jugement. Cette affaire fut renvoyée au parlement de Normandie, où M. d'Épréménil se transporta pour soutenir le bien jugé du parlement de Paris, et eut le malheur de triompher. La révolution éclata. Il fut nommé par la noblesse de Paris, député aux états-généraux en 1789; il devint l'un des plus ardents défenseurs des priviléges de la cour, et s'opposa à toutes les décisions de l'assemblée constituante. Cette conduite fut trop remarquée, et il faillit être victime de l'indignation populaire lorsque la foule le rencontra sur la terrasse des Feuillants, le 17 juillet 1792. Couvert de sept blessures, il fut arraché des mains de ces furieux par l'énergie du chef d'une patrouillle de la garde nationale, l'acteur Micalef. Il se retira dans une de ses terres, près du Havre, d'où il fut conduit à Paris. Livré au tribunal révolutionnaire avec sa femme, tous les deux furent condamnés à mort et exécutés le 23 avril 1794. M. d'Épréménil était membre de la loge des *Neuf Sœurs* en 1778.

EUGÈNE-NAPOLÉON (le prince), fils du général Beauharnais et de Joséphine Tascher de La Pagerie (*voy.* JOSÉPHINE), et fils adoptif de l'empereur Napoléon (*voy.* ce nom), archi-

Digitized by Google

chancelier d'État de l'empire, vice-roi d'Italie. L'un des plus beaux caractères modernes, le prince Eugène eut toutes les vertus d'un bon fils, d'un bon époux, d'un grand citoyen, tout le courage d'un héros, tous les talents d'un des premiers officiers de l'armée qui possédait tant d'hommes d'un mérite supérieur. Au faîte des honneurs et de la gloire, dans les douleurs publiques ou privées, il honora les fastes français de son nom immortel. C'est Eugène qui, par un trait de caractère chevaleresque, fut le premier anneau de la chaîne qui unit long-temps et qui aurait dû unir toujours le général Bonaparte et la veuve du général Beauharnais.

Après le 13 vendémiaire an v (1797), le désarmement général des citoyens de Paris fut ordonné. Eugène, à peine âgé de quinze ans, se présente chez le général, et lui demande, avec cette touchante fierté de la jeunesse, l'épée de son père. Le général ému lui présente la sienne et prend avec affection la main de ce noble enfant. L'entrevue, jusque-là différée, du général et de madame de Beauharnais eut lieu dès le lendemain, et leur union en fut la suite. Napoléon adopta Eugène; mais de funestes conseils portèrent l'empereur à se choisir une autre épouse. Joséphine et Eugène avaient une même âme : ils furent au-dessus de leur

Digitized

malheur. En 1814, la France est envahie par les puissances coalisées. Le traité de Fontainebleau laissait aux souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, le droit de disposer du sort d'Eugène, époux de la fille du roi de Bavière. Ces monarques demandèrent une entrevue à Joséphine. L'impératrice-reine était plongée dans un morne chagrin et atteinte d'un violent mal de gorge. Pour plaider la cause de son fils, elle surmonte ses souffrances. L'entrevue eut lieu; mais cet effort de l'âme avait épuisé la nature : peu de jours après elle mourut. Eugène, devenu duc de Leuchtemberg, se retira dans les États de son beau-père, où il mourut en 1824.

Le prince Eugène aimait la maçonnerie; en 1805 il fut nommé vénérable d'honneur de la loge de *Saint-Eugène*, orient de Paris. L'orient de Milan donna le nom d'*Eugène* à l'un de ses ateliers, et les maçons d'Italie ayant établi, en 1805, un Grand Orient à Milan, il en fut nommé le grand maître et en même temps souverain commandeur du suprême conseil du 33e degré.

EXPILLY (l'abbé Jean-Joseph d'), dont le nom est quelquefois écrit Espilly, naquit à Saint-Remy en Provence, en 1719, et mourut en 1793. Il fut secrétaire d'ambassade du roi

de *Sicile*; examinateur et auditeur général de l'évêché de Sagona en Corse; enfin chanoine-trésorier en dignité du chapitre de Sainte-Marthe de Tarascon. L'un des écrivains les plus instruits, les plus laborieux, les plus féconds et les plus exacts en géographie; il a publié un grand nombre d'ouvrages, qui ont un peu vieilli. Il donna entre autres livres utiles, en 1757, in-18, le *Géographe manuel*, souvent réimprimé; *de la Population de la France*, 1765, in-folio, et *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 6 vol. in-folio, 1762-1770, qui ne va que jusqu'à la lettre S. L'abbé d'Expilly était membre du Grand Orient de France avant la révolution. Le 12 juillet 1787, deux étrangers en costume musulman s'étant présentés à la chambre des provinces assemblées, l'abbé d'Expilly fut chargé de les tuiler et de les introduire. Ces deux frères, placés sur les collines, leur introducteur et truchement annonça que, voyageant pour le commerce, ils venaient d'être victimes d'un naufrage qui les privait de tout, et qu'ils sollicitaient des secours pour pouvoir se rendre dans un port de la Méditerranée. Ils avaient été reçus maçons, l'un à Constantinople, et l'autre à Londres, et étaient porteurs de diplômes réguliers. Ces visiteurs étrangers ne

parlaient ni français ni latin, mais ils exécutaient très-régulièrement la marche et les signes emblématiques de l'ordre. L'abbé d'Expilly leur rendit toutes sortes de bons offices. C'était un maçon très-éclairé et d'un zèle exemplaire aux travaux maçonniques.

EYMAR (le comte Ange-Marie d'), préfet du département du Léman, fut élu en 1789, par la noblesse de Forcalquier et de Sisteron, député aux états-généraux. L'un des premiers de son ordre, il se réunit au tiers-état, et soutint avec honneur et sagesse les principes qu'il avait adoptés. Une biographie annonce que l'un des amis de J.-J. Rousseau lui fit décerner les honneurs du Panthéon. Nous aimons à croire à cette noble et éclatante justice, provoquée par un homme digne de la sentir et de l'exprimer. M. d'Eymar échappa heureusement aux proscripteurs de 1793. Sous le directoire exécutif, il fut nommé ambassadeur à Turin. Sa mission est remarquable en ce que, feignant de savoir ce qu'il ignorait réellement, il fit avouer aux ministres du roi de Sardaigne que le prince avait conclu un traité secret avec les puissances coalisées contre la France. Cette circonstance, où l'ambassadeur français fut aussi heureux qu'habile, amena le roi à quitter le

Piémont pour se retirer en Sardaigne. Le gouvernement consulaire, appréciateur des talents de M. d'Eymar, le nomma préfet du Léman. Son administration fut belle, et a laissé de nombreux souvenirs; malheureusement elle fut courte : M. d'Eymar mourut à Genève le 11 janvier 1803. Il a publié : 1° *Réflexions sur la nouvelle division du royaume*, in-8°, 1790; 2° *Anecdotes sur Viotti*, in-12; 3° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomien;* c'était son ami et son compagnon dans ses excursions sur les Alpes. Franc-maçon, M. d'Eymar était membre de la loge de la *Fraternité*, orient de Genève. Les hommages de ses frères honorent sa mémoire.

F.

FABRÉ-PALAPRAT (Bernard-Raymond), médecin, membre de la Légion-d'Honneur, est né à Cordes, près d'Alby, le 23 mai 1775. Il a été plusieurs fois président de l'Athénée des Arts et de la Société royale académique des Sciences, et a fondé, avec plusieurs médecins et autres personnes honorables, la Société médico-philanthropique, institution digne de son nom par le zèle de ses membres et les secours de toute espèce qu'elle accorde aux indigents.

M. Fabré-Palaprat vient de publier (1828) un ouvrage sur le *Galvanisme*. Franc-maçon, M. Fabré-Palaprat devint le député, au Grand Orient, de la loge des *Sincères Amis*, orient de Paris, en 1801, et a été l'un des fondateurs de la loge chapitrale des *Chevaliers de la Croix*, même orient, en 1805; il fut élu officier du Grand Orient en 1808; mais entièrement consacré à l'ordre du *Temple*, qui l'avait nommé son grand maître, il n'accepta pas l'honneur maçonnique qui lui était déféré. M. Palaprat jouit d'une estime et d'une considération justement acquises.

FALLET (Nicolas), homme de lettres, l'un des fondateurs de la loge des *Neuf Sœurs*, naquit à Langres en 1753, et mourut à Paris en 1801. Il a publié, comme littérateur, *Phaéton*, poëme héroï-comique en six chants, 1775; *Aventures de Chæréas et de Callhiroé*, traduit du grec, 1775, 1776, 1784; *Tibère et Serénus*, tragédie jouée sur le Théâtre-Français en 1782, dix représentations; *Mathieu* ou *les deux Soupers*, musique de Dalayrac, représentée à Fontainebleau en 1783, et mise au Théâtre-Italien en 1784, sous le titre des *Deux Tuteurs; les Fausses Nouvelles*, musique de Champein, représentées sur le Théâtre-Italien en 1786. Ses

poésies sont imprimées sous différents titres.

FAUCHET (le baron Jean-Antoine-Joseph), ancien préfet, commandant de la Légion-d'Honneur, est né à Saint-Quentin en 1763. M. Fauchet, dont l'éducation avait été très-soignée, se fit connaître en 1792 par une brochure intitulée *la France heureuse par la Constitution.* Elle lui valut la place de chef dans les bureaux de la guerre, et il fut successivement secrétaire de la mairie de Paris, secrétaire du pouvoir exécutif, et ministre plénipotentiaire aux États-Unis, où il devint l'ami de Washington. Rappelé par le directoire, il refusa la place de commissaire du gouvernement à Saint-Domingue. Le premier consul Bonaparte le nomma en 1800 préfet du département du Var, et, devenu empereur, préfet de la Gironde; quatre ans après, en 1809, M. Fauchet passa à la préfecture de l'Arno, où il resta jusqu'en 1814. Le 22 mars 1815 il reprit, comme préfet, l'administration de la Gironde, qu'il perdit par suite de la seconde restauration du gouvernement royal. Les longs et importants services de M. Fauchet avaient été récompensés par l'empereur par les titres de baron et de commandant de la Légion-d'Honneur. Cet honorable citoyen se console

Digitized by Google

en philosophe de l'oubli des ministres de la restauration et de leurs nombreux successeurs. Maçon depuis trente ans, il trouve parmi ses frères l'amitié, les plus doux égards, et il leur consacre, comme orateur du Grand Orient en son suprême conseil des rites, le fruit de ses studieux loisirs. Les procès-verbaux imprimés de l'ordre rappellent, sous le titre modeste de *discours*, de précieux morceaux d'érudition et d'éloquence.

FERNIG (Louis-Joseph-César, comte de), maréchal de camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Mortagne le 12 août 1774. Officier avant la révolution, il se distingua en 1792 par un trait d'intrépidité. Devant Menin, à la tête de quinze hommes, il sauta dans une redoute défendue par les Autrichiens, et fut blessé à la poitrine de deux coups de baïonnette; quatre de ses quinze braves, moins blessés que les autres, lui sauvèrent la vie. Les Autrichiens furent tués ou mis hors de combat, et faits prisonniers. Sa belle conduite à Jemmapes lui valut le grade de capitaine-adjoint à l'état-major du Dumouriez. Le 18 mars 1793, il mérita à Nerwinde les plus brillants éloges, et, quoique couvert de blessures, il ne quitta pas le champ de bataille. Il

fut récompensé par le grade d'adjudant général, lieutenant colonel.

Enveloppé dans la disgrâce de Dumouriez par suite de la défection de ce général, il refusa de prendre du service à l'étranger, et lorsqu'il put rentrer dans sa patrie, il fit comme volontaire et officier d'état-major sans solde, les campagnes des années républicaines VI, VII, VIII et IX, sous les généraux Hatry, Hoche, Jourdan, Masséna, Lecourbe, Moreau et Macdonald. Pendant qu'il combattait dans les armées françaises il faisait réclamer contre l'inscription de son nom sur la liste des *émigrés*. Justice lui fut enfin rendue, et il fut rayé de la liste fatale. A la suite de la campagne d'Italie, à laquelle il prit part, il fut chargé par les généraux de Pully et de Montrichard de plusieurs commandements en Helvétie. Le premier consul Bonaparte le nomma, en l'an X, major du 112e régiment qu'on organisait à Bruxelles. A la descente des Anglais en Zélande, il commanda une brigade d'infanterie, et passa en Espagne, où pendant deux années, à la tête du premier régiment, il fit une guerre de partisans dans laquelle il obtint des succès remarquables. A la bataille de Smolensk, l'empereur le chargea de dépêches pour le maréchal prince d'Eckmühl, mission où il courut les plus

Digitized by Google

grands dangers, et qu'il eut le bonheur de remplir. Dans la retraite de Russie, il fit partie du bataillon sacré qui escortait l'empereur. Chef d'état-major de cavalerie en Pologne, il fut toujours le sous-chef et souvent le chef d'état-major du vice-roi. Au combat de Magdebourg, le 5 août 1813, il rendit d'importants services; et à la bataille de Lutzen il enfonça le corps de réserve des grenadiers russes et prussiens. A la bataille de Bautzen il mérita et reçut le grade de général de brigade.

Commandant supérieur à Hambourg pendant le blocus, il fut rappelé dans sa patrie par suite des événements de la première restauration. En 1815 il devint aide-major général de l'armée organisée sous Paris, et a commandé une brigade dans la dernière campagne qni se termina par le désastre de Waterloo. De retour en France, le général de Fernig fut mis en disponibilité. Il consacra quelques-uns de ses loisirs à la société maçonnique, pour laquelle il montre beaucoup d'attachement.

FLORIAN (Jean-Pierre-Claris, chevalier de), l'un des hommes de lettres qui ont le plus honoré leur belle profession par l'honnêteté de leurs mœurs, est l'un de ceux dont la gloire, pour être modeste, n'en a pas moins de charmes.

Il naquit d'une famille distinguée dans les armes, au château de Florian dans les Basses-Cévennes, le 6 mars 1755, et mourut le 13 septembre 1794. Dans ses jolis romans, qu'une femme d'esprit qualifiait de *bergeries*, et où, ajoutait-elle, il ne manquait qu'un *loup*, il peint avec un rare bonheur les mœurs des bergers et celles des anciens preux. Ce bonheur ne l'abandonne pas lorsqu'il invente en quelque sorte l'esprit, le caractère, les habitudes du *héros bergamasque*, le principal personnage des pièces de son *théâtre*, composées pour les délassements du duc de Penthièvre, dont Florian avait été page à l'âge de quinze ans, et dont il était devenu le gentilhomme favori, après avoir été, dans un régiment d'artillerie, successivement lieutenant et capitaine. Enfin, dans ses *fables*, il s'est créé un genre qui lui a valu tous les suffrages des mères de famille, et que le goût place immédiatement après le genre où La Fontaine a excellé. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 16 vol. in-18, en 1812, et cette édition est généralement préférée. Florian était membre de la loge des *Neuf-Sœurs*. Le frère de La Dixmerie (*voy*. ce nom) juge ainsi cet excellent homme, ce parfait maçon : « Il joint à l'avantage d'être petit-neveu

« de Voltaire des talents que l'hérédité même « directe ne donne pas toujours. »

FONTANES (le marquis Louis de), pair de France, etc., naquit à Niort en 1757, d'une famille de protestants, victime de la révocation de l'édit de Nantes; mais il fut élevé par sa mère dans la religion catholique. M. de Fontanes dut sa haute fortune à lui-même et aux lettres qu'il dédaigna au temps des grandeurs. Les ambitieux et les courtisans voient le point où ils sont, le point où ils veulent parvenir, et jamais celui d'où ils sont partis. La noblesse littéraire vaut bien, ce nous semble, la noblesse des *grands coups d'épée*, ou la noblesse acquise à *l'œil de bœuf* ancien et moderne. Il portait avec lui *toute sa fortune*, lorsqu'il débuta dans le monde littéraire par une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme*, de Pope; *le Verger* et *le Jour des morts dans une campagne*, poèmes, soutinrent le succès de l'*Essai sur l'homme*, et M. de Fontanes fut classé parmi les littérateurs qui donnaient de belles espérances. L'Académie-Française honora le talent et les principes de l'auteur, en couronnant son *Épître* en faveur de *nos catholiques*. La révolution éclata. Au temps du danger on ne l'aperçut pas : le calme renait en partie; il fait, en 1794, au

Temple de Mars (l'église des Invalides), l'*éloge de Washington*. Le directoire succède à la convention; il devient membre de l'Institut; plus tard, il est obligé de s'expatrier par suite de quelques démêlés avec le gouvernement directorial. Le gouvernement consulaire succède au gouvernement directorial; M. de Fontanes rentre dans sa patrie, et prend en 1803 son fauteuil à l'Institut. Le gouvernement impérial remplace dans le même chef le gouvernement consulaire, et M. de Fontanes devient le plus ardent louangeur de Napoléon. Dans le discours qu'il prononça sur l'inauguration de la statue du *grand homme:* « Il n'a pris, dit-il en parlant de Napoléon, « la place de personne, et n'a détrôné que l'a- « narchie. » Les fonctions de président du corps législatif, de grand maître de l'Université impériale, de sénateur, le titre de comte de l'empire, etc., ont placé M. de Fontanes dans cette heureuse situation qui permet d'être satisfait du présent. Mais le *grand homme* devint malheureux, et M. de Fontanes rédige le décret du sénat, du 1er avril 1814, qui met Napoléon en *déchéance*.

Le roi nomme M. de Fontanes membre de la chambre des pairs, puis le crée marquis.

Au retour de l'île d'Elbe, en 1815, on a prêté à M. de Fontanes la réponse suivante; quelqu'un

Digitized by Google

disait devant lui : « Napoléon traverse en triom-
« phe les villes où sa tête est mise à prix; *c'est af-*
« *freux! — C'est superbe!* dit M. de Fontanes. »

M. de Fontanes appartenait avant la révolution à l'ordre maçonnique; et il était membre de la loge des *Neuf-Sœurs* en 1806. M. de Fontanes mourut le 17 mars 1821.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (le comte), membre de l'Institut de France, fut un des hommes dont la vie, toujours occupée, soit par l'étude, soit par l'exercice de fonctions publiques supérieures, devrait servir de modèle à quiconque est appelé par ses talents ou par les événements à laisser après lui, avec un nom distingué, le souvenir de toutes les vertus privées. Le rang de François de Neufchâteau, comme littérateur, n'est pas en première ligne, sans doute; mais il est distingué, et c'est à ce degré flatteur qu'il s'est placé comme homme d'État, comme citoyen, comme maçon. Il était membre de la loge des *Neuf-Sœurs*, et il concourut avec son illustre ami, le frère comte de Lacépède, à relever, en 1806, le temple maçonnique que les Muses avaient érigé en 1776. C'est à lui principalement qu'est dû le réglement qui, depuis cette époque, régit l'atelier des *Neuf-Sœurs*. Le frère François de Neuf-

Digitized by Google

château, autorisé par le parlement de Nancy, en 1777, à ajouter au nom de *François*, très-commun dans la contrée, celui de *Neufchâteau*, était né en Lorraine le 17 avril 1750. Il dut à la révolution ses dignités civiles, fut successivement membre, secrétaire et président de l'assemblée législative, deux fois ministre de l'intérieur, membre du directoire exécutif, sénateur, comte de l'empire, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc. Ses premières poésies ont été imprimées en 1765. Sa comédie de *Paméla* ou *la Vertu récompensée*, en cinq actes et en vers, jouée sur le Théâtre-Français en 1793, fit arrêter à la fois l'auteur et les acteurs. Après une carrière honorable sous tous les rapports, il mourut au mois de janvier 1828, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge.

FRANKLIN (Benjamin), né à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, en 1706, d'une famille d'artisans, fut un de ces hommes supérieurs, malheureusement trop rares, dont le nom est devenu européen; hommes en quelque sorte cosmopolites par les grands services qu'ils ont rendus aux peuples en établissant leurs droits, et en posant les bases de toutes les libertés légales.

Franklin appartient plus à l'histoire du nou-

Digitized by Google

veau et de l'ancien monde qu'à un recueil biographique, et nous nous bornerons à le citer profanement par ce bel éloge d'un ministre philosophe, de l'illustre Turgot :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

Il ravit la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans.

Ami et fidèle admirateur de Voltaire, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à déterminer le grand homme à se présenter à l'initiation maçonnique. Dans la séance solennelle de la loge des *Neuf-Sœurs* où Voltaire fut admis à la connaissance de nos mystères, il était, avec Court de Gebelin, le guide de l'illustre récipiendaire. Quelques mois après, dans la même loge, il déposait au pied du cénotaphe de l'Apollon français, la couronne que la loge avait décernée au législateur du Nouveau-Monde, donnant, dans cette triste circonstance, une preuve de sa modestie et de son respect pour son illustre ami. Avant cette époque, cette loge célèbre qui se glorifiait à si juste titre de compter Franklin parmi ses membres, lui avait fait les honneurs d'une galante hospitalité en lui donnant à Auteuil, chez la sœur Helvétius, une brillante fête d'adoption. Comme maçon, le frère de La Dixmerie a payé à Fran-

Digitized by Google

klin un honorable tribut d'estime. Il dit : « Nous vîmes bientôt accourir au milieu de « nous cet homme célèbre, l'ami du grand « homme que nous regrettons (Voltaire); ce « philosophe, que l'ancien monde envia long- « temps au monde nouveau, qui sut déconcer- « ter à la fois les effrayants mystères de la na- « ture et de la politique, utile à l'univers par « ses travaux, protecteur et législateur de sa « patrie par son courage et ses lumières. » (*Voyez* DIXMERIE.) Franklin mourut dans sa patrie, le 17 avril 1790. Le deuil y fut général, et en France l'assemblée nationale ordonna un deuil public : touchante rivalité d'admiration, de reconnaissance et de respect.

FRÉDÉRIC LE GRAND, roi de Prusse.

Ce prince, n'étant encore que prince royal, avait souvent manifesté, à l'exemple du roi Frédéric-Guillaume Ier, des dispositions peu favorables à la franc-maçonnerie. Le comte de La Lippe, qui était un des plus zélés francs-maçons, voulut détruire dans l'esprit du prince cette disposition fâcheuse, et parvint avec adresse à déterminer Frédéric à se faire initier. La réception eut lieu à l'insu de Frédéric-Guillaume, dans la nuit du 14 au 15 août 1738, à Brunswick, dans le palais du comte de Korn.

Le secret fut recommandé et gardé fidèlement. Frédéric devenu roi, ne fit plus mystère de son agrégation à notre ordre, et pour lui prouver sa protection royale, il voulut tenir loge comme maître en chaire. Cette tenue, qui eut lieu à Charlotenbourg, fut des plus brillantes, et il donna de ses augustes mains la lumière maçonnique à son frère, le prince Guillaume, et à quelques seigneurs de la cour. La guerre, en 1756, éloigna momentanément ces illustres frères de nos travaux, mais la maçonnerie continua d'être protégée par le gouvernement. Le 30 novembre 1773, la grande loge provinciale d'Allemagne établie à Berlin ayant été reconnue par la grande loge d'Angleterre *la plus ancienne de toutes*, Frédéric délivra à la grande loge de ses États, des lettres-patentes sous la date du 16 juillet 1774, par lesquelles il lui accordait « sa très-gracieuse protection, sauve-« garde et faveur royale, ne doutant pas que « cette marque de faveur et de grâce spéciale « ne lui serve d'aiguillon pour redoubler con-« tinuellement de zèle, aux fins de l'avance-« ment, du bien-être et de la félicité de la « société humaine. » Quelques auteurs prétendent que Frédéric donna en 1786, l'année même de sa mort, les réglements des suprêmes conseils du 33e degré, d'autres assurent qu'il a lui-

Digitized by Google

même institué ce grade; on n'a aucune preuve historique de ces assertions.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, protecteur des francs-maçons, écrivait à la loge royale *York de l'Amitié*, à Berlin, le 29 décembre 1797 : « Je ne suis point initié « comme chacun le sait... Je suis bien éloigné « de concevoir la plus faible méfiance dans les « intentions des membres de la loge, je crois « même que son but est noble et fondé sur le « culte de la vertu, que ses moyens sont légi- « times, et que toute tendance politique est « bannie du centre de ses opérations..... Et « alors je me ferai un plaisir de manifester « dans toutes les occasions ma bienveillance et « mon affection, tant à la loge royale *York* « *de l'Amitié* qu'à toute autre loge non sus- « pecte de mes États. »

Le 1er janvier 1798 ce prince écrit : « Je ne « trouve aucun inconvénient à faire connaî- « tre à la loge royale *York de l'Amitié*, en « réponse à sa demande du 1er janvier, qu'elle « doit jouir, ainsi que toutes les loges qui lui « sont affiliées, de tous les droits qui avaient « été précédemment concédés aux autres loges- « mères de cette capitale par les diplômes de « protection qui leur avaient été accordés, etc. »

Digitized by Google

Enfin, trois mois après, le 9 mars, Frédéric-Guillaume écrit au docteur et professeur Fessler, grand maître de la loge York de *l'Amitié :* « Docte, cher et fidèle sujet, les résultats que « présente l'ouvrage que vous m'avez adressé « le 5 de ce mois, au nom de la loge royale « York, me sont principalement agréables, « parce qu'ils font voir qu'une société qui tra-« vaille avec tant de franchise et de publicité « doit avoir le sentiment intime d'un but et « de moyens nobles ; elle prouve, par là, qu'elle « mérite la confiance publique et la protection « du gouvernement. Je souhaite le meilleur « succès à ses efforts bienfaisants. » Par un édit du 20 octobre 1798, ce prince défend les sociétés secrètes dans ses États excepté les loges de francs-maçons. Le 31 juillet 1800 il approuve la constitution et le code des lois revus par la grande loge de Berlin, et le 29 août 1801, Sa Majesté ratifie l'élection du conseiller Kleins à la grande maîtrise de l'ordre.

G.

GABRIAC DUSOUCHET (Paul), contrôleur au Trésor royal, né au Cap-Français le 3 juin 1762.

Reçu maçon en 1805 dans la loge de *Sainte-*

Thérèse des Amis de la Constance, orient de Paris;

Grand inspecteur général, 33^{me}, du rite d'Hérodom, dernier grand commandeur de l'ancien grand Consistoire des rites près le Grand Orient de France;

Officier titulaire du Grand Orient, attaché au Suprême Conseil des rites depuis le 4 décembre 1816, secrétaire de cette chambre depuis 1825;

Membre actif des ateliers du *Phénix;*

Le frère Gabriac est l'un des maçons les plus instruits; il possède la connaissance exacte de presque tous les rites connus, tant sous le rapport du dogme que dans la science pratique.

Il est à regretter que le frère Gabriac, maçon savant, et qui, par des travaux importants et curieux, s'est livré à des recherches infiniment précieuses pour l'ordre en général, n'ait jamais voulu, par une modestie trop scrupuleuse, livrer le résultat de ces recherches à la curiosité et à l'instruction de ses frères.

GARDANE (Jacques-Joseph), médecin du dix-huitième siècle, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, fut reçu à Montpellier et se fixa dans la capitale, où, par une spécialité d'étude et de pratique, il a attaché

à son nom une juste célébrité. Il introduisit un nouveau mode de traitement dans les maladies vénériennes, fit assujettir les femmes publiques à des visites périodiques pour arrêter promptement les progrès des maladies qu'elles pouvaient donner ou recevoir, et, membre du Bureau des Nourrices, il accrut la prospérité de cet utile établissement. On doit à M. Gardane, 1° *Conjectures sur l'Électricité médicale*, Paris, 1768, in-12; 2° *Recherches pratiques sur les différentes manières de traiter les Maladies vénériennes*, Paris, 1770, 1775, in-8°, traduites en allemand en 1771; *Moyens certains et peu coûteux de détruire le mal vénérien*, Paris, 1772, in-8°; 4° *Manière sûre et facile de guérir le mal vénérien*, Paris, 1773, in-12; 5° *Détail de la nouvelle Direction du Bureau des Nourrices;* 6° Il a été, de 1773 à 1776, rédacteur de la *Gazette de Santé*. M. Gardane fut un maçon zélé. Le Grand Orient de France l'admit, en 1773, au nombre de ses officiers; il était député de la loge de *Jeanne d'Arc*, orient d'Orléans, et membre de la loge présidée par S. A. S. le duc de Chartres, grand maître de l'ordre.

GAUT (Nicolas-Gabriel-Marie), lieutenant au 101ᵉ régiment d'infanterie, chevalier de la

Légion-d'Honneur, a servi aux armées d'Italie de l'an XIV à 1806; de Naples jusqu'en 1811, d'Espagne, de cette année à 1813, et à la grande armée, en 1814. C'est en Espagne, à la bataille des Aropiles, près de Salamanque, en 1812, qu'il reçut la croix de la Légion-d'Honneur après une action d'éclat où il fut atteint de trois balles. La lumière maçonnique lui fut donnée à l'orient de son régiment, en 1806; il obtint les quatre ordres français au chapitre de la *Bonne Union*, vallée de Paris, en 1825, et fut nommé, par la loge de ce chapitre, en 1828, son député au Grand Orient de France. Il est né en 1785, à Férolles, département de Seine-et-Marne.

GÈVRES (le duc de), grand conservateur de l'ordre maçonnique en France, sous la grande maitrise du duc de Chartres (*voy.* ce nom), présida un moment en cette qualité les travaux d'installation de la loge de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris (*voy.* WALTERSTORFF). Un grand nombre de visiteurs assistaient aux travaux, où, parmi les membres du Grand Orient, se trouvait le très-illustre frère de La Rochefoucauld, grand maître des officiers d'honneur du sénat maçonnique.

Digitized by Google

GEORGES IV, roi d'Angleterre, étant prince de Galles, fut, en 1787, initié dans l'ordre maçonnique par le duc de Cumberland, et élu, en 1790, grand maître de la grande loge nationale d'Angleterre. Une médaille fut frappée à cette dernière occasion. Le prince de Galles n'a cessé de gouverner l'ordre qu'en 1813, époque où il fut nommé régent du royaume. Un de ses frères, S. A. R. le duc de Sussex, qui, en 1790, avait été nommé député grand maître, fut élu grand maître immédiatement après la démission de S. A. R. le prince de Galles, devenu régent; et, à son exemple, il dirige personnellement les travaux. L'ordre maçonnique est une des institutions les plus importantes et les plus respectées des Anglais : c'est pour eux un honneur insigne que d'y être admis. La liberté dont jouissent les maçons en Angleterre est telle, qu'en 1792 la loge de *Clarence*, à Londres, ayant décidé que, conformément aux lois fondamentales de l'ordre, elle interdisait à ses membres toute discussion politique dans son sein, les autres loges d'Angleterre, les loges d'Écosse et d'Irlande, trouvèrent que la liberté nationale était blessée par cet arrêté, et cessèrent toute correspondance avec la loge de *Clarence*.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), membre de l'Institut et de la loge des *Neuf Sœurs*, naquit à Rennes en 1748, et mourut à Paris le 17 novembre 1816. Il débuta dans le monde littéraire par un opuscule charmant, la *Confession de Zulmé* (1768); il touchait à peine à son quatrième lustre. Le beau dévouement du prince Léopold, duc de Brunswick, qui périt en 1786 dans l'Oder, en voulant sauver de la mort de malheureux submergés, inspira la muse du jeune poète français; et l'élégie qu'il publia à cette occasion justifia son début littéraire, et révéla son exquise sensibilité. Deux ans après il se fit connaître comme prosateur par l'*Éloge de Louis XII;* avec Chamfort il rédigea la *Feuille Villageoise;* mais la proscription révolutionnaire qui frappait tant de notabilités sociales l'atteignit, et il partagea la captivité de Roucher qui périt sur l'échafaud. Plus heureux, Ginguené recouvra la liberté à la chute de Robespierre, au 9 thermidor an II (1794). La carrière des affaires publiques lui fut ouverte sous un gouvernement moins sinistre. Il fut nommé ambassadeur près le roi de Sardaigne, et négocia, en 1798, le traité qui rendit la France maîtresse de Turin. Membre du tribunat, après la révolution du 18 brumaire an VIII (1799), il fut éliminé en 1801. Gingue-

né ne voulait pas être un législateur docile au pouvoir qui déjà devenait despotique.

Principal rédacteur de la *Décade philosophique*, il se borna à la profession des lettres et publia en 1811 des *Fables nouvelles*, en 1812 des *Fables inédites* et autres poésies, et enfin un beau monument de littérature, l'*Histoire littéraire d'Italie*, 9 vol. in-8°. Dans cet excellent ouvrage il analyse les principales productions, et quelquefois traduit les meilleurs fragments des auteurs italiens.

GOUY (le comte de), capitaine de dragons, orateur de la loge de la *Candeur*. Au zèle du vrai maçon il unissait le talent de l'homme de lettres. Parmi ses discours, celui qu'il prononça en 1775, en présence du sérénissime grand maître et de la sérénissime sœur grande maîtresse (*voy*. Bourbon), est partie en prose, partie en vers. L'auteur y fait une ingénieuse allusion aux illustres et charmantes sœurs qui assistaient aux travaux, et dit, en s'adressant à la nouvelle initiée :

C'est ainsi que la vérité
A voulu parmi nous établir son empire,
Et qu'elle a pris les traits de la beauté
Pour nous charmer et nous instruire.

Digitized by Google

Le comte de Gouy est l'auteur des couplets qui furent ajoutés à l'opéra comique de *l'Ami de la maison*, joué par les sœurs comtesses de Brienne et de Salles, et par les frères vicomte de Gaud, marquis de Caumartin et comte Maxime de Puységur, à la suite du banquet où assistaient le grand maître et la grande maîtresse.

La séance de la loge de la *Candeur*, du 12 mars 1778, fut remarquable par cet incident : le frère orateur donna lecture d'une lettre arrivée par la poste, datée et timbrée d'une ville à trente lieues de Paris, et portant pour suscription : *A messieurs les francs-maçons, aux Petites-Écuries du roi, rue du faubourg Saint-Denis*. Elle exprimait les besoins d'une famille entière.

Aussitôt la marquise de Bercy, nouvelle initiée, fit une quête qui fut abondante et que le frère baron de Béthune remit à cette famille, après s'être assuré de la réalité de ses besoins. Déjà cette même loge avait fait remettre précédemment par l'entremise du lieutenant général de police de Lyon, président du grand directoire écossais, une somme de 300 liv. au caporal Vincent Bernin, qui s'était dévoué à la mort en se précipitant dans le Rhône couvert de glaces, pour sauver trois enfants qui

venaient d'y tomber, et dont deux lui durent la vie.

GREUZE (Jean-Baptiste), peintre célèbre du dix-huitième siècle, naquit à Tournus en 1726, et mourut à Paris le 21 mars 1805. Issu d'une famille pauvre et obscure, il dut à Grandon Lyonnais, bon peintre de portraits (beau-père du célèbre Grétry), son éducation comme artiste; le maître et l'élève se fixèrent à Paris. Greuze avait d'heureuses dispositions pour son art, et il y fit de rapides progrès. *L'Aveugle trompé* lui valut, sur la proposition de Pigalle, son agrégation à l'académie, dont il ne devint jamais membre, par suite de la singulière vanité qui le porta à refuser de composer un tableau pour son admission, contrairement à l'usage que suivait tous les agrégés. Il a excellé dans les sujets de familles. Tous ses tableaux étaient dramatiques et touchants : *le Père de famille*, *le Paralytique*, *la Malédiction patterternelle*, *la bonne Mère*, *l'Accordée de village*, *le Père dénaturé abandonné de sa famille*, *le Gâteau des rois*, *la Bénédiction paternelle*, *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*, etc.; tels sont les sujets qu'il a traités avec succès, mais qui l'ont fait surnommer le *La Chaussée de la peinture*. Greuze, un peu

Digitized by Google

de vanité à part, était un excellent homme. La loge des *Neuf Sœurs* l'a compté avec plaisir au rang de ses membres, et depuis l'époque de sa fondation.

GROUVELLE (Pierre-Antoine), correspondant de l'Institut, succéda à Chamfort dans la place de secrétaire des commandements du prince de Condé, qui la lui retira en 1789, par suite de ses opinions politiques. Membre et l'un des fondateurs du club dit de 89, il devint secrétaire du Conseil exécutif provisoire, et fut chargé, en cette qualité, le 20 janvier 1793, de se rendre au Temple, et de lire au roi Louis XVI l'arrêt de la Convention nationale qui le condamnait à mort, « lecture, dit Cléry, « qu'il fit d'une voix faible et tremblante. » Il fut envoyé en Danemarck en qualité de ministre plénipotentiaire de la république, rappelé en 1794, et envoyé de nouveau en 1796, puis rappelé en 1799. Devenu membre, en 1800, du corps législatif, il en sortit en 1802 et y rentra la même année. Grouvelle a été l'un des rédacteurs de la *Feuille Villageoise*, ce qui a fourni à M^me^ Rolland, femme du ministre de ce nom, l'occasion de le traiter assez durement, mais avec des expressions bien singulières pour une femme. Médiocre en poésie et en littéra-

ture, nous ne citerons de ses ouvrages que les *Mémoires historiques sur les Templiers*, où l'on trouve des faits curieux et des détails intéressants. Il faisait partie de la loge des *Neuf Sœurs* en 1806.

GUERRIER DE DUMAST (Auguste-Prosper-François), avocat, sous-intendant militaire adjoint, né à Nancy (Meurthe), le 26 février 1796. Il remporta bien jeune encore le prix proposé par l'académie de sa ville natale pour l'*Éloge de Gilbert*. Sa *Défense de la reine* lui valut les suffrages de madame la princesse de Salm, quoique M. Guerrier de Dumast eût combattu les *Théories littéraires* de cette illustre dame. Une traduction de l'ouvrage romaïque connu sous le titre de *Salpisma polemisterion*, a été pour M. Guerrier de Dumast l'occasion d'un nouveau succès. Les Grecs en le réimprimant ont traduit à leur tour la préface de l'auteur français. Il a donné dans des recueils périodiques différentes traductions de poésies orientales, mais son principal ouvrage est un poème en trois chants, avec des notes en plusieurs langues, intitulé la *Maçonnerie;* cet ouvrage d'un savant, d'un poète et d'un homme de talent, valut à l'auteur, sur le rapport de M. Lemaire, professeur de poésie latine au collége

Digitized by Google

de France, une médaille d'or décernée par la loge des *Frères Artistes*, où M. Guerrier de Dumast avait reçu la lumière, et dont il était l'orateur adjoint.

GUICHARD (Jean-François), littérateur, naquit à Chartrette près de Melun, en 1731, et mourut au même lieu, où il s'était retiré dans les dernières années de sa vie, en 1811. Guichard se disait élève de Piron. Il a publié, sous le titre de *Fables, Contes et autres poésies, suivies de quelques morceaux de prose*, 2 vol. in-12, qui reparurent en 1808 en un volume de *Contes* et en un volume de *Fables*. Guichard a donné plusieurs opéras comiques sur les théâtres de la Foire et sur les théâtres de province. Au théâtre Italien, à Paris, il fit jouer, en 1763, *le Bûcheron* ou *les Trois Souhaits*, dont il composa les paroles avec Castel, et que Philidor mit en musique. Guichard a fait un grand nombre d'*Épigrammes* souvent acérées; et le fameux critique Geoffroy a été plus d'une fois blessé par celles qu'il a dirigées contre lui. Ce poète piquant était un excellent maçon. Il appartenait à la loge des *Neuf Sœurs*. Son joli conte de *l'Amour maçon* est un chef-d'œuvre dans ce genre.

GUILLAUME (Benoît-Marie-Joseph), phar-

Digitized by Google

macien, membre de la Légion-d'Honneur, est né à Paris le 2 septembre 1774. Il était officier dans la garde nationale, et en a fait partie depuis 1814 jusqu'à l'époque de son licenciement en 1826. M. Guillaume s'est montré, lorsque Paris était menacé par les puissances coalisées, un généreux citoyen. Son établissement, situé non loin de la barrière du Trône, a fourni à nos soldats blessés de prompts secours, par la plus rigoureuse saison, au mois de février 1814, et son honorable propriétaire y ajouta, le 30 mars, une ambulance qui fut de la plus grande utilité. La récompense des braves et des hommes de mérite, la croix de la Légion-d'Honneur, lui fut donnée par le roi Louis XVIII. Le 30 novembre 1817, en deux heures de temps, un affreux incendie réduisit sa pharmacie en cendres : c'était toute sa fortune et celle de sa famille; mais ses confrères, et surtout les gardes nationaux vinrent spontanément lui offrir les moyens de réparer ses pertes : juste récompense de ses dignes services. Ce philanthrope citoyen appartient à la franc-maçonnerie. Reçu en 1818 dans cet ordre célèbre par la loge des *Sept Écossais*, il est parvenu aux plus hauts grades et député de plusieurs loges; il est officier du Grand Orient depuis 1826.

GUYOT DES HERBIERS (N.), avocat, juge au tribunal civil de Paris, membre du conseil des cinq-cents en 1798, et membre du corps législatif après la révolution du 18 brumaire an VIII (1799). Depuis la restauration du gouvernement royal, en 1814, il est avocat à la cour royale. M. Guyot des Herbiers a cultivé la poésie; on lui doit une foule de *Madrigaux*, un poème sur les *Chats*, et un poème sur les *Heures*. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs* à l'époque de sa réorganisation en 1806.

H.

HARNOUESTER (lord comte d') succéda, en 1736, à lord Dervent-Waters (*voy.* ce nom) en qualité de grand maître de l'ordre franc-maçonnique en France. Son élection fut faite par les quatre seules loges qui existassent alors à Paris. Le docteur Ramsay (*voy.* ce nom) remplissait les fonctions d'orateur. Sur la fin de 1737, lord d'Harnouester, étant au moment de retourner dans sa patrie, convoqua les loges en une assemblée générale pour l'élection de son successeur. Le roi en fut informé, et déclara que si le choix se portait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille. Le duc d'Antin fut élu; le roi ne réalisa pas ses menaces. (*Voy.* ANTIN.)

Digitized by

HÉCART (Gabriel-Antoine-Joseph), littérateur, secrétaire de la mairie de Valenciennes, est né dans cette ville le 24 mars 1755. Les biographies des *Contemporains* et des *Hommes vivants* donnent, quoique d'une manière incomplète, la nomenclature de ses ouvrages, dont vingt-deux ont été imprimés et sont devenus très-rares.

Il s'est beaucoup occupé, comme franc-maçon, de la société à laquelle il appartient; son porte-feuille est riche de matériaux sur cet objet important, et il est à désirer qu'il les mette bientôt au jour.

On doit à ce frère la découverte d'un document historique curieux, duquel il résulte que vers la fin du mois de février 1785, les francs-maçons de Valenciennes ont donné une fête publique aux dames de cette ville, et que le 6 avril suivant les citoyens donnèrent aussi une fête aux mêmes dames et aux francs-maçons qui les avaient devancés dans cet acte de galanterie.

HELVÉTIUS (Claude-Adrien), fils d'un médecin, membre de l'Académie des Sciences, naquit à Paris en 1715, et mourut en 1771. Fermier général pendant treize ans, il résigna son office, acte qui lui valut ce compliment de M. de Machault, contrôleur général : « Vous

« n'êtes donc pas insatiable comme vos con-« frères? » Pour obéir au vœu de sa famille, il acheta la charge de maître-d'hôtel de la reine; mais cette fois, après un exercice de peu de durée, il fut obligé de s'en défaire, parce que son immortel ouvrage de *l'Esprit* lui attira les censures de M. de Beaumont, archevêque de Paris, de S. S. Clément XIII, et du parlement; et même ce joli trait d'esprit de M. de Buffon, homme ordinairement grave et superbe. « L'auteur, dit-il, aurait dû faire un « bail de plus avec les fermes et un livre de « moins. » Avec tous les philosophes, Helvétius eut encore madame du Deffant, qui le vengea par un mot qui circula dans tous les cercles: « M. Helvétius, dit-elle, s'est fait des ennemis « pour avoir révélé le secret de tout le monde. » On prétend que M. de Buffon fut très-humilié du rôle qui le plaçait au-dessous d'une femme. Le livre de *l'Esprit*, parut sous le voile de l'anonyme en 1758, in-4°. Il attira mille chagrins à son auteur, et força un honnête homme à trois rétractations: c'était la position de Galilée devant des juges ignorants. Ce livre cependant porta le nom de son auteur dans toute l'Europe. Helvétius, s'étant rendu en Angleterre, fut accueilli avec distinction par le roi. Frédéric II voulut le voir, et le logea dans son

palais. Ce sage s'était marié à mademoiselle de Ligneville, nièce de madame de Graffigny, auteur des *Lettres d'une Péruvienne*. Jamais les vertus des deux sexes n'avaient contracté une si heureuse alliance, et l'équitable postérité paie à ce couple parfait un égal tribut d'admiration. Helvétius se retira dans sa terre de Vozé. Il y fut le bienfaiteur généreux, le père tendre de ses fermiers : il encourage leurs travaux, fait fructifier l'agriculture, établit une manufacture de bas, fixe près de lui, pour les malades, un médecin qui leur donne des soins gratuits, et leur distribue des secours et des médicaments; enfin il aide de sa bourse tous ceux qui souffrent des mauvaises récoltes ou éprouvent d'autres pertes. Sa société est embellie de tout ce que l'Europe a de plus distingué parmi les étrangers et les nationaux; et, quand il meurt, l'amitié et la reconnaissance lui donnent les plus touchants regrets.

Helvétius était franc-maçon; il est l'un de de ceux qui ont fondé la célèbre loge des *Neuf Sœurs*. (*Voy*. VOLTAIRE.)

HÉNIN DE CUVILLERS (Étienne-Félix, baron d'), ancien diplomate, maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, membre de plusieurs so-

ciétés savantes, est né à Balloy, département de Seine-et-Marne, le 27 avril 1755. Le baron d'Hénin de Cuvillers, après avoir fourni honorablement sa carrière politique et militaire, a voulu cueillir les palmes des gens de lettres, et l'a fait avec un succès flatteur, en combattant le *magnétisme* et les *jésuites*, sur lesquels il a composé des ouvrages en assez grand nombre. Il a aussi écrit sur l'ordre du *Temple* et sur l'ordre *maçonnique*, dont il est membre. Ces dernières productions se ressentent un peu de la précipitation que cet estimable chevalier et frère a mis dans son travail. Il le reverra dans de nouvelles éditions; et les deux associations n'auront qu'à se féliciter de compter dans leurs rangs un homme que recommandent son mérite et ses vertus. Il a été reçu maçon en 1779, rose-croix en 1780, 31[e] en 1804, et 32[e] en 1827.

HENRION DE PANSEY (le baron), conseiller d'État, premier président de la cour de cassation, commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Michel, est né à Pansey, près de Joigny, en 1752. Il fut reçu avocat au parlement; mais en 1773 il était encore sans clientelle. Jusqu'à cette époque, il avait cultivé les lettres comme une honorable consolation, et mit au jour l'*Éloge de Dumoulin* et l'*Éloge de*

Digitized by Google

Mathieu Molé; il avait aussi publié un *Mémoire pour un nègre qui réclamait sa liberté :* travaux graves et dignes d'estime, mais qui ne le retiraient pas de cette obscurité si fatale au mérite, et qui a étouffé tant de talents divers à leur naissance.

Elle cessa enfin. En 1773, son *Traité des fiefs* fixa sur lui l'attention, et dès ce moment il fut surchargé d'affaires. Ce fut comme avocat consultant qu'il soutint sa renommée. La révolution apporta quelques changements à ses travaux ordinaires. Il devint administrateur de son département, et échappa ainsi aux grands mouvements politiques. Le gouvernement consulaire, qui recherchait tous les hommes de mérite, le plaça au tribunal, depuis cour de cassation, dont il devint un des présidents; l'empereur le nomma conseiller d'État; le gouvernement provisoire, en 1814, ministre de la justice; le roi actuel, S. M. Charles X, premier président de la cour suprême, après la mort de M. Desèze, qui n'a précédé la sienne que de peu de temps. Après une longue et douloureuse maladie, M. Henrion de Pansey est mort à Paris le 25 avril de cette année (1829).

Il a publié, à diverses époques de sa vie: *Traité de la compétence des Juges de Paix; Traité de l'autorité judiciaire dans les gou-*

vernements monarchiques ; Traité du pouvoir municipal avec les tribunaux ; Traité des biens communaux. Membre de l'ordre maçonnique à cette époque où il cherchait dans la littérature et les sociétés distinguées des dédommagements moraux à l'oubli de ses concitoyens, il était, en 1774, membre du Grand Orient de France, en qualité de député de la loge des *Frères zélés*, orient de Ligny en Barrois.

HOUDON (N.), sculpteur, membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit à Versailles en 1741, et mourut à Paris le 16 juillet 1828. Le frère de La Dixmerie passant en revue, dans son *Mémoire pour la loge des Neuf Sœurs*, les principaux membres de cet atelier, dit, en parlant d'Houdon : « Moderne « Phidias, dont le ciseau magique imprime à « son choix tantôt la mollesse et les grâces de « la beauté, tantôt la vigueur et le feu du « génie. » Cet éloge, accordé par un homme de goût, et dont le temps a confirmé presque tous les jugements et les prévisions, est très-flatteur pour l'artiste qui, jeune alors, ne donnait que de belles espérances. Elles se sont réalisées, et le nom du frère Houdon est depuis long-temps inscrit parmi ceux des sculpteurs les plus distingués de l'école française. Voltaire,

Digitized by

l'homme du siècle, à quatre-vingt-quatre ans, son illustre frère, a été pour lui, comme artiste, l'objet d'une étude constante. Il l'a représenté à tous les âges, en buste, debout et assis. Le buste jouit d'une réputation universelle. Le petit modèle de Voltaire assis (on sait que l'original en grand et en marbre décore le péristyle du Théâtre-Français depuis 1781), est dans le cabinet de tous les amateurs. La statue en pied, qui parut à l'une des expositions du Louvre, sous le gouvernement impérial, n'obtint pas l'unanimité des suffrages; c'était plus la faute du modèle que celle de l'artiste. Tout est vérité dans cette statue; mais il faut avouer qu'un vieillard fort maigre, comme était Voltaire, ne pouvait être une représentation bien gracieuse; aussi les artistes ont plus admiré cet ouvrage, que les gens du monde qui cherchent des formes agréables.

Le détail de ses nombreux ouvrages se trouve dans toutes les biographies, ce qui nous dispensera d'en parler.

Il concourut, en 1806, à la reprise des travaux de la loge des *Neuf-Sœurs*, qui avaient cessé pendant les troubles de la révolution.

HOUËL (J.-P.-L.-L.), peintre et graveur, naquit à Rouen vers 1735, et entraîné par son

goût pour les beaux-arts, alla les étudier en Italie. A son retour, il publia le fruit de ses études sous le titre de *Voyage pittoresque de Sicile, de Malte, et de Lipari*, renfermant deux cent soixante-quatre planches, dessinées et gravées par lui, et qu'il a accompagnées d'un texte dont il est également l'auteur. Paris, 4 vol. in-folio, 1782-1788.

Houel avait été reçu agrégé à l'académie de peinture comme peintre de paysages. Il mourut à Paris le 14 novembre 1813. Cet honorable artiste était membre de la loge des *Neuf-Sœurs*.

J.

JAY (Antoine), avocat et homme de lettres, est né dans le département de la Gironde, le 20 octobre 1770. Il commença ses études chez les oratoriens, au collége de Niort, et les termina à Toulouse. Sa carrière politique s'ouvrit en l'an IV de la république; il fut administrateur du district de Libourne; mais bientôt il se rendit aux États-Unis d'Amérique, où il passa sept ans, et revint en France en 1802. Fouché, ministre de la police, qui avait été son professeur au collége de Niort, lui confia la surveillance de l'éducation de ses enfants. Mais la profession des lettres était le but que se pro-

posait M. Jay, et il se fit connaître par le *Tableau littéraire du dix-huitième siècle*, Paris, 1810, que traduisit en allemand, un professeur de l'Université d'Iéna. Cet ouvrage fut suivi de l'*Éloge de Montaigne*. En 1812, M. Jay devint rédacteur en chef du *Journal de Paris*, et publia, en 1813, le *Glaneur*, ou *Essais de Nicolas Freeman*, un volume in-8°. La même année il fit un *Cours d'histoire* à l'Athénée de Paris. En 1815, il mit au jour l'*Histoire du ministère du cardinal Richelieu*, deux volumes in-8°, traduite en allemand par M. L. A. Hesse. Pendant les cent jours (1815), le département de la Gironde nomma M. Jay membre de la chambre des représentants. Les principes constitutionnels que professa le nouveau député, le firent remarquer. Ses collègues le chargèrent de rédiger l'adresse que la chambre avait votée à l'armée française, alors campée sous les murs de Paris, et il fut l'un des membres chargés de la porter au quartier-général. Sous le gouvernement royal il concourut à la rédaction de la *Minerve française*, et à la rédaction du *Constitutionnel*, à laquelle il est resté attaché. Il est l'un des quatre auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*, 20 volumes in-8°, 1820-1825. Il avait publié, en 1817, *Voyage au Brésil*, de Koster, et en 1821, *Notice sur l'abbé Raynal*;

l'un des candidats constitutionnels de Paris, aux élections de 1827, il s'est volontairement retiré pour faire porter tous les suffrages sur son compétiteur : désintéressement digne de la cause que M. Jay sert avec tant de zèle. Membre, puis président de la loge du *Mont-Thabor*, orient de Paris, il est depuis plusieurs années officier du Grand Orient de France.

JOSÉPHINE (Rose Tascher de La Pagerie), veuve du général vicomte de Beauharnais, première femme de l'empereur Napoléon, impératrice des Français et reine d'Italie, naquit à la Martinique, le 24 juin 1763, et mourut à la Malmaison, près Paris, le 29 mai 1814, dans la cinquante-unième année de son âge. Elle eut deux enfants de son premier mariage, *Eugène* et *Hortense*, qui, par les dons brillants qu'ils tenaient de la nature, ajoutèrent au bonheur de leur mère, et la consolèrent dans ses hautes infortunes. Le vicomte de Beauharnais avait, l'un des premiers, adopté les principes du nouvel ordre de choses, et soutenait à la tête de l'armée du Rhin la gloire du nom français. Rappelé à Paris au plus fort de l'anarchie révolutionnaire, il fut arrêté avec sa femme et périt sur l'échafaud. Joséphine ne dut la vie qu'à l'état de saisissement que lui causa cet événement

affreux. Tallien parvint à lui faire rendre la liberté. Le 13 vendémiaire eut lieu. Le jeune général Bonaparte, couvert des lauriers de la victoire, obtint la main de la veuve du général Beauharnais, et la France entière approuva cette union : que n'a-t-elle été éternelle ! Le général est nommé premier consul, et bientôt empereur. Mais privé d'un héritier direct, il se plaint à ses courtisans, et ceux-ci lui conseillent une nouvelle alliance. Napoléon repoussa longtemps la funeste idée politique de se séparer d'une femme qui lui était toute dévouée : « C'é« tait, disait ce prince, la plus aimable et la « meilleure des femmes. » Mais d'impérieuses et trop funestes considérations politiques brisent des liens sacrés, et ce coup frappe autant celui qui l'ordonne que celle qui en est l'objet. La séparation est décidée, et Joséphine la supporte avec un courage héroïque. Ses enfants, qui avaient été généreux et désintéressés comme elle, la supplièrent de se choisir une retraite à l'étranger, et offrirent de la partager avec elle. « Non, dit Joséphine, le sacrifice ne serait « pas assez grand : que l'ancienne épouse de « l'empereur soit sa meilleure amie. »

Retirée à la Malmaison elle érigea ce beau lieu en temple des arts ; elle y réunit surtout la plus belle collection de plantes exotiques que la

France eût encore possédée. La haute estime dont elle jouissait n'était pas concentrée dans la France : le prince régent, aujourd'hui S. M. Georges IV, avait donné l'ordre, malgré la guerre qui existait entre l'Angleterre et la France, de laisser passer tous les envois qu'on lui faisait des divers points du globe. Amie de tous les hommes de mérite, et surtout des savants et des artistes, elle imprima dans tous les cœurs généreux des sentiments qui ne se sont jamais effacés : elle les retrouva fidèles au temps de ses douleurs domestiques comme dans les calamités politiques qui frappèrent la France, l'empereur et ses enfants; noble échange de sentiments qui font leur mutuelle gloire, et consolent l'humanité si cruellement outragée dans les secousses des révolutions. « Joséphine ne se mêle jamais de politique, » disait Napoléon. En effet, elle ne se mêla jamais que de bienfaisance et d'humanité. Elle avait fait donner une pension à la nourrice du dauphin, et une pension alimentaire à Tallien, qui était sorti pauvre des fonctions publiques. Elle fit aussi rendre à une foule d'émigrés leurs biens, ou leur fit accorder des secours considérables. Avant d'être proscrite avec son premier époux, elle arracha à la mort M^elle de Béthisy; dans la conspiration contre l'empereur, c'est à

Joséphine que MM. de Polignac et de Rivière, condamnés à mort avec Georges Cadoudal, durent de ne point monter sur l'échafaud. Dans la prospérité comme après son éloignement du trône, elle accorda aux arts et à l'industrie les plus grands encouragements. Elle rendit, au rapport de tous ceux qui l'entouraient, l'abondance aux premiers artistes, aux plus humbles artisans; et Napoléon dit, en parlant des dépenses personnelles qu'elle faisait en leur faveur : « Il était impossible de fixer ses comptes; « elle devait toujours. » En 1814, les alliés étant maîtres de Paris, l'empereur Alexandre alla plusieurs fois à la Malmaison visiter l'impératrice-reine. Le roi de Prusse s'y rendit aussi. Le jour où le prince arriva, Joséphine était indisposée; elle surmonta ses souffrances et parut, mais presque aussitôt elle dut se retirer. Il serait impossible de peindre le douloureux effet qu'avait produit sur l'âme de l'impératrice Joséphine la déchéance de l'empereur : « Pourquoi, s'écriait-elle, dans une « sorte de délire, ai-je consenti à ce fatal di- « vorce? Napoléon est malheureux et je ne « puis l'être avec lui! » Son cœur était brisé par les lâches calomnies des feuilles publiques du temps. « On l'accuse faussement, disait- « elle; qui peut savoir mieux que moi le con-

« traire de ce qu'on lui reproche.....? » Celle qui montra tant de courage dans ses malheurs personnels ne put supporter ceux d'un homme qui lui avait toujours été cher. Son sang s'enflamma, les premiers médecins de Paris furent appelés; l'empereur Alexandre lui envoya son premier médecin : mais l'impératrice Joséphine était frappée au cœur!.... Elle succomba le troisième jour de sa maladie dans les bras de ses enfants. Dans le délire qui précéda sa mort, on entendit pour toutes paroles : L'ÎLE D'ELBE.....! NAPOLÉON ! La calomnie se tut : la France entière pleura JOSÉPHINE; les habitants de Ruel, témoins de ses vertus journalières, la regardaient comme une autre Providence. Le service funèbre fut célébré dans l'église de cette commune. Un digne prêtre, monsieur l'archevêque de Tours, prononça l'oraison funèbre en présence d'une foule de personnages distingués accourus pour lui rendre les derniers devoirs; l'empereur Alexandre y assistait, représenté par le général Saken, gouverneur de Paris pour les souverains alliés. Un tombeau de marbre, élevé par ses enfants dans l'église de Ruel, atteste leur tendre piété, et rappelle à tous les cœurs généreux qu'il renferme les cendres d'une femme que l'on nomma si long-temps l'ange gardien de la France et la mère des malheu-

reux. Dans ce bien faible tribut nous avons essayé d'être les interprètes des francs-maçons de France dont JOSÉPHINE admira la noble institution. Elle les aimait et les protégeait. Joséphine est la première souveraine qui ait paru à leurs assemblées. Dans le voyage qu'elle fit à Strasbourg en 1805, elle assista à la loge d'adoption que donna dans cette ville la loge des *Francs Chevaliers*, orient de Paris, réunie aux loges de Strasbourg. La loge était présidée par madame la baronne de Detrich, femme du maire, grande maîtresse titulaire. L'impératrice vit admettre aux mystères de l'initiation maçonnique sa dame d'honneur, madame de Canisy, qu'elle avait elle-même désignée. Jamais, peut-être, loge d'adoption ne fut plus brillante; la ville entière prit part à cette solennité maçonnique, dont la partie mytérieuse lui fut seule dérobée. La loge de *Sainte-Joséphine*, orient de Paris, et la loge de *Joséphine*, orient de Milan, doivent leur nom à cette auguste sœur.

JEANROI (Dieudonné), docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, et médecin consultant du roi, naquit à Nancy en 1750. Neveu d'un médecin distingué qui fut, avec Vicq-d'Azir et quelques autres savants, fondateur de la Société royale de Médecine, il sui-

vit sous sa direction ses études médicales, et se distingua bientôt dans la pratique de cet art.

Le gouvernement le chargea, en 1788, de se rendre à Dinan pour y détruire l'épidémie qui s'était déclarée parmi les prisonniers anglais qui étaient détenus dans cette ville. Il se rendit maître du fléau, mais lui-même en fut atteint. Paulet et Lalouette, ses confrères, le soignèrent et l'aidèrent dans ses fonctions dont la force du mal avait pu seule l'éloigner. Jeanroi était un praticien habile et infatigable. Il ne quittait pas le lit des malades, obtenait des cures jugées impossibles, et soignait les pauvres avec une sorte de prédilection.

On lui doit, comme auteur, 1° *Quæstio medica, an remediorum etiam empiricorum adhibitio dogmatica?* 1774, in-4°; 2° *Premier memoire sur les Maladies qui ont régné à Dinan en Bretagne*, *en* 1779, *inséré dans les Mémoires de la Société royale de Médecine* (1779); 3° *Observations sur l'Obstruction du pylore;* 4° des *Expériences*, des *Rapports* dans les *Mémoires de la Société;* 5° Enfin dans l'*Encyclopédie méthodique*, les articles *Coqueluche*, *Croûte de lait*, *Achores*, etc. Il mourut le 27 mars 1816.

Le docteur Jeanroi était en 1779, et successivement jusqu'en 1789, membre du Grand

Orient, en qualité de député de la loge de la *Sagesse*, orient de Valence.

L.

LALANDE (Jérôme-Joseph Le Français de), membre de l'ancienne Académie royale des Sciences et de l'Institut impérial, chevalier de la Légion-d'Honneur dès sa création, est né à Bourg en Bresse, le 11 juillet 1732. C'est l'astronome français le plus savant et le plus connu; c'est un des maçons les plus distingués de l'orient de Paris, et l'un de ceux qui lui ont rendu le plus de services.

La vie du savant, qui fut membre de l'Académie royale des Sciences en 1753, n'ayant pas vingt-un ans, et qui devint membre de toutes les académies de l'Europe, n'est pas de notre ressort; celle du maçon, très-belle, très-remarquable, pourrait fournir des développements que notre cadre trop borné nous force de restreindre, quelque regret que nous en éprouvions. Membre, puis dignitaire de l'ancienne grande Loge de France, il est l'un des fondateurs du Grand Orient, dont il a été successivement officier dignitaire et officier d'honneur. Il présidait la loge des *Neuf Sœurs* lorsqu'elle eut le bonheur d'initier Voltaire aux mystè-

res maçonniques; il présida la cérémonie funèbre par laquelle cet atelier se rendait l'organe du deuil général que causait la perte de ce grand homme.

Historien de l'astronomie, Lalande a été aussi notre premier historien comme maçon dans son *Mémoire sur les progrès de l'Ordre maçonnique en France;* il est aussi l'auteur de l'article *Franc-maçon* dans l'*Encyclopédie*, et ce fut lui qui, en qualité de grand orateur du Grand Orient dans sa chambre d'administration, prononça, le 22 août 1774, le discours d'inauguration du nouveau temple maçonnique de la rue du Pot-de-fer. En 1805, cet illustre frère étant à Lyon, toutes les loges de cet orient se réunirent pour lui donner une fête brillante. Il mourut doyen des astronomes français, le 4 août 1807.

LABLÉE (Jacques), littérateur, est né à Beaugency le 26 août 1751. Il était avocat au parlement de Paris, et comme il embrassa les nouvelles opinions politiques, toutefois avec modération, il devint, en 1790, officier municipal et l'un des soixante administrateurs de la commune. En 1793, il fut nommé administrateur général des subsistances militaires, et en 1798, contrôleur général des services de la

Digitized by Google

guerre dans la 8e division militaire; il passa ensuite dans l'administration des droits réunis. M. Lablée s'était déjà fait connaître par des *poésies* et des *romans*. Il atteignit paisiblement la restauration royale, et en 1814 il reçut du roi Louis XVIII la croix de la Légion-d'Honneur et une pension de 1,200 fr. pour avoir, étant président de la section du Luxembourg, dissipé un attroupement qui voulait se porter dans les appartements de *Monsieur*, depuis Louis XVIII, pour empêcher ce prince de quitter Paris.

M. Lablée est maçon, et lors de la réunion des deux anciennes grandes loges de France, en 1799, il se fit remarquer, à la fête qui eut lieu à cette occasion, par un cantique où se trouvent plusieurs belles strophes.

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Étienne de La Ville, comte de), naquit à Agen le 16 décembre 1756. Il voulut d'abord, par égard pour sa famille, embrasser la profession des armes; mais bientôt, maitrisé par son penchant pour l'étude des sciences, il étudia l'histoire naturelle et devint l'élève de Buffon et de Daubenton, qui le firent nommer garde des cabinets au Jardin du Roi. La révolution le surprit dans ce poste modeste; mais déjà il avait acquis de

la célébrité, et par plusieurs ouvrages, dont nous rappellerons les titres plus bas, annoncé que Buffon aurait un digne continuateur. Lancé dans la carrière politique, il y acquit aussi une bien honorable distinction. Membre de l'Assemblée législative, et son président le 28 novembre 1791, il prévit les orages qui n'éclatèrent que trop tôt, et après la session il retourna à ses études scientifiques. Il devint membre de l'Institut en l'an VI, et fut chargé d'organiser l'expédition du capitaine Baudin. Deux jeunes gens, qui depuis ont mérité une haute estime, MM. Bory de Saint-Vincent et Pérou, lui durent l'honneur de faire partie de l'expédition. A l'époque de l'établissement du gouvernement consulaire, il devint membre du Sénat conservateur, et en 1801, président de ce corps. En 1803 il fut nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur; en 1804, titulaire de la Sénatorerie de Paris; et en 1805, grand-aigle de la Légion. Membre du Grand Conseil et président du Sénat, il portait la parole dans toutes les occasions solennelles et fréquentes de l'empire, et, le 12 janvier 1814, il eut le courage de faire entendre à Napoléon le vœu que l'empire formait pour la paix a quelque prix que ce fût.

Le gouvernement provisoire, à cette époque

Digitized by Google

de revers, lui retira la grande chancellerie pour la donner momentanément à M. de Pradt. Le roi le nomma, le 4 juin de la même année, membre de la Chambre des pairs, où le maintint Napoléon pendant les cent jours en 1815, et dont l'exclut l'ordonnance royale du 24 juillet (1815), mais où il rentra ensuite. La vie de M. de Lacépède fut des plus occupées. Il suffisait à tout, et ne négligeait pas, au faite des grandeurs, les sciences et la littérature.

C'était l'homme le plus désintéressé et le plus généreux. Légionnaires, veuves, orphelins, il obligeait, il servait tous ceux qui avaient recours à lui. Un employé de ses bureaux est en proie à une profonde mélancolie, il l'apprend, et lui fait remettre 10,000 fr. L'employé, les larmes aux yeux, vient le remercier, et lui demande à quelle époque il pourra s'acquitter. M. de Lacépède lui tend une main affectueuse, en lui disant ce peu de mots : « Monsieur, je ne prête jamais..... »

Dans ses ouvrages, M. de Lacépède montre constamment des vues profondes et un style élégant. Il n'a en quelque sorte échoué que dans deux romans où il avait peint les malheurs de quelques membres de sa famille : *Ellival et Caroline*, 2 vol. in-12, et *Charles d'Ellival et Caroline de Florentino*, 3 vol. in-12. Ses prin-

cipaux ouvrages sont : 1° *Essai sur l'Électricité naturelle et artificielle*, 1781, 2 vol. in-8°; 2° *Physique générale et particulière*, 2 vol. in-8°, 1782-1784; 3° *la Poétique de la musique*, 2 vol. in-8°, 1785; 4° *Éloge du duc de Brunswick*, 1786; 5° *Histoire naturelle des Quadrupèdes ou Ovipares*, in-4° et 2 vol. in-8°, 1788; 6° *Histoire naturelle des Reptiles*, in-4° et 2 vol. in-12, 1789; 7° *Éloge historique de Daubenton*, 1790; 8° *Vues sur l'enseignement public*, 1790; 9° *Histoire naturelle des Poissons*, 5 vol. in-8°, 1798-1803; 10° *Discours d'ouverture des Cours du Muséum d'histoire naturelle*, formant un volume très-recherché; 11° enfin une *Histoire générale, physique et civile de l'Europe*, depuis les dernières années du cinquième siècle jusque vers le milieu du dix-huitième, Paris, 18 vol. in-8°, 1826. Il a donné des *Notices sur Vandermonde*, *Montesquieu*, etc.; composé des symphonies et des sonates; travaillé au *Dictionnaire des Sciences naturelles*, au *Magasin* et à la *Revue encyclopédique*, au *Muséum d'Histoire naturelle*, etc. Le comte de Lacépède mourut le 6 octobre 1825.

Une édition des *Œuvres complètes* de M. le comte de Lacépède, 10 volumes in-8°, dirigée par M. Desmarets, a été annoncée en 1826. Ce savant célèbre, cet homme de bien était franc-

Digitized by Google

maçon. Il suivait les travaux maçonniques avec zèle, et a présidé souvent des loges de Paris et le Grand Orient de France, tant sous l'empire que depuis la restauration.

LAGARDE (le baron Joseph-Jean), né à Narbonne, le 11 mai 1755, fut reçu avocat au parlement de Flandre en 1776, conseiller du roi au bailliage de Lille en 1788, et exerça des fonctions publiques dans son département jusqu'au 15 brumaire an IV, époque où il devint secrétaire général du directoire exécutif. Ces fonctions ayant cessé par suite de l'établissement du gouvernement consulaire, M. Lagarde fut nommé, le 20 brumaire an X, préfet du département de Seine-et-Marne, baron de l'empire le 15 août 1809, et révoqué de sa préfecture en 1810, par suite de prévention et de quelques intrigues qu'il n'a jamais pu déjouer. Il avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur lors de la création de cet ordre.

Zélé maçon, il a été pendant plusieurs années secrétaire de la chambre d'administration du Grand Orient. Les procès-verbaux imprimés renferment, outre ses comptes rendus, diverses pièces de poésies maçonniques de sa composition.

LASALLE (Antoine-Charles-Louis, comte

de), général de division, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne-de-Fer, chevalier des ordres de Bavière, naquit à Metz, le 10 mai 1755. Le plus beau caractère, la plus héroïque bravoure, l'esprit le plus heureux, la plus noble et la plus vive sensibilité, rappellent dans le général Lasalle les héros d'Homère, les paladins de l'antique chevalerie, et ces guerriers illustres dont Plutarque nous a transmis les vies admirables.

Lasalle se distingua parmi les guerriers français que l'Europe moderne a vus se dessiner tant de fois pour réaliser les fictions des poètes et les modèles posés ou rappelés par les historiens. Le privilége de la naissance le place avant la révolution, à peine âgé de dix ans, comme officier dans le régiment d'Alsace. La révolution détruit le privilége, et le jeune Lasalle perd avec joie un titre qu'il ne doit point à lui-même. Elle le voit entrer comme simple soldat dans un régiment de chasseurs; elle le voit, après une action d'éclat à l'armée du nord, repousser les épaulettes qu'on lui offre; elle le voit enfin, à dix-neuf ans, accepter avec pudeur ce grade que lui ont mérité de nouveaux services! Dans la campagne d'Italie, à la bataille de Rivoli, il enlève de vive force un plateau qui domine la plaine et que lui dispute sans succès une

Digitized by Google

foule d'ennemis. Rentré avec les étendards, gages de son courage et de son succès, il est en présence de ce général Bonaparte, qui commençait à ébranler le globe. « Reposez-vous sur ces « drapeaux, Lasalle, vous l'avez bien mérité, « lui dit le général en chef, qui savait si bien « apprécier les braves. »

Pendant cette campagne, Lasalle, un moment prisonnier de Wurmser, est brusquement questionné par le guerrier ennemi. « Quel « âge a Bonaparte? » Le jeune prisonnier, brusque lui-même dans sa réponse, dit : « L'âge « qu'avait Scipion quand il vainquit Annibal. » Il fit partie de l'expédition d'Égypte et était avec cette cavalerie française qui, sans le secours de l'infanterie, se mesura pour la première fois au combat de Salahyen avec les Mamelucks.

A cette époque, le colonel d'Estrées, son ami, est blessé mortellement; ce colonel avec lequel, lié de la plus tendre amitié, il mettait vingt fois par jour le sabre à la main pour l'attaquer ou se défendre contre lui. Des Arabes transportent ce blessé, et Lasalle a juré de ne le pas quitter. Un moment il est forcé de s'absenter : les Arabes le croient parti sans retour et se disposent à enterrer le moribond. Lasalle revient, les Arabes fuient; il court après eux,

Digitized by Google

les ramène, et seul, malgré leur nombre, il les force à reprendre leur précieux fardeau. Dans cette même guerre, mourant de soif, on lui apporte une outre pleine d'eau; ses soldats la regardent d'un œil d'envie, il le voit et la leur distribue en refusant d'en prendre sa part. Lasalle quitta l'Égypte après la convention d'El-Arych, signée par le général Desaix, et fit de nouveau la guerre en Italie. En Allemagne, après la bataille d'Austerlitz, il est nommé général de brigade, et, à peu d'intervalle, général de division. Le 29 octobre 1806, à la tête de deux régiments de cavalerie, il attaque la ville fortifiée de Stettin, s'en empare, et 6,000 hommes, 100 pièces d'artillerie et des magasins considérables tombent ainsi en son pouvoir. Un acte personnel de bravoure le signale à la bataille d'Heilsberg. Le grand duc de Berg, Murat, depuis roi de Naples, est entouré par douze dragons russes. Lasalle vole seul à son secours, tue l'officier et met en fuite les onze dragons. Quelques heures se sont à peine écoulées que lui-même se trouve dans une position aussi critique. Murat, seul aussi, le dégage, et en lui donnant la main, lui dit: « Général, « nous sommes quittes. » Voilà les héros!

Lasalle fut employé momentanément en Espagne, et appelé en 1809 à l'armée d'Allemagne

Digitized by Google

où devait glorieusement se terminer sa vie. Au moment où la victoire se décida sur le champ de bataille de Wagram en faveur des Français, il est atteint d'un coup mortel.

Et ses derniers regards ont vu fuir l'ennemi.

Ce moderne Bayard était franc-maçon; il avait été reçu à Paris avant son départ pour l'Égypte.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de), maréchal et pair de France, etc., second grand maître adjoint de l'ordre maçonnique en France, naquit à Pondichéry en 1764. Fils du gouverneur général des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance, et petit-fils de ce fameux financier Law qui, sous la régence, bouleversa par son système tant de fortunes; il suivit la carrière des armes, et était, en 1784, colonel au corps royal d'artillerie, grade qu'il exerça, en 1795, au corps d'artillerie à cheval. En 1800, le premier consul Bonaparte le nomma l'un de ses aides de camp, et M. de Lauriston, qui avait coopéré à la défense de Copenhague, fut chargé de porter en Angleterre les préliminaires de la paix d'Amiens; le peuple an-

Digitized by Google

glais l'accueillit avec transport. Commandant de l'armée expéditionnaire embarquée en 1804 sur l'escadre de Toulon, il entra à Cadix après un combat avec la flottille du contre-amiral anglais sir Robert Colder, et s'empara ensuite de Raguse, qu'il eut bientôt à défendre. Dans la guerre de Prusse il resta en Dalmatie pour conserver ce point militaire contre les Russes. Après la paix de Tilsitt, il prit possession des bouches du Cattaro, et fut nommé gouverneur général de Venise; en 1808, l'un des deux aides de camp qui accompagnèrent l'empereur à Erfurth; il fut envoyé en Espagne. Il fit partie de la grande armée en 1809, et se distingua à Landshut. Par suite de la bataille d'Esling il fut chargé d'opérer la jonction de la grande armée avec celle d'Italie au-delà du Zeimmeringberg. Son corps, réuni à celui du prince Eugène, prit une belle part à la bataille de Raab, et s'empara de cette ville avec des forces peu considérables. A la bataille de Wagram, commandant de l'artillerie de la garde impériale, il s'élança, au moment décisif, à la tête de son corps et au galop sur l'armée autrichienne, et la foudroya à portée du pistolet. Il accompagna l'archiduchesse Marie-Louise lorsqu'elle vint en France s'unir à l'empereur Napoléon. A la suite de plusieurs missions

Digitized by Google

importantes il fut nommé ambassadeur en Russie. En 1813 il commanda un corps d'armée d'observation sur l'Elbe, et prit la ville de Leipzig le jour même de la bataille de Lutzen; à Wassig, il battit les Russes et les Prussiens, et le lendemain, à Bautzen, étant à la tête de l'extrême gauche de l'armée, il déborda l'ennemi et commença la retraite. Blücher l'attendait sur les hauteurs de Goldeberg; mais M. de Lauriston le battit le 18 août (1813), et put, le 21, passer le Bober, et remporter de nouveaux avantages aux combats de Jauer et de Wachau. Il déploya de nouveaux talents à Dresde et à Leipzig. Le 19 octobre, jour où Leipzig fut pris, il comptait continuer sa retraite par le pont de Lindenau; ce pont étant rompu il traversa la rivière; mais à l'autre bord il fut fait prisonnier et conduit à Berlin; il ne recouvra la liberté qu'après les événements de la restauration royale en 1814. Pendant les cent jours, en 1815, il vécut retiré dans ses terres, et ne reparut qu'après la seconde abdication de l'empereur. Le roi Louis XVIII lui donna successivement le titre de marquis, le grand cordon de la Légion-d'Honneur, le cordon de commandeur de Saint-Louis, la direction du ministère de sa maison, enfin le bâton de maréchal et la dignité de pair de France. M. de

Digitized by Google

Lauriston avait été admis dans l'ordre maçonnique en 1807, à la loge du 60e régiment d'infanterie, alors à Raguse (*voy.* Lecouturier). Il mourut en 1827.

LAVALLÉE (Joseph), ancien marquis de Bois-Robert, capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, dut à la révolution sa sortie de la Bastille, où, à cause des écarts de sa jeunesse, il avait été enfermé par lettre de cachet délivrée sur les instances de sa famille. M. Lavallée, que le souvenir de cet acte arbitraire animait d'un vif ressentiment, répudia sa noblesse héréditaire et adopta avec chaleur les nouveaux principes politiques.

Homme instruit, et écrivant avec facilité, il attaqua dans divers écrits les abus de l'ancien régime, et se consacra ensuite à la carrière des lettres, où il a donné une foule d'ouvrages, comme journaliste, voyageur, et romancier. Ancien maçon, il reprit au commencement du dix-neuvième siècle la pratique de la maçonnerie, et fut successivement vénérable, et très-sage de la loge et du chapitre du *Mont-Thabor* et officier du Grand Orient. Quoique petit et contrefait, il présidait avec dignité et parlait avec éloquence. Il devint l'ami du comte de Lacépède, qui le nomma chef de division dans

les bureaux de la chancellerie de la Légion-d'Honneur, dont cet illustre frère était grand chancelier.

La chute du gouvernement impérial, en 1814, détermina M. Lavallée, qui perdit sa place, à s'expatrier. Il se retira à Londres, où la loge française de *l'Espérance* lui donna toutes sortes de secours, et le fit enterrer honorablement lorsqu'il mourut, le 28 février 1816. Durant sa carrière maçonnique il a prononcé des discours et allocutions qui ont été en partie imprimés dans les recueils maçonniques du temps.

LAVALLÉE (Louis-Antoine), fils adoptif du précédent, était maçon, et fréquenta avec assez de zèle les ateliers. Il mourut le 6 février 1818, après avoir rempli pendant vingt-deux ans les fonctions de secrétaire général des musées du Louvre.

LEBLOND (l'abbé Gaspard-Michel), bibliothécaire du collége Mazarin, membre du corps législatif et de l'Institut, était aussi versé dans la science des mystères du paganisme que dans ceux de la religion catholique, dont il fut un des plus honorables ministres. Zélé pour la franc-maçonnerie, il a fait partie de la loge

Digitized by Google

des *Chevaliers de la Croix*, dans le sein de laquelle il a concouru à organiser l'ordre du *Temple*. Les archives de ces deux sociétés possèdent des réglements, des cahiers de grades et autres travaux de ce genre, rédigés et écrits par lui. Il a publié plusieurs écrits sur les antiquités; mais, dans un accès de délire causé par une maladie grave, il a livré aux flammes une foule de manuscrits précieux, et entre autres de laborieuses recherches sur les mystères chez les différents peuples.

L'abbé Leblond, né à Caen le 24 novembre 1738, mourut le 17 juin 1809, dans la ville de l'Aigle, où, dit-on, il s'était retiré.

LECLAIR (l'abbé François), prêtre, bachelier de Sorbonne, grand écossais, l'un des fondateurs de la respectable loge de la *Réunion des Étrangers*, orient de Paris. (*Voy.* WALTERSTOFF, BARON, DENIS.)

LECOUTURIER (François-Gervais-Édouard), maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Falaise le 13 juin 1768. Des études distinguées à l'université de Paris l'avaient déterminé à suivre la carrière de l'instruction publique; mais les événements de la révolution l'enlevèrent au

Digitized by Google

collége de Louis-le-Grand, où il était maître d'études; modeste emploi qu'avait exercé l'abbé Delille et nombre d'autres hommes qui se sont illustrés depuis dans les lettres. M. Lecouturier reçut, le 31 mai 1792, le brevet de sous-lieutenant dans la légion de l'armée du centre, devenue le 16ᵉ régiment d'infanterie légère. Le 13 juin 1796, étant capitaine d'une compagnie de carabiniers, il fut frappé, devant Manheim, d'une balle qui lui fracassa l'articulation du coude gauche, et le priva pour toujours de l'usage du bras. A peine rétabli, il reprit le commandement de sa compagnie, à la tête de laquelle, le 1ᵉʳ octobre 1800, il fut promu, sur le champ de bataille, sous les murs d'Ancône, au grade de chef de bataillon, pour avoir, à la tête de deux cent cinquante hommes d'élite, enlevé une redoute défendue par cinq cents Croates, pris un drapeau et encloué neuf bouches à feu. Cette belle action, imputée par erreur au lieutenant du capitaine Lecouturier, fut récompensée par un sabre d'honneur et un brevet d'officier de la Légion-d'Honneur. Le commandant Lecouturier n'ayant pas voulu réclamer, ne reçut que la croix de légionnaire à la création de cet ordre, et n'en fut nommé officier que par Louis XVIII, en février 1816, qui lui donna

Digitized by Google

à la même époque le brevet de chevalier de Saint-Louis.

Chef de bataillon en 1808, colonel en non activité en 1815, il reçut en 1822 le brevet de maréchal de camp; il comptait alors trente ans de service, ayant fait en personne les vingt-trois campagnes de la révolution; il avait entendu tonner le canon de Jemmapes et celui de Waterloo. Le général Lecouturier, depuis sa retraite, a publié une réfutation du tome XI des *Victoires et Conquêtes*, en ce qui concerne la *défense d'Ancône*, donné des *Réflexions sur le corps royal d'état-major*, un *dernier mot* sur ce corps, des *Considérations sur les Retraites militaires et Pensions des veuves*, un *Dictionnaire raisonné des Connaissances militaires*; enfin, chargé de la partie militaire dans l'ouvrage périodique de la *Bibliothèque historique*. M. Lecouturier fut reçu maçon à la loge des *Sœurs Unies* de Toulouse.

En 1801, chevalier Rose-Croix dans le chapitre de l'ile d'Oléron, et à son tour, en 1803, fondateur et vénérable de la loge des *Vrais Amis réunis*, orient du 16e régiment d'infanterie légère.

Il fonda et présida encore en 1807 la loge du 60e régiment d'infanterie, alors à Raguse, en Dalmatie. C'est à cette dernière loge

Digitized by Google

qu'il donna la lumière à M. de Lauriston, depuis maréchal de France et deuxième grand maître adjoint de l'ordre, dont il était alors le premier aide de camp, ainsi qu'au général comte, et depuis maréchal Molitor. En 1816, il devint membre et successivement président des différents ateliers du *Mont-Thabor* de Paris, qui lui conféra le 30e degré. Officier dignitaire du Grand Orient de France, il y reçut les 31e, 32e et 33e degrés. Il vient (1828) d'être élevé à la présidence de la chambre de correspondance et des finances : une vie si bien remplie porte avec elle son éloge.

LEFEBVRE D'AUMALE père (Charles-François-Félix), né à Aumale (Seine-Inférieure), le 24 juin 1764, grand inspecteur général, 33me et du rite d'Herodom, membre actif des ateliers du *Phénix*, dont il préside les travaux symboliques et philosophiques, cadet de famille de Picardie, était en cette qualité appelé à faire partie du sacerdoce, suivant l'usage de cette province (Picardie). Par obéissance pour son père, dont le vœu était très-prononcé à ce sujet, le frère Lefebvre-d'Aumale porta le petit collet jusqu'à l'âge de dix-huit ans qu'il perdit son père. Quoique cette carrière lui offrît les plus grands avan-

tages, il n'hésita pas à l'abandonner pour se livrer au barreau; de bonnes études lui facilitèrent ses succès.

Avocat au parlement à l'âge de vingt-trois ans, il est resté constamment attaché à ce siége jusque aprèssa destruction en 1790, après quoi il sacrifia pendant cinq ans son existence à son opinion, et ce n'est qu'à son dernier écu qu'il a consenti, par nécessité, à accepter une place d'agent-chef d'administration dans les subsistances militaires, parce qu'alors la composition des tribunaux le repoussait pour suivre sa vocation; ce n'est que lorsque la *tourmente* révolutionnaire eut cessé ses ravages qu'il donna sa démission pour reprendre les fonctions d'avocat. Pour le récompenser de quatre années d'un travail *pénible*, le gouvernement d'alors lui accorda une gratification de 6,000 fr. en argent.

Il s'était fait tant d'amis pendant ses fonctions administratives, que tous ses anciens collègues s'empressèrent de lui donner leur confiance pour suivre et gérer leurs intérêts les plus chers, ce qui lui valut, par suite aussi, une clientelle considérable et précieuse.

Attaché particulièrement au tribunal de première instance, en qualité d'avocat; le président de ce tribunal, M. Berthereau, dit un

Digitized by

jour en chambre du conseil, en parlant du frère Lefebvre-d'Aumale, que « si tous les dé« fenseurs étaient de son *calibre*, les juges « pourraient vendre leurs robes, parce qu'ils « n'auraient plus rien à faire. »

Cette anecdote peint à elle seule le caractère du frère Lefebvre-d'Aumale, qu'il a constamment soutenu pendant trente ans, que depuis il n'a cessé de montrer partout, même en maçonnerie, et particulièrement au Grand Orient de France, auquel il appartient en qualité d'officier titulaire, attaché au suprême conseil des rites depuis le 29 novembre 1817, dont il a été l'orateur de 1823 à 1824, et qu'il préside maintenant depuis 1824.

Quinze mois de présidence continuelle pendant la discussion générale des nouveaux statuts, après avoir été l'un des membres de la commission chargée de leur rédaction, prouve suffisamment son zèle infatigable, son dévouement exclusif au Grand Orient de France, ses principes invariables et son amour pour l'ordre.

Grand inspecteur général, 33me, et du rite d'Herodom; membre actif des ateliers du *Phénix*, dont il préside les travaux symboliques et philosophiques.

LEMAIRE (Nicolas-Éloi), professeur d'é-

loquence et de poésie latine à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, est né dans le département de la Meuse; il fut envoyé au collége de Sainte-Barbe, où il fit de brillantes études. Il était, en 1792, professeur titulaire au collége du cardinal Lemoine, lorsque, par suite des événements politiques, il devint juge suppléant au tribunal civil du sixième arrondissement.

Dans cette place il put sauver de l'emprisonnement plusieurs hommes de mérite, entre autres l'illustre Daubenton, qu'il fit passer pour un simple berger élevant des moutons à Montbart. Réélu en sa qualité de juge suppléant, il donna sa démission, n'ayant pas l'âge requis, et ne reparut dans les fonctions publiques qu'en l'an VII, en qualité de commissaire du gouvernement près du bureau central de police, où l'avait fait nommer Baudin des Ardennes.

Il fut proposé par la commission des inspecteurs du conseil des anciens pour le ministère de l'intérieur; mais cette nomination, annoncée dans les journaux, n'eut pas lieu; le gouvernement consulaire qui venait de s'établir, ayant entièrement changé l'administration, Lucien Bonaparte, devenu ministre de l'intérieur, le fit employer à ce même ministère.

Digitized by

M. Lemaire occupa momentanément son emploi, et se rendit, en 1803, en Italie, où il donna le spectacle nouveau d'un improvisateur latin. Son succès fut prodigieux à Milan et à Turin.

De retour en France, il tint la chaire de l'abbé Delille pendant l'absence de ce célèbre professeur, et y mérita les plus honorables suffrages. M. Lemaire est particulièrement connu par sa belle collection des *Classiques latins*, encouragée et soutenue par M. Laffite, célèbre banquier et membre de la Chambre des Députés. La loge des *Artistes*, orient de Paris, compte M. Lemaire parmi ses membres les plus distingués.

LEMAZURIER (Pierre-David), littérateur, secrétaire du comité d'administration du Théâtre-Français, est né à Gisors, et s'est annoncé de bonne heure par d'agréables contes et autres pièces de vers insérées dans l'*Almanach des Muses*, et pour la plupart lues à l'Athénée des Arts et à l'Athénée de Paris, à la Société académique des Sciences, et à la Société philotechnique. Il a publié, en 1810, en 2 vol. in-8°, la *Galerie historique des Acteurs du Théâtre-Français*, dont il prépare une seconde édition, et se propose de mettre au jour l'*Histoire du*

théâtre et de la troupe de Molière. En 1806, il était, comme maçon, secrétaire de la loge des *Neuf Sœurs*, orient de Paris.

LEMIERRE (Antoine-Marin), fils d'un éperonnier de Paris, naquit en cette ville en 1733 et y mourut le 4 juillet 1793. Il fut membre de la loge des *Neuf Sœurs* peu après sa création, et il assista à la réception de Voltaire.

Malgré les avis paternels, Lemierre préféra la carrière littéraire, et se fit d'abord bien accueillir de M. Dupin, fermier-général, homme d'esprit, qui le prit pour son secrétaire.

Son début, en 1754, fut un poème sur le *Commerce*, où il introduisit ce vers fameux, *le vers du siècle*, disait-il :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

L'année suivante il publia un poème sur l'*Utilité des découvertes dans les sciences et dans les arts sous le règne de Louis XV*. Le *siècle* n'y trouva pas un pendant au *vers fameux ;* mais tous les hommes de goût y lurent avec plaisir cette juste et belle pensée :

Croire tout découvert, est une erreur profonde,
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Digitized by Google

Les tragédies d'*Hypermnestre*, donnée en 1758, d'*Idoménée*, en 1764, d'*Artaxerxe* et de *Guillaume Tell*, en 1766, et de *la Veuve du Malabar*, en 1770, acquirent à Lemierre un rang honorable parmi les auteurs tragiques du temps. Après vingt-cinq ans d'attente (et cette longue suspension par égard pour la maison d'Orange), l'auteur vit enfin, en 1790, jouer son *Barnevelt*. Il y a dans cette pièce un mouvement sublime : Barnevelt fils conseille à son père de se donner la mort, et dit :

Caton se la donna : Socrate l'attendit,

répond le grand Barnevelt ; et tous les spectateurs applaudirent le héros et son interprète.

Lemierre était d'une bonhomie unique et d'une naïveté quelquefois très-plaisante. Il se louait et s'applaudissait de bon aloi. « Puisque « je n'ai pas de prôneurs, il faut bien que je « fasse mes affaires moi-même ; » et le mot est resté. Il se présenta en 1779 à l'Académie-Française pour succéder à Voltaire, et justifiait ainsi ses prétentions : « N'est-ce pas Ajax « qui doit hériter des armes d'Achille ? » Ducis fut préféré. L'année suivante il y eut une autre vacance : même présentation, même échec. Chabanon entra. « Il n'est pas étonnant qu'il

Digitized by Google

« l'emporte, disait-il ironiquement, il joue du « violon et je ne joue que de la lyre. » L'année 1781 lui fut cependant heureuse : on l'admit. Depuis long-temps l'opinion publique s'était manifestée en sa faveur. La tragédie de *Céramis*, jouée en 1785, tomba durement. « Par- « bleu, dit-il avec humeur en parlant du par- « terre, ne s'imagine-t-il pas qu'on lui donnera « tous les jours une *Veuve du Malabar!* » Toutefois à une représentation de cette *veuve* chérie, la salle était presque vide, et un mauvais plaisant de ses amis le lui faisait remarquer. Lemierre, toujours intrépide dans l'occasion, répondit naïvement : « Il ne manque « pas de monde, mais la salle est construite de « manière qu'elle parait toujours vide. » Nous citerions vingt traits de cette force ; mais les dimensions de ce recueil ne nous le permettent pas. Ces tragédies, son poème de la *Peinture* et ses autres productions ont été recueillies sous le titre d'*Œuvres complètes*, en 1810, 3 vol. in-8°.

LÉNEA (l'abbé), ancien docteur de Sorbonne, employé à la chancellerie de la Légion-d'Honneur, l'un des fondateurs de la loge des *Commandeurs du Mont-Thabor*, orient de Paris.

Digitized by Google

LENOIR (Alexandre), chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien administrateur du Musée des monuments français, dont il avait été le fondateur et qu'il avait organisé, a fait, en 1812-1813, en huit séances, un *Cours sur les rapports qui existent entre les mystères d'Isis, des Grecs et ceux de la franc-maçonnerie*. Ce cours, qui eut lieu dans le sein du souverain chapitre métropolitain du régime écossais philosophique en France, était une imitation de celui qu'avait fait en 1777 Court de Gebelin (*voy.* ce nom), qui renouvela l'usage des couvents philosophiques créés dans l'intérêt des hautes connaissances maçonniques. Le cours de M. Alexandre Lenoir eut un très-grand succès et fit un égal honneur à son instruction et à son talent comme orateur. Il le publia en 1814 sous le titre de *La Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, ou *l'antiquité de la franc-maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, avec dix planches. Cet ouvrage fut critiqué par M. H.... (Hoffman) dans le *Journal des Débats* des 13, 15 et 19 février 1815, avec une sévérité qui annonçait plutôt la haine que le journaliste portait aux doctrines philosophiques de l'auteur, que le désir de relever quelques erreurs échappées involontairement dans

un système aussi vaste et dans un ouvrage d'une si longue haleine. Peu après, M. Lenoir reçut par la poste un gros vol. in-8° imprimé en anglais et dont le titre avait été enlevé. Une note écrite à la main sur le revers de la couverture annonçait que cet ouvrage avait été en Angleterre l'objet d'une critique aussi partiale que celle dont M. Lenoir venait d'être frappé. M. Lenoir a su depuis que M. le chevalier Drummond, auteur de l'ouvrage anglais, avait voulu le consoler par son exemple, mais sans se faire connaître, d'une injustice dont malheureusement les exemples sont communs.

LEROUGE (André-Joseph-Étienne), né à Commercy (Meuse) le 25 avril 1766, ancien sous-chef au ministère des finances, ancien député au Grand Orient, a concouru à la rédaction de l'*Hermès*, ouvrage maçonnique en 2 vol. in-8°, Paris, 1819, et aux *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature maçonnique*, un vol. in-8°, publié à Ostende en 1822. Ce frère est connu des maçons par sa belle collection maçonnique qui a été fort utile à M. Thury pour l'histoire du *Grand Orient* et l'*Acta Latamorum*, et à M. Bazot, pour la *Morale de la franc-maçonnerie*, etc., et la *Biographie des francs-maçons*. Tous les deux

doivent encore à M. Lerouge des notes intéressantes. Comme bibliographe instruit, il a quelquefois fourni des renseignements utiles à M. Barbier. Ce frère s'occupe d'un tableau général des loges et sociétés secrètes établies en France depuis 1725, avec des remarques historiques sur ces ateliers, etc.

LIOY (N.), célèbre avocat de Naples, était grand garde des sceaux de la grande loge de cet Orient, lorsque l'événement rapporté à l'article de Caroline (*voy.* ce nom) vint mettre son zèle maçonnique et ses talents à une dangereuse épreuve. Il fut chargé de justifier les doctrines maçonniques et la conduite des francs-maçons. Les mémoires qu'il publia étaient remplis d'une logique si convaincante et si pure, ils établissaient avec tant d'énergie et de solidité le droit des gens et celui des couronnes, qu'en entraînant les suffrages de tous les hommes honnêtes et impartiaux, ils attirèrent sur l'auteur l'orage formé par nos ennemis. Un décret le déclara criminel de lèse-majesté et condamna ses écrits à être brûlés par la main du bourreau. Il se retira à Venise, où la proscription allait l'atteindre s'il ne fût parti subitement pour Bâle. De cette ville, il se rendit à Lyon. Bientôt il apprit que la persécution avait

Digitized by Google

cessé, que les persécuteurs avaient été destitués de leurs emplois, et qu'il avait la liberté de rentrer dans sa patrie.

Il vint à Paris, où la loge de la *Candeur* se l'attacha en qualité d'*associé étranger;* son portrait fut gravé et distribué aux différents ateliers de Paris. Plusieurs princes d'Allemagne lui adressèrent des lettres de félicitation. Le Grand Orient de Hollande le nomma *membre honoraire et correspondant étranger*, et lui décerna le titre plus direct de *second grand secrétaire*. A son retour à Naples, il reçut de ses frères les témoignages les plus flatteurs de leur sensibilité et de leur gratitude.

LOUPTIÈRE (Jean-Charles de Relongue de La), poète aimable et gracieux, naquit au château de la Louptière, près de Sens, le 16 juin 1727, et mourut à Paris en 1784. Il a donné des *poésies et œuvres diverses*, Paris, 2 vol. in-12, 1768 et 1774. La Louptière appartenait à la loge des *Neuf Sœurs* On trouve dans le *Miroir de la vérité* (vol. 2, page 46) de jolis vers adressés à sa *bien-aimée* en lui faisant hommage des gants qu'il avait reçus le jour de sa réception dans notre ordre.

LUXEMBOURG (le duc de Montmorency-),

Digitized by Google

grand administrateur de l'ordre maçonnique en France pendant la grande maitrise de S. A. S. le duc de Chartres, fut un des plus zélés protecteurs de l'ordre. L'ancienne grande loge de France était encore sous le coup d'autorité civile qui avait suspendu ses réunions, lorsque la fraction de ses membres, qu'elle avait bannie par suite d'un schisme et qui formait une contre-puissance, élut pour grand maitre M. le duc de Chartres. Le duc de Montmorency-Luxembourg, que cette fraction avait su gagner, présida la séance du 24 juin 1771 où la nomination et la proclamation des grands maitres eurent lieu. Il servit l'intérêt de la fraction de tous ses bons offices près du prince, et se mit dès-lors à la tête des schismatiques pour résister aux efforts de la grande loge. Le grand maître ayant accepté, le nomma son substitut, et le grand administrateur général présida les assemblées que la fraction tenait à l'hôtel de Chaulner, sur le boulevard. On a vu, à l'article *Bourbon-Louis* la marche et le succès de leurs efforts, que le duc de Montmorency-Luxembourg couronna par une fête brillante qu'il donna à cette fraction devenue Grand Orient de France. Cette fête, où se trouvaient quatre-vingt-un membres du Grand Orient, eut lieu le jour de la Saint-Jean d'été de 1773. Le grand

maitre fut installé quatre mois après, le 28 octobre. La grande loge qui se réunissait rue de l'Arcade de la Pelleterie, et que l'on désignait sous le nom de Grand Orient de Clermont, se débattit en vain sous cette puissance de fait. Ses circulaires, ses délibérations, ses écrits, ne changèrent rien à l'état des choses. Le grand administrateur général les dénonça au nouveau Grand Orient qui y répondit moins efficacement par les représailles ou décrets qu'il fulmina que par son activité, ses vues excellentes et une parfaite réorganisation de l'ordre. L'ordre était dans tout l'éclat du triomphe, lorsqu'il s'installa, le 12 août 1774, dans la maison dite du noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer. Le nouveau Grand Orient parvenu à ce point, et les approches de la révolution s'étant déjà un peu fait sentir, le duc de Montmorency-Luxembourg cessa d'être remarqué.

M.

MACDONALD (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre), duc de Tarente, maréchal et pair de France, major-général de la garde royale, gouverneur de la 21^e^ division militaire, grand chancelier et grand'croix de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis,

Digitized by Google

chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, premier grand maître adjoint de l'ordre maçonnique en France, est né à Sancerre, département du Cher, le 17 novembre 1765, d'une famille originaire d'Écosse. Il annonça dès sa jeunesse des principes de sagesse et d'ordre légal qui présageaient qu'un jour on le compterait parmi les partisans de la liberté constitutionnelle, qu'appelaient de tous leurs vœux les philosophes et les hommes instruits de toutes les conditions. Destiné à la carrière militaire, il passa comme lieutenant du régiment irlandais de Dillon, dans la légion envoyée pour appuyer le parti patriotique dans la révolution de Hollande. Employé comme cadet au 87e régiment d'infanterie, en 1787, il soutint noblement ces principes quand tous les officiers à noms à particules désertaient les armées françaises. Il mérita à Jemmapes le grade de colonel, et devint peu après général de brigade sous Pichegru. Commandant l'avant-garde de l'armée du Nord, par un trait de courage inoui il facilita la conquête de la Hollande en passant le Vahal sur la glace, et malgré le feu meurtrier des batteries de Nimègue et de Koderdum : c'est ce qu'ont prétendu dissimuler les admirateurs enthousiastes de ce général en chef. Le grade de général de division fut la récompense de ce

fait d'armes unique dans les fastes militaires.

Il continua de s'illustrer dans les campagnes des armées du Rhin et d'Italie, et fut nommé gouverneur de Rome, où sa parfaite modération a été unanimement appréciée. Forcé, devant quatre-vingt mille Autrichiens sous le commandement du général Mack, d'évacuer les États romains, de concert avec Championnet, il défit cette armée formidable, et rentra en vainqueur dans cette Rome qui avait apprécié ses talents et ses vertus guerrières. Plus redoutable par ses succès, le général russe Suwarow le mit dans la nécessité de se retirer de nouveau; mais sa retraite, dans un ordre parfait, lui permit de livrer la sanglante bataille de la Trébia, qui dura trois jours, où il fut blessé, et à la suite de laquelle il put faire sa jonction avec Moreau. Rappelé en France, il commandait à Versailles à l'époque du 18 brumaire, an VIII (1799). Après la bataille de Marengo, il dirigea en Suisse une armée de réserve, et repoussa en 1801, dans le pays des Grisons, sur une ligne de soixante lieues de montagnes, les troupes ennemies : il fut là ce qu'il avait été dans les États romains.

Dans la même année il se rendit en Danemarck comme ministre plénipotentiaire, et revint en 1803 à Paris, où, dans la conspiration de

Digitized by Google

Moreau, il prit la défense de ce général, et encourut ainsi la disgrâce du chef du gouvernement. Cependant, en 1809, il reçut le commandement d'une division en Italie. A la bataille de Wagram il enfonça avec deux divisions le centre de l'ennemi. L'empereur l'apercevant sur le champ de bataille alla au devant de lui, et lui dit : « C'est à vous et à l'artillerie de ma « garde que je dois une partie de cette jour- « née. » Bel éloge, qui fut suivi de la promotion du général Macdonald comme maréchal de l'empire. Commandant de Gratz, il lui fut offert par les États cent mille francs et un riche écrin pour sa fille : « Messieurs, dit-il aux « députés, le seul témoignage que j'ambitionne « de votre reconnaissance, c'est de prendre « soin de trois cents malades que je ne puis « emmener avec moi. » On admire plus qu'on ne loue tant de désintéressement et d'humanité. De retour à Paris, il fut nommé duc de Tarente. En 1810, il remplaça le maréchal Augereau en Catalogne; en 1812, il prit le commandement du 10e corps, composé en partie de troupes prussiennes, sous les ordres du duc d'York. La défection de ces troupes fut complète à la suite des désastres de Russie; mais en 1813, étant en Saxe, il vengea sur ce même duc d'York et ses troupes leur lâche défection.

Le 2 mai, à Lutzen, il écrase la réserve ennemie, passe la Sprée, et aide puissamment le succès de la bataille de Bautzen. A Leipzig, les 18 et 20 octobre, il fit des prodiges de valeur, et le pont de cette ville étant coupé, il passa à la nage l'Elster, où périt l'illustre prince Poniatowski. Dans la campagne de 1814, avec de faibles débris, il résiste aux efforts de Blücher. Il avait suivi la direction de l'empereur, et se trouva à Fontainebleau lorsque ce prince abdiqua.

Fidèle au gouvernement royal, il fut presque inaperçu pendant les cent jours, en 1815. Les rangs de la garde nationale parisienne le comptèrent comme simple grenadier. Au second retour du roi, il reçut le commandement de l'armée retirée derrière la Loire, et eut ordre d'en opérer le licenciement : nul autre que ce vieux brave n'aurait pu remplir cette terrible mission.

Le maréchal Macdonald, aimé de tout le monde, chéri des francs-maçons, dont il faisait partie depuis longues années, fut nommé, avec le maréchal de Beurnonville et le général Valence, l'un des trois conservateurs, puis l'un des grands maîtres adjoints de l'ordre. Il s'occupe avec un vif et touchant intérêt de la prospérité de notre belle institution,

dont les principes sont si bien en harmonie avec sa pensée et avec la noblesse de son âme.

MALLARMÉ (Joseph-Claude), ancien préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, était, avant la révolution, substitut du procureur général au parlement de Nancy, et devint, en 1790, procureur syndic du district. En 1795, il fut nommé, par le département de la Meurthe, membre du conseil des cinq-cents, où il s'occupa avec succès des matières judiciaires; réélu en 1799 au même conseil, il passa, après la révolution du 18 brumaire an VIII (même année 1799), au tribunat, où il continua de s'occuper de la législation des tribunaux. En 1807, il devint préfet du département de la Vienne, et conserva ces fonctions, malgré les événements politiques de 1814, jusqu'au 6 avril 1815, que Napoléon le nomma préfet de l'Indre. Depuis la seconde restauration du gouvernement royal, il est sans emploi.

M. Mallarmé fut nommé officier du Grand Orient le 28 décembre 1798.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard de), ancien lieutenant criminel au bailliage de Rennes, ancien résident de France en Valais, a rempli honorablement ces différentes fonctions publi-

ques, et s'est distingué dans notre association par des créations recommandables. Il est, depuis long-temps, officier du Grand Orient de France : plusieurs fois il a occupé la double présidence de vénérable et de très-sage de la loge et du chapitre du *Mont-Thabor*. On lui doit la conception d'un rite particulier, celui des *Sublimes Élus de la vérité*, qu'il établit à Rennes, et qui avait pour objet de rapprocher quelques frères, d'opinions et de sentiments élevés, qui se trouvaient confondus dans une loge trop nombreuse. Ce système maçonnique, dont les réglements ont été publiés, paraît encore en vigueur dans le chapitre de la *Trinité*, vallée de Paris. Il a aussi créé une société androgyne dans la loge chapitrale du *Mont-Thabor ;* le chapitre métropolitain des *Dames-Écossaises* de l'hospice de Paris, colline du Mont-Thabor. En qualité de chef d'ordre ou de fondateur, il en a rédigé les statuts et les cahiers, qui ont été imprimés en 1812. Cette association a eu de l'éclat, mais elle n'est plus en activité depuis quelques années. Enfin il a créé la *Société littéraire maçonnique des F.·. P.·.* (francs-penseurs), composée de maçons distingués, et dans laquelle, pendant les trois années de son existence, il a donné lecture d'un *Cours de philosophie maçonnique*, formant 1 vol. in-4° de 520 pages. Plusieurs

Digitized by Google

discours et rapports de cet illustre frère ont été publiés par les loges des rites où il les prononçait : de ce nombre est une pièce devenue fort rare ; elle a pour titre : *Les Écossais de France, venant au secours de l'Union royale*, orient de la Haye, ou *Fraternelles observations adressées par la respectable mère-loge écossaise de France à la très-illustre grande loge de Hollande*, in-8° de 27 p. 1829.

Ce digne frère, retenu depuis long-temps dans l'inaction du corps par suite de maladies, n'en chérit pas moins ses frères. Son cœur est aussi brûlant, son intelligence aussi vive et aussi saine qu'au printemps de sa vie. (Une dernière crise vient de l'enlever à ses amis le 17 février 1829.)

MARSY (Claude-Sixte-Sautereau de), journaliste et littérateur, naquit à Paris en 1740, et mourut le 5 août 1815. Il était membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Il a concouru à la rédaction de l'*Année littéraire ;* créé, en 1765, avec Masson de Morvilliers, l'*Almanach des Muses*, et, en 1778, les *Annales poétiques*, 40 vol. in-18.

MARTINEZ-PASQUALIS, présumé Portugais, et même juif, est un de ces hommes dont

le nom n'est révélé que par des causes accidentelles ou par une célébrité qu'on leur donne quelquefois à leur insu. C'est ce qui arriva à Martinez-Pasqualis, par le zèle de Louis-Claude de Saint-Martin (*voy.* ce nom), avec lequel il a été confondu. Martinez-Pasqualis, chef de la secte des *Martinistes*, institua le rite cabalistique des *Élus-Cohens* (en hébreu, *prêtres*) dans les loges de Bordeaux, Marseille et Toulouse. C'est à Bordeaux qu'il reçut maçon, et dans sa secte, Saint-Martin, officier au régiment de Foix. Il apporta son rite à Paris, en 1768, et, aidé du célèbre peintre Van-Loo, il le fit connaître dans la capitale en 1775. Mais l'inventeur disparut brusquement, sous prétexte d'aller recueillir une succession, et partit pour Saint-Domingue vers 1778. Il mourut au Port-au-Prince en 1779. Bacon de la Chevalerie (*voy.* ce nom) fut aussi son disciple et son correspondant. La doctrine de Martinez-Pasqualis est la *cabale* des juifs, qui n'est autre que leur métaphysique, ou science de l'être comprenant les notions de Dieu, des esprits, de l'homme dans ses divers états : système mal expliqué par l'auteur et dénaturé par ses disciples. Il avait composé pour eux un *Traité de la réintégration*, où il expose sa doctrine; mais

cet ouvrage est resté dans les mains de l'inventeur et n'a jamais été imprimé.

MATHÉUS (Jean), négociant distingué de Rouen, fut institué, en 1786, par la grande loge royale d'Édimbourg, grand maître provincial de l'ordre d'Hérodom de Kilwinning pour tout le royaume de France. Le frère Mathéus organisa, en vertu de ces pouvoirs, un grand chapitre, et transmit, dans la même année (1786), au Grand Orient de France, une copie des constitutions délivrées par la grande loge royale d'Édimbourg; il lui fit part en même temps de son organisation, et de l'intention où il était d'attacher le chapitre à la loge de l'*Ardente amitié*, orient de Rouen. Le Grand Orient répondit qu'il ne reconnaîtrait pas le grand chapitre d'Hérodom, et défendit à la loge de lui donner asile. Nonobstant la défense, la loge accueillit le grand chapitre, et fut, par ce fait, rayé du tableau des loges régulières. Elle fut rétablie sur le tableau de la correspondance du Grand Orient par suite du concordat de 1804. Le grand chapitre fit offrir, en 1807, au grand maître adjoint de l'ordre maçonnique en France, le prince Cambacérès, archi-chancelier de l'empire, la grande maîtrise d'honneur de l'ordre d'Hérodom en France.

Le frére Dubin, officier du Grand Orient, chargé de la négociation, obtint l'acceptation du prince, qui fut reconnu en cette qualité. Le Grand Orient de France professant maintenant tous les rites, le rite d'Hérodom est une des sections qui composent le grand collége des rites du Grand Orient.

MERCIER (Louis-Sébastien), ancien avocat au parlement, littérateur, membre de l'Institut, etc., naquit à Paris en 1740, et mourut dans la même ville le 25 avril 1814. C'est Mercier qui a dit plaisamment, à l'époque de la restauration du gouvernement royal, « qu'il ne « vivait que par curiosité. » L'*An* 2440, le *Tableau de Paris*, et *quelques pièces de théâtre*, sont les ouvrages qui ont le plus contribué à sa réputation, assez médiocre en France, mais grande en Allemagne. Mercier était membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Dans son *Tableau de Paris*, chap. 181, page 263, édit. de 1782-1788, il présente, comme un témoignage de l'instabilité des choses humaines, l'établissement du Grand Orient dans la maison de l'*ancien noviciat des jésuites*, et s'écrie : « O ren- « versement ! le vénérable, assis à la place du « P. Griffet, les mystères maçonniques rempla- « çant.... je n'ose achever. Quand je suis sous

« ces voûtes inaccessibles aux grossiers rayons « du soleil, ceint de l'auguste tablier, je crois « voir entrer toutes ces ombres jésuitiques, qui « me lancent des regards furieux et désespé-« rés... Et là, j'ai vu entrer frére Voltaire, au « son des instruments, dans la même salle où « on l'avait tant de fois maudit théologique-« ment... » Mercier était un écrivain original; il fut un des membres les plus modérés de la convention nationale, où l'avait nommé le département de Paris, et il ne se montra pas moins réservé dans les *Annales politiques*, qu'il rédigeait en société avec Carra.

MERLE (Jean-Toussaint), neveu d'un conseiller d'État de l'empire, M. Albisson, est né à Montpellier, le 16 juin 1785. Il fit de bonnes études, et fut employé successivement au ministère de l'intérieur et à l'état-major d'un corps d'armée qui se rendait en Espagne. Un séjour de quelques mois au-delà des Pyrénées suffit à M. Merle pour apprendre la langue espagnole et le familiariser avec sa littérature : le résultat de ses études fut, à son retour dans sa patrie, une nouvelle édition de la *Grammaire espagnole de Port-Royal*, à laquelle il joignit des notes, et un *Traité d'orthographe espagnole*. Consacrant à une littérature facile des

Digitized by Google

talents qu'il aurait pu développer d'une manière distinguée, il se fit vaudevilliste, et prit part aux comédies-vaudevilles de MM. Georges Duval, Viellard, Ourry, Brazier, Dumersan, Rougemont, Moreau, etc. Il devint directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, et parait avoir pris du goût pour ce genre de direction. Successivement, avant cette époque, rédacteur au *Mercure*, à la *Gazette de France*, au *Journal des Arts* et à la *Quotidienne*, il a publié, en 1808, un extrait des *Mémoires de Bachaumont*, 3 vol. in-8°; et, en 1809, un choix du *Mercure de France*, 3 vol. Il fit, en 1819, une bonne action, rare encore à cette époque : il écrivit une brochure en faveur des *bannis*. Membre de la loge de la *Parfaite Réunion*, orient de Paris, il a composé plusieurs *cantiques*, imprimés dans la *Lyre maçonnique*.

MILLIN DE GRANDMAISON (Aubin-Louis), souvent désigné sous le nom de L'ABBÉ MILLIN, membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, naquit à Paris le 14 juillet 1759, et mourut dans cette ville le 14 août 1818. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais il y renonça bientôt. Partisan de la révolution, mais sage et modéré, il publia, en faveur des nouvelles doctrines, *Lettre d'un empereur romain à un*

roi des Gaules; Lettres sur la censure; De la liberté des théâtres. Il rédigea ensuite avec Condorcet, Rabaut, Saint-Étienne, etc., la *Chronique de Paris*, qui cessa en 1793. Effrayé du mouvement révolutionnaire, il alla se cacher dans les transports militaires, où il exerçait une modeste place d'employé. Arrêté bientôt, il ne dut la liberté et la vie qu'à la révolution du 6 thermidor an II (1794). Il a fondé le *Magasin encyclopédique*, qui a servi pendant vingt ans de lien de correspondance avec tous les savants de l'Europe. M. Millin avait succédé à l'abbé Barthélemy dans la place de conservateur des médailles et antiques de la bibliothèque nationale. Ses ouvrages d'archéologie, etc., sont très-nombreux, et lui ont acquis la réputation de l'un de nos savants les plus distingués. Il fut admis dans l'ordre maçonnique, et, en cette qualité, il résulte, de ses différents diplomes, qu'il suivait les régimes écossais pratiqués dans l'ancien atelier du *Choix* et dans la *Mère-Loge du rite philosophique*, orient de Paris. Cet illustre frère ayant fait un voyage en Italie, en 1812, reçut, comme marque d'estime de la loge écossaise de l'*Étoile tutélaire*, orient de Naples, un diplome écrit en langue italienne. L'examen d'un grand nombre de pièces publiées par la loge du *Contrat social*, devenue mère-

Digitized by Google

loge écossaise, prouve que le frère Millin y a tenu successivement le troisième et le deuxième maillet. On ne connaît aucun discours de ce frère.

MILLY (Nicolas-Christiern de THY, comte de), né en 1728, mort en 1784. Il a fourni avec honneur la carrière des armes et celle des sciences. Il se retira du service avec le grade de maréchal de camp, et se fit connaître des savants par plusieurs mémoires sur la physique et la chimie, que l'Académie des Sciences s'empressa de recueillir parmi les mémoires de ses membres ou associés; elle lui avait décerné une marque flatteuse de son estime en l'admettant en qualité d'associé libre. Le comte de Milly devint victime de ses laborieux travaux. Ne se méfiant point assez des remèdes secrets, il les analysait et en faisait l'essai sur lui-même : c'est ainsi qu'il altéra gravement sa santé et hâta la fin de sa vie.

Il fut reçu, en 1779, à la loge des *Neuf Sœurs*, qui, de son vivant même, lui a payé un juste tribut d'éloges dans le jugement de La Dixmerie : « Le comte de Milly est un phy-« sicien profond, sans cesse occupé du soin de « rendre utile une science que tant d'autres ne « cherchèrent qu'à rendre curieuse. » Il a pu-

Digitized by Google

blié, en 1771, l'*Art de la Porcelaine*, qui a été traduit en allemand, et, en 1778, un *Mémoire* sur la *manière d'essuyer les murs nouvellement faits*.

MOLITOR (le comte Gabriel-Jean-Joseph), maréchal et pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne-de-Fer, grand cordon de l'ordre militaire de Bade, grand'croix de l'ordre d'Espagne de Charles III, etc., est né dans le département de la Moselle, le 7 mars 1770; fils d'un ancien militaire, il commença la carrière des armes en se présentant comme volontaire à l'époque (1791) où la France appelait tous les jeunes citoyens à la défense des frontières. Presque aussitôt il fut nommé capitaine au 4ᵉ bataillon de la Moselle. Il fit la campagne de cette année à l'armée du Nord, et celle de 1792 à l'armée de la Moselle. Dès 1793, il était adjudant général de l'armée des Ardennes. En 1794, sous Hoche, il commanda une brigade à Kayserslautern et une colonne à l'affaire de Wissembourg. De 1794 à 1798, il fit les campagnes de la Moselle, du Rhin et du Danube. Blessé en 1795, à une attaque sur Mayence, il devint général de brigade en 1799, et fut employé à l'armée d'Helvétie. Il justifia la con-

fiance de Masséna en poursuivant à outrance et jusqu'aux glaciers du mont Panix, le général russe Suvarow, à qui il tua ou blessa 3,000 hommes et enleva toute son artillerie. A l'armée du Rhin, en 1800, il passa le premier, à la tête d'une compagnie de grenadiers, ce fleuve entre Stein et Diessenhofen. Deux jours après, à Slotach, il fit 3,500 prisonniers, et le surlendemain il prit, l'épée à la main, la ville de Moeskirch. Dans le Tyrol, un bataillon entier du 60ᵉ régiment de Hongrois tomba en son pouvoir, gagnant ainsi le grade de général de division qu'il reçut le 6 octobre (1800). Après la paix il commanda la 7ᵉ division militaire à Grenoble. A la reprise des hostilités, en 1806, il se distingua dans toutes les campagnes de l'armée d'Italie sous Masséna.

Le traité de Presbourg signé, il passa en Dalmatie, où il commanda en chef les forces de terre et de mer avec le titre de gouverneur général; attaqué sur mer, il dégagea Lezine, reprit l'île de Carsola, débloqua Raguse, et avec 1,700 hommes seulement défit 10,000 Monténégrins et 3,000 Russes. Commandant en chef l'armée de la Poméranie suédoise, et gouverneur civil et militaire de cette province, il reçut en récompense des services qu'il rendit dans ce double poste, de 1807 à 1808, le titre

de comte de l'empire et une dotation de 30,000 fr. de rentes.

En 1809, sous Masséna, en Allemagne, il effectua le passage du Danube à Ébersdorf, et s'empara de l'île de Lobau dont il chassa les Autrichiens. Lors de la bataille d'Esling il soutint seul, avec sa division, pendant plusieurs heures, le premier choc de l'armée Autrichienne; et au village d'Aderka, le jour de la bataille de Wagram, il résista au choc de tout le centre de cette armée.

En 1810, il commanda en chef dans les villes anséatiques; en 1811, il eut le même commandement en Hollande jusqu'en 1813. Sous le maréchal Macdonald, il fit, en qualité de commandant du 2ᵉ corps, la campagne de France, en 1816. Il reparut sur un nouveau théâtre de la guerre, en 1823. Le 2ᵉ corps d'armée des Pyrénées lui fut confié dans la guerre d'Espagne : c'est à la suite, et sur la demande de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, qui dirigea l'expédition, qu'il reçut la dignité de maréchal de France par anticipation, et les honneurs de la pairie.

Le maréchal Molitor a été admis aux trois premiers grades de l'ordre maçonnique en 1807, à la loge du 60ᵉ régiment d'infanterie de ligne, présidée par le frère Lecouturier. (*Voy.* ce nom.)

MONET (N.), dessinateur et graveur, connu par des ouvrages estimés des artistes et des amis des arts, fut un des membres distingués de la loge célèbre où Voltaire fut admis à l'initiation maçonnique. La Dixmerie, dans son *Mémoire pour la loge des Neuf Sœurs*, publié en 1779, passant en revue les principaux membres de la loge, s'exprime de la manière suivante en parlant de Monet : « Son crayon et son pinceau « sont également chers à l'amateur, également « habile dans l'art opposé d'imiter et de pro- « duire. »

MORAND (Pierre-Louis-Constance), contrôleur au trésor royal, né à Paris le 18 octobre 1784, reçu maçon en 1806 dans la loge de *Jérusalem*, à Paris; après avoir parcouru régulièrement tous les degrés maçonniques, il est parvenu au grade de 33ᵉ, rite écossais ancien; il faisait partie du Conseil du *Phœnix*, chef d'ordre pour le rite d'Hérodom, lors de la fusion de ce conseil et du rite au sein du Grand Orient. Successivement nommé membre du grand consistoire, puis du grand collége des rites, député admis en 1820, il fut nommé officier du Grand Orient en 1824, et grand trésorier en 1828.

Ce frère s'est constamment montré maçon zélé et fort attaché aux bons principes de l'u-

Digitized by Google

nité de l'ordre, travailleur infatigable, calculateur précis et scrupuleux, son zèle pour les finances de l'ordre et son dévouement au Grand Orient, ont plus d'une fois été mis à l'épreuve. En 1828 l'inertie et le défaut de capacité des employés du secrétariat du Grand Orient obligèrent de renouveler toute cette partie de l'administration; les écritures, en ce qui concernait principalement les finances, étaient dans un désordre impossible à décrire. Le frère Morand, avec une patience dont peut-être nul autre homme n'aurait été capable, entreprit de débrouiller ce chaos; il en vint à bout, et fit à ce sujet plusieurs rapports et surtout des tableaux où se trouvaient réunis un grand talent comme calculateur, et des idées fort justes en matière d'administration; il a, sous ce rapport, rendu de grands services à l'ordre en signalant tous les abus et en introduisant l'ordre et la régularité dans la comptabilité du Grand Orient.

MOREL (N.), comédien de Marseille, était franc-maçon, homme estimable, mais original; il avait captivé l'amitié et la faveur du public; il jouait les *caricatures* et portait dans la ville, avec une imperturbable gravité, des bas rouges et ses habits de théâtre. Tout le monde lui faisait accueil; les enfants de la ville couraient

après lui et le rendaient la victime de mille espiègleries. Il ne se fâchait jamais, conservait son flegme ordinaire, et donnait à ces jeunes étourdis les leçons les plus sensées du ton d'un magister de village. Il dînait habituellement chez un modeste traiteur voisin du théâtre, qui mettait toujours devant lui et sur son ordre deux couverts, dont l'un était pour le grand architecte de l'univers, à qui Morel faisait, pendant le repas, toutes sortes d'offres gracieuses en lui donnant en même temps des marques du plus profond respect. La présence des autres convives ne changeait rien à ses habitudes. A la fin du repas, debout, à l'ordre du grade d'app.·., la tête découverte et dans un profond recueillement, il portait la santé du grand architecte de l'univers...

Morel devenait vieux. Le directeur du théâtre voulut le mettre à la réforme ; mais les principaux actionnaires et le public en masse exigèrent qu'il le conservât. Cette marque d'attachement toucha vivement le cœur de Morel, et son remercîment au public fut peut-être la scène la plus singulière et la plus touchante qu'on eût jamais vue; on le couvrit d'applaudissements. Le directeur charmé lui-même de l'intérêt général qu'inspirait ce comédien, voulut augmenter ses appointements. Morel refusa. Je suis

content, dit-il : 2,100 fr. me suffisent, et avec eux je fais honneur à mes affaires et satisfais à mes besoins ; encouragez, avec le reste, un jeune artiste, et que ce soit un maçon si c'est possible ; il mourut au poste d'honneur, c'est-à-dire au théâtre, et fut généralement regretté.

MORIN (Stephen), israélite, était membre de la grande loge de France et des associations écossaises des plus hauts degrés. Le frère Stephen Morin, appelé en Amérique par des intérêts particuliers, désira établir, dans ces contrées, la maçonnerie des *Grades supérieurs* dite *Maçonnerie de perfection*. Une patente lui fut délivrée à cet effet. Les fragments que nous allons rapporter de ce pouvoir feront connaître les qualités de ceux qui la délivrèrent, les titres et la mission du frère Morin. « A la gloire du « grand architecte de l'univers, etc., sous le « bon plaisir de S. A. S. le très-illustre frère « Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince « du sang, grand maître et protecteur de tou- « tes les loges ; à l'Orient, etc., le 27 août « 1761 : *Lux ex tenebris, unitas, concordia fra- « trum.* Nous, soussignés, substituts généraux « de l'art royal, grands surveillants de la grande « et souveraine loge de Saint-Jean de Jérusa-

Digitized by Google

« lem, établie à l'orient de Paris; et nous S.·.
« grands maîtres du grand conseil des loges de
« France, sous la protection de la grande sou-
« veraine loge, etc., certifions que nous étant
« assemblés par ordre du substitut général,
« président du grand conseil (*voy.* Pirlet),
« une requête à nous communiquée par le frère
« Lacorne, substitut de notre T.·. M.·. G.·. M.·.
« (*voy.* Bourbon-Louis, Chartres, Luxem-
« bourg), fut lue en séance. Que notre C.·. F.·.
« Stephen Morin, grand élu, parfait et ancien
« maître sublime de tous les ordres de la ma-
« çonnerie de perfection, membre de la loge
« royale de la Trinité, etc., étant sur son dé-
« part pour l'Amérique, et désirant pouvoir
« travailler régulièrement, etc., qu'il plaise au
« suprême grand conseil et grande loge de lui
« accorder des lettres-patentes pour constitu-
« tions, etc.; à ces causes, etc., donnons plein
« et entier pouvoir audit frère de former et
« établir une loge pour recevoir et multiplier
« l'art royal des maçons libres dans tous les
« grades parfaits et sublimes, etc.; de régler
« et gouverner tous les membres qui compose-
« ront ladite loge, qu'il peut établir dans les
« quatre parties du monde où il arrivera ou
« pourra demeurer, sous le titre de loge de
« *Saint-Jean*, et surnommé *Parfaite harmo-*

« *nie*; lui donnons pouvoir de choisir tels offi-
« ciers pour l'aider à gouverner sa loge comme
« il jugera bon; le députons en qualité de notre
« grand inspecteur dans toutes les parties du
« Nouveau-Monde pour réformer l'observance
« de nos lois en général; le constituons notre
« grand maître inspecteur; lui donnons plein
« et entier pouvoir de créer des inspecteurs en
« tous lieux où les sublimes grades ne seront
« pas établis.

« En témoignage de quoi nous lui avons dé-
« livré ces présentes, signées par le substitut
« général de l'ordre, grand commandeur de
« l'aigle blanc et noir, souverain sublime,
« prince du royal secret et chef de l'éminent
« grade de l'art royal, et par nous grands ins-
« pecteurs, sublimes officiers du grand conseil
« et de la grande loge établie en cette capitale,
« et les avons scellées du grand sceau de notre
« illustre grand maitre S. A. S., et de celui de
« notre grande loge et souverain grand con-
« seil. Au Grand Orient de Paris, lesdits jour
« et an, etc. Signé : Chaillou de Joinville,
« substitut général de l'ordre, vénérable maî-
« tre de la première loge en France, appelée
« *Saint-Thomas*, chef des grades éminents,
« commandant et sublime prince royal secret;
« prince de Rohan, membre de la grande loge,

« l'*Intelligence*, le prince de la maçonnerie;
« Lacorne, substitut du grand maître, R.·. D.·.
« maître de *la Trinité*, grand élu parfait, che-
« valier et prince maçon; Savalette de Buc-
« koly, grand garde des sceaux, grand élu,
« grand chevalier et prince maçon; Taupin, etc.,
« prince maçon; Brest de la Chaussée, etc.,
« G.·. E.·. P.·. M.·. O.·., prince maçon;
« comte de Choiseul, etc., prince maçon; Bou-
« cher de Cenoncourt, prince maçon, par or-
« dre de la grande loge; Daubantin, G.·. E.·.
« P.·. M.·., et C.·. P.·. M.·. et R.·. V.·. M.·.
« de la loge de *Saint-Alphonse*, grand secré-
« taire de la grande loge et sublime conseil des
« parfaits maçons en France, etc. »

Ces hautes dignités de la maçonnerie écossaise, aujourd'hui portées à trente-trois, n'étaient alors (suivant les réglements arrêtés à Bordeaux le sixième jour de la troisième semaine de la septième lune de l'ère hébraïque 1762) que de vingt-cinq degrés, divisés en sept classes: le vingt-troisième degré était le chevalier du soleil (aujourd'hui le vingt-neuvième); le chevalier K.·. D.·. S.·. (aujourd'hui le trentième); et le vingt-cinquième le prince du royal secret (aujourd'hui le trente-deuxième); la réunion dans ce vingt-cinquième et dernier degré de tous les princes du royal secret, qui

Digitized by Google

prenaient le titre de grand inspecteur général, formait le conseil aujourd'hui du trente-troisième degré. Morin propagea en Amérique la maçonnerie dite de perfection. Il créa député, inspecteur général, le frère Franklin à la Jamaïque; celui-ci le frère Mozès Hyes, grand maître à Boston; ce dernier le frère Spitzer à Charlestown. Les différents inspecteurs généraux, réunis en conseil à Philadelphie, conférèrent les mêmes pouvoirs au frère Mozès Cohen, de la Jamaïque, qui constitua le frère Isaac Long; et celui-ci, à Charlestown, les frères de la Hogue de Grasse, etc. (*Voy.* GRASSE-TILLY.)

MURAIRE (Honoré comte), ancien premier président de la cour de cassation, né à Draguignan le 5 novembre 1750, exerçait la profession d'avocat avant la révolution. Député du département du Var à l'assemblée législative en 1791, membre du conseil des anciens en 1795, membre et successivement président du tribunal, et premier président de la cour de cassation, il est devenu conseiller d'État en 1803, comte de l'empire, et grand officier de la Légion-d'Honneur en 1804.

M. Muraire, sous le gouvernement directorial, fut compris dans la liste de déportation

aux 18 et 19 fructidor an v (1797). Il parvint à échapper par la suite, et se rendit plus tard volontairement. Il fut rappelé après les événements du 18 brumaire an VIII (1799). Dépossédé de sa place de premier président de la cour de cassation en 1814, il la reprit après le 20 mars 1815, et la reperdit après le second retour du roi. Il n'a point été employé depuis (*voy.* Desèze). Le comte Muraire est un homme fort instruit, et il a rendu de grands services soit comme rapporteur du comité de législation à l'assemblée législative, soit comme chef de la cour suprême.

C'était un des maçons les plus zélés sous l'empire ; c'est encore aujourd'hui un maçon très-zélé, mais ses doctrines ont pris ou reçu un caractère qui tendrait à rompre l'unité de l'association maçonnique, si un petit nombre de frères schismatiques pouvaient donner la loi au corps entier. C'est là le côté faible de cet illustre frère, qui est, après M. le duc de Choiseul (*voy.* Choiseul), le chef des associations écossaises.

N.

NAPOLÉON LE GRAND. La maçonnerie sortait à peine des ruines où l'avaient plongée le régime de la terreur et de l'anarchie ; lors-

que le général Bonaparte, premier consul, revêtit la pourpre impériale sous le titre de Napoléon Ier. Il passe pour constant que Napoléon, allant prendre le commandement de l'armée d'Égypte, fut admis à l'initiation maçonnique lors de son séjour momentané à Malte. Empereur, il se déclara le protecteur de notre association, et lui donna pour grand maître son frère aîné, Joseph Napoléon, roi d'Espagne; pour second grand maître adjoint, son beau-frère, Joachim Murat, roi de Naples; et pour premier grand maître adjoint, le prince Cambacérès, archichancelier de l'empire. L'impératrice Joséphine (*voy.* ces quatre différents noms) étant à Strasbourg, en 1805, présida la fête d'adoption de la loge des *Francs Chevaliers* de Paris, réunie aux loges de Strasbourg. Sous le gouvernement impérial, la maçonnerie fut belle et florissante, les ateliers magnifiques et nombreux, les frères presque tous distingués : princes, ministres, fonctionnaires publics, généraux, magistrats, jurisconsultes, littérateurs, artistes, toutes les notabilités sociales se firent un devoir d'appartenir à l'ordre dans lequel, après la chute du trône du grand empire, la plupart d'entre eux vinrent chercher des amitiés et des consolations qu'on leur refusait partout ailleurs.

Digitized by Google

Les maçons, fidèles à l'attachement contracté au pied de l'autel de la fraternité, n'avaient point vu l'éclat de leur fortune : ils ne virent point l'humiliation de leur disgrâce. Aujourd'hui que la maçonnerie n'est plus que tolérée, les courtisans et les hommes en place s'abstiennent de prendre part aux travaux maçonniques : peut-être l'institution y a-t-elle gagné. La maçonnerie est devenue plus populaire; et si elle ne rappelle plus les puissances de la terre aux douces lois de l'égalité, elle élève les classes moyennes à la hauteur des grandes vertus : son succès est donc toujours le même, et le bien est plus général. Néanmoins nous faisons des vœux pour que le gouvernement, en protégeant la maçonnerie, qui soutient son rang avec tant de dignité dans les grandes institutions, rende à nos ateliers des frères qui deviendront les premiers organes de notre amour et de notre respect pour notre auguste monarque, et de notre fidélité aux lois de notre patrie.

NEVEU (Jean-Auguste), employé au ministère de la marine, naquit vers 1785; il était membre des ateliers du *Phénix*, orient de Paris, chevalier K.·. D.·. S.·., et depuis 1808, chevalier R.·. A.·. du chapitre royal-arche,

sous le titre de la *fortitude*, orient de Birmingham, en Angleterre.

Le frère Neveu fonda, en 1819, à l'orient de Paris, la loge des *imitateurs d'Osiris*, et en devint le premier vénérable. Ce digne frère, qui pendant longues années fut prisonnier des Anglais, avait puisé dans l'esprit philanthropique des maçons de la Grande-Bretagne, l'idée éminemment généreuse qu'il essaya de développer dans sa patrie; il proposa à la loge et aux autres ateliers de la capitale l'établissement d'une *caisse commune de bienfaisance*. Son projet, imprimé en 64 pages in-8°, 1821, offrirait les éléments d'une belle création, si l'état politique de la maçonnerie en France permettait l'accomplissement de si grandes conceptions.

Le troisième ordre a plusieurs fois tenté sans succès ce que le frère Neveu croyait pouvoir faire opérer sans entraves. Ce n'est point ici le lieu d'examiner son plan ni les idées émises avant ou après lui. La *tolérance* dont nous jouissons ne suffit pas; il faut des sacrifices pécuniaires que tous les maçons ne peuvent pas s'imposer; la mobilité du caractère national est encore une cause, peut-être la principale cause d'empêchement.

Les temps peuvent changer et l'avenir voir se réaliser l'espérance de nos frères philanthro-

pes : alors les vues du frère Neveu deviendraient fécondes. Il n'a pas senti la défaveur de l'époque où il a écrit. Plein de feu, plein d'âme, plein d'une bonne volonté supérieure, il s'est découragé alors qu'il fallait de la résignation et de la patience ; on assure même que le chagrin de n'avoir pas réussi a ajouté au fâcheux état de sa santé dont on aura une idée dans les réponses qu'il adressa à ceux qui l'accusaient avec peu de mesure de se passionner pour le système philanthropique des maçons anglais.

« Ceux qui m'accusent d'anglomanie, dit-il, « savent-ils que pendant sept années j'ai souf- « fert chez les Anglais une captivité que ceux- « ci rendaient à chaque minute du jour plus « affreuse par des tourments aussi barbares « qu'injustes ? que je n'ai dû enfin ma liberté « qu'au poison dont j'ai nourri mon corps en « silence pendant six mois, pour lui donner une « apparence réelle de mort, que la mort seule « pouvait avoir, et que l'art d'Esculape, faus- « sement appliqué, rendait plus hideuse et « plus prompte ? »

Ces plaintes d'un Français rappellent l'horrible supplice des pontons anglais ; et, si nos frères les insulaires l'emportent sur nos maçons en bienfaisance générale, félicitons-nous, comme nation, de ne point ressembler au peu-

ple britannique. Le frère Neveu mourut en 1826. Le Grand Orient de France, dans la commémoration des membres qu'il avait perdus dans l'année, rend un touchant hommage aux vertus de ce jeune frère.

P.

PAIN (Joseph), auteur dramatique, l'un des censeurs des journaux sous le ministère de M. le comte de Corbière, est né à Paris le 4 août 1773. Seul ou en société avec MM. Bouilly, Dumersan, etc., il a donné plusieurs vaudevilles qui ont eu du succès, et publié des *chansons et autres poésies* assez médiocres. On trouve des *cantiques* de M. J. Pain dans la Lyre maçonnique.

PAGANUCCI (Jean), négociant estimé, instruit, et souvent pris, par le commerce et les magistrats, pour arbitre dans les affaires importantes, naquit en 1729, à Lyon, où il a constamment séjourné. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Manuel des négociants*, ou *Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*. Lyon, 1762 ; 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est une espèce de dictionnaire qui renferme la statistique des principales places de l'Europe, leurs changes, leurs usages, etc., et où se ren-

Digitized by Google

contrent d'intéressantes recherches sur les procédés employés dans diverses manufactures. Son neveu, M. Boucharlat, s'est honorablement fait connaître comme poète et comme mathématicien. M. Paganucci était un des zélés maçons de l'orient de Lyon, où il mourut en 1797. Il appartenait, en 1777, à la loge de la *Bienfaisance*, en qualité de maître écossais, secrétaire général.

PAINE (Thomas) naquit à Thetford, comté de Norfolk, le 29 janvier 1737, d'une famille dont le chef était fabricant de corsets, et quaker de religion. Thomas Paine fut successivement ouvrier chez son père, matelot, fabricant de corsets, employé de l'accise, journaliste à Philadelphie, publiciste et homme d'État dans l'ancien et le nouveau monde, ami de Franklin et de Washington; il se prononça pour l'indépendance américaine en publiant, en 1776, *le Sens commun*, que Labaume traduisit en français en 1793, in-8°.

La guerre déclarée entre les colonies anglaises et la mère-patrie, il va aux armées où il entretient l'esprit de liberté parmi les soldats en publiant des petites brochures patriotiques. En 1779, il est nommé secrétaire au comité des affaires étrangères; en 1781 envoyé en France

Digitized by

avec le colonel Lawrence pour y négocier un emprunt. La France donne six millions à la nouvelle république, et cautionne les dix millions que la Hollande a avancés. Après la cessation des hostilités entre l'Angleterre et l'Amérique, Thomas Paine reçoit, en récompense des services qu'il a rendus à la cause nationale, des terres d'une valeur considérable. Il présente, en 1787, à l'Académie des Sciences de Paris, un plan de construction de ponts en fer. Au commencement de la révolution française, il se lie avec Edmond Burke; mais s'apercevant bientôt que le publiciste anglais est un homme dévoué au ministère de son pays, il cesse toutes relations avec lui, et publie, en opposition à son ouvrage sur la révolution, une apologie de la constitution de 1791, sous le titre de *Droits de l'Homme*, dont Soulès donne une traduction en français. Les *Droits de la Femme*, seconde partie des *Droits de l'Homme*, contenant la théorie et la pratique de ses principes, succède bientôt au premier ouvrage, et est pour l'auteur, alors à Londres, le sujet d'un procès politique. Le ministère le fait arrêter et mettre en jugement, comme excitant le peuple anglais à la révolte contre le gouvernement.

Thomas Erskine, célèbre avocat, prend sa défense; on circonvient l'avocat, qui résiste.

Paine est condamné, et Erskine perd l'emploi lucratif d'avoué général du prince de Galles. La société des amis de la liberté de la presse vote des remerciments au généreux défenseur. En France, Paine reçoit de l'assemblée nationale le titre de *citoyen français*. Libre de subir sa peine ou de s'expatrier, le publiciste américain se disposait à venir à Paris, lorsqu'il reçut une députation du département du Pas-de-Calais, qui lui apportait la nouvelle du choix qu'il venait de faire de sa personne pour le représenter à la convention. Paine débarque en France, où on lui prodigue tous les honneurs civils et militaires. Dans le procès du roi, il vote successivement le bannissement, la détention et le sursis. Robespierre, indigné de ce vote modéré d'un homme connu pour un énergique républicain, le fait rayer par suite comme étranger, puis le fait arrêter. Monroë, ministre américain, réclame et obtient sa mise en liberté. Paine exprime à son courageux compatriote le sentiment de sa reconnaissance; mais, dans une lettre qu'il fait imprimer, il reproche durement à Washington, son ancien ami, son ingratitude et son indifférence politique. Il rentra à la convention en 1794, et offrit, en 1796, un don patriotique pour concourir à la descente en Angleterre. Après la paix d'Amiens,

il retourna aux États-Unis, où il mourut le 8 juin 1809. Thomas Paine, que l'ordre maçonnique comptait dans ses rangs, a publié un *Essai sur la franc-maçonnerie*, où il prétend que cette société nous vient des druides. La brochure de Paine a été traduite en français par M. Bonneville. (*Voy.* ce nom.)

PARNY (Évariste-Désiré Desforges, chevalier, puis vicomte de), le plus célèbre de nos poètes érotiques, naquit à l'île Bourbon, en 1753, vint en France à l'âge de neuf ans, entra au séminaire, prit le parti des armes, et retourna à l'île Bourbon. Il y devint amoureux d'une jeune créole âgée de treize ans, nommée *Éléonore*. Aimé de cette personne charmante, il ne put l'épouser; son père, qui s'était opposé à ce mariage, voyant l'état de langueur et de dépérissement où il était tombé, le renvoya en France. Le chevalier de Parny conserva, jusque dans la vieillesse, un tendre souvenir de ses premières amours; néanmoins cet amant si passionné refusa d'épouser Éléonore, qui, devenue veuve, lui offrit sa main. Il est vrai qu'Éléonore n'était plus jeune, et était mère d'une nombreuse famille. Parny perdit sa fortune à la révolution : le général Macdonald l'aida discrètement dans sa détresse, et le

Digitized by Google

comte Français de Nantes, directeur général des droits réunis, lui donna une sinécure dans la place de chef de bureau dans son administration. Ses amours, recueil élégiaque, le firent surnommer le *Tibulle français ;* mais l'ouvrage qui a rendu son nom universel est *la Guerre des Dieux*, qui ne reconnait de supériorité que *la Pucelle* de Voltaire. Il devint membre de l'Institut en 1803.

Comme franc-maçon, il appartenait à la loge des *Neuf Sœurs*, qu'il concourut à réorganiser en 1806. Lors du concours littéraire maçonnique, ouvert dans le même atelier en 1807, et où brillèrent comme concurrents MM. de Chazet et P. F. Tissot (*voy.* ces noms), il composa une cantate dont le frère Rose fit la musique, et qui fut exécutée dans la séance où les prix furent distribués. Le premier grand maître adjoint, le prince Cambacérès, archichancelier de l'empire, présidait la séance. Le frère de Parny mourut le 5 décembre 1814.

PARNY (N.), frère aîné du précédent. Sa vie est inconnue aux biographes; nous savons seulement qu'il fit au civil ses preuves pour monter dans les carrosses du roi, et en maçonnerie, qu'il fut un des fondateurs de la loge des *Neuf Sœurs*, avec Fallet, Garnier, Chau-

vet, Changeux, Cailhava, le chevalier de Cubières; le curé Robin, et l'abbé Cordier de Saint-Firmin.

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de), vice-président de la chambre des pairs, est né à Marseille en 1756. Avocat, conseiller à la cour des aides de Paris en 1781, membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1785, ministre de l'intérieur en 1790, président du département de Paris en 1791, puis procureur général et député à l'assemblée législative la même année, M. de Pastoret quitta la capitale après les événements du 10 août 1792, qui mirent sa liberté et sa vie en danger. Il rentra après la révolution du 9 thermidor an II (1794), et fut nommé, en 1795, membre du conseil des cinq cents. Porté sur la liste de déportation au 18 fructidor an V (1797), il se hâta de nouveau de prendre la fuite, et il ne reparut qu'après le 18 brumaire an VIII (1799). Il fut nommé en 1804 professeur de droit, et en 1809, sénateur et comte de l'empire, enfin membre de la Légion-d'Honneur. Les événements de 1814 le trouvèrent prêt à appeler un nouveau gouvernement et le rétablissement de la famille royale. Le roi Louis XVIII le nomma pair de

France et marquis. On doit à M. Pastoret : *Éloge de Voltaire*, 1799; *Discours en vers sur l'union qui doit régner entre la magistrature, les lettres et les arts*, 1783; *Zoroastre, Confucius et Mahomet, comme sectaires, législateurs et moralistes; avec le Tableau de leurs dogmes, de leurs lois et de leur morale;* seconde édition 1787; *Moïse, considéré comme législateur et comme moraliste*, 1789; *Traité des lois pénales*, 2 vol. in-8°, 1790; *Histoire de la législation*, 4 vol. in-8°. M. Pastoret a été membre, puis vénérable de la loge des *Neuf Sœurs*.

PEYRILHE (Bernard), docteur en médecine, professeur royal de chimie, naquit à Perpignan, en 1735, fit ses études à Toulouse, vint à Paris, et fut agrégé au collége et à l'académie de chirurgie en 1769. Médecin, chimiste et botaniste, il vit dans cette triple science les moyens de rendre un plus grand nombre de services à l'humanité; et, en effet, il a laissé de longs souvenirs de reconnaissance pour une pratique suivie avec persévérance, et des vues générales qui ont été appréciées par tous ses confrères. Son *Mémoire sur le cancer*, couronné par l'académie de Dijon, a été long-temps le seul estimé sur cette maladie. Les ouvrages de

Digitized by Google

Peyrilhe sont : 1° avec Dujardin, *Histoire de la chirurgie*, 3 vol. in-4°, 1774-1780; le troisième volume est de lui seul; 2° *Essai sur l'alkali volatil et son emploi dans le traitement des maladies vénériennes*, 1 vol. in-8°; 3° *Tableau d'histoire naturelle des médicaments*, 1 vol. in-8°, 1800; M. Hullier en a donné une nouvelle édition avec des notes, 2 vol. in-8°. On doit aux soins de M. Sue, son confrère et son ami, la notice ou catalogue des ouvrages manuscrits de ce savant. Maçon plein de zèle et de dévouement à l'ordre, il devint officier du Grand Orient en 1774.

PHILIPON DE LA MADELEINE (Louis), littérateur, naquit en 1764, et mourut en 1818. Il fut avant la révolution successivement avocat du roi à la chambre des comptes de Besançon, et intendant des finances de M. le comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X. Sous le gouvernement directorial, il occupa l'emploi de bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Le reste de sa vie a été consacré aux lettres. Il s'associa pour la comédie-vaudeville avec MM. de Ségur et Le Prévost d'Iray, donna un recueil de ses *Chansons*, qui eurent quatre éditions, la dernière en 1810; écrivit sur l'éducation, et fit paraître : 1° *Géographie élémen-*

taire de la France, deuxième édition, 1801; 2° *Homonymes français*, troisième édition, 1817; 3° *Manuel épistolaire*, septième édition, 1820; 4° *Grammaire des gens du monde*, deuxième édition, 1807; 5° *Dictionnaire portatif des poètes français morts de 1050 à 1804*, 1805; 6° *Dictionnaire portatif des rimes*, deuxième édition, 1806; 7° *Dictionnaire portatif de la langue française*, troisième édition, 1819; 8° une édition des *Voyages de Cyrus*, par Ramsay, etc. Philipon de la Madeleine était membre de l'association fraternelle, et on voit dans la *Lyre maçonnique* qu'il a payé son tribut à l'ordre.

PICCINI (Nicolas), célèbre compositeur de musique, membre de la loge des *Neuf Sœurs*, naquit à Bari, dans le royaume de Naples, en 1728, et mourut à Passy, près Paris, en 1800. Piccini fut élève de Leo et de Durante. Il vint à Paris en 1776, et apprit de Marmontel les éléments de la langue française. Lorsqu'il débuta sur la scène lyrique par son opéra de *Roland*, le chevalier Gluck était en possession des cent bouches de la renommée, et *Roland* fut outrageusement sifflé. Son malheureux auteur était au désespoir, lorsque la reine Marie-Antoinette le nomma son maître de chant. La

bonté royale lui fit oublier la cruauté du parterre; mais sa majesté voulut réconcilier les deux rivaux; la paix eut lieu sous d'aussi augustes auspices. Le lendemain, la guerre recommença avec plus d'acharnement; elle devint générale, et l'empire musical se partagea entre les *gluckistes* et les *piccinistes*. Il n'y eut pas de sang répandu, mais cette guerre fit éclore force pamphlets, force injures, force épigrammes, bonnes et mauvaises.

Gluck quitta la France, et Piccini serait resté maître de la scène si Sacchini n'était venu lui disputer la palme. Les deux rivaux furent sages; ils partagèrent le triomphe, et le temple de l'harmonie ne fut plus un temple de désaccords.

Piccini donna *Atys*, *Didon*, *Diane et Endymion*, *Pénélope*, etc., et deux opéras comiques, *le Dormeur éveillé* et *le Faux Lord.* Nommé en 1782 directeur de l'École royale de chant, il retourna dans sa patrie en 1791, et revint à Paris en 1799. Le gouvernement lui accorda un traitement modique qui était son unique ressource.

PIIS (Pierre-Antoine-Augustin de), auteur dramatique et chansonnier, membre de la Légion-d'Honneur, était, avant la révolution, et

dès 1784, secrétaire-interprète de M. le comte d'Artois (aujourd'hui sa majesté Charles X). Pendant la révolution il exerça, entre autres fonctions publiques, celles de secrétaire général de la préfecture de police et d'archiviste de la même administration. M. de Piis est, avec Barré et Desfontaines, fondateur du théâtre du Vaudeville, où il donna, en société avec Barré, seize ou dix-huit pièces charmantes, dont le souvenir est cher à tous les amis de la franche et spirituelle gaîté. Il fonda aussi en 1798, avec le chevalier de Cubières, le *Portique républicain*, société littéraire qui se soutint assez long-temps, et où, singulière condition, on ne pouvait admettre aucun membre de l'Institut. Enfin, il est fondateur, avec Désaugiers et d'autres chansonniers, du *Caveau moderne*. Piis a été convive des *Soupers de Momus*, académie chantante qui a survécu au *Caveau*.

M. de Piis était membre, en 1809, de la loge des *Neuf Sœurs*, pour laquelle il a composé plusieurs cantiques maçonniques.

PINGRÉ (l'abbé Alexandre-Guy), chanoine bibliothécaire de Sainte-Geneviève, chancelier de l'université de Paris, astronome-géographe de la marine, membre de l'ancienne Académie royale des Sciences, de l'Institut national, etc.,

Digitized by Google

naquit à Paris le 14 septembre 1711, et mourut dans cette ville le 1er mai 1796. Élevé chez les génovéfins, il devint membre de cette congrégation à l'âge de seize ans, et fut professeur de théologie à l'âge de vingt-quatre. Mais ses opinions dans les querelles du jansénisme le firent reléguer dans un collége obscur pour y enseigner les premiers éléments de la grammaire; singulière manière de redresser les opinions religieuses d'un homme de mérite. Heureusement Le Cat, chirurgien célèbre et son ami, fonda l'Académie des Sciences de Rouen, et l'y fit recevoir comme astronome.

L'abbé Pingré calcula l'éclipse de lune de 1749, et donna un *Almanach nautique* pour faciliter aux voyageurs l'observation des longitudes. Justice lui avait été rendue de toutes parts. Le gouvernement lui fit faire plusieurs voyages sur mer dans l'intérêt de l'astronomie et de la géographie. De retour, l'abbé Pingré publia la relation de ses courses scientifiques en deux volumes in-4°, 1773-1778.

Son ouvrage le plus important est une *Cométographie* ou *Traité historique et théorique des Comètes*, 2 vol. in-4°, 1783. Enfin on lui doit une *Histoire de l'Astronomie du dix-septième siècle*, 1 vol. in-4°, 1771.

L'abbé Pingré fut un des plus zélés francs-

maçons. Il présida la loge de *l'Étoile polaire*, orient de Paris, fut député de plusieurs loges, officier du Grand Orient et deuxième surveillant de la chambre des provinces. Sa retraite, annoncée par le Grand Orient dans les termes les plus honorables, affligea tous les frères, tous dignes appréciateurs de ses talents, de son dévouement à l'ordre et de ses douces vertus.

PIRLET (N.), tailleur d'habits, membre de la grande loge de France et du conseil des empereurs d'orient et d'occident, souverains princes maçons, fut constamment un frère de parti, et il doit à ce rôle assez fâcheux le peu de célébrité maçonnique qui s'est attachée à son nom. (*Voy.* l'histoire aux années.)

PIRON (Jean-Baptiste-Pierre-Julien), ancien agent général, ancien intendant des finances, domaines, bois et apanages de M. le comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X, souverain grand inspecteur général, 33e degré, secrétaire du saint empire, grand orateur de 2e classe du Grand Orient dans son grand chapitre général, membre honoraire de toutes les loges et chapitres de France, grand orateur d'honneur des loges *Écossaises du Temple des Muses*, *du Cercle oriental des Philadelphes*

des amis éprouvés, de Saint-Alexandre d'Écosse, etc.

Tous ces titres fort pompeux décorent le nom du frère Piron, mais n'empêchent pas qu'il n'ait laissé en maçonnerie des souvenirs peu agréables à cause de toutes les querelles auxquelles il s'est trouvé mêlé. Les faits qui ont signalé la vie maçonnique de ce frère, et qui seuls ont pu lui acquérir quelque célébrité, se rattachent aux diverses discussions que le Grand Orient eut à soutenir contre les institutions écossaises. Nous les avons déjà consignées dans le précis historique. Des faits graves lui sont reprochés; mais nous ne possédons pas assez de preuves pour nous permettre d'en donner le résumé.

Le frère Piron mourut en 1821.

PLANE (J.-M.), littérateur, a publié l'*Apologie des Templiers et des Francs-Maçons*, 2 vol. in-8°, 1797 (Neudon, imprimerie de Demailly). Dans cet ouvrage, l'auteur, après avoir avoué qu'il a partagé les préventions générales contre les *chevaliers du Temple*, en fait l'éloge et l'histoire depuis la fondation de l'ordre jusque après le supplice de Jacques de Molay.

POISSONNIER (Pierre-Isaac), célèbre médecin-chimiste, naquit à Dijon, le 5 juillet 1720. Reçu docteur à Paris, en 1746, il exerça, de 1749 à 1777, les fonctions de professeur de chimie au collége de France. Il suppléa le père de l'illustre Helvétius comme inspecteur des hôpitaux militaires, et devint premier médecin des cent mille hommes qui servaient en Allemagne en 1757 et 1758. Vers cette époque il partit, par ordre du gouvernement, pour donner des soins à la santé de l'impératrice Élisabeth; mais le but réel de son voyage était d'établir des négociations secrètes entre le gouvernement français et celui de sa majesté impériale. La princesse, pour l'admettre à sa table, fut obligée de lui donner le rang et les insignes de lieutenant général de ses armées. Les négociations ayant été heureuses, Poissonnier, à son retour en France, devint conseiller d'État, reçut une pension de 12,000 fr., et vit créer en sa faveur la place d'inspecteur et directeur général de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie des hôpitaux dans les ports de France; place qui fut supprimée en 1791.

On établit en 1768, sur sa proposition, des cours d'anatomie, de chirurgie et de botanique, et des concours dont il était juge. En

Digitized by Google

1779, il combattit, avec autant de science que de bonheur, une épidémie qui s'était déclarée sur les flottes combinées de France et d'Espagne. La révolution ne l'épargna point; il fut enfermé avec sa femme et son fils dans la prison de Saint-Lazare; mais le 9 thermidor leur sauva la vie et leur rendit la liberté.

Poissonnier était membre de l'Académie royale des Sciences et de presque toutes les académies de l'Europe; mais il a peu écrit. On lui doit, en 1763, un appareil distillatoire pour dessaler l'eau de la mer, qu'un Anglais, nommé Irwin, lui disputa impudemment, et qui valut au plagiaire une pension de son gouvernement. Poissonnier, cependant, conserva le mérite de sa création.

Cet illustre ami de Buffon, de l'abbé Barthélemy, de D'Alembert, de Thomas et de Duclos, était, en 1774, député de la loge de *Saint-Jean*, orient de Chartres, près le Grand Orient de France.

PONCE (Nicolas), graveur, homme de lettres, correspondant de l'Institut, et chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Paris le 12 mars 1746.

Comme graveur on lui doit *les Illustres Français* ou *Tableau historique des grands hommes*

Digitized by Google

de la France, du recueil des peintures antiques des *Bains de Titus et de Livie*, *les principaux événements de l'indépendance des États-Unis d'Amérique*, avec Godefroy, les quarante-six estampes qui ornent la belle édition de *l'Arioste* de Dussieux.

Il a concouru à toutes les estampes des éditions remarquables qui ont paru depuis soixante ans. Son *œuvre* est recueillie en deux grands volumes à la Bibliothèque du roi.

Comme littérateur, il a remporté un prix et trois mentions honorables à l'Institut. Il a imprimé : 1° *Description historique, géographique et statistique des ports de France et de ses colonies*, in-folio; 2° édition française, *des Principes de la Lithographie* de Semfelder, in-4°; 3° *le Lavater historique des femmes célèbres*, in-18; 4° *des Causes qui ont animé l'esprit de liberté qui s'est manifesté en France en* 1789 : c'est l'ouvrage couronné par l'Institut; 5° *des Causes de la supériorité des Grecs dans les beaux-arts*; 6° *de l'Influence de la réformation de Luther sur le système politique de l'Europe*; 7° *des Emprunts publics dans une république*; 8° *Considérations sur le traité de Vienne en* 1815; 9° *des Avantages de la Charte constitutionnelle pour tous les Français*; 10° *Mélanges sur les beaux-arts*; 11° près de *deux cents ar-*

ticles dans la *Biographie universelle;* 12° il a coopéré au *Moniteur*, au *Mercure*, au *Journal de Paris*, etc., etc.

Comme citoyen il était chef de bataillon dans la garde nationale en 1792, et par suite de l'absence du chef de légion, il commanda aux Tuileries le 30 juillet, jour de l'arrivée des Marseillais à Paris.

Comme maçon, reçu en 1768, il fit partie de la loge des *Neuf Sœurs* en 1804, fut plusieurs fois son premier surveillant et ensuite son député au Grand Orient, dont il a fait partie pendant quatorze ans comme garde des sceaux de la grande loge symbolique. Plus qu'octogénaire, M. Ponce est, depuis 1826, officier honoraire du Grand Orient.

Notre tendre amitié pour ce respectable vieillard nous interdit de faire son éloge.

POYET (Bernard), architecte, naquit à Dijon le 3 mai 1742. Élève de Wailly, il fit le voyage d'Italie, et à son retour il devint successivement architecte du duc d'Orléans, de la ville de Paris, de l'archevêché, de l'université, du corps législatif et du ministère de l'intérieur; sur la fin de sa carrière, qui se termina le 6 décembre 1824, il fut nommé membre de l'Institut, académie royale des beaux-

arts. C'est sous sa direction qu'a été transportée de la rue aux Fers au marché des Innocents la célèbre fontaine ornée des sculptures de Jean Goujon; c'est aussi sur ses avis que l'on a démoli les maisons qui encombraient plusieurs ponts de Paris.

Il a fait assainir une foule de rues par d'utiles démolitions, et est auteur du frontispice du palais du corps législatif. Ingénieux dans ses idées, mais gigantesque, bizarre, chimérique, il a composé une foule de projets qui ne seront peut-être pas inutiles à ses successeurs; il a aussi beaucoup écrit sur son art.

M. Poyet était, en 1809, membre de la loge des *Neuf Sœurs*, orient de Paris.

PROCOPE (Michel-Coltelli), médecin, fils de François Procope, noble de Palerme, qui le le premier établit à Paris un café, devenu célèbre par la réunion qu'on y voyait habituellement des premiers littérateurs de l'époque, naquit à Paris en 1684, et fit des études pour être prêtre; mais bientôt il montra un penchant décidé pour la médecine, et fut reçu docteur en 1708. Un riche mariage le mit dans la position qui convenait à ses goûts : l'abondance, la société, le plaisir et le doux *far niente* du poète. On vit Procope plus souvent

Digitized by Google

dans les assemblées et au spectacle que dans les hôpitaux et au chevet du lit de ses malades. Il essaya même son talent pour les jeux du théâtre, en faisant représenter à Londres, en 1719, une comédie en cinq actes et en prose, intitulée *Arlequin balourd*, et à Paris, en 1724, une comédie en un acte sous le titre de *l'Assemblée des comédiens ;* en 1786, avec Romagnesi, *les Fées ;* en 1741, avec Lagrange, *la Gageure ;* en 1743, avec Guyot de Merville, *les deux Basiles*, *le Roman*. A ces essais, dont la renommée ne lui a point survécu, paraissent s'être arrêtées ses prétentions au titre d'auteur dramatique.

Il a donné, dans les recueils du temps, différentes pièces de poésie qui ont été remarquées. Procope, médecin, a publié : 1° *Analyse du système de la trituration*, 1712, in-12; 2° *Lettre sur la maladie du roi à Metz*, 1744, in-8°, critique dirigée contre La Peyronie, médecin du monarque; 3° *l'Art de faire des garçons*, Montpellier, 1748, Paris (sans date), 2 vol. in-12. Dans cet ouvrage piquant et bien écrit, il examine les différents systèmes de la génération; le moyen qu'indique en badinant le docteur Procope, a été pris au sérieux par un grave accoucheur, Millot, accoucheur de Mesdames, qui a publié sur ce sujet *l'Art de procréer les sexes à volonté*. Procope a fait rire

tout le monde : Millot a fait un peu rire à ses dépens. La *Procopiade* ou l'*Apothéose du docteur Procope* est un poème comique en six chants, publié par Giraud. Ce médecin-poète et auteur dramatique a été un des plus zélés et des plus aimables francs-maçons. Son *Apologie des francs-maçons* en vers est un opuscule aussi bien inspiré que bien fait; on le trouve dans tous les recueils maçonniques.

R.

RAMSAY (le docteur), *chevalier baronnet* écossais, était un maçon *distingué; il prétendit*, en 1728, réformer la franc-maçonnerie, et introduire trois nouveaux grades : l'*Écossais*, le *Novice*, le *Chevalier du Temple*. Suivant Ramsay la franc-maçonnerie aurait été instituée par Godefroy de Bouillon, à l'époque des croisades, et la loge de *Saint-André*, à Édimbourg, serait le chef-lieu de l'ordre maçonnique; les maçons descendraient des chevaliers du Temple.

Quoique les grades de son invention aient été solennellement repoussés, lorsqu'ils parurent, par les grandes loges nationales d'Angleterre et de France, ils firent néanmoins, dans les deux pays, un grand nombre de pro-

Digitized by Google

sélytes. L'origine qu'il suppose à la franc-maçonnerie a encore des partisans. Le système de ses grades a été retouché; il a donné naissance au grade de *Kadosh-Templier* qui, pour être pratiqué en France est devenu *Kadosh philosophique*. C'est à Ramsay que les partisans des grands titres, des grandes décorations, les amateurs de chevalerie, de principauté, de souveraineté, font honneur de l'invention de ce pompeux *écossisme* qui a trente-trois degrés, et qui fait regarder avec dédain le simple *maître*.... Voici ce que dit M. Thory (*Acta latamorum*, tome I^er^, page 331) à l'occasion de l'invention des grades de ce célèbre Écossais : « On « prétend que l'ordre ou la société secrète de « la *Palestine* existait du temps de Ramsay, « et que c'est dans ses dogmes que ce novateur « a puisé une partie de son système. »

Ramsay mourut en 1743, à Saint-Germain-en-Laye.

RAMPON (le comte Antoine-Guillaume), lieutenant général, pair de France, grand conservateur de l'ordre maçonnique en France, est né à Saint-Fortunin, le 16 mars 1759. A seize ans il entra au service comme simple soldat. Lieutenant, en 1792, à l'armée d'Italie, il passa, en 1793, à l'armée des Pyrénées, où il fut nommé,

sur le champ de bataille, chef de bataillon, adjudant général, et dans la même année, chef de brigade. Le 24 janvier 1794, accablé sous les forces espagnoles, il subit le sort de la guerre, et ne recouvra la liberté qu'à la paix. Il servit sous le général en chef Bonaparte à l'armée d'Italie, et mérita le grade de général de brigade à la bataille de Montenotte, le 11 avril 1796. Sa belle conduite au combat de Lonato, comme commandant de la 32ᵉ, lui valut cet éloge dans le rapport que le général en chef adressait au directoire : « J'étais tranquille, la 32ᵉ était là ! » Pendant toute cette mémorable campagne le général Rampon se fit remarquer ; il commandait l'avant-garde lorsque l'armée passa l'Isongo et les Alpes italiennes ; en Suisse il ne s'illustra pas moins sous le général Brune. Choisi pour faire partie de l'expédition d'Égypte, à la bataille des Pyramides, il enleva, avec ses grenadiers, les retranchements turcs, et résista aux nombreuses attaques des mameluks. Dans l'expédition de Syrie, il pénétra le premier à Suez, et à la bataille du mont Thabor, il commandait la droite de l'armée. C'est en qualité de général de division qu'il prit part aux batailles d'Aboukir et d'Héliopolis ; il eut, sous Kléber, le commandement de Damiette et du Manssourah ; le commande-

Digitized by

ment du camp retranché sous Alexandrie lui fut confié. Après la capitulation, par le général Menou, il revint en France et entra au sénat conservateur. En 1805, commandant général des gardes nationales des départements du Nord, de la Lys et de la Somme, il organisa les colonnes mobiles. Lors du débarquement des Anglais, en 1809, dans l'île de Walcheren, il conduisit ces colonnes à Anvers, et, par le camp de défense qu'il établit, il fit échouer les tentatives des troupes anglaises. Envoyé de nouveau en Hollande en 1813, et forcé de s'enfermer dans la place de Gorcum, il se vit contraint de la rendre, et demeura prisonnier de guerre jusqu'aux événements de la restauration, en 1814. Le roi le nomma membre de la chambre des pairs. Au retour de l'île d'Elbe, il fut maintenu dans cette chambre que Napoléon recomposa. La seconde restauration l'éloigna de la pairie qui lui fut rendue plus tard. Le général Rampon était l'un des plus braves guerriers d'une époque où il y avait tant de braves. C'est aussi l'un des plus illustres maçons et l'un des plus fidèles à l'ordre : le Grand Orient l'a souvent vu présider ses travaux.

REMI (l'abbé Joseph-Honoré), naquit à Remiremont, en 1738, et mourut à Paris en 1782.

Prêtre du diocèse de Toul, il fut ensuite avocat au parlement de Paris. Il a publié : *le Cosmopolite*, 1770, in-12; *les Jours*, pour servir de correctif aux *Nuits d'Young*, 1770. L'auteur vise dans cet ouvrage à tourner en ridicule l'anglomanie. *Code des Français*, 1772, 2 vol. in-12; *Éloge du chancelier de Lhopital*, couronné par l'Académie-Française, en 1777, le jour même où le F.·. abbé d'Espagnac avait prononcé, le matin, devant la même compagnie, le panégyrique de saint Louis. L'Éloge du chancelier de Lhopital eut les honneurs de la censure de Sorbonne. Il concourut pour les *Éloges* de *Molière*, de *Colbert* et de *Fénelon*. Ce dernier obtint l'accessit. L'abbé Remi était chargé des articles de jurisprudence dans la *Nouvelle Encyclopédie*. Cet excellent F.·. quoique sans fortune donnait beaucoup aux pauvres; il consacrait ses veilles à la défense des opprimés. « La belle monnaie, disait-il, que « le grand merci d'un malheureux! »

RICHARD (Jean-Marie), maître de pension, est né en 1757. Il a publié, en 1822, un *Nouveau Théâtre à l'usage des colléges et pensions*, 2 vol. in-12. M. Richard a été vénérable de la loge de la *Charmante Amitié*, O.·. de Paris, à l'époque où elle suivait encore les ban-

Digitized by Google

nières de la puissance légale de l'ordre. Il fut admis en 1814, au Grand Orient, en qualité d'officier, et nommé, en 1821, orateur de la chambre d'administration, devenue chambre de correspondance et des finances, fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui (1829), et qu'il remplit avec distinction.

ROBELOT (N.), ancien avocat au parlement de Dijon, a été orat.·. de la mère-loge écossaise de France et son vén.·. en 1812. C'est en qualité d'orat.·. de cette L.·. qu'il fit le discours d'ordre lors de la réception du prince Askeri-Khan (*voy.* ce nom). L'opinion de M. Robelot sur l'origine de la franc-maçonnerie fut ingénieuse, et d'un à-propos parfait, si elle n'est pas historique. Il pense que la maçonnerie vient de l'Orient, et que Zoroastre en fut le fondateur.

ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Pierre d'Angers, l'un des fondateurs de la loge des *Neuf Sœurs*, comprit l'institution maçonnique comme elle doit l'être par tous les hommes instruits, et que, comme tels, doivent être les amis des lumières et de l'humanité : lorsque l'abbé Robin fut admis à nos mystères, un voile épais couvrait l'origine et l'histoire de l'ordre. Il étudia la ma-

çonnerie dans son institution actuelle et dans les institutions secrètes des anciens peuples, et communiqua à la loge le résultat de ses studieuses investigations, dans deux mémoires qu'il a réunis et publiés sous le titre de *Recherches sur les initiations anciennes et modernes* (1 vol. in-12, 1779, Amsterdam et Paris). L'ouvrage original, devenu rare, a été réimprimé en tête de l'*Encyclopédie maçonnique*. Le travail de l'abbé Robin n'a rien éclairci en maçonnerie, puisque avec le docteur Ramsay et le baron de Tschoudy (*voy.* ces noms), il place le berceau de notre institution dans le camp des chevaliers croisés; mais néanmoins ce travail est d'un homme instruit, impartial, de bonne foi; d'un critique très-judicieux, d'un excellent maçon. Lorsqu'on a lu le livre de l'abbé Robin, les différentes productions des abbés Baron, Pepin, Bertolio, Cordier de Saint-Firmin, Chabouet, etc., et les diatribes des abbés Pérau, Lefranc, Barruel et Proyart, on se demande comment des hommes revêtus du caractère sacerdotal, qui suppose un esprit juste, un égal amour de la vérité, une même conscience à louer ou à censurer, peuvent différer si étrangement d'opinion et de manière de s'exprimer sur une chose qui ne peut être à la fois bonne et mauvaise; comment les uns pourront honorer l'institution maçon-

Digitized by Google

nique et les autres la déchirer avec fureur : dans l'embarras où nous place cette divergence de sentiments et d'opinions, nous n'avons pour nous aider que la ressource naturelle de tout homme de sens; comparer la position des individus dans la société profane.

L'abbé Robin était un prêtre selon l'Évangile : il juge avec un esprit mûri par l'étude et l'expérience, avec un cœur droit; il trouve là maçonnerie bonne et utile. Tel n'était pas l'abbé Pérau dans le monde. Esprit inquiet et frondeur, il la trouve niaise; et bientôt le censeur devient méchant et diffamateur. Les abbés Lefranc, Barruel et Proyart, plus rapprochés de nous puisqu'ils écrivaient en 1792, 1795, se font hommes de parti, et accusent avec violence la franc-maçonnerie d'avoir enfanté la révolution française, qui détruit les abus, les préjugés, et surtout l'ignorance et le fanatisme religieux; parce qu'ils savent que l'institution maçonnique veut l'égalité selon la loi, la liberté légale pour tous les citoyens, et le droit à chacun d'adorer Dieu selon sa croyance et son cœur. Certes, la maçonnerie est bien étrangère à la révolution, à laquelle une foule de ses membres ont donné des gages par leur mort sur l'échafaud révolutionnaire, ou la proscription qu'ils ont subi : mais qu'importe aux hom-

Digitized by Google

mes que le délire transporte ! La passion tue le jugement. C'est avec la passion qu'ils jugent ; la diffamation et la calomnie en sont les conséquences. Oublions nos ennemis, et rendons un hommage fraternel à l'honorable F.·. Robin, que l'ordre citera toujours avec orgueil parmi ses membres les plus dignes. Il faisait encore partie de la loge à l'époque de sa réorganisation en 1806.

ROETTIERS DE MONTALEAU (Alexandre-Louis), sixième grand maître de l'ordre franc-maçonnique sous le titre de *grand vénérable*, était conseiller à la grande chambre, et jouissait comme magistrat de la plus honorable réputation. Il avait adopté avec enthousiasme les principes maçonniques. Président de la chambre des provinces du G.·. O.·., en 1787, il succéda, en 1793, au F.·. Tassin, en qualité de président de la chambre d'administration : le F.·. Tassin venait de périr sur l'échafaud révolutionnaire. Roettiers de Montaleau fut menacé du même sort; cependant il eut le bonheur, quoique *suspect*, de voir sa proscription se borner à une détention qui cessa en 1795. Son zèle pour l'ordre était tel, que du fond de son cachot, il dirigeait les opérations du G.·. O.·. Il y eut toutefois un interstice de plu-

Digitized by Google

sieurs années dans le mouvement de l'ordre maçonnique en France : les réunions paisibles des FF.·. ne pouvaient avoir lieu au milieu du délire des passions. Enfin le calme reparut. Roettiers de Montaleau fut le premier à en profiter pour ranimer le zèle des maç.·. et des loges; il paya de ses deniers les dettes du G.·. O.·. : le feu sacré reparut à sa source. L'ingratitude n'est pas le vice des maç.·. La grande maîtrise était vacante par suite de la lettre que le duc d'Orléans, grand maître de l'ordre, avait adressée, en 1793, au journal de Paris, et qui avait déterminé le G.·. O.·. à déclarer démissionnaire ce prince naguère fidèle à l'ordre. En 1796, le G.·. O.·. offrit à Roettiers de Montaleau la dignité de grand maître; il la refusa modestement, et n'accepta que le titre de grand vénérable, dont il se démit en 1804, assuré que Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, frère de l'empereur, acceptait le patronat suprême. Il fut installé en qualité de représentant particulier du grand maître. Le Grand Orient était la puissance reconnue de l'ordre en France; mais il existait encore des débris de l'ancienne grande loge de France, qui menaçaient de faire un schisme. Roettiers de Montaleau voulait la paix, l'union, l'amitié, et pour parvenir à ce triple bien, il rapprocha les esprits, confondit

en un seul tous les systèmes, et il eut la gloire, par un concordat passé le 28 juin 1799, entre ces deux puissances, de réunir au Grand Orient l'ancienne grande loge.

Une fête brillante célébra cette fusion long-temps inespérée. L'horizon maçonnique s'obscurcit de nouveau par les prétentions de quelques frères du *rite écossais*, dit du 33e *degré* à établir une contre-puissance. Le prudent Roettiers de Montaleau vit le danger, et résolut de le faire cesser. Par ses soins, son adresse, son esprit conciliateur et ses vues toujours si pures, il concilia toutes les opinions et obtint le concordat du 5 décembre 1804, qui réunit ce rite au Grand Orient où il est depuis long-temps professé concurremment avec le rite français. Cette belle vie de notre illustre frère cessa malheureusement le 30 janvier 1807; Roettiers de Montaleau fut regretté de l'ordre entier. Le Grand Orient lui fit faire des obsèques magnifiques dans l'église de Saint-Sulpice; il y assista en corps ainsi que les vénérables et députés des différents ateliers de l'orient de Paris. C'était le premier hommage de ce genre que le Grand Orient rendait à son chef.

Les loges de l'*Amitié* et du *Centre des Amis*, dont il avait plusieurs fois dirigé les travaux en qualité de vénérable, et la loge d'*Anacréon*, dont

il était membre honoraire, ont honoré sa mémoire par des cérémonies funèbres qui ont marqué dans les fastes maçonniques.

ROETTIERS DE MONTALEAU (Alexandre-Henri-Nicolas), fils d'Alexandre-Louis Montaleau, ancien grand vénérable, représentant particulier du grand maître de l'ordre maçonnique en France, maire adjoint du 11e arrondissement, chevalier de la Légion-d'Honneur; il fut initié par son père dans les mystères de l'art royal.

Lorsque le frère Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau mourut, en 1807, son fils était encore bien jeune et n'avait donné à l'ordre aucune garantie qui répondit que l'honneur qu'on lui destinait en le nommant à la dignité qu'occupait son père, ne serait point une récompense prématurée. Mais la magie du nom qu'il portait, une sorte de sainteté maçonnique attachée à ce nom, la confiance fraternelle si abondante, la prévention la plus favorable, déterminèrent le Grand Orient à céder au vœu qui se manifestait parmi ses officiers; et le 12 février 1807, le frère Roettiers de Montaleau fut installé sous les auspices du frère Cambacérès, prince archichancelier de l'empire, grand maître adjoint de toutes les loges de France.

La séance d'installation fut solennelle, et tous les frères qui y prirent part se sentirent doucement émus en écoutant le discours sage et modeste qu'il prononça. Il exerça la dignité qui lui était conférée jusqu'en 1814, que les événements politiques rendirent nulle par le refus des princes de la famille royale à accepter le protectorat de l'ordre.

Le 18 août de cette année, la grande maitrise étant vacante, le Grand Orient nomma, pour administrer l'ordre, les illustres frères Macdonald, Beurnonville et Valence (*voy.* ces noms) sous le titre de *grands conservateurs*.

Le frère Roettiers de Montaleau devint leur représentant particulier. Le zèle de cet illustre frère ne s'est point attiédi, et le Grand Orient, dont il préside souvent les grandes assemblées, le voit toujours prêt à soutenir les principes maçonniques qui ajoutent au bonheur et au calme de sa vie privée.

ROUCHER (Jean-Antoine), littérateur, naquit à Montpellier en 1745, fit de brillantes études chez les jésuites, qui voulurent l'attacher à leur ordre et l'envoyèrent étudier en Sorbonne; mais Roucher renonça à l'état ecclésiastique, devint, par la protection du ministre Turgot, receveur des gabelles à Montfort-l'Amaury,

Digitized by

épousa mademoiselle Hachette qui descendait de l'héroïne de Beauvais, et cultiva exclusivement la littérature; membre de la loge des *Neuf Sœurs*, que le frère de La Dixmerie, dans son mémoire (*voy.* La Dixmerie), nomme le *Lucrèce français*, il fut un des membres distingués de cet atelier.

Dans la séance où la loge rendit aux mânes de Voltaire des hommages funèbres solennels (*voy.* Voltaire), il lut un fragment de son poème des *Mois* (1779). La vigueur et l'à-propos de ce morceau de poésie excita l'enthousiasme des auditeurs, qui en demandèrent, séance tenante, une seconde lecture. Ce vers :

Où repose un grand homme, un dieu doit habiter,

fut de nouveau accueilli par un triple applaudissement. Les ennemis de Voltaire et de l'ordre maçonnique osèrent le tourner en ridicule. Pourquoi n'ont-ils pas honoré de leur censure ces vers de madame de Boufflers, rapportés par Grimm (voy. *Supplément à la correspondance de MM. Grimm et Diderot*, publié par M. Barbier, in-8°, 1814.

Dieu fait bien ce qu'il fait : La Fontaine l'a dit.
Si j'avais cependant produit un si grand œuvre,

Voltaire eût conservé ses sens et son esprit;
Je me serais gardé de briser mon chef-d'œuvre.

Celui que dans Athène eût adoré la Grèce,
Et qu'à Rome, à sa table, Auguste eût fait asseoir,
Nos Césars d'aujourd'hui ne veulent pas le voir,
Et monsieur de Beaumont lui refuse une messe.

Oui, vous avez raison, messieurs de Saint-Sulpice;
Et pourquoi l'enterrer, n'est-il pas immortel?
A ce divin génie, on peut, sans injustice,
Refuser un tombeau, mais non pas un autel.

Roucher périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. Tous les cœurs sensibles ont retenu ce quatrain qu'il adressa à sa femme, à sa famille et à ses amis, en leur envoyant son portrait fait en prison par un de ses compagnons d'infortune, Leroy, élève de Suvée.

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelqu'air de tristesse obscurcit mon visage:
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous!

ROZE (l'abbé Nicolas), compositeur de musique, naquit au diocèse de Châlons, le 17 janvier 1745, et mourut à Saint-Mandé près Paris, le 30 septembre 1819. Au sortir de ses études ecclésiastiques au séminaire d'Autun, il reçut

Digitized by

les ordres sacrés, devint maître de chapelle en l'église des Saints-Innocents de Paris, en 1775, et se démit de cet emploi en 1779, n'ayant pu obtenir de faire partie de la chapelle du roi. Les succès de l'abbé Roze étaient cependant populaires; il partagea son temps entre ses élèves et la composition jusqu'à l'époque du consulat. Le premier consul, qui l'estimait, lui offrit d'être maître de sa chapelle, mais l'abbé Roze refusa, parce qu'il aurait été obligé de prendre la direction de l'Opéra. En 1807, il devint bibliothécaire du conservatoire impérial de musique; on lui doit une *méthode de plain-chant* que l'institut adopta, en 1814, pour les maisons d'éducation; plusieurs *motets*, un *vivat* pour les fêtes du gouvernement, une *messe* exécutée pour la première fois, en 1802, à Saint-Gervais; une messe de *requiem* qu'il fit entendre en 1818 à la chapelle des *Quinze-Vingts;* c'est son chef-d'œuvre. L'abbé Roze était membre de la loge des *Neuf Sœurs*, en 1809.

ROZIER (l'abbé Jean-Baptiste-François), chevalier de l'église de Lyon, ville où il naquit le 24 janvier 1734, des académies royales des sciences, des arts et des belles-lettres de sa ville natale de Villefranche, de Marseille, etc.; de la société impériale de physique et botanique de

Florence, de la société économique de Rome, des bureaux d'agriculture de Lyon, de Limoges et d'Orléans, ancien directeur de l'école royale vétérinaire, était l'un des huit enfants d'un négociant estimé, mais peu riche. Il fut élevé au collége des jésuites de Villefranche, où il avait pour parent le père Mongez. L'état ecclésiastique fut pour lui une ressource qu'accrut modestement la direction d'un domaine en Dauphiné qui appartenait à son frère aîné, et où il put s'essayer dans la science agronomique. Bourgelat, son ami, passant de la direction de l'école vétérinaire de Lyon qu'il avait fondée en 1761, à celle d'Alfort, obtint qu'il serait remplacé à la première par l'abbé Rozier; mais à la suite de discussions assez futiles, il mit autant de soins à la lui faire perdre qu'il en avait mis pour la lui assurer, et il eut le même succès dans l'un et l'autre cas. L'abbé Rozier vint à Paris, et bientôt acheta de Gautier d'Agotez le *Journal de physique et d'histoire naturelle* auquel il donna une grande célébrité. La fortune néanmoins n'était pas son partage. Heureusement, Stanislas-Auguste, roi de Pologne, le prit sous sa protection et lui fit obtenir de la cour de France le riche prieuré de Nanteuil-le-Houdouin, qui le mit enfin dans la position d'acheter, dans les environs de Beziers, un do-

Digitized by Google

maine où il établit une sorte d'école d'agriculture, et où il acheva son *Cours complet d'Agriculture*, 10 vol. in-4°, que don Juan Alvarez-Quetra traduisit en espagnol, et que le roi d'Espagne fit répandre daus ses colonies. L'abbé Rozier publia, entre autres ouvrages, les *Tables des mémoires de l'Académie des Sciences, depuis sa fondation jusqu'en* 1770, 4 vol. in-4°, 1775-1776. Zélé maçon, il suivit avec une ardeur remarquable les travaux maçonniques et devint officier du Grand Orient en 1774. Les approches de la révolution l'effrayèrent, et il retourna à Lyon en 1778. Cette résolution lui devint funeste. Pendant le siége, le 29 septembre 1793, un bombe tomba sur l'appartement qu'il occupait et dispersa son corps en lambeaux. Telle fut l'horrible fin de cet homme de mérite et de cet excellent frère.

S.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude de), officier au régiment de Foix, naquit à Amboise d'une famille noble, le 18 janvier 1743; son titre de *philosophe inconnu* annonce que nous ne devons point l'envisager dans sa vie politique, militaire ou civile, qui d'ailleurs ne fournit

Digitized by Google

aucun renseignement. Disciple de Martinez-Pasqualis, il est le chef d'une maçonnerie mystique introduite dans la franc-maçonnerie de la secte du *martinisme*, créée par son maître, et dont les principes autorisent les croyances les plus bizarres et les superstitions les plus absurdes (*voy.* MARTINEZ-PASQUALIS). Saint-Martin prétend que la maçonnerie est une émanation de la divinité et qu'elle remonte à l'origine du monde; nous voyons là une opinion et non une extravagance. Mais, où Saint-Martin nous paraît avoir outre-passé le droit d'un sage réformateur, c'est lorsqu'il substitue aux choses les plus simples une doctrine qui ne peut satisfaire le bon sens, et qu'il présente ses idées dans un style que Voltaire qualifiait d'archigalimatias. Il divise la franc-maçonnerie en dix grades et les distribue en deux temples. Le premier temple renferme l'explication de sept grades : *apprenti*, *compagnon*, *maître*, *ancien maître*, *élu*, *grand architecte*, *maçon secret*. Dans le second temple ou grades supérieurs, il développe le système de *martinisme* : ce sont le *prince de Jérusalem*, le *chevalier de la Palestine* et le *chevalier Kadosh* ou *homme saint*. Tout cela est développé dans un manuscrit en 2 vol. in-4°, intitulé l'*Ecossisme réformé*, dont aucun libraire n'a voulu entreprendre l'impres-

sion, et qu'aucun maçon instruit n'a eu le courage de mettre en lumière.

Saint-Martin a fait peu de prosélytes, et a été obligé de se renfermer dans la maçonnerie qu'il traitait de *vulgaire*, et où néanmoins il était accueilli avec distinction, non à cause de ses idées étranges, mais parce qu'on lui reconnaissait du mérite et qu'il était un honnête homme. Il fut convoqué au couvent philosophique que les *Philalètes* ou *chercheurs de la vérité* établirent en 1785 et 1787, et où furent appelés tous les maçons distingués et les maçons sectaires, entre autres le comte de Cagliostro (*voy.* SAVALETTE DE LANGRIS, COURT DE GEBELIN CAGLIOSTRO). Saint-Martin refusa d'assister au couvent et de prendre part à ses opérations. La philosophie mystique de Saint-Martin se trouve dans le livre des *erreurs et de la vérité*, et dans les autres ouvrages du *Philosophe inconnu*. On lui doit la traduction d'une partie des œuvres de Bœhm, philosophe allemand. Saint-Martin mourut à Aulnay près Paris, le 13 octobre 1803.

SAINT-MARTIN (Louis-Pierre de), naquit à Paris le 10 janvier 1753, embrassa l'état ecclésiastique, fut conseiller-clerc au Châtelet, en 1781, prêcha, en 1786, le panégyrique de saint Louis devant l'Académie-Française, adopta

les principes de la révolution, se maria, devint juge au tribunal de cassation, membre du tribunal de révision établi à Trèves pour les quatre départements de la rive gauche du Rhin, juge en la cour d'appel, et conseiller à la cour supérieure de Liége; il avait fait partie d'une commission nommée pour recueillir les monuments des arts à Rome et en Italie. On connaît de lui des *Réflexions en réponse à celles de l'abbé d'Espagnac, touchant Suger et les établissements de saint Louis, avec des notes*, in-8°, 1786. De Saint-Martin, zélé franc-maçon, mourut le 13 janvier 1819, après avoir demandé à être enterré dans le jardin de la loge des francs-maçons de Liége. Les honneurs de l'église ayant été refusés à Saint-Martin, les francs-maçons le firent enterrer avec une grande pompe. La relation en a paru sous ce titre: *Honneurs funèbres rendus par la loge de la Parfaite Intelligence, à la mémoire du vénérable frère Saint-Martin*. Liége, 1818, 1819.

SAISSEVAL (le marquis de), capitaine de dragons, vén.·. et fondateur avec le marquis d'Arcambal, le duc de Luynes, le marquis de Bercy, le colonel Bacon de la Chevalerie, le comte de Gand, le marquis de Caumartin, le docteur Tissot et le comte de Ségur, de la loge de la

Digitized by

Candeur, installée en 1775. Il eut l'honneur de recevoir aux travaux de cette loge le sérénissime grand maître, duc de Chartres, et la sérénissime sœur duchesse de Bourbon, grande maîtresse des loges d'adoption de France. (*Voy.* Bourbon).

Il remplissait au Grand Orient de France, en 1778, les fonctions de représentant du grand maître. Cet illustre frère s'est fait souvent remarquer par ses discours et ses poésies maçonniques.

Le marquis de Saisseval était fondateur de la *Société philanthropique*, son vice-président l'année même de sa fondation, en 1780, puis en 1781 et 1782, secrétaire en 1783, et 2e vice-président en 1789.

SAVALETTE DE LANGES (N.), administrateur du trésor royal, avec Court de Gebelin, le président d'Héricourt, le vicomte de Tavannes, le prince de Hesse, etc., l'un des dignitaires de l'ancienne grand'loge de France, fondateur du régime des *Philalètes* ou *chercheurs de la vérité*, établi dans la loge des *Amis réunis*, en 1773. Les connaissances maçonniques enseignées dans ce rite ou régime, étaient distribuées en douze classes ou chambres d'instruction, On désignait les six premières par *petite maçon-*

Digitized by Google

nerie, et les six dernières par *maçonnerie supérieure*. Ce n'était qu'à la douxième classe que l'on obtenait l'entière connaissance du régime de ces maçons philosophes.

« En 1782, dit le frère Thory (*Histoire de la*
« *fondation du Grand Orient de France*, p. 193),
« vingt loges en France ou à l'étranger sui-
« vaient alors la doctrine des *Philalètes*. En
« 1785, ils conçurent le projet d'une réforme
« dans la maçonnerie, et convoquèrent les ma-
« çons français et étrangers à un couvent gé-
« néral à Paris. Quelques sociétés maçonniques
« y envoyèrent des députés qui se séparèrent
« après quelques séances. Un autre couvent fut
« convoqué en 1787; mais, comme le premier,
« il ne produisit aucun résultat. »

Entre autres maçons systématiques appelés à ces célèbres conférences, Saint-Martin et Mesmer refusèrent par lettres d'en faire partie. Cagliostro, également appelé, accepta la convocation, et promit d'y développer sa maçonnerie égyptienne; mais bientôt il faussa ses promesses par ses exigences, ses prétentions incompréhensibles, les difficultés de toute espèce qu'il multiplia à l'infini. Cagliostro s'était aperçu qu'il ne trouverait pas dans cette institution ce qu'il cherchait en maçonnerie : des prôneurs et des dupes. L'une des mortifications

Digitized by Google

auxquelles il ait été le plus sensible, est celle de s'être aussi avancé avec des hommes qui voulaient répandre la lumière maçonnique sur tous les systèmes.

Savalette de Langes avait été élu président du couvent, et comme les conférences devaient avoir lieu en français et en allemand, le marquis Chefdebien fut élu secrétaire pour la langue française, et le baron de Gleichen pour la langue allemande.

Le couvent avait jugé Cagliostro à l'avance; mais pour le convaincre de nullité et surtout de mauvaise foi, il se prêta à toutes les demandes acceptables. Il lui envoya des commissaires et établit une correspondance avec lui et la loge de la *Sagesse triomphante*, orient de Lyon, mère-loge du rite égyptien, que Cagliostro avait fondée. La patience du couvent ne cessa que lorsqu'il eut mis l'intrigant jongleur dans le cas de ne s'échapper que par l'absurde et la plus parfaite impudence.

Le zèle du frère Savalette de Langes avait réuni à l'établissement des *Philalètes* un très-beau cabinet de physique, une précieuse collection d'objets d'histoire naturelle, une riche bibliothèque, enfin des manuscrits et autres documents d'une grande importance. La mort de Savalette de Langes, arrivée peu après la ré-

volution française, et les événements politiques, dispersèrent les membres et amenèrent la perte de tant de richesses. En 1806, la mère-loge du rite écossais philosophique, sous le titre de *Saint-Alexandre d'Écosse et du Contrat-Social réunis*, acquit de différentes personnes les débris de cet ancien dépôt, qui furent confiés à la garde du frère Thory. (*Voy*. ce nom.)

Le couvent de 1777 a été immortalisé par le cours, en sept séances, qu'y fit Court de Gebelin.

SESMAISONS (le comte de), colonel au régiment de Royal-Roussillon, député au Grand Orient, et substitut de l'orateur de la respectable loge de la *Candeur*. Dans la séance du 5 février 1778, il fut chargé de donner aux illustres sœurs des instructions sur l'importance et l'utilité des grades de la maçonnerie des dames. C'est dans le discours qu'il prononça dans cette séance que l'on remarque cette idée gracieuse des vrais chevaliers maçons : « Nos constitutions imposent à nos sœurs trois « devoirs pénibles : *travailler*, *obéir* et se *taire*. « Nous prendrons pour nous une partie de « leurs obligations : qu'elles *travaillent* à notre « bonheur ; qu'elles *obéissent* à nos cœurs, nous « nous chargerons de nous *taire*. »

Digitized by Google

STROGONOFF (le comte Alexandre de), d'une ancienne famille russe, naquit vers le milieu du dix-huitième siècle, et fut conseiller privé, chambellan de l'impératrice de Russie, chevalier des ordres de l'Aigle-Blanc, de Saint-Anne et de Saint-Stanislas. Une éducation distinguée, le goût des beaux-arts, les plus heureuses qualités personnelles, distinguèrent ce grand seigneur étranger, qui habita Paris pendant longues années, et qui fut lié avec tout ce que la cour de France et le monde littéraire comptèrent d'hommes distingués.

De retour à Saint-Pétersbourg il devint président de l'Académie des Beaux-Arts, et fut chargé en 1802, de la part de son souverain, d'annoncer à l'abbé Delille que l'empereur Alexandre acceptait la dédicace de sa traduction de l'*Énéide*. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 27 septembre 1811.

Pendant son séjour dans notre patrie il fut reçu maçon dans la loge des *Amis réunis*, orient de Paris, fut zélé pour les progrès de l'ordre, et devint, en 1774, grand officier d'honneur du Grand Orient, comme premier grand surveillant. Il était très-assidu aux travaux.

T.

TAEXIS (Jean-Baptiste-Antoine-Joseph-Marie), peintre et sculpteur suisse, chevalier de l'ordre du Christ, est né vers 1777. Il paraît qu'il n'est pas bien assuré lui-même du lieu de sa naissance, car il se borne à dire, sans exprimer d'opinion personnelle, que quelques amis voulurent lui prouver (il avait alors dix-sept ans) qu'il était né à Plaisance, et avait été baptisé catholique dans la cathédrale de cette ville, sous le nom de VINCENT TASSI, nom qu'il porta long-temps, et sous lequel il fut, en 1802, reçu franc-maçon, compagnon et maître à la loge de la *Parfaite Sincérité*, orient de Marseille. Affilié en 1806 à la loge impériale de *Caroline*, à Milan, il y reçut le grade d'*élu;* plus tard il reçut le grade de *rose-croix* à Lisbonne, et enfin les grades supérieurs à Londres ; c'est dans cette ville qu'il fut fait grand inspecteur général, trente-troisième et dernier degré du rite écossais ancien et accepté.

Taexis quitta Plaisance, où, comme il le dit naïvement, il *souffrait la faim*, pour se rendre à Lugano, en Suisse : c'était au commencement de la révolution française. A Misoco on lui fait présent d'un passe-port qui lui donne la qua-

lité d'Helvétien, né en Suisse dans la capitale des Grisons; il y est fils d'un négociant, et se nomme Taexis, et non Tassi. Muni de ce passeport il vient en France en l'an vi, s'arrête à Lyon, établit dans cette ville une école de dessin, et travaille à l'ornement du *temple décadaire*. Il passe à Ambérieux, département de l'Ain, sur la fin de cette année, et y reste jusqu'à l'an vii; pendant ce temps il fait pour la commune une *statue colossale de la Liberté*. Ces différents travaux lui valent des certificats de civisme avec lesquels il se rend à Paris. M. Parseval-Grandmaison l'accueille avec bienveillance. M. de Bourrienne sachant qu'il a le projet de se rendre en Égypte lui donne des lettres de recommandation pour le général Kléber. A Toulon il s'embarque pour Alexandrie; un vent contraire le fait relâcher à Naples d'où il passe à Malte. Avec l'appui et les secours d'un amateur des arts, il s'embarque pour Londres, de là pour l'Égypte, et débarque à Alexandrie : le général Kléber n'était plus. Taexis se rend en Syrie, mais il est pris par les Bédouins, vendu plusieurs fois par eux, conduit à Alger, puis à Bastion où un juif l'achète et le donne en cadeau au bey de Tunis. « Que ne dois-je « pas, dit cet artiste, à ce nouveau frère? Il « m'embrasse, m'occupe, me voilà libre et

« riche, et six mois après un congé me permet « de passer en Espagne ! »

De Barcelonne il se rend successivement en Amérique, en Suède, en Italie. Canova et Landi perfectionnent ses études comme statuaire; mais, se sentant bientôt à charge à ses protecteurs, il quitte Rome et vient en France, à Livourne, où MM. François et Guebard, sur la recommandation du frère Caprara, conseiller d'État et grand écuyer en Italie, le traitent comme leur propre fils; ils le placent ensuite, à sa demande, sur un vaisseau danois. Il se livre encore à son goût pour les voyages.

Après avoir essuyé plusieurs tempêtes, et tourné le cap Saint-Vincent à la hauteur de Villa-Nova, il est pris par un corsaire de Maroc. Délivré par un vaisseau portugais, il est conduit à Lisbonne. Le prince régent de Portugal le créa chevalier de l'ordre du Christ, directeur d'une école des stucs, et professeur de l'Académie de Sculpture, avec 12,000 francs de traitement. Sous le général Junot duc d'Abrantès, gouverneur général, il est chargé de la direction des beaux-arts et des arts mécaniques; il fait un tableau de six pieds de large où il représente l'*entrée des Français dans Lisbonne*. Après la bataille d'Ovieniera, les Français se retirent du Portugal; Taexis est arrêté

Digitized by

comme partisan des Français, comme franc-maçon et comme propagateur de la maçonnerie, ayant fondé plusieurs loges à Lisbonne. Conduit en prison, en chemin il fait le signe de détresse. Des Anglais l'entendent et le délivrent ; le général Beresford lui accorde sa protection ; mais ce général quitte le Portugal pour passer en Espagne. Alors Taexis est arrêté une seconde fois et enfermé dans les cachots de l'inquisition. Condamné à être brûlé vif, il demanda comme unique moyen de salut, à abjurer le luthérianisme que l'on savait qu'il professait pour embrasser le catholicisme. C'est à cette circonstance qu'est due l'idée du titre de l'ouvrage d'où nous avons extrait cette notice : *Le Suisse catholique deux fois, etc.* Savamment catéchisé par un des premiers docteurs de l'Église portugaise, le P. J[h] Filgaire, honnête homme au fond, il voit hâter, dans sa prison à Bélem, à une lieue de Lisbonne, les apprêts de la cérémonie de l'abjuration. L'évêque de Bragance est son parrain, et il est baptisé le jour de la Saint-Jean d'été 1810. Le général Wellesley, président de la régence portugaise, lui fit bientôt rendre la liberté. Il s'embarque sur un bâtiment américain, et arrive à Bordeaux. A peine débarqué dans cette ville, il est mis au fort du Ha par ordre du commissaire général de la po-

Digitized by Google

lice. Les loges de Bordeaux s'intéressèrent à lui et lui accordèrent toutes sortes de secours, et enfin lui firent obtenir sa liberté. Il vint à Paris, où M. de Lally-Tollendal l'aida dans sa détresse. De Paris, Taexis se rend à Plaisance, où il devient professeur d'une école d'architecture fondée par le général Gazzola. L'ouvrage publié par cet artiste, sous le titre du *Suisse catholique deux fois*, ou *Doctrine philosophique*, dédié aux vrais juges grands commandeurs philosophes *initiés, et à tous les membres de l'association maçonnique* (1 vol. in-8°. Paris, Michaud, 1814), offre de nombreuses incorrections sous le rapport du style; mais il est écrit avec chaleur, simplicité, et se fait lire avec intérêt. Taexis est un homme très-instruit, très-judicieux, catholique fort peu orthodoxe, quoique *catholique deux fois*. Son but principal est de prouver que l'Ancien et le Nouveau-Testament, création, dieux, anges, événements, dogmes, cérémonies, etc., ne sont que des imitations, des réminiscences plus ou moins heureuses des anciens cultes, des anciens dieux, dogmes, cérémonies des Brahmes, des Égyptiens, des Grecs, etc. Il les rapproche, les compare, les détache, et s'appuie constamment des monuments de l'histoire des mythologies, de l'autorité des auteurs, tant profanes que sacrés. La

Digitized by Google

seule opinion que nous nous permettrons d'émettre ici, est que cet ouvrage mérite d'être lu et médité. L'auteur annonce un nouveau livre qui a pour titre : *Le Suisse de retour dans sa patrie.*

TARGE (Jean-Baptiste), professeur de mathématiques, historien et littérateur, naquit à Paris vers 1720. De bonnes études et des talents recommandables le firent admettre comme professeur de mathématiques à l'École Royale militaire dès la formation de cette école, et porter au nombre des membres correspondants de l'Académie royale de Marine. Il mourut à Orléans en 1788. En qualité de traducteur, il a publié : Traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, par Smolett, 1759, 19 vol.; de l'*Histoire de la guerre de l'Inde depuis* 1745, par Orme, 1765, 2 vol. in-12; de l'*Abrégé chronologique*, ou *Histoire des découvertes faites dans les différentes parties du monde*, par Barrow, 1766, 12 vol. En qualité d'historien, il a donné : *Histoire d'Angleterre depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'en* 1763. Paris, 5 vol. in-12, 1768 : c'est une continuation de l'ouvrage de Smolett; *Histoire de l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, 6 vol. in-12, 1772; enfin *Histoire générale d'Italie depuis la*

Digitized by Google

décadence de l'empire romain, 4 vol. in-12, 1774. Targe était, en 1774, membre du Grand Orient de France, en qualité de député de la loge de Jeanne d'Arc, orient d'Orléans.

TISSOT (Pierre-François), homme de lettres, suppléant de l'abbé Delille au collége de France, est né à Versailles (Seine-et-Oise), le 10 mai 1768. Sa traduction en vers des *Bucoliques de Virgile*, proposée pour l'un des *prix décennaux*; la traduction, également en vers, des *Baisers de Jean second*, suivie de poésies érotiques. L'estime de l'abbé Delille, dont il était le suppléant, et qui l'avait désigné pour son successeur au collége de France, et auquel il succéda en effet, ses principaux articles de critique littéraire dans nos plus remarquables journaux, recommandent le nom de M. Tissot à la juste reconnaissance de tous les amis des lettres. Néanmoins un ministère antilittéraire, antilibéral, le priva, en 1825, de la chaire qu'il occupait, et lui enleva même la propriété du *Pilote*, journal qui ne devait son existence et son succès qu'à la faveur du public. M. Tissot est aussi un honorable franc-maçon; successivement membre et orateur de la loge des *Neuf Sœurs*, il concourut, en 1807, pour un

Digitized by Google

des prix de poésie que proposait cette respectable loge. Il n'obtint que l'*accessit* pour sa belle ode sur l'*incendie de Copenhague par les Anglais*. M. de Chazet fut couronné au même concours pour ses deux odes sur le *travail* et sur les *vertus*, ou les *lois de la maçonnerie* : le sujet était en effet plus spécial à notre ordre que l'épisode de M. Tissot, et c'est sans doute ce qui détermina le suffrage des juges. On voit à l'article *Chazet* avec quelle grâce et quelle fraternité cet aimable rival égalisa les rangs. Honneur à la maçonnerie, qui de deux poètes rivaux fait deux amis ! M. Tissot a publié dans des *Études sur Virgile* le résultat de ses leçons au collége de France.

TISSOT (N.), maitre ès-arts en l'Université, docteur en médecine, chirurgien major du 4e régiment de chevau-légers, fut un des fondateurs et secrétaires de la célèbre loge de la *Candeur*, et député des Grands Orients de Berlin et de Hollande. En qualité de secrétaire de la loge de la *Candeur*, depuis sa fondation, en 1775, jusqu'en 1779, il donna, dans des esquisses remarquables, l'historique de la loge, soit dans ses séances ordinaires, soit en présence du sérénissime grand maître duc de Chartres et de la sérénissime duchesse de

Bourbon, grande maîtresse de toutes les loges de France. (*Voy.* SAISSEVAL.)

THORY (Claude-Antoine), avocat, ancien greffier de la chambre criminelle du Châtelet, premier adjoint du maire du premier arrondissement de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit dans cette ville le 26 mai 1759, et y mourut au mois d'octobre 1827.

Un goût prononcé pour l'étude de la botanique l'écarta des affaires publiques et le sauva des proscriptions. Membre des anciennes loges de *Saint-Alexandre d'Écosse* et du *Contrat Social*, il fut un des soutiens de la mère-loge écossaise formés de ces deux ateliers, et sans se mettre en évidence, il provoqua ou appuya diverses tentatives ayant pour but de renverser le Grand Orient de France, au profit de la mère-loge écossaise. Il appartenait aussi à plusieurs loges de divers rites. Le Grand Orient, plus généreux que prudent, le plaça au nombre de ses officiers, et le laissa, sans défiance, prendre communication des pièces originales déposées dans ses archives.

La révolution française avait dispersé les membres du Grand Orient et mis beaucoup de désordre dans le riche dépôt des pièces et titres de l'ordre; M. Thory passe, sans doute injus-

Digitized by

ment, pour en avoir laissé égarer plusieurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce frère a formé le plus riche et peut-être l'unique recueil de matériaux propres à faire écrire l'histoire de la maçonnerie, et il a toujours témoigné l'appréhension d'en voir l'histoire tracée par une autre main que la sienne. Il s'est essayé, mais sans exactitude et sans impartialité, au rôle d'historien dans deux ouvrages dont nous parlerons plus bas. Fidèle à son système de ne s'avancer qu'à demi, il a soutenu, aussi longtemps qu'il l'a pu sans se compromettre, le frère Piron (*voy.* ce nom), dont la conduite a été si peu convenable envers le Grand Orient de France.

Le frère Thory fut vénérable, archiviste et trésorier de la mère-loge écossaise. En cette double et dernière qualité il se fit autoriser à acheter, pour le compte de la mère-loge, les choses les plus rares et les plus précieuses en manuscrits, livres imprimés, médailles, bijoux, décors, sceaux, timbres, figures de bronze et autres objets de franc-maçonnerie. Il fit faire un catalogue de toutes ces curiosités, qu'il classa lui-même dans un local particulier, où les maçons étrangers et autres étaient admis à jours fixes.

Dans un pacte spécial entre les associations du rite philosophique, il fut stipulé que, dans

le cas où la mère-loge écossaise fermerait ses travaux (ils le sont depuis 1826), la plus ancienne loge du même rite, qui serait en activité, entrerait en possession de ses archives : ce droit appartient à la loge du *Mont-Thabor*. Outre cette riche collection formée des deniers de la mère-loge, M. Thory avait acquis pour son compte personnel divers objets précieux. La double collection reste dans les mains de madame Thory; et, à la mort de cette dame, il y a tout à craindre que ces richesses, si importantes pour la maçonnerie française, ne passent dans les mains de quelque maçon étranger, amateur et jaloux de nous priver d'un trésor qu'il ne serait plus possible de former en France.

Les ouvrages que M. Thory a publiés sous le voile de l'anonyme sont : 1° *Histoire de la fondation du Grand Orient de France*, etc. Paris, 1812, 1 vol. in-8°; 2° *Acta latamorum*, ou *Chronologie de l'histoire de la franc-maçonnerie française et étrangère*, etc. Paris, 1815, 2 vol. in-8°. L'un des rédacteurs de *l'Hermès*, ou *Archives de la Maçonnerie*, t. I, p. 399, s'exprime ainsi en parlant de l'*Histoire du Grand Orient* : « Il « serait possible que l'historien (le frère Tho- « ry) n'eût pas toujours employé dans ses ta- « bleaux le crayon d'une sévère impartialité. « Il se trouve depuis long-temps, dit-on, à la

Digitized by Google

« tête de quelques débris d'une institution ma-
« çonnique qui, autrefois chef d'ordre en
« France, se montra rivale du Grand Orient.
« On ajoute que cet auteur n'a déposé la toge
« sénatoriale maçonnique du consistoire fran-
« çais que dans une tracasserie qui a eu lieu en-
« tre ce consistoire et celui du rite appelé ancien
« et accepté. Il serait donc nécessaire que son
« livre, pour devenir une autorité, eût subi
« l'examen d'une critique sévère, et je ne sa-
« che pas qu'aucun écrivain français s'en soit
« occupé. »

TSCHOUDY (le baron Théodore-Henri de), généralement nommé Tschudy, conseiller au parlement de Metz, fils d'un conseiller chevalier d'honneur au même parlement, naquit en 1720, d'une famille originaire du canton de Glaris, en Suisse, mais établie en France au commencement du seizième siècle. Le baron de Tschoudy, comme membre de cour souveraine (il était conseiller à ce parlement), fut obligé de solliciter du roi la permission de voyager. L'ayant obtenue il se rendit, sous le nom de *chevalier de Lussy*, en Italie, où il éprouva d'assez vives persécutions pour avoir publié sous le titre du *Vatican vengé* (la Haye, 1752, in-8°), une apologie des francs-maçons

contre la bulle de Benoit XIV. Sa passion pour les voyages le conduisit en Russie, où, bientôt dénué de toutes ressources pécuniaires, il fut obligé de s'engager dans la troupe de comédiens entretenus par l'impératrice Élisabeth. Le favori de cette princesse, Ivan Schouvalow, charmé peut-être moins du talent de l'auteur improvisé que de la facilité qu'il avait de parler plusieurs langues, lui fit obtenir la place de secrétaire de l'académie de Moscou, et se l'attacha en qualité de secrétaire particulier, sous le nom de *comte de Putelange*.

Le secrétaire de l'académie et du comte de Schouvalow publia, en 1755, le journal ou recueil français *le Caméléon littéraire*, dont il parut douze numéros. L'impératrice Élisabeth, charmée de l'esprit, des manières distinguées et de la jeunesse du baron de Tschoudy, chevalier de Lussy ou comte de Putelange, le nomma gouverneur de ses pages.

Cette faveur toute particulière attira au nouveau protégé de l'impératrice des ennemis puissants. Favori à son tour, et sujet d'un prince étranger, il fut obligé de quitter la Russie, et, de retour en France, il apprit que ses persécuteurs y avaient de l'influence. Arrivé à Paris il fut mis à la Bastille par ordre du gouvernement. Sa mère implora la protec-

tion d'Élisabeth et celle du grand duc (depuis l'empereur Pierre III).

Bien que ce prince n'aimât pas le baron de Tschoudy, il ne put résister aux instances de l'impératrice Élisabeth, et il écrivit à madame de Tschoudy, mère du captif, que ce *fils chéri* (ce sont les propres expressions du grand duc) lui serait bientôt rendu.

Libre, le baron de Tschoudy retourna à Metz, où il ne parut s'occuper que de la franc-maçonnerie. Il revient à Paris, en 1766, dans l'intention d'y réformer les hauts grades et d'y introduire des grades nouveaux. Sous ce rapport il a fait beaucoup de mal à la simplicité et à l'unité du système maçonnique. Partisan de la doctrine de Ramsay (*voy.* ce nom), il fait remonter l'origine de l'ordre à Godefroy de Bouillon, c'est-à-dire à l'époque des croisades, opinion que l'abbé Robin (*voy.* ce nom) a aussi partagée.

Cette année même il publia *l'Étoile flamboyante*, ou *la Société des francs-maçons considérée sous tous les aspects*, Francfort et Paris, 2 vol. in-12, 1766, souvent réimprimé format in-18, en société avec Bardou-Duhamel, fils de l'auteur du *Traité de la manière de lire les auteurs avec utilité*. La même année encore il s'attacha au *Conseil des chevaliers d'Orient*,

fraction du *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident*, *souverains princes maçons*, dont un tailleur d'habits, le frère Pirlet, s'était séparé pour créer le nouveau conseil. Le baron de Tschoudy profita habilement de l'inexplicable hardiesse du schismatique Pirlet, pour mettre à exécution son plan de réforme et sa création de quelques grades de haute maçonnerie.

Peu avant sa mort, arrivée en 1769, il légua au *Conseil des chevaliers d'Orient*, ses manuscrits, entre autres celui du *grade écossais de Saint-André*, qui entre dans la nomenclature des trente-trois grades du rite écossais ancien et accepté, sous la condition de ne pas le faire imprimer. Le conseil ne tint aucun compte de la volonté du baron de Tschoudy, et rendit ce grade public (1780, in-8°).

L'Étoile flamboyante, que l'on peut regarder comme le propre ouvrage de son célèbre auteur dans ce qu'il y a de plus remarquable, offre une lecture intéressante : il y discute avec finesse, et plus souvent avec causticité les opinions de ses prédécesseurs sur l'origine de notre institution; mais il manque le but dont il a écarté ses rivaux en adoptant l'opinion toute systématique de Ramsay. On lira donc avec fruit l'ouvrage du baron de Tschoudy, si l'on

s'arrête à propos dans l'adoption des opinions de l'un de nos frères les plus distingués. Le baron de Tschoudy mourut le 28 mai 1769.

On lui attribue quelques romans, entre autres celui de *Thérèse philosophe*.

TURPIN (François-Henri), historien, surnommé peut-être un peu complaisamment le *Plutarque français*, naquit à Caen vers 1709, et mourut à Paris en 1799. Son ouvrage principal est *la France illustre* ou *le Plutarque français*, récit généralement bien fait, judicieux et attachant, de la vie de nos grands hommes. Paris, 4 vol. in-4°, 1775-1785. Cet ouvrage fut loué outre mesure par Sabatier, assez mauvais juge, et traité fort sévèrement par La Harpe, qui est excellent juge quand les passions ne l'égarent pas, et malheureusement elles l'égarent souvent : tous deux étaient à côté de la vérité.

La *Vie de Dugay-Trouin*, l'un des ornements de ce recueil, valut à son auteur des lettres de citoyen de la ville de Saint-Mâlo : ce témoignage de considération en vaut bien un autre. Turpin a donné la *Vie de Mahomet, législateur de l'Arabie*, 2 vol. in-12, 1773 ; une *Histoire des révolutions d'Angleterre, de* 1688 *à* 1747, 2 vol. in-12, 1786; une *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, 1770-1771,

2 vol. in-12; une *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, in-12, 1769; une *Histoire universelle imitée des Anglais*, etc. Simple, modeste, véritable homme de lettres, Turpin vécut toujours dans la médiocrité. En 1795 le gouvernement lui accorda des secours, et le laissa mourir dans la misère à l'âge de 90 ans. Il avait été, comme maçon, membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Ses frères étaient alors dispersés, et les loges étaient encore sous le coup des événements politiques.

TURPIN DE CRISSÉ (Lancelot, comte de), lieutenant général en 1780, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et gouverneur du fort d'Escarpe en 1781, émigra en 1792, et mourut dans l'exil; il était né en 1715. Le comte de Turpin-Crissé devint membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Le frère de La Dixmerie rend hommage à son mérite dans les termes suivants : « Il brille également soit qu'il fasse la guerre, « soit qu'il écrive sur cet art terrible. » En effet, cet illustre frère s'est placé parmi les tacticiens célèbres, par des ouvrages dont nous allons citer les titres : 1° *Essais sur l'Art de la Guerre*, 1754, 2 vol. in-4°; *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculli*, 1769, 3 vol. in-4°; 3° *Commentaires sur les institutions de*

Digitized by Google

Végèce, 1770, 3 vol. in-4°; enfin, *Commentaires de César, avec des Notes historiques, critiques et militaires*, 1785, 3 vol. in-8°.

U.

USSIEUX (Louis d'), homme de lettres, directeur et rédacteur du *Journal de Paris* en 1777, naquit à Angoulême en 1747, et se consacra entièrement à la littérature jusqu'à l'époque de la révolution. En 1795, le département d'Eure-et-Loir le nomma membre du conseil des anciens; plus tard il devint membre de la Société d'agriculture, et mourut le 21 août 1805. Il est connu comme agronome par plusieurs *dissertations* et *articles* insérés dans les recueils d'agriculture, et par l'article *vigne* dans le cours de l'abbé Rozier; comme littérateur, par le *Décaméron français*, ou *Nouvelles historiques*, etc., 2 vol. in-8°, 1774, et *Nouvelles françaises*, 3 vol. in-8°, 1775. Il a donné une traduction du *Roland furieux*, 1775-1783, traduction faible et sans couleur; une *Histoire abrégée de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais*, 2 vol. in-12, 1772; avec Bastide aîné, une *Histoire de la littérature française*, 1772, 2 vol. in-12; et entre autres pièces de théâtre, la célèbre parodie de *Ga-*

brielle de Passy, critique fine et spirituelle de la *Gabrielle de Vergy* de Dubilloy.

D'Ussieux eut pour collaborateur son ami Imbert, franc-maçon; d'Ussieux était, en 1789, membre du Grand Orient, en qualité de député de la loge de la *parfaite Charité*, orient de Bernay.

V.

VASSAL (Pierre-Gérard), docteur en médecine, médecin de bienfaisance du 7e arrondissement, né le 14 octobre 1769, est auteur de différents ouvrages, entre autres d'une *Monographie sur la digitale pourprée*, plante dont on ne faisait presque point usage en France avant lui, et au moyen de laquelle on guérit plusieurs hydropisies, et quelques maladies du cœur; et d'un *Mémoire sur l'acétate de morphine, et les moyens de reconnaître ce poison après la mort.* Ancien vénérable, très-sage et président de la loge chapitrale et aréopagite des *Sept Écossais réunis*, dont il a amélioré et soutenu l'administration avec un zèle et une constance dignes des plus grands éloges; il est depuis 1815 officier du Grand Orient, depuis 1819 secrétaire général de ce corps, et depuis 1827 président du grand collége des rites, qui fait partie du sénat maçonnique, pour la collation des 31, 32, et 33e de-

Digitized by Google

grés. M. Vassal est un maçon fort instruit et très-laborieux. Ses comptes rendus, comme secrétaire général, ont été souvent remarqués; c'est un des officiers les plus zélés et les plus actifs du Grand Orient.

VERNET (Claude-Joseph), célèbre peintre de marine, naquit à Avignon en 1714, et mourut à Paris en 1789. Il fut reçu membre de l'Académie des Beaux-Arts, sur la présentation de son tableau, *un port de mer par un soleil couchant*, et nommé conseiller de l'Académie en 1766; il eut le bonheur de recevoir en 1787, dans cet illustre corps, son fils Carle Vernet, après son tableau du *triomphe de Paul-Émile.* Joseph Vernet a produit un nombre considérable de tableaux; il en peignit deux cents de l'année 1752 à 1789, et le Musée du Louvre en possède quarante-huit, au nombre desquels sont quinze *ports de France*, exécutés par lui pour le compte du gouvernement. Il est le chef d'une famille dont les membres se sont illustrés dans cet art sublime

. . . . de parler aux yeux.

Carle et Horace, ses fils et petits-fils, ont ajouté à la gloire de leur nom par une supério-

rité marquée dans les tableaux de genre; mais Joseph est regardé, avec raison, comme le modèle que les élèves de l'école française doivent étudier et prendre pour guide lorsqu'ils veulent, soit reproduire l'Océan dans ses effets pittoresques ou dans son agitation effrayante, soit tracer une ville maritime, et donner le mouvement et la vie à tous les objets qui concourent à l'animer. D'habiles peintres se sont formés à son école, et parmi eux les amateurs des arts citent MM. Hue, Gudin et Isabey le fils. Joseph Vernet, membre de la loge des *Neuf Sœurs*, était un des frères les plus zélés de cet illustre atelier, qui le retrouvait toujours lorsqu'il y avait une bonne action à faire, ou des mesures maçonniques sages et utiles à exécuter. Dans une sorte de galerie des membres de la loge des *Neuf Sœurs*, publiée en 1779, le frère de La Dixmerie s'exprime ainsi en parlant de ce grand peintre : « Il est accoutumé à prendre la nature sur le « fait, à peindre, avec une égale supériorité, « ses effets les plus terribles comme ses aspects « les plus doux. » (*Voy*. LA DIXMERIE.)

VIENNET (Jean-Pons-Guillaume), littérateur, chef de bataillon au corps royal d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, membre de la chambre des dépu-

Digitized by Google

tés depuis la session de 1827-1828, est fils d'un ancien législateur, et neveu de l'ancien curé de Saint-Méry de Paris. D'excellentes études, et le goût des sciences militaires, lui promettaient une carrière brillante; mais il fut malheureux. Pris en 1798 sur l'*Hercule*, il passa neuf mois sur les pontons d'Angleterre; rendu à la liberté, il reprit du service, et fit brillamment la campagne de 1813 dans l'artillerie de la marine. Aux batailles de Lutzen et de Bautzen il gagna la croix de la Légion-d'Honneur; mais il eut encore le malheur d'être fait prisonnier au moment même où le pont de Leipzig était mis en pièces. Les événements de 1814 lui permirent de rentrer dans ses foyers. Il fut sans emploi pendant les cent jours, en 1815, et ne signa pas l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Il fut nommé chef de bataillon au corps royal d'état-major. Comme littérateur, nous ne parlerons pas de ses brochures politiques; il a publié un volume de *poésies*, un volume d'*épîtres*, un poème intitulé *Parga*, qui a été traduit en grec moderne; il a donné à l'Académie royale de musique *Aspasie* et *Périclès*, et au Théâtre-Français la tragédie de *Clovis*. Il travaille depuis long-temps à un poème en douze chants intitulé *Francus*, et a mis au jour, en 1827, le poème fort remarquable de

Philippe-Auguste. M. Viennet appartient à l'ordre maçonnique, et y remplit les premières dignités de l'ordre. Nommé membre de la chambre des députés en 1828, sa place a toujours été parmi les plus illustres défenseurs de nos libertés.

VILLETTE (madame la marquise de), grande maîtresse de la loge écossaise de *Belle et Bonne*, fut l'illustre héroïne de la fête d'adoption donnée dans son hôtel, rue de Vaugirard, le 9 février 1819, et où tous les arts semblèrent se réunir pour honorer la noble et vertueuse dame à qui Voltaire, lors de sa *réception*, en 1778, fit hommage des gants de femme qui lui furent présentés. Parmi les illustres frères et sœurs on remarquait S. A. S. le prince Paul de Wurtemberg, et lady Morgan. Le frère comte de Lacépède assista et présida un moment l'assemblée comme vénérable d'honneur; madame la comtesse Guilleminot remplissait les fonctions de sœur inspectrice, madame la baronne de La Rochefoucault était sœur dépositaire. M. de Jouy, membre de l'Institut, composa des vers que récita mademoiselle Duchesnois, célèbre tragédienne du Théâtre-Français. Le buste du grand homme fut couronné par la grande maîtresse elle-même; enfin la réunion

Digitized by Google

fut des plus solennelles et des plus brillantes.

VOLTAIRE (Arouet de), membre de la loge des *Neuf Sœurs*. Donner des détails biographiques sur Voltaire, ce serait entreprendre la généalogie d'Hercule. Hercule a-t-il besoin qu'on fasse sa généalogie? Voltaire a-t-il besoin qu'on le fasse connaître dans l'histoire de sa vie et de ses ouvrages? Nous ne considérerons donc Voltaire que comme franc-maçon, et c'est sous ce rapport que les plus petits détails seront du plus haut intérêt : intérêt d'autant plus réel et puissant, que les détails dans lesquels nous allons entrer ne sont presque pas connus, et que ce n'a pas été sans recherches et sans peine que nous nous les sommes procurés.

Dans l'espace d'un demi-siècle, de 1725 à 1775, les progrès de la franc-maçonnerie en France, et particulièrement à Paris, furent tels, que la noblesse, la magistrature, la haute bourgeoisie, des membres distingués du clergé, et les hommes d'un mérite éminent dans les sciences, les lettres et les arts, s'étaient fait recevoir francs-maçons et fondaient des loges. C'est ainsi que furent érigées par les gens de lettres, en 1776, la loge des *Neuf Sœurs*, et, en 1778, pour la cour et la haute société, la loge de la *Candeur*.

Digitized by Google

Helvétius fut un des frères qui conçurent le projet d'offrir un asile fraternel aux gens de lettres épars dans diverses loges; mais il mourut avant l'érection du temple des *Neuf Sœurs*. La loge créée enfin, sa veuve fit hommage à l'atelier des insignes maçonniques de l'illustre défunt. Cette loge, qui comptait parmi ses membres Franklin, Court de Gebelin, La Dixmerie, Lalande, l'abbé Cordier de Saint-Firmin, et une foule de frères honorablement connus dans le monde profane par leurs talents et leurs vertus, briguait un honneur qui devait rejaillir sur l'ordre entier, l'honneur d'initier Voltaire.

Dissiper les ténèbres, détruire les préjugés et les superstitions, gagner les cœurs à la vertu, attacher à la plus belle des institutions morales tout ce qui peut la rendre de plus en plus recommandable et l'illustrer, voilà le but de la société des francs-maçons; but constant, unique, toujours vainqueur. De zélés et habiles frères, Franklin, l'ami de Voltaire, Court de Gebelin, pour la science, le contemporain de l'ancien monde, Lalande qui possède tous les secrets de l'organisation physique du ciel, appellent l'attention et l'intérêt du grand homme sur l'institution mystérieuse dont il a entendu parler, et à laquelle il n'a pas épargné ses re-

doutables sarcasmes..... Mais bientôt la puissance du plus caustique des poëtes va échouer devant la simplicité, la grandeur des vues maçonniques. Franklin, Court de Gebelin et Lalande, le pressent avec une vivacité qui l'étonne; néanmoins il refuse, il parle de son grand âge, il craint le ridicule..... Homme extraordinaire! pouvais-tu croire que tes amis, que tes admirateurs cherchassent à se jouer de la sainte amitié, à flétrir ta gloire immortelle en t'entraînant dans une fausse démarche? Le prosélytisme, qui comptait de tels organes, devait triompher de frivoles scrupules. Voltaire ne résiste plus, le triangle lumineux n'a pas remporté sur le génie de l'homme une plus éclatante victoire..... Mais écoutons le frère de La Dixmerie (*voy*. ce nom).

« Quelle époque dans les annales de la ma-
« çonnerie! Quelle gloire, quel triomphe pour
« la loge des *Neuf Sœurs!* Ce fut à l'âge de
« quatre-vingt-quatre ans que le Nestor du
« Parnasse français, ce vieillard, l'étonnement
« et l'admiration de l'Europe; lui dont les
« écrits, les actions, la personne même, étaient
« pour elle un spectacle toujours varié, tou-
« jours intéressant, toujours nouveau; ce fut
« à cet âge que cet homme unique vint puiser,
« dans la loge des *Neuf Sœurs,* un genre d'ins-

« truction que plus de soixante ans d'étude « n'avaient pu lui procurer. Nos mystères lui « furent développés d'une manière digne d'eux « et de lui. Il aima, il admira la sublime sim- « plicité de notre morale. Il vit que l'homme « de bien était maçon sans le savoir. Il vit que « la loge des *Neuf Sœurs* joignait à tout ce « qu'elle a de commun avec les autres sociétés « du même genre un point de morale négligé « presque partout ailleurs, celui d'exciter l'é- « mulation, et de proscrire la rivalité; d'unir « ceux que des intérêts personnels, un même « but, les mêmes prétentions pouvaient divi- « ser; de rendre l'émule utile à son émule; « de confondre même ce dernier nom dans les « noms les plus doux de frère et d'ami. Il parut « ému, pénétré de ce qu'il estimait peut-être « moins lorsqu'il ne le connaissait pas. De notre « côté nous crûmes être tout à coup rappelés à « ces temps si célèbres, où Orphée, Homère, « Solon, allaient modestement se faire initier « aux mystères d'Héliopolis. »

Le 7 juin 1778, Voltaire, présenté par l'abbé Cordier de Saint-Firmin, fut conduit dans le parvis du temple. Le soin de l'accueillir à son arrivée et de le préparer à l'imposante cérémonie de l'initiation maçonnique, était confié aux frères président de Meslay, marquis de Lort,

abbés Bignon et Remy, Cailhava, Mercier, Fabrony et Dufresne. Le chevalier de Villars l'introduisit en loge; Lalande présidait.

Appuyé sur Franklin et Court de Gebelin, l'auguste vieillard était entouré de plusieurs frères, entre autres du chevalier de Cubières, dont nous tenons une partie de ces détails. Les épreuves, on le conçoit, furent toutes morales, et ces épreuves encore s'écartèrent des formes ordinaires; les interrogeants s'instruisaient plutôt qu'ils n'enseignaient : on n'avait pas besoin de connaître Voltaire, soixante ans de vertus et de génie l'avaient assez révélé. Sa réception fut un triomphe pour lui et un bonheur inappréciable pour ceux qui en furent les témoins. Trente ans après, un des assistants n'en parlait qu'avec enthousiasme et les larmes aux yeux.

Reçu maçon par une distinction unique dans les fastes de notre ordre, Voltaire fut placé à l'orient. Lalande le complimenta, et l'on entendit successivement les frères de La Dixmerie, Garnier (depuis comte et marquis), et Grouville, payer en vers un tribut d'admiration à l'Apollon français.

Une circonstance remarquable de la réception est celle où Lalande décora Voltaire du tablier de maçon; ce tablier était celui d'Hel-

vétius : Voltaire, par un mouvement spontané, le porta à ses lèvres, donnant ainsi une marque de respect et de souvenir à l'un des plus célèbres philosophes et des plus vertueux maçons de la France.

Cet incident fut suivi d'un autre qui ne fit pas moins d'impression sur tous les esprits, lorsque Lalande présenta à l'heureux néophyte les gants de femme qu'il est d'usage de donner à l'initié. Voltaire les prit, et se tournant vers le marquis de Villette, les lui remit, en disant : « Puisque ces gants sont destinés à une personne « pour laquelle on me suppose un attachement « honnête, tendre et mérité, je vous prie de les « présenter à belle et bonne » (*voy.* VILLETTE et marquise de VILLETTE).

La loge des *Neuf Sœurs* ne posséda pas longtemps sa précieuse conquête : six mois après, le 28 novembre de la même année, elle lui rendit les honneurs funèbres.

Nous allons nous livrer à un pénible devoir en esquissant la cérémonie mortuaire.

Lalande présidait l'assemblée, assisté des frères Franklin et comte de Strogonoff, surveillant; le frère Lechangeux remplissait les fonctions d'orateur. Deux cents visiteurs furent admis aux travaux, introduits deux à deux et dans le plus grand silence ; l'orchestre était

considérable, et composé des premiers artistes de la capitale; il exécutait par intervalles des morceaux tirés d'*Alceste*, de *Castor et Pollux*, et autres opéras. Pour éviter une affluence mondaine, la loge avait décidé que mesdames Denis et marquise de Villette se présenteraient comme par hasard pour assister à la cérémonie; elles arrivèrent, la première conduite par le frère marquis de Villette, et la seconde par le frère marquis de Villevieille.

On arrivait à l'enceinte funéraire par une longue et étroite galerie; la salle entièrement tendue de noir, décorée avec goût et simplicité, et ornée de cartouches où on lisait les plus belles pensées en prose ou en vers tirées des œuvres de l'illustre défunt, n'était éclairée que par quelques lampes dont la pâle clarté répandait un jour douteux; le mausolée de Voltaire était au fond de la salle.

Le discours du vénérable fut une sorte d'introduction à ce qui allait se passer. L'orateur lut un discours analogue à l'objet de la cérémonie; le frère Coron, orateur de la loge de *Thalie*, affiliée à celle des *Neuf Sœurs*, improvisa une allocution qui fut écoutée avec le plus vif intérêt; enfin le frère de La Dixmerie prononça l'*éloge de Voltaire*, éloge académique, presque entièrement profane, et où il parle

Digitized by Google

beaucoup de ses ouvrages et peu de sa personne, sans doute dans une circonstance où l'on eût préféré voir l'homme et ses vertus, plutôt que l'homme et son génie. Un beau mouvement, mais peut-être trop scénique, eut lieu vers la moitié du discours, au moment où l'orateur s'écrie, après avoir apostrophé les ennemis du grand homme : « Et si la voix de la « vérité ne peut pas encore étouffer celle de la « calomnie, je ne vois plus que la foudre qui « puisse lui imposer silence », le tam-tam se fait entendre, le mausolée disparait, et l'on voit un tableau représentant l'apothéose de Voltaire.

Le frère de La Dixmerie ayant terminé son remarquable discours, le frère Roucher lut un fragment de son poëme des *Mois*, celui de janvier, où se trouve une tirade énergique contre le fanatisme qui fit refuser les honneurs funèbres à Voltaire, tandis qu'on en accordait de scandaleux au cardinal de La Roche-Aymon, prélat hypocrite, et à l'abbé Terray, ministre concussionnaire.

Ce vers :

Où repose un grand homme un dieu doit habiter,

excita l'enthousiasme; l'auteur fut obligé de

recommencer la lecture du morceau entier.

Une agape ou banquet mystique suivit la cérémonie. Franklin y assista.

Pendant la cérémonie funèbre, au moment où les frères vont déposer le rameau mystérieux au pied du cénotaphe, Franklin offrit, pour tribut de sa douleur fraternelle, la couronne qui lui avait été précédemment présentée au nom de la loge par la sœur marquise de Villette; il est impossible d'exprimer la profonde sensation que produisit cette inspiration de l'amitié maçonnique.

W.

WALTERSTORFF (Étienne-Frédéric baron de), né vers 1756, chambellan du roi de Dannemarck, l'un de ses généraux, son ambassadeur près de l'empereur Napoléon, membre de la loge de *Zorobabel*, orient de Copenhague, est fondateur et premier vénérable de la loge de la *Réunion des Étrangers*, constituée à l'orient de Paris par le Grand Orient de France en 1784; démolie en 1803 par la même autorité, pour cause de prétentions schismatiques de la loge, et rétablie dans sa correspondance à la suite du concordat de 1804 avec le régime écossais. Le baron de Walterstorff avait été nommé par la loge son vénérable d'honneur à

perpétuité; mais cette loge, qui prit en 1811 le titre de loge de *Marie-Louise* aux lieu et place de celui de *Réunion des Étrangers*, est tombée en sommeil en 1818, et est encore dans cet état.

Par suite des événements politiques de 1814, le baron de Walterstorff fut rappelé dans sa patrie. Cet illustre frère, *grand élu écossais* au moment où il créa son atelier, y introduisit le régime de la stricte observance alors généralement en usage dans les loges du nord. Il est devenu depuis Ch.·. K.·. D.·. S.·. P.·. de R.·. S.·.

WASHINGTON (Georges), général et l'un des fondateurs de l'indépendance américaine, naquit dans le comté de Fairfax en Virginie, en 1732.

Lors de la guerre des Anglais contre les Français dans le Canada, en 1754, ces derniers ayant fait quelques ravages sur les frontières de la Virginie, il réunit quelques troupes, se mit à leur tête et combattit avec courage, mais sans succès. Cependant il remplaça le général Braddock, dont il était l'aide de camp, et fit une sage retraite qui lui valut le grade de major. Dans la guerre de l'indépendance il fut appelé par ses concitoyens au commandement

Digitized by Google

en chef de l'armée, et presque toujours il triompha. On sait que bon nombre de gentilshommes et de soldats français eurent part à la gloire des Américains. La guerre terminée, Washington fut nommé président des États-Unis.

Il se conduisit dans ces hautes fonctions avec autant de fermeté que de sagesse, et mérita ce bel et simple éloge d'un autre fondateur de la cause commune, de Franklin : « Je lègue, « dit-il dans son testament, au général Washington, mon ami et l'ami de l'humanité, le « bâton de pommier sauvage dont je me sers « pour me promener. Si ce bâton était un « sceptre il lui conviendrait de même. »

En 1797 Washington se démit de la présidence, et rentra dans la vie privée. Il mourut le 14 décembre 1799.

Quoiqu'il ne se soit pas toujours prononcé pour la France pendant notre révolution, le gouvernement consulaire, Bonaparte alors premier citoyen de la république, fit prendre le deuil et prononcer l'éloge funèbre de Washington par M. de Fontanes (*voy.* FRANKLIN, FONTANES, PAINE).

Washington était maçon, et avait été élu à la grande maitrise de l'ordre dans les États-Unis. En 1797 les loges de la Pensylvanie firent

frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cette élection.

WEISHAUPT (Adam), professeur de droit à l'université d'Ingolstadt, fondateur, en 1776, de la secte des illuminés, fut reçu franc-maçon en 1777, dans la loge de *Théodore du bon conseil*, orient de Munich; depuis il se fit admettre à tous les grades de l'association maçonnique. Le but de Weishaupt, en s'attachant à la franc-maçonnerie, était d'attirer dans la secte qu'il avait créée tous les maçons qui pouvaient, par leur rang, leur nom, leur fortune ou leur influence, seconder ses vues dont le secret n'était connu que d'un petit nombre de ses affidés.

Il recommanda à tous les illuminés de se faire initier dans les associations maçonniques, de former des loges pour y préparer des sujets, afin de fondre un jour les deux institutions en une seule. Dans son plan général cette fusion devait prendre le titre d'*Ordre illustre de la vraie franc-maçonnerie*.

C'est sur la loge de *Théodore du bon conseil* qu'il essaya de greffer son système, et, en 1788, Bode et le baron de Busch, au service de Hesse-Darmstadt, firent les plus grands efforts pour l'introduire en France; ce fut sans succès.

Weishaupt n'était pas plus heureux de son côté : dès 1785 son souverain lui avait retiré la chaire de professeur en l'université, et, en 1786, l'électeur de Bavière fit saisir ses papiers et les livra à l'impression : mis en jugement, il fut condamné à mort; une prompte fuite le sauva.

La régence de Ratisbonne lui donne asile et refuse son extradition; mais n'osant résister long-temps elle facilite son évasion. A Saxe-Gotha où il se rend, il est nommé par l'électeur son conseiller intime.

Ce célèbre et dangereux chef de secte mourut en 1811.

X.

XAINTRAILLES (madame de), femme du général de ce nom, fut son aide de camp, et mérita que le premier consul Bonaparte la maintînt dans les fonctions de son grade, et lui donnât un brevet de chef d'escadron. Elle avait droit à ces distinctions extraordinaires pour son sexe par quelques faits d'armes remarquables et par plusieurs traits d'humanité.

Voici son histoire maçonnique. La loge des *Artistes*, présidée par le frère Cuvelier, annonce une tenue d'adoption destinée aux dames maçonnes : l'usage est que les frères, avant

Digitized by Google

d'ouvrir les barrières du jardin d'Éden, se réunissent en travaux d'hommes. Madame de Xaintrailles, convoquée pour la loge d'adoption où elle devait être initiée comme femme, arrive à la loge à l'*heure militaire*, c'est-à-dire à l'heure fixée par la lettre de convocation. Les frères commençaient à peine les travaux maçonniques: on informe le vénérable de la présence, dans les Pas-Perdus, d'un officier supérieur en grand costume militaire. Le vénérable lui fait demander s'il est porteur d'un diplôme. L'officier supérieur qui ne soupçonne pas que par cette pièce on entend un acte qui constate sa qualité de maçon, remet son brevet d'aide de camp; le frère expert le porte sans l'examiner au vénérable qui en donne lecture à la loge; l'étonnement est général. Le vénérable, ancien militaire, auteur dramatique, maçon enthousiaste, est inspiré par cet incident; il propose à la loge d'admettre cette héroïne dont il a plusieurs fois entendu parler avec éloge, non au premier grade maçonnique des dames, mais au premier de nos grades comme franc-maçon, faisant remarquer que si le premier consul a trouvé dans la conduite guerrière de madame de Xaintrailles des motifs suffisants pour autoriser la simulation de son sexe, la loge ne pourra être blâmée d'imiter le chef du gouvernement

Digitized by Google

en transgressant, en faveur de cette dame, nos lois et nos usages. La discussion est vive; le pour et le contre sont soutenus avec une égale ardeur. Une improvisation nouvelle et pleine d'éloquence du vénérable décide la question, et la loge se charge de justifier par de puissants motifs près du Grand Orient l'innovation inouïe qu'elle se permet dans cette circonstance. Des commissaires sages et prudents vont annoncer à madame de Xaintrailles la haute faveur dont elle est l'objet, et la préparer à l'initiation des maçons, si elle accepte : « Je suis homme pour mon pays, dit-elle, je se« rai homme pour mes frères. » Elle se soumet aux épreuves que l'on modifie autant que les convenances l'exigent, et on la proclame *apprenti maçon*. Une demi-heure après les barrières du jardin d'Éden sont ouvertes, et madame de Xaintrailles, annoncée officiellement dans sa qualité maçonnique, siége sur les bancs au rang des hommes.

AVIS DE L'AUTEUR.

Il nous était facile de donner à cette biographie une étendue plus considérable, en l'enrichissant de notices nombreuses sur une foule de maçons distingués de la capitale et des départements. Sans doute ce travail, pour un auteur qui a pris avec lui-même l'engagement de ne dire que la vérité, n'était pas sans difficultés; nous l'eussions accompli avec l'esprit d'impartialité qui nous a conduit jusqu'ici. Mais une considération puissante nous a décidé à abréger la partie biographique de cet ouvrage; ne voulant pas dépasser l'étendue de deux volumes, nous avons senti qu'il serait important de le terminer par un choix de quelques productions de divers mérites, capables de donner une idée de la morale et de la philosophie de notre ordre.

En effet, rien n'est plus propre à faire connaître l'esprit d'une institution que de tracer l'opinion de quelques-uns de ses membres, surtout lorsqu'on publie des choses qui n'étaient destinées qu'aux seuls adeptes. La maçonnerie n'a rien à craindre d'une semblable indiscrétion, et sa morale peut être prêchée au dehors comme au dedans de ses temples. Nous avons donc pensé que nous devions sacrifier quelque chose de l'at-

trait de curiosité qui s'attache ordinairement aux noms, pour nous occuper d'objets plus utiles. Parmi les maçons qui reposent sous l'acacia, nous avons omis peu de noms dignes de figurer sur cette colonne funèbre, et parmi le petit nombre de contemporains, si nous n'avons pas placé les plus illustres, si même nous avons été obligé, par l'espace, d'écarter des noms dignes de figurer en première ligne sur le tableau de l'ordre, du moins ceux que nous y avons placés, ont marqué leur place par des travaux utiles, et, sous ce rapport, c'était une justice de les signaler à l'amitié de leurs frères.

Digitized by Google

CHOIX DE DISCOURS,

EXTRAITS, RAPPORTS, MORCEAUX DE POÉSIES,

PRONONCÉS PAR DIVERS ORATEURS,

OU

EXTRAITS TIRÉS DES OUVRAGES

LES PLUS INTÉRESSANTS SUR LA MAÇONNERIE.

DISCOURS DE RÉCEPTION

AU PREMIER GRADE SYMBOLIQUE,

PRONONCÉS A PARIS, EN 1815, 1816 ET 1817, A LA LOGE DES TRINOSOPHES *.

Frère nouvellement initié,

Vous avez désiré d'être reçu dans la société des francs-maçons : vos souhaits sont accomplis. Votre mérite, votre courage, vous ont ouvert les portes de ce temple, où vous n'aper-

* Les cinq premiers discours de ce recueil ont déjà été imprimés, mais à un petit nombre d'exemplaires ;

cevez que des hommes de bien, qui vont vous aimer, vous chérir, et solliciter pour vous l'amour de tous leurs frères, dans quelque contrée que vous portiez vos pas. C'est la première récompense du zèle éclairé qui vous a conduit en ces lieux.

Applaudissez-vous, mon frère, d'un tel avantage, et croyez que vous y mettrez plus de prix encore à mesure que vous avancerez dans les grades réservés à la sagesse et à la persévérance.

Mais qu'est-ce que la maçonnerie? demanderez-vous; quelle est son origine? quel est

ils sont peu connus hors Paris. L'auteur, maçon aussi instruit que modeste, s'est toujours refusé à y placer son nom, se faisant un devoir d'instruire ses frères, sans rechercher la gloire qui lui serait justement due pour ses intéressants travaux; il a bien voulu nous autoriser à insérer en entier les cinq morceaux que nous donnons ici, et qu'un grand nombre de maçons de la capitale lui ont entendu prononcer : qu'il en reçoive nos remercîments; la noblesse des sentiments que respirent ses productions égale la hauteur de ses vues sur la franc-maçonnerie; mais peut-être a-t-il par cela même dépassé son but ou seulement devancé notre époque; nous ne sommes pas, du moins le plus grand nombre de maçons, à la hauteur de la philosophie sévère dont il s'est efforcé de nous tracer les principes : nous dirons seulement avec l'auteur, que la maçonnerie, *bien comprise*, sera toujours le véritable lien des peuples.

son but? quels sont les résultats de ses institutions? que veulent dire les emblêmes et les allégories dont elle s'enveloppe?

Je vais essayer, très-cher frère, de satisfaire une si juste curiosité, et de dévoiler à vos yeux une partie des mystères qui couvrent cette religion, trop peu connue, trop peu appréciée, trop souvent calomniée; mais qui n'en est pas moins, malgré tous les obstacles, triomphante et presque universelle.

Je ne me vanterai point de pouvoir fixer son origine. Elle se perd dans la nuit des temps, ou plutôt elle commence avec les hommes mêmes.

Dès qu'il y a eu des êtres souffrants, il y a eu des maçons pour les soulager : dès qu'il y a eu des hommes injustes, il y a eu des maçons pour réparer les torts; dès qu'il y a eu des fourbes, des oppresseurs, il y a eu des maçons pour les haïr, pour les combattre, et diminuer les maux dont ils désolaient la terre.

En effet, qu'est-ce qu'un maçon? le zélateur de la justice : c'est une espèce de chevalier de l'humanité, de conservateur du feu sacré de la vertu. C'est dire assez tout ce que ses frères ont droit d'en attendre et tout ce que lui-même peut espérer de ses frères : mais c'est désigner aussi les ennemis qui l'attaqueront, l'accuseront, le persécuteront.

Digitized by Google

Des historiens, des commentateurs hasardeux ont placé la maçonnerie dans le pays des anciens *Iduméens*, sous le règne du troisième roi des Israélites *Salomon*. Ils supposent que le temple que Salomon bâtit donna lieu à ce rassemblement d'ouvriers habiles dont le nom serait encore celui que nous portons.

Je n'admettrai point ce système. Salomon emprunta ses meilleurs ouvriers d'*Hyram*, roi de Sidon. Il employa, selon les livres hébreux, vingt ans et cent quatre-vingt mille hommes à construire un monument, dont les étroites dimensions n'annoncent le besoin ni de tant d'années, ni de tant de bras *. Et si quelque gloire peut résulter de l'érection d'un tel édifice, elle appartient au peuple industrieux dont on employa le secours, et non au fils de *Bethzabé*, dont la renommée, quelque grande qu'elle soit, ne peut faire oublier qu'il fut le meurtrier d'*Adonias*, son frère aîné **, à qui le trône appartenait; qu'il fut infidèle à son Dieu, à ses lois, à ses sujets. La maçonnerie, si elle avait pris naissance à l'antique Jérusalem, viendrait plu-

* Le temple avait soixante coudées de long (quatre-vingt-dix pieds), vingt de large (trente pieds), trente-six de haut (cinquante-quatre pieds). *Voyez* les *Rois*, liv. III, chap. VI.

** *Rois*, liv. III, chap. II, v. 25.

Digitized by

tôt des vengeurs qui durent s'élever alors pour punir la violation des ordres du ciel, des droits du trône et des lois de la nature.

Si vous avez lu avec attention, mon frère, les annales que je cite, vous ne serez surpris d'aucune des choses que je dis. Si vous les ignoriez, ouvrez le troisième *Livre des Rois*, et vous reconnaîtrez la vérité des faits que j'énonce *.

D'autres placent la maçonnerie en Égypte, au temps des *Pharaon*, à l'époque où parut *Moïse*, le législateur si fameux d'une nation qui subsiste encore, quoique souffrante et dispersée dans tout l'univers.

Ils disent que Moïse, élevé chez les prêtres du pays, prit connaissance de leurs divers secrets, et qu'il s'en servit pour préparer l'obéissance de son peuple, lorsqu'il le tira d'Égypte, et le força de s'emparer de la *terre promise*, où régnaient trente et un rois qui en étaient les maîtres.

Mais je vois trop de rebellions, trop de sang répandu, trop de carnage durant cette merveilleuse et terrible expédition, pour croire que le dogme de la bonté, de la pitié et de l'humanité, puisse sortir d'une semblable origine. Les livres

* *Rois*, liv. III, chap. XI.

de Moïse avouent plus de *deux cent mille* Israélites mis à mort dans le désert. Le livre de *Josué*, son successeur, annonce plus de *six millions* d'habitants des contrées envahies, rois, sujets, femmes, enfants, vieillards, immolés sans miséricorde..... et cela dans un temps où la religion des véritables initiés de l'Égypte défendait de tuer, même les animaux dont on aurait reçu quelques services domestiques!

Et comment la maçonnerie aurait-elle pu entrer, avec les tribus hébraïques, dans la terre de *Chanaan*, puisque les lois données aux Hébreux leur défendaient de *fréquenter les nations étrangères, d'épouser leurs enfants, de manger même d'un aliment préparé dans un vase qui leur eût appartenu;* puisqu'elles leur ordonnaient, au contraire, *de brûler leurs temples, de renverser leurs dieux, d'exterminer leurs prêtres et d'anéantir leurs villes* *; puisqu'elles leur commandaient, enfin, une *haine éternelle* pour tout ce qui n'était pas issu du sang d'Israël?

* *Nombres*, chap. XXXI, v. 14, 15, 17, 35, 40; chap. XXXIII, v. 51, 52, 54, 55, 56.

Deutéron., chap. II, v. 34, 36; chap. III, v. 3, 4, 6; chap. VII, v. 1, 16; chap. XI, v. 24; chap. XIII, v. 6, 8, 12, 13, 14, 15, 16; chap. XVII, v. 2, 5, 6, 7; chap. XX, v. 10, 13, 16, 17; chap. XXVIII, v. 7, 23.

- A coup sûr la haine, ni la vengeance, le pillage, le meurtre, ni l'incendie, n'entrèrent jamais dans le cœur des maçons.

Je suis forcé de vous le faire remarquer particulièrement, mon frère, *deux cent mille* hommes mis à mort par celui qui leur avait promis la liberté et le bonheur..., par leur propre chef..., par leur compatriote.....! *six millions* d'hommes massacrés par des étrangers, qu'ils n'avaient pas offensés.....! *trente et un rois* égorgés * en moins de dix ans par un conquérant, révéré encore aujourd'hui, sont des événements qui ne peuvent être que le résultat d'une législation toute séparée des législations humaines, et où, par conséquent, nous ne pouvons trouver le type de nos institutions fraternelles.

Mon frère, je le répète, vous ne connaissiez peut-être pas ces faits extraordinaires, quoique le livre qui les contient soit dans vos mains depuis votre enfance : mais n'en soyez point humilié; peu d'hommes le connaissent plus que vous, pas même les docteurs chargés de l'enseigner; et voilà pourquoi on les voit surpris, et comme étourdis des récits qu'on leur présente et des conséquences qui en dérivent...! Mais le

* Josué, chap. XII.

maçon ne recule point devant la vérité : la chercher est son devoir ; la dire, la plus sacrée de ses obligations.

Laissons donc les conquêtes de *Moïse* et de *Josué*, et revenons vers l'Égypte, d'où les Hébreux se sont retirés, vers ce berceau des sciences et des arts, et voyons si nous y placerons l'origine de la maçonnerie, ou si nous irons la chercher sur les bords du *Gange*, aux rives de l'*Indus;* ou bien si nous ne la trouverions pas plutôt dans la patrie de *Confucius*, chez les *Brames*, qui précédèrent les *prêtres de Memphis*.

Ici nos efforts restent encore superflus, et les doutes ne s'éclaircissent pas. Mais un dédommagement se présente : en parlant de l'Inde et des bords du Gange, j'ai nommé des peuples et des climats, où la vertu et la science ont été enseignées de tout temps d'une manière si éclatante, et pratiquées avec une constance si noble, un enthousiasme si beau, qu'ils sont devenus à jamais la merveille et l'exemple de tous les siècles.

En effet, il y a plus de *trois mille ans* que *Zoroastre* a dit : *Soyez bons, soyez doux, soyez humains, charitables ; aimez vos semblables ; consolez les affligés ; pardonnez à ceux qui vous ont offensés.*

Zoroastre n'avait point inventé ces maximes; il les tenait des sages qui l'avaient devancé.

Il y a *deux mille trois cents ans* que *Confucius* a répété, d'après ses ancêtres aussi : *Aimez votre prochain comme vous-même. Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. Pardonnez les offenses. Pardonnez à votre ennemi : réconciliez-vous avec lui; soyez-lui secourable; invoquez Dieu en sa faveur.*

Je ne sache pas qu'on ait jamais porté plus loin la perfection de la plus auguste morale.

Lycurgue, *Thalès*, *Pythagore*, n'ont point eu d'autre langage. Que dirai-je de *Socrate?* que dirai-je de *Platon?* Ces grands hommes, que les maçons comptent au nombre de leurs maîtres, eurent pour disciples des rois, des princes, et ce qui est plus glorieux encore, de grands hommes comme eux et des peuples entiers.

Les législateurs modernes n'ont donc fait que remettre au jour les maximes qu'ils avaient apprises des anciens : heureux quand ils ne les ont point affaiblies par des explications contradictoires, ou enveloppées de paraboles dangereusement inintelligibles!...

Depuis Zoroastre et Socrate, depuis les doctrines qui donnèrent au monde des *Aristides*,

des *Titus*, des *Caton*, des *Marc-Aurèle*, de nouvelles religions, des doctrines nouvelles sont venues changer la face de la terre. Les dieux anciens ont disparu. *Constantin* a fait monter sur le trône une religion qui lui donna des soldats, qui pardonna ses crimes, et qui affermit sa puissance, en même temps qu'elle proscrivit les dieux de l'auguste antiquité. Il a quitté Rome et transporté le siége de son empire aux rives du Bosphore; là, ses successeurs passent trois siècles dans des disputes ridicules autant que sanglantes, jusqu'à ce qu'un simple Arabe, *Mahomet*, prenant, comme tous les *novateurs*, sa mission du ciel, vint avec la double puissance du glaive et de la parole, changer encore la face des choses, et renverser dans l'Orient l'ouvrage de Constantin.

Ainsi le monde, comme une argile méprisable, prend sous la main de ses maîtres toutes les formes qu'il plaît à leur ambition de lui donner!

Ainsi les hommes sont plongés sans cesse dans un abîme de maux et d'incertitudes!

Plus tard, les héritiers de Constantin veulent reprendre aux successeurs de Mahomet des contrées où leur croyance a placé ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré. Alors s'engagèrent ces guerres nouvelles, connues sous le nom de

Croisades; guerres affreuses, temps vraiment déplorables, où la voix du fanatisme appela tous les souverains et tous les peuples de l'Europe à la conquête d'une terre qui n'était point leur héritage! Entreprise insensée qui n'eut, comme on le sait, d'autres résultats que de laisser sur cette terre des montagnes d'ossements humains, qui purent le disputer en nombre aux ossements dont Moïse l'avait laissée couverte trente siècles auparavant!

La maçonnerie, ou plutôt une maçonnerie, car il est certain qu'il y en a eu plusieurs et de plusieurs espèces, a-t-elle pris naissance des croisades? Oui, je le pense. Les *croisés* malheureux, trompés par la folie de leurs chefs, environnés d'ennemis qui les exterminaient, durent se cacher pour sauver leur vie et pour célébrer leurs *mystères*: ils durent inventer des *signes*, des *paroles* et des *attouchements*, qui ne fussent connus que d'eux seuls.

La France aussi a pu voir naître des maçons. Vous n'avez pas oublié, mon frère, la fameuse et terrible histoire des *Templiers*; vous n'avez pas oublié les accusations dirigées contre eux, ni leur supplice, ni le courage héroïque avec lequel ils ont enduré les plus cruels tourments.

Si leur mort était injuste, si elle était un

crime, il dut s'élever des défenseurs, qui en appelèrent à Dieu et à la postérité.

On nous accuse, disaient les Templiers expirant dans les flammes, parce que nos richesses excitent l'envie. On nous fait périr pour nous en dépouiller.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Puisse naître de nos cendres un vengeur!

Caïn, Caïn! qu'as-tu fait de ton frère? a demandé le Dieu de Moïse. Ministres du même Dieu, qu'avez-vous fait des Templiers? qu'avez-vous fait de vos frères? Leur sang crie vers nous!

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Mais les Templiers ne furent point vengés. Leurs meurtriers, semblables à *Caïn*, avaient reçu une espèce de sceau qui les mit à l'abri du châtiment.

Laissons, mon frère, ces grandes iniquités couvertes du voile qui les dérobe à l'indignation; on ne gagne à le soulever que la crainte de les voir renaître, et peut-être d'en être les victimes.

Poursuivons nos recherches.

Outre la Palestine et la France, il est encore bien d'autres lieux et d'autres époques où l'on

pourrait chercher l'origine de la maçonnerie; mais c'est errer assez long-temps dans les conjectures. Je reviens à l'époque que j'ai désignée d'abord, et je dis que la maçonnerie a commencé là où il y a eu un homme persécuté, là où s'est trouvé un homme qui a eu faim, qui a été dépouillé, qui a eu besoin du secours de ses frères.

Voilà l'origine de la maçonnerie : c'est vous dire en même temps quel en est le but et quelle est la valeur de ses institutions.

Le but de la maçonnerie et donc de rendre les hommes meilleurs : mais quels sont ses moyens d'y parvenir?

Ses moyens sont de dissiper les ténèbres de l'ignorance, de faire naître toutes les vertus qui découlent de l'instruction et de l'amour de ses semblables.

Décrirai-je les résultats de l'ignorance? Non, ce serait entreprendre l'histoire des malheurs du monde : ce serait retracer les effets du mensonge, de l'hypocrisie, de toutes les espèces de tyrannies; et j'en ai dit assez pour ceux qui ont pu m'entendre.

Décrirai-je le plaisir et le bonheur qui naissent de la pratique des vertus, de la bonté, de la sagesse, de la charité, de la fraternité? Interrogez votre propre cœur, il vous en dira plus que ma faible voix.

Digitized by Google

Oui, mon frère, substituer les connaissances solides à l'ignorance et aux préjugés, apprendre à s'aimer, à se secourir mutuellement, voilà l'œuvre que se proposent les maçons; telle est la doctrine qu'ils enseignent et qu'ils pratiquent. C'est par ce moyen que la *pierre brute* se polit dans leurs mains, et devient un ornement de l'édifice social.

Le nom de *frère* a frappé vos oreilles. C'est le doux nom dont s'appellent les maçons, c'est de ce nom que s'appelèrent, sans doute, les premiers hommes, avant que les distinctions, les richesses et l'orgueil les eussent séparés; c'est de ce nom consolateur que s'appellent tous les preux qui s'enrôlent pour une même expédition, pour un même danger.

Vous le savez, depuis que le monde existe, il n'a pas manqué d'époques où les hommes ont été épouvantés et comme enveloppés par des institutions subversives de la justice et de la raison; persécutés, poursuivis par des tyrans extravagants et cruels; alors ils durent fuir les villes où tout était péril pour la vertu. Ils cherchèrent leur refuge dans les déserts, au milieu des rochers, et jusque dans les entrailles de la terre. Là, vivant des mêmes frayeurs et des mêmes espérances, mangeant le même pain,

trempé des larmes communes, ils se sont appelés *frères*....., et ils l'ont été véritablement; car rien n'unit les hommes autant que le malheur. Là, transportés de l'illusion la plus douce, ils s'embrassaient; ils unissaient leur courage, et savaient vaincre jusqu'à la persévérance de leurs bourreaux!

Les maçons ont eu aussi leurs persécuteurs, et ils en ont encore aujoud'hui. Prier le Dieu de vérité d'éclairer leurs ennemis, voilà leur manière de répondre aux coups dirigés contre eux; et grâce au Dieu de lumière, il est devenu impossible désormais d'éteindre la maçonnerie.

Levez les yeux, mon frère, et regardez tous ces emblêmes qui vous environnent. Ils disent assez clairement sur quels fermes appuis reposent nos institutions.

Voyez les nœuds enlacés qui parcourent cette enceinte et ne s'interrompent nulle part : voilà les liens qui unissent nos cœurs, et les tiennent enchaînés, pour le même but, dans le même sentiment!

Voyez ces instruments de la patience, de l'intelligence et du génie, ces équerres, ces compas, ces niveaux..... Quel initié ne comprend sur-le-champ tout ce que de semblables images disent à l'esprit et au cœur?

Digitized by Google

Voyez ces lumières, ce feu multiplié, ce signe ardent, ce triangle unique, adoré de tout ce qui respire. Voilà l'origine de toutes choses, la source de la vie, le type de la nature agissante. C'est le feu éternel, qui anime tout, qui donne l'existence à tout : c'est Dieu sous son plus intelligible symbole; car sans le feu, sans la lumière, il n'y a plus rien, le monde n'a jamais existé, le monde est impossible!

Je m'arrête, mon frère : il ne m'est pas permis d'aller plus loin. Il faut proportionner l'instruction à la faiblesse de votre premier âge. Plus tard vous entendrez d'autres paroles, vous comprendrez d'autres mystères.

Jusque-là le temple de la science vous est ouvert. C'est à vous de le fréquenter souvent, d'en parcourir les avenues, de chercher la sagesse qui l'habite, et de vous rendre digne des trésors qu'elle procure.

N'oubliez donc jamais les choses qui vous ont été dites, et pour les graver en peu de mots dans votre mémoire, retenez que l'origine de la maçonnerie date du premier jour où il y a eu des malheureux, c'est-à-dire du commencement du monde.

Souvenez-vous que son culte est Dieu et la vertu;

Que ses dogmes sont le silence et le courage;

Ses mystéres, la lumière et la raison;
Ses préceptes, la charité, l'humanité;
Ses ministres, tous les hommes vertueux;
Et ses récompenses enfin, l'estime de soi, et l'amour de tous les frères.

Digitized by Google

COMPARAISON DE LA MAÇONNERIE

AVEC LE MONDE PROFANE.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS PLUSIEURS LOGES DE L'ORIENT DE PARIS, EN 1815, 1816, 1817, ETC.

Depuis assez long-temps la maçonnerie est l'objet des sarcasmes et des mépris du monde profane, pour qu'il ne soit pas juste qu'une voix s'élève enfin, qui la défende et la venge de ses détracteurs. Le monde l'accuse, parce qu'il ne la connaît point, ou parce qu'il la juge d'après des abus que la négligence et l'impéritie de certains maçons auront laissés naître; mais il est facile de relever les erreurs du monde, en exposant la maçonnerie sous son véritable jour, en la montrant parée des attributs qui lui appartiennent, et qui, mieux connus, lui mériteraient des hommages universels. C'est

une tâche que je vais entreprendre, et qui me parait d'autant plus nécessaire, que les jeunes initiés n'ont qu'une connaissance imparfaite de l'état qu'ils ont embrassé, des obligations qu'il impose, et des avantages qu'il présente.

Je dirai donc que je ne connais pas d'institution plus propre à faire le bonheur du genre humain que la maçonnerie, parce qu'il n'en existe point qui renferme autant de moyens de réunir les hommes dans les doux sentiments de la concorde et de l'amitié.

Le monde croit que nous exagérons, et que nous louons trop la maçonnerie en affirmant que son seul but est de conserver à l'homme sa force et sa dignité, en disant qu'elle est un refuge assuré contre les vices qui souillent la société; et cependant nous n'avançons qu'une vérité, dont la preuve va ressortir de la comparaison rapide que nous allons faire des institutions et des doctrines du monde, avec les doctrines et les institutions de la maçonnerie.

En effet, qu'est-ce que le monde, pris dans le sens moral? Qu'est-il relativement au bonheur et au malheur de l'homme? Comment l'homme arrive-t-il sur ce théâtre de troubles et de misères? Quelles vérités lui apprend-on? Quels mensonges ne lui enseigne-t-on pas? Quelles vérités ne sont point contredites, con-

Digitized by Google

testées, combattues, immolées ?... Quels mensonges ne sont point proposés, soutenus, exaltés, récompensés, sanctifiés..... ?

Dès son entrée dans le monde, l'homme est reçu par les mains de l'erreur. L'erreur le suit dans ses jeunes années ; elle ne le quitte pas ; elle l'entoure, elle l'enveloppe de ses chaînes innombrables, et ce n'est que par une sorte de merveille, que l'homme, créé raisonnable et intelligent par l'auteur de toute lumière et de toute sagesse, échappe à la destruction de son intelligence, au naufrage de sa raison.

Sa raison a été décriée, avilie ; on la lui a présentée comme *insuffisante*, corruptrice, comme un fanal trompeur, propre à l'égarer... ; et cependant cette raison était évidemment le seul, le véritable, le plus noble apanage que la divinité se fût plu à lui donner pour le *distinguer* des vils animaux.

Qui de vous, mes frères, n'est encore étonné, et comme effrayé, en se rappelant les piéges tendus à sa jeunesse ; en se rappelant ces combats, ces indécisions qu'il eut à supporter, et cette multitude de fantômes ridicules, présentés à son imagination comme des réalités d'où dépendaient ses destinées ?

Voilà cependant, mes frères, ce que le monde fait pour l'homme ! Voilà les semences funestes

Digitized by Google

d'où naissent les peines de sa vie ! Ce n'est qu'au bout de bien des années, après des courses infinies, que, comme un voyageur fatigué des vents et de la tempête, il commence à ouvrir les yeux, à connaître que la sphère où on l'a mis n'est point celle pour laquelle il était destiné, et qu'apercevant pour la première fois la lumière de la raison, il se résout enfin à la prendre pour guide, et à marcher avec elle vers le port consolateur de la vérité.

Alors il apprend que la vertu existe sur la terre, et qu'elle n'est pas la fille de l'imposture ni du mensonge; il apprend que l'amour seul de l'humanité peut lui donner l'existence. Il la cherche, il l'appelle; il tourne ses regards vers les lieux qu'elle habite; il se présente à la porte de nos temples; il y pénètre, il écoute, il s'instruit, et la paix commence à rentrer dans son cœur : alors il connait l'intervalle immense qui sépare les institutions de la sagesse, des folles institutions du monde.

Dans le monde, il a vu les passions présider à tout, tout édifier, tout renverser; il a vu l'orgueil s'emparer des grandeurs, l'audace exiger les respects, la bassesse demander les honneurs, et les obtenir; il a vu l'insolence accabler la modestie, l'opulence insulter la pauvreté, l'ignorance persécuter le savoir ; il a vu la vertu

méprisée, et souvent punie ; il a vu des trahisons, l'ingratitude, les perfidies, les délations ; il a entendu ce cri sans cesse répété : « Sois le « premier, sois le plus fort, cherche les riches« ses, cherche le pouvoir ; renverse tes rivaux, « écrase tes compétiteurs. »

Dites-le-moi, mes frères, la maçonnerie présente-t-elle de pareils tableaux, de semblables malheurs ? Non, sans doute ; et ses ennemis, qui savent la calomnier, n'ont point encore osé lui imputer de telles iniquités.

Dans la maçonnerie, il n'y a ni premier ni dernier ; il n'y a ni forts ni faibles, ni grands ni petits ; il n'y a que des frères, tous égaux, tous voulant l'être, et se réunissant pour jouir du plaisir, du bonheur de l'être.

Il n'y a ni ambition, ni haine, ni jalousies ; point de grandeurs à obtenir, point de bassesses à faire, point d'insolence à redouter, point d'inimitiés à craindre. Il n'y est question que d'aimer, de chercher la vérité, de chérir ses frères, de s'entr'aider, de se secourir, d'oublier, de pardonner les offenses. Les démêlés, s'il arrive qu'un zèle trop ardent puisse en exciter, disparaissent bientôt devant l'amour du bien général ; et l'aveu des torts, la réconciliation qui s'ensuit, ramènent la concorde et la paix.

Dans le monde, il y a des factions, des par-

tis. L'un combat pour *Marius*, l'autre pour *Sylla* : ici, on donne le trône à *César ;* là, c'est à *Pompée*. Il y a des bannières et des opinions, dont les couleurs changent suivant le temps et les intérêts.

Dans la maçonnerie, il n'y a ni *Marius* ni *Sylla*, ni *Pompée* ni *César ;* nous n'avons qu'une loi, obéir aux lois ; qu'une pensée, faire le bien ; qu'une couronne, et c'est pour la vertu ; qu'une bannière, celle de l'humanité.

Insensés ! *Marius* ni *Sylla* n'existent plus ; leurs partis gisent dans la poussière, et vos projets aussi !

Pompée et *César* sont tombés ; leurs courtisans, leurs flatteurs ont disparu. Les siècles ont roulé jusqu'à nous les souvenirs de leurs débats et de leurs crimes, comme pour nous dire : « Voilà les funestes résultats de l'ambi-
« tion, de l'abus du pouvoir, de la bas-
« sesse et de la flatterie ! Voilà ce que font les
« hommes, quand ils oublient qu'ils sont hom-
« mes ! »

Dans le monde, il y a des religions et des cultes différents. Ici, l'on adore *Baal ;* là, *Jéhovah*. Le même pays a vu des *veaux d'or* et des *serpents d'airain*. Ici, Dieu défend les *images*, et on les brise ; là, le prêtre les ordonne, et on leur élève des autels. Ici, il n'y a qu'*un*

Digitized by Google

Dieu ; plus loin, on en compte *mille* et davantage. Ici l'on dit :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense :
Notre crédulité fait toute leur science ;

Dans une autre contrée, le prêtre, entouré de bourreaux, dit : « Crois ou meurs ! suis nos pra-
« tiques, ou des bûchers ardents vont te dé-
« vorer !.... »

Dans la maçonnerie, la violence ni le mensonge ne dictent point la loi. Il n'y a ni veaux d'or ni serpents dévorants; chacun célèbre la Divinité à sa manière. Il n'y a qu'un culte exigé, celui de la vertu; et qui pourra dire qu'un tel culte n'est pas celui du véritable Dieu ?

Dans le monde, il y a des *fidèles* et des *infidèles ;* il y a des croyances *anciennes* et des croyances *modernes ;* il y a des *juifs*, des *païens*, des *mahométans*, des *grecs*, des *protestants*, des *antiprotestants*, et mille autres sectes, dont les prétentions effraient la pensée, et qui toutes, ennemies les unes des autres, se sont égorgées, pendant des siècles, au nom et pour les intérêts du ciel !.....

Dans la maçonnerie, *La Mecque* et *Genève*, *Rome* et *Jérusalem* sont confondues. Il n'y a ni *juifs*, ni *mahométans*, ni *papistes*, ni *protes-*

Digitized by

tants; il n'y a que des hommes; il n'y a que des frères qui ont juré devant Dieu, le père commun de tous, de rester toujours frères.

Voilà les principes de la maçonnerie; voilà ce qu'elle enseigne et ce qu'elle pratique. Telles sont les différences qui existent entre ses institutions et les terribles institutions du monde.

Mais, dira le monde, êtes-vous recevables à vanter vos institutions comme vous le faites, quand les livres publiés par les maçons eux-mêmes, nous révèlent les bizarreries dont elles sont surchargées; nous révèlent ces usages, ces paroles, ces attouchements, ces signes extraordinaires; nous montrent ces cérémonies, ces eaux lustrales, ces tentures funèbres, ces têtes de mort, ces lampes multipliées; nous exposent ces décorations, ces grades, ces dignités qui contrastent si fort avec *l'égalité* et la *fraternité* dont vous parlez sans cesse; nous font connaître cette hiérarchie, ces ornements, et tout cet attirail enfin qui ne convient qu'à des jeux de théâtre, ou bien aux pratiques des anciennes idolâtries?

Oui, j'en conviens, mes frères, le monde est en droit de nous adresser de tels reproches; et je n'en expose ici la série, que pour affirmer en même temps que les vrais maçons ont toujours été

Digitized by Google

les premiers à se plaindre de cette accumulation discordante de pratiques, qui semblent, pour la plupart, sortir des écoles de la magie, ou des antres de la superstition, et pour déclarer qu'ils espèrent qu'avec le temps la maçonnerie saura s'en débarrasser, et rendre ses cérémonies aussi sensées, aussi simples que le sont ses principes. Mais le monde, à son tour, est-il bien fondé dans ses critiques, lui qui compte autant et plus de singularités peut-être que la maçonnerie? N'a-t-il pas aussi ses usages inexplicables? N'a-t-il pas ses lampes, ses cierges, ses ossements humains, ses draps mortuaires, ses paroles cabalistiques, ses gestes, ses mouvements de bras et de mains, ses eaux purificatoires, ses grades, ses hiérarchies, et toutes ces cérémonies enfin qui, sans aucune exception, sont copiées des cérémonies de l'antiquité, sont prises chez les Indiens, les Grecs, les Romains, et autres peuples qui valaient mieux, sans contredit, que nos accusateurs, puisqu'au moins ils n'offraient que comme des symboles et des emblèmes ce que nos censeurs nous donnent comme des faits positifs et des vérités constantes; et avec cette différence encore que jamais l'antiquité, pas plus que les maçons, n'a persécuté ni égorgé les peuples pour leur faire adopter ses récits et ses mystères?

Quant à l'*égalité*, à la *fraternité* que le monde nous reproche d'enseigner, et qu'il envisage avec tant de dédain, le monde niera-t-il qu'il ait aussi ses livres, et ce sont les plus sacrés, qui les enseignent positivement, qui les ordonnent dans toute la force et dans toute l'étendue des termes; qui disent : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier : celui qui voudra être le premier sera le dernier ?* Le monde est obligé d'avouer que ces préceptes lui sont donnés; mais vous savez, mes frères, comment il les exécute; comment, surtout, ceux qui sont chargés de les faire connaître, les observent! Vous savez à combien de guerres et de massacres les apôtres de la *pauvreté*, de l'*humilité*, de la *charité*, ont donné lieu, pour être précisément les *premiers*, pour écraser leurs *frères*, et leur donner des lois du sein de l'opulence et des grandeurs!...... Vous savez ce qu'il en a coûté de larmes et de sang à l'univers, pour avoir essayé de rappeler ces *frères* dominateurs, ces *serviteurs* tout-puissants, à des principes de modération et d'humanité!... On eût dit qu'ils n'enseignaient leurs livres que par dérision, comme pour montrer, dans l'éclat du plus sanglant contraste, toute la distance qu'il y avait entre leurs paroles et l'insolence de leurs actions : et nous avons vu, l'histoire nous a mon-

tré que l'*égalité*, la *fraternité* des docteurs du monde étaient, d'un côté, la misère et l'esclavage; de l'autre, les richesses et la tyrannie; étaient, pour les uns, les priviléges de tous les vices et de toutes les jouissances; pour les autres, le deuil et les larmes, les cachots, les tortures, les malédictions, les bûchers et la mort! Quelle fraternité, grand Dieu!... que celle qui a inventé, qui a établi l'horrible, l'exécrable *inquisition!...*

Voilà, mes frères, quelles sont les perfections du monde! Je les ai rapprochées de celles de la maçonnerie, pour que vous les compariez, pour que vous les jugiez. Voyez, et dites maintenant auxquelles vous donnez la préférence.

Aussi le monde, abîmé dans ses fausses doctrines, enfermé dans ses éternelles contradictions, a toujours eu besoin de ressorts cachés, de moyens ténébreux, de ruses, de lâchetés, de cruautés incroyables, pour accomplir ses desseins. De là ces terreurs continuelles, ces inquiétudes qui assiégent, qui bouleversent les esprits, et qui rendent le monde lui-même martyr de sa propre malice. Il ose vanter ses grands secrets, ses hautes conceptions!... Hélas! tromper, diviser, mentir, voilà, en trois mots, tout le génie, tout le secret du monde...

Notre secret à nous, mes frères, ce grand

secret si renommé, si recherché, si demandé par les profanes, est précisément le contraire. Notre secret, c'est l'amour de nos semblables; nos ressorts cachés, c'est la justice; nos ruses, nos complots, c'est la sincérité, c'est le bon sens et la raison; c'est l'étude et la science, non la science de ces savants que le monde emploie pour ses machinations, pour enseigner ses mensonges et louer ses perfidies; de ces savants, espèce d'instruments organisés pour tous les temps, pour tous les maîtres; raisonnant toujours à merveille dans les mains de toutes les tyrannies; de ces savants qui savent si parfaitement tourner les crimes en vertus, et les vertus en crimes, selon les besoins des circonstances et de leur intérêt personnel; mais la vraie science de l'honneur, de la probité, de l'humanité : voilà notre secret, tout notre secret. Vous pouvez le révéler, le répandre : puisse-t-il être connu de tout l'univers! C'est avec une telle science, mes frères, que vous serez toujours heureux et libres, autant qu'il est donné à l'homme de l'être sur la terre. On pourra vous empoisonner comme *Socrate*, vous briser les membres, comme on l'a fait à *Épictète*, vous enfermer dans les cachots, comme *Galilée;* je vous dis que vous serez plus heureux, plus glorieux que vos persécuteurs; car vous aurez au

moins la paix de l'âme, que les méchants n'obtiennent jamais, parce qu'ils ont le cœur rongé de craintes et de frayeurs. La vie n'est point quelques morceaux de chair animés; la vie, c'est la vertu. Est-ce que Socrate marche encore dans les rues d'Athènes? Non certainement; mais son âme immortelle plane sur la nôtre, nous enseigne encore, nous donne toujours des leçons. Ces trois cents *Spartiates* qui combattirent aux Thermopyles pour sauver leur pays, sont-ils morts tout entiers? Non, non : nous les voyons encore debout, l'épée à la main, faisant trembler une armée d'esclaves! Leur image est devant nos yeux; elle est là qui nous crie : Patrie! ... Patrie!... Il est doux de mourir pour la patrie... *Codrus*, *Léonidas*, *Aristide*, *Marc-Aurèle*, vivront autant que le Dieu qui les forma; et leur immortalité devient le souffle divin qui nous anime à notre tour.

Voilà, mes frères, la vie qu'il vous faut chercher, la vie que vous obtiendrez avec du courage, et qu'il n'appartient pas à la malice du monde de détruire.

Je m'arrête, j'ai rempli ma tâche. Je crois avoir répondu aux objections du monde; je crois lui avoir appris ce que nous sommes, et l'avoir fait souvenir de ce qu'il est. J'ai dû présenter ce tableau, pour instruire ceux d'entre vous

qui demandaient à l'être, et rendre le courage à ceux que les sarcasmes du monde avaient intimidés. J'ai dû venger la maçonnerie des attaques de l'imposture et des calomnies de l'ignorance. L'ignorance et l'imposture, vous le savez, sont nos éternelles ennemies : elles s'agitent et se tourmentent sans cesse pour nous accabler; mais elles n'obtiendront peut-être pas les triomphes qu'elles se promettent. La vertu aussi est une puissance, et Dieu, qui l'a mise en nos cœurs, qui nous a donné la raison et la vérité pour guides, qui veut que l'ordre et la justice règnent sur la terre, ce Dieu, dis-je, saura bien nous sauver, saura bien achever son ouvrage.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA CONFÉDÉRATION DES CHEVALIERS KADOCHS.

Il y a quelque témérité à élever la voix dans cette enceinte, où des talents supérieurs se sont fait remarquer de tant de manières différentes; mais il vous sera facile de voir que ce n'est pas pour entrer en lice que je me présente à la tribune. Je ne cherche point des palmes que je ne pourrais atteindre; le seul désir d'être utile à la maçonnerie m'encourage à parler : je voudrais la faire connaître davantage, la faire aimer plus qu'on ne l'aime, la tirer, s'il est possible, de l'état d'abaissement où la tient je ne sais quel système d'inertie ou plutôt d'oubli des devoirs qu'elle impose; je ne sais quel goût de prééminence et de domination, quelle habitude de dispute et de controverse, qui l'avilissent, qui consument le temps des maçons, ne leur apprennent rien, finissent par les fatiguer et par leur faire déserter des

temples où ils étaient venus chercher la sagesse et la lumière.

Mes frères, je ne me dirai pas plus habile qu'un autre dans les conceptions d'ordre et de législation; mais je crois savoir autant qu'un autre ce que c'est que le cœur de l'homme, et quels sont ses besoins. Je crois savoir quelle haute idée la plupart de nos frères s'étaient formée de la maçonnerie avant qu'ils ne la connussent; quelle peine ils éprouvent de voir leur attente mal remplie, et quelle certitude ils conservent cependant, qu'on pourrait rendre ces institutions beaucoup plus profitables à la société.

Qu'est-ce que la maçonnerie? N'est-ce pas la recherche de la science, la pratique de la vertu et la confraternité générale entre les hommes?

Si cette définition est juste, il ne s'agira donc plus que de passer à l'application, et de tracer les moyens que nous emploierons pour remplir les vœux de la maçonnerie. C'est une tâche que nous ne devons plus différer d'entreprendre; il y va de sa gloire et de sa prospérité : du moins je me le persuade; et c'est le seul motif qui me porte à vous prier de vouloir bien m'entendre un moment. Je réclame votre indulgence, car je sens qu'elle me sera souvent nécessaire.

Pour mettre quelque méthode dans ce discours, je l'ai divisé en trois parties. Ne vous effrayez pas, chaque point sera court.

Le premier présentera des considérations générales sur le but de nos institutions, et placera nos esprits dans l'état où ils doivent être pour mettre nos travaux d'accord avec nos principes.

Le second traitera de l'enseignement à donner aux initiés sur nos *dogmes* et sur notre *morale*.

Et le troisième, des encouragements et des récompenses à établir pour les frères qui s'en rendront dignes.

Je commence.

Tous les hommes sont nés pour la vérité et pour la lumière, quoi qu'en disent ceux qui voudraient cacher la lumière et la vérité; mais tous ne sont pas préparés à la recevoir, ni par conséquent à en faire un bon usage. Ils ont cette obligation à cette espèce particulière d'hommes qui s'imaginent que les autres hommes ne sont faits que pour l'ignorance et la servitude, et qui se sont arrogé le droit de les traiter d'après une opinion aussi insensée : je dis insensée, parce que, si l'on mettait autant de soin, si l'on employait autant de trésors à cultiver l'esprit et la raison de l'homme, à lui faire com-

prendre la dignité de son être, qu'on en dépense à l'avilir, à le tromper, à le subjuguer, il n'y a pas de doute que la congrégation des hommes ne présentât l'aspect d'un bonheur général, n'offrît un tableau vraiment digne du Dieu qui nous a créés, et qui, certes, puisqu'il est bon et juste, ne nous a pas créés pour être ignorants et malheureux.

C'est une vérité que vous ne pouvez refuser de reconnaître, puisque c'est d'elle précisément que la maçonnerie a pris naissance.

« Non, nous ne sommes pas nés pour être « ignorants et malheureux. » Voilà les premiers mots qu'ont dû prononcer les premiers maçons, et ils en durent prendre Dieu lui-même à témoin.

La maçonnerie est donc destinée à réparer les torts des méchants et de leurs fausses institutions, et à tracer les règles nécessaires pour rendre à l'homme ses droits et sa dignité.

Aussi met-elle au rang de ses premiers devoirs la propagation des idées généreuses ; et c'est ce qui lui attire, avec de nombreux ennemis, des partisans plus nombreux encore, mais dont malheureusement les qualités et l'esprit, quelquefois peu appropriés à ses vues, nuisent souvent à ses succès.

Aussi la maçonnerie, envahie pour ainsi

dire, et prise d'assaut dans ses premiers grades par le vulgaire, s'est réfugiée dans des grades supérieurs, dont elle rend l'accès plus difficile, et qu'elle va s'empresser de faire tourner à l'avantage réel de la société.

Le grade de Ch.·. K.·. D.·., c'est-à-dire de chevalier saint, *sanctus*, qui est un des plus élevés, présente beaucoup de moyens d'atteindre le but qu'elle se propose.

Pour parvenir à ce but, il faut moins s'occuper de ce que la maçonnerie a été autrefois que de ce qu'elle doit être aujourd'hui; il faut, en quelque sorte, renoncer au passé pour ne plus envisager que l'avenir.

Nous ne discuterons donc plus sur son origine ni sur son histoire. Il est libre à chacun de lui supposer celle qui lui plaira, de la tirer de l'Inde ou de l'Égypte, de la faire naître de telle guerre, de telle secte, de telle révolution, de tel système astronomique ou religieux. Les Ch.·. K.·. D.·. abandonnent un moment les plaisirs de l'érudition pour des avantages beaucoup plus grands : je veux dire l'application des principes de la maçonnerie; et c'est précisément pour remplir ce dessein, qu'ils ont établi la confédération qui nous rassemble.

Déjà cette confédération s'est donné des lois

Digitized by Google

et des réglements ; elle est prête à commencer ses travaux. Elle éprouve le besoin de mettre en jeu ses utiles conceptions ; mais presque aussitôt votre désir de bien faire vous porte à vous demander à vous-même : « Comment allons-« nous faire le bien? Qu'allons-nous ensei-« gner? » Étrange position, qui révèle en un instant, et malgré qu'on en ait, tous les obstacles et tous les embarras qu'éprouve la vertu sur la terre !.....

« Qu'apprendrons-nous à nos disciples? « Quels seront nos *dogmes*, notre *morale?* En « un mot, comment allons-nous coopérer au « bonheur de l'humanité? » Car, vous ne me démentirez point, ce sont là tous vos vœux.

Ces questions, mes frères, quelque importantes et quelque nombreuses qu'elles soient, sont heureusement faciles à résoudre : vous n'aurez que l'embarras du choix dans les moyens qui se présentent ; et d'abord, pour vous mettre plus vite sur la voie, je n'ai besoin que de vous rappeler une chose, c'est le serment que vous avez fait, et que nous renouvelons chaque fois que nous nous réunissons.

Vous jurez de combattre le fanatisme et la superstition.

Eh bien! mes frères, c'est dans un tel serment que vous trouverez la source de tous vos

devoirs, et la possibilité de les remplir; c'est de là que vont découler les dogmes et la morale que vous proposerez aux adeptes dignes de s'associer à vos nobles travaux.

Combattre le fanatisme et la superstition me semble un des plus glorieux efforts de la vertu humaine; car une pareille entreprise ne présente que peines et que dangers, sans autre récompense que l'estime de soi, et l'approbation de quelques frères, qui font leur bonheur du bonheur des autres : il est vrai que cette récompense est la plus douce de toutes pour qui sait l'apprécier.

Mais qu'est-ce que le fanatisme et qu'est-ce que la superstition? vous demanderont peut-être de nouveaux initiés. Et comment pourrons-nous les combattre sans troubler les sociétés qu'ils infectent, sans nous attirer la vengeance de ceux que le fanatisme et la superstition comblent de biens et de prospérités?

« Qu'est-ce que le fanatisme et la supersti-« tion? » Hélas! mes frères, je ne sais quel trouble et quel effroi cette seule question excite dans tout mon être : les dépeindre, c'est déjà s'exposer à leurs fureurs; les nommer seulement, c'est les attirer sur ses pas.... Toutefois, avant que de répondre, ne devrions-nous pas voiler le sanctuaire, et cacher le nom de l'É-

Digitized by Google

ternel, que ces seuls noms souillent et déshonorent?

Le fanatisme et la superstition sont deux monstres nés de ce qu'il y a de plus stupide au monde, l'ignorance; de ce qu'il y a de plus cruel, l'ambition et la fourberie. Ce sont deux hydres à cent têtes, à mille têtes, toujours renaissantes, toujours affamées, qui répandent partout le poison et la flamme, qui dévorent les hommes, les peuples, les générations, et qui ont creusé sur la terre un gouffre éternellement ouvert pour engloutir encore des générations nouvelles.

Ah! mes frères, en vain votre esprit s'épuiserait à faire le calcul des maux qu'ils ont causés, à mesurer les larmes et le sang qu'ils ont fait répandre : vous tomberiez de lassitude avant que d'avoir pu compter la moitié de leurs victimes.

Ce qui m'étonne, ce que j'admire, c'est le courage qui vous reste encore de combattre un ennemi que nulle puissance au monde n'a pu vaincre.

Mais enfin vous avez conçu quelque espoir, et vous cherchez s'il est des armes qui puissent servir votre courage.

Oui, mes frères, il en existe; elles sont près de vous; il ne tient qu'à vous de vous en saisir

et d'en faire usage; je les ai souvent indiquées aux vrais maçons : ces armes sont la science, la vérité, l'humanité. Le fanatisme naît de l'ignorance..... A l'ignorance opposez le savoir, éclairez les hommes, enseignez la vérité. Aux lumières joignez les vertus, et l'univers est sauvé. Je ne connais pas d'arme plus sûre et plus terrible que celle que je propose; le ciel même ne vous en fournirait pas d'autres.

Mais le monstre naît aussi de l'ambition et de la fourberie.... Eh bien! la science et la vérité sont encore votre unique ressource. Présentez, ne cessez de présenter à tous les yeux les funestes résultats de la fourberie et de l'ambition. L'histoire du monde est là, qui sera votre auxiliaire. Prenez-y les exemples et les faits les plus frappants. On écoute encore l'histoire; elle parle du haut de soixante siècles de malheurs : elle parlera pour vous; elle touchera les cœurs les plus durs, et confondra les plus pervers. Montrez la terre envahie, dépouillée, désolée; montrez ces champs engraissés de cadavres et ces montagnes dégouttantes de sang humain; montrez cette servitude éternelle devenue son seul héritage, et dans la servitude, les supplices, les gibets, les brasiers ardents. Il existe encore des débris de nations qui rendront témoignage de ces épouvantables

calamités, et qui pleurent encore aujourd'hui sur leurs villes détruites et leur patrie au tombeau. Interrogez-les; interrogez ce malheureux peuple de l'Idumée, dont *Israël* fut l'ancien nom : il pourra, mieux que tout autre, vous dire ce que coûtent l'ignorance et l'ambition, et à quels excès déplorables elles peuvent conduire.

Demandez-lui combien de millions d'hommes il a massacrés, combien de rois il a égorgés, et par quels ordres......

Demandez-lui pourquoi il brûlait ses enfants vivants en l'honneur de *Moloch*, le dieu même des peuples qu'il venait d'exterminer?

Demandez-lui pourquoi ses prêtres détrônaient, égorgeaient ses propres rois, et pourquoi ses rois s'égorgèrent presque tous les uns les autres?

Demandez-lui en quelle circonstance le frère était obligé de tuer sur-le-champ son frère, le père son fils, sa fille, sa femme, son ami le plus tendre?

Dans quelle circonstance il fallait brûler toute une ville, exterminer les animaux, les hommes, les femmes, les vieillards, et les enfants sur le sein de leurs mères?

Demandez aux Gaulois, nos ancêtres, pourquoi ils brûlaient aussi des femmes et des enfants en l'honneur de leur dieu Teutatès, et

Digitized by Google

consultaient l'avenir dans des entrailles humaines?

Descendez chez les peuples modernes. Demandez qui a causé la division et la ruine de l'empire romain? qui a égorgé les Saxons, les Vaudois, les Albigeois? qui a massacré les peuples de l'Amérique, et la moitié des peuples de l'Europe? Écoutez cette cloche qui sonne la Saint-Barthélemy!...... Parcourez les rues de la ville où nous vivons, et demandez qui les a jonchées de morts, inondées de sang? Voyez la tête du plus vertueux des hommes, l'amiral Coligny, et dites-nous quels assassins l'ont fait tomber; qui l'a envoyée en présent au grand-prêtre de Rome, pour en faire un trophée dans les horribles joies commandées pour célébrer la plus horrible victoire? Qui donc a commis tous ces crimes, toutes ces barbaries? Répondez : n'est-ce pas l'ambition? n'est-ce pas le fanatisme et la superstition?

C'est donc à juste titre que nous jurons de les combattre et de les détester. L'histoire des malheurs du monde nous absoudrait si l'ignorance et l'imposture osaient nous accuser.

Mais, mes frères, le ciel n'a pas refusé tout remède à des maux aussi grands : celui *qui* a créé le soleil pour éclairer l'univers, a aussi

Digitized by Google

créé la raison et la science pour nous guider dans ce dédale d'horreurs et de calamités. Si le fanatisme enfante des monstres, le ciel crée des hommes vertueux pour les combattre ; et chaque siècle, pour ainsi dire, a vu naître un réparateur à côté d'un génie malfaisant. Des héros, des sages, des amis de l'humanité, ont paru presque sans interruption dans tous les âges, pour éclairer, pour consoler la terre. Rassemblez leurs noms augustes ; recueillez leurs préceptes divins, leurs vertus, leurs actions sublimes, et présentez-les sans cesse au souvenir de vos initiés : par là vous ramènerez l'espoir dans des cœurs éperdus, et vous prouverez que le bien qu'ils ont fait est encore possible à faire.

Citez souvent les préceptes de Zoroastre et de Confucius ; rappelez le dévouement de Codrus et de Léonidas, les maximes et les vertus de Pythagore, de Socrate, de Platon, d'Épictète et de Marc-Aurèle.

Dites avec Zoroastre : « Aimez vos sembla« bles, secourez-les, pardonnez à ceux qui « vous ont offensé. »

Ne cessez de dire avec Confucius : « Aimez « votre prochain comme vous-même ; ne faites « pas aux autres ce que vous ne voudriez pas « qui vous fût fait. Pardonnez à votre enne-

Digitized by Google

« mi; réconciliez-vous avec lui, invoquez Dieu « en sa faveur. »

« Honorez l'homme; ne l'insultez point, ne « l'outragez pas; car, après Dieu, il n'y a rien « de plus noble que l'homme. Il est écrit : Dieu « a fait l'homme à son image. »

Faites remarquer que ces préceptes sont aussi anciens que le monde; qu'ils ont été communs à tous les pays, à tous les climats, et que les efforts des méchants n'ont jamais pu les détruire; ce qui prouve qu'ils ne périront jamais.

Les initiés, préparés par de telles leçons, éclairés de si pures lumières, reconnaîtront facilement que nous ne professons point d'autre sagesse que la sagesse de tous les siècles, et par conséquent la vraie sagesse donnée par Dieu lui-même.

Ici commence naturellement l'instruction particulière que vous pourrez présenter à vos initiés, et dont je vais faire la seconde partie de ce discours.

Cette instruction sera simple; elle se déduira évidemment des principes et des exemples que je viens d'exposer : il ne s'agira que de la diviser en théorêmes, ou propositions faciles à comprendre, qui ne blessent en rien les doctrines du monde, et qui soient en même temps propres à satisfaire les initiés; car, vous le sa-

vez, il en est peu qui ne s'attendent, lorsqu'ils montent en grade, à recevoir quelque lumière nouvelle sur les grandes questions de l'ordre moral, sur les dogmes et les lois qui gouvernent l'univers. « Qu'est-ce que Dieu ?
« Où est Dieu ? Est-il séparé de la nature ?
« Est-il la nature elle-même tout entière ?
« Pourquoi le mal existe-t-il avec un Dieu juste
« et bon ? »

Toutefois, mes frères, vous ne croirez point que ce soit à des questions de cet ordre que nous nous proposions de répondre : nous renverrons toujours les nouveaux frères aux livres qui traitent de ces matières, et nous ne prendrons point la responsabilité de fixer leurs idées à cet égard. L'instruction que nous donnerons est moins embarrassante ; elle est plus selon nos forces, et se place plus utilement dans l'usage de la vie maçonnique : elle serait le vrai corollaire de la morale universelle. Je vais donc essayer de l'exposer succinctement et avec clarté ; je réclame de nouveau votre indulgence.

Nos dogmes sont Dieu et la vertu.

Nous honorons Dieu comme l'auteur de tout ce qui est bien, et la vertu comme destinée à conserver tout le bien que Dieu a fait.

Nous cultivons notre raison comme le moyen

Digitized by Google

le plus sûr de plaire à la Divinité, et d'être utiles à nos semblables.

Nous cultivons la science comme le plus sûr moyen de rendre la raison profitable, d'établir l'amour de l'humanité, et de nous sauver, par conséquent, des ravages du fanatisme et de la superstition.

Nous jurons haine à la superstition et au fanatisme, parce qu'ils sont la source des plus grands maux qui puissent affliger les hommes.

Nous n'exigeons d'autres conditions pour être admis parmi nous que la probité et le savoir; nous recevons tout homme honnête et instruit, quels que soient sa croyance, son pays et ses lois.

Notre maçonnerie laisse en paix les opinions et les consciences : nous n'admettons dans nos assemblées aucune controverse religieuse, aucune discussion politique.

Là où la dispute politique ou religieuse commence, notre maçonnerie cesse.

Elle n'enseigne rien de caché, de douteux, de mystérieux, de surnaturel; elle ne s'occupe que d'idées positives et faciles à comprendre; elle ne s'appuie que sur l'expérience, sur l'histoire, et sur des faits prouvés et non contestés.

Là où le mensonge, la ruse et la violence paraissent, notre maçonnerie n'existe plus.

Elle regarde comme mensonge tout ce qui

n'est pas conforme à la raison, au bon sens et aux lois invariables de la nature.

Comme violence, tout ce qui abuse de la force pour enfreindre les lois de la justice et de la raison.

Comme ruse, tout ce que réprouvent la franchise, la droiture et le cri de la conscience.

Pour pratiquer la vertu, il faut du courage : il en faut tous les jours, à tous les instants; car le vice, le mensonge et l'ignorance, veillent sans cesse pour attaquer ce qui est vrai, détruire ce qui est bien, et régner à leur place.

Ainsi donc nous exigeons que nos initiés s'instruisent, afin que la science devienne pour eux le moyen de combattre l'ignorance, le vice et le mensonge; nous exigeons qu'ils soient attentifs, réfléchis, discrets, laborieux, et qu'ils aient toujours en vue le triomphe de la justice et de la raison.

Tel est, mes frères, l'aperçu de l'instruction que je crois nécessaire de donner à vos initiés : vous lui prêterez l'expression et le sentiment d'une rédaction plus habile; mais il est indispensable que cette instruction soit de nature à fixer leurs idées, et à frapper leur esprit d'une impression solide et durable, qui les rende capables d'être les coopérateurs du grand œuvre que vous entreprenez.

Digitized by Google

Il est temps, mes frères, que ce grand œuvre commence : les maçons le demandent avec ardeur, l'attendent avec impatience. Assez d'années, souffrez que je le dise, ont été employées en discussions stériles, en travaux de forme et de représentation. Ce n'est pas pour offrir au monde le vain spectacle de cérémonies futiles, que la maçonnerie existe; ce n'est point pour nous créer des dignités oisives, pour nous couvrir d'insignes et de cordons, pour marcher la mitre en tête et le bâton augural à la main; ce n'est pas pour servir aucune secte ancienne ou moderne, pour venger d'illustres morts, ou rétablir des ordres éteints, ni pour retourner aux croisades, ni pour nous constituer les *premiers* parmi nos frères, que nous existons; mais pour enseigner la sagesse, le pardon, la concorde et la confraternité générale entre les hommes.

Voilà pourquoi la maçonnerie existe et pourquoi elle doit exister. Elle n'a point d'autre but, d'autre volonté; et je pense qu'il serait difficile d'en trouver de plus nobles et de plus sacrés.

Annoncez ces principes à vos initiés : répandez-les chez tous les frères, et vous trouverez plus de vrais disciples que vous ne pensez. Le cœur de l'homme ne demande que justice et qu'amour. Fatigués des erreurs et des iniquités du monde, les profanes eux-mêmes cherchent

Digitized by Google

le repos. Vous les verrez accourir auprès de vous, et se réfugier dans nos temples comme dans un port de salut et de tranquillité. Oui, les hommes sont bons; les mauvaises institutions seules ont fait les méchants, et c'est à la maçonnerie à les rendre à la vertu.

Il ne me reste plus, mes frères, qu'à vous parler des récompenses et des encouragements : je souhaite que ce dernier point ne vous fasse pas oublier les deux autres. Je terminerai, si vous le permettez, par quelques observations critiques, que je crois nécessaires au bien commun de la maçonnerie. Ne considérez pas si, dans ce discours, je conserve ou non l'unité de mon sujet : ce n'est point une pièce d'éloquence que je viens vous offrir, mais une preuve de zèle et d'utile sincérité. Parlons d'abord des récompenses.

Il n'est pas d'institution qui, quand elle prescrit des obligations et des devoirs, n'établisse en même temps des récompenses et des encouragements; notre faiblesse humaine le veut ainsi; partout où il faut combattre, il faut encourager le soldat et récompenser le vainqueur. La récompense est le doux aliment de courage; elle l'est, parce qu'elle prouve l'estime et le contentement de ceux qu'on a voulu servir. Le vainqueur montre sa couronne, et chacun de ses compagnons,

en l'applaudissant, dit : « Demain je serai peut-« être aussi couronné par mes frères. »

Les chevaliers qui veulent tenir leurs serments, et qui savent ce que c'est qu'un serment fait à Dieu et à la vertu; ces chevaliers, dis-je, ont des devoirs longs et pénibles à remplir; ils ont des obstacles à vaincre, des erreurs à combattre, des adversaires à redouter, une guerre éternelle à soutenir contre les plus terribles de tous, l'ignorance et le fanatisme. Un digne chevalier peut tomber dans les piéges d'un traître, sous les coups d'un délateur, d'un méchant, d'un hypocrite; il peut être la victime de trop de confiance et de générosité; il doit s'attendre enfin aux persécutions réservées aux zélateurs de la justice, aux ennemis du mensonge : alors n'a-t-il pas droit à la reconnaissance, aux hommages, à l'amitié, aux consolations de ses frères?

Il vous appartient donc de fixer par quels moyens vous honorerez ses efforts, vous couronnerez ses succès, vous proclamerez sa vertu; par quels moyens vous consolerez ses disgrâces et soulagerez ses infortunes; comment vous le visiterez dans ses maladies et ses infirmités, et, s'il vient à cesser d'être, comment vous répandrez des fleurs sur sa tombe, et lui direz le dernier adieu.

Digitized by Google

Il importe, pour encourager sa vie, que vous assigniez aussi des récompenses à ses talents. Les talents vivent d'émulation; il faut instituer des concours et des prix pour les ouvrages les mieux faits, les questions les mieux traitées : par ce moyen, vous donnerez un motif à son zèle, et vous augmenterez des lumières qui rejailliront sur tous les frères.

Mais il est encore un genre d'encouragement plus propre que tous les autres à fortifier l'âme du chevalier, à lui donner de l'énergie : ce serait le tableau constant du zèle et de la bonne intelligence de tous les frères, dirigeant leurs pensées, leurs démarches et leurs efforts vers un même but, qui serait le bonheur commun, la gloire et la prospérité de l'ordre. Un tel accord soutiendrait merveilleusement l'ardeur et le dévouement des initiés, parce qu'il offrirait le présent comme une sûre garantie de l'avenir.

Ici nous sommes obligés de nous arrêter un moment pour nous demander jusqu'à quel point les maçons présentent un tel spectacle à leurs frères, ou pour rechercher quelle cause enlève à la maçonnerie un attrait aussi puissant.

Cette cause est facile à trouver, et je l'ai déjà indiquée au commencement de ce discours : c'est la tiédeur, c'est la négligence et l'oubli

Digitized by Google

du devoir; ce sont les petites passions qui se glissent dans nos temples, comme si nous étions encore des profanes. Oui, mes frères, c'est une remarque, ou plutôt un reproche que la plupart des maçons ont la franchise de se faire eux-mêmes trop de fois pour qu'il ne soit pas permis de le répéter. « On vit trop sèchement, di-« sent-ils, trop froidement chez le peuple des « maçons; on se porte envie, on travaille peu, « on se querelle, et le bien public est oublié. « Comme chez ces anciens célibataires qu'on « appelait des moines (excusez la comparai-« son), on se réunit, pour ainsi dire, sans se « connaître, on vit ensemble sans s'aimer, et « l'on se quitte sans se regretter. » Voilà ce que disent des maçons, et voilà véritablement ce qui enlève à la maçonnerie un grand nombre de prosélytes, d'autant plus regrettables, qu'ils étaient plus capables d'en connaître et d'en remplir les obligations.

Cependant, mes frères, nous pouvons changer de situation en changeant de système : il ne tiendrait qu'à nous de mettre dans nos rapports plus de cordialité, plus d'affabilité, plus de douceur dans nos discussions, plus d'aménité dans nos manières : la politesse seule, si elle était soutenue et active, ferait le charme de nos relations. Je voudrais que les maçons se

Digitized by Google

distinguassent autant par la délicatesse de leurs mœurs maçonniques, que par les connaissances qu'ils possèdent : il ne leur en coûterait que d'apporter dans les loges le savoir-vivre dont ils font un si noble usage dans le monde.

Vous le voyez, mes frères, je me suis fait l'écho des reproches qu'on nous adresse; il faut bien que quelqu'un nous dise nos défauts si nous voulons nous en corriger. Votre censeur, qui vous honore, compte près de trente années de campagnes maçonniques; vous pardonnerez cette liberté à ses longs services, et surtout au désir ardent qu'il éprouve de voir la maçonnerie remplir enfin ses hautes destinées. Le temps des améliorations est arrivé, si j'en crois tout ce que je vois et tout ce que j'entends chaque jour. Le Grand Orient lui-même vous l'apprend, en soumettant ses propres réglements à vos méditations. Partagez, secondez ses efforts. Laissez-là les disputes du cérémonial, des priviléges et de l'amour-propre : la maçonnerie est l'amour de la vérité et de l'humanité; partez de ce principe, n'en ayez point d'autre; qu'il soit la seule boussole qui dirige vos pensées. Occupez-vous de l'instruction et de la morale; simplifiez vos emblêmes, vos rites et vos liturgies; dépouillez-les, s'il se peut, de ce que le temps et la barbarie leur ont don-

né de trop discordant avec les lumières du siècle et les progrès de la civilisation ; reconnaissez ces progrès et leur empire irrésistible ; que les nuages qui les cachent quelquefois ne vous découragent point. Le soleil de la vérité dissipera les nuages : gardez-en l'espérance, et marchez en avant. L'union fera votre force. Parcourez, fréquentez les loges ; visitez vos frères ; soyez les missionnaires de la vertu et de la vérité. Assez d'autres enseignent les ténèbres et le mensonge. Mettez la lumière sur le boisseau : ce n'est pas en restant chacun dans vos temples qu'elle se répandra.

Exigez pour prix de vos grades des talents et de bonnes actions.

Instituez des cérémonies touchantes et des pratiques vraiment instructives.

Ennoblissez tout ce que vous ferez ; que le recueillement, que le silence, président à vos examens, à vos réceptions ; qu'un initié, sortant de vos mains, dise : voilà des hommes ! j'en cherchais, j'en ai trouvé ! voilà de la science, de l'ordre, des lumières !.... Qu'il soit glorieux, qu'il se sente heureux d'entrer dans un tel état de choses, et alors il aimera tous ceux qui l'y auront introduit. Son âme s'élèvera ; nos institutions auront pour lui des charmes ; il célèbrera leurs bienfaits ; et la maçon-

Digitized by Google

nerie victorieuse de toutes les puissances adverses, deviendra le lien fortuné qui réunira tous les hommes en un seul peuple de frères.

Un si beau succès, un triomphe si doux vaut bien la peine qu'on y songe, et qu'on s'occupe de l'obtenir.

Je n'irai pas plus loin, mes frères, j'ai rempli la tâche que je m'étais imposée; je vous remercie de m'avoir écouté. Je crois avoir oublié peu d'objets importants. J'ai montré le but de la maçonnerie; j'ai désiré son triomphe; j'en ai indiqué les moyens; j'ai rappelé vos serments; j'ai tracé nos devoirs; j'ai fait connaître nos ennemis; j'ai peint les maux causés par l'ignorance, le fanatisme et la superstition. Ces maux sont grands : s'ils ont touché vos cœurs, si vous partagez l'horreur qu'ils inspirent, c'est à vous d'agir maintenant, et de chercher à les diminuer. Le remède est en votre puissance : il ne s'agit que de s'aimer et de s'instruire. Vos frères vous attendent; ils vous écouteront, vous chériront : l'univers entier vous applaudira, car la terre a besoin de vertu; elle a besoin de paix et de consolation : voilà trop long-temps qu'elle est malheureuse *.

* Bonaparte venait de mourir quand ce discours fut prononcé.

FÊTE FUNÈBRE

EN L'HONNEUR

DU MARÉCHAL BEURNONVILLE,

GRAND COMMANDEUR D'HONNEUR

DU SUPRÊME CONSISTOIRE DES RITES;

Célébrée le 26e jour du 5e mois 5821, au Grand Orient de France, par les trois plus hauts grades de la maçonnerie de l'orient de Paris.

DISCOURS DE L'ÉPÉE *

PRONONCÉ PAR UN CHEVALIER KADOCH **.

> Que cette épée soit agissante et victorieuse en leurs mains! Qu'elle chasse les ténèbres, et fasse reculer la hideuse ignorance! P. 368.

Brave général Beurnonville, tu fus grand commandeur d'honneur du suprême consistoire des rites. Chacun des ordres composant les

* Ce discours a précédé le moment où l'épée de l'ordre a été déposée sur le catafalque de l'illustre frère Beurnonville.

** L'*Oraison funèbre* et le discours des *Fleurs* ont

hauts grades de la maçonnerie a des devoirs à remplir envers toi. Je viens te saluer au nom de l'ordre austère des chevaliers K.·.-H.·., c'est-à-dire des plus zélés défenseurs de la vraie lumière, de ceux-là dont l'épée est toujours levée contre les ennemis de la vérité et les propagateurs du mensonge.

Deux espèces d'hommes te parlent par ma voix : des citoyens et des maçons. Tu commandas nos armées, tu commandas nos colonnes maçonniques : c'est un double titre qui te vaut nos hommages. Déjà des orateurs habiles t'ont payé le tribut de nos regrets ; je n'aurai point leur talent, mais ce que je dirai trouvera grâce devant un guerrier. Que ton ombre m'entende favorablement. Un hasard qui te plaira sans doute ; une circonstance que nulle intention n'a préparée, et qu'aimeront peut-être les maçons qui m'entourent ; le hasard, dis-je, fait que celui qui t'adresse la parole fut un soldat de ton armée, un simple soldat, qui, comme cent mille autres, marcha volontairement aux frontières en 1792 ; combattit à Valmy, à Jemmapes, et prit sa part des premiers triomphes obtenus par la cause de la liberté. Ce soldat le

été prononcés dans la même cérémonie par deux officiers du Grand Orient.

Digitized by Google

déclare hautement, afin de procurer à ceux de ses frères qui sont dans ce temple, et qui ont partagé le même avantage, l'occasion de s'en glorifier comme lui. Quand on a eu le bonheur de délivrer sa patrie, il est doux d'en tirer vanité devant des chevaliers, dont le premier mérite doit être de savoir ce que c'est qu'une patrie.

Brave général, je ne saurais paraître devant ta tombe, ni penser à tes premiers exploits, sans éprouver je ne sais quel trouble insurmontable, sans être assailli de mille souvenirs qui me retracent tout ce que furent les Français, au moment où ils coururent aux armes, sans me rappeler ce dévouement, cet enthousiasme, qui brûlaient leurs cœurs, et transformaient en géants des hommes qui, peu d'instants auparavant, savaient à peine s'ils étaient des hommes. L'ennemi s'avançait : on lui avait livré nos places fortes; il désolait nos campagnes; il menaçait la capitale, et proclamait orgueilleusement le plan des plus horribles vengeances!... Que fallait-il faire ? Nous avions conquis la liberté, et nous savions quel sort attend les peuples qui redeviennent esclaves... On ne balança point : tout Français se fit soldat. Nous précipiter sur l'ennemi, lui faire mordre la poussière, punir son orgueil, le

Digitized by Google

chasser de la France, fut l'affaire de peu de jours : tant il est facile d'être libre, quand on est véritablement digne de la liberté !

Brave Beurnonville, tu fus un des généraux qui nous conduisirent alors, et les lauriers que tu cueillis avec nous, sont, n'en doute pas, ceux qui brilleront le plus long-temps sur ta tête.

Ces faits que je viens de citer, et qui remplirent le monde entier d'étonnement et d'admiration, l'histoire les a déjà consacrés; elle les a livrés à la postérité dans tout leur éclat et dans toute leur grandeur; elle a dit nos travaux, nos marches, nos périls sans nombre, nos succès incroyables. Hélas! elle a dit aussi nos malheurs!... Pouvions-nous en être exempts, quand tant d'ennemis divers, quand tant de trahisons et de lâchetés inouies nous en préparaient?... Mais elle a dit aussi avec quelle constance nous avons surmonté tous les obstacles. En vain des mains mercenaires et sacriléges cherchent à défigurer l'histoire, à détruire la vérité; en vain la haine, la jalousie, le mensonge, blasphèment notre gloire, accumulent les ténèbres et les impostures pour la flétrir : cette gloire ne périra point, et quelles que soient nos destinées à venir, elle fera le charme des cœurs vertueux.

Digitized by Google

Digne général, laisse-moi t'entretenir encore d'une gloire tant insultée. La lâcheté et la trahison ne pénètrent point ici ; nous sommes en sûreté à l'ombre de tes lauriers : laisse-moi revenir aux doux instants de nos premières années : les guerriers qui m'entendent, ne demandent pas mieux que de réchauffer leur âme au feu sacré où s'alluma leur premier courage. Dis-moi, te souviens-tu comment nous courûmes au combat ; comment, quittant nos parents, nos amis, tous les plaisirs de la vie, nous partîmes au milieu des applaudissements et des bénédictions universelles ; comment, jeunes, sans expérience, sans pain, mal vêtus, inondés de pluies continuelles, trompés, harcelés par des terreurs répandues à dessein, nous marchions infatigables, joyeux, pleins d'espoir et d'ardeur, nous marchions en chantant, et nous obtenions la victoire ?

Te souviens-tu avec quelle bonne foi nous voulions le bonheur de la France, avec quelle bonne foi nous croyions à l'honneur, à la sainteté des serments, à la patrie, à la vertu ? Vous qui m'entendez, vous en souvenez-vous ?

Alors ces croix, ces cordons que je vois suspendus à ton mausolée, n'étaient pas nécessaires pour enflammer nos courages : les seuls regards de la patrie nous suffisaient. Nous ne voulions

Digitized by

que vaincre ou mourir. Te souviens-tu de ce refrain sacré qui précédait les batailles :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie?

Eh bien! mon général, soldat de mon pays, dis-nous combien de siècles se sont écoulés depuis cette époque incroyable, depuis ces temps qu'on n'avait jamais vus, et qu'on ne reverra jamais.

Dis-nous quels sentiments, quelles volontés ont succédé à des volontés, à des sentiments si nobles. Apprends-nous par quelle terrible merveille l'amour si pur de la patrie a pu faire place à ce qu'on appelle l'amour d'un maître; et comment ce maître, sorti presque subitement des rangs de nos soldats, s'est montré tout à coup comme un dieu inconnu, armé de la foudre, et lançant la foudre sur les siens, sur ses frères, sur des Français!... comment il fit ses soldats des soldats de la liberté; comment il trompa les cœurs, séduisit les courages, changea les résolutions, brisa l'honneur par l'honneur, les serments par les serments; subjugua le pays, les armées, gagna tout, perdit tout, et nous perdit pour des siècles de siècles! Disnous... Mais non; garde le silence : il n'est

plus. Cessons de l'accuser; respectons celui qui ne respecta rien. Il fut assez puni. Il nous ravit notre patrie; il est mort sans patrie : c'est le plus cruel des tourments. Hélas! il serait resté le maître du monde, s'il eût voulu connaître la vertu! Il avait tout conquis, excepté nos cœurs. Cette pierre angulaire manquait à son édifice, et tout l'édifice a croulé sur sa tête; exemple terrible, effrayant, qui montre que, sans l'amour des peuples, les plus fiers potentats ne sont que des roseaux que la tempête peut briser en un instant!

Ce que j'ai dit, nous en avons tous été les témoins; je n'ai fait que rappeler tout haut notre histoire. Les nations souvent changent de face : il est des souvenirs utiles à conserver. C'est par de grandes leçons qu'on peut le mieux s'instruire, et je ne crois pas qu'aucun siècle en offre de plus frappantes que le nôtre. Mais enfin la France nous reste. Qu'elle soit heureuse, qu'elle soit libre, sous des lois sages et immuables; que le flambeau de l'expérience et de la philosophie dissipe les erreurs et les ténèbres du passé! La philosophie seule peut civiliser les peuples, leur donner la paix et le bonheur : son absence, tu l'as vu, n'amène que folies, bouleversements, catastrophes. Sans elle tout est mensonge et violence; les peuples

ne sont plus que des sauvages, des barbares, et, ce qu'il y a de plus vil au monde, des esclaves.

Général Beurnonville, ton ombre se réjouira d'entendre quelque éloge de la philosophie, toi qui lui dois les premières couronnes dont fut orné ton char de victoire. Les hommes peuvent changer, comme les nations; mais la philosophie, comme la Divinité, ne change jamais. L'homme qui fut ton maître et celui de la France, l'avait aimée, lorsqu'il était pauvre et honnête; il l'abandonna quand il fut fort et puissant: il osa l'outrager, la persécuter; vois ce qu'il est devenu!

Adieu, brave général Beurnonville : je cède la place à des orateurs chargés d'exposer les détails de ta vie. Ceux-là encore auront plus d'éloquence qu'un ancien soldat; mais ils n'auront pas plus de franchise, ni d'amour de leur pays. Adieu, nous n'oublierons jamais que tu guidas nos bataillons à la victoire, et que tu combattis pour la liberté; nous n'oublierons pas non plus qu'outre l'épée de la patrie, tu portas le glaive de notre ordre. Ce glaive aussi doit avoir sa puissance, et, plus que l'épée du guerrier, être utile au monde. On va te le représenter pour la dernière fois, et l'attacher à ton trophée, comme un emblème qui trace nos

Digitized by Google

devoirs : c'est l'épée de la parole et de la vérité. Tu fis la guerre aux rois nos agresseurs; les chevaliers K.·.-H.·. ont juré de la faire aux plus cruels ennemis des hommes, le fanatisme et la superstition. Que cette épée soit agissante et victorieuse en leurs mains; qu'elle chasse les ténèbres, et qu'elle fasse reculer la hideuse ignorance, cette fille de l'imposture, dont les vœux éternels ne tendent qu'à se gorger de l'or et du sang des nations ! Tu combattis avec le fer; nous combattrons avec l'arme de la science et de la philosophie. Comme grand commandeur d'honneur, tu en avais fait le serment : ce serment, nous le renouvelons sur ta cendre, parce que nous savons tous que si les États périssent par l'ambition, ils périssent aussi par l'ignorance et le fanatisme, et que leur plus ferme appui, c'est la justice, c'est la science, c'est la vérité.

Adieu pour la dernière fois, toi qui fus le général de la plus brave armée du monde, toi qui fus le soldat de la plus noble patrie. Les maçons ne connaissent pas de titres plus beaux à te donner, et ton âme, dégagée des faiblesses de la terre, n'en accepterait point d'autres. Adieu : tu vas rejoindre les grands hommes et les philosophes de tous les siècles. Porte-leur nos hommages : salue en notre nom tous les héros qui ont défendu et qui ont éclairé leur

Digitized by

pays; salue surtout ceux qui sont morts pour nous, pour notre chère France, et dis-leur qu'il existe encore des millions de Français qui sont dignes d'eux.

DISCOURS

SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA MAÇONNERIE

DANS L'UNIVERS;

PRONONCÉ DANS LA LOGE DES TRINOSOPHES PAR SON VÉNÉRABLE, LE 17 JANVIER 1824.

C'est au moment où la maçonnerie est calomniée, persécutée dans plusieurs contrées de l'Europe, qu'il est bon de montrer quel rôle elle joue, et de quelle estime elle est environnée dans les autres parties du monde.

Je ne crois pas qu'en un jour de fête on puisse offrir aux maçons un tableau plus agréable et plus propre à les consoler des outrages que le fanatisme et la mauvaise foi leur font endurer chaque jour.

Que ces contrées, que je ne nommerai pas et qui se disent civilisées, semblent renoncer à la vérité, à la raison, c'est ce qui étonne, c'est ce qui afflige; mais que des peuples lointains, que

Digitized by Google

notre civilisation dédaignait, pour ainsi dire, nous tendent les bras, cherchent la vérité, embrassent nos institutions, voilà ce qui répare amplement des maux que nous méritions si peu.

Que ces mêmes pays, que je n'ai pas nommés, se trompent, il faut les plaindre : ils en souffriront les premiers; car l'erreur n'amène que désordres et catastrophes; mais que le reste du monde marche vers la lumière et prenne goût à la fraternité, à l'humanité, c'est un fait qui réjouit toute âme honnête et sensible, et c'est un fait qu'on ne peut contester.

Parcourez l'univers, marchez d'un pôle à l'autre; explorez l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, vous rencontrerez partout la maçonnerie florissante et couvrant la terre de ses bienfaits. Tous les maçons qui voyagent l'attestent, et tous en sont émerveillés.

En Égypte, où nous avons porté, vous vous en souvenez peut-être, nos armes, nos études et nos sciences, on la retrouve telle que nous l'avons rétablie; je dis rétablie, car vous savez que l'Égypte possédait la maçonnerie dès les temps les plus reculés, avec cette différence bien grande cependant, qu'elle restait entre les mains des prêtres et des rois, qui l'employaient à un usage tout contraire au nôtre, c'est-à-dire qu'ils s'en servaient pour tenir les peuples dans

l'ignorance et l'esclavage, tandis qu'elle n'est pour nous qu'un moyen de bienfaisance universelle. Notre maçonnerie donc console l'Égypte au lieu de l'asservir : elle ne construit point de pyramides où dorment en paix les oppresseurs ; mais elle élève un édifice plus beau, plus noble, plus utile, le temple de la science et de la vertu. Elle tient une école à Alexandrie : elle a remonté le Nil ; elle a pénétré dans les terres, s'est fait entendre aux farouches Bédouins, aux Mamelucks ambitieux ; elle a laissé des disciples au Caire ; elle a passé la mer Rouge, et s'est souvenue un moment du *prodige* opéré *pour engloutir Pharaon et son armée ;* elle a contemplé ce terrible désert où *Moïse* et les siens sont morts, *sans avoir pu voir la terre qui leur était promise*, et elle n'en a éprouvé que plus vivement le besoin de réunir les hommes que les croyances divisent, et d'éteindre les haines qui les font s'entr'égorger depuis tant de siècles.

Pleine d'une charité si vive et si nécessaire, elle est revenue côtoyer les plages orientales de l'Afrique, elle est entrée dans le grand Océan ; elle a fondé des colonies à l'île de Bourbon, à l'île de France, et s'est établie triomphante à ce cap fameux, qui, depuis qu'il la possède, croit mériter doublement le nom de cap de Bonne-Espérance.

Là elle a des temples dignes d'elles, un palais magnifique, des jardins majestueux, une artillerie qui lui appartient, et au bruit de laquelle on salue, aux jours de fête, tous les maçons de l'univers. Elle a des cours, des esplanades, des portiques, et mieux que tout cela, des hôpitaux fondés pour les malheureux.

En Amérique, aux États-Unis, où toutes les religions sont libres, elle est, pour ainsi dire, la religion préférée. Les maçons se reconnaissent et s'avouent hautement. Dans les cérémonies, dans les pompes funèbres, ils se montrent en public, parés de leurs ornements, et la considération qu'on leur porte s'augmente avec les grades qu'ils possèdent.

Au Pérou, d'où l'on a tiré tant d'or pour payer tant de crimes, elle s'emploie à réparer une partie des maux que l'or a pu faire, et prouve que le plus sûr, le plus précieux des trésors est encore la vertu.

A Rio-Janeiro elle s'assied sur le trône avec l'empereur du Brésil; Pierre I[er] a été le chef de la maçonnerie de son empire; et sa loge, qui est française, a chargé un député de demander des constitutions au Grand Orient de France.

Non que je veuille dire que la maçonnerie se mêle des révolutions qui changent la face des États; mais je signale ici l'hommage éclatant

rendu à nos institutions par ceux qui voulant s'attirer les suffrages des peuples, croient qu'il n'y a pas de meilleur moyen que de se montrer partisans de la justice et de la raison.

Si nous passons en Asie, nous verrons des tableaux encore plus satisfaisants : toutes les mers de l'Inde honorent la maçonnerie. Les Anglais l'ont établie dans leurs principaux comptoirs; les Anglais, qui, comme tant d'autres peuples, ont tant souffert, mais qui du moins ont tiré quelque fruit de leurs malheurs, puisqu'ils ont des lois et une patrie, les Anglais qui auraient pu faire et qui feraient encore tant de bien aux hommes, s'ils le voulaient, ont fait celui de fonder la maçonnerie dans une grande partie de l'univers connu. Il faut les en remercier; ils ont planté l'étendard du salut du monde.

Dire comment les Anglais ont établi la maçonnerie chez les étrangers, c'est laisser à juger quels hommages ils lui rendent dans leur propre pays. Aussi chez eux les mots honneur, vérité, fraternité et maçonnerie ne font qu'un, ils les confondent dans leurs pensées et dans leurs actions. Toutes les hautes classes de la société sentent et s'expriment de même sur ce point. C'est à qui briguera la faveur d'être admis dans la grande famille : le prince même qui règne

Digitized by Google

aujourd'hui était le chef de l'ordre, avant qu'il montât sur le trône; c'est lui qui présidait la loge dite des *Armes du Roi*, et son illustre frère, le *duc de Sussex*, se fait gloire de le remplacer dans de si nobles fonctions. Les lords, les pairs, les membres du parlement et de la chambre des communes, sont presque tous maçons : les magistrats, les officiers de l'armée, les commandants de terre et de mer sont maçons; ils connaissent le *signe sauveur des enfants de la veuve*, et sont fiers de mériter leur part dans l'héritage sacré des fils *d'Hyram*.

Ainsi donc les Anglais n'ont eu rien de plus à cœur que de répandre au loin des institutions qu'ils regardent comme le lien commun des hommes; ils les ont portées dans tous les climats, dans tous les pays, à Canton, à Calcutta, Madras, Chandernagor, Pondichéry; ils les ont fait connaître à la côte du Malabar, à la côte de Coromandel, et pour que la Méditerranée jouit des mêmes avantages que l'Océan, ou plutôt pour rendre la vie morale à cette ville si fameuse qui la donna jadis à l'univers, ils ont établi une loge à Athènes,... une loge dans laquelle on peut se souvenir à son aise et sans dangers, je me trompe, au milieu même des plus grands dangers, des vertus et des grands exemples de tous les héros de l'antiquité.

Digitized by Google

Mais d'autres que les Anglais ont encore mis la main à l'œuvre sainte et méritent l'hommage et la reconnaissance des gens de bien. Les princes qui gouvernent la Suède et les Pays-Bas ont montré qu'ils aimaient, qu'ils honoraient les hommes, en aimant, en honorant nos frères, en protégeant la lumière contre l'esprit de ténèbres qui menace d'envahir la terre.

Augmentons votre joie, mes frères : quittons l'Europe; transportons-nous un moment aux vastes royaumes de l'Inde, dans l'empire des Mongols, à Dély, chez les antiques enfants de *Brama* et de *Confucius*, que le soleil enrichit de moissons éternelles, et qui n'éprouvent plus d'autres besoins, pour mieux goûter la vie, que d'apprendre et de sentir que tous les hommes sont frères : là nous verrons la maçonnerie adorée pour ainsi dire, comme on se figure qu'aux premiers âges du monde on adorait le *génie du bien*, le *principe* de toutes choses bonnes et honnêtes.

Là nos institutions s'établissent sans efforts, sans obstacles. Elles apparaissent comme un nouvel élément dont on avait besoin, comme une nouvelle lumière qu'attendaient tous les cœurs pour développer le germe de toutes les vertus.

C'est une douce satisfaction de pouvoir vous

apprendre comment la maçonnerie a pénétré dans ces climats heureux; comment les peuples et leurs princes s'en sont laissé charmer. Si vous avez la bonté de m'écouter, mes frères, c'est un récit qui ne sera pas long et qui pourra vous causer quelque plaisir à vous-mêmes *.

« Il y a vingt et quelques années, l'ambassadeur d'une grande puissance de l'Inde, se trouvant dans une des principales villes de l'Europe, entendit parler de la maçonnerie comme d'une chose digne de son attention. Il savait qu'elle avait été tantôt favorisée, tantôt persécutée par les souverains, et qu'elle était répandue sur presque toute la surface du globe. Sa curiosité se sentit excitée : il s'adressa à un maçon qu'on lui avait désigné pour un homme studieux et ami de la vérité.

« Il lui demanda ce que c'était que la maçonnerie.

« On ne dit pas quelle fut la réponse du maçon; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au bout de quelque temps l'ambassadeur se fit *recevoir*, et qu'il prit successivement les grades de compagnon et de maître, conjointement

* Ce récit est tiré d'un ouvrage ayant pour titre : *la Maçonnerie rendue à ses vrais principes;* ouvrage beaucoup plus connu chez l'étranger qu'en France.

avec plusieurs étrangers de distinction. Ce fut le maçon même auquel il avait été adressé qui dirigea les initiations. Les récipiendaires furent examinés et interrogés avec soin, et presque tous répondirent avec une sincérité, une présence d'esprit et un talent qui firent une grande impression sur l'assemblée. On n'avait point encore vu, dans les temps modernes, de réception conduite de cette manière, et chacun demeura convaincu que la maçonnerie, pratiquée comme on venait de le faire, serait aussi importante et aussi utile qu'aucune autre institution connue jusqu'alors.

« L'ambassadeur retourna dans son pays.

« Un an s'était à peine écoulé, qu'il écrivit au vénérable par lequel il avait été reçu, pour le prier de lui adresser un recueil de pièces maçonniques qu'il jugerait les plus propres à donner à ses amis, à son souverain même, une juste idée de la maçonnerie.

« Il insista pour avoir les cahiers qui avaient servi à ses réceptions, ainsi qu'à celles de ses compagnons.

« Ce recueil lui a été envoyé, et l'on y a joint des instructions propres à le guider dans l'installation des loges qu'il se proposait de créer.

« L'ouvrage fut imprimé en diverses langues,

Digitized by Google

excepté en français. Il parcourt maintenant les vastes royaumes de l'Inde, et il est possible qu'il en revienne un jour, enrichi de nouveaux préceptes de sagesse d'un peuple, dont les ancêtres furent de si grands législateurs et de si parfaits modèles dans toutes les espèces de sciences.

« Voici la lettre qu'on lisait en tête de l'ouvrage et qui lui servait en quelque sorte de préface.

AU PRINCE.....***

« Illustre et vénérable frère,

« Je vous envoie le recueil que vous m'avez demandé. Faites-le servir au bien de votre pays. La lumière nous est venue autrefois de l'Orient : nous vous en restituons quelques rayons, conservés dans la nuit des temps, au milieu des orages qui devaient les éteindre. Il ne tiendra qu'à vous d'en recomposer le flambeau dont la terre a besoin. Répandez, répandez la lumière, les ténèbres ont causé trop de mal aux hommes. Vos ancêtres ont adoré le soleil comme l'âme de l'univers ; adorez la vérité comme la vie de l'âme et la gloire de la vie.

« Dites à votre empereur ce que c'est que la

maçonnerie. Montrez-la-lui telle qu'elle est. Défendez-la contre les calomnies des insensés et des méchants. Il l'aimera, car la vérité plaît et subjugue par ses propres charmes. Tous les souverains devraient la connaître : elle leur apprendrait à rendre leurs peuples heureux et à l'être eux-mêmes.

« Cherchez les cœurs honnêtes et droits. C'est pour eux que la maçonnerie est faite. Évitez les ambitieux, les hypocrites. Défiez-vous surtout de ceux qui s'emparent des biens de la terre en promettant les richesses d'un monde qui n'est pas en leur pouvoir. Ceux-là sont les ministres d'*Arimane*. Ce sont eux qui ont tué notre maître. Ils vous tendraient des piéges où vous trouveriez votre perte. Ne vous adressez qu'aux esprits qui veulent la paix et le bonheur par la science et la vérité. Prêchez la paix et la justice. Enseignez l'humanité, toujours l'humanité, et tâchons de fermer l'abîme d'erreurs, de mensonges et de cruautés qui dévore les hommes depuis tant de siècles.

« Adieu. Remerciez le ciel qui vous a donné le pouvoir et la volonté de faire le bien ; qui vous a fait aimer la vérité, quand presque toute la terre adore le mensonge. Continuez : ayez bon courage ; vous serez inscrit sur la liste de ceux dont les hommes bénissent la mémoire.

Il est si facile d'obtenir l'amour des peuples, qu'on s'étonne que tous les souverains ne soient pas au nombre des dieux. Il ne tiendra qu'à vous de vous rendre immortel, et de laisser à vos enfants un héritage de gloire qui ne périra jamais. »

Après cette lettre venaient les dispositions générales pour l'établissement des loges, le plan et la description des temples à construire, l'ordre qu'on y doit observer, la propreté, la salubrité, les décorations, enfin le cérémonial entier qui appartient aux tenues de chaque grade.

Les précautions à prendre à l'égard des néophytes, les qualités à exiger d'eux, telles que le savoir, la prudence et l'honnêteté.

Viennent ensuite les qualités exigées des vénérables et de chaque officier en particulier, pour que la loge marche avec la dignité convenable.

Le recueil se divise en douze chapitres, où tout est prévu, tout réglé. L'intérêt et l'instruction croissent à chaque grade. L'encouragement et la considération augmentent de même. Les récompenses des bonnes actions, les soins dans les maladies, les funérailles, les aumônes, la conduite dans les persécutions, s'il en survient, tout est l'objet d'un article particulier, traité d'une manière simple, claire,

facile à comprendre, autant qu'agréable à pratiquer.

Nous en donnerons un exemple dans deux chapitres, bien différents pour la matière, mais où règne le même esprit, le chapitre des *fêtes* et le chapitre des *persécutions*.

D'abord toutes discussions politiques et religieuses sont défendues. « Ces matières, est-il dit, tiennent de trop près aux passions; rien n'engendre plus vite la discorde et la haine.

« On se bornera dans les discours des orateurs et des récipiendaires aux thèses de principe, aux questions, aux *vérités générales*. On ne s'occupera ni des *personnages*, ni des *événements modernes*, à moins qu'ils ne tiennent, par des circonstances trop particulières, à l'intérêt direct de la maçonnerie.

« Souvenez-vous qu'il n'y a point de *si* bon gouvernement qui n'ait des ennemis, point de si détestable qui n'ait des partisans, et ce sont les plus acharnés, les plus cruels. »

Arrive le chapitre des *persécutions*.

« Si vous êtes persécutés, ne répondez pas, ne vous vengez pas.

« Vous n'aurez jamais que deux sortes d'ennemis, les méchants et les ignorants.

« Tâchez de les instruire; voilà tout. Faites de bonnes œuvres.

Digitized by Google

« L'épée de la parole est plus forte, plus durable que l'épée de fer.

« Quand le méchant a la force, vous savez ce qu'il peut, ce qu'il ose.

« Vous avez lu nos livres : souvenez-vous de *Procuste* et de son *lit de fer*.

« Souvenez-vous de ces monstres qui s'appelaient *Tibère*, *Caligula*, *Néron*.

« Souffrez, taisez-vous, répandez la lumière et la vérité, comme s'il ne vous était rien arrivé.

« Si par hasard, et si par le conseil de vos frères, vous êtes forcés de répondre à des calomnies intolérables, que la décence, que la modération, président à vos discours, et que vos preuves prennent leur force de l'évidence des faits.

« Jamais, jamais de vengeance. »

Fêtes, Banquets.

« Vous aurez deux fêtes par an, et vous les fixerez aux époques où le soleil présente chez vous les phénomènes les plus remarquables. A ces fêtes on proclamera, on récompensera les belles actions, on célèbrera l'utilité et la gloire de la maçonnerie.

« Vos temples seront ornés de fleurs, vous

Digitized by Google

aurez des instruments, vous chanterez, vous vous réjouirez.

« Vous ne souffrirez point d'excès ni de licence d'aucune espèce. L'honnêteté, l'urbanité, la politesse la plus exquise, présideront à vos festins. Vous ne vous relâcherez jamais à cet égard.

« Que ces jours-là vos aumônes soient doublées, et que la joie ne vous fasse jamais oublier qu'il est des malheureux qui souffrent.

« Du reste, il faut que les frères cherchent à manger le plus fréquemment qu'ils pourront les uns avec les autres. Les repas pris ensemble rendent les hommes plus amis et meilleurs. Tenez cela pour certain; mais bannissez le faste, afin de vous voir plus souvent. Souvenez-vous que vous êtes frères, et que la vie n'a de douceurs qu'autant qu'on observe les préceptes de l'amitié et de la fraternité. »

Voilà, mes frères, quels sont les préceptes et les recommandations générales de la maçonnerie, telle que la pratiquent aujourd'hui les Indiens; vous voyez qu'ils ne diffèrent point de ceux que nous enseignons et que nous pratiquons nous-mêmes.

Après ces dispositions viennent les cahiers de réception aux grades d'apprentis, de compagnons et de maîtres, dans toutes les formes

Digitized by Google

voulues par les Grands Orients d'Europe, sans aucun changement; car les *formes*, les *signes*, les *attouchements*, quelque étranges qu'ils paraissent, sont des choses de rigueur, auxquelles il ne faut jamais rien changer, sous peine de ne plus s'entendre en maçonnerie. C'est le lien de tous les maçons répandus sur les deux hémisphères; mais à ces formes on ajoute des instructions solides, des développements progressifs et raisonnés, qui portent l'homme à se connaître lui-même, à étudier, à estimer ses semblables, à comprendre les mystères de leurs pensées, de leurs actions; à comprendre aussi les merveilles de la nature, la cause du bien et du mal, à mettre enfin toutes ces connaissances à profit pour devenir meilleur et mieux chérir l'humanité.

Telle est la manière dont les trois premiers grades sont expliqués dans le recueil dont je parle, et c'est ainsi qu'ils seront donnés dans l'atelier des Trinosophes. Ceux d'entre vous, frères visiteurs, qui auraient le désir de les connaître, sont invités dès aujourd'hui à nos séances.

C'est une obligation que nous leur devrons, de venir écouter des choses qu'ils savent déjà sans doute; mais qu'ils aimeront et propageront avec plus de zèle, si nous parvenons à toucher leur cœur.

Maintenant, mes frères, puisque telles sont nos doctrines, puisque la maçonnerie n'a d'autre but par toute la terre que l'enseignement et la pratique de la morale la plus pure, comment se fait-il qu'elle soit éternellement exposée aux persécutions des méchants? C'est une question que chacun de vous peut se faire, et à laquelle il n'est que trop facile de répondre.

Hélas! c'est dans sa pureté même, c'est dans son excellence que réside la cause de ses maux.

La maçonnerie ne vit que de vertus, et les vertus sont le supplice des méchants.

La maçonnerie ne vit que de vérité, et la vérité est le supplice du mensonge.

La maçonnerie ne vit que de science, de lumière, de tolérance; et la tolérance, la lumière, la science, sont le supplice des ignorants et des persécuteurs.

Ainsi donc, tout ce qu'il y a de fourbes, d'hypocrites, d'ignorants et de pervers, doivent être les ennemis de la maçonnerie.

Mais il est une autre source des mépris qu'on lui prodigue, et vous l'allez reconnaître aisément. La maçonnerie, l'austère maçonnerie ne distribue ni richesses ni grandeurs!....... Elle ne favorise ni la vanité ni l'orgueil; elle n'encourage ni l'ambition ni la cupidité!......

by Googl

Que si nous dispensions des emplois, des trésors ; alors vous verriez, par un de ces changements magiques que vous avez vus tant de fois, vous verriez ces fiers ennemis tomber à nos pieds, ramper comme des esclaves, et faire autant de bassesses pour nous plaire, qu'ils en font pour nous insulter et pour nous perdre.

Et encore, quel est leur aveuglement? quelle est leur imprudence? Ils se constituent nos juges, nos accusateurs!..... ils nous peignent comme le fléau de la société, les ennemis des lois et des souverains!.....

Imprudents, pourrions-nous leur répondre, vous qui connaissez l'histoire, où trouveriez-vous la preuve de vos accusations? Cherchez, consultez vos propres annales. Est-ce donc nous qui tenons le gouvernail des empires, et conduisons le vaisseau sur les écueils? Est-ce nous qui, pour parler un langage qui vous est connu, avons sacré Saül, qui l'avons fait tuer ensuite, et avons livré ses sept enfants aux Gabaonites, pour les mettre en croix?.....

Est-ce nous qui avons divisé en deux le royaume de Salomon, et armé les frères contre les frères?

Est-ce nous qui, par nos prières, avons attiré la famine et la misère sur Israël?

Est-ce nous qui avons livré Jérusalem à Na-

buchodonosor, et fait traîner le peuple captif à Babylone?

Est-ce nous qui avons bouleversé, détruit l'empire romain, brûlé les philosophes et leurs livres, brisé les statues et les temples de la Grèce, et plongé pendant quinze siècles les arts et les sciences au tombeau?

Est-ce nous qui avons inventé les *croisades*, institué l'*inquisition*, commandé la *Saint-Barthélemy*, opéré les *dragonnades*, les massacres des *Cévennes*, et l'extermination épouvantable de douze millions d'Indiens qui peuplaient l'Amérique?

Imprudents accusateurs!... *est-ce nous enfin* qui avons assassiné Henri III et Henri IV, que vous faites semblant de pleurer aujourd'hui?

Nous conspirons sans cesse, dites-vous!..... Singulière conspiration, que celle qui ne demande que la paix et des lois, qui ne sait que gémir et se taire quand ses vœux ne sont point exaucés! Étrange conspiration, que celle qui embrasse toute la terre, que la Providence elle-même souffle au cœur de tous les humains, que partagent les bons princes, les chefs des armées, les ministres, les savants, tout ce qui a de l'âme, de l'intelligence et de la probité!

Le soleil aussi, sans doute, conspire contre les ténèbres, contre les exhalaisons pestilen-

tielles de la terre, contre la nuit éternelle et l'anéantissement de la nature!...

Ah! croyez-moi, loin de nous chercher des crimes, tâchez de faire oublier les vôtres. Les vrais perturbateurs, les ennemis des lois et des souverains, ce ne sont pas les maçons; mais vous, vous-mêmes, que nous reconnaissons toujours, sous quelque masque que vous vous déguisiez. Vos propres annales, les annales de tous les peuples, n'ont qu'une voix pour le prouver, pour vous confondre.

Vous voyez, mes frères, combien il serait facile de réfuter, d'écraser nos calomniateurs, si l'on voulait seulement employer contre eux les armes de l'histoire et de l'évidence.

Mais je préfère me souvenir du précepte donné aux Indiens: « Si vous êtes persécutés, « calomniés, souffrez, taisez-vous; » le silence de ceux qui souffrent est l'effroi des tyrans: c'est leur plus terrible punition. Aussi bien, mes frères, comment pourrions-nous répondre autrement que par le secours de la raison; et comment faire entendre la raison à ceux qui sont chargés de la détruire?

Souvenons-nous du lit de *Procuste*.....

Ainsi donc, pardonnez si j'ai attristé un instant cette solennité par des tableaux lugubres. On cède quelquefois à l'envie de regarder son

ennemi en face, de lui montrer qu'on le connait, qu'il est des yeux qui ont vu ses iniquités, et des mains courageuses, capables d'en laisser la véritable histoire au monde.

Du reste, que nous importent les *cris et les* succès éphémères des méchants? Qu'ils nous persécutent, c'est un crime de plus, mais un crime inutile. Il est bien établi maintenant que la maçonnerie est forte et robuste, et qu'elle ne périra point sous leurs coups. Que si elle est obligée de fuir quelques climats envahis par l'ignorance et le mensonge, vous *l'avez vu*, mes frères, tout asîle ne lui *est pas interdit; elle* trouve une délicieuse *hospitalité* dans les contrées les plus fortunées de l'univers. La terre est vaste; et, grâce au Dieu de lumière, au Dieu de bonté, de vérité, qui est le *véritable* Dieu, il y a encore de la place ici-bas pour le courage et pour la vertu.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA LOGE DES ARTS ET DE L'AMITIÉ, PAR SON GRAND ORATEUR.

C'EST avec une vive émotion que j'élève ma voix au milieu d'une assemblée également imposante par le nombre des frères qui la composent et par les mérites divers de chacun d'entre eux; mais c'est un devoir qui m'est imposé, et je n'hésite pas à le remplir. Je sais d'ailleurs que plus les hommes ont de lumière, et plus ils ont d'indulgence; dès-lors je puis compter sur celle de tous mes auditeurs.

Pour vous présenter le résumé de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, je n'ai qu'à dire combien vos tenues ont été décentes, combien les discussions y ont été tout à la fois lumineuses et amicales; enfin que vous avez toujours présenté la fidèle image d'une assemblée de famille.

Trois occasions importantes vous ont mis à

même de déployer vos sentiments humains et généreux.

Le désastre du cirque de Franconi avait atteint un de nos frères, qui, dans un instant, vit sa fortune et l'espérance de sa famille devenir la proie des flammes. Quoique le frère Regnaut ne fît pas partie de la loge, quoiqu'il fût inconnu parmi nous, il vous suffit d'apprendre qu'un de vos frères avait besoin de vos secours, et vous vous empressâtes de les lui prodiguer.

Cependant un malheur bien autrement considérable avait dans peu d'instants fait disparaître du sol de la patrie une ville presque entière. Une nuit a suffi pour priver plusieurs milliers de nos concitoyens, d'asile, de vêtements, de pain; des vieillards, des enfants au berceau, des malades, de faibles femmes, errant pêle-mêle autour des débris enflammés de leur demeure, sont réduits au dernier degré de l'infortune; car, hélas! ils n'ont plus même d'espérance. Mais je me trompe; ne font-ils pas partie de la noble et généreuse famille des Français? Le désastre de Salins est à peine connu, que de chaque partie du royaume on se hâte de secourir ses malheureux habitants. Et vous, mes frères, vous croyant doublement obligés, et comme Français, et comme faisant

Digitized by

partie d'une association spécialement vouée au culte de la bienfaisance, vous vous empressez de faire parvenir à cette population désolée, avec votre offrande, la touchante expression de vos regrets.

Des chrétiens, peut-être des maçons, issus et faible reste de cette nation éclairée, à qui l'Europe doit sa civilisation et les bienfaits qui en découlent, se fatiguent enfin d'être toujours esclaves. Ils aiment mieux mourir que souffrir plus long-temps tant d'abjections et tant de misères. Ils en appellent au Dieu des chrétiens et à leur épée. La lutte est longue, sanglante, terrible ; elle intéresse toute la chrétienté. Cette poignée de braves a une constance à l'épreuve de tout, excepté à celle de la faim. Défenseurs de Missolonghi ! vous ne demandiez que du pain pour prolonger votre héroïque résistance jusqu'à la destruction totale de vos stupides ennemis ! Faute de ce faible secours vous périssez ! et les débris de la cité qui fut votre berceau, cimentés par le sang musulman, deviennent votre glorieux tombeau. L'exemple sublime de courage que pendant plus d'une année vous avez donné au monde, illustre à jamais notre âge, et la postérité admirera, vénérera les héros de Missolonghi, comme nous

admirons ceux de Numance, de Sagonte, de Saragosse.

Mais quelques femmes, quelques enfants ont échappé à tant de catastrophes; votre généreuse offrande, adressée au comité grec, a eu spécialement pour objet de secourir ces restes infortunés d'une population dont la mémoire sera éternelle.

La perte récente d'un de nos frères les plus distingués a douloureusement affecté vos cœurs; elle a troublé la joie que vous ont fait éprouver les nombreuses affiliations et initiations qui ont enrichi la loge pendant le cours de cette année. Je laisse à des bouches plus éloquentes le soin de vous tracer, dans une réunion spécialement consacrée à cet objet, le tableau des rares vertus, du noble caractère de notre regretté frère Caylus.

Ce jour, mes frères, n'est pas consacré à la douleur, il doit être donné tout entier aux épanchements de l'amitié et à l'échange de ces doux sentiments qu'éprouvent toujours les gens de bien lorsqu'ils se trouvent réunis. Livrez-vous-y sans contrainte. Nobles visiteurs, recevez par mon organe l'expression de la reconnaissance de tous les membres de la loge, pour la faveur signalée que vous avez bien voulu leur faire; et vous, mes frères, membres de

Digitized by Google

ce respectable atelier, continuez, par la régularité de vos travaux, l'aménité de vos mœurs, et par votre gaité franche et cordiale, à mériter l'estime, l'amitié et la confiance du Grand Orient de France, et de tous nos frères.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LE SEIN DE LA LOGE DES ARTS ET DE L'AMITIÉ, PAR LE FRÈRE NEVEU, VÉNÉRABLE DE LA LOGE DES IMITATEURS D'OSIRIS.

La loge des *Arts et de l'Amitié*, fidèle ouvrière et fidèle amie, honore trop sincèrement et son titre et sa destination pour ne pas être au-dessus des éloges d'une sœur qui ne peut encore se glorifier que de lui avoir voué son admiration et son estime ; mais cette sœur a reçu d'elle des preuves d'un intérêt tout particulier qui lui commandent des sentiments moins froids, et, aussi prompte à reconnaitre qu'à désirer une bienveillance si fraternellement témoignée à son jeune âge et à sa prospérité, elle ne peut tarder plus long-temps à lui offrir un gage de son dévouement particulier, et surtout de son véritable amour.

La loge naissante des *Imitateurs d'Osiris* nous envoie donc aujourd'hui en députation vers vous, mes frères, autant pour vous témoi-

Digitized by Google

gner sa reconnaissance des lumières et des exemples utiles qu'elle a eu l'avantage de puiser dans tous ceux de vos travaux où vous lui avez fait la faveur d'admettre ses fils, que pour augmenter encore cette dette, devenue un gage de son existence. Elle aspirait avec impatience à voir briller enfin ce jour, pour elle glorieux, où elle pourrait, sans contrainte et sans réserve, vous déclarer et son attachement et ses vœux. Vos âmes maçonnes et vos cœurs fraternels apprécieront, sans aucun doute, mieux que nous ne pouvons vous les exprimer, le charme et l'enthousiasme du désir sincère qui lui fait chercher dans votre sein les mêmes sentiments que vous lui avez inspirés.

Vainement voudrions-nous nous faire un mérite de l'accueil chaque fois plus flatteur que nous avons reçu de vous, et des motifs qui nous ont portés à distinguer, au nombre de nos sœurs, quelques loges recommandables surtout par la sage direction de leurs travaux, par leur régularité, et par le zèle de leurs ouvriers à étudier comme à pratiquer franchement la douce morale maçonnique. Être ainsi recommandable, et désirer se rendre telle, c'est le vrai mérite personnel auquel chaque loge doit aspirer afin d'être réellement ce qu'elle doit être; et ce mérite, tout honorable qu'il est,

comme le mérite individuel de l'homme, l'honneur, n'est que sa part naturelle au bien général de l'ordre, sans laquelle son intégrité serait compromise, son existence menacée, et dès-lors aussi, l'intégrité et l'existence de chaque loge.

Mais, de même que dans la société générale, les hommes se recherchent et contractent entre eux un lien plus étroit, par suite de la sympathie de leurs idées, de leurs goûts, de leurs sentiments, de même les loges, qu'on ne peut pas ne pas considérer comme ayant chacune des mœurs, un caractère, des habitudes, qui établissent et manifestent son individualité, se recherchent aussi et s'*unissent plus étroitement* par suite de semblables impulsions.

Si nous avouons, avec quelque fierté peut-être, que nous sommes conduits au milieu de vous, mes frères, par cette impulsion *qu'il ne* dépend pas du cœur de ressentir ou de n'éprouver pas; si nous nous empressons de manifester l'espoir dont elle nous flatte, d'un bonheur plus grand et comme hommes et comme maçons, puisqu'il s'agit, pour nous, de donner plus d'extension à tous les sentiments vrais qui assurent à l'âme ses plus douces jouissances, c'est que nous sommes bien convaincus qu'en donnant à des frères, eux-mêmes si intimement pénétrés des sages principes de la morale natu-

relle et de la morale maçonnique, ce témoignage de notre affection, ils sauront l'apprécier, en en cherchant la valeur réelle là où elle existe, et, sur ce point, une qualité essentiellement maçonnique, dont nous aimerons toujours à faire preuve, nous interdit d'exciter davantage votre bienveillance.

Cependant, mes frères, nous croirions ne satisfaire qu'insuffisamment notre ardent désir, si, en adressant avec sollicitude à votre respectable loge, la demande en affiliation de celle des *Imitateurs d'Osiris*, nous omettions quelque moyen de captiver aussi votre confiance; et, afin de parvenir à ce résultat, si important pour le succès de son vœu, nous regardons comme le plus digne de votre noble caractère, et comme le plus efficace, celui d'appuyer sa prière sur les mêmes considérations et dans les mêmes vues d'intérêt général, qui ont déterminé sa création.

Les fondateurs de la loge impétrante près de vous, se sont dit :

Un demi-siècle d'une révolution féconde en bien et en mal, qui a bouleversé généralement l'esprit, les idées, les mœurs, et toutes les institutions des peuples, a vu disparaître de la société un grand nombre de préjugés, de coutumes, de maximes et de lois contraires au

bien-être des hommes; mais en morale, comme en politique, toute réforme violente entraîne après soi de nouveaux abus, parce que notre perspicacité n'a pu tout prévoir.

S'il est dans la nature humaine de cheminer à pas lents vers son perfectionnement, il n'en est donc pas moins vrai de dire qu'il est donné à la volonté de l'homme d'opérer, dans son esprit et dans son cœur, dans ses mœurs et dans ses relations sociales, les changements que lui rend nécessaires le besoin du bonheur.

Sans approfondir davantage, en ce moment, cette question susceptible du développement le plus étendu et le plus consolateur, l'idée seule en suffit à l'homme sage, pour apprécier le devoir qu'elle lui impose, celui de contribuer de tous ses efforts aux progrès des lumières morales.

La franc-maçonnerie a ce but pour essence; cependant cette institution, d'une source si vénérable, reproduite sous tant de noms et de formes, depuis l'origine des sociétés humaines, quoique de nature, par ses préceptes éminents, à être transmise d'âge en âge avec moins d'altération, a subi aussi, dans ses principes et dans sa marche, des modifications que son histoire, chez les diverses nations qui ont peuplé le monde, nous montrera tantôt propices,

tantôt funestes à son existence, mais sans participer également aux progrès des lumières; et, il faut même en convenir, il s'y est opéré, dans ces derniers temps surtout, au lieu d'une amélioration que semblaient lui promettre et son but et ses efforts de l'esprit humain, un relâchement que, sans hésiter, on peut dire destructeur de l'ordre. En y réfléchissant, on est forcé de reconnaître que, soit par une complaisance trop facile, soit par une négligence plus condamnable encore, soit même..... diraije par une insouciance méprisable? non; mais j'oserai dire dans des vues qu'il serait trop pénible de qualifier, l'utilité si importante de la franc-maçonnerie, sa morale si sublime, ses charmes si réels et si doux, ont été ou méconnus ou sacrifiés.

Quel est donc l'homme sage, le maçon vraiment tel, dont le cœur n'a pas senti le besoin, n'a pas formé le souhait sincère de voir rectifier des erreurs si préjudiciables, et qui doivent lui causer des regrets d'autant plus pénibles, qu'il est plus pénétré des bienfaits dont elles tendent à priver l'humanité?

Dans cette pensée qui, pour nous, comme pour tous les bons maçons, devient un devoir si imposant et si cher; dans l'intention bien mûrement réfléchie de ramener, de mainte-

nir la franc-maçonnerie à ses bases primitives et à la haute sagesse de son institution, nous avons conçu et résolu le projet de fonder, sous le titre distinctif des *Imitateurs d'Osiris*, une loge composée, d'abord, de maçons choisis comme fondateurs, et ensuite de membres dont les initiations et affiliations seront soumises aux examens et aux conditions les plus scrupuleuses, conformément au véritable esprit et à l'intérêt essentiel de l'ordre en tous les temps.

Non pas que nous prétendions nous distraire de l'égalité fraternelle qui est vraiment aussi « l'un des premiers mobiles de tous les prin-
« cipes de notre ordre; loin de nous encore
« l'idée ingrate de faire schisme, le sentiment
« égoïste d'abandonner nos frères pour jouir
« seuls des plus grandes douceurs que nous
« envisageons dans le succès de notre entre-
« prise : non, des vues sages, tolérantes, phi-
« lanthropiques, guident notre volonté bien
« sincère, notre ferme résolution de nous met-
« tre à l'ordre, et de marcher d'un pas assuré,
« avec ferveur, avec sévérité, vers ce perfec-
« tionnement nécessaire que nous désirons de
« l'institution maçonnique, afin qu'elle puisse
« à jamais propager l'amour du bien, la véri-
« té, la vertu! »

Tel a été le mot de ralliement qu'il a suffi

Digitized by Google

de faire entendre à des maçons aussi zélés que bien intentionnés pour les voir, presque spontanément, s'unir et fonder cette loge dont les premiers travaux attestent également et la nature et la destination. Le nombre de ses membres s'est augmenté d'acquisitions qu'elle peut se faire gloire de citer, et c'est aujourd'hui le vœu de trente-sept frères que nous avons la faveur de soumettre à votre délibération ; ils vous demandent d'associer vos efforts aux leurs, afin d'assurer et de hâter l'œuvre à laquelle tous les fidèles ouvriers francs-maçons doivent coopérer.

Quant à nous, très-chers et très-respectables frères, quelle que soit votre détermination, nous aurons toujours à nous féliciter autant de l'accueil que vous nous avez fait, que du choix qui nous a valu le plaisir de le recevoir, et nous vous prions d'agréer, avec votre aménité accoutumée, les signes et les acclamations de notre sincère reconnaissance.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA LOGE DES ARTS ET DE L'AMITIÉ, PAR SON VÉNÉRABLE LE FRÈRE NICOLLET.

Très-chers frères,

Le jour où vous avez daigné m'appeler pour diriger vos travaux, j'ai eu la faveur de vous annoncer que je désirais répandre quelque intérêt sur nos réunions, en vous développant les points principaux de la science maçonnique. Mais avant de commencer la tâche que je me suis imposée, je dois entrer dans quelques considérations générales sur notre atelier, sur mes devoirs, sur les vôtres, sur ce que nous faisons et sur ce que nous devrions faire. Cet objet important doit précéder toute dissertation sérieuse; je vais y consacrer quelques instants, et je m'estimerai heureux, si, en remplissant mes devoirs, je puis encore mériter votre attention et votre indulgence.

Je saurai me renfermer dans le cercle qui

Digitized by Google

m'est tracé par mes fonctions. Je me garderai bien d'anticiper sur le domaine de ceux à qui vous avez confié le ministère de la parole, et de faire naître une comparaison que je ne pourrais soutenir; je sais que c'est à eux qu'il appartient de faire comprendre la force, et en même temps la douceur du lien qui unit la maçonnerie; c'est à eux d'expliquer la puissance merveilleuse de cette institution, dont les principes portent les hommes à se rapprocher, et leur font trouver tant de plaisir à être ensemble; c'est à eux de vous montrer la science épurant le cœur, éclairant l'esprit, élevant l'homme au-dessus de lui-même, lui faisant aimer son semblable; c'est à eux enfin de vous la peindre resserrant toutes les affections sociales, et contribuant, avec les diverses institutions civiles, au bonheur général.

Mais c'est à moi qu'appartient la tâche, moins brillante, de faire connaître les principes de la science, de la faire pratiquer par les ouvriers, de diriger ceux-ci dans leurs travaux, de rechercher les vices ou les abus qui pourraient s'introduire parmi eux, afin de leur appliquer des remèdes aussi prompts que salutaires.

Disons-le donc, mes frères, avec les maîtres les plus instruits, l'édifice maçonnique est loin de sa perfection; et l'on ne peut s'en étonner

quand on réfléchit au peu d'ensemble, au peu d'accord et au peu de zèle que nous apportons dans une étude aussi difficile et aussi longue que l'est celle de la maçonnerie. Nous nous abusons, mes frères, si nous croyons être maçons parce que nous assistons au spectacle d'une initiation, ou parce que nous partageons les délices d'un banquet. Comme toutes les autres sciences, la maçonnerie se divise en plusieurs parties, qui sont classées par rang de difficultés et d'importance. Chaque grade, offrant des connaissances nouvelles, devient la récompense des travaux que l'on a faits dans celui qui le précède; tout dans cette science, d'une morale sublime, est coordonné de manière à piquer la curiosité, à exciter l'émulation et à augmenter les lumières de l'homme qui s'y livre. Par quelle fatalité la plupart des nouveaux initiés se montrent-ils indifférents à suivre une carrière aussi belle? Par quelle fatalité se bornent-ils à répéter des mots sans idées, et des signes sans images pour eux? Par quelle bizarrerie leur première ferveur est-elle paralysée dès leur entrée dans le sanctuaire? Pourquoi leur esprit ne voit-il pas plus loin? Pourquoi leur cœur ne veut-il rien de plus? Pourquoi, au moins, la conscience ne retient-elle pas ces déserteurs de la foi maçonnique dans une cir-

conspection qui les empêche de mal interpréter des connaissances qu'ils n'ont pas voulu se donner la peine d'acquérir? Toutes ces questions sont déplorables, mes frères; chacun de vous, en secret, y répond avec douleur; je vous imiterai sur ce point; je ne révèlerai point des maux sur lesquels, depuis long-temps, les véritables maçons gémissent; je ne révèlerai point des maux qui tiennent non pas à la nature de la science, mais à l'abus que l'on fait de ses principes; l'expérience d'autrui corrige peu, et je crois qu'il sera plus sage d'indiquer les remèdes qui doivent être opposés à une maladie qui nous menace, que de décrire froidement les ravages qu'elle a produits chez les autres. Si nous voulons travailler à la propagation de l'ordre; si nous voulons remplir les engagements que nous avons contractés comme maçons; si, enfin, nous avons à cœur de posséder une science qui renferme les éléments du bonheur, commençons par repousser au loin ces prétendus maçons, qui, se dérobant aux regards de leurs frères et à la surveillance du Grand Orient, font, dans les lieux profanes ou même dans les temples consacrés, un trafic honteux de la maçonnerie.

Repoussons également ceux qui s'insinuent dans les ateliers pour le vil motif de l'intérêt,

ou par des spéculations mercantiles, ou qui ne voient dans la maçonnerie que le moyen de satisfaire des goûts matériels.

N'imitons pas ces ateliers qui, mus par le désir de répandre plus de charme sur leurs travaux, transforment les temples en cabinets de lecture, ou en salons de politique, ou en bureau de commerce; ce n'est pas que la sévérité de morale maçonnique s'oppose à ce que les maçons vivifient leurs réunions par l'attrait du plaisir; mais il est à craindre que dans les loges on ne finisse par s'occuper de toute autre chose que de la maçonnerie.

N'imitons pas ces ateliers qui, dans les initiations, emploient ces formes trop peu propres à donner aux adeptes une idée juste de notre institution; nos maximes peuvent-elles rien avoir de commun avec des expériences de physique ou avec des appareils de chirurgie? Si l'initié est un homme qui jouit des connaissances que procure une bonne éducation, quelle idée se formera-t-il de notre ordre? ne prendra-t-il pas en pitié toutes ces jongleries? Et n'est-il pas à craindre que le mépris ou le dégoût ne soit le premier sentiment qu'il éprouve dès son entrée au milieu de nous? Rendons-nous dignes de l'attention des hommes véritablement instruits. La société civile a, dans son sein, des hom-

Digitized by Google

mes remplis de lumière, distingués par leurs rangs et leurs qualités, essentiellement vertueux, et maçons par inclination; il ne leur manque que la régularité; ils recherchent la solitude, la paix, les douceurs de l'amitié, et les occasions de répandre des bienfaits; tâchons d'attirer leurs regards par nos mœurs, nos lumières, et surtout par ce dévouement fraternel dont l'homme a besoin à chaque instant; nous le pouvons, nous n'avons qu'à le vouloir : choisissons-nous bien, ne soyons que sept, s'il le faut, mais soyons sept frères, et notre loge sera parfaite.

Fuyons surtout ces ateliers où la voix de l'humanité sort de la bouche de l'orateur, sans pénétrer dans le cœur des assistants, où la caisse de l'hospitalier est sans fonds, et l'hospitalier lui-même sans fonctions.

Attachons-nous à ces ateliers qui travaillent en silence, qui ne visent point au bruit, à la célébrité, et qui, par cela même, sont les modèles que nous devons imiter; c'est là que sont les vrais maçons qui aiment à se réunir pour le seul plaisir d'être ensemble, qui savent joindre les avantages de l'instruction aux charmes d'une parfaite amitié, qui vivent véritablement en frères, et sont toujours prêts à voler au secours les uns des autres; chez eux, point de jalousie,

Digitized by Google

point d'ostentation, ni aucune de ces passions viles et intéressées qui, tant de fois, ont amené la ruine des plus belles sociétés. Ces ateliers dont je parle, et dont je ne prétends pas faire un éloge qu'ils n'attendent de personne, professent moins la bienfaisance qu'ils ne la pratiquent; ce sentiment est regardé comme le premier de leur devoir, comme la première charge de l'association qui est acquittée non-seulement sur les offrandes volontaires, mais sur les cotisations nécessaires à la prospérité de leur atelier.

Ainsi, mes frères, les écueils sont signalés, nos modèles sont choisis, notre but est bien déterminé, la route pour y parvenir est bien tracée; livrons-nous donc à des travaux sérieux; propageons cette institution qui travaille au bonheur de l'homme, *qui s'allie sans peine avec toutes les opinions, qui est de tous les temps, de tous les pays, de toutes les conditions, cette institution qui fait du monde entier un seul peuple de frères*, qui cache avec sincérité le bien qu'elle fait, et qui ne s'ingère en rien des affaires civiles; cette institution enfin, qui ne coûta jamais de larmes à l'humanité, qui prend l'union et la vérité pour dogmes, la bienfaisance et la vertu pour morale.

Travaillons sans relâche; quel moment plus

Digitized by

intéressant pourrions-nous choisir pour ranimer notre ardeur, que celui où l'astre du jour regagnant notre hémisphère, va redonner aux champs leur parure, aux jardins leurs parfums, aux bosquets leurs concerts! La nature, sortant d'une léthargie momentanée, va partout reproduire une nouvelle vie; renaissons avec elle, et qu'une sainte amitié préside à tous nos mouvements!

Amitié! divinité bienfaisante et consolatrice! toi qui, chez les anciens, fis naître ces légions sacrées, où la mort ne pouvait pas même séparer les guerriers unis deux à deux par tes liens; toi qui fis naître tant de prodiges chez les hommes de tous les rangs et de toutes les nations, descends au milieu de nous, anime les colonnes du temple de ton souffle divin; que tout ici ressente les effets de ta magie; tu es le principal but de notre culte et l'objet perpétuel de nos hommages, tes sanctuaires sont dans nos temples, et tes autels dans nos cœurs.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES TRAVAUX FUNÉRAIRES

DE LA R.·. L.·. CHAP.·.

DES ARTS ET DE L'AMITIÉ.

DISCOURS

DU T.·. R.·. FRÈRE GRAND ORATEUR.

Appelé par les devoirs de la charge honorable que je tiens de votre bienveillance, à vous entretenir du triste et douloureux sujet qui nous rassemble aujourd'hui, je laisse cependant à un autre le soin de vous retracer les talents et les vertus de l'estimable frère que nous pleurons. Un savant *, également recom-

* M. Nicollet, astronome à l'Observatoire royal, chevalier de la Légion-d'Honneur, examinateur des Écoles de la marine royale.

mandable par la perspicacité de son esprit et par la bonté de son cœur, depuis long-temps lié de la plus intime amitié avec le frère Caylus, a bien voulu se charger d'être l'interprète de nos sentiments. Plus cette bouche amie nous donnera des détails sur la vie publique et privée du frère Caylus, et plus nous lui en aurons de reconnaissance; car, dans l'accablement d'une douleur profonde, on aime à s'entretenir du malheur irréparable qui l'a causée.

Quant à moi, mes frères, je me bornerai à vous présenter des considérations générales; elles seront graves comme le sujet qui les provoque. Vous ne les considèrerez, je vous prie, que comme une introduction au discours que vous allez entendre; il s'adressera à vos cœurs, je vais tâcher d'y préparer vos esprits.

Dans tous les temps, chez les peuples sauvages comme dans les pays civilisés, la mémoire des morts a été honorée; mais le deuil et les regrets publics se sont manifestés de diverses manières, selon les mœurs des peuples, et le degré de leur civilisation; et la coutume de retracer par des discours les vertus et les belles actions des morts, n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le supposer.

On célébra des jeux aux obsèques de Patrocle, comme avait fait auparavant Hercule à celles de Pélops, et nul éloge funèbre ne fut prononcé à ces deux occasions; ce n'est que bien postérieurement aux temps *homériques* que les Grecs ont introduit chez eux cette manière de rendre hommage à la cendre des morts. Thucydide, le premier, a parlé des oraisons funèbres qui furent prononcées (environ quatre cent trente ans avant l'ère chrétienne) en l'honneur des Athéniens tués au commencement de la guerre du Péloponnèse.

A Rome, le consul Junius Brutus, ce républicain inexorable, tué dans une bataille contre les Étrusques, l'an 245 de Rome, fut loué sur la place publique par Valérius Publicola, son collègue. Le peuple, attendri, comprit de quelle utilité il pourrait être pour la république de récompenser le mérite, en le peignant ainsi publiquement avec tous les traits de l'éloquence; il ordonna que cet usage serait observé à la mort de tous les citoyens ayant bien mérité de la patrie.

Parmi nous, il paraît que le vaillant du Guesclin, mort en 1380, et dont les cendres reposèrent à côté de celles des rois, est le premier dont on ait prononcé l'oraison funèbre; cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, et

Digitized by

il a tiré un grand lustre des orateurs du siècle de Louis XIV, qui se sont consacrés à ce genre d'éloquence. Qui n'a pas présents à la mémoire quelques-uns de ces traits sublimes ou touchants, répandus avec tant de profusion dans les oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron ?

Mais, dans le monde, mes frères, la pompe d'une oraison funèbre est réservée aux grands de la terre ou à ces citoyens distingués qui, par des actions extraordinaires, se sont élevés au-dessus de leurs semblables. Les morts vulgaires ne reçoivent pas un pareil hommage; leurs vertus modestes ne sont célébrées que par les larmes de leurs proches, et des pauvres qu'ils ont secourus.

Quant à nous, mes frères, membres d'une société aussi ancienne que respectable, d'une société dont le but principal est de fortifier l'amitié, l'assistance mutuelle, et tous les sentiments qui contribuent à faire observer ce que les hommes se doivent les uns aux autres; d'une société enfin dont l'égalité maçonnique est le fondement, nous nous faisons un devoir de rendre à tous les frères que nous perdons un égal tribut d'hommages et de regrets; et si l'orateur qui parle sur leur tombe n'a pas à nous entretenir de ces actions extraordinaires qui ont

excité l'admiration ou l'épouvante, ses paroles nous retracent du moins des vertus civiles et domestiques. Elles nous rappellent des exemples de courage et de vertu; et, en nous faisant verser des larmes sur les cendres à peine refroidies d'un ami, elles nous excitent à resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent.

Je devrais m'arrêter ici, mes frères, pour laisser l'éloquent orateur qui doit me succéder satisfaire à la juste impatience où vous devez être de l'entendre; je ne voudrais pas retarder plus long-temps le douloureux plaisir que vous allez éprouver en écoutant l'éloge d'un ami, d'un frère qui nous a été si cruellement et si inopinément enlevé. Mais je regarde comme un devoir de vous exposer les motifs qui ont engagé la loge, honorée par l'affiliation du frère Caylus, à s'abstenir d'orner la fête funèbre consacrée à la mémoire de cet homme de bien, des pompes extérieures que l'on voit quelquefois dans de semblables occasions.

Toutefois, j'ai besoin d'expliquer ma pensée : ces motifs, je n'ai pas à les rappeler aux membres de la loge; ils les connaissent, ils les ont approuvés : ce n'est donc qu'à vous, très-nobles visiteurs, que s'adresse cette dernière partie de mon discours. Ne pensez pas, respecta-

Digitized by Google

bles frères, que les sentiments qui nous ont guidés dans cette circonstance soient indignes du frère que nous voulons honorer, indignes de nous, indignes de la société dont nous sommes glorieux de faire partie.

Malgré la vive douleur que nous avons ressentie, lorsque notre bien-aimé frère Caylus nous a été ravi, des circonstances tout-à-fait indépendantes de notre volonté nous ont forcés à différer l'hommage funèbre que nous devions lui rendre. Dès-lors nous avons pensé que tous les simulacres que nous pourrions rassembler sous vos yeux ne vous feraient plus illusion; que vous seriez trop avertis, par le temps qui s'est écoulé depuis le funeste événement, qu'on n'étalait à vos yeux qu'une futile représentation, propre, tout au plus, à satisfaire des oisifs indifférents, mais qui serait sans attraits pour des cœurs réellement contristés. Nous avons pensé, enfin, que la dépense qu'occasionnerait cette pompe vaine serait bien plus convenablement faite, si elle était appliquée à adoucir quelque infortune, à arracher quelque maçon à la misère et au désespoir. En agissant ainsi, nous n'avons fait que mettre en pratique les principes que notre à jamais regretté frère Caylus a bien souvent développés devant ses

amis, toujours frappés de la justesse de son esprit.

Des larmes versées sur sa tombe, et des aumônes distribuées à nos frères les plus nécessiteux, voilà les hommages qui nous ont paru devoir lui plaire, et que nous nous empressons d'offrir à ses mânes. Puissent-ils en être consolés !

Digitized by Google

DISCOURS

DU T.·. R.·. FRÈRE NICOLLET.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

Lorsque nous jetons des fleurs sur la tombe d'un frère, lorsque nous invoquons ses mânes, et que nous les arrêtons un instant sur la route de l'éternité pour leur adresser nos regrets et les accents de nos larmes, nos expressions et nos sentiments n'ont rien de commun avec ceux que les profanes prodiguent dans de semblables cérémonies aux illusions de la grandeur, à l'orgueil abattu, à la gloire éclipsée.

Les enfants de la lumière ne recherchent pas les élans d'une vaine éloquence ; ils n'achètent pas l'éclat d'une pompe funèbre, qui est bien plus l'occasion d'un spectacle que le signe d'une douleur sincère; ils n'ambitionnent pas non plus ces souvenirs éphémères que des feuilles vénales recommandent à un peuple frivole qui veut bien consentir qu'on l'occupe de nous, à

condition qu'il exercera sa malignité et sa censure. Les enfants de la lumière, plus vrais dans leur douleur, plus naturels dans les cérémonies qui la témoignent, s'enferment dans l'enceinte étroite d'un temple modeste et sombre. Là, méditant sur le néant des vanités, gémissant sur la fragilité de la vie, ils confondent leurs soupirs, exhalent leurs regrets, et rendent grâce au grand Architecte de l'univers. La mort frappe-t-elle un enfant de la veuve, ils ne s'enquièrent pas du rang qu'il occupa dans le monde profane, de l'éclat qu'il y jeta par sa fortune, de l'usage qu'il fit de sa valeur, de ses talents ou de son intelligence, pour acquérir une gloire passagère et toujours contestée. *Il fut maçon, c'était donc un homme de bien; il fut maçon, c'était donc un frère; et dès-lors sa perte en est une pour l'ordre entier.* C'est une colonne du temple que l'orage a renversée; l'édifice en est ébranlé, les travaux cessent, l'autel se couvre d'un voile funèbre, et toute la famille est en pleurs.

Dans ce jour de deuil, quel événement nous rassemble! Un frère plein de vie, dans la vigueur de l'âge, est arraché de nos rangs par la mort. C'en est fait, Caylus n'est plus! l'art royal a perdu une brillante et solide lumière, la patrie un citoyen généreux et dévoué; notre

Digitized by Google

atelier un de ses ouvriers le plus constant et le plus attaché à sa splendeur, et nous tous le plus aimable comme le plus loyal des amis. Vous, bien-aimés frères, Cullerier, Parat, Regnaut et autres; vous qui avez été les témoins heureux de son honorable carrière, dites-nous les moments pleins de charmes que vous avez passés dans le commerce de sa douce amitié; dites-nous cette ardeur qui l'animait dans un service à rendre; ces soins inquiets qu'il prodiguait au lit d'un ami malade; cette égalité d'humeur qu'il apportait dans les entretiens; cette gaîté franche qu'il inspirait dans vos réunions; ces vertus domestiques qui répandirent tant de bonheur dans sa famille. Parlez-nous de son cœur aimant, de son âme élevée, de son esprit cultivé, de la distinction et des succès qu'il obtint dans une science qu'il honora par son caractère et son savoir; parlez-nous surtout de cette politesse, de cette douceur et de cette délicatesse de sentiments qui faisaient naître le désir d'être un ami de Caylus quand on l'avait vu une fois. Nous comprenons et nous partageons votre douleur et vos regrets: au souvenir d'un frère qui fut doué de tant de qualités, nos cœurs sont émus, nos larmes se confondent avec les vôtres, et il est consolant pour nous d'être admis à la faveur de rendre

un touchant hommage à la mémoire d'un ami qui nous fut si cher.

Mort cruelle! perte affreuse! Ainsi donc le nuage qui porte le trépas plane incessamment sur la tête des humains, et menace de les anéantir en un instant, sans égard pour la force, la jeunesse et la vertu. Animés par un souffle divin, agités un instant par les orages des passions et de l'adversité, nous rentrons aussitôt dans la poussière de nos ancêtres, que nous foulions sous nos pas, pour être à notre tour foulés sous les pas de nos enfants. Pleurer un instant les autres, être pleurés nous-mêmes l'instant qui suit, voilà donc notre triste partage!

Mais que dis-je? l'ami que nous regrettons est-il perdu sans retour parce que nous ne le verrons plus? Oh! combien le sentiment de tristesse qui nous oppresse en ce moment me prouve le contraire! Douce et consolante philosophie, religion mélancolique des maçons, redis-nous que tout ne meurt pas; montre-nous l'essence divine de l'homme, quittant sa dépouille matérielle et s'élançant vers l'éternité. Explique-nous cet attachant spiritualisme qui fait d'une partie de nous-mêmes un être immortel et impérissable. O Caylus! digne et vertueux ami, tu ne partages plus l'erreur et l'obs-

curité qui nous couvrent. Retiré dans le sein d'un Dieu juste et bon, tu souris de nos terreurs, tu as pitié de notre faiblesse, tu intercèdes pour tes frères. Oui, prends pitié de nous, tristes navigateurs sur une mer battue des tempêtes, nous invoquons ton souvenir, nous nous réfugions dans la science où ton exemple nous apprit à faire le bien; et, tandis que l'égoïsme glace tout ce qui nous environne, tandis que les agitations du monde accablent d'un froid oubli le profane que l'on vient de précipiter dans la tombe, toi, tu vis au milieu de nous, ton ombre erre dans le temple de l'amitié et recueille les hommages de notre respect et de notre tendre affection. Tes frères affligés n'oublieront point les devoirs que tu leur inspiras et que ton absence leur impose; pratiqueront la bienfaisance et la charité; ils porteront des paroles de consolation à ta veuve infortunée, et formeront autant de sentinelles vigilantes autour de tes jeunes enfants, afin de les rendre dignes de toi et de les soutenir sur le chemin de la vie.

La nature a inspiré l'amitié aux hommes : tu nous montras que cette vertu n'est féconde qu'autant qu'elle se répand, et ta vie entière prouva qu'elle ne s'entretient que par la pratique des actions qui honorent le plus l'huma-

nité. Nous ne saurions donc méconnaître une vertu qui nous rendit heureux près de toi. Ce temple, consacré à son culte, ne nous verra jamais sans que ton souvenir préside à nos travaux ; ton nom ne sera pas écrit sur l'airain de nos colonnes : l'humilité de l'ordre ne le permet pas ; mais il est à jamais gravé dans nos cœurs, et les hommes le trouveront dans la reconnaissance des malheureux que ta bonté soulagea. Adieu, Caylus, notre frère, notre ami ; puisse l'hommage que nous rendons à ta mémoire plaire à ton ombre révérée ! Adieu, trois fois adieu.

Digitized by Google

STANCES LIBRES

COMPOSÉES ET LUES PAR LE T.·. R.·. F.·. HAUMONT.

Quel désastre nouveau vient troubler nos mystères?
Pourquoi près de l'autel ce siége inoccupé?
        Hélas! du meilleur de nos frères
Il ne nous reste plus que des cendres légères,
Et dans l'un d'entre nous chacun se sent frappé.

C'est donc toi que la mort a choisi pour victime!
Sous sa tranchante faulx je te vois abattu,
Toi, Caylus, qu'entouraient notre amour, notre estime;
Toi qui pour le bon droit as toujours combattu;
Toi de courage armé, de forces revêtu;
Toi qui vouas enfin toute ta haine au crime,
        Tout ton amour à la vertu!

Il est trop vrai : c'est lui; je ne puis m'y méprendre.
Bon père, bon époux, ami fidèle et tendre,
        Et modèle des vrais maçons,
        C'est de lui qu'on pouvait apprendre
L'art de gagner les cœurs par de douces leçons :

Jeune, il eût de ses pleurs humecté notre cendre,
C'est nous qui sur la sienne aujourd'hui gémissons.

Je crois revoir encor cette lugubre bière
S'avancer lentement vers le champ du repos;
J'entends l'explosion de la salve guerrière,
Dont le bruit solennel réveille les échos.
Que n'avons-nous pu voir notre noble bannière
S'incliner devant la poussière
Des maçons vertueux dormant dans cet enclos?
Ah! reposez en paix, enfants de la lumière
Dont la mort abrégea l'honorable carrière,
Et dont *la chair quitte les os*.
Du brave cependant un brave a fait *l'éloge* *,
Et du parfait maçon nul encor n'a parlé;
Aux armes faut-il donc faire céder la toge?
Lève-toi, digne chef, ornement de ta loge,
Dis par quelles vertus Caylus s'est signalé :
Besuchet improvise, et les pleurs ont coulé.
Ce coup fatal, ombre chérie,
Qui de notre union, rompt le plus bel anneau,
Ce coup retentira dans mon âme attendrie,
Tant qu'on verra d'Hyram flotter le vieux drapeau.
Toutefois je ne sais à ton destin nouveau
S'il ne faut pas porter envie,
Puisqu'enfin ton âme affranchie

* M. Deveria, grenadier de la compagnie de Caylus, a lu, sur le bord de sa tombe, un discours en vers.

Digitized by Google

De l'obstacle grossier du terrestre bandeau,
Contemple en ce moment sans voile, sans rideau,
L'ineffable clarté de la philosophie.
Ah! si la vérité t'a prêté son flambeau,
Laisse tomber sur moi cette lumière amie;
Je t'ose demander ce que c'est que la vie:
N'est-elle point pour l'homme un trop pesant fardeau;
Et les soins dont elle est remplie
Valent-ils la paix du tombeau?

Qu'ai-je dit? L'ombre courroucée
Sur moi lance le feu d'un regard menaçant;
Ah! pardonne, ombre sainte, en disant ma pensée,
Si ma langue a failli, mon cœur reste innocent.

Je ne m'abuse point: de l'ami le plus tendre
La voix a répondu, je crois encor l'entendre:
« Pour l'homme, a-t-elle dit, c'est trop peu de mourir.
« Ses premiers cris lui font comprendre
« Qu'il est né pour vivre et souffrir.
« La vie est un champ clos où l'homme doit courir;
« Il est fait pour lutter, combattre, se défendre;
« Sa condition est d'agir.

« Oui, poursuit cette voix, la vie active et pure
« A plus de prix aux yeux de la Divinité,
« Qu'une mystique oisiveté
« Opposée à notre nature.
« Qu'importe à la société
« La fastueuse austérité

« Qu'un stupide faquir endure?
« La froide insensibilité
« Dont aux yeux du vulgaire il tire vanité
« N'est qu'une grossière imposture;
« Et la vertu ne se mesure
« Qu'à la publique utilité.

« L'être insensible à tout, qu'aucun désir n'excite,
« Que jamais n'ont touché les intérêts d'autrui,
« Au banquet de la vie assiste en sybarite,
« Accablé sous le poids d'un dédaigneux ennui.
« Et lorsque d'exister l'égoïste s'irrite,
« Il subit en mourant le tourment qu'il mérite,
« Le tourment d'être seul et de ne voir que lui.

« Pour tout dire en un mot, la tombe est un asile
« Où l'homme n'a droit d'aspirer
« Qu'après avoir payé par une vie utile
« Ce délassement fixe et ce sommeil tranquille
« Que le ciel indulgent daigna nous assurer. »
Ainsi parle la voix que je viens d'adjurer *.

C'en est fait, affermi par ta raison sublime,
O mon frère! j'abjure une fausse maxime,
Qui de l'homme aveuglé placerait le bonheur
Dans le repos illégitime,

* Nous n'avons fait que mettre en vers cette morale que le frère Caylus nous a développée à l'occasion d'un triste événement déjà éloigné de nous.

Digitized by Google

Dans la stérile paix d'un tombeau sans honneur.
La mort volontaire est un crime;
Vivons : par le travail conjurons le malheur.

Ainsi, plein de jours et d'années,
Parmi les âmes fortunées
Caylus mérita d'être admis;
Et sa tendresse fraternelle,
Du haut de la voûte éternelle,
Veille encore sur ses vieux amis.
O toi dont tout ici rappelle la présence,
Quand la mort pour jamais te dérobe à nos yeux,
De ma juste reconnaissance
Reçois cet hommage pieux.
Mais puisque l'Éternel, jaloux de ta belle âme,
Nous envie, ô Caylus, ce dépôt précieux,
Revole, ombre trop chère, au Dieu qui te réclame;
Emporte avec toi dans les cieux
Nos regrets, nos soupirs, et nos derniers adieux.

Digitized by Google

LOGE DES FIDÈLES ÉCOSSAIS.

A PAILLETTE, POMPIER, ET MATHIEU, CHARBONNIER,

AU MOMENT OÙ ILS RECEVAIENT LE PRIX DE VERTU *.

SALUT, hommes de bien! salut, excellents cœurs,
Aussi grands par vos faits que simples dans vos mœurs!
Qui n'envirait l'honorable couronne
Qu'on vous décerne *en cet instant?*
Elle vaut bien les lauriers de Bellone
Et ceux qu'on accorde au talent.
Honneur à qui pour sa patrie
S'expose aux dangers des combats!

* Les deux pièces de vers que nous donnons ici nous ont été communiquées par le digne et respectable frère Bouilly; la première a été prononcée par lui dans la séance si intéressante où la loge des *Fidèles Écossais*, présidée par le frère Chemin Dupontès, décernait pour la seconde fois des prix à des actes de vertu et de dévouement philanthropiques. La plus brillante réunion assistait à cette touchante solennité, et des pleurs d'attendrissement coulèrent de tous les yeux au moment où les deux modestes héros de la fête reçurent la récompense de leur noble conduite. Paillette, chef des sapeurs-pompiers de la Villette, déjà connu par plus d'un trait de courage et d'humanité, avait tout récemment,

Honneur à l'homme de génie
Qui, protégeant les arts et l'industrie,
Fait la prospérité, la gloire des États !....
Mais résister aux pleurs d'une épouse chérie,
Aux caresses de son enfant,
A leurs yeux exposer sa vie,
Pour arracher d'un gouffre empesté, repoussant,
De pauvres ouvriers, victimes de leur zèle,
Ne possédant qu'un peu de pain,
Et qui, pour prix d'une action si belle,
N'ont, hélas! à donner qu'un serrement de main......
Mais briser la voûte de glace
Qui du canal captif couvre les flots mouvants;
S'y jeter à la nage, y retrouver la trace
De trois infortunés engloutis, expirants:
Les porter sur ses bras à la rive prochaine,
Et réchauffer de son haleine

soustrait à la mort quatre individus engloutis sous la glace du bassin; Mathieu, charbonnier, s'exposant à une mort presque certaine et s'arrachant des bras de sa femme qui cherchait en vain à le retenir, se fit attacher à une corde, pénétra dans une fosse d'aisance où plusieurs ouvriers venaient de tomber asphyxiés, et les retira tous de ce gouffre mortel.

La seconde pièce de vers est adressée au fils du célèbre Legouvé à qui notre bon frère Bouilly donnait la lumière; il était son tuteur. On retrouve dans ces deux pièces de vers l'élan et l'entraînante sensibilité qui firent le succès de toutes les productions de l'auteur. Mais quel plaisir de l'entendre, et combien sa noble diction ajoutait au charme de sa poésie! Les dames ne se lassaient point d'applaudir celui qui venait de leur faire éprouver de si douces émotions.

Leurs sens glacés, leurs membres palpitants.....
Ce sont là de ces traits devant qui tout s'efface,
Grandeur, puissance, antique et noble race,
Savant, poète, artiste et guerrier citoyen :
Le plus grand est celui qui fait le plus de bien.
O bon peuple français! Et l'on te calomnie;
Et l'on te peint séditieux, cruel,
Armé, dans ta fureur impie,
Contre les droits sacrés du trône et de l'autel!
Confonds tes détracteurs; cite-leur pour exemple
Ces héros de l'humanité!
Jamais de la Sorbonne ils n'ont connu le temple;
Mais ils sont grands docteurs en fait de charité.
Ils n'approchent jamais de la toute-*puissance*,
Ne partagent point ses faveurs,
Mais loin d'envier les honneurs,
Ils aiment de leur sort la douce indépendance,
Et bénissent le roi, dont l'auguste équité
Maintient la sage liberté
Si nécessaire au bonheur de la France.
Puissants du jour, cœurs vains, indifférents,
Qu'éblouit un beau nom, qu'endurcit l'opulence,
Vous qui nommez *petites gens*,
Ceux qu'on voit chaque jour, par mille traits touchants,
Vous surpasser en bienfaisance.
N'accablez plus de dédains insultants
Ces ouvriers, ces artisans paisibles,
Courbés sous le fardeau de leurs travaux pénibles,
Et qui, de leurs sueurs, nourrissent leurs enfants!
Ils couvrent quelquefois d'une obscure enveloppe

De rares qualités, de nobles sentiments;
Et sont plus chers au cœur du philanthrope
Que tous ces petits grands seigneurs,
Élégants désœuvrés, dangereux séducteurs,
Que ces dévots titrés, que ces francs hypocrites
Qu'on voit en robe courte, et mondains cénobites,
Au milieu des plaisirs prêchant l'austérité,
Cacher, sous un regard farouche
Les désirs de la volupté,
Et, tout en lorgnant la beauté,
Ne prier Dieu que de la bouche.
Mais détournons les yeux de semblables portraits!
Reportons-les sur vous, dont la vue et les traits
Calmant du désespoir les angoisses funestes,
Deviennent déjà des bienfaits.

(Aux six quêteuses.)

Beaux anges descendus des régions célestes,
Allez, en avançant votre timide main,
Allez quêter, vierges modestes,
Pour celui qui n'a pas de pain.
Demandez : la pitié sied si bien à votre âge!
Demandez : vous aurez..... A votre doux langage
Qui pourrait opposer un refus rigoureux,
Quand vous direz : « C'est pour les malheureux! »
Mais... comment le penser? si quelque esprit rebelle,
Fuyait le tronc du pauvre, à ses yeux présenté,
Et se montrait, par une erreur cruelle,
Sourd au cri de l'humanité.......

(Désignant Paillette et Mathieu)

Ah! dites-lui ce qu'ils ont fait pour elle.

A ERNEST LEGOUVÉ,

LE JOUR OÙ JE LE REÇUS FRANC-MAÇON.

Grace à la divine lumière
Qui fait les vrais amis et les hommes de cœur,
Te voilà devenu le frère
De celui qui fut ton tuteur!
Des maçons telle est la *famille* :
L'un touche au déclin de ses ans,
Tandis que chez l'autre encore brille
Toute la fraîcheur du printemps.
De notre ordre connais les rares avantages :
L'équerre et le compas nivellent tous les âges,
Comme ils nivellent tous les rangs.
Mais c'est moi qui ressens, dans ce jour mémorable,
Le plaisir le plus délectable.
Par ton père mourant, chargé de ton bonheur,
J'ai dû suivre tes pas avec zèle et constance,
Non comme un austère censeur,
Mais comme un simple et vieux conteur
Ami fidèle de l'enfance.
J'ai dû pour toi, fonder avec ardeur
Cette honorable et chère indépendance

Qui nous donne le droit de penser et d'agir,
D'étudier et de choisir
Tout ce qui peut charmer notre existence.
Ah! de mes soins en ce moment
J'obtiens la douce récompense :
Naguère tu n'étais qu'un simple adolescent,
Qu'un lycéen obéissant,
Qu'entraînait le plaisir, que retenait la crainte,
Et tu parais dans cette noble enceinte
Homme libre, Français, citoyen, franc-maçon,
Et bientôt digne du beau nom
Qu'illustra ton excellent père.
Poursuis sa brillante carrière;
Sois comme lui favori des neuf sœurs,
Charme nos sens, et porte dans nos cœurs
Ces doux transports et ces brûlantes flammes,
Qu'excitent les beaux vers inspirés par les femmes.
Ton père les chanta, respecte-les toujours :
Nous leur devons la vie et nos beaux jours,
La plus délicieuse ivresse :
Dans l'âge mûr des avis bienfaisants,
Dans les chagrins des secours si touchants;
Ce sont elles encor, qui de notre vieillesse,
Soutiennent les pas chancelants.

Pour imiter enfin celui qui te fit naître,
Sur l'Hélicon garde-toi de paraître
Avant d'être sûr d'y monter.
Malheur à l'impuissant qui veut s'y présenter!

Il espère en vain qu'on l'accueille,
Il croit s'élever en flattant;
Mais le laurier qu'on cueille en se courbant,
Soudain se flétrit et s'effeuille,
Quand celui qu'on obtient, noblement disputé,
Et reverdit, et passe à l'immortalité.
Surtout n'imite point ces têtes éventées,
Et ces petits frondeurs morts-nés
Des célébrités méritées.
Crois-moi, respecte tes aînés,
Sois pour eux ce que fut ton père
Pour Marmontel, Ducis, Bernardin de Saint-Pierre;
L'homme de lettres qui sent *bien*
La dignité de sa carrière,
Est, jusqu'à son heure *dernière*,
Un véritable homme de bien.
Et c'est surtout quand le sort nous accable,
Lorsque par ses rigueurs on se voit opprimé,
Qu'on sent qu'il est doux d'être aimé,
Et de pouvoir compter sur un bras secourable.
L'homme est né pour souffrir : c'est la commune loi;
Mais apprendre à souffrir est le secret du sage.
Depuis trois mois, hélas! j'en fais l'apprentissage,
Et j'aurais succombé sans toi
A mon malheur, à ma souffrance *;
Mais si ma vieille expérience

* L'auteur venait de perdre sa fille unique, madame Rochelle.

Digitized by Google

Pouvait guider ta jeune ardeur,
T'aplanir le chemin qui conduit au bonheur,
Hâter enfin le moment si prospère
Où je verrais couronner ton talent,
J'oublîrais, s'il se peut, que je n'ai plus d'enfant,
Et je croirais te rendre un père.

Digitized by Google

EXTRAIT D'UN DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA LOGE DU PHÉNIX, LE 25 JUILLET 1828, PAR LE FRÈRE MORET, AVOCAT.

Le respect dû aux morts se retrouve chez toutes les nations parvenues à *cette civilisation* véritable, où la religion et la *morale sanctifient* l'industrie, les sciences et les arts. Des faits historiques multipliés, des témoins nombreux dans l'architecture et la sculpture, répètent cette vérité.

Dans l'antique Égypte, dans cette vieille et déplorable terre de Misraïm, des villes souterraines entières, rendues au jour dans nos derniers siècles, nous ont révélé la réalité d'un culte pour ceux qui ne sont plus. D'immenses excavations s'étendent dans tous les sens sous la chaîne calcaire qui borde le Nil, et les merveilles tumulaires enfouies dans la Nécropolis de Thèbes et de Memphis égalent les chefs-d'œuvre éclairés par le soleil sur les belles ri-

ves du fleuve. Les pyramides même, ces colosses de l'architecture, sont des temples érigés à la mort; ces énormes ouvrages, montagnes élevées par la main de l'homme, portent jusqu'à leur cime la douleur et les regrets des constructeurs, qui ont renfermé dans ces vastes sépulcres leurs bienfaiteurs, dont le front avait ceint la couronne ou les bandelettes sacrées.

De nos jours la commission de l'Institut, compagne pacifique de l'armée française d'Orient, les voyages de Burckart, Bancks, Belzoni, Salt et Caillaud, ont enrichi le monde savant de nouvelles découvertes. En ce moment où je parle, après M. de Laborde, que la confiance de ses compatriotes a surpris sur les bords de la mer Rouge, pour le rappeler dans notre chambre élective, son fils, continuant ses travaux, a reconnu Pétra, dans la même Arabie, et le pays des Nabathéens qui confine l'ancienne Palestine. Il a exploré avec admiration des tombeaux creusés dans le flanc des rochers pendant l'espace de plus d'une lieue carrée. Ces monuments de deuil, d'une grande élévation et d'une extrême profondeur, enrichis au dedans et au dehors de tous les trésors de l'architecture, rappellent aux vivants, dont le pied hardi et rare vient fouler cette ville morte, la

grandeur et la piété de ceux qui l'ont habitée aux temps des Pharaons.

Dans l'Assyrie et la Perse, les mêmes sentiments ont laissé partout les mêmes vestiges. A Ecbatane, Babylone, Persépolis, les palais écroulés sont ensevelis sous une végétation vigoureuse; les mausolées seuls sont encore debout, et redisent éloquemment aux générations actuelles les vertus de celles qui ont passé. Alors même que les empires ne sont plus, que les dynasties sont éteintes, la tombe, qui seule a gardé ses honneurs et sa voix, nous révèle une double destruction, celle des hommes et des nations.

Dans l'Asie mineure on lit partout le même respect pour les restes mortels. Le tumulus d'Achille domine encore le cap Sigée dans la plaine où fut Troie, et le faste des douleurs d'Artémise, dans la Carie, a éternisé son nom et celui de Mausole.

Dans la Grèce on retrouve le même génie. L'Éleusis de l'Attique était la fille et l'héritière de l'Isis de Misraïm. Tout prouve la juste importance que les Athéniens attachaient à honorer les restes de leurs amis, de leurs guerriers, de leurs magistrats. La croyance des âmes qui voltigeaient sur les bords du Styx, lorsque leurs corps gisaient privés de sépulture; les funérail-

Digitized by Google

les de Patrocle, dans Homère; le sort des généraux qui avaient négligé de rendre le dernier devoir à leurs soldats après une bataille; la fable, l'histoire, la poésie, unissent sur ce point leurs récits et leurs monuments. Le tombeau des ancêtres était le berceau de leurs derniers neveux, tant que ceux-ci avaient des armes pour les défendre, et quelquefois aussi la cendre des aïeux protégeait à son tour leurs descendants. Il en reste un mémorable exemple : les habitants d'Athènes et de Mégare se disputaient la possession de Salamine; les droits étaient incertains, et les glaives étincelaient déjà; mais les premiers ayant montré le nom de leurs ancêtres gravé sur le marbre des tombeaux dans la presqu'île, la Grèce entière se soulève et prononce en leur faveur. Argument respectable, preuve touchante, noble triomphe! La politique fut désarmée par la piété; le sanglant laurier s'inclina devant le religieux cyprès, et vous fûtes récompensés, ô Athéniens, pour n'avoir jamais dit jusqu'alors aux ossements de vos pères : « Levez-vous et suivez-« nous sur une terre étrangère! »

Le sujet que je traite est si attachant qu'il m'entrainerait facilement. Après vous avoir entretenus des cadavres de villes tumulaires et des monuments particuliers fameux par leur

somptuosité, ou célèbres par leur conservation historique, les pyramides des Pharaons, le tombeau de Philopapus à Athènes, de Cœcilia Metella, de Curtius, le mausolée d'Adrien, devenu le château Saint-Ange, à Rome; après avoir signalé toutes les créations du génie dues au ciseau des artistes dans le moyen âge, j'arriverais jusqu'à nos jours. Je répèterais les splendeurs de ce Panthéon à l'Escurial, où dorment réunies, dans le sein du trépas, deux dynasties qui vécurent ennemies; je rappellerais les honneurs de Westminster, où rayonnent, jusque dans le tombeau, toutes les gloires nationales de la Grande-Bretagne; je redirais les infortunes de cette abbaye de Saint-Denis, où les cendres de huit siècles de rois envièrent aux restes de leurs plus malheureux sujets le repos et l'obscurité..... Enfin, je vous transporterais avec moi, mes frères, à ce cimetière de l'Est, à Paris, qui renferme dans une véritable cité de tombes un peuple de grands hommes ensevelis à rangs pressés. Mais je dois arrêter sur mes lèvres agitées des éloges contemporains. La politique a pénétré même dans notre dernier asile, et des bienséances maçonniques sévères me commandent une réserve douloureuse dans le moment où je serais heureux de payer à de pures renommées un tribut d'admiration et de

regrets, et de suspendre une couronne de chêne et d'immortelles à plus d'un mausolée!

Mais ces cénotaphes, ces cippes, ces urnes funéraires, sont l'apanage de la puissance et de la fortune. L'aristocratie de la vie règne encore parmi les morts. D'immenses cortéges suivent les corps des grands de ce monde, et le cèdre, le marbre et le plomb travaillés, attendent leurs illustres dépouilles. La pauvreté n'a point ces ambitions et ces honneurs par-delà l'existence. Au malheureux, un suaire, un cercueil, un peu de terre, suffisent.

Qu'il me soit permis de mettre sous vos yeux, à ce sujet, une composition simple et touchante, dont le souvenir vit dans ma mémoire, et dont la simple image m'émeut et provoque mes larmes involontaires. Je veux parler de la gravure qui représente *le Convoi du Pauvre*.

L'infortuné, dont les souffrances viennent enfin de cesser, s'est éteint dans l'abandon et la solitude. Il a fait entendre sans doute d'une voix affaiblie les souhaits que Gilbert, expirant à l'Hôtel-Dieu, formait pour des indifférents en ces vers, dernière étincelle échappée au génie du poète, et dernier sentiment que son noble cœur ait laissé couler. Il s'écriait, en pardonnant aux ingrats qui l'avaient délaissé, et en regardant les cieux :

Ah! puissent voir long-temps votre beauté sacrée,
Tant d'amis sourds à mes adieux!
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée!
Qu'un ami leur ferme les yeux!

Dans la lithographie que je retrace, un modeste corbillard entre lentement dans l'avenue qui conduit aux portes du repos; un simple drap recouvre un corps vulgaire. Il est seul, point de femme et d'enfants en pleurs. Point de parents, point d'amis en deuil dans son cortége....... Je me trompe, un ami tendre lui reste, qui, éloquent de douleur, la tête et les oreilles penchées, le suit et *l'accompagne* tristement.

Ce fidèle animal, qui a partagé les bons et les mauvais jours de son maître, lui rend un dernier témoignage d'affection. Son *instinct* égale notre raison, sa sensibilité surpasse notre intelligence, et il représente au convoi du pauvre, tout ce qui aima ce malheureux sur la terre.

Mais du moins, mes frères, le corps de cet infortuné a reçu dans l'humble demeure où a fini sa déplorable existence, un pieux office de la main des hommes. Le chanvre et le lin de nos champs ont fourni un tissu qui enveloppe ses membres à peine roidis; les arbres de nos

forêts lui ont donné leurs débris, enfin il a joui des tristes honneurs de la bière et du linceul; faibles remparts qui le protégeront quelques jours encore contre les vers, jusqu'au moment prochain, où, rendus à une décomposition rapide, ses restes formeront *un je ne sais quoi*, d'après l'expression énergique de Bossuet, *qui n'aura de nom dans aucune langue*, comme sa mémoire ne laissera de trace dans aucun souvenir!

Eh bien! mes frères, il est des corps plus malheureux encore, s'il faut le dire, et que la fortune sacrilége outrage par-delà leur vie!

En France, dans notre belle France, dans une ville populeuse, au milieu de nos plus riches provinces, dans le département du Nord, à Douay, enfin, les soldats qui mouraient étaient privés du suaire et du cercueil, et, nus, ils étaient jetés dans la froide terre qui devait les couvrir.

Que l'on ne vienne pas demander ici, par une ironie cruelle, s'ils la sentaient cette privation. Ah! des guerriers, des braves qui versent leur sang pour leur prince et leur pays, doivent recevoir, comme les autres citoyens, les honneurs de la sépulture, de la tendresse de leurs proches, de la piété des fidèles ou de la reconnaissance de l'État. Avec quel serrement de cœur

ceux qui leur survivent les regardent-ils déshérités de leurs habits de mort, et ne pensent-ils pas voir les mânes de leurs camarades s'asseoir plaintifs sur la fosse, et demander tristement un dernier tribut de douleur et de *piété*, comme les ombres des anciens qui faisaient retentir de leurs gémissements les rives de l'Achéron, et imploraient la faveur d'un tombeau!

Grâce à la respectable loge de la *Parfaite Union*, orient de Douay, un spectacle aussi affligeant ne se reproduira plus. Un journal * qui a dérobé le secret d'une modeste bienfaisance, m'apprend que cet atelier respectable fournira, pour l'avenir, la bière et le linceul aux militaires sans fortune......

Honneur, trois fois honneur aux dignes maçons de la *Parfaite Union!* leur action est désintéressée, humaine, religieuse et morale.

Elle est désintéressée, car le bienfaiteur ne recevra jamais les actions de grâce de l'obligé; jamais le corps ne se ranimera pour lui offrir un service de reconnaissance : ici, la récompense est dans le plaisir seul que donne la vertu.

Elle est humaine, parce que la philanthropie en est le principe sacré. Aucun lien personnel n'attachait celui qui n'est plus et les donateurs

* *La Réunion*, feuille du 15 juillet 1828.

Digitized by

qui lui survivent; aucun lien....., si ce n'est le nom d'homme qui seul leur était commun.

Elle est religieuse, car les honneurs accordés aux restes de nos semblables dont l'existence nous avait été totalement étrangère, sont un hommage rendu à la pensée d'un autre monde. C'est la conviction que la mort n'est qu'un court milieu entre la vie terrestre qui finit et la vie céleste qui commence. C'est une idée confuse que l'âme veille toujours sur une enveloppe dont elle est à peine dégagée, se réjouit de la piété qui la respecte, ou s'afflige du sacrilége qui l'outrage.

Elle est morale, enfin, cette action, parce que le sentiment de l'immortalité est la sanction des lois; et ce sentiment, au lieu d'une justice humaine aveugle ou trompée, place dans notre cœur un témoin vigilant, un juge incorruptible, et, dans l'espérance, nous montre des palmes pour la vertu, même au-delà du tombeau où tout finit ici-bas!

Honneur donc, je le répète, trois fois honneur aux dignes maçons de la *Parfaite Union!*

Et vous, gens du monde, qui vous couvrez de la piété comme d'un manteau, qui cachez votre difformité morale sous le masque de l'hypocrisie; vous qui faites de notre religion sainte marchandise, commerce et monopole, cessez

de calomnier la maçonnerie, et que vos outrages s'arrêtent devant un suaire et un cercueil. Imitez ceux que vous insultez, et si l'on a moins de prédications, on aura plus de bonnes œuvres à l'avenir !

Et vous, puissants de la terre, connaissez enfin notre institution. En attaquant les sociétés secrètes en Espagne, en Italie, en Allemagne, vous croyez frapper la maçonnerie : apprenez qu'elle est étrangère à toutes ces associations qui avaient revêtu quelques-unes de ses formes. Sa politique, c'est la charité ; sa religion, c'est la morale ; ses mystères, c'est le secret du bien qu'elle répand. Connaissez cette réponse d'un monarque régnant, à qui l'on proposait de poursuivre nos frères : « Persécuter des maçons, « moi ! jamais ; ce sont les plus honnêtes gens « de mes États. » Magnifique éloge que nous travaillerons toujours à mériter.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

	Pages
Dissertation sur les biographies.	1
Biographie.	11

A.

Allemand (Zacharie-Jacques-Théodore).	*ib.*
Antignac (A).	12
Antin (Louis-Antoine de Pardaillan, duc d').	13
Arcambal (le marquis d').	15
Arnaud (François-Thomas-Marie de Baccularð d').	*ib.*
Askeri-Khan.	16
Attaignant (l'abbé Charles-Gabriel de l').	18

B.

Bacon de La Chevalerie (N.).	19
Bailleul (Antoine).	20
Baron (l'abbé Olivier-Julien).	21
Barse (l'abbé Blaise).	24
Bazot (Étienne-François).	22
Beguillet (Edme)	*ib.*
Bercy (le marquis de).	25
Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules).	*ib.*
Berquin (Arnaud).	26
Bertolio ou Bertholio (l'abbé Antoine-René-Constance).	*ib.*
Besuchet (Jean-Claude).	27
Beurnonville (Pierre-Riel, marquis de).	29
Beyerlé (N. de).	31
Blanc (Antoine).	33
Boissi (Louis-Laus de).	32
Bonaparte (Napoléon)	33
Bonaparte (Joseph).	34

Pages
Bonaparte (madame). 34
Bondy (le comte Taillepied de). . . . . *ib.*
Bonneville (Nicolas de). 36
Bouilly (Jean-Nicolas). 38
Bourbon (S. A. S. Louis de). 39
Bourbon (S. A. S. madame la duchesse de). 41
Bourdois de La Motte (N.). 42
Bourdonnaye (le comte de La). 43
Bourguignon (Henri-Frédéric). 44
Brazier (N.). . . . . *ib.*
Buttura (Antoine). 45

C.

Cabanis (Pierre-Jean-Joseph). 45
Cadet-Gassicourt (Charles-Louis). 46
Cailhava (Jean-François). 48
Cambacérès (Jean-Jacques-Régis). 49
Casanova (Jean-Jacques). 52
Catherine II, impératrice de Russie. 54
Champeaux (l'abbé Guy de). 55
Champagne (Jean-François). . . . . *ib.*
Chamfort (Sébastien-Roch-Nicolas). 56
Changeux (Pierre-Nicolas). 57
Charles XIII, roi de Suède. 58
Chartres (S. A. S. le duc de). 59
Chaussard (P.-J.-B. Publicola). 62
Chaussier (Hector). 63
Chazet (André-René-Balthasar-Alissan de). . . . . . *ib.*
Choffard (Pierre-Philippe). 64
Choiseul (Claude-Antoine-Gabriel, duc de). 65
Civiale (Jean). 68
Coupé de Saint-Donat (le chevalier Alexandre-Auguste-Donat-Magloire). 69
Cordier de Saint-Firmin (l'abbé). 70
Court de Gebelin (Antoine). 71
Cubières (le chevalier de). 79
Cuvelier de Trie (Jean-Guillaume-Auguste). 81

D.

Pages
Dazard (Michel-François) 82
Decazes (Élie, duc) 83
Delille (Jacques) 84
Denis (l'abbé Pierre) 85
Denis (l'abbé Claude-Marie) 86
Dervent-Waters (lord) . . . . *ib.*
Désaugiers (Marc-Antoine) 87
Desèze (Romain) 88
Dieulafoy (H.) 90
Dixmerie (Nicolas Bricaire de La) . . . . *ib.*
Dufresse (Simon-Camille) 93
Dulaure (Jacques-Antoine) 94
Dumas (le comte Mathieu) 95
Dumersan (N.) 98
Dumolard (H.-F.) 99
Dupaty (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste-Mercier) . *ib.*
Dupaty (Emmanuel) 100
Duperron (l'abbé Jean-François-Reveché) 102
Dupin (André-Marie-Jean-Jacques) . . . . *ib.*
Dupin jeune (Philippe-Simon) 103

E.

Élie de Beaumont (Jean-Baptiste-Jacques) 103
Éprémésnil (Jean-Jacques-Duval d') . . . . *ib.*
Eugène Napoléon (le prince) 105
Expilly (l'abbé Jean-Joseph d') 107
Eymar (le comte Ange-Marie d') 109

F.

Fabré-Palaprat (Bernard-Raymond) 110
Fallet (Nicolas) 111
Fauchet (le baron Jean-Antoine-Joseph) 112
Fernig (Louis-Joseph-César, comte de) 113
Florian (Jean-Pierre Claris, chevalier de) 115
Fontanes (le marquis Louis de) 117
François de Neufchâteau (le comte) 119

Digitized by Google

Pages

Franklin (Benjamin). 120
Frédéric le Grand, roi de Prusse. 122
Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse. 124

G.

Gabriac Dusouchet (Paul). 125
Gardane (Jacques-Joseph). 126
Gaut (Nicolas-Gabriel-Marie). 127
Georges IV, roi d'Angleterre. 129
Gèvres (le duc de). 128
Ginguené (Pierre-Louis). 130
Gouy (le comte de). 131
Greuze (Jean-Baptiste). 133
Grouvelle (Pierre-Antoine). 134
Guerrier de Dumast (Auguste-Prosper-François). . . 135
Guichard (Jean-François). 136
Guillaume (Benoît-Marie-Joseph). 137
Guyot des Herbiers (N.). 138

H.

Harnouester (lord comte d'). 138
Hécart (Gabriel-Antoine-Joseph). 139
Helvétius (Claude-Adrien). . . . . *ib.*
Hénin de Cuvillers (Étienne-Félix, baron d'). 141
Henrion de Pansey (le baron). 142
Houdon (N.). 144
Houel (J.-P.-L.-L.). 145

J.

Jay (Antoine). 146
Joséphine (Rose Tascher de La Pagerie). 148
Jeanroi (Dieudonné). 153

L.

Lalande (Jérôme-Joseph Le Français de). 155
Lablée (Jacques). 156
Lacépède (Bernard-Germain-Étienne de La Ville, comte de). 157

Digitized by Google

Pages
Lagarde (le baron Joseph-Jean). 161
Lasalle (Antoine-Charles-Louis, comte de). . . . . *ib.*
Lauriston (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marq. de). 165
Lavallée (Joseph). 168
Lavallée (Louis-Antoine). 169
Leblond (l'abbé Gaspard-Michel). . . . . *ib.*
Leclair (l'abbé François). 170
Lecouturier (François-Gervais-Édouard). . . . . . . *ib.*
Lefebvre d'Aumale père (Charles-François-Félix). . . 173
Lemaire (Nicolas-Éloi). 175
Lemazurier (Pierre David). 177
Lemierre (Antoine-Marin). 178
Lénea (l'abbé). 180
Lenoir (Alexandre). 181
Lerouge (André-Joseph-Étienne). 182
Lioy (N.). 183
Louptière (Jean-Charles de Relongue de La). 184
Luxembourg (le duc de Montmorency). . . . . *ib.*

M.

Macdonald (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre). . . 186
Mallarme (Joseph-Claude). 191
Mangourit (Michel-Ange-Bernard de). . . . . *ib.*
Marsy (Claude-Sixte-Sautereau de). 193
Martinez-Pasqualis. *ib.*
Mathéus (Jean). 195
Mercier (Louis-Sébastien). 196
Merle (Jean-Toussaint). 197
Millin de Grandmaison (Aubin-Louis). 198
Milly (Nicolas-Christiern de Thy, comte de). 200
Molitor (le comte Gabriel-Jean-Joseph). 201
Monet (N.). 204
Moraud (Pierre-Louis-Constance). . . . . *ib.*
Morel (N.). 205
Morin (Stephen). 207
Muraire (Honoré, comte). 211

N.

Pages
Napoléon le Grand. 212
Neveu (Jean-Auguste). 214

P.

Pain (Joseph) 217
Paganucci (Jean). . . . . *ib.*
Paine (Thomas). 218
Parny (Évariste-Désiré-Desforges, chevalier, puis vicomte de). 221
Parny (N.). 222
Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de). 223
Peyrilhe (Bernard). 224
Philippon de La Madeleine (Louis). 225
Piccini (Nicolas) 226
Piis (Pierre-Antoine-Augustin de) 227
Pingré (l'abbé Alexandre-Guy). 228
Pirlet (N.) 230
Piron (Jean-Baptiste-Pierre-Julien). . . . . *ib.*
Plane (J.-M.). 231
Poissonnier (Pierre-Isaac). 232
Ponce (Nicolas). 233
Poyet (Bernard) 235
Procope (Michel-Coltelli). 236

R.

Ramsay (le docteur). 238
Rampon (le comte Antoine-Guillaume). 239
Remi (l'abbé Joseph-Honoré). 241
Richard (Jean-Marie). 242
Robelot (N.). 243
Robin (l'abbé). . . . . *ib.*
Roettiers de Montaleau (Alexandre-Louis). 246
Roettiers de Montaleau (Alexandre-Henri-Nicolas). . 249
Roucher (Jean-Antoine). 250
Roze (l'abbé Nicolas). 252

Pages
Rozier (l'abbé Jean-Baptiste-François). 253

S.

Saint-Martin (Louis-Claude de). 255
Saint-Martin (Louis-Pierre de). 257
Saisseval (le marquis de). 258
Savalette de Langes (N.). 259
Sesmaisons (le comte de). 262

T.

Taexis (Jean-Baptiste-Antoine-Joseph-Marie). 264
Targe (Jean-Baptiste). 269
Tissot (Pierre-François). 270
Tissot (N.). 271
Thory (Claude-Antoine). 272
Tschoudy (le baron Théodore-Henri de). 275
Turpin (François-Henri). 279
Turpin de Crissé (Lancelot, comte de). 280

U.

Ussieux (Louis d'). 281

V.

Vassal (Pierre-Gérard). 282
Vernet (Claude-Joseph). 283
Viennet (Jean-Pons-Guillaume) 284
Villette (madame la marquise de). 286
Voltaire (Arouet de). 287

W.

Walterstorff (Étienne-Frédéric, baron de). 295
Washington (Georges). 296
Weishaupt (Adam). 298

X.

Xaintrailles (madame de). 299

Digitized by Google

Pages.
Avis de l'auteur. 303
Choix de discours, extraits, rapports, morceaux de poésies, prononcés par divers orateurs. 305
Discours de réception au premier grade symbolique, prononcé à Paris, en 1815, 1816 et 1817, à la loge des Trinosophes. . . . . *ib.*
Comparaison de la Maçonnerie avec le Monde profane. — Discours prononcé dans plusieurs loges de l'Orient de Paris, en 1815, 1816, 1817, etc. 322
Discours prononcé dans la confédération des chevaliers Kadochs. 336
Fête funèbre en l'honneur du maréchal Beurnonville. — Discours de l'Épée, prononcé par un chevalier Kadoch. 360
Discours sur l'état actuel de la Maçonnerie dans l'univers, prononcé dans la loge des Trinosophes par son Vénérable, le 17 janvier 1824. 370
Discours prononcé dans la loge des Arts et de l'Amitié, par son grand orateur. 391
Discours prononcé dans le sein de la loge des Arts et de l'Amitié par le frère Neveu, vénérable de la loge des Imitateurs d'Osiris. 396
Discours prononcé dans la loge des Arts et de l'Amitié, par son Vénérable le frère Nicollet. 404
Extrait des travaux funéraires de la R.·. L.·. Chap.·. des Arts et de l'Amitié. — Discours du T.·. R.·. frère grand orateur 412
Discours du T.·. R.·. frère Nicollet. 419
Stances libres composées et lues par le T.·. R.·. F.·. Haumont. 425
Loge des fidèles Écossais. — Prix de vertu. 430
A Ernest Legouvé, le jour où je le reçus Franc-Maçon, par M. Bouilly. 434
Extrait d'un discours prononcé dans la loge du Phénix, le 25 juillet 1828, par le frère Moret, avocat. 438

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ON TROUVE

Chez le même Libraire :

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses, par *J.-B. Say*, cinquième édition, corrigée et considérablement augmentée ; 3 volumes in-8°, imprimés sur très-beau papier satiné. 18 fr.

La réputation de l'auteur nous dispense de tout éloge.

TRAITEMENT raisonné de la maladie vénérienne, par *Bouchet* ; 1 volume in-12, deuxième édition. 3 fr.

AUTORITÉ (de l') **ET DE L'ÉVIDENCE**, ou considérations sur le fondement de la certitude ; 1 vol. in-8°. 6 fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES relatifs à la révolution d'Angleterre, accompagnée de notices et d'éclaircissements historiques, par M. *Guizot* ; 25 volumes in-8°. Prix de chaque volume. 7 fr.

FRANCE (la) **CONSTITUTIONNELLE**, poëme, par M. *Montalan*, troisième édition ; 1 vol. in-8°. 6 fr.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL DE CATINAT, mis en ordre et publiés d'après les manuscrits autographes et inédits conservés dans sa famille, par M. *Bernard Le Bouyer de Saint-Gervais*, nouvelle édition, 3 volumes in-8°, ornés de gravures, portrait, *fac simile*, cartes, plans, ordres de batailles, etc. 24 fr.

PARIS, IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12, près la rue des Lombards et la place du Châtelet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google